

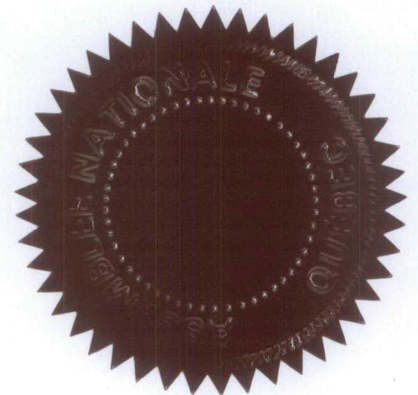


TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE — DEUXIÈME SESSION

Commission de l'éducation

LA RÉUSSITE SCOLAIRE DES AUTOCHTONES

MANDAT ENTREPRIS À L'INITIATIVE
DE LA COMMISSION



PROCÈS-VERBAUX ET RAPPORT

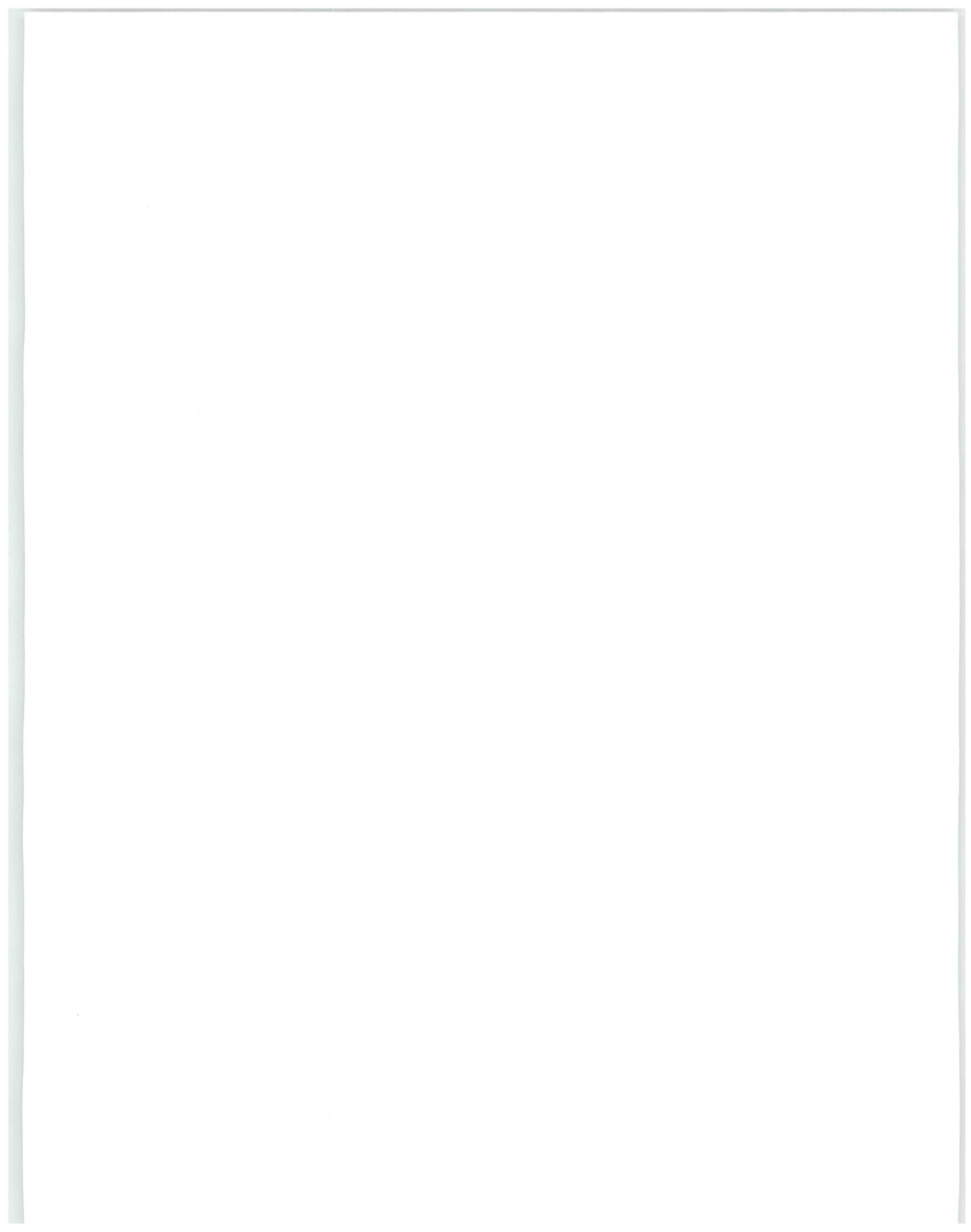


TABLE DES MATIÈRES

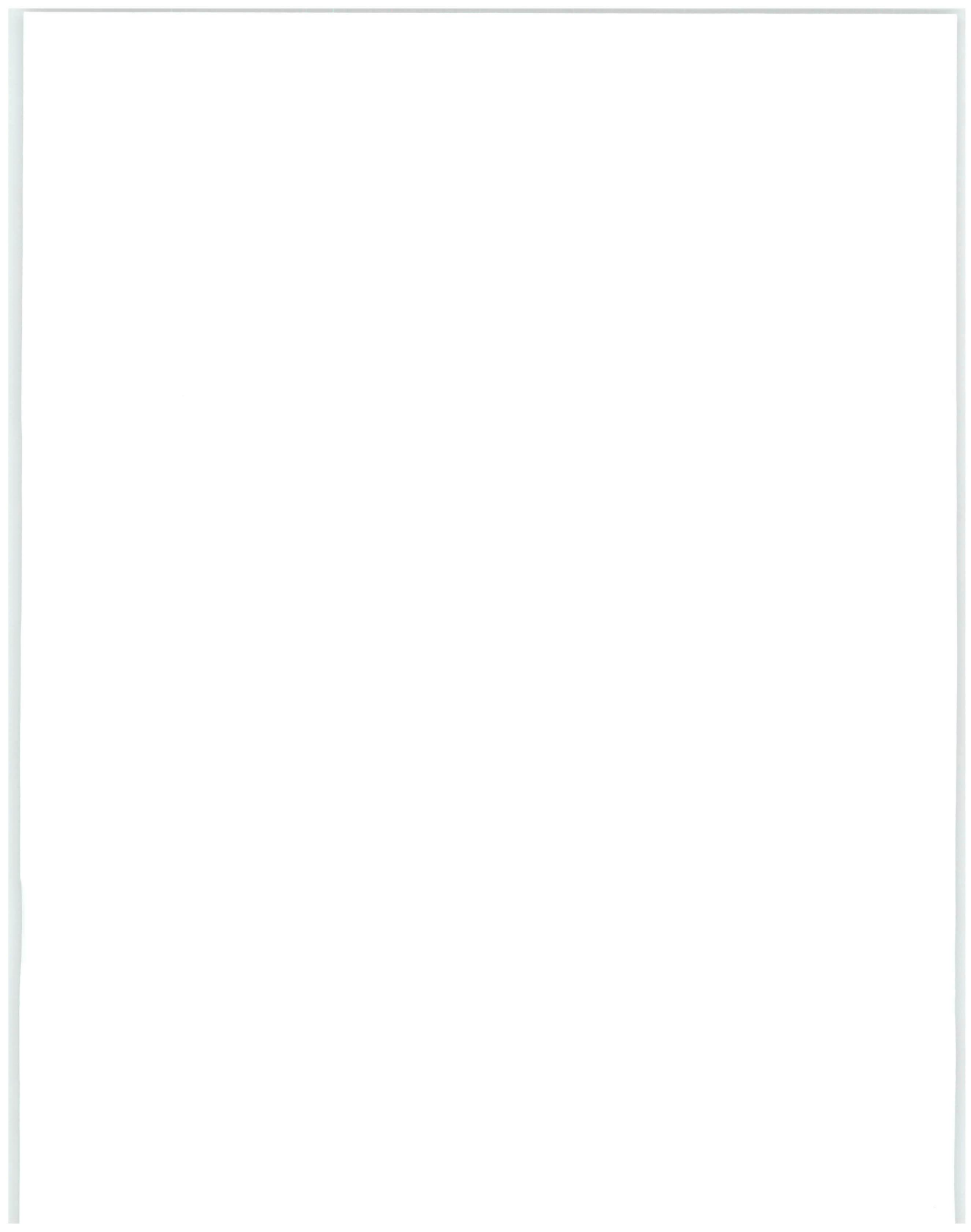
1) **PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE TRAVAIL ET COMPTES RENDUS**

Séance du 7 avril 2004
Séance du 15 juin 2004
Séance du 3 novembre 2004
Séance du 19 janvier 2005
Séance du 1^{er} février 2005
Séance du 9 février 2005
Séance du 19 mai 2005
Séance du 9 juin 2005
Séance du 15 mars 2006
Compte rendu du 10 mai 2006
Compte rendu du 16 mai 2006
Séance du 1^{er} juin 2006
Séance du 1^{er} juin 2006
Séance du 18 septembre 2006
Séance du 19 septembre 2006
Séance du 20 septembre 2006
Séance du 21 septembre 2006
Séance du 24 octobre 2006
Compte rendu de la mission dans le Nord
Compte rendu du 2 novembre 2006
Séance du 22 novembre 2006
Séance du 29 novembre 2006
Séance du 1^{er} décembre 2006
Séance du 27 janvier 2007
Séance du 7 février 2007

2) **PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ DIRECTEUR**

Séance du 25 octobre 2006
Séance du 15 février 2007

3) **RAPPORT ET RECOMMANDATIONS**





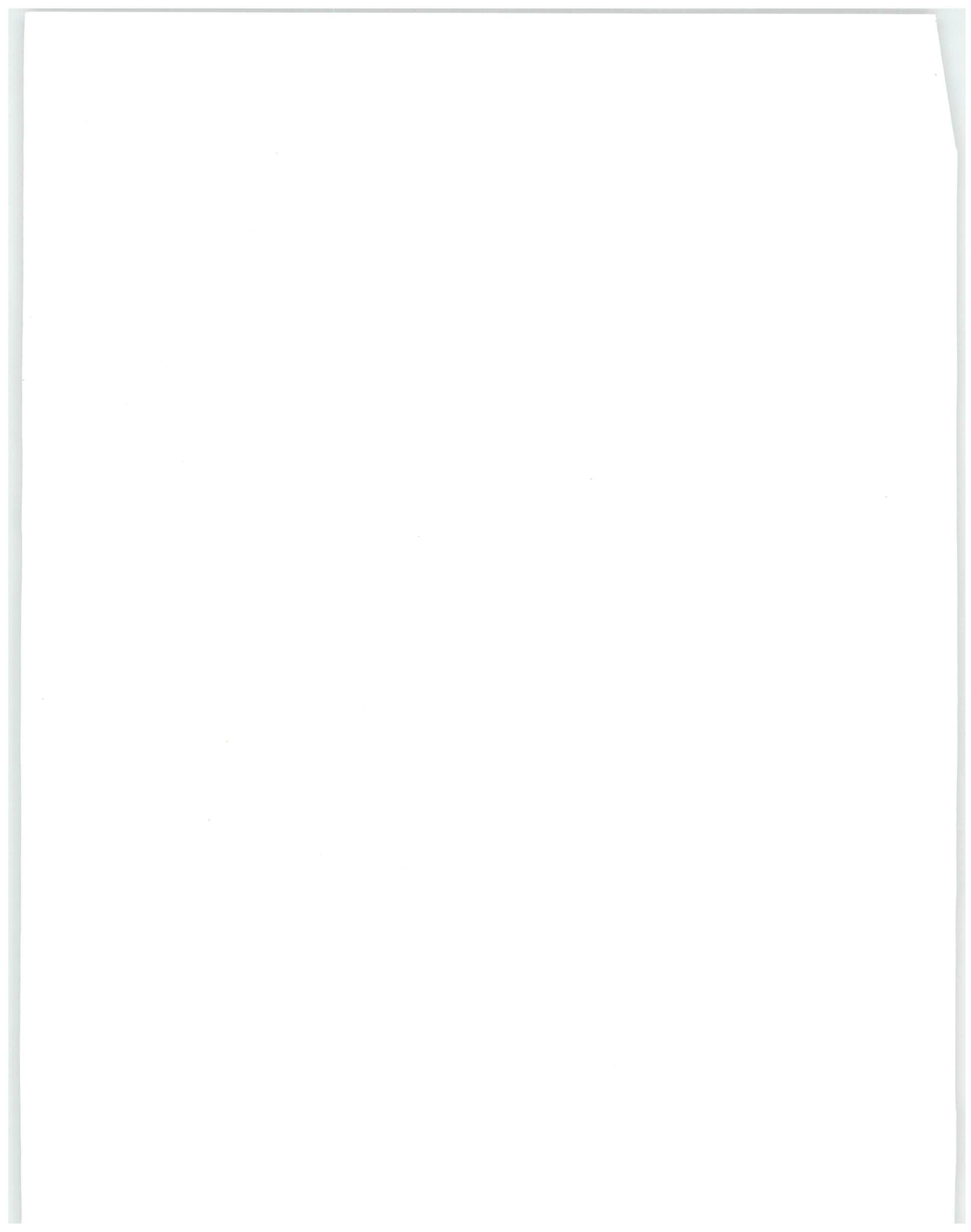
TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission de l'éducation

PROCÈS-VERBAL

Séance de travail du 7 avril 2004

Faire le bilan des auditions sur les universités
et organiser les travaux de la Commission



PROCÈS-VERBAL

Commission de l'éducation

Séance de travail du mercredi 7 avril 2004

Objet : Faire le bilan des auditions sur les universités et organiser les travaux de la Commission

Membres présents :

- M. Kelley (Jacques-Cartier), président de la Commission
- M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), vice-président de la Commission

Mme Champagne (Champlain), porte-parole de l'opposition officielle en matière
d'enseignement professionnel et technique

M. Cousineau (Bertrand)

Mme Gaudet (Maskinongé)

Mme Marois (Taillon), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'éducation

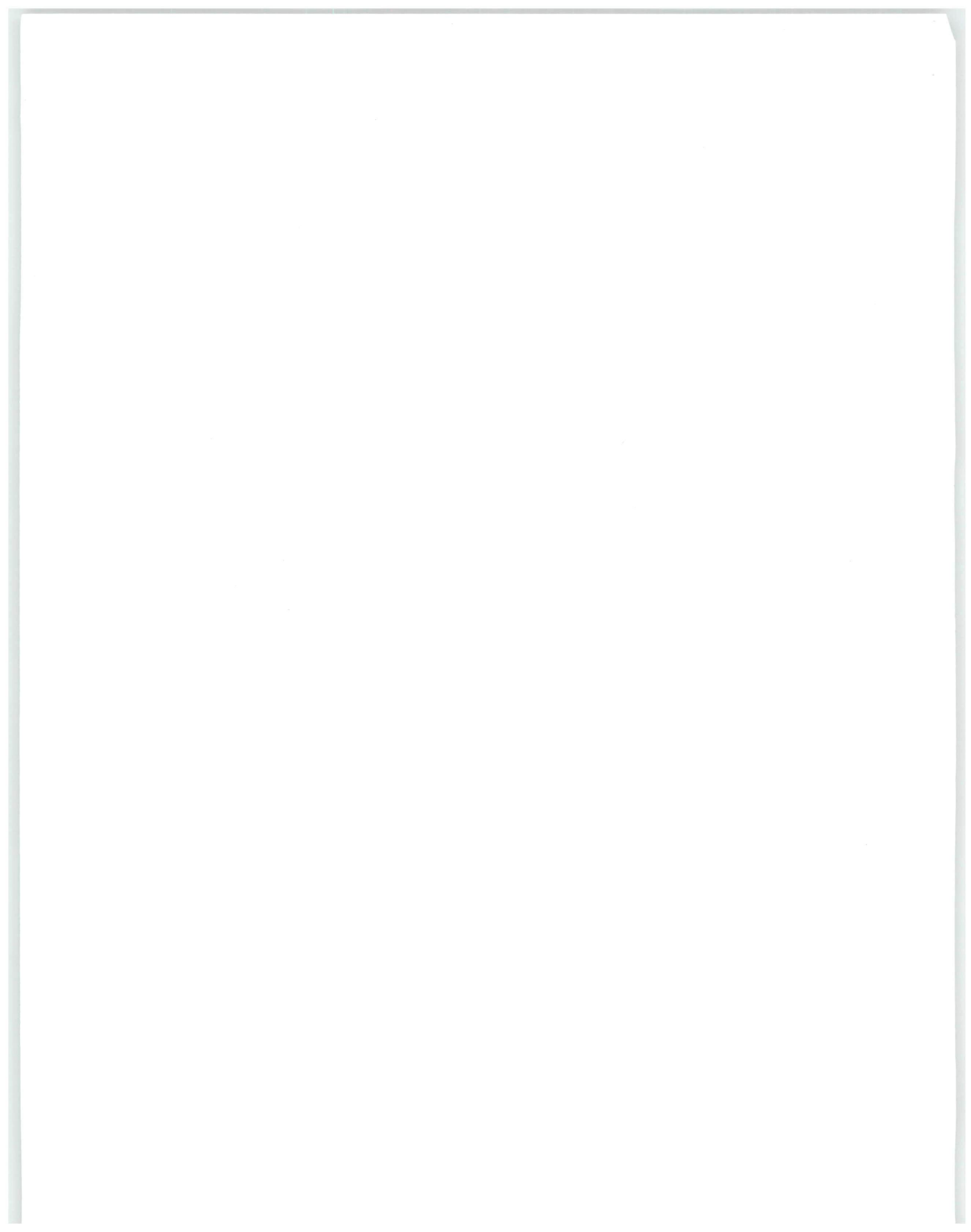
M. Mercier (Charlesbourg)

Autres participants

Mme Hélène Bergeron, recherchiste

M. André Bérard, recherchiste

La Commission se réunit à 9 h 40 sous la présidence de M. Kelley (Jacques-Cartier), président de la Commission.



ORGANISATION DES TRAVAUX

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour (annexe 1) est adopté.

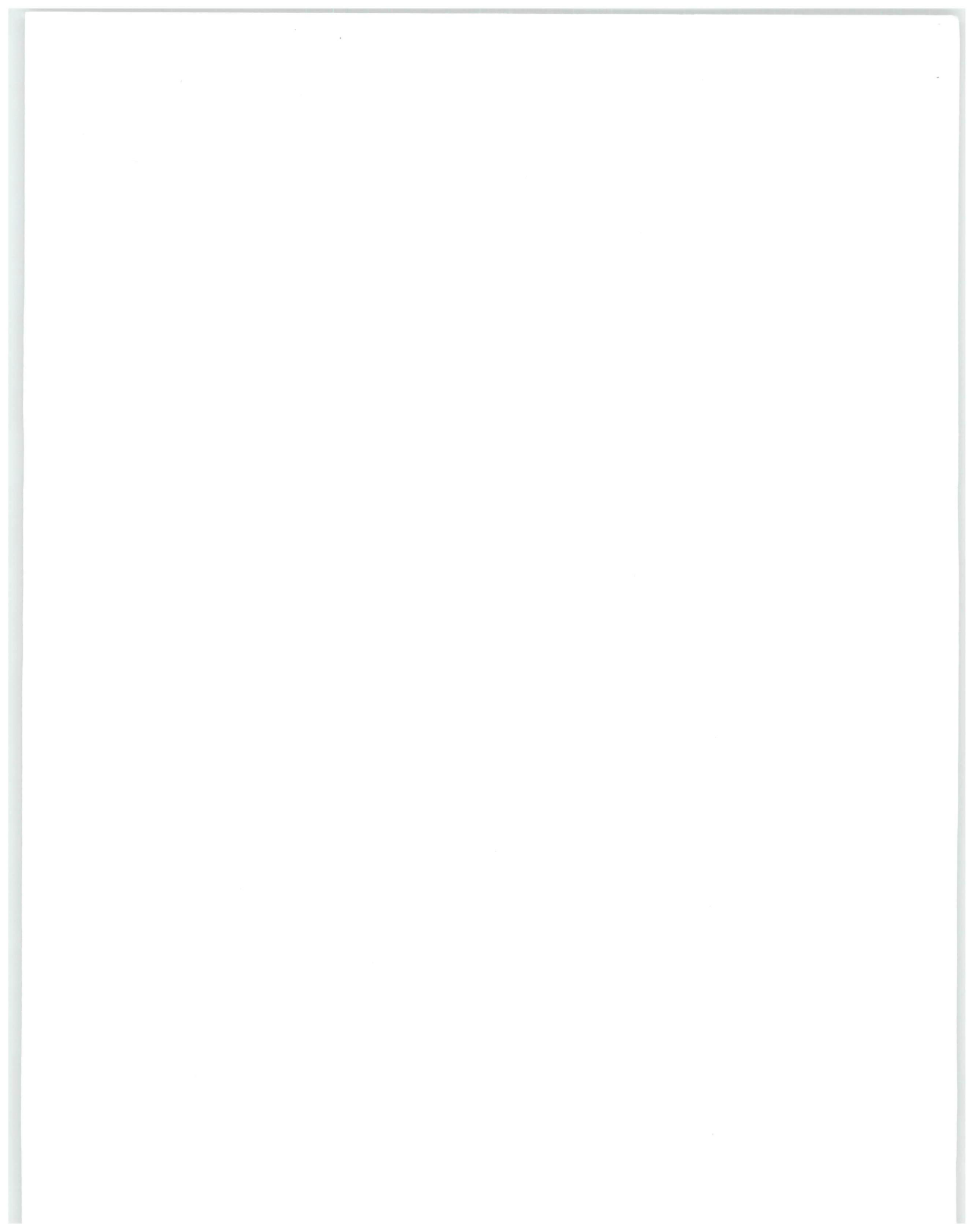
3. Bilan de la consultation générale sur les universités

Monsieur le président propose que la Commission de l'éducation dépose un rapport avec recommandations afin de donner suite à cette importante consultation générale au cours de laquelle 92 mémoires de très haute qualité ont été déposés. Il informe les membres qu'il en a parlé au leader du gouvernement, qui est disposé à accorder à la Commission un délai d'environ un mois afin qu'elle produise un rapport (monsieur le secrétaire précise que les commissions parlementaires disposent normalement d'un jour franc pour déposer leur rapport lorsqu'il s'agit d'un mandat de la Chambre et qu'il est très rare qu'elles formulent des recommandations).

Monsieur le vice-président ajoute qu'il a discuté de cette suggestion au préalable avec les membres de sa formation politique et qu'ils sont disposés à explorer cette avenue.

Après discussion, il est convenu de demander aux chercheurs de préparer un projet de rapport qui sera subdivisé en trois parties : accessibilité, qualité, financement. Les principales opinions émises lors des auditions sur chacun de ces grands enjeux seront résumées de façon concise et les sous-enjeux seront décrits sommairement. Les membres pourraient ultérieurement adopter des recommandations sur certains sous-enjeux, dont les suivants sont évoqués :

- le sous-financement des universités
- les frais de scolarité et les frais afférents (plus grande transparence; loi-cadre)
- les chargés de cours (mandat pour le Conseil supérieur de l'éducation)
- les enjeux dans les régions
- les besoins particuliers : sciences infirmières, médecine, administration, génie, sciences humaines (une recommandation d'ordre générale pourrait être formulée)



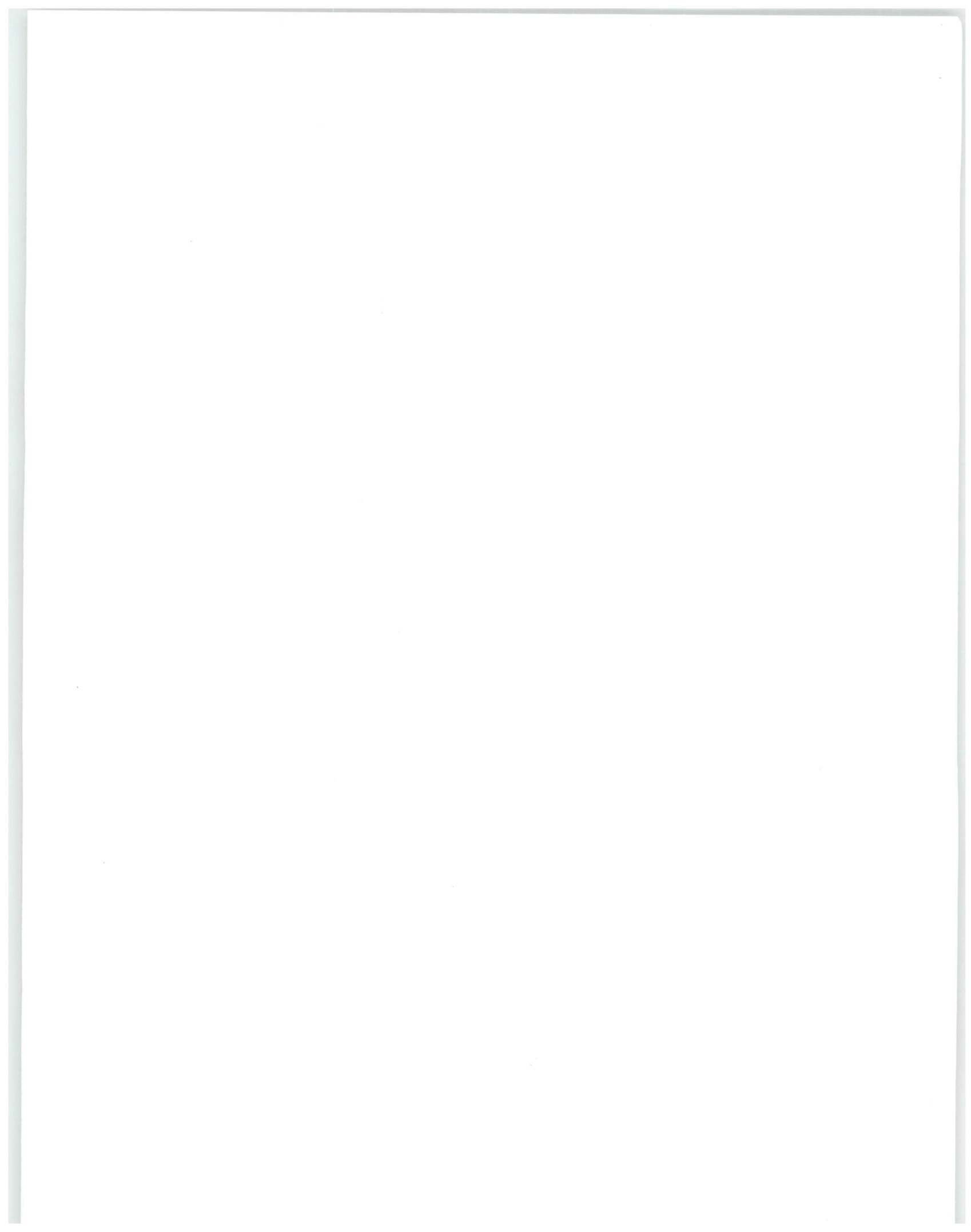
- la formation continue
- l'entretien des édifices sur les vieux campus
- l'imputabilité
- le respect de la liberté académique eu égard aux investissements du secteur privé
- le financement pluriannuel
- le rôle du fédéral
- a philanthropie
- les liens collèges-universités
- les étudiants étrangers
- le travail des étudiants
- les coûts indirects de la recherche
- l'équilibre entre recherche et formation
- l'équilibre entre sciences humaines et sciences appliquées
- les problématiques particulières selon les cycles (baccalauréat, maîtrise, doctorat).

Les membres conviennent de plus qu'ils pourraient s'entendre pour ne formuler aucune recommandation sur les sujets les plus contentieux (par exemple, les frais de scolarité et le niveau du sous-financement). Dans ce cas, il faudra dire clairement qu'il n'y a pas de consensus, mais il faudra aussi résumer les principaux points de vue exprimés lors de la consultation. Il est également convenu qu'aucune recommandation ne sera adoptée si elle n'obtient pas l'unanimité et que la Commission pourrait, s'il n'y a pas entente, ne déposer qu'un rapport traditionnel, c'est-à-dire qui ne comportera que les procès-verbaux.

4. Mandat statutaire en vertu de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*

Il est convenu que les institutions suivantes seront entendues à la fin du mois de septembre, pour une période de trois heures par établissement : l'Université McGill, l'Université du Québec en Outaouais, la Télé-Université, l'École de technologie supérieure, l'École Polytechnique et l'École nationale d'administration publique.

Il est convenu de former un comité directeur élargi afin d'organiser ce mandat. Le président et le vice-président de la Commission ainsi que Mme Gaudet (Maskinongé) et M. Cousineau (Bertrand) feront partie du comité directeur élargi. Les membres auront pour tâche d'élaborer une grille d'analyse permanente qui facilitera les comparaisons et



qui pourra servir pour de nombreuses années à venir. La possibilité d'une rencontre avec les représentants de la CRÉPUQ et de la FEUQ afin d'obtenir leurs commentaires sur la meilleure façon de réaliser ce mandat est évoquée.

5. Mandat(s) d'initiative

Les sujets suivants sont mentionnés : la réussite scolaire des garçons, la formation professionnelle, la désaffection des jeunes envers les carrières scientifiques, la réussite scolaire en milieu autochtone, les passerelles entre les divers niveaux d'enseignement. La possibilité que tous ces sujets soient étudiés dans le cadre d'un même mandat d'initiative portant sur le thème global de « La réussite scolaire » est évoquée.

Il est convenu de reporter le(s) choix à la prochaine séance de travail.

6. Mandat de surveillance d'organisme

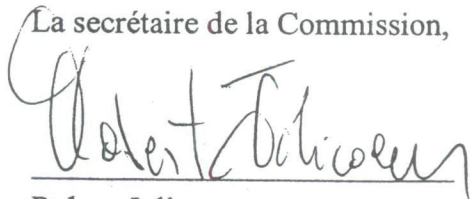
Monsieur le président propose que la Commission se donne un mandat de surveillance d'organisme concernant le Conseil supérieur de l'éducation. Cette motion est adoptée à l'unanimité. L'audition, d'une durée de trois heures, pourrait avoir lieu au printemps ou à l'automne (la décision sera prise à la prochaine séance de travail).

7. Varia

Il est convenu que la prochaine séance de travail aura lieu au cours de la semaine du 26 avril 2004.

À 11 h 25, l'ordre du jour étant épuisé, la Commission suspend ses travaux jusqu'après les affaires courantes pour la suite des auditions sur les universités.

La secrétaire de la Commission,



Robert Jolicoeur

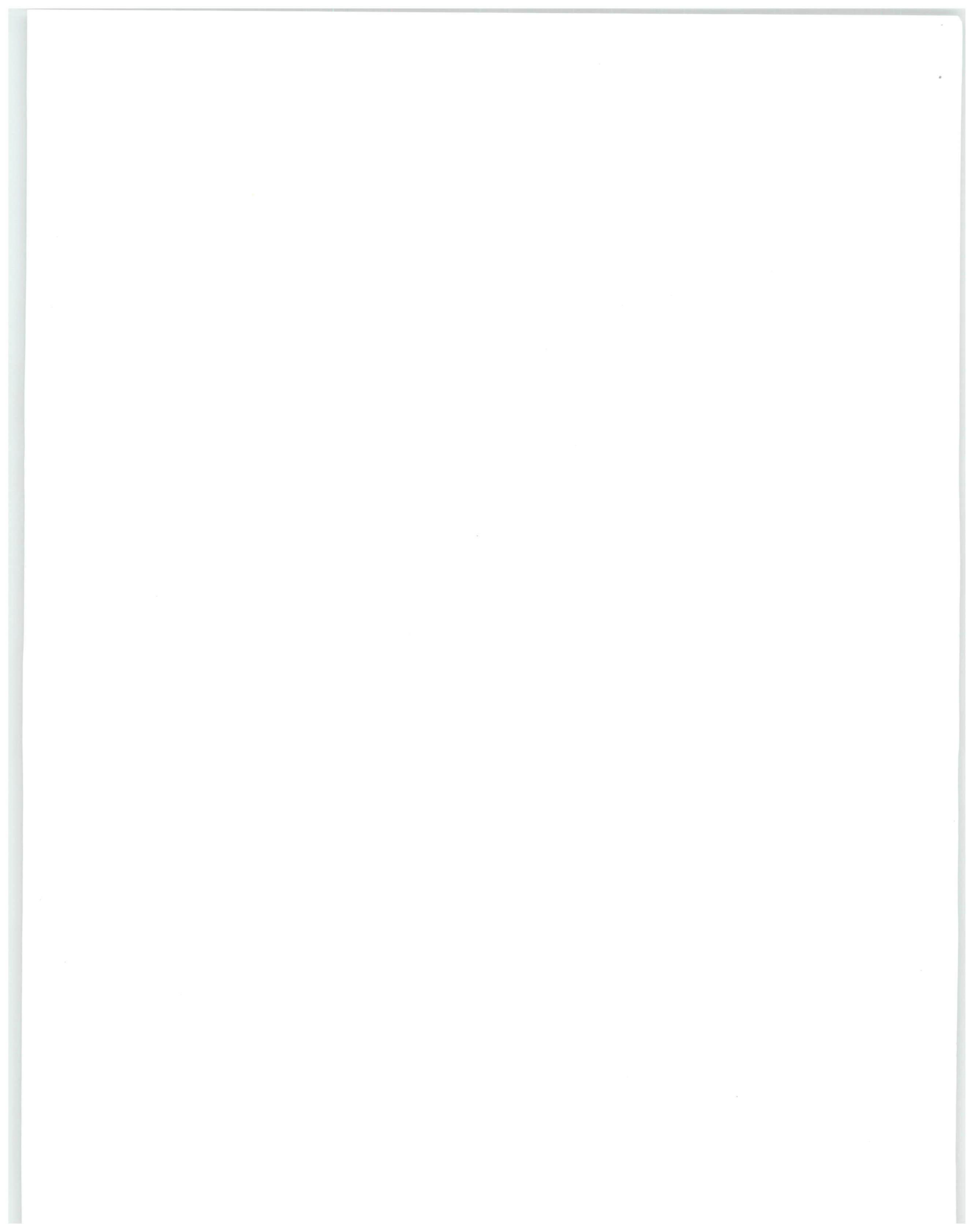
Le président de la Commission,



Geoffrey Kelley

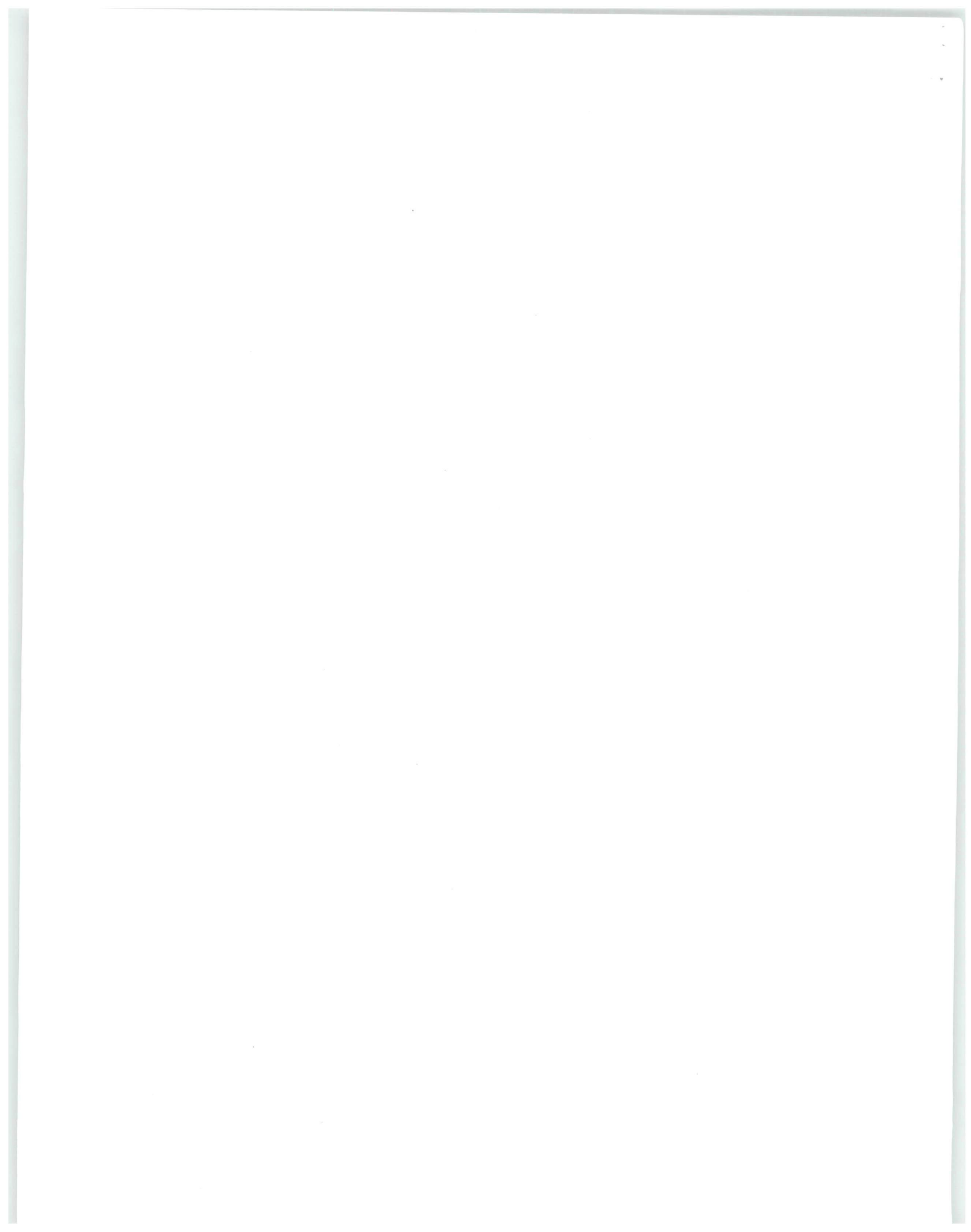
RJ/df

Québec, le 9 avril 2004



Annexe I

Ordre du jour





COMMISSION DE L'ÉDUCATION

Séance de travail

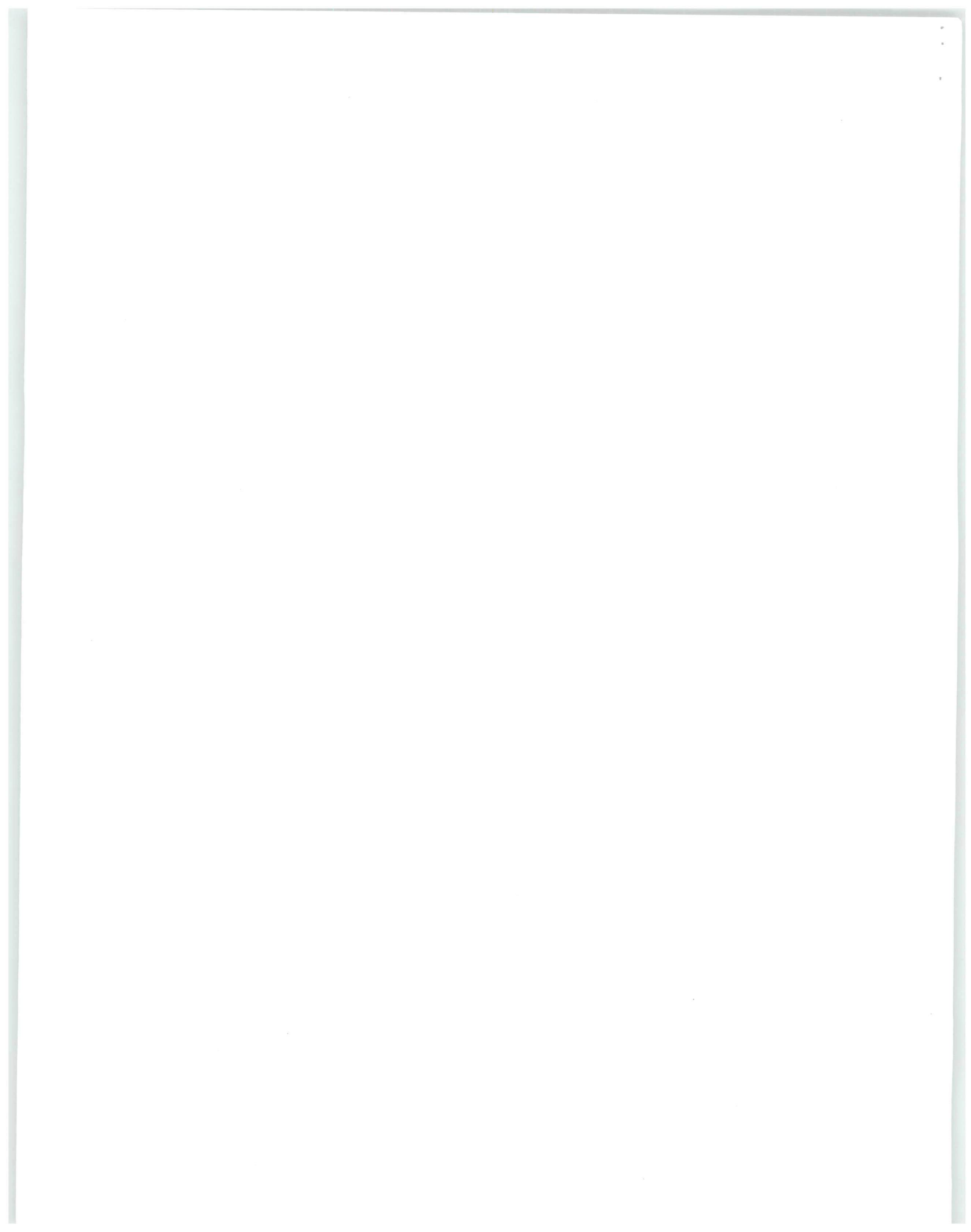
Le 7 avril 2004
À compter de 9 h 30

Salle 3.31 de l'Hôtel du Parlement

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Bilan de la consultation générale sur les universités
4. Mandat statutaire en vertu de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*
 - 4.1 *Résumé et synthèse des auditions – Automne 2004*
 - 4.2 Calendrier pour l'audition des 13 autres universités
5. Mandat(s) d'initiative
6. Mandat(s) de surveillance d'organisme
7. Varia

Québec, le 1^{er} avril 2004





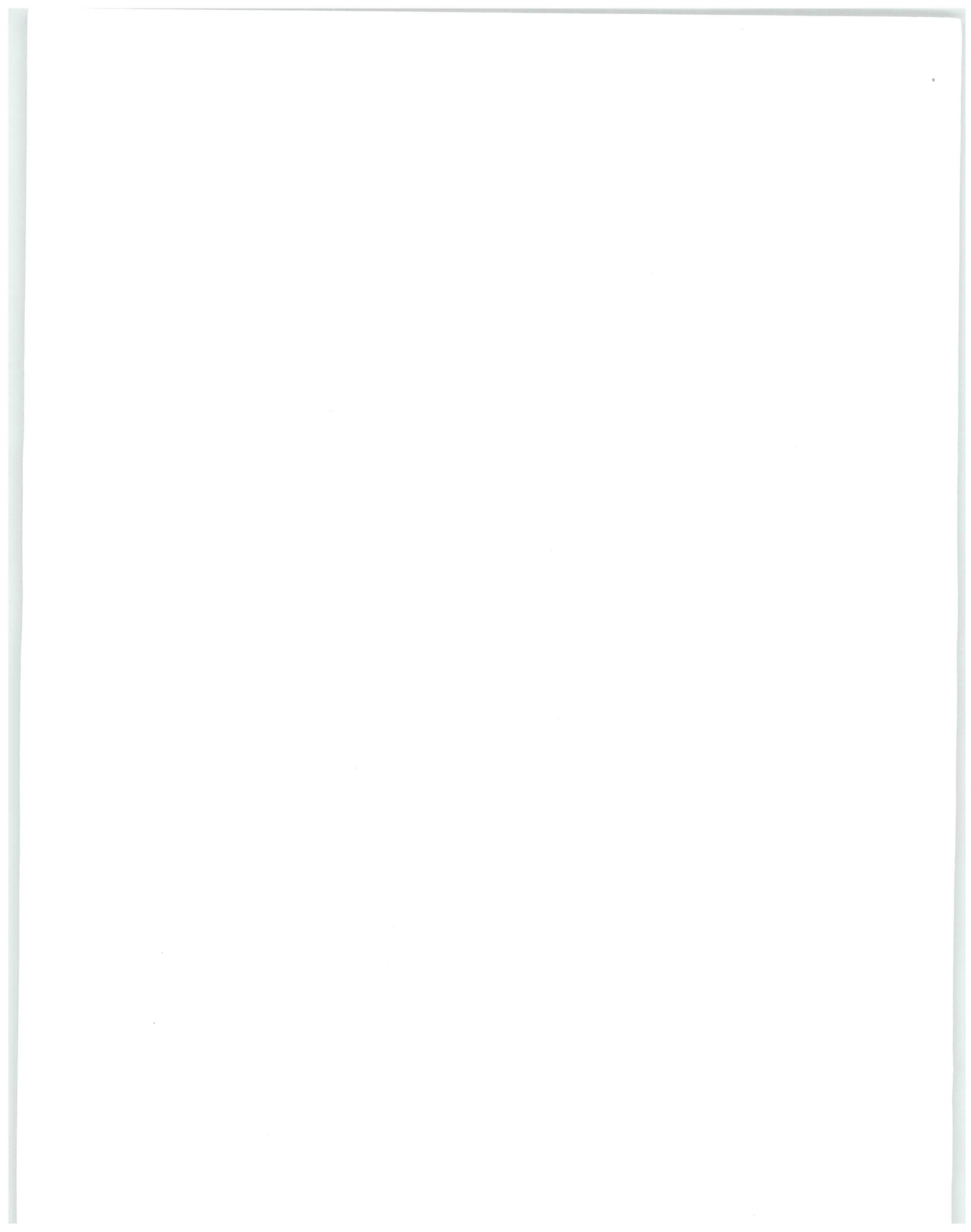
TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission de l'éducation

PROCÈS-VERBAL

Séance de travail du 15 juin 2004

Faire le bilan des auditions sur les universités
et organiser les travaux de la Commission



PROCÈS-VERBAL

Commission de l'éducation

Séance de travail du mardi 15 juin 2004

Objet : Faire le bilan des auditions sur les universités et organiser les travaux de la Commission

Membres présents :

- M. Kelley (Jacques-Cartier), président de la Commission
- M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), vice-président de la Commission

- M. Auclair (Vimont)
- M. Bordeleau (Acadie)
- Mme Champagne (Champlain), porte-parole de l'opposition officielle en matière de formation technique et professionnelle
- M. Cousineau (Bertrand)
- Mme Gaudet (Maskinongé), adjointe parlementaire au ministre de l'Éducation
- Mme Marois (Taillon), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'éducation
- M. Mercier (Charlesbourg)
- Mme Perreault (Chauveau)

Autres participants

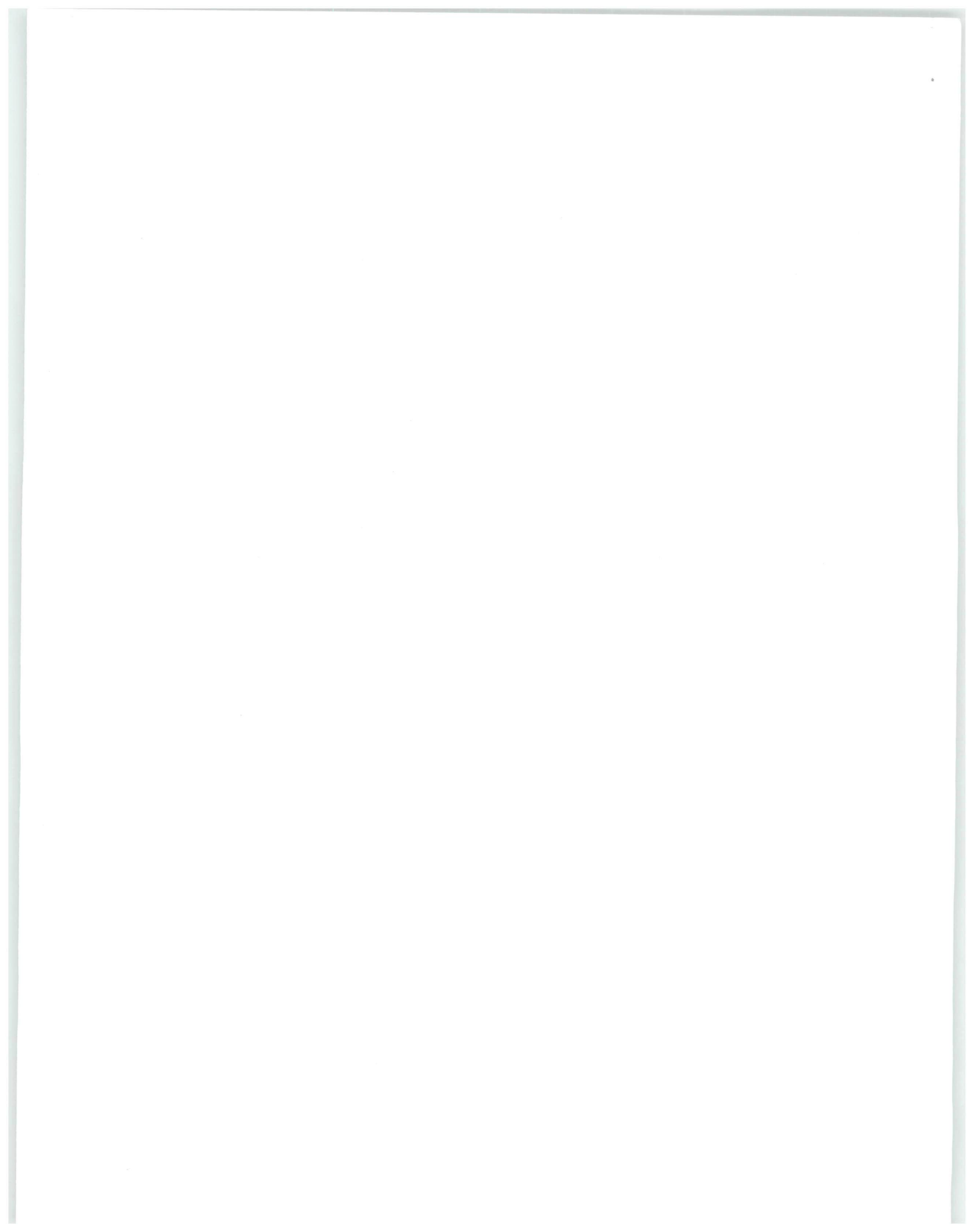
- Mme Hélène Bergeron, chercheuse
- M. André Bérard, chercheuse

La Commission se réunit à 13 h 10 sous la présidence de M. Kelley (Jacques-Cartier), président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour
L'ordre du jour (annexe 1) est adopté.



3. Bilan de la consultation générale sur les universités

Les membres étudient la deuxième version du projet de rapport final et apportent quelques modifications au document. Le texte est adopté à l'unanimité des membres.

4. Mandat statutaire en vertu de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*

Il est convenu que les auditions auront lieu les 28, 29 et 30 septembre 2004. Une séance préparatoire aura lieu le 28 septembre, de 8 h 30 à 9 h 30.

5. Mandat(s) d'initiative

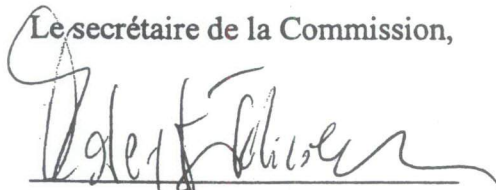
Le président et le vice-président de la Commission sont invités à consulter leurs collègues afin de proposer des mandats d'initiative qui pourront être exécutés à compter de l'automne (on mentionne la réussite scolaire des garçons et la réussite scolaire en milieu autochtone).

6. Mandat de surveillance d'organisme

Mme Marois (Taillon) mentionne que la Commission pourrait se donner un mandat de surveillance eu égard à la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial.

À 15 h 00, l'ordre du jour étant épuisé, la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,



Robert Jolicoeur

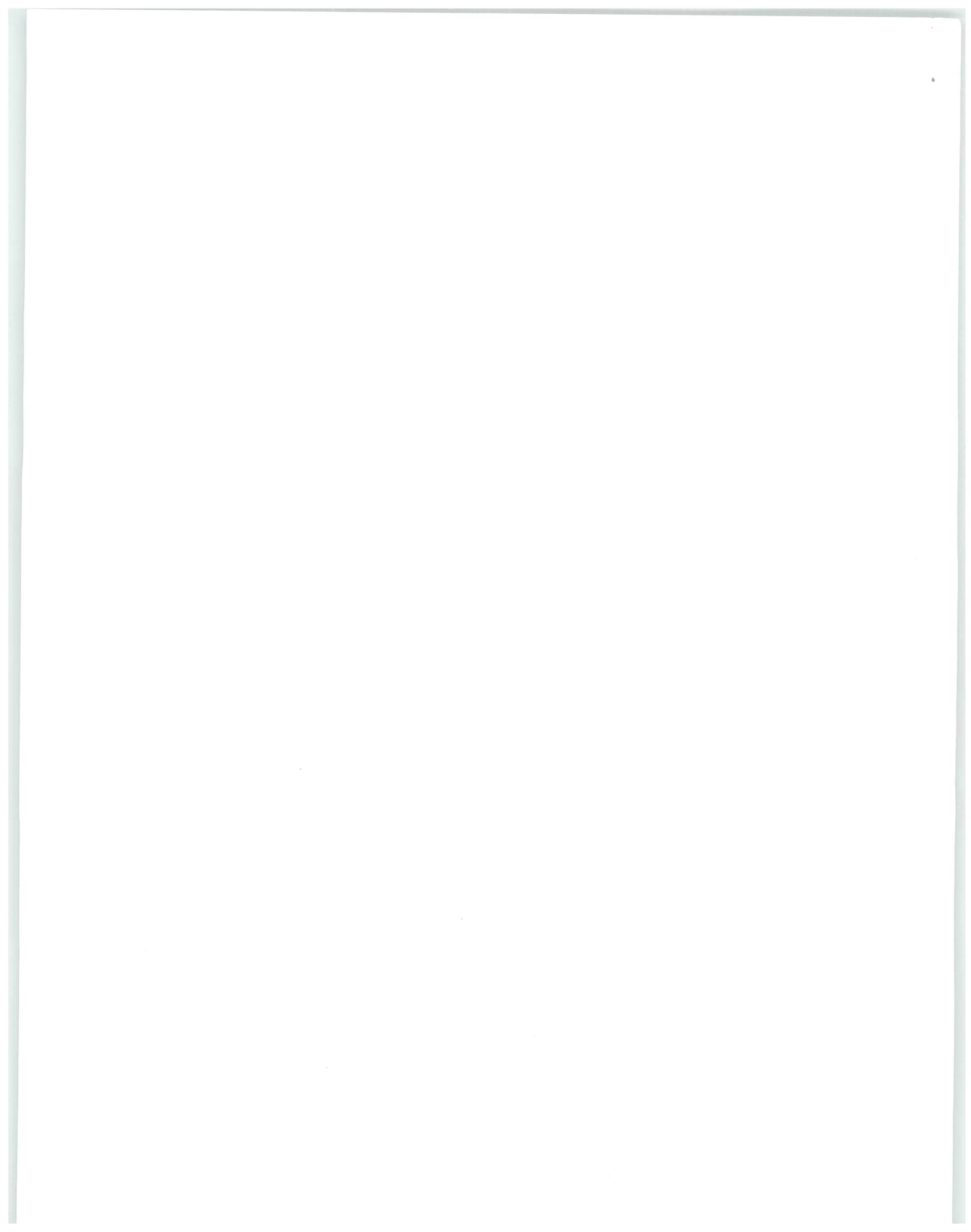
Le président de la Commission,



Geoffrey Kelley

RJ/df

Québec, le 15 juin 2004





COMMISSION DE L'ÉDUCATION

Séance de travail

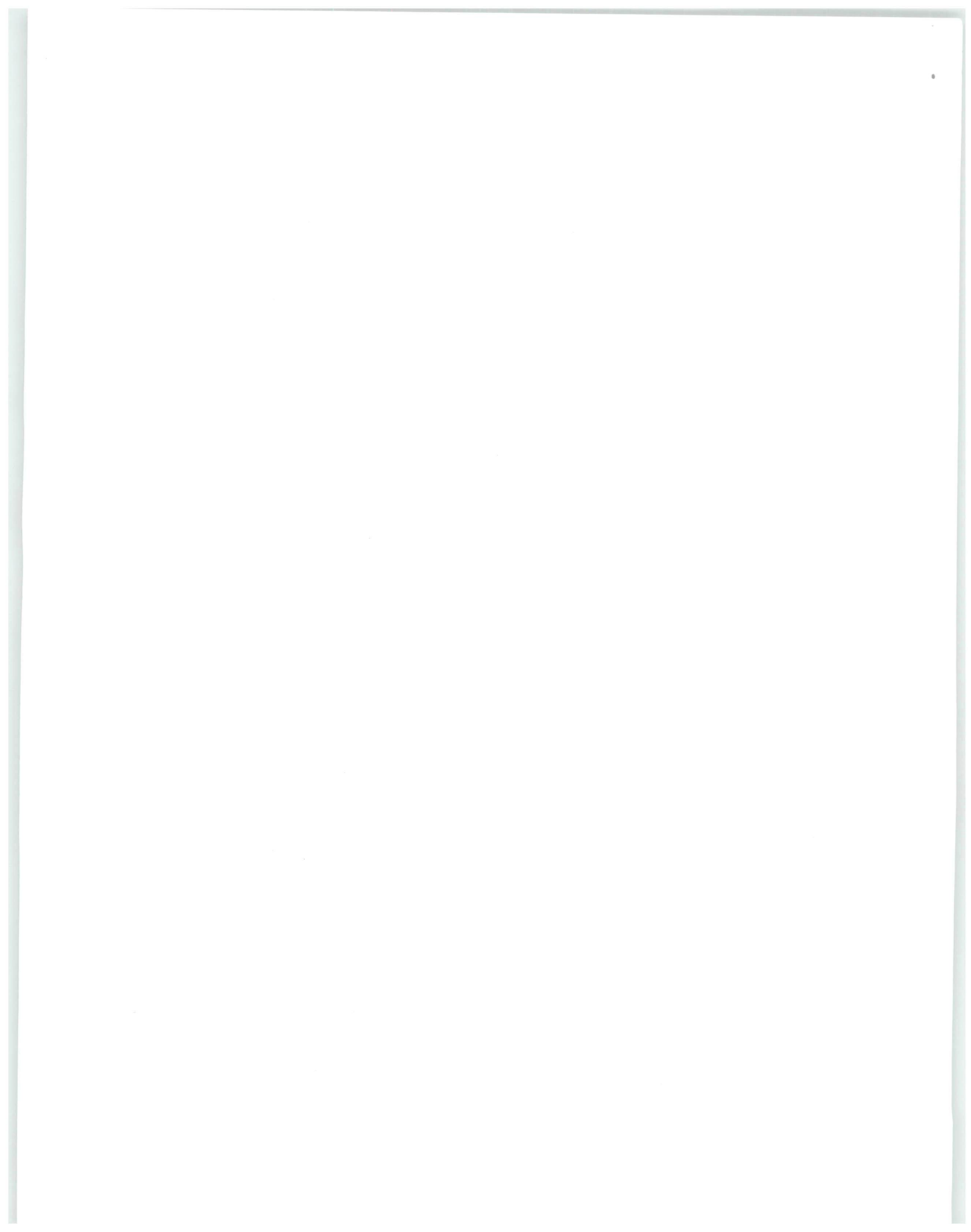
Le mardi 15 juin 2004

Salle 1.38 de l'édifice Pamphile-LeMay

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Bilan de la consultation générale sur les universités
4. Mandat statutaire en vertu de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*
 - 4.1 Calendrier des séances de travail et des auditions
5. Mandat(s) d'initiative
6. Mandat de surveillance d'organisme sur le Conseil supérieur de l'éducation
7. Varia

Québec, le 15 juin 2004



Projet d'horaire pour l'audition des dirigeants d'université à la salle Louis-Hippolyte-LaFontaine

Lundi le 27 septembre

14h à 17h Séance de travail

Mardi le 28 septembre

9h30 à 12h30 McGill

14h à 17h Université du Québec en Outaouais

Mercredi le 29 septembre

9h30 à 12h30 Télé-Université (avec présentation en ligne)

14h à 17h ÉNAP

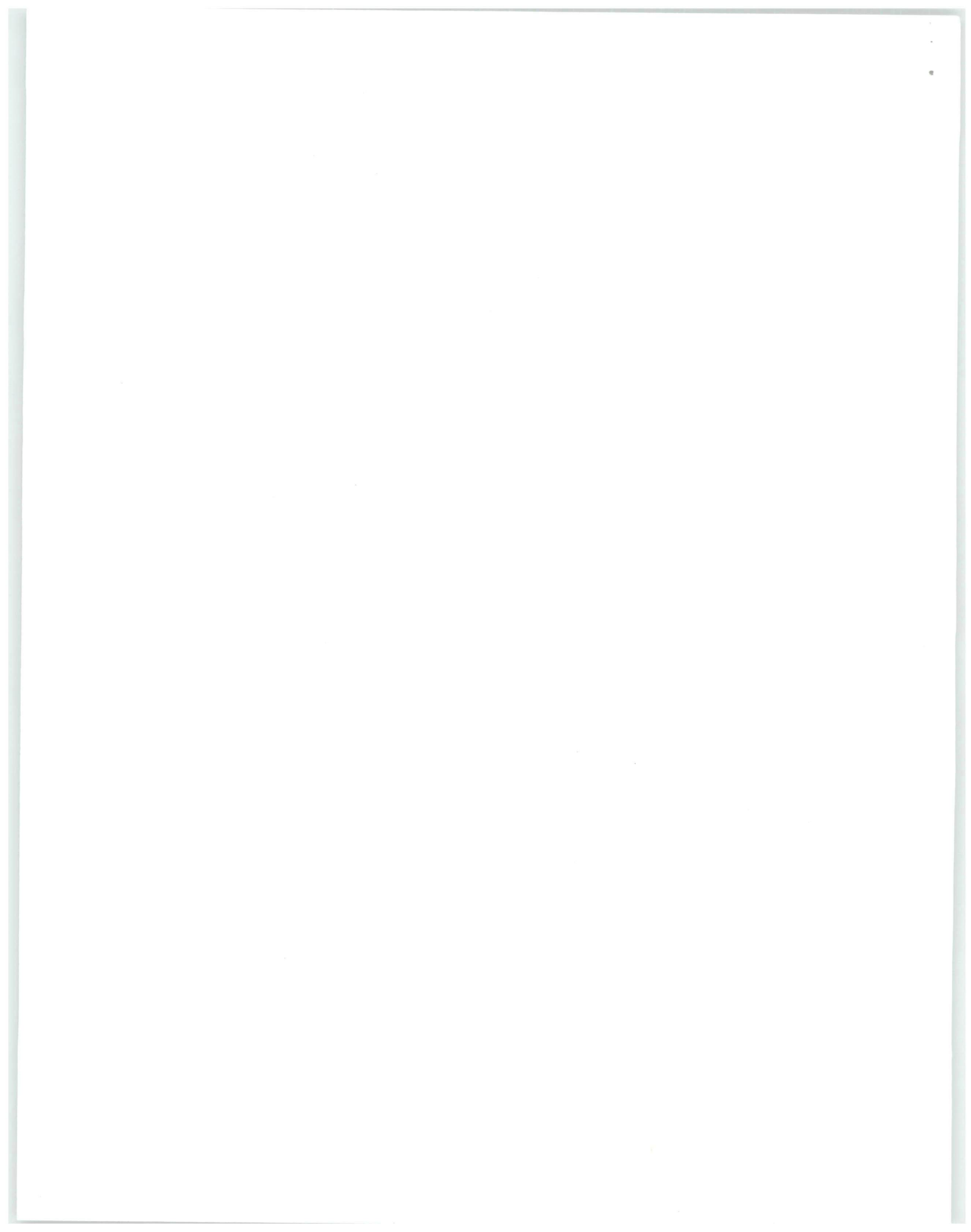
Jeudi le 30 septembre

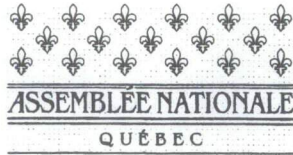
9h30 à 12h30 École Polytechnique

14h à 17h École de technologie supérieure

Mercredi le 20 octobre

9h30 à 12h30 Séance de travail (Ordre du jour : bilan des auditions et préparation des auditions de l'hiver 2005; prévoir une rencontre-bilan avec la CRÉPUQ et la FEUQ en octobre?; mandat sur le Conseil supérieur de l'éducation; mandat(s) d'initiative)





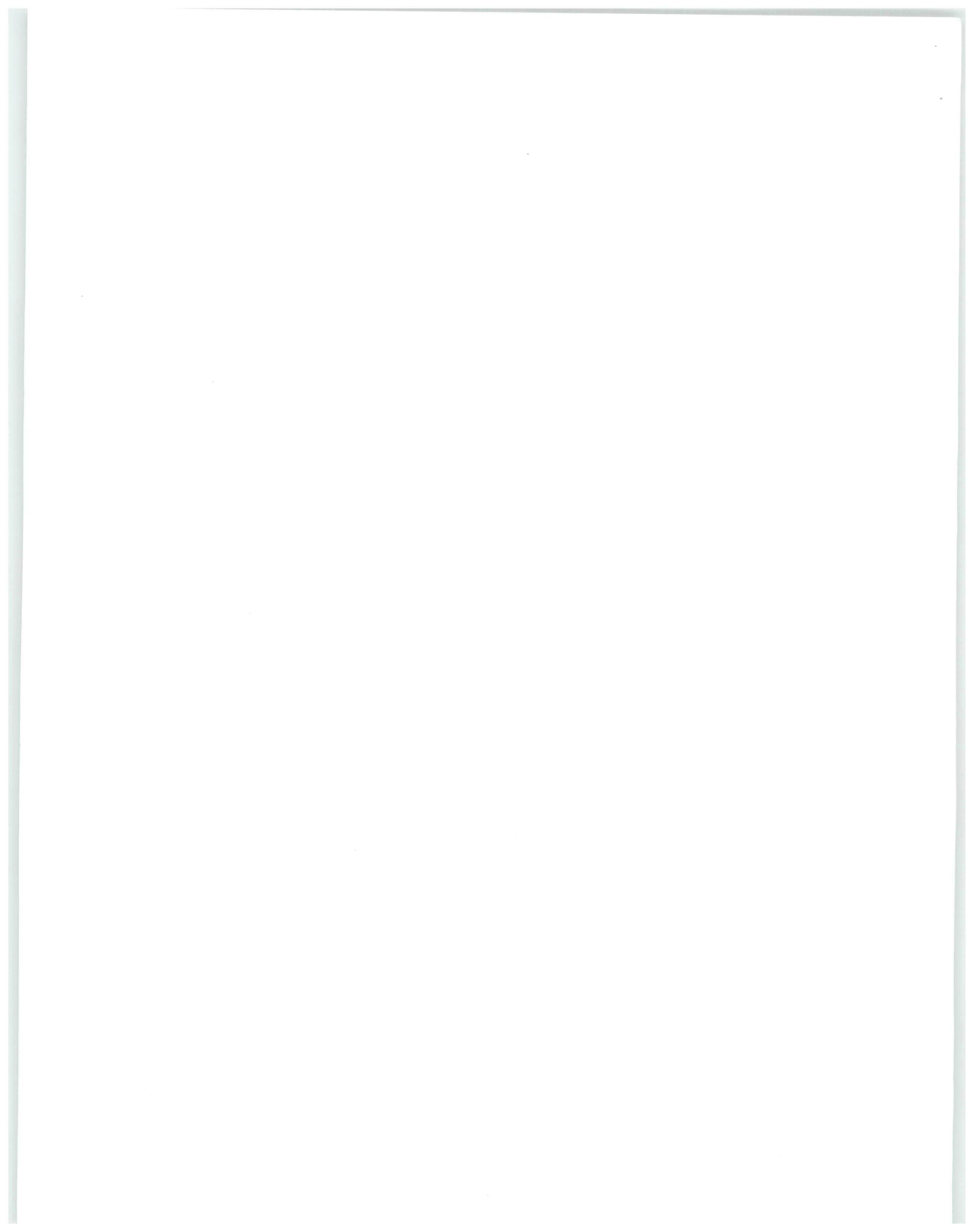
TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission de l'éducation

PROCÈS-VERBAL

Séance de travail du 3 novembre 2004

Faire le bilan des auditions des dirigeants d'universités
et organiser les travaux de la Commission



PROCÈS-VERBAL

Commission de l'éducation

Séance de travail du mercredi 3 novembre 2004

Objet : Faire le bilan des auditions des dirigeants d'universités et organiser les travaux de la Commission

Membres présents :

- M. Kelley (Jacques-Cartier), président de la Commission
- M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), vice-président de la Commission

- M. Bordeleau (Acadie)
- M. Cousineau (Bertrand)
- Mme Gaudet (Maskinongé)
- Mme Marois (Taillon), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'éducation
- M. Mercier (Charlesbourg)

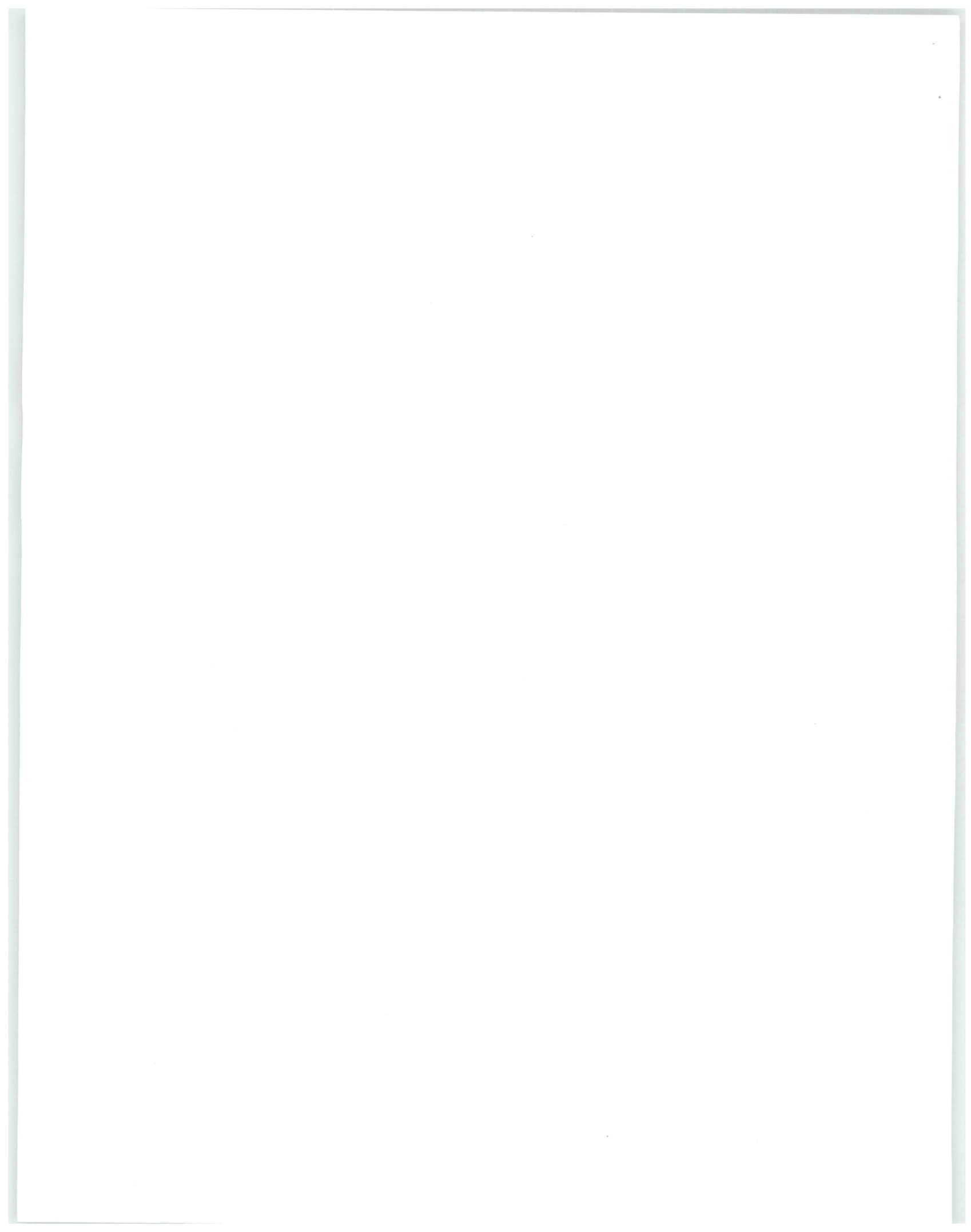
Autres participants

- Mme Hélène Bergeron, chercheuse
- M. André Bérard, chercheuse
- M. Dominic Provost, chercheuse de Mme Marois

La Commission se réunit à 10 h 05 sous la présidence de M. Kelley (Jacques-Cartier), président de la Commission.

1. Ouverture de la séance

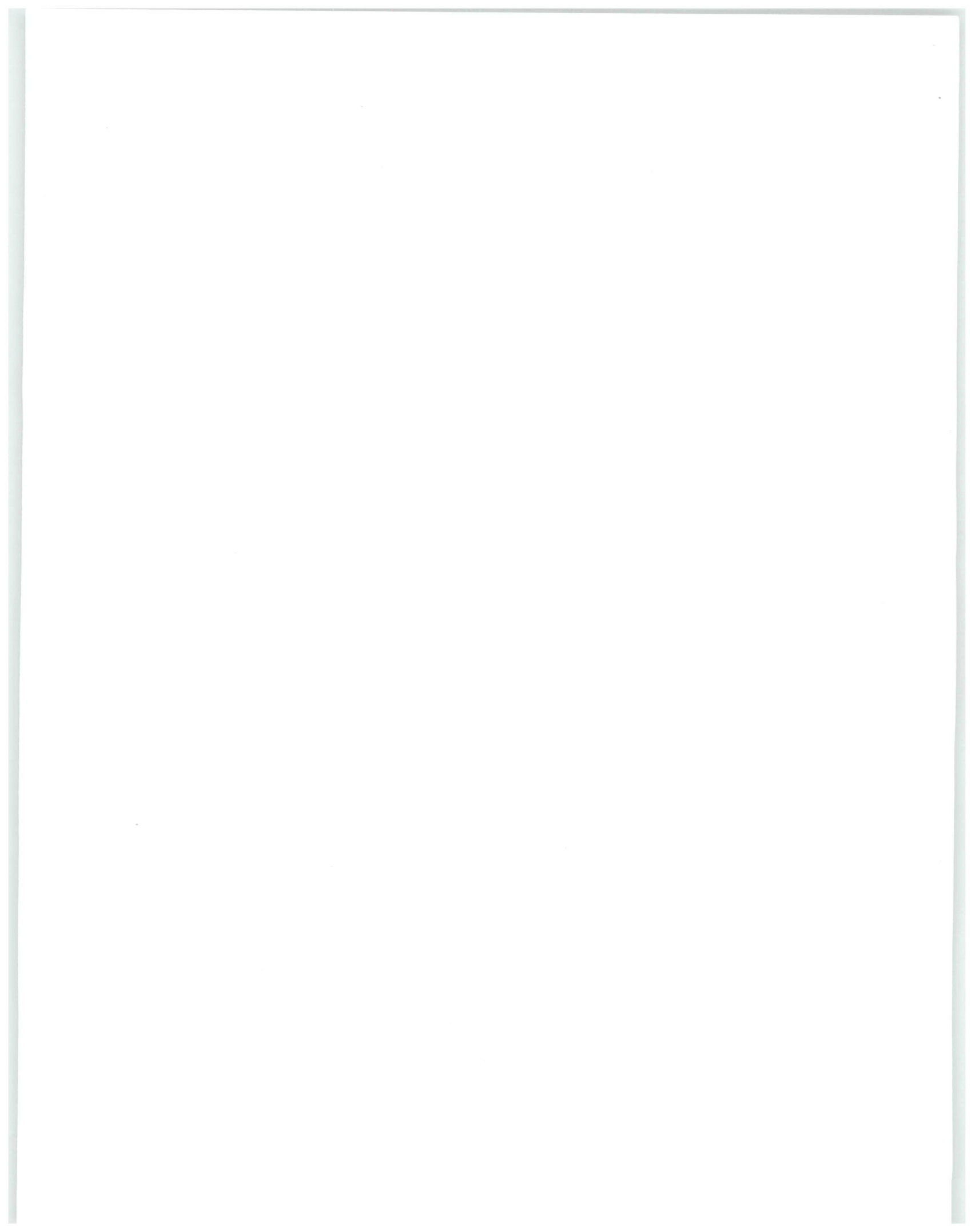
2. Adoption de l'ordre du jour



L'ordre du jour (annexe 1) est adopté.

3. Bilan de l'audition des dirigeants d'universités

- ✓ Les membres constatent d'abord qu'il est de loin préférable, tant du point de vue des parlementaires que des dirigeants d'universités, de consacrer 3 heures à chaque établissement plutôt que 60 minutes comme c'était le cas auparavant.
- ✓ Ils font un bilan très positif de la nouvelle approche adoptée pour les auditions de cet automne qui consistait à demander aux universités de transmettre directement à la Commission la documentation demandée par celle-ci, à savoir notamment une grille de données et un document intitulé Bilan et perspectives (auparavant les documents étudiés étaient ceux déposés en Chambre par le ministre tel que le prévoit la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*).
- ✓ Les membres se disent très satisfaits des documents préparés par les chercheurs pour chacun des établissements universitaires.
- ✓ Concernant la grille de données, il est convenu que des indicateurs seront ajoutés afin de faire état des revenus provenant du secteur privé (dons, fondations). Il sera aussi demandé aux universités d'ajouter en annexe la ventilation des certains indicateurs selon le sexe (par exemple pour les indicateurs de réussite des études, par faculté, en nombre absolu et en pourcentage).
- ✓ Concernant le document Bilan et perspectives, il est convenu qu'il sera demandé aux universités de fournir des informations, si elles sont disponibles, sur les taux de placement des étudiants (avec si possible une ventilation par région).
- ✓ Concernant les frais chargés aux étudiants étrangers, il est demandé au président de la Commission d'étudier la possibilité d'organiser une séance de travail avec des représentants du MEQ afin d'étudier le cas particulier de l'Université McGill qui outrepassé les règles du ministère (cette rencontre pourrait également porter sur la situation des étudiants étrangers en région).
- ✓ Il est convenu que les auditions de cet hiver auront lieu les 1, 2, 3, 8 et 10 février et qu'elles seront précédées et suivies de séances de travail.
- ✓ Il est enfin convenu qu'une séance de travail sera tenue après les auditions de cet hiver avec la CRÉPUQ et la FEUQ afin de leur permettre de faire leur propre bilan de la nouvelle approche adoptée par la Commission de l'éducation et de planifier le prochain cycle de reddition de comptes qui devrait commencer à l'automne 2006.



4. Mandat de surveillance d'organisme sur le Conseil supérieur de l'éducation

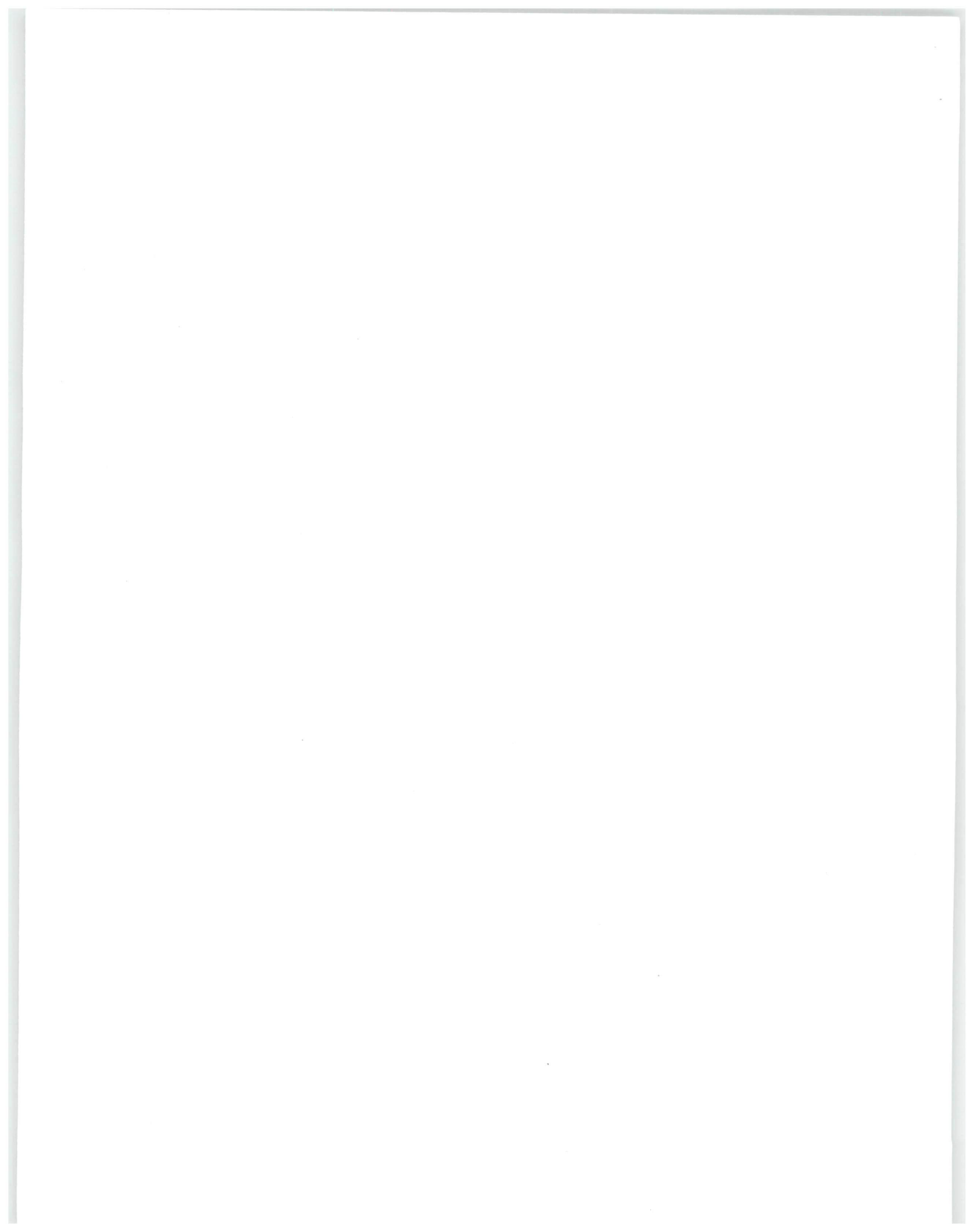
Il est convenu que l'audition des dirigeants du Conseil supérieur de l'éducation aura lieu le mercredi 19 janvier 2005 et qu'elle sera d'une durée de trois heures (14 heures à 17 heures); une séance de travail préparatoire aura lieu en avant-midi. Il est demandé au secrétaire de la Commission d'informer le président du Conseil que les membres entendent le questionner sur l'ensemble des rapports et avis du Conseil, notamment sur le rapport annuel sur la formation professionnelle, ainsi que sur les grands enjeux dans le monde de l'éducation (en vue de les éclairer sur un possible mandat d'initiative).

M. le président rappelle qu'il avait été question, au cours d'une séance de travail précédente, que la Commission se donne un autre mandat de surveillance d'organisme portant sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial. Il est convenu de reporter la décision à une date ultérieure.

5. Mandat(s) d'initiative

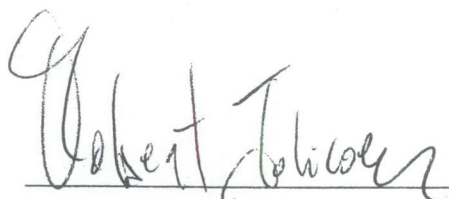
M. le président rappelle aux membres que les sujets suivants ont été évoqués au cours des séances de travail précédentes : la réussite scolaire des garçons, la réussite scolaire en milieu autochtone, la formation professionnelle, la désaffection des jeunes envers les carrières scientifiques, les passerelles entre les divers niveaux d'enseignement, la malbouffe dans les écoles. Une discussion s'engage au cours de laquelle on s'entend pour dire que les conséquences du défi démographique sur le monde de l'éducation, notamment en région, pourraient faire l'objet d'un mandat d'initiative.

Il est convenu d'attendre l'audition du Conseil supérieur de l'éducation avant de faire un ou des choix. Il est demandé au secrétaire et aux chercheurs de documenter les sujets suivants et de proposer des scénarios de réalisation pour d'éventuels mandats d'initiative: la réussite scolaire des garçons, la réussite scolaire en milieu autochtone, la formation professionnelle (ces documents seront discutés au cours de la séance de travail du 19 janvier).



À 11 h 25, la Commission ajourne ses travaux .

Le secrétaire de la Commission,



Robert Jolicoeur

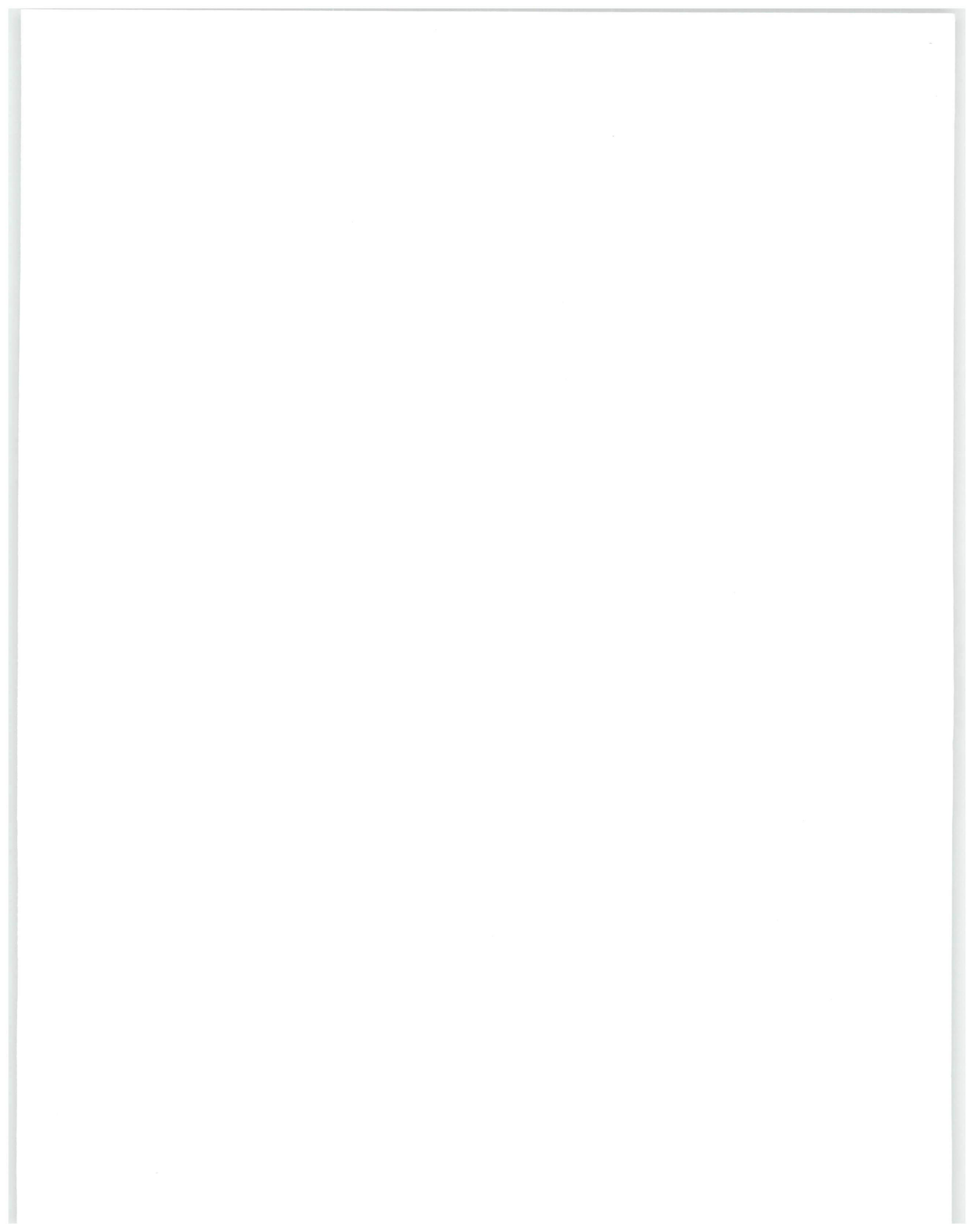
Le président de la Commission,



Geoffrey Kelley

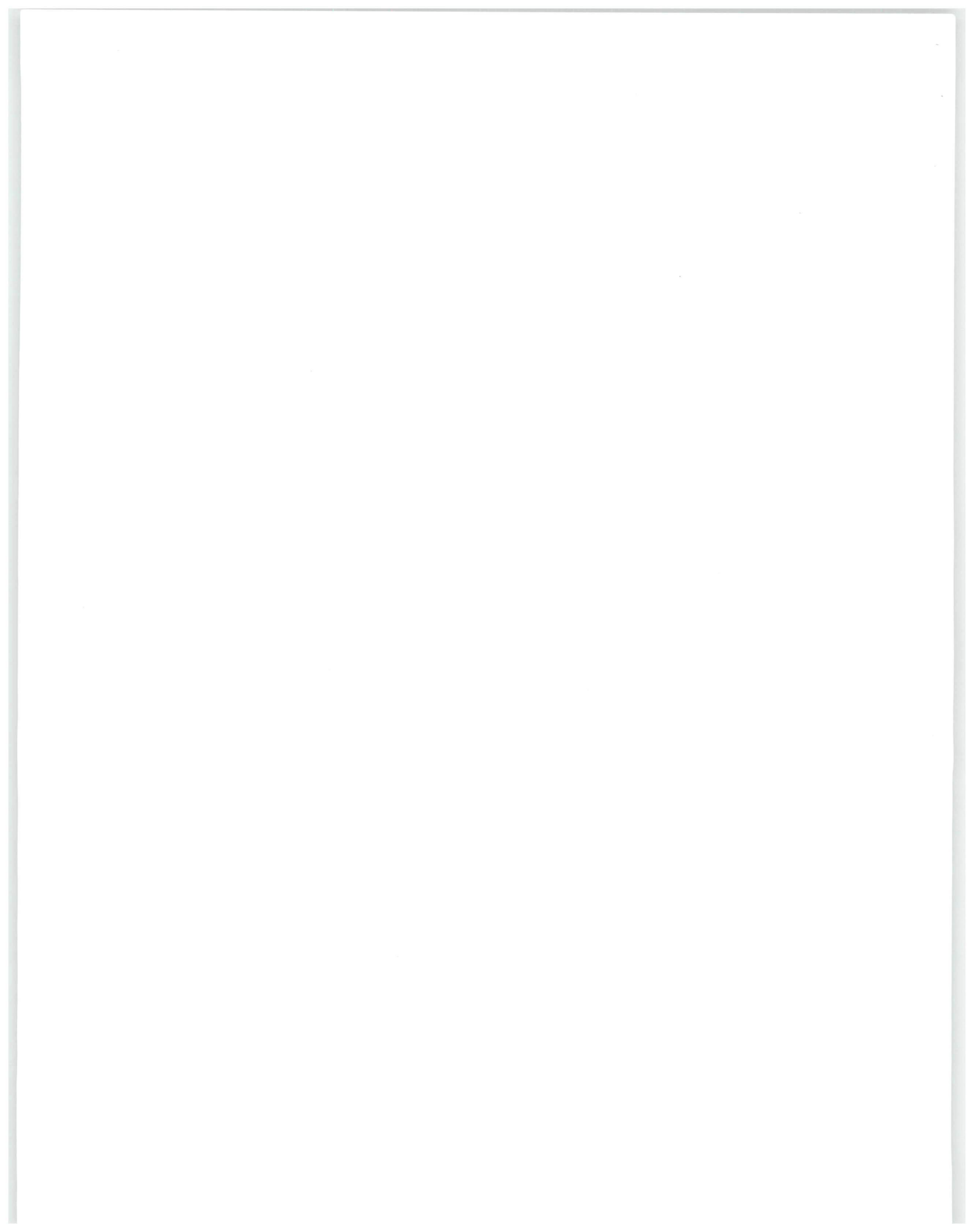
RJ/df

Québec, le 27 octobre 2004



Annexe I

Ordre du jour





COMMISSION DE L'ÉDUCATION

Séance de travail

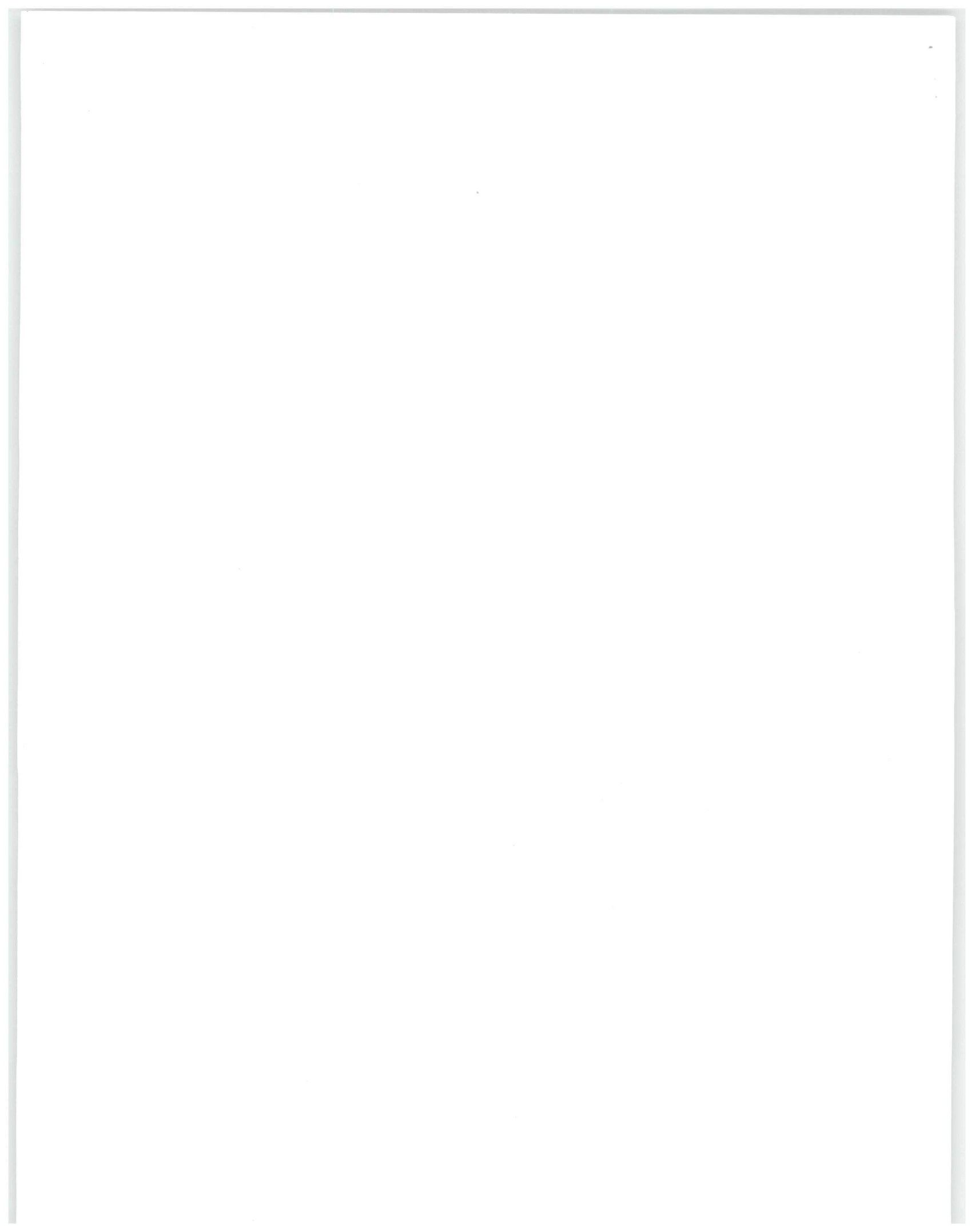
Le mercredi 3 novembre 2004
À compter de 10 h 00

Salle 3.31 de l'Hôtel du Parlement

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Bilan de l'audition des dirigeants d'universités
4. Mandat de surveillance d'organisme sur le Conseil supérieur de l'éducation
5. Mandat(s) d'initiative
6. Varia

Québec, le 27 octobre 2004





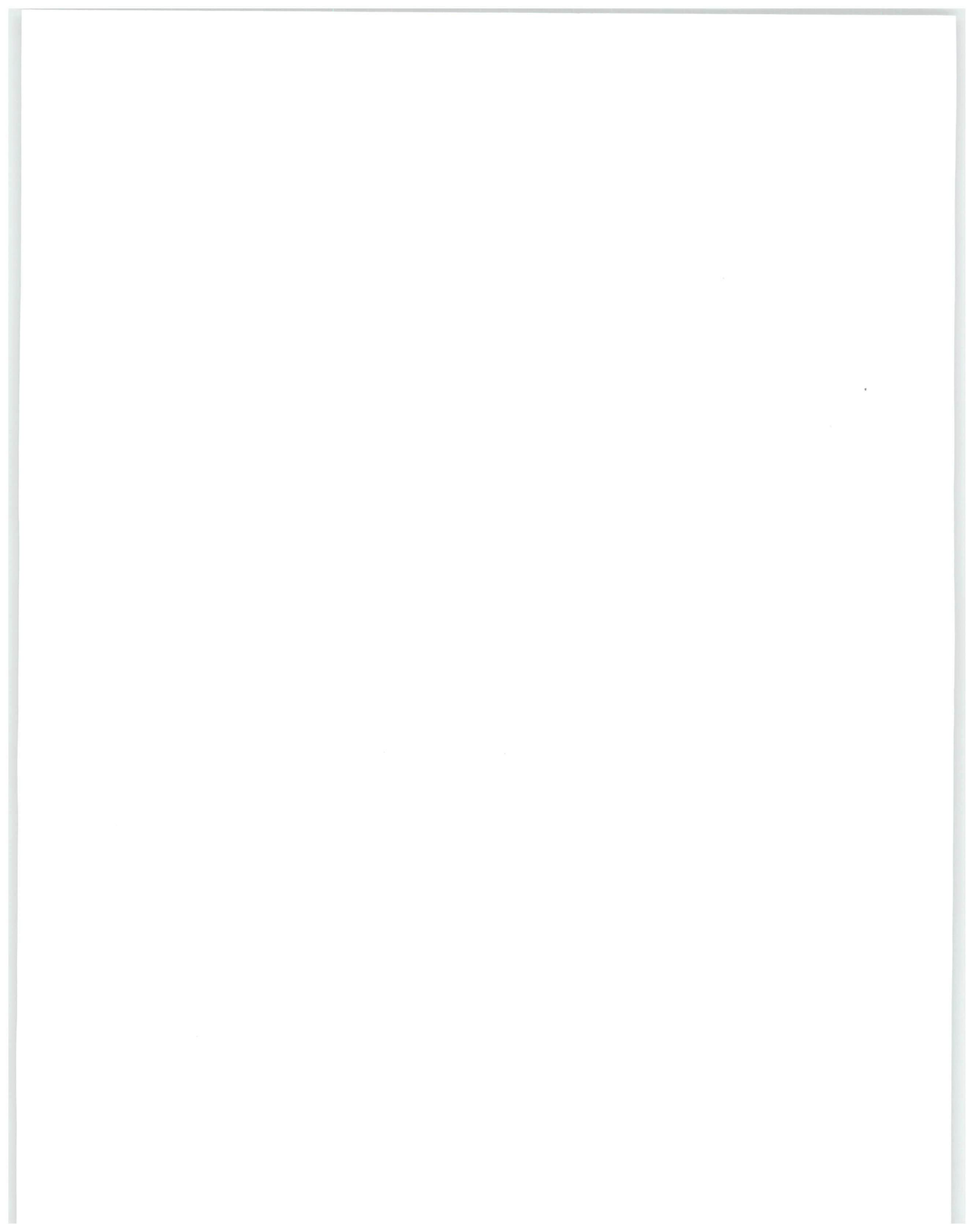
TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission de l'éducation

PROCÈS-VERBAL

Séance de travail du 19 janvier 2005

Préparer l'audition du Conseil supérieur des universités
et organiser les travaux de la Commission



PROCÈS-VERBAL

Commission de l'éducation

Séance de travail du mercredi 19 janvier 2005

Objet : Préparer l'audition du Conseil supérieur des universités et organiser les travaux de la Commission

Membres présents :

- M. Kelley (Jacques-Cartier), président de la Commission
- M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), vice-président de la Commission

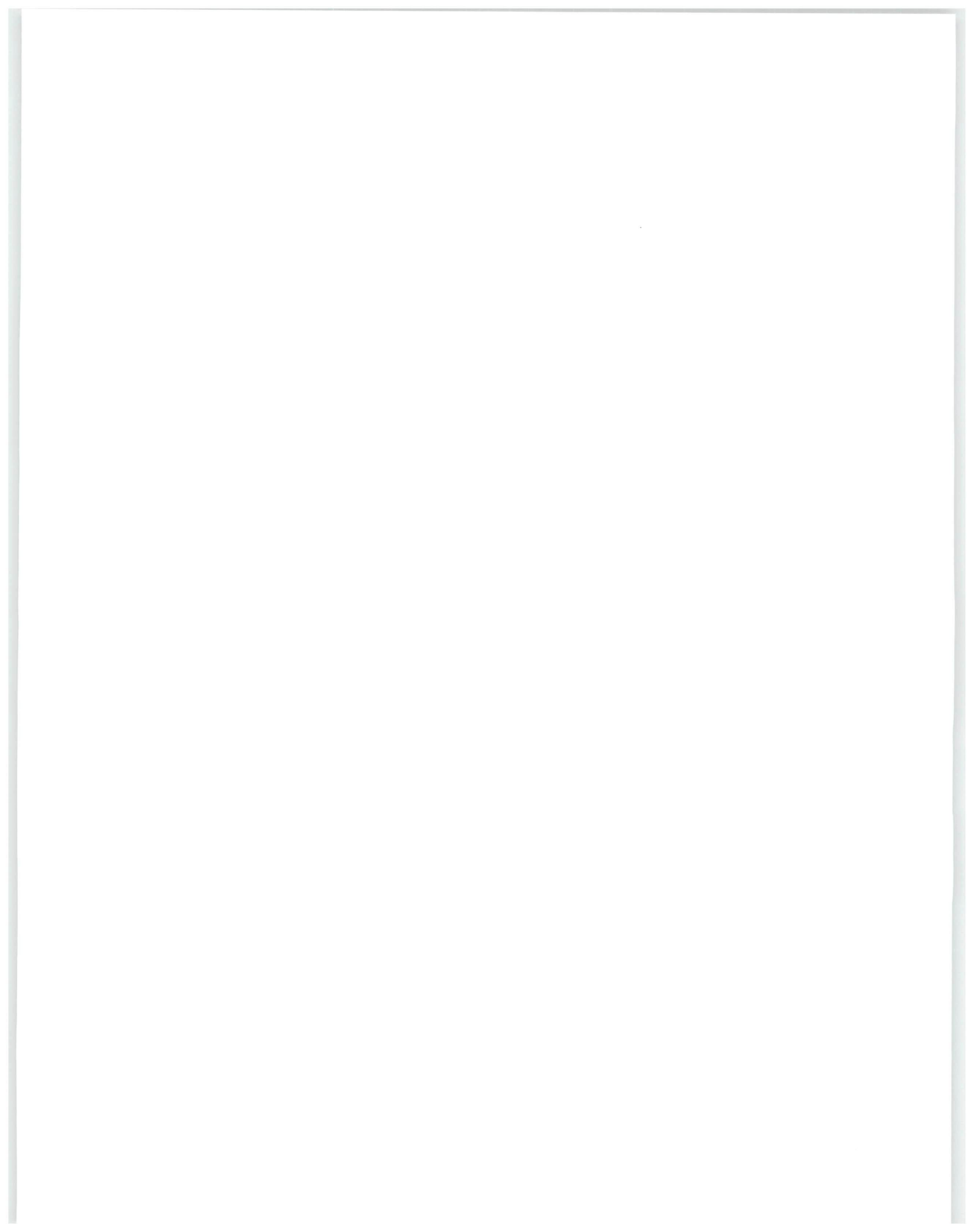
- M. Bordeleau (Acadie)
- Mme Champagne (Champlain)
- M. Cousineau (Bertrand)
- Mme Gaudet (Maskinongé)
- Mme Marois (Taillon), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'éducation
- Mme Perreault (Chauveau)

Autres participants

- Mme Hélène Bergeron, recherchiste
- M. André Bérard, recherchiste
- M. Dominic Provost, recherchiste de Mme Marois

La Commission se réunit à 10 h 00 sous la présidence de M. Kelley (Jacques-Cartier), président de la Commission.

1. Ouverture de la séance



2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour (annexe 1) est adopté.

3. Mandat de surveillance d'organisme sur le Conseil supérieur de l'éducation

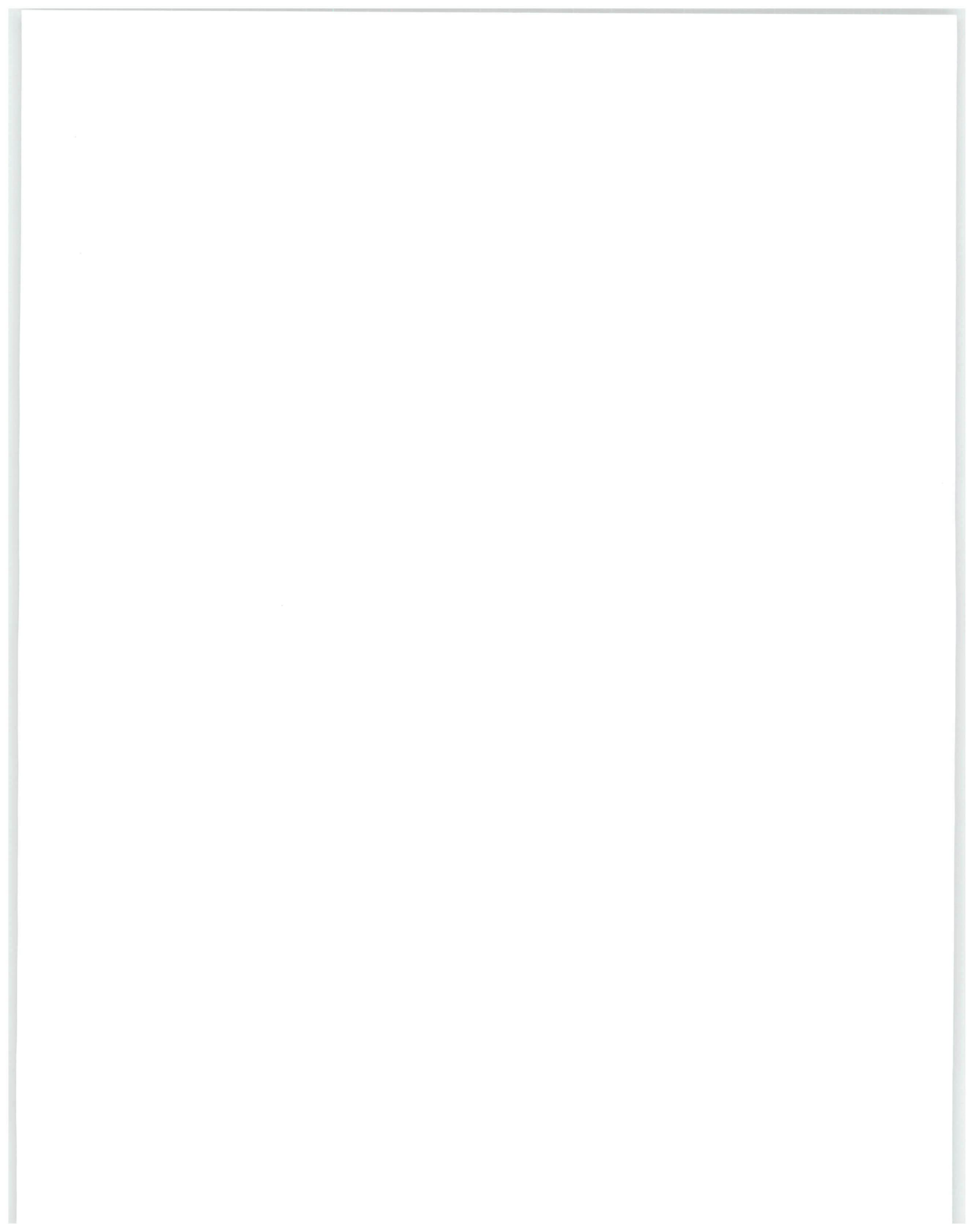
- ✓ M. le président informe les membres que le président du Conseil supérieur de l'éducation, M. Jean-Pierre Proulx, fera une présentation PowerPoint d'une trentaine de minutes. Les membres conviennent que les échanges se feront par blocs d'une quinzaine de minutes.
- ✓ Mme Bergeron présente le document de soutien préparé à l'intention des membres.
- ✓ Il est convenu que le CSÉ sera notamment questionné sur les sujets suivants : la mission et le mandat; la problématique complexe du renouvellement des mandats des membres du CSÉ, de ses commissions et du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études; la planification stratégique de l'organisme; les travaux en cours au Conseil; le dernier rapport annuel sur l'état et les besoins de l'éducation qui porte sur l'éducation à la vie professionnelle; le processus décisionnel relativement aux choix des sujets étudiés par chacune des commissions.

4. Projet(s) de mandat d'initiative

M. le président présente le document intitulé : Propositions de thèmes pour un mandat d'initiative en matière d'éducation (annexe 2). Ce document présente les trois sujets qui ont été priorisés lors de la dernière séance de travail : la formation professionnelle, la réussite scolaire en milieu autochtone, la réussite scolaire chez les garçons.

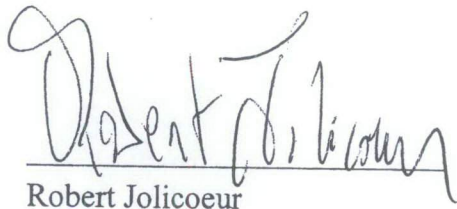
Il est convenu que les choix se feront après avoir entendu le Conseil supérieur de l'éducation.

Il est mentionné que la reconnaissance des acquis pourrait être un bon sujet de mandat d'initiative.



À 11 h 55, la Commission ajourne ses travaux .

Le secrétaire de la Commission,



Robert Jolicoeur

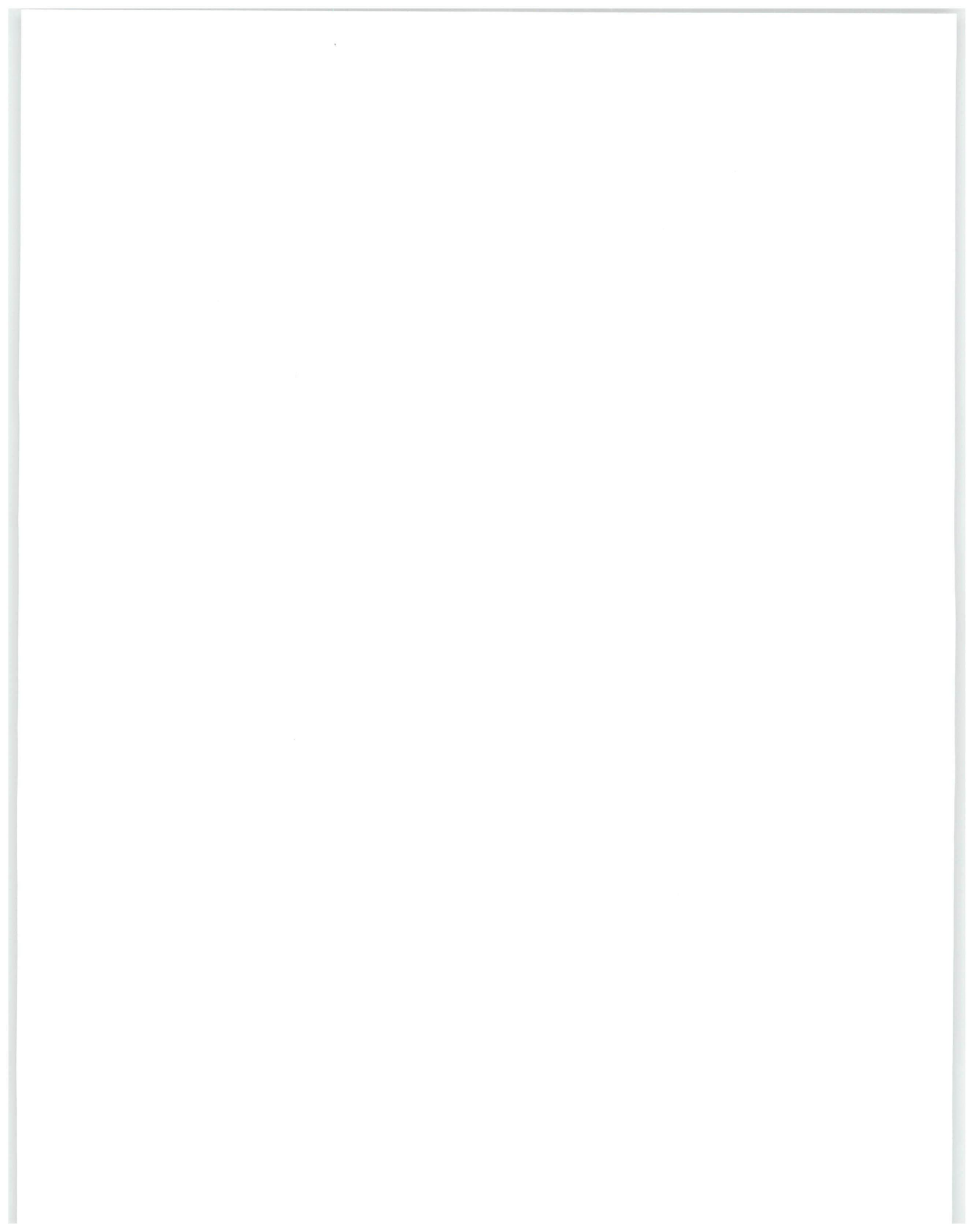
Le président de la Commission,



Geoffrey Kelley

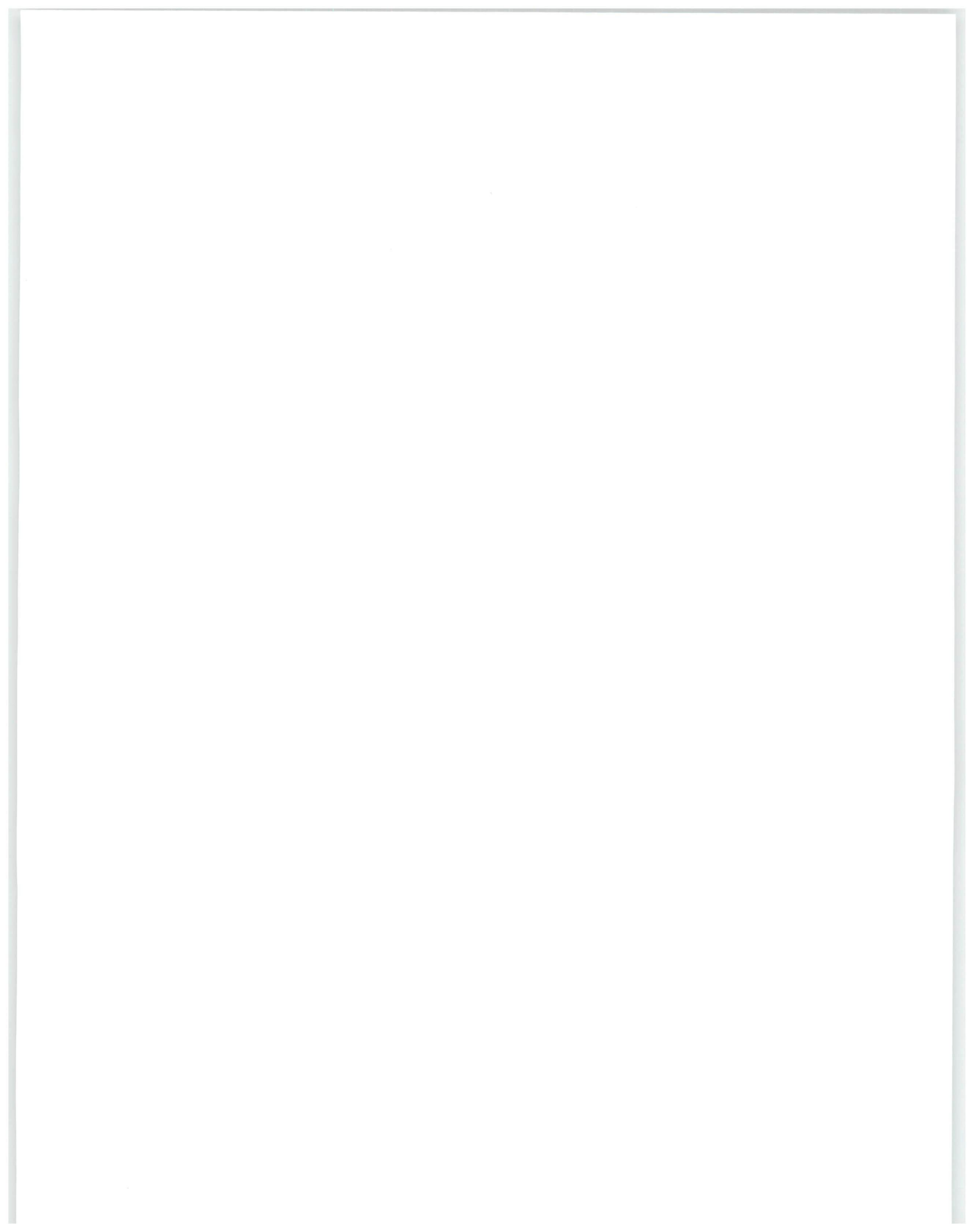
RJ/df

Québec, le 20 janvier 2004



Annexe I

Ordre du jour





COMMISSION DE L'ÉDUCATION

Séance de travail

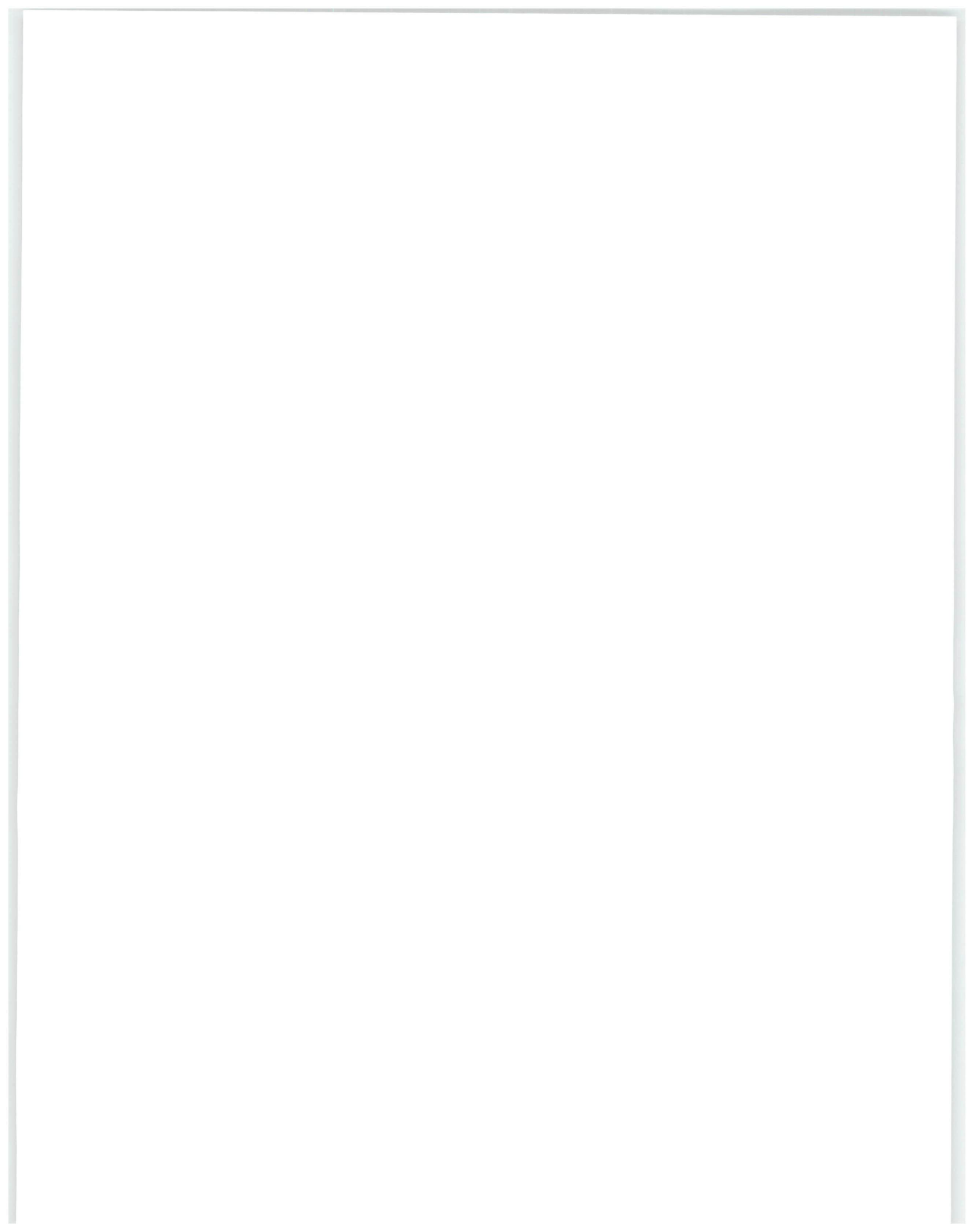
Le mercredi 19 janvier 2005
de 10 heures à 12 h 30

Salle 3.31 de l'Hôtel du Parlement

Ordre du jour

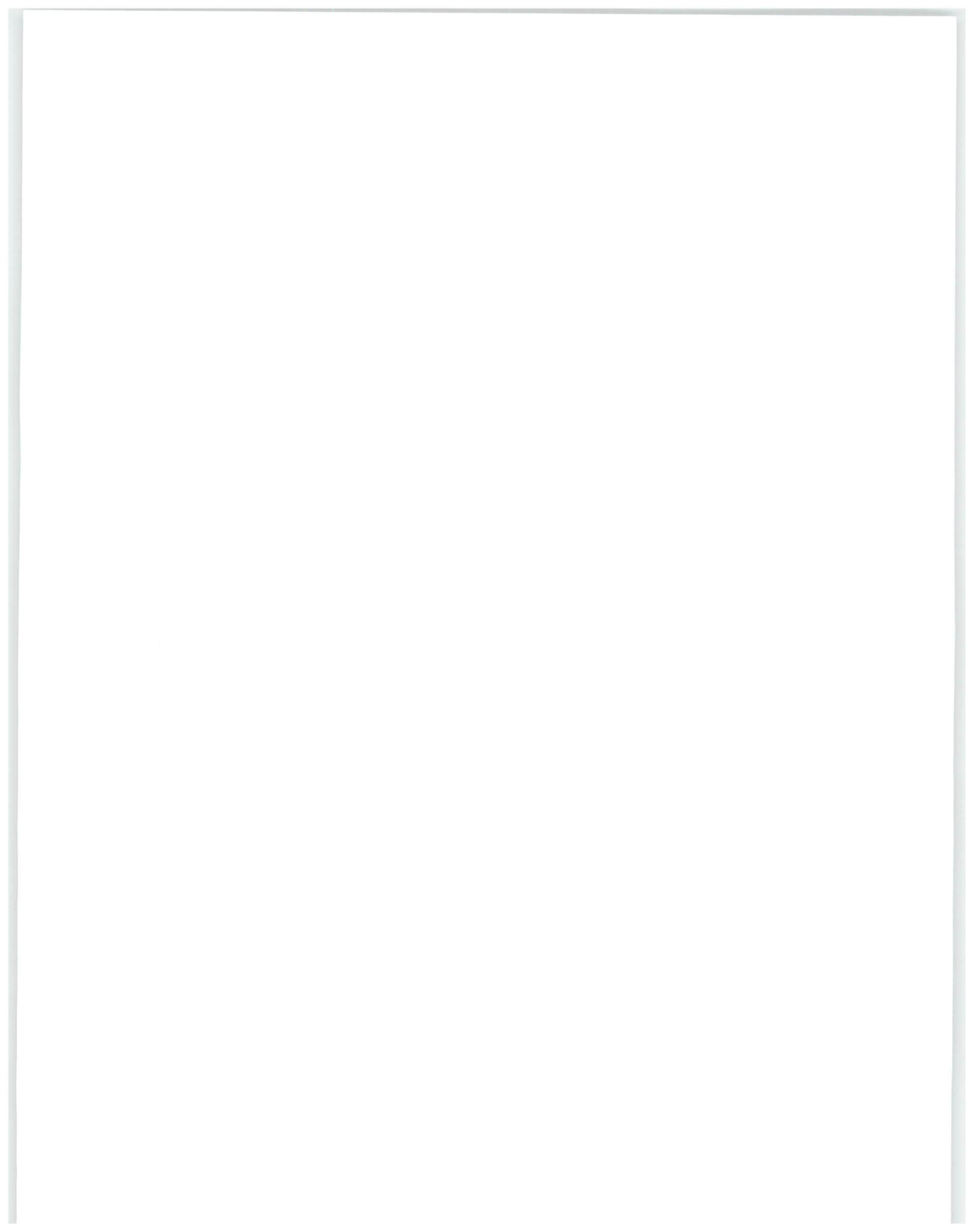
1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Mandat de surveillance d'organisme sur le Conseil supérieur de l'éducation
4. Projets de mandat(s) d'initiative
 - 4.1 La formation professionnelle
 - 4.2 La réussite scolaire en milieu autochtone
 - 4.3 La réussite scolaire des garçons
5. Auditions des dirigeants d'université
6. Divers

Québec, le 17 janvier 2005



Annexe 2

Propositions de thèmes pour un mandat d'initiative en matière d'éducation

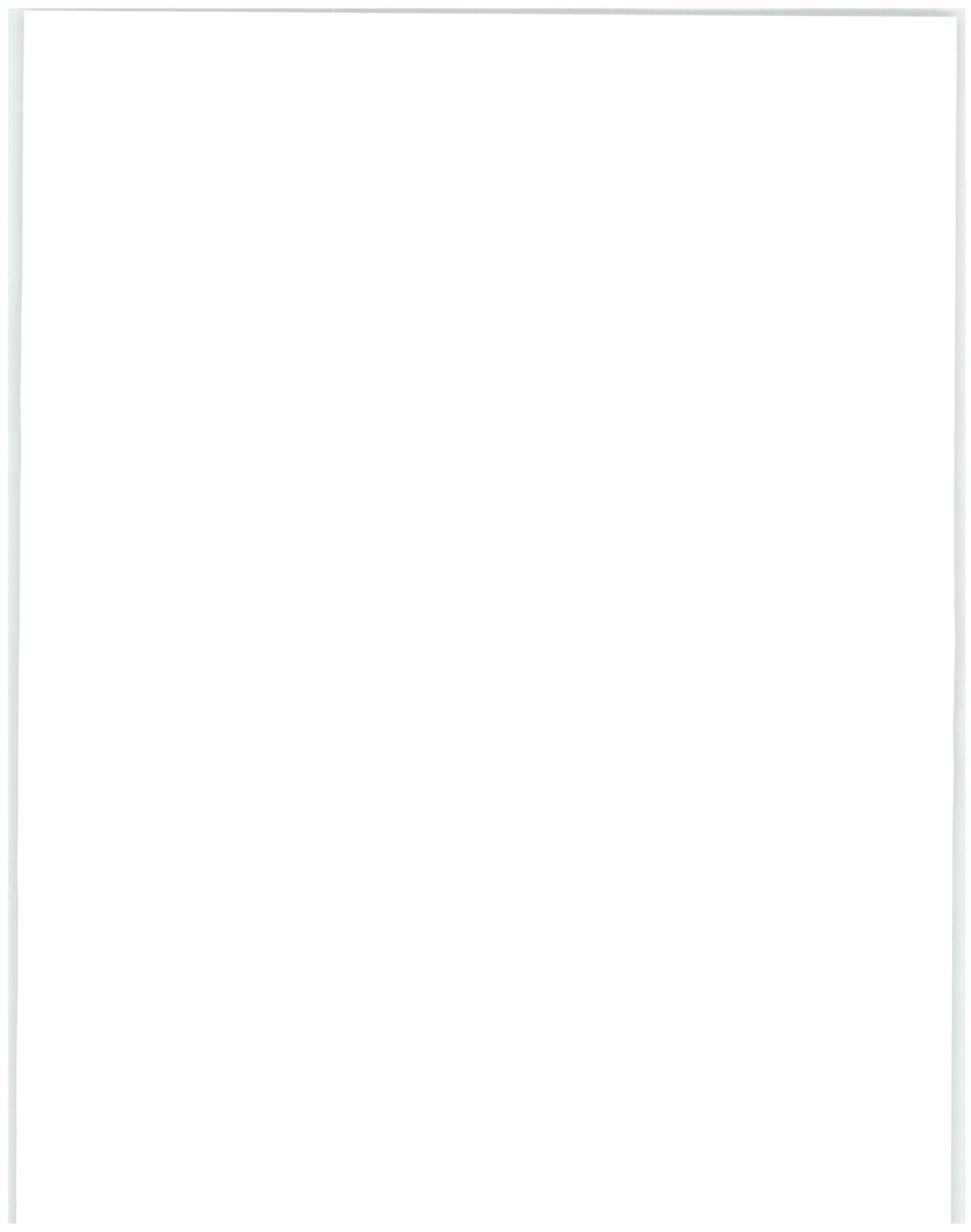




Commission de l'éducation

Propositions de thèmes pour un mandat d'initiative en matière d'éducation

**Québec
Janvier 2005**



Thème 1 : La formation professionnelle

La question

De plus en plus valorisées au collégial, les formations professionnelles sont encore boudées par les jeunes au secondaire, malgré les nombreuses campagnes de publicité gouvernementales des dernières années.

Selon le rapport annuel du Conseil supérieur de l'éducation (CSE) intitulé *L'éducation à la vie professionnelle : valoriser toutes les avenues*, rendu public le 11 janvier 2005, seule une minorité des étudiants inscrits en formation professionnelle au secondaire en 2002-2003 avait moins de 20 ans. On assiste même, depuis le milieu des années 1990, à une diminution des inscriptions en formation professionnelle au secteur jeune¹.

Comment faire pour que les efforts déployés pour favoriser l'accès des jeunes à la formation professionnelle obtiennent les résultats escomptés?

Quelques éléments de la problématique

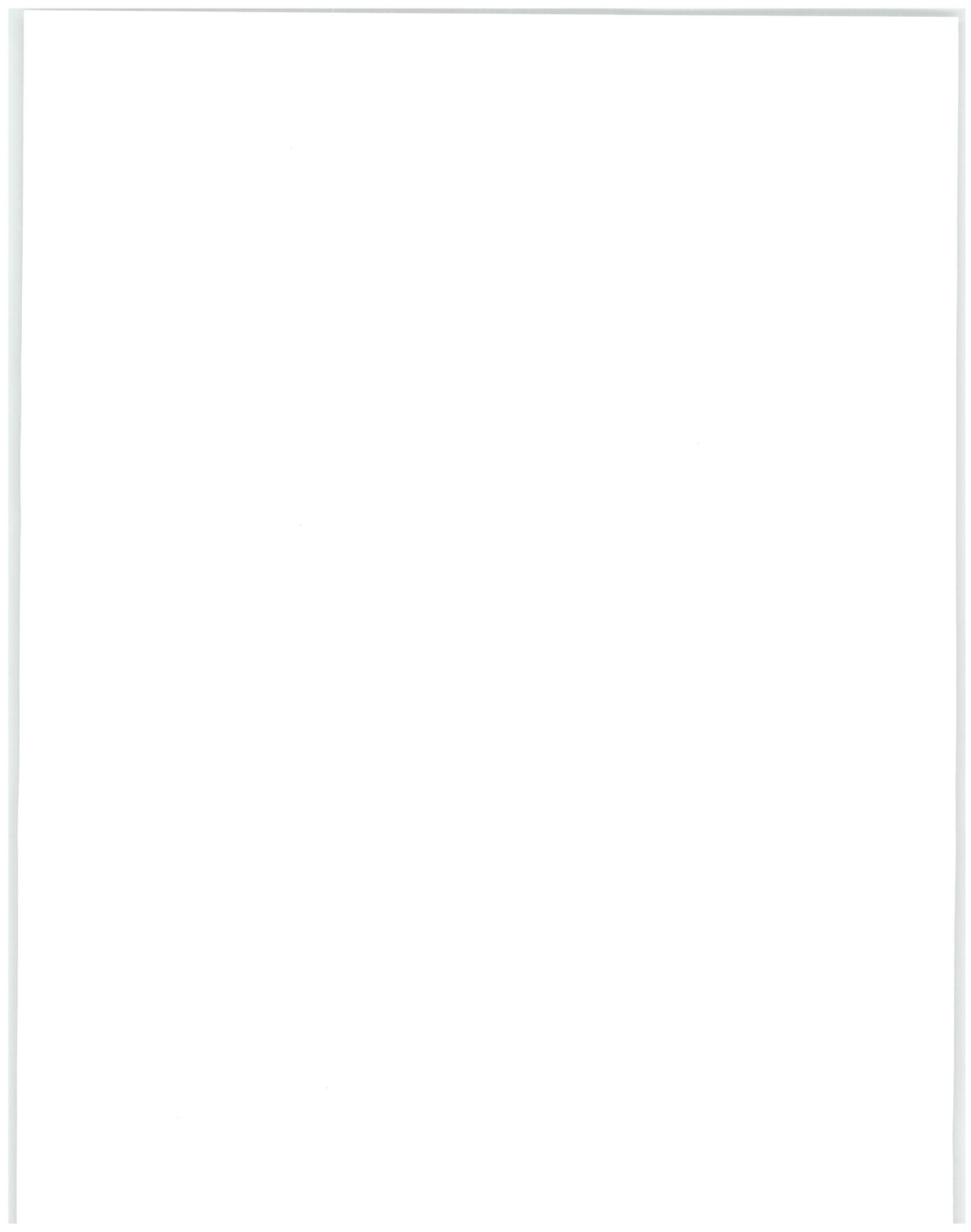
L'accès à la formation professionnelle chez les jeunes de moins de 20 ans est un problème qui persiste. Malgré la vaste réforme entreprise en 1986 pour freiner la chute des inscriptions des jeunes en formation professionnelle, en 1993-1994, il n'y avait que 12 % des jeunes Québécois qui s'y inscrivaient avant l'âge de 20 ans, ce taux étant bien inférieur à celui constaté dans les pays de l'OCDE.

En 1995, un groupe de travail mis sur pied par le MEQ propose des pistes de solution concernant l'augmentation du nombre de jeunes inscrits en formation professionnelle et la diversification des voies de formation. La même année, le Programme expérimental de diversification des voies offertes aux jeunes en formation professionnelle au secondaire est mis en œuvre². En 1995 également, l'aide financière aux études est élargie aux élèves du secondaire en formation professionnelle. À cela s'ajoutent les campagnes menées, notamment, par le MEQ et la Fédération des commissions scolaires pour valoriser la formation professionnelle.

¹ « Si le Conseil revient sur cette question, c'est tout d'abord parce qu'elle revêt une importance stratégique qui découle notamment des constats suivants :

- l'accès à l'éducation et l'accès au diplôme se sont peu améliorés depuis une dizaine d'années;
- un trop grand nombre de personnes, surtout des jeunes de moins de 20 ans, sortent du système d'éducation sans qualification suffisante;
- le besoin croissant de personnel de mieux en mieux qualifié se traduit périodiquement par des pénuries ou des surplus sectoriels;
- le système d'éducation ne favorise pas la diversité ni la continuité des cheminements éducatifs entre les différents secteurs de formation, notamment entre le secondaire professionnel et le collégial technique. », CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *L'éducation à la vie professionnelle : valoriser toutes les avenues*, p. 1.

² La diversification des voies d'accès à la formation permet l'accès aux programmes conduisant au diplôme d'études professionnelles (DEP) après la 3^e secondaire et met en place des programmes conduisant à l'attestation de formation professionnelle (AFP) qui prépare à l'exercice de métiers semi-spécialisés, accessibles aux jeunes qui ont réussi le 2^e secondaire.



En 2001-2002, dans *La gouverne de l'éducation : priorités pour les prochaines années*, le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) affirmait que les efforts pour diversifier les voies de formation professionnelle ne rapportaient pas les fruits escomptés, le taux d'accès à la formation professionnelle pour les jeunes de moins de 20 ans demeurant relativement stable depuis 1996-1997, soit environ 16 %.

Le dernier rapport annuel du Conseil supérieur de l'éducation

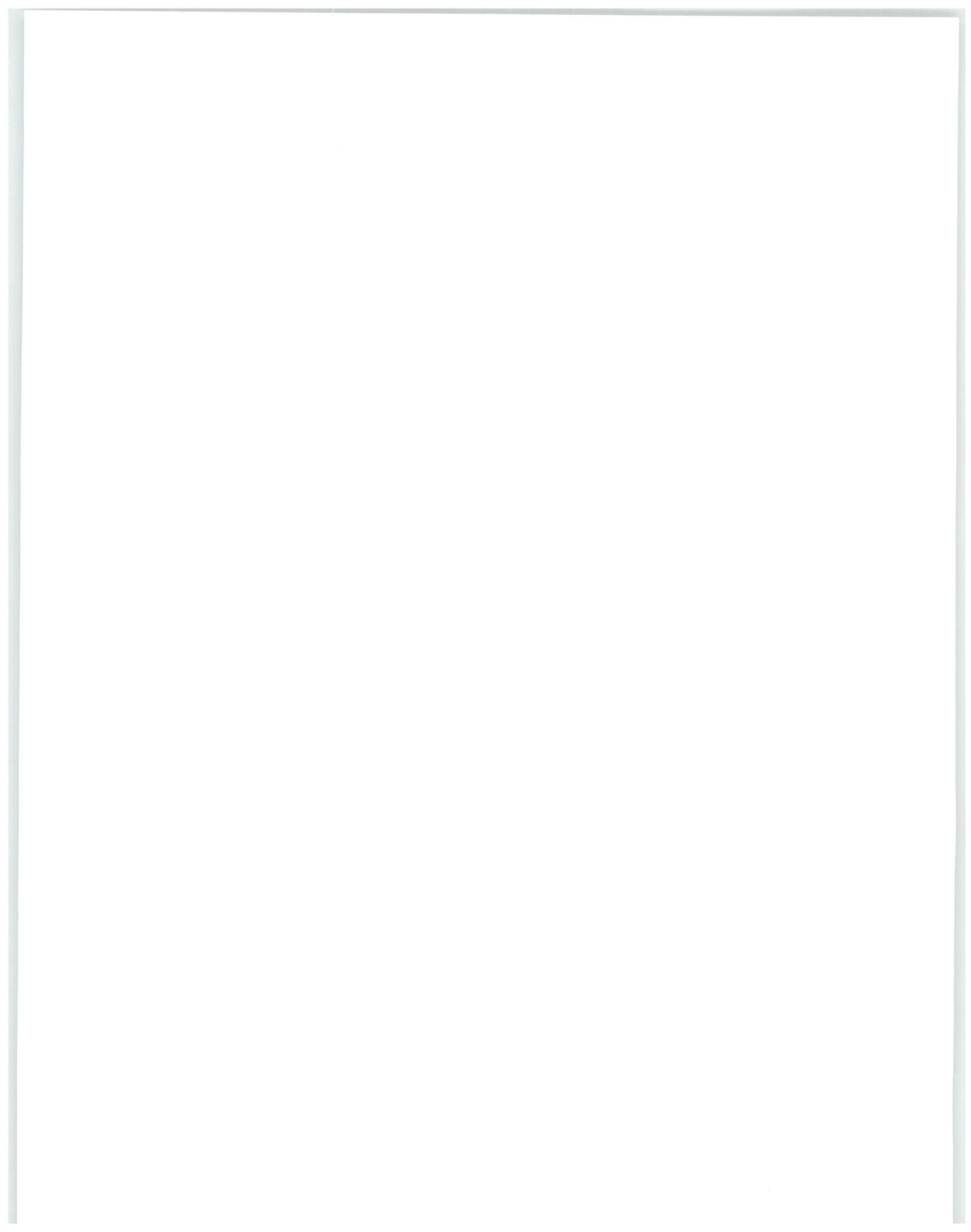
Le dernier rapport du Conseil supérieur de l'éducation pointe notamment la difficulté pour les détenteurs d'un diplôme d'études professionnelles à faire le saut au collégial. Les jeunes qui choisissent cette voie optent de plus en plus pour le secteur des adultes qui n'est pas conçu pour recevoir une telle clientèle.

Le rapport note, entre autres, que l'organisation de l'enseignement et de la pédagogie ne répond pas aux besoins des jeunes étudiants en voie de maturation personnelle et professionnelle; il devient donc difficile d'assurer la formation de base dont ont particulièrement besoin les jeunes. Dans les programmes contingentés, les jeunes perdent souvent au jeu de la sélection.

Outre les obstacles systémiques, la faible valorisation de cette filière décourage de nombreux jeunes, ainsi que leurs parents, de s'y engager. Le rapport s'abstient toutefois de formuler des recommandations concrètes à ce sujet.

Au-delà de la publicité, le Conseil pense qu'une partie de la solution réside dans la « valorisation de mécanismes d'orientation professionnelle efficaces » dès le primaire. L'organisme consultatif gouvernemental invite par ailleurs les acteurs du milieu de l'éducation à se pencher sérieusement sur le problème de la reconnaissance des acquis, alors que 30 % des élèves en formation professionnelle au secondaire n'ont pas suivi un cheminement scolaire standard.

Une fois les compétences reconnues, encore faut-il être en mesure d'offrir une formation d'appoint pour combler les lacunes observées. Le « financement est partout conçu pour la formation de groupes d'étudiants qui suivent des parcours standards et qui persévèrent jusqu'à la fin de leurs études », souligne-t-on dans le rapport, ce qui incite le gouvernement à introduire plus de souplesse dans le financement des différentes formes de formation professionnelle. Le CSE suggère également de mieux soutenir les étudiants en formation professionnelle.



Les indicateurs de la formation professionnelle

L'accès à la formation professionnelle au secondaire

Selon les *Indicateurs de l'éducation* les plus récents, l'accès des personnes de moins de 20 ans à des programmes de formation professionnelle était de 16,6 % en 2002-2003, soit une légère baisse par rapport à l'année précédente, où ce taux était de 17 %. Depuis 1998-1999, l'accès des personnes déjà titulaires d'un diplôme d'études secondaires (DES) était relativement stable et approchait 10 %; il a baissé à 9,0 % en 2002-2003.

L'accès à la formation professionnelle des élèves non diplômés se situait à 7,6 % en 2002-2003 et représentait 46 % de l'ensemble des entrées en formation professionnelle avant l'âge de 20 ans. Cette proportion est en hausse par rapport à la situation des dernières années.

La réussite en formation professionnelle au secondaire

Parmi les élèves de la formation professionnelle terminant leurs études en 2001-2002, 58,6 % ont obtenu un diplôme. Si l'on ne considère que les effectifs inscrits à temps plein, la proportion de titulaires d'un diplôme parmi les sortants atteint 84,0 %, soit le plus haut taux des dernières années.

Depuis le début de la réforme de la formation professionnelle en 1987-1988, le pourcentage de ceux qui ont obtenu un diplôme a augmenté de façon appréciable. Par exemple, à la fin de 2001-2002, 69,7 % des sortants des programmes menant au diplôme obtenait celui-ci, contre 43,4 % en 1988-1989.

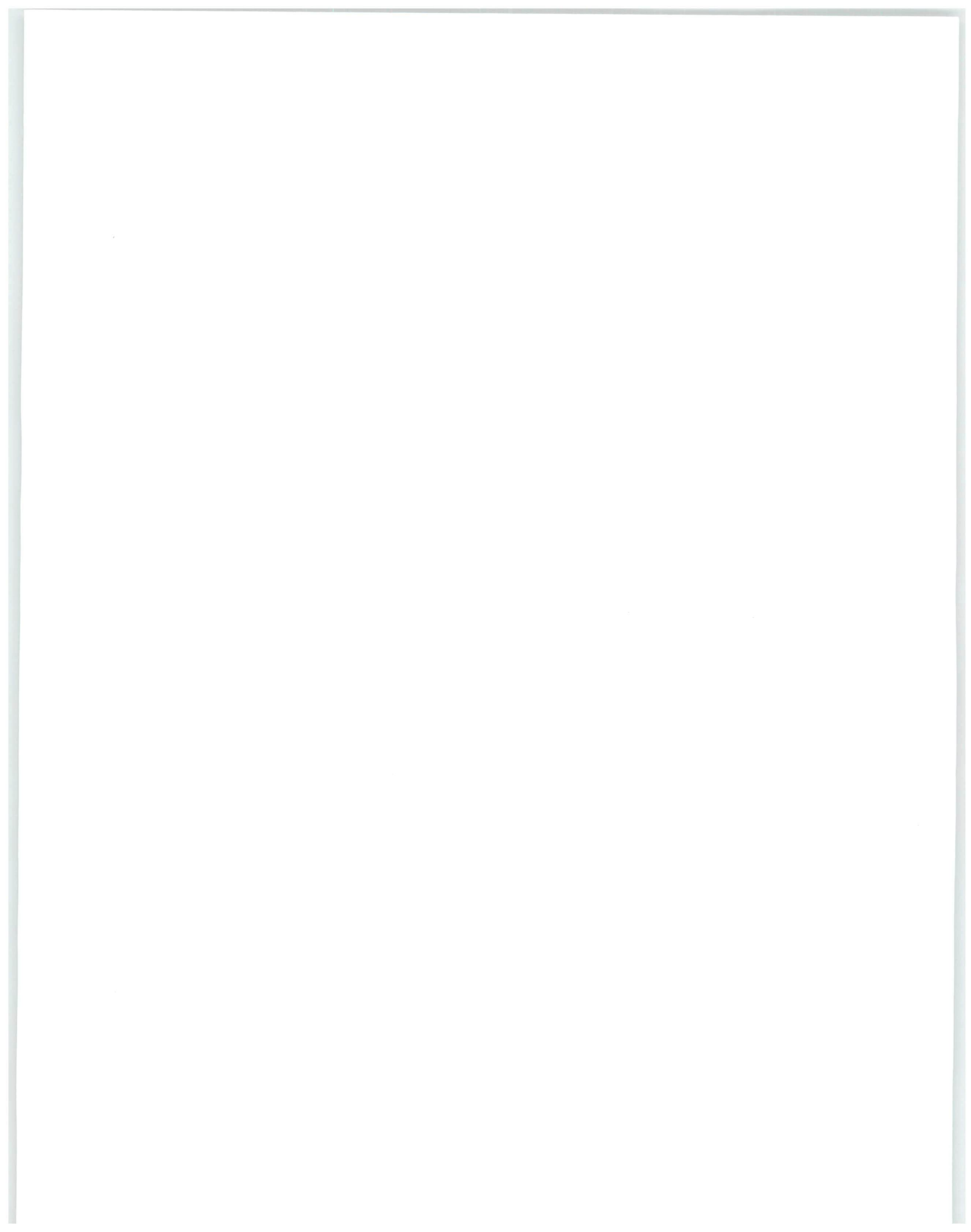
Source : MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Indicateurs de l'éducation – Édition 2004*, 2004, p. 56-57 et 74-75.

SOURCES

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION. *La gouverne de l'éducation priorités pour les prochaines années*. Rapport annuel sur l'État et les besoins de l'éducation 2001-2002, 144 p. [<http://www.cse.gouv.qc.ca/pdfs/rappan02.pdf>].

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION. *L'éducation à la vie professionnelle : valoriser toutes les avenues*. Rapport annuel sur l'État et les besoins de l'éducation 2003-2004, 151 p. [<http://www.cse.gouv.qc.ca/pdfs/50-0180.pdf>].

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Indicateurs de l'éducation – Édition 2004*, 2004, 148 p. [http://www.meq.gouv.qc.ca/stat/indic04/indicateurs_education_ed2004.pdf].



Thème 2 : La réussite scolaire en milieu autochtone

La question

Au Québec, la population des Premières Nations se répartit entre Amérindiens et Inuits. Alors que les Inuits forment une seule nation, le groupe des Amérindiens se subdivise en dix peuples distincts : les Abénaquis, les Algonquins, les Attikameks, les Cris, les Hurons-Wendat, les Innus (Montagnais), les Malécites, les Micmacs, les Mohawks et les Naskapis. La population autochtone du Québec réside majoritairement dans 53 communautés³.

Pour les élèves qui fréquentent la Commission scolaire crie et la Commission scolaire Kativik, la moyenne des taux d'obtention du diplôme d'études secondaires après sept ans, pour les cohortes de 1990 à 1995, est respectivement de 27,9 % et 21,9 % contre 72,8 % pour l'ensemble du Québec. On peut raisonnablement supposer que la situation est similaire pour les élèves qui fréquentent les écoles administrées par les conseils de bande locaux. Quant aux élèves autochtones qui fréquentent les écoles des commissions scolaires du Québec, cette proportion est établie à 30 %.

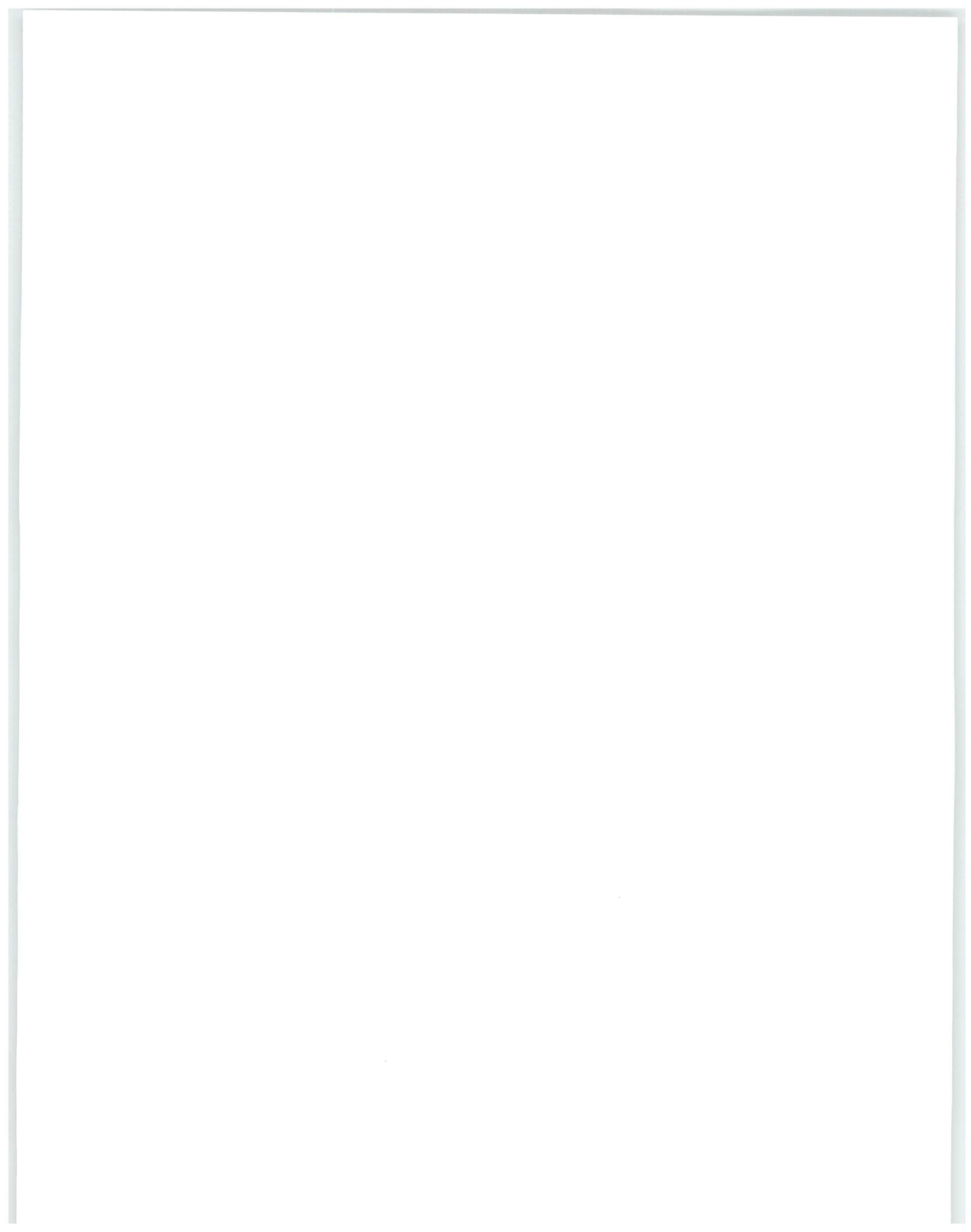
Cette situation ne semble pas propre qu'au Québec puisque dans son dernier rapport rendu public le 23 novembre 2004, la vérificatrice générale du Canada, M^{me} Sheila Fraser, constatait un écart important entre la scolarisation des autochtones et celle de la population canadienne en général. Elle estimait que le temps nécessaire pour combler cet écart serait d'environ 27 à 28 ans⁴.

Le gouvernement du Québec devrait-il développer une stratégie spécifique d'amélioration du niveau général de scolarisation des communautés autochtones, en tenant compte du cadre légal particulier qui régit ces communautés⁵?

³ « Les Amérindiens se distinguent des Inuits par le fait qu'ils sont soumis à une loi : la Loi sur les Indiens. La Loi constitutionnelle de 1867 et la première Loi sur les Indiens, adoptée en 1876, confiaient la responsabilité de ces autochtones au gouvernement du Canada. Un Indien est une personne qui est inscrite à titre d'Indien ou qui a droit de l'être (L.R. 1985, ch. I-5). Le nom de ces personnes est consigné dans le Registre des Indiens. Ce registre distingue les Indiens qui résident dans une réserve, un établissement indien ou une terre de la couronne, de ceux qui vivent hors de ces territoires. Les Indiens, dits hors réserve, se confondent dans l'ensemble de la population au Québec. » MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *L'éducation des populations scolaires dans les communautés autochtones du Québec*, 2004, p. 1.

⁴ MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *La réussite éducative des autochtones*, DAASA, Document de travail, 1 p.

⁵ « La Loi constitutionnelle de 1867 et la Loi sur les Indiens de 1876 ont confié la responsabilité des autochtones, y compris l'éducation de leurs jeunes, au gouvernement du Canada. À la suite de la signature, en 1975, de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois avec les Cris et les Inuits et, en 1978, de la Convention du Nord-Est québécois avec les Naskapis, la Commission scolaire crie, la Commission scolaire Kativik et l'école des Naskapis furent créées. Pour ces organismes, c'est la Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuits et naskapis (L.R.Q., c. I-14) qui s'applique. Pour les autres nations autochtones, les écoles sont administrées par les conseils de bande locaux et sont financées par le gouvernement du Canada selon les dispositions de la Loi sur les Indiens. Notons également que quelques 1000 élèves autochtones sous juridiction fédérale fréquentent des écoles des commissions scolaires du Québec, avec ou sans entente de scolarisation entre les conseils de bande locaux et les commissions scolaires. », *Ibid.*, p. 1.



Administration et financement de l'éducation pour les autochtones

Le mouvement de prise en charge de l'éducation par les autochtones s'est amorcé en 1972 par la publication d'une déclaration de principe de la Fraternité des Indiens du Canada : La maîtrise indienne de l'éducation indienne. Jusqu'en 1978, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien construisait et administrait les écoles. Au Québec, on retrouvait une trentaine d'écoles primaires réparties dans les différentes communautés. Les élèves du secondaire et du postsecondaire s'inscrivaient dans le réseau public québécois conformément à des ententes de financement entre le gouvernement fédéral et les organismes scolaires concernés.

Depuis la fin des années 1970, le portrait de l'administration et du financement de l'éducation pour les autochtones a considérablement changé. La résistance des Cris et des Inuits au développement du potentiel hydroélectrique de la baie James a conduit à la signature de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, en 1975, et à celle de la Convention du Nord-Est québécois, en 1978.

Ces conventions ont mené à la création de la Commission scolaire crie, de la Commission scolaire Kativik, pour les Inuits, et d'une école pour les Naskapis. La Commission scolaire crie et la Commission scolaire Kativik ont compétence en matière d'enseignement primaire, secondaire et d'éducation des adultes⁶.

En vertu de ces conventions, le gouvernement du Canada contribue à 75 % aux coûts de fonctionnement et d'investissement de la Commission scolaire crie et de l'école naskapie, le gouvernement du Québec contribuant à 25 %. En ce qui concerne la Commission scolaire Kativik, les proportions sont inversées.

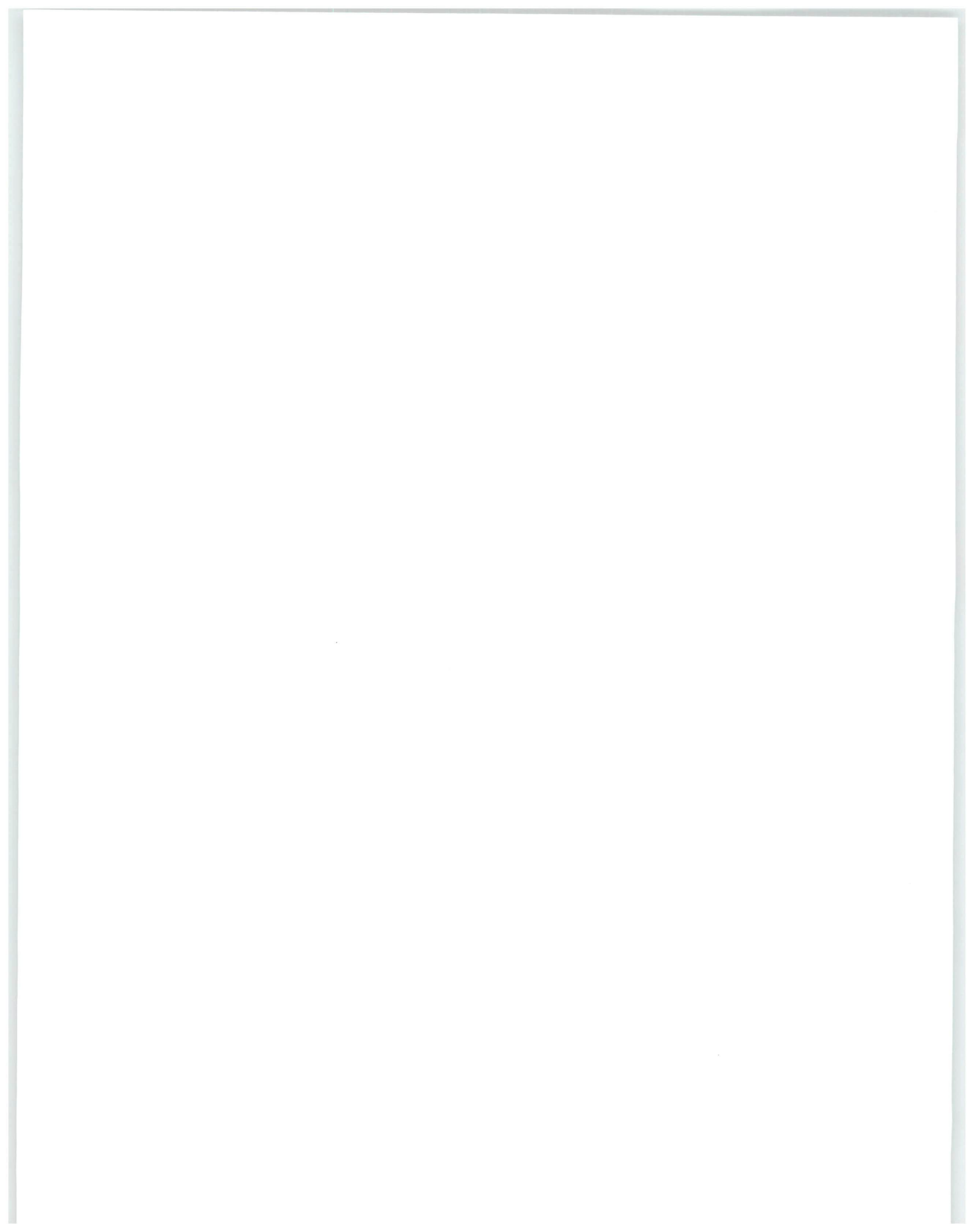
Dans le cas des autres nations, c'est le gouvernement fédéral, en vertu de la Loi sur les Indiens, qui assure le financement de l'éducation aux conseils de bande pour appuyer les services d'enseignement pour les Indiens inscrits qui résident dans les réserves. Ces sommes sont versées dans le cadre d'ententes de financement par lesquelles les communautés gèrent les services éducatifs relatifs à l'enseignement primaire et secondaire sur leur territoire.

Langue d'enseignement (primaire et secondaire) dans les collectivités autochtones

La Charte de la langue française (L.R.Q., chapitre C-11) stipule, sauf exceptions prévues par la Loi, que l'enseignement se donne en français dans les classes d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire et secondaire au Québec. Cependant, la langue d'enseignement des Amérindiens et des Inuits fait l'objet de dispositions particulières. L'article 97 précise que les réserves indiennes ne sont pas soumises à cette loi.

Dans le cas de la Commission scolaire crie et de la Commission scolaire Kativik, l'article 88 stipule que les langues d'enseignement sont respectivement le cri et l'inuktitut, ainsi que les autres langues d'enseignement en usage dans les communautés cries et inuites du Québec, à la date de la signature de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois. Cette même disposition s'applique aux Naskapis de Schefferville. Actuellement, la plupart des enfants amérindiens et inuits qui étudient dans leurs communautés commencent leur scolarisation en langue autochtone.

⁶ En 1978, la communauté mohawk de Kahnawake fut la première à assumer la responsabilité de l'éducation sur le territoire de la réserve. La création de cette première école administrée par un conseil de bande eut un effet d'entraînement. Ainsi, les 29 écoles fédérales du début de la période ont progressivement été remplacées par 39 écoles de bande et 24 écoles dans les territoires conventionnés.



Evolution de la scolarisation

Le portrait que nous obtenons illustre l'état général de la scolarisation des populations autochtones âgées de 15 ans et plus, ayant déclaré une identité inuite ou amérindienne lors du recensement de 2001. Une partie de ces populations a traversé l'organisation scolaire pour les autochtones depuis 1978, année qui correspond au début de la période de prise en charge de l'éducation par les communautés.

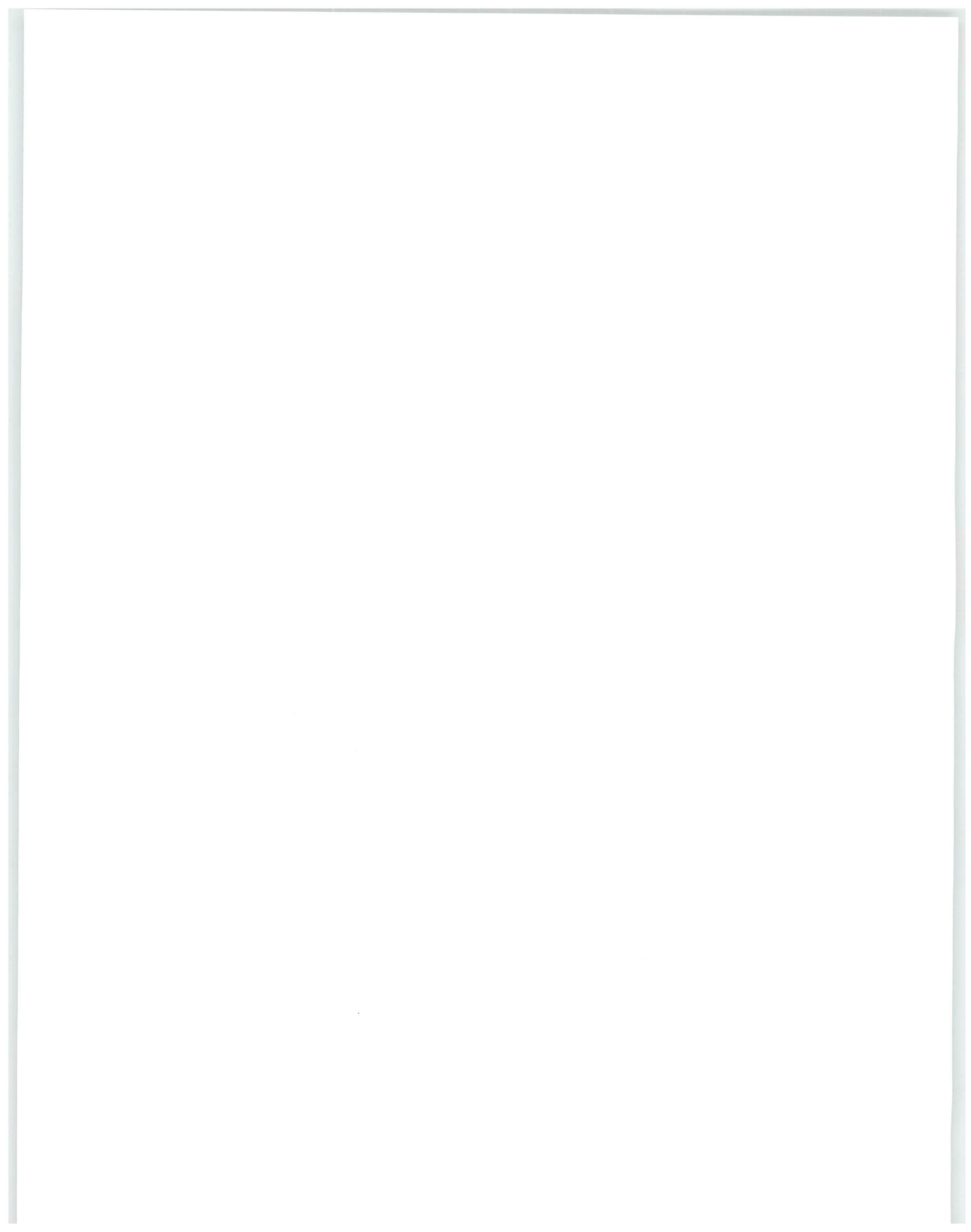
Les résultats confirment certaines observations précédentes : le faible taux d'obtention du diplôme d'études secondaires chez les Inuits (6,5 %) et les Amérindiens qui résident dans une réserve (5,7 %) ainsi que l'écart quant à la détention d'un diplôme d'études collégiales ou d'un grade universitaire comparativement à la situation qui prévaut dans la population non autochtone.

Toutefois, le pourcentage des personnes déclarant avoir une formation postsecondaire partielle ou détenir un certificat ou un diplôme d'une école de métiers se situe dans le même ordre de grandeur. Tout comme l'ensemble de la population au Québec, la population autochtone adulte a accès à des études postsecondaires en tant qu'étudiant adulte. Certains collèges et universités offrent des programmes de formation spécifiques pour les autochtones, notamment dans les secteurs de l'éducation et des services sociaux.

Distribution de la population âgée de 15 ans et plus ayant déclaré une identité autochtone et distribution de la population non autochtone du Québec, selon le plus haut niveau de scolarité atteint, recensement de 2001

Plus haut niveau de scolarité atteint (en %)	Identité inuite	Identité amérindienne (résidant dans une réserve)	Identité amérindienne (résidant hors des réserves)	Population non autochtone
Inférieur au diplôme d'études secondaires	67,9	62,5	40,1	31,5
Diplôme d'études secondaires seulement	6,5	5,7	15,8	17,2
Formation postsecondaire partielle	10,2	9,4	10,3	8,6
Certificat ou diplôme d'une école de métiers	9,3	11,8	10,6	10,8
Certificat ou diplôme collégial	4,3	6,5	13,7	14,6
Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat	0,9	1,3	2,1	3,3
Grade universitaire	0,9	2,8	7,5	14,0

Source : Statistique Canada. Certaines caractéristiques de la scolarité, identité autochtone, groupes d'âge, sexe et région de résidence pour la population de 15 ans et plus, pour le Canada, les provinces, les territoires, recensement de 2001 – Données échantillons (20 %), tableau 97F0011XC801042, réponses uniques.



Conclusion

L'état actuel de la scolarisation des populations autochtones qui résident dans une réserve, un établissement indien ou un village inuit, au Québec, montre que la presque totalité des enfants d'âge préscolaire et primaire sont inscrits à l'école. Par contre, l'enseignement secondaire fait figure de parent pauvre, malgré l'amélioration observée : écart par rapport à l'âge modal au Québec, retard à l'entrée au secondaire et, dans le cas des élèves pour lesquels nous disposons de données, un faible degré de réussite.

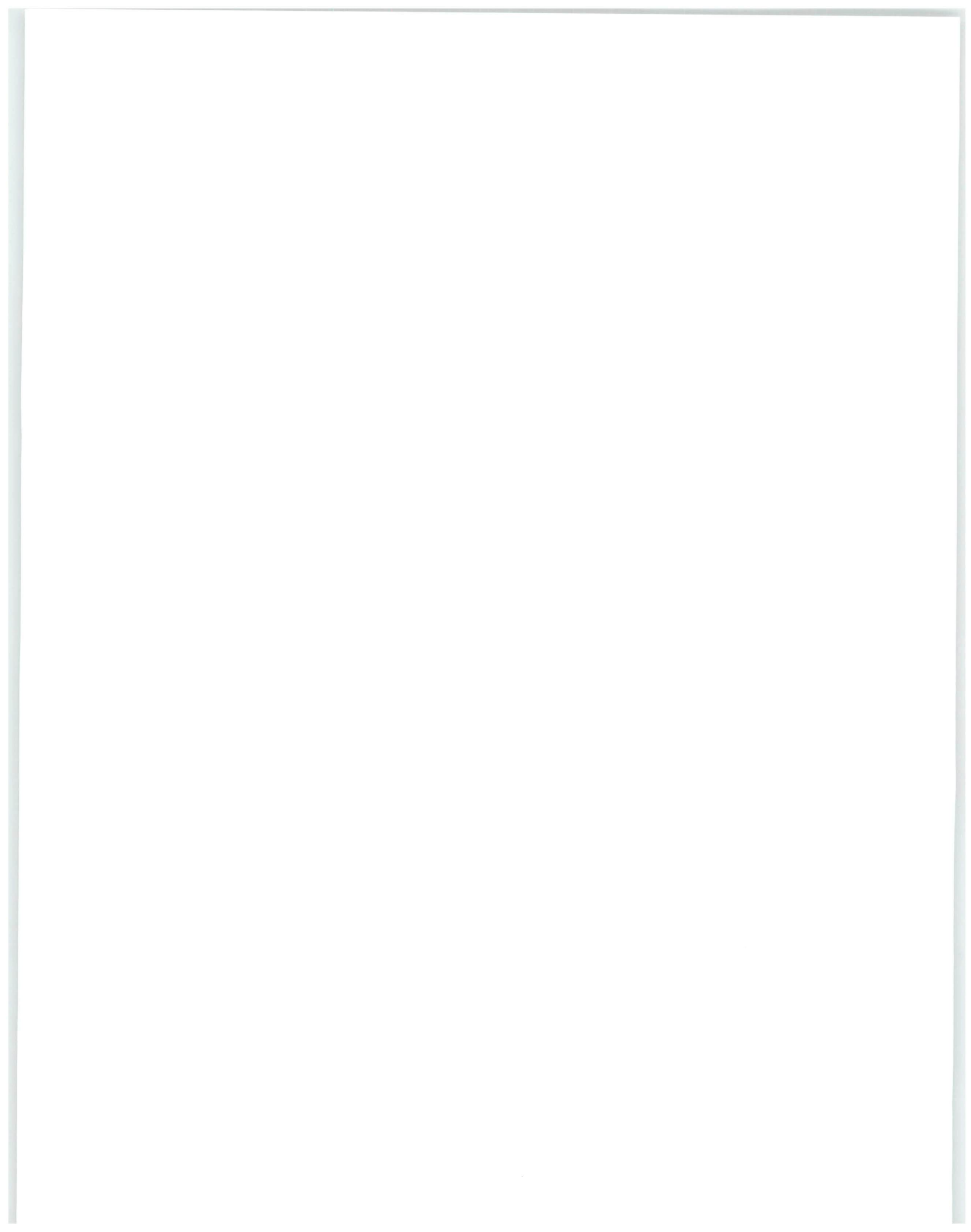
La situation qui prévaut en ce qui a trait aux études secondaires a un impact sur la poursuite de la formation postsecondaire. Il résulte que le niveau général de scolarisation des communautés autochtones, à partir de la lecture des données du recensement de 2001, leur est nettement défavorable comparé à l'ensemble de la population non autochtone au Québec.

SOURCES

Ministère de l'Éducation, *La réussite éducative des autochtones*, Direction des affaires autochtones et services administratifs (DAASA), document de travail, 2004, 1 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *L'éducation des populations scolaires dans les communautés autochtones du Québec*, Bulletin statistique de l'éducation, n° 30, mai 2004, 27 p.,
[http://www.meq.gouv.qc.ca/stat/Bulletin/Bulletin_30.pdf].

RAPPORT DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE DU CANADA À LA CHAMBRE DES COMMUNES. *Affaires indiennes et du Nord Canada : Le programme d'enseignement et l'aide aux étudiants de niveau post-secondaire*, novembre 2004, 44 p.,
[http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/rappports.nsf/html/04menu_f.html]



Thème 3 : La réussite scolaire chez les garçons

La question

À plusieurs égards, les données statistiques disponibles semblent indiquer que plus de jeunes hommes que de jeunes femmes se heurtent à des difficultés à l'école. Les jeunes hommes, et plus particulièrement les décrocheurs, paraissent moins engagés dans les activités scolaires; au secondaire, les garçons continuent à décrocher (sortie avant l'achèvement des études) plus que les filles. Par rapport aux jeunes femmes, les jeunes hommes se jugeaient plus compétents en solution de problèmes, en mathématiques et en informatique, mais moins en lecture et en écriture.

Cela concorde avec les résultats d'examens normalisés, qui indiquent que les filles obtiennent de meilleures notes en littérature que les garçons. Enfin, les filles ont plus de chances que les garçons de faire des études postsecondaires. Dans presque tous les domaines d'études, les femmes sont plus nombreuses que les hommes dans les effectifs universitaires et présentent des taux d'obtention de diplôme universitaire supérieurs à ceux des hommes⁷.

Les garçons réussissent moins bien à l'école, décrochent plus souvent, plus tôt. La différence avec les filles se situe entre 15 et 20 points, selon les variables considérées. Sans être nouvelle, la tendance s'amplifie. N'y a-t-il pas là de quoi s'inquiéter, quand on aspire à une société équitable et équilibrée?

Quelques éléments de la problématique

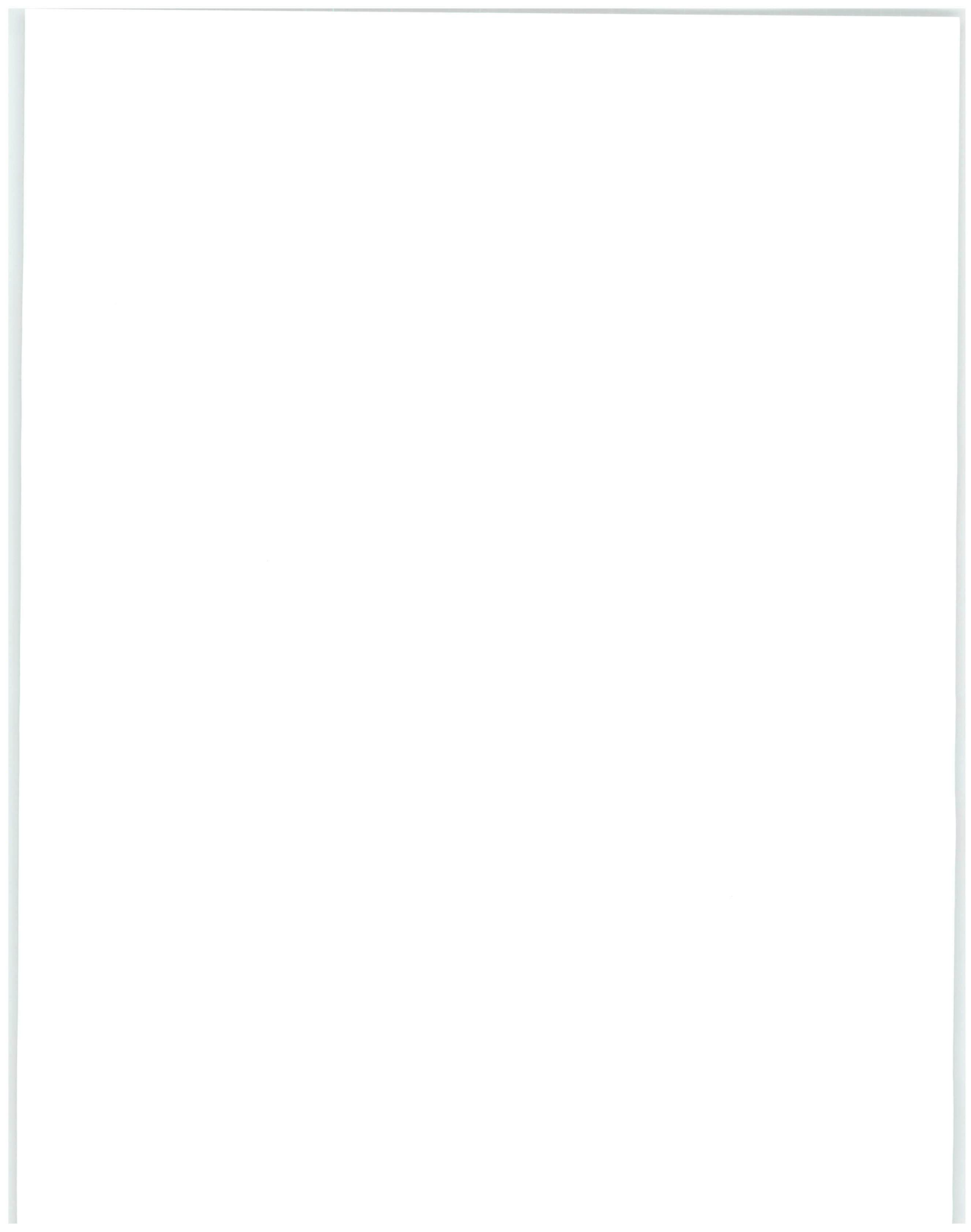
Le phénomène du décrochage scolaire des garçons est loin d'être nouveau. Cependant, selon les statistiques récentes disponibles, les garçons décrochent en moins grande proportion aujourd'hui qu'il y a dix ans.

Par exemple, en 2001, en formation générale, ils étaient 69 % à accéder à la 5^e secondaire comparativement à 54 %, en 1982, selon les données du ministère de l'Éducation. Les chiffres indiquent également que le décrochage, pour les garçons et les filles, commence au cours de la 3^e secondaire.

Si on regarde le taux de décrochage au secondaire selon l'âge et le sexe, on peut s'apercevoir que l'écart entre filles et garçons varie : il atteint un sommet à 19 ans avec 10 % d'écart comparativement à 5 % à 17 ans. On constate, de façon générale, que les jeunes femmes ont mieux réussi que les garçons à corriger leur situation par rapport au décrochage. Notons d'ailleurs ici que plus le niveau d'études augmente, chez les femmes, plus se rétrécit l'écart qui existe avec le salaire des hommes.

Le phénomène du travail des jeunes doit aussi être mis en cause. Les autorités du MEQ s'inquiètent à juste titre de l'attrait qu'exerce le marché du travail qui vide certaines classes, dans des milieux qui ne sont pas défavorisés, comme en Outaouais. Est-il normal que la moitié des élèves de 5^e année du secondaire occupent un emploi à temps partiel, pour le tiers à plus de 11 heures par semaine? Quel effet cette situation a-t-elle sur le taux de décrochage?

⁷ STATISTIQUE CANADA. *Réussite scolaire : l'écart entre les garçons et les filles*, 29 octobre 2004, [http://www.statcan.ca/francais/freepub/81-004-XIF/200410/mafe_f.htm].



out en nous donnant un portrait général, ces données ne nous permettent pas, évidemment, de rendre compte de toute la réalité. Par exemple, les statistiques de bon nombre d'écoles ou de commissions scolaires ne montrent pas d'écarts sensibles entre les résultats moyens des garçons et ceux des filles.

Ces données ne nous renseignent pas, non plus, sur les causes diversifiées du décrochage chez les filles et chez les garçons. L'analyse est complexe et reste en bonne partie à faire. Plusieurs hypothèses pourraient être avancées, et certaines d'entre elles seraient fort utiles à la recherche de solutions au problème de décrochage des garçons. Ne devrait-on pas, entre autres, comparer les garçons qui réussissent et ceux qui échouent pour mieux saisir ce qui se passe ?

Le Conseil supérieur de l'éducation a publié un avis intéressant en 1999 sur la réussite des garçons et des filles préconisant certaines pistes, dont la prise en compte de la variété des modèles cognitifs.

La révision du projet éducatif dans le projet de loi 124

L'adoption du projet de loi 124 par l'Assemblée nationale, en décembre 2002, a modifié de façon importante les dispositions de la Loi sur l'instruction publique (LIP). La notion de projet éducatif a été revue; ce dernier devra désormais, outre les orientations propres à l'école, inclure des objectifs pour améliorer la réussite des élèves et sa mise en œuvre sera réalisée par un plan de réussite.

La démarche à suivre a également été précisée. Le projet éducatif devra être élaboré sur la base de l'analyse de la situation de l'école et du plan stratégique de la commission scolaire. C'est dire que les établissements devront revoir leur projet éducatif dans cette nouvelle perspective et élaborer leur plan de réussite en conséquence.

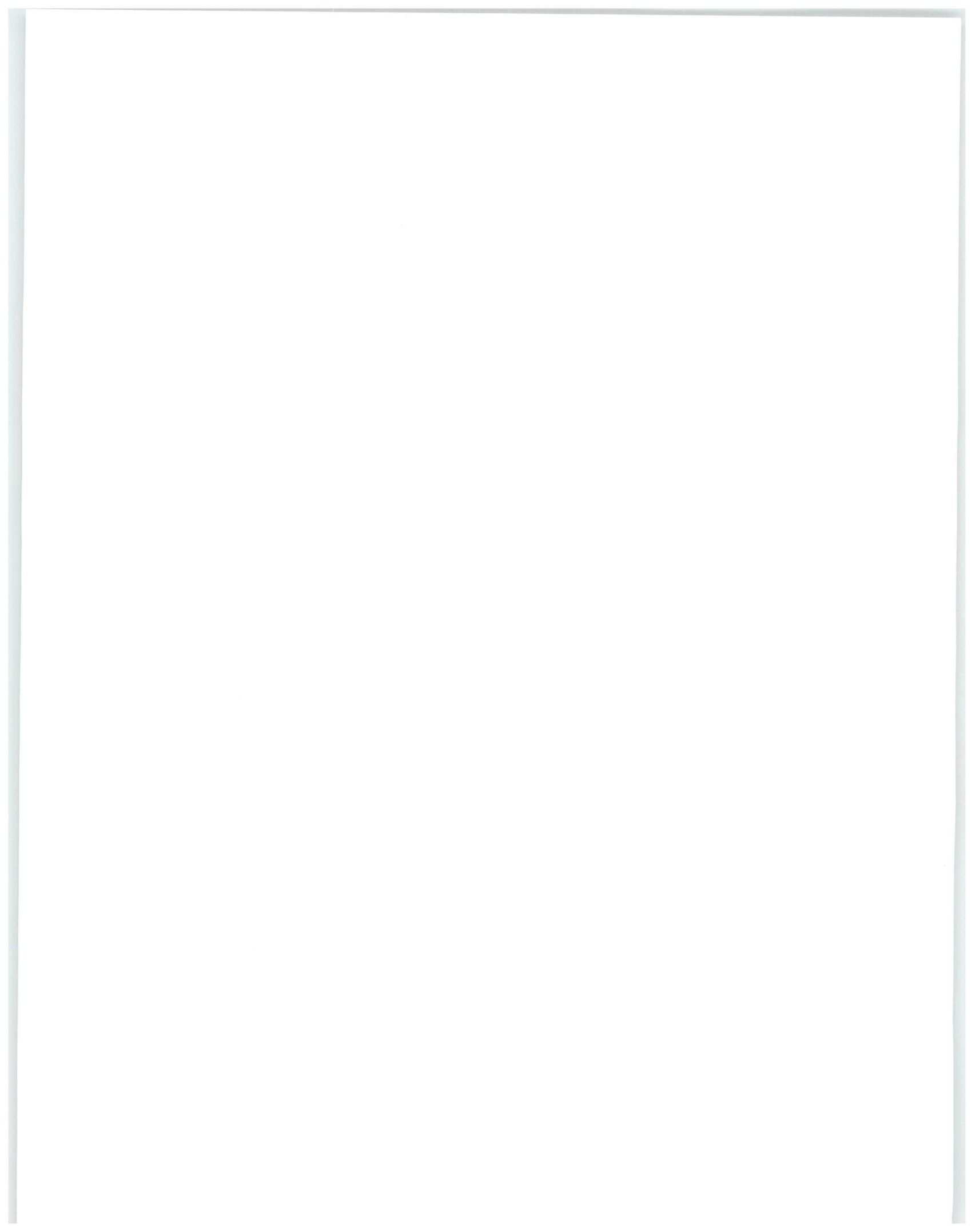
La loi précise que les parents et les membres du personnel de l'école devront être informés du contenu du projet éducatif et du plan de réussite et que le conseil d'établissement devra rendre compte de l'évaluation de la réalisation de ce dernier.

L'analyse de la situation de l'école est devenue un préalable à l'élaboration du projet éducatif. Elle constitue, avec les éléments pertinents du plan stratégique de la commission scolaire, la base sur laquelle le projet éducatif doit être adopté, réalisé et évalué (art. 74).

En vertu de la loi, l'analyse de la situation devrait porter sur les principaux thèmes suivants :

- La situation socioéconomique de l'école;
- Les caractéristiques de la communauté (diversité ethnoculturelle, ressources communautaires, étendue du territoire, collaboration des parents, etc.);
- Les attentes de la communauté;
- Les besoins des élèves, selon les caractéristiques du milieu (prise en compte de la diversité, besoins en services, difficultés particulières liées à l'alimentation, aux devoirs ou à l'activité physique, etc.);
- Les enjeux en matière de réussite, selon la mission de l'école, notamment :
 - instruction : programmes locaux, enrichissement, difficultés rencontrées, etc.;
 - socialisation : violence, climat de l'école, absentéisme, citoyenneté;
 - qualification : retard scolaire, diplomation, passage d'un cycle à l'autre;
 - égalité des chances : selon l'origine ethnoculturelle, le handicap, la situation socioéconomique.

Selon les besoins du milieu, il est possible d'ajouter d'autres thèmes et d'avoir recours à d'autres informations. Dans certains cas, on pourra également confronter les perceptions aux données recueillies.



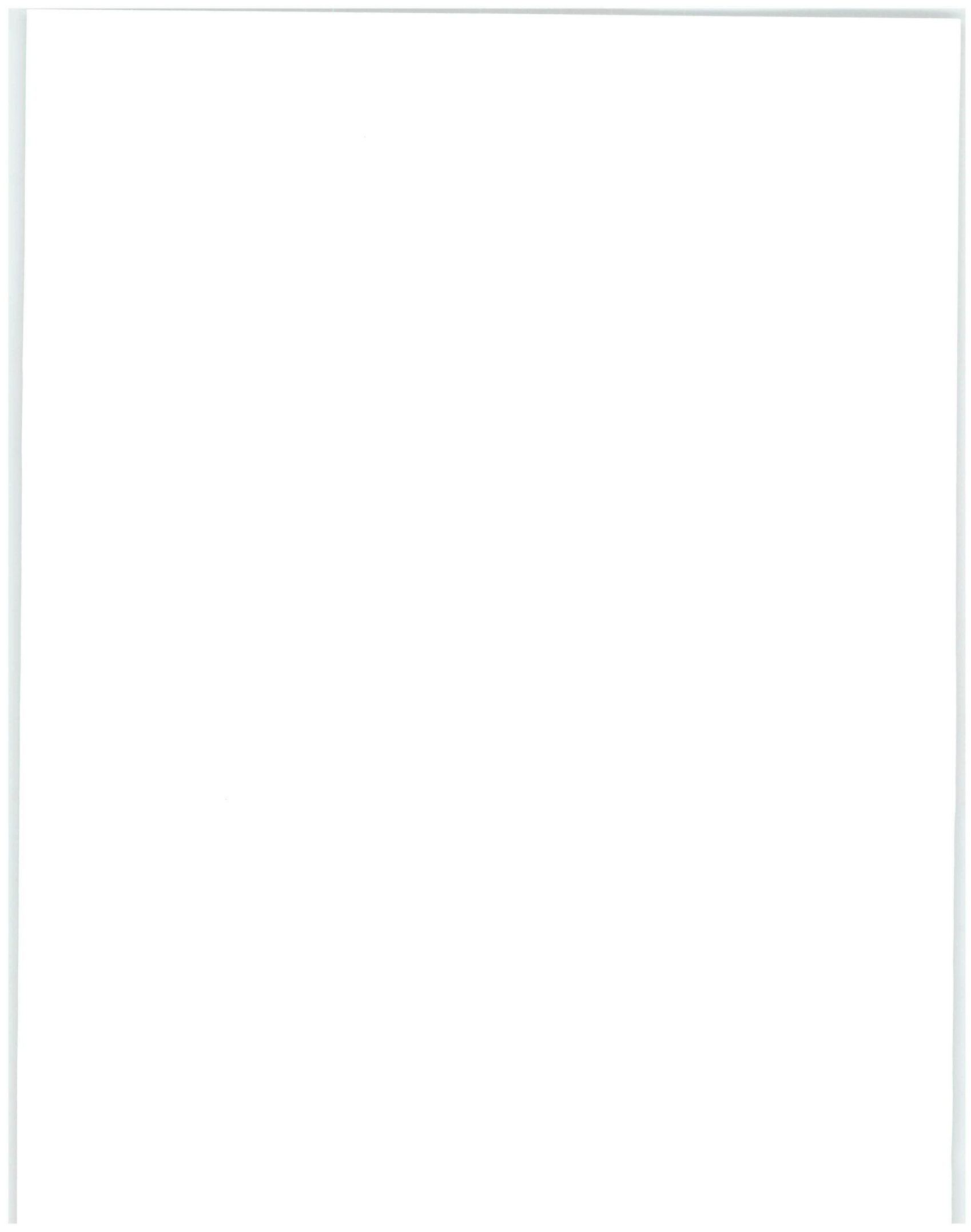
SOURCES

ASSELIN, MICHÈLE et al., «Les difficultés scolaires des garçons - Débat sur l'école ou charge contre le féminisme?», par Michèle Asselin, Présidente de la Fédération des femmes du Québec (FFQ) et Gisèle Bourret, Formatrice à la FFQ, *Le Devoir*, lundi 3 novembre 2003.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *Pour une meilleure réussite scolaire des garçons et des filles*, Avis au ministre de l'éducation, octobre 1999, 116 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Actes du Forum régional de l'île de Montréal sur La persévérance, la réussite scolaire et le soutien aux raccrocheurs*, 23 mai 2002, 49 p.

STATISTIQUE CANADA, *Réussite scolaire : l'écart entre les garçons et les filles*, 29 octobre 2004.





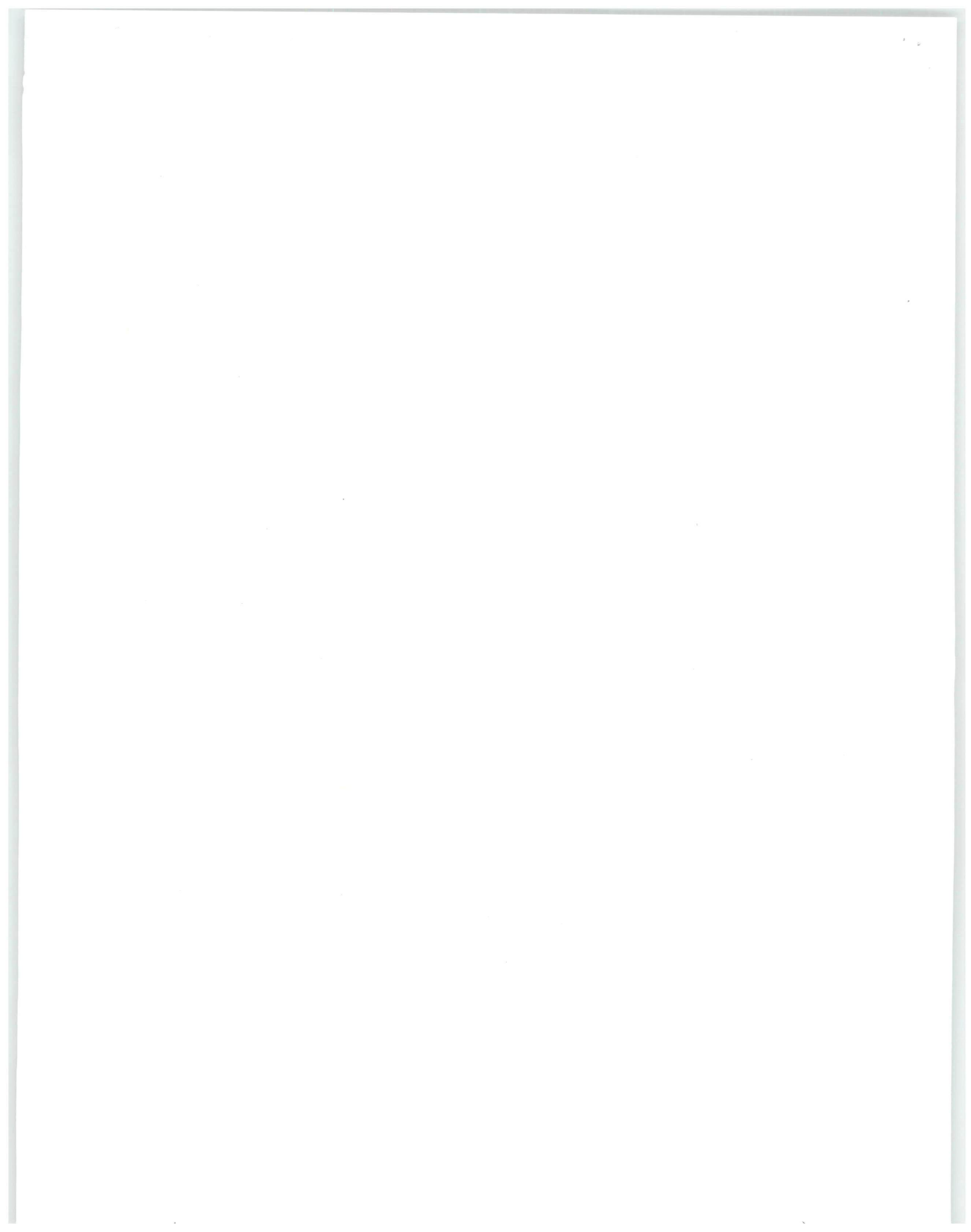
TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission de l'éducation

PROCÈS-VERBAL

Séance de travail du 1^{er} février 2005

Préparer les auditions des dirigeants d'université
et organiser les travaux de la Commission



PROCÈS-VERBAL

Commission de l'éducation

Séance de travail du mardi 1^{er} février 2005

Objet : Préparer les auditions des dirigeants d'université et organiser les travaux de la Commission

Membres présents :

- M. Kelley (Jacques-Cartier), président de la Commission

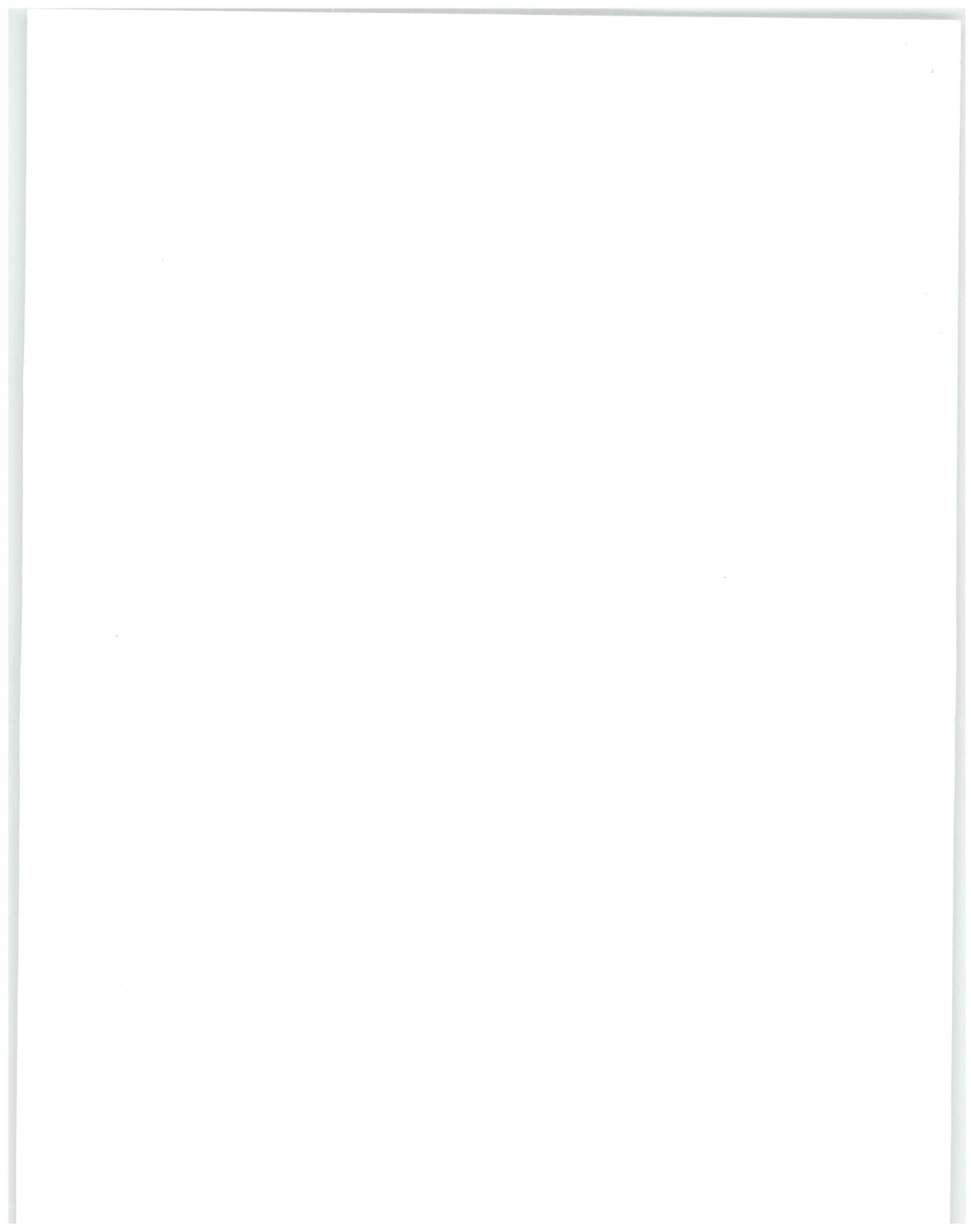
- M. Bordeleau (Acadie)
- Mme Champagne (Champlain)
- M. Cousineau (Bertrand)
- Mme Gaudet (Maskinongé)
- Mme Marois (Taillon), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'éducation
- M. Mercier (Charlesbourg)
- Mme Perreault (Chauveau)

Autres participants :

- Mme Hélène Bergeron, recherchiste
- M. André Bérard, recherchiste
- M. Dominic Provost, recherchiste de Mme Marois

La Commission se réunit à 10 h 05 sous la présidence de M. Kelley (Jacques-Cartier), président de la Commission.

1. Ouverture de la séance



2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour (annexe 1) est adopté.

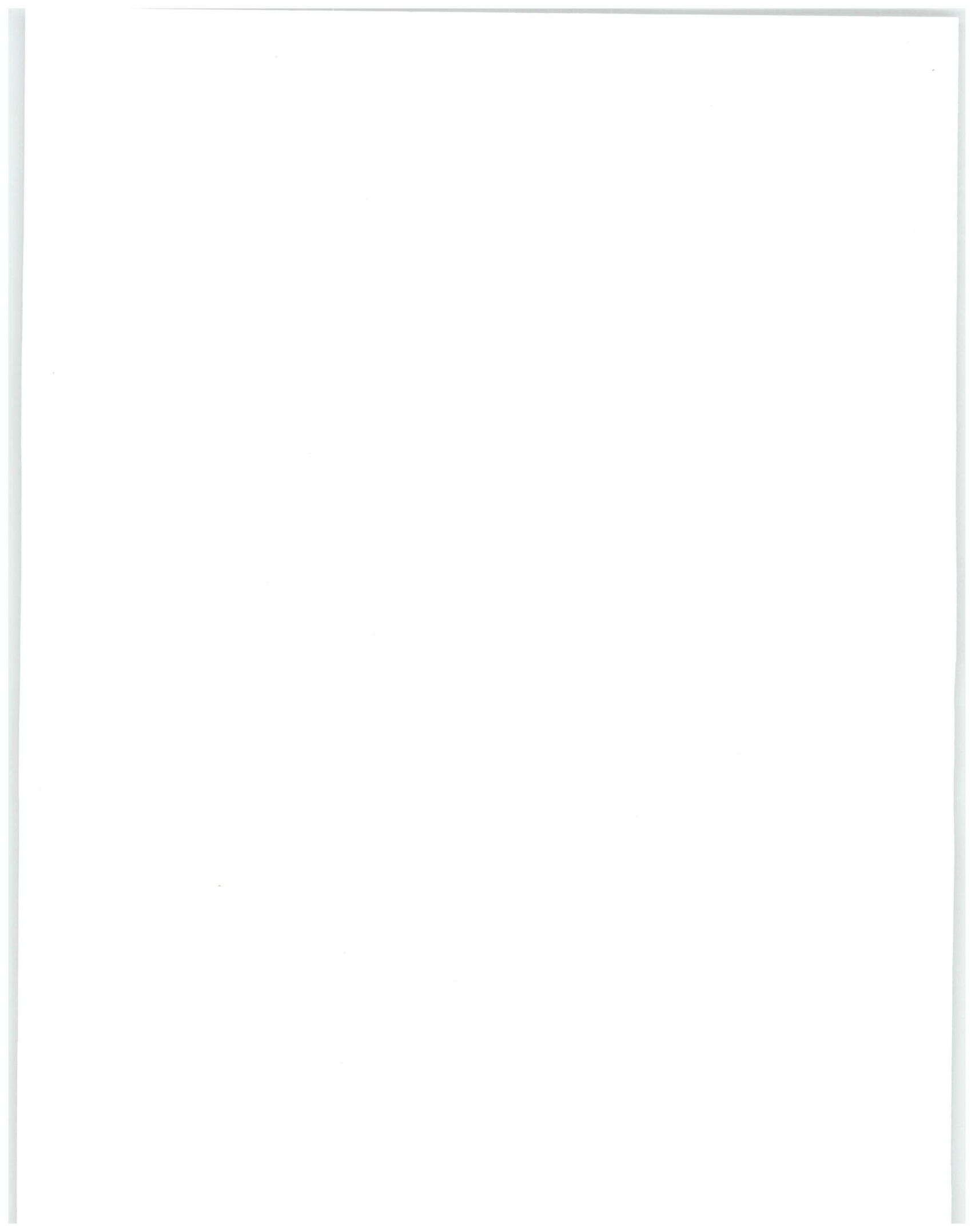
3. Préparer les auditions des dirigeants d'université

Monsieur le président souligne que la Commission aura complété l'audition des 19 dirigeants dans un délai de 18 mois et que la nouvelle approche semble avoir donné d'excellents résultats. Il est convenu qu'il faudra en faire un bilan exhaustif lors de la séance de travail du 9 février prochain. La rédaction du rapport final sera aussi entreprise lors de cette séance de travail.

Il est convenu que, dans la mesure du possible, les auditions des prochains jours porteront sur les six thèmes suivants : *effectif étudiant, corps professoral, activités de recherche, réussite des étudiants, appréciation de la qualité et situation financière*. Il est aussi convenu que le président respectera le principe de l'alternance dans la gestion du temps et que les temps de parole seront de l'ordre d'environ 15 minutes par formation politique.

4. Projets de mandat d'initiative

Après discussion, il est convenu de mandater le comité directeur et les chercheurs afin de proposer un mandat d'initiative sur le même thème que le mandat d'initiative tenu en 1996 : *Les conditions de la réussite scolaire au secondaire*. Les membres souhaitent resserrer le mandat autour de quelques thèmes (la réussite des garçons, la reconnaissance des acquis, la réussite des autochtones, la formation des adultes, la formation professionnelle, les problèmes qui surgissent en secondaire 3). Le but du mandat serait de faire la synthèse des travaux existants, de faire des comparaisons avec les pays de l'OCDE et de dégager des pistes d'action. Plutôt que de tenir une consultation générale, il est suggéré que la Commission pourrait tenir quelques tables rondes avec des experts sur chacun des thèmes.



5. Projet de mandat de surveillance d'organisme

Après discussion, M. Kelley (Jacques-Cartier) propose la motion suivante :

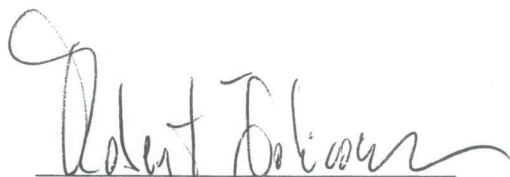
QUE la Commission de l'éducation, conformément à l'article 294 du règlement de l'Assemblée nationale, procède à l'examen des orientations, des activités et de la gestion de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial.

La motion est adoptée à l'unanimité.

Il est convenu que l'audition de cet organisme aura lieu après qu'il se soit vu confier de nouvelles responsabilités par le ministre, à savoir la certification des nouveaux programmes.

À 11 h 50, la Commission ajourne ses travaux .

Le secrétaire de la Commission,



Robert Jolicoeur

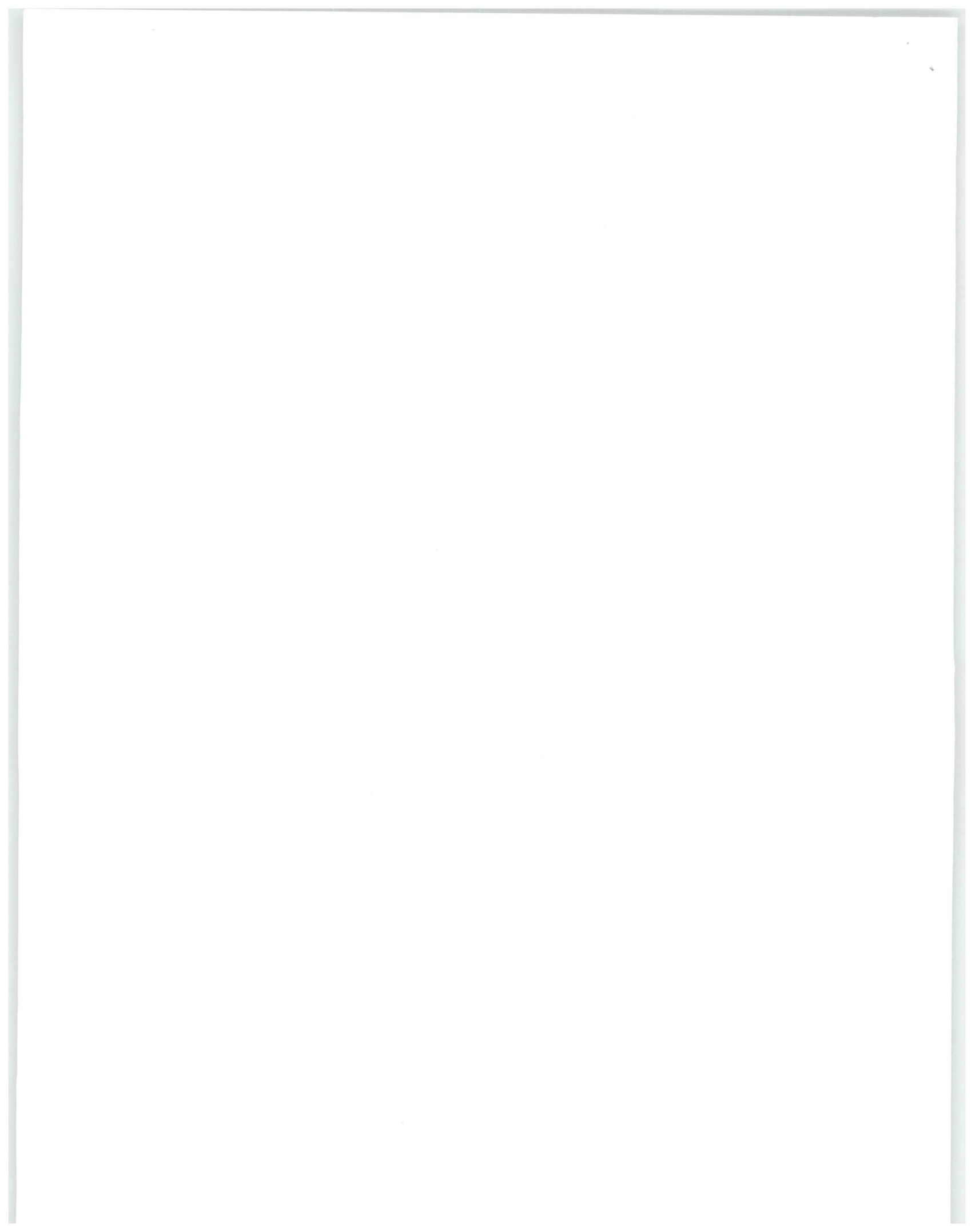
Le président de la Commission,



Geoffrey Kelley

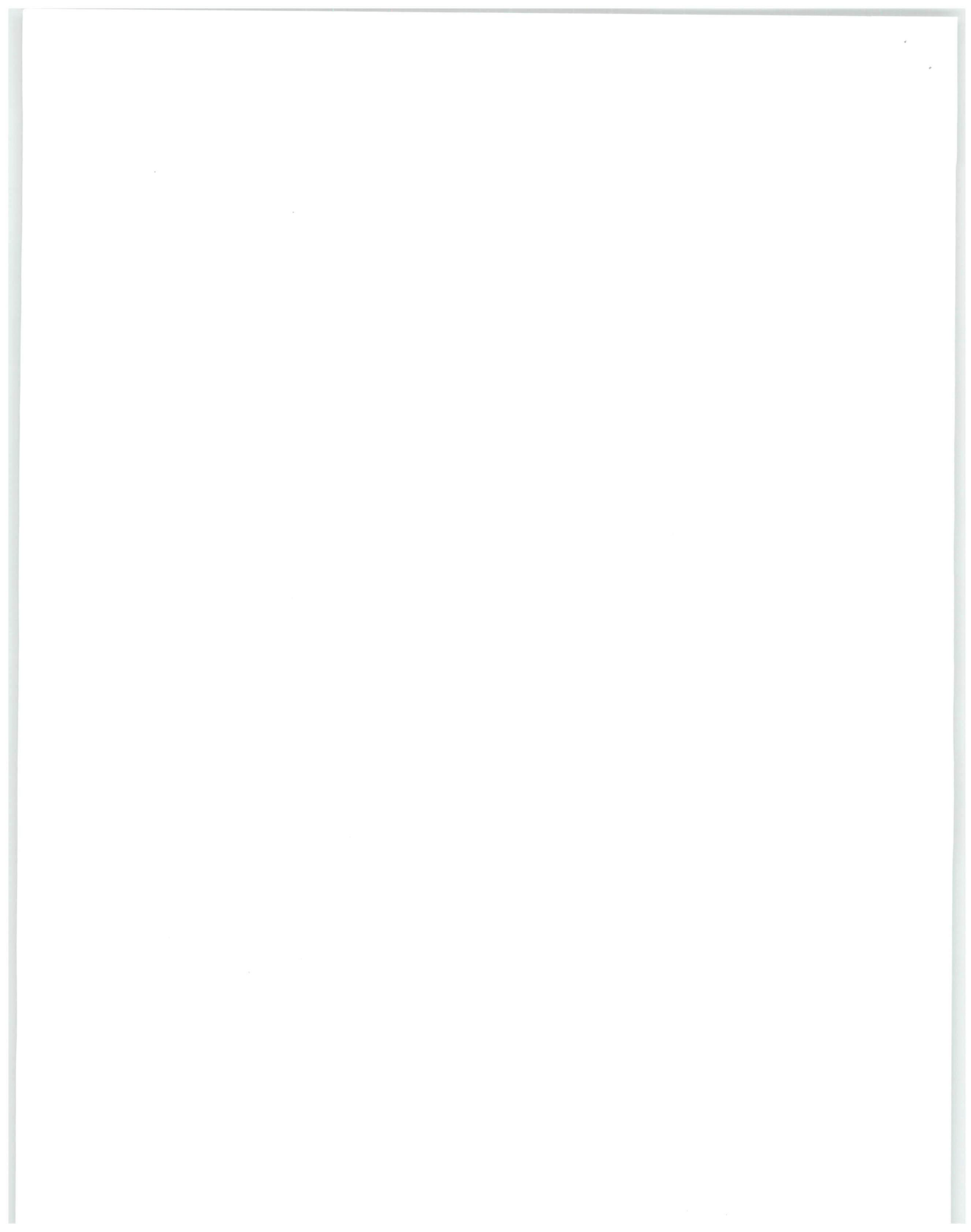
RJ/df

Québec, le 4 février 2005



Annexe I

Ordre du jour





COMMISSION DE L'ÉDUCATION

Séance de travail

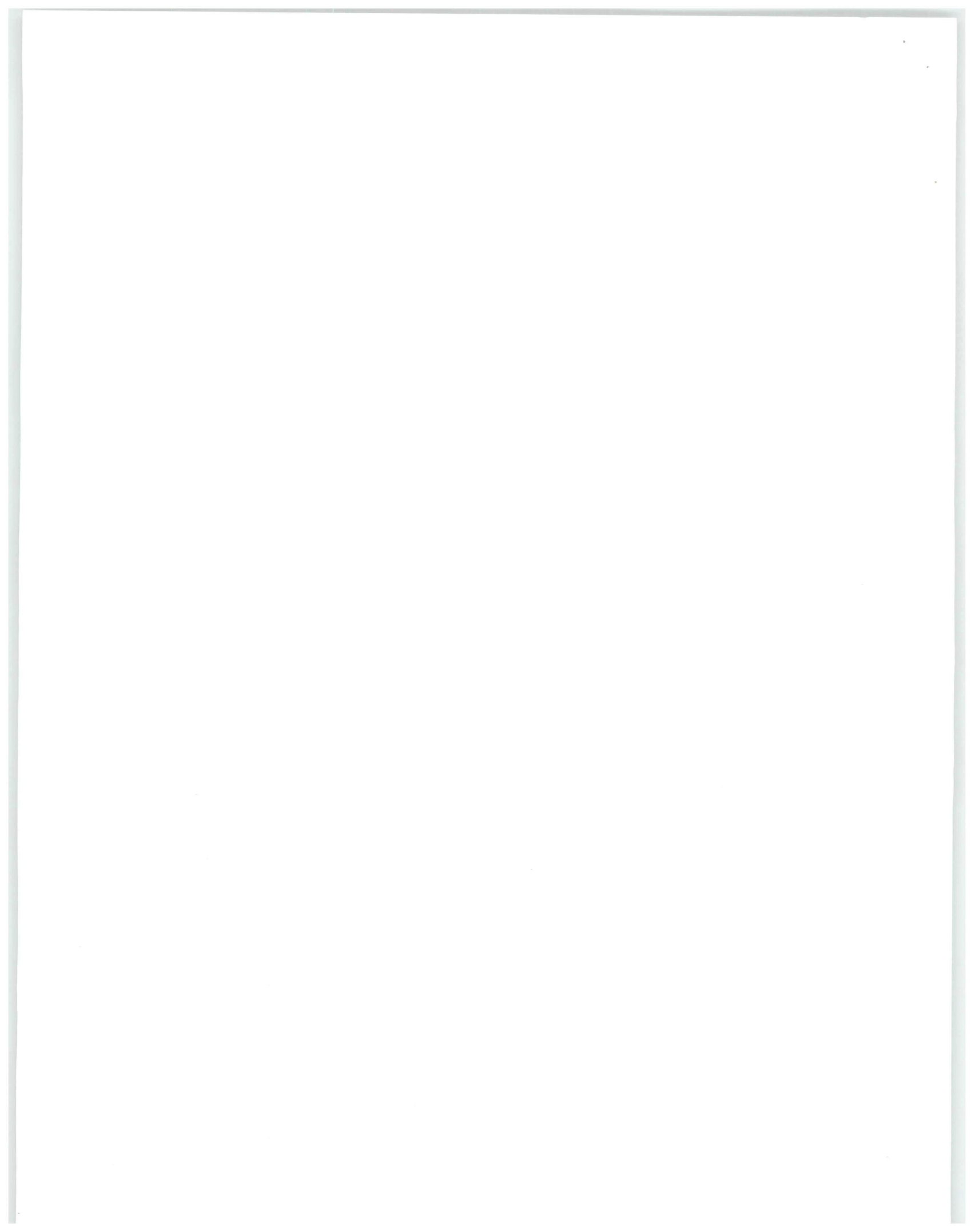
Le mardi 1^{er} février 2005
de 10 h 00 à 12 h 30

Salle 3.31 de l'hôtel du Parlement

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Préparer les auditions des dirigeants d'universités
4. Projets de mandats d'initiative
5. Projet de mandat de surveillance d'organisme
6. Divers

Québec, le 27 janvier 2005





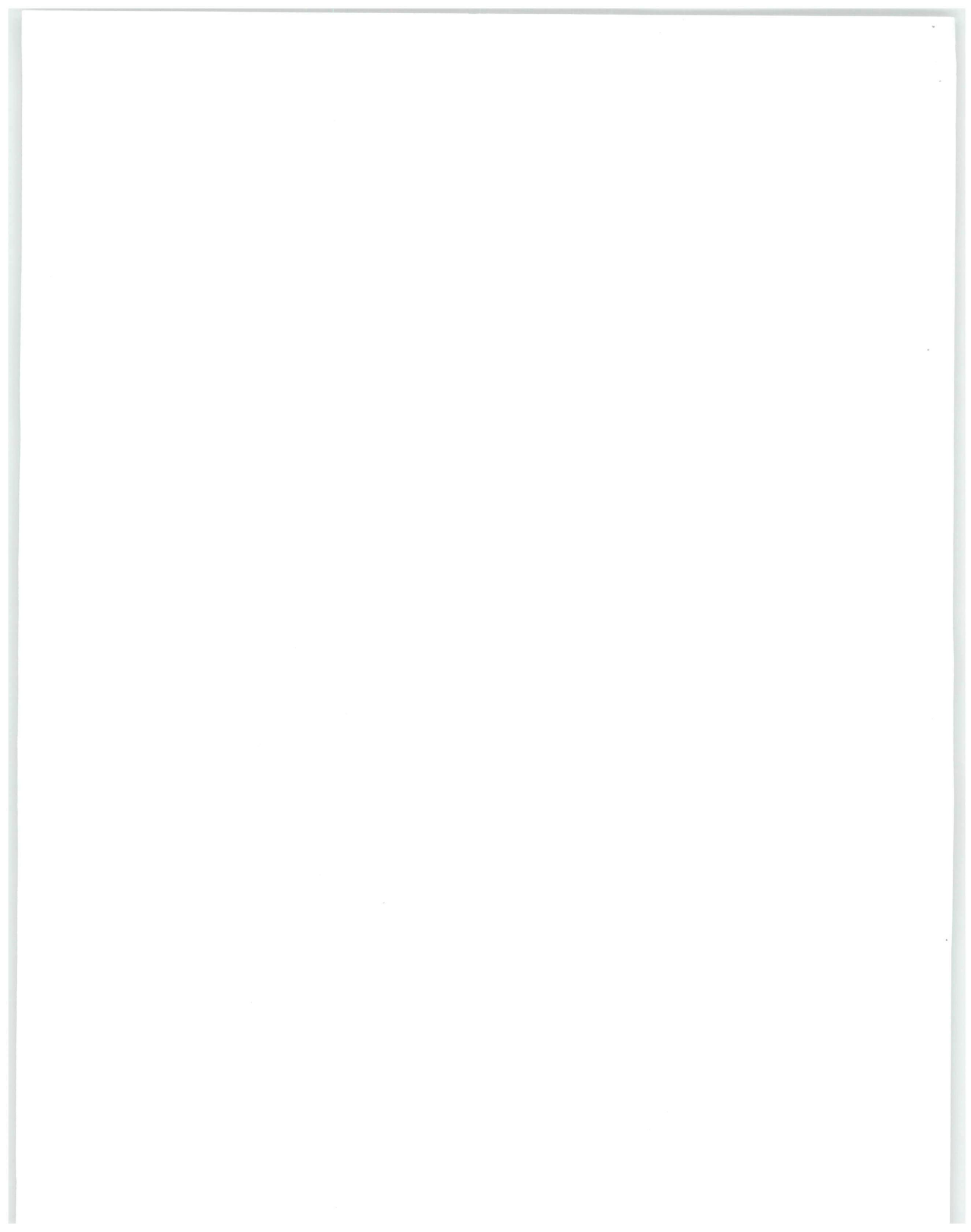
TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission de l'éducation

PROCÈS-VERBAL

Séance de travail du 9 février 2005

Organiser les travaux de la Commission



PROCÈS-VERBAL

Commission de l'éducation

Séance de travail du mercredi 9 février 2005

Objet : Organiser les travaux de la Commission

Membres présents :

- M. Kelley (Jacques-Cartier), président de la Commission
- M. Auclair (Vimont)
- M. Cousineau (Bertrand)
- Mme Gaudet (Maskinongé)
- Mme Marois (Taillon), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'éducation

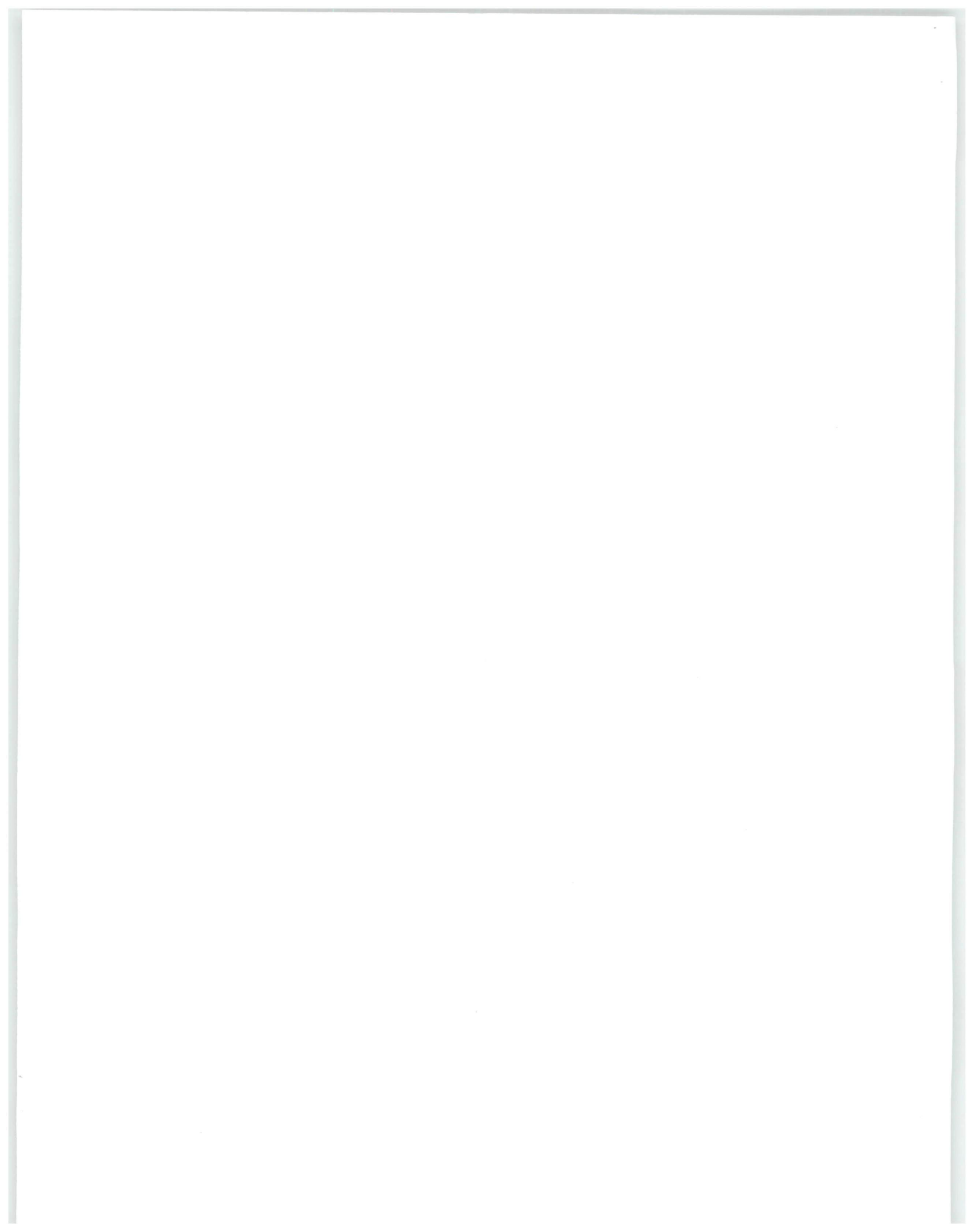
Autres participants :

- Mme Hélène Bergeron, chercheuse
- M. André Bérard, chercheuse
- M. Dominic Provost, chercheuse de Mme Marois

La Commission se réunit à 14 h 05 sous la présidence de M. Kelley (Jacques-Cartier), président de la Commission.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour (annexe 1) est adopté.



3. Bilan de l'audition des 19 dirigeants d'universités et préparation du rapport final

Après discussion, il est convenu que les chercheurs prépareront un projet de rapport final qui comportera les sections suivantes :

- ✓ un résumé de chacune des 19 auditions (ce qui sera utile dans deux ans lorsque la Commission reprendra l'exercice),
- ✓ une synthèse de l'ensemble des auditions selon les grands thèmes identifiés dans les documents d'information préparés par les chercheurs,
- ✓ une réflexion sur la nouvelle approche adoptée pour cet exercice d'imputabilité et la valeur des indicateurs utilisés,
- ✓ des suggestions de recommandations sur les grands thèmes (même s'il faut répéter certaines des recommandations formulées dans le rapport de juin 2004) et sur des sujets plus précis (par exemple le test du déficit de solvabilité pour les régimes de retraite).

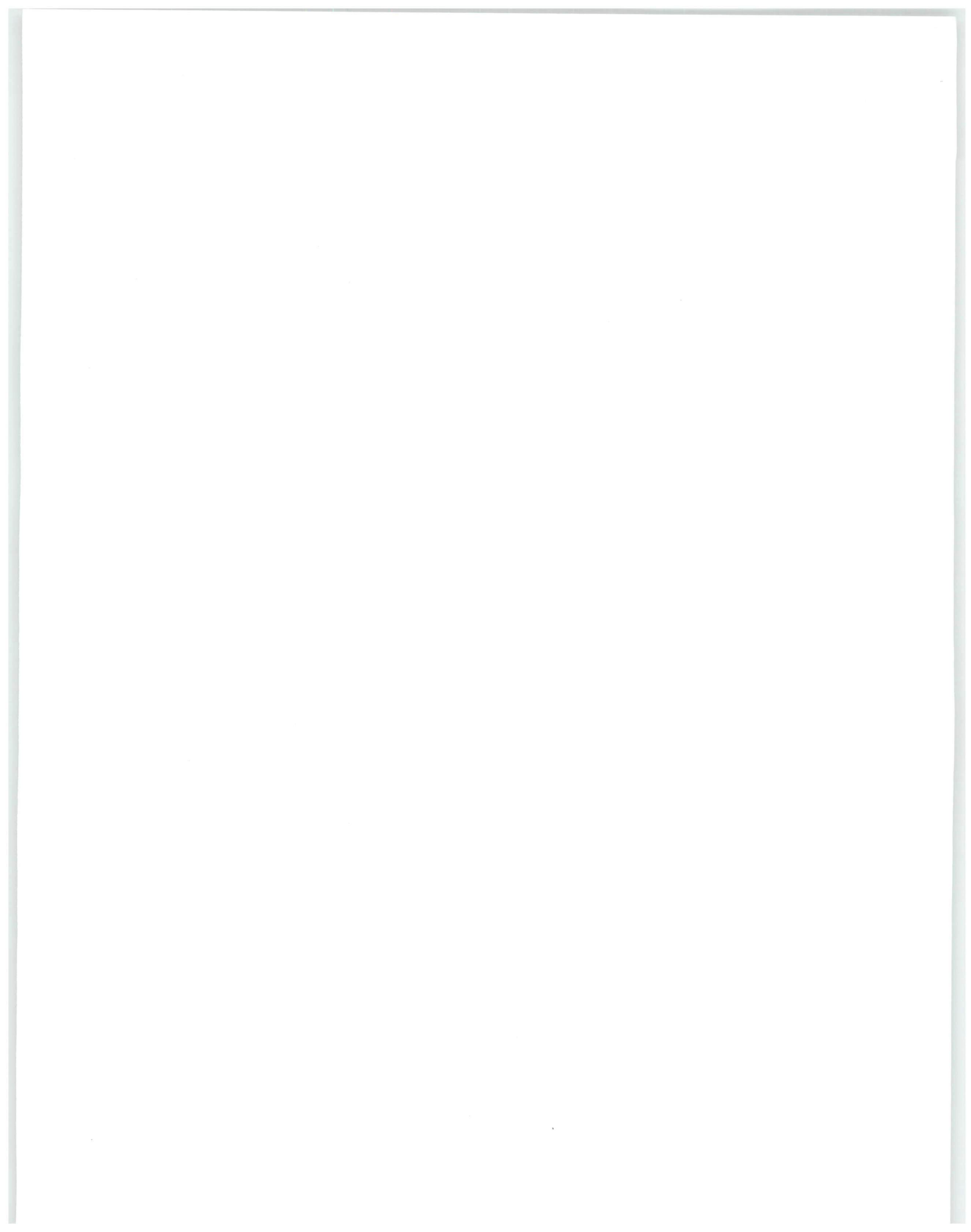
4. Bilan de l'audition du Conseil supérieur de l'éducation

Il est convenu de demander à la chercheuse de préparer un court projet de rapport final pour la prochaine séance de travail de la Commission. Ce projet pourrait ne contenir que des observations et conclusions et être simplement annexé au procès-verbal de la prochaine séance de travail.

Monsieur le président dépose deux lettres adressées au ministre de l'Éducation et au président du CSÉ relativement aux doléances du Conseil sur la question du renouvellement des mandats de ses membres (annexe 2).

5. Mandat d'initiative sur la réussite scolaire

Après discussion, il est convenu que le comité directeur proposera à la prochaine séance de travail que la Commission se saisisse d'un mandat d'initiative sur la réussite scolaire. Les membres souhaitent que le mandat soit circonscrit à quelques-uns des sujets précis identifiés lors des séances de travail précédentes (la réussite des garçons, la reconnaissance des acquis, la réussite des autochtones, la formation des adultes, la formation professionnelle, les problèmes qui surgissent en secondaire 3, les passerelles entre les niveaux d'enseignement et le décrochage). Le but du mandat serait de faire la synthèse des travaux existants, de faire des comparaisons avec les autres provinces et les pays de l'OCDE,



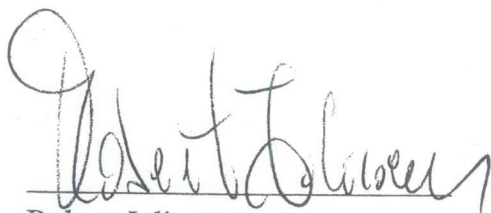
et de dégager des pistes d'action. M. le président rappelle qu'il a été suggéré à la dernière séance de travail que, plutôt que de tenir une consultation générale, la Commission pourrait tenir quelques tables rondes avec des experts sur chacun des thèmes. Une définition précise du mandat et un plan de travail seront proposés lors de la prochaine séance de travail.

6. Divers

Monsieur le président informe les membres qu'il s'attend à ce que la Commission soit particulièrement occupée ce printemps avec l'étude des crédits budgétaires, la tenue probable d'une consultation sur la place de la religion à l'école et l'étude détaillée de quelques projets de loi.


À 15 h 35, la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,



Robert Jolicoeur

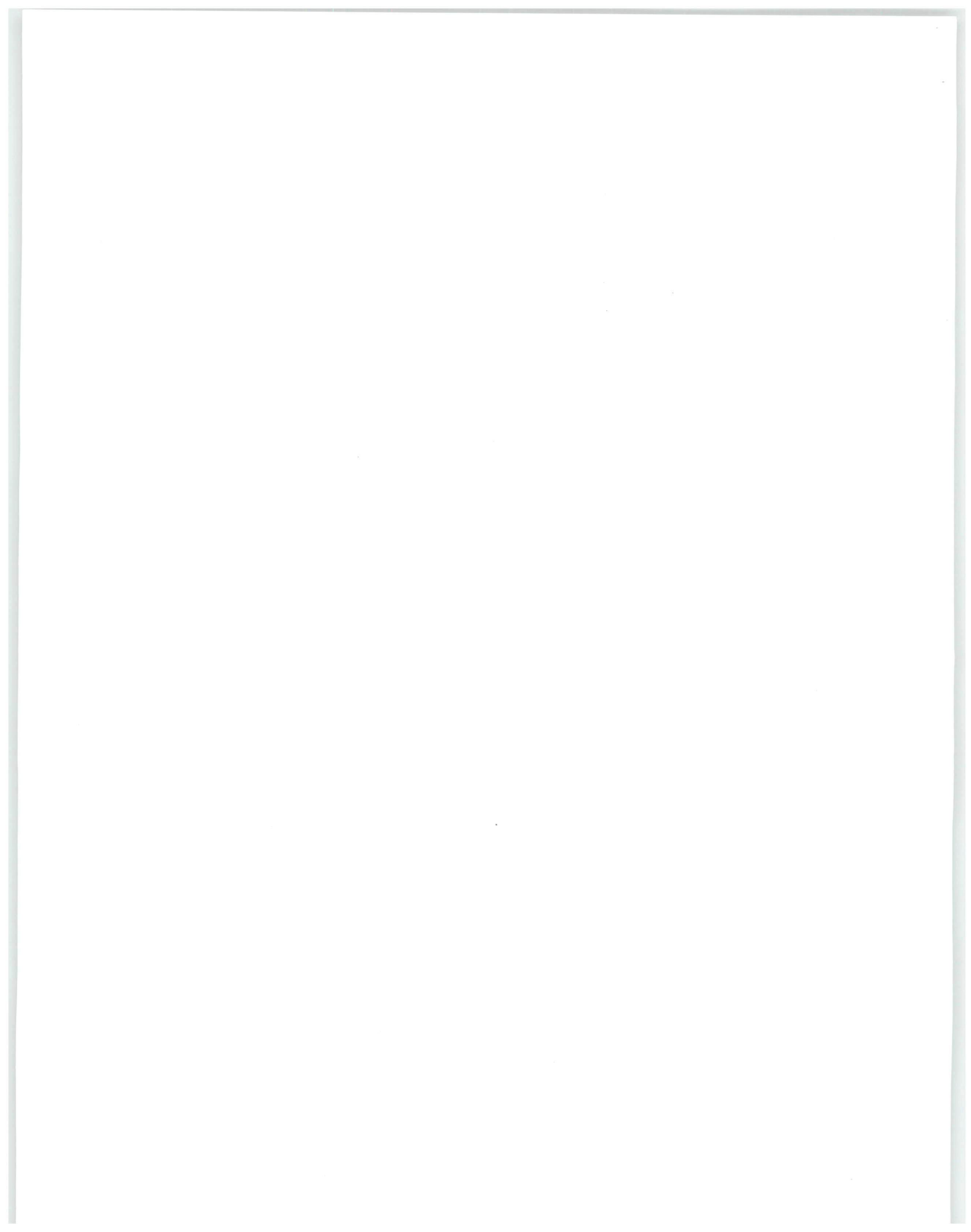
Le vice-président de la Commission,



Maxime Arseneau

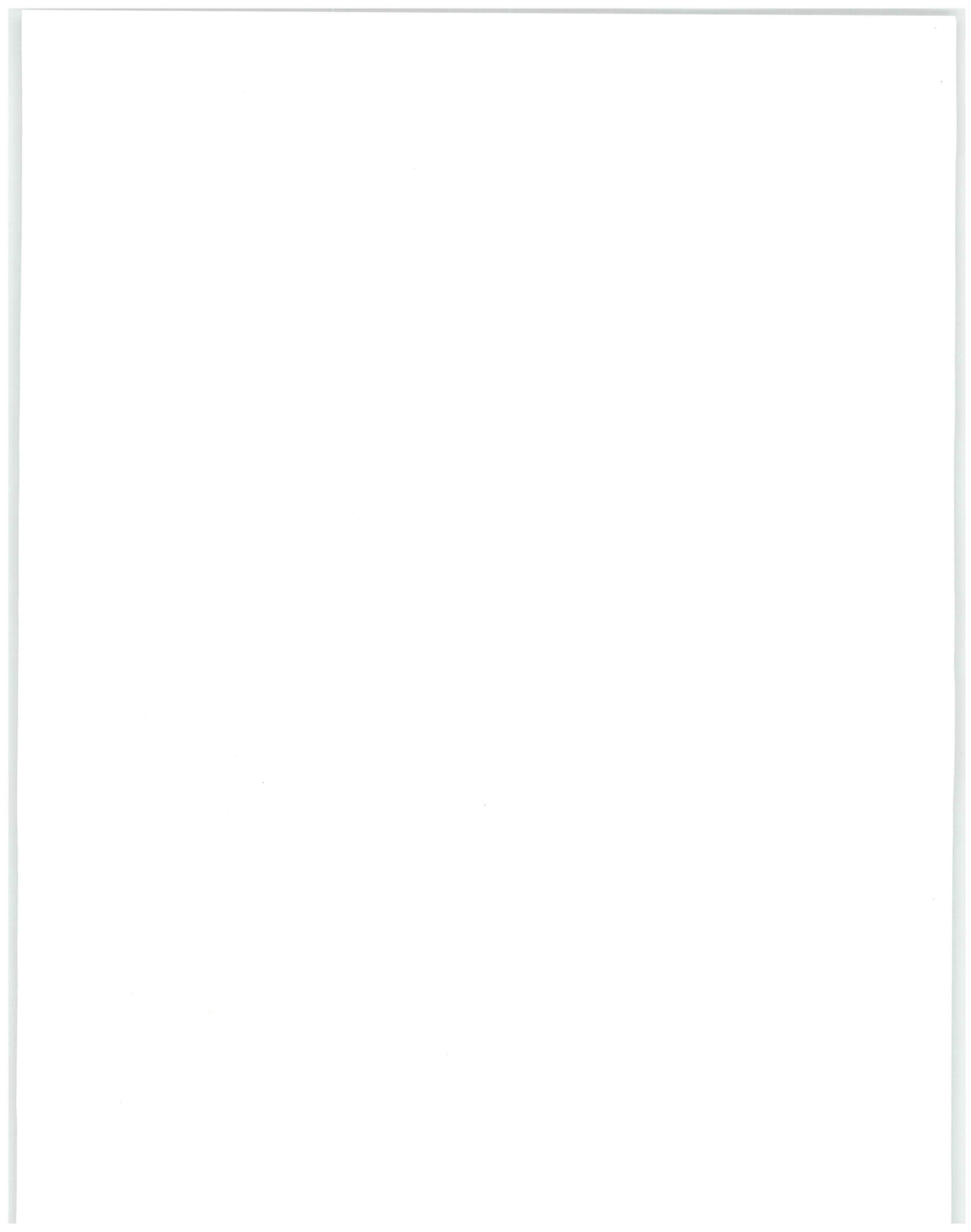
RJ/df

Québec, le 11 février 2005



Annexe I

Ordre du jour





COMMISSION DE L'ÉDUCATION

Séance de travail

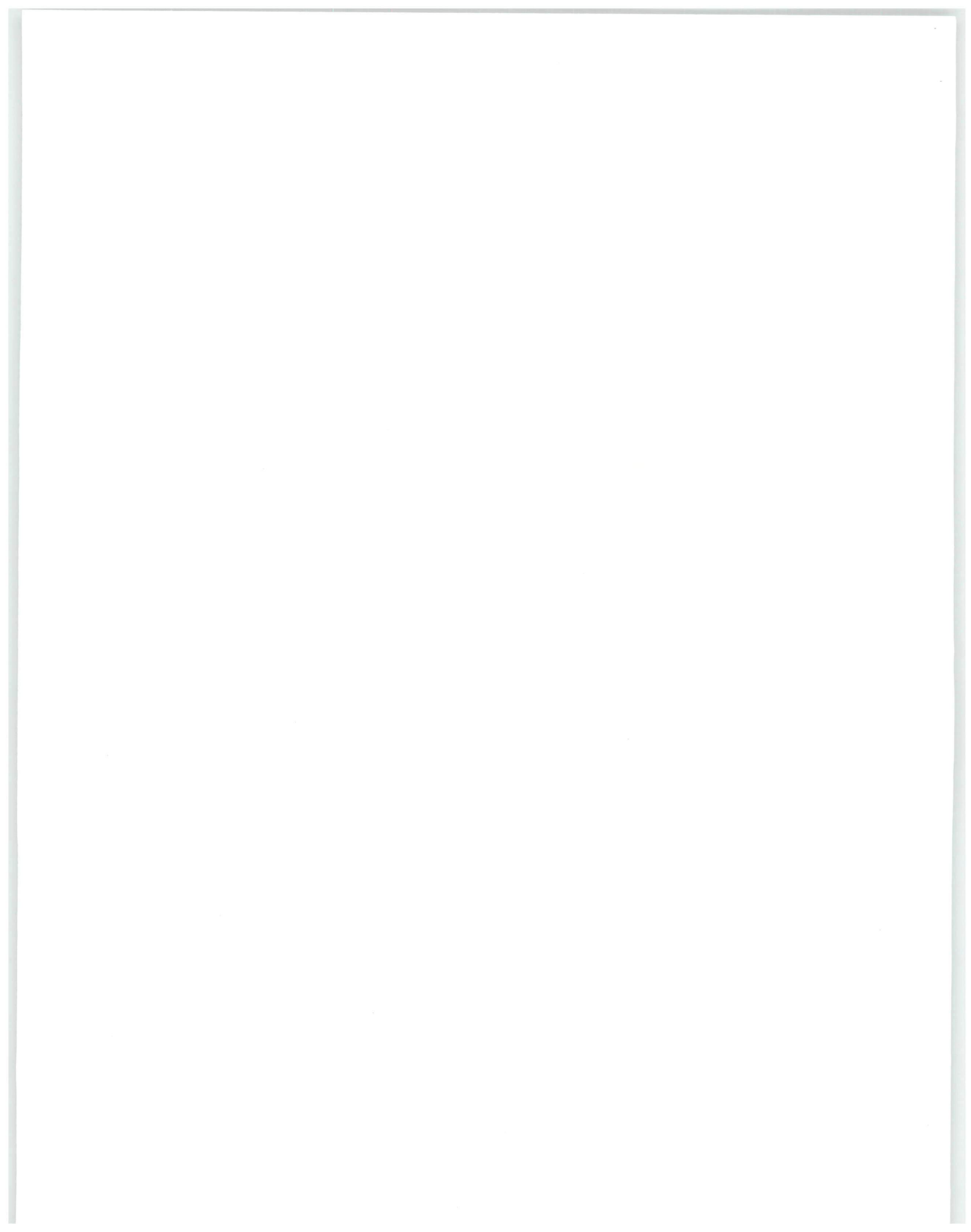
Le mercredi 9 février 2005
de 14 heures à 17 heures

Salle 3.31 de l'hôtel du Parlement

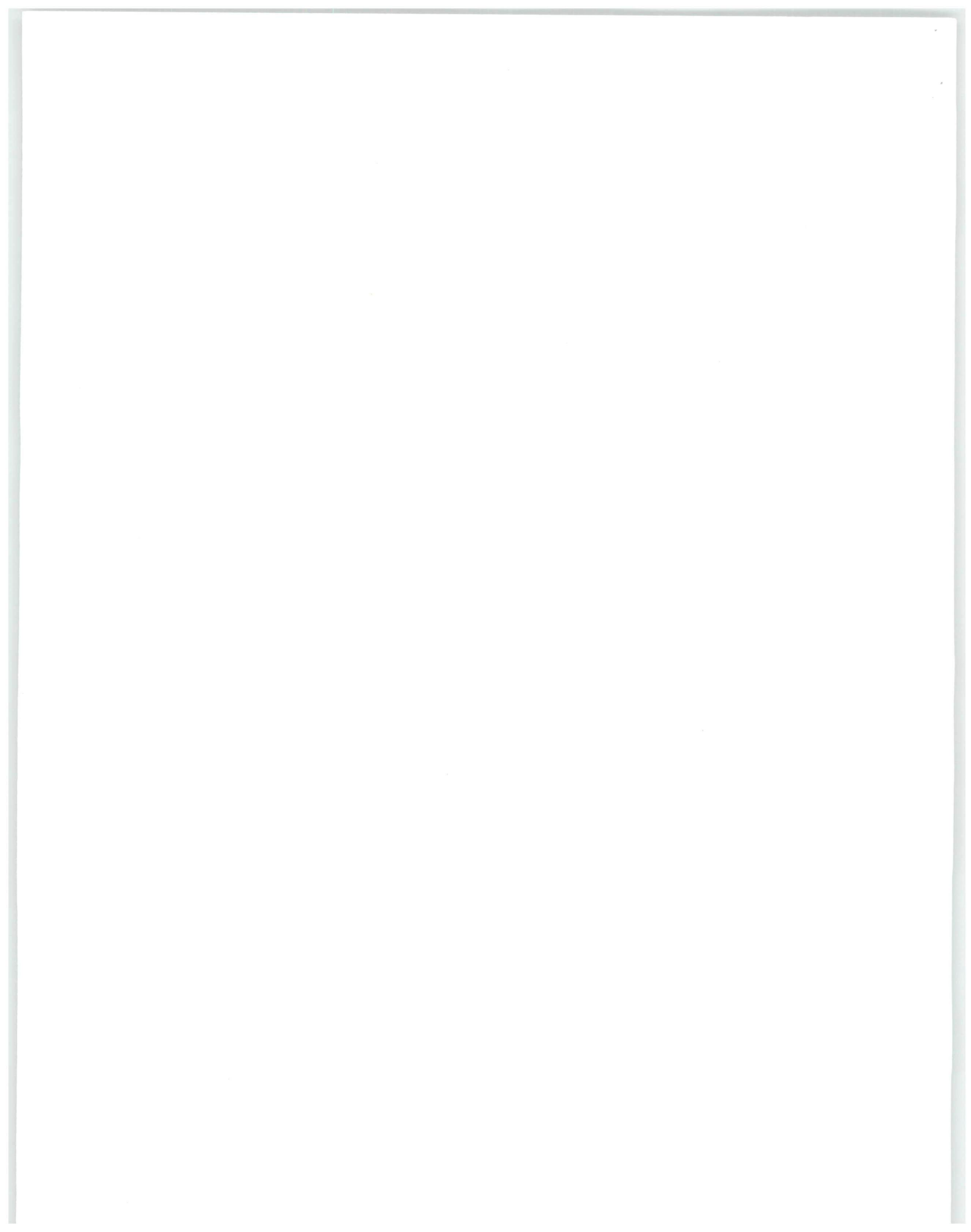
Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Bilan de l'audition des 19 dirigeants d'universités et préparation du rapport final
4. Bilan de l'audition du Conseil supérieur de l'éducation
5. Mandat d'initiative sur la réussite scolaire
6. Divers

Québec, le 8 février 2005



Annexe 2





Geoffrey Kelley
 Député de Jacques-Cartier
 M.N.A. for Jacques-Cartier
 Président
 Commission de l'Éducation
 Chairman
 Committee on Education

Québec, le 3 février 2005

Monsieur Pierre Reid
 Ministre de l'éducation
 Édifice Marie-Guyart, 16^e étage
 1035, rue de la Chevrotière
 Québec (Québec) G1R 5A5

Monsieur le Ministre,

Lors de l'audition du président du Conseil supérieur de l'éducation, le 19 janvier 2005, dans le cadre d'un mandat de surveillance d'organisme, la Commission de l'éducation a été informée du problème important relatif au renouvellement des membres du Conseil (comme vous le savez, en août 2005, il y aura d'un seul coup 15 fins de mandat sur les 22 membres du Conseil). Le président, monsieur Jean-Pierre Proulx, nous a également exposé les difficultés qui découlent de l'existence de trois régimes différents quant à la durée des mandats des membres du Conseil, de ses commissions permanentes et du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études.

Je vous écris donc, au nom des membres de la Commission de l'éducation, afin d'appuyer la solution préconisée par M. Proulx, qu'il nous a présentée ainsi dans le document d'information préparé à l'intention des membres de la Commission :

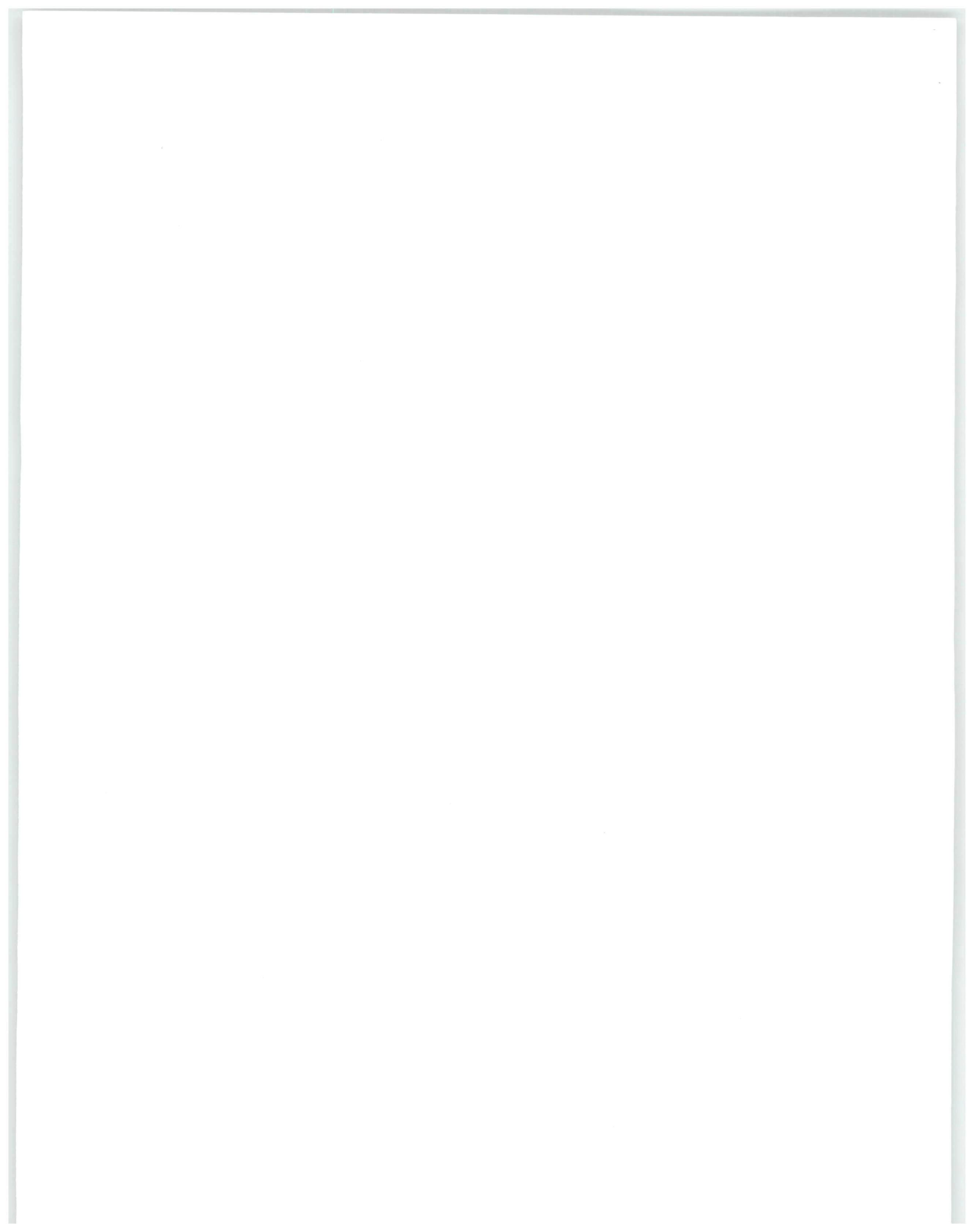
La solution consisterait à modifier la loi de manière à uniformiser la règle touchant la durée des mandats, tant pour ce qui est des membres du Conseil et de ses commissions que pour le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études, en adoptant la règle prévue pour ce dernier comité, soit des mandats « d'au plus quatre ans ». Cette solution permettrait finalement au gouvernement de renouveler le quart des membres du Conseil chaque année, conformément à l'esprit de la loi édictée en 1964. Le Conseil procéderait de la même façon pour les nominations à ses cinq commissions permanentes.

...2

Hôtel du Parlement
 Bureau RC 93
 Québec (Québec)
 G1A 1A4
 Téléphone : (418) 648-8342
 Télécopieur : (418) 641-2663

Internet : gkelley@asnat.qc.ca

520, boulevard Saint-Jean
 Bureau 206
 Pointe-Claire (Québec)
 H9R 3K2
 Téléphone : (514) 697-7663
 Télécopieur : (514) 697-6499

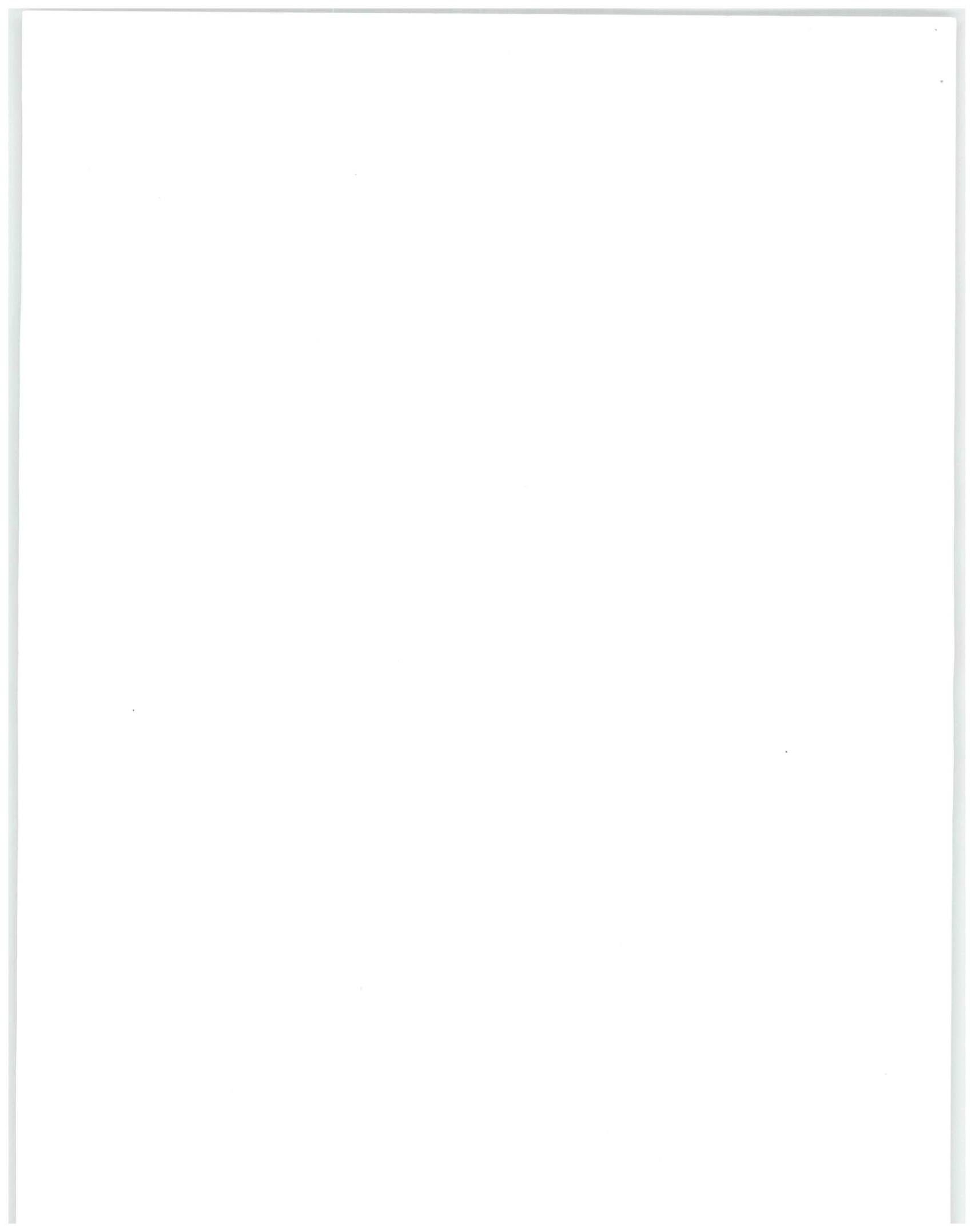


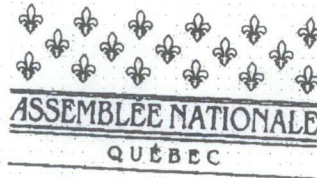
- 2 -

Il serait souhaitable de trouver une solution à cette problématique afin d'assurer la continuité dans le fonctionnement du Conseil. Cette proposition d'étaler les nominations répond à cette préoccupation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.


Geoffrey Kelley





Geoffrey Kelley
 Député de Jacques-Cartier
 M.N.A. for Jacques-Cartier
 Président
 Commission de l'Éducation
 Chairman
 Committee on Education

Québec, le 3 février 2005

Monsieur Jean-Pierre Proulx
 Président
 Conseil supérieur de l'éducation
 1175, avenue Lavigerie, porte 180
 Québec (Québec) G1V 5B8

Monsieur le Président,

À la suite de votre audition devant la Commission de l'éducation, le 19 janvier dernier, je tiens à vous remercier, au nom de tous les membres, pour votre participation qui a été grandement appréciée.

Ce mandat de surveillance nous permet de mieux connaître votre organisme ainsi que la richesse de votre contribution à toute la société. Votre présentation sur les grands enjeux en matière d'éducation nous sera particulièrement utile dans la planification de nos travaux pour l'année à venir.

Vous trouverez ci-joint copie d'une lettre que j'ai adressée au ministre de l'Éducation concernant la question des nominations au Conseil que vous avez soulevé en commission. J'ai fait écho de votre proposition, aux membres de la commission, quant à l'étalement des nominations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

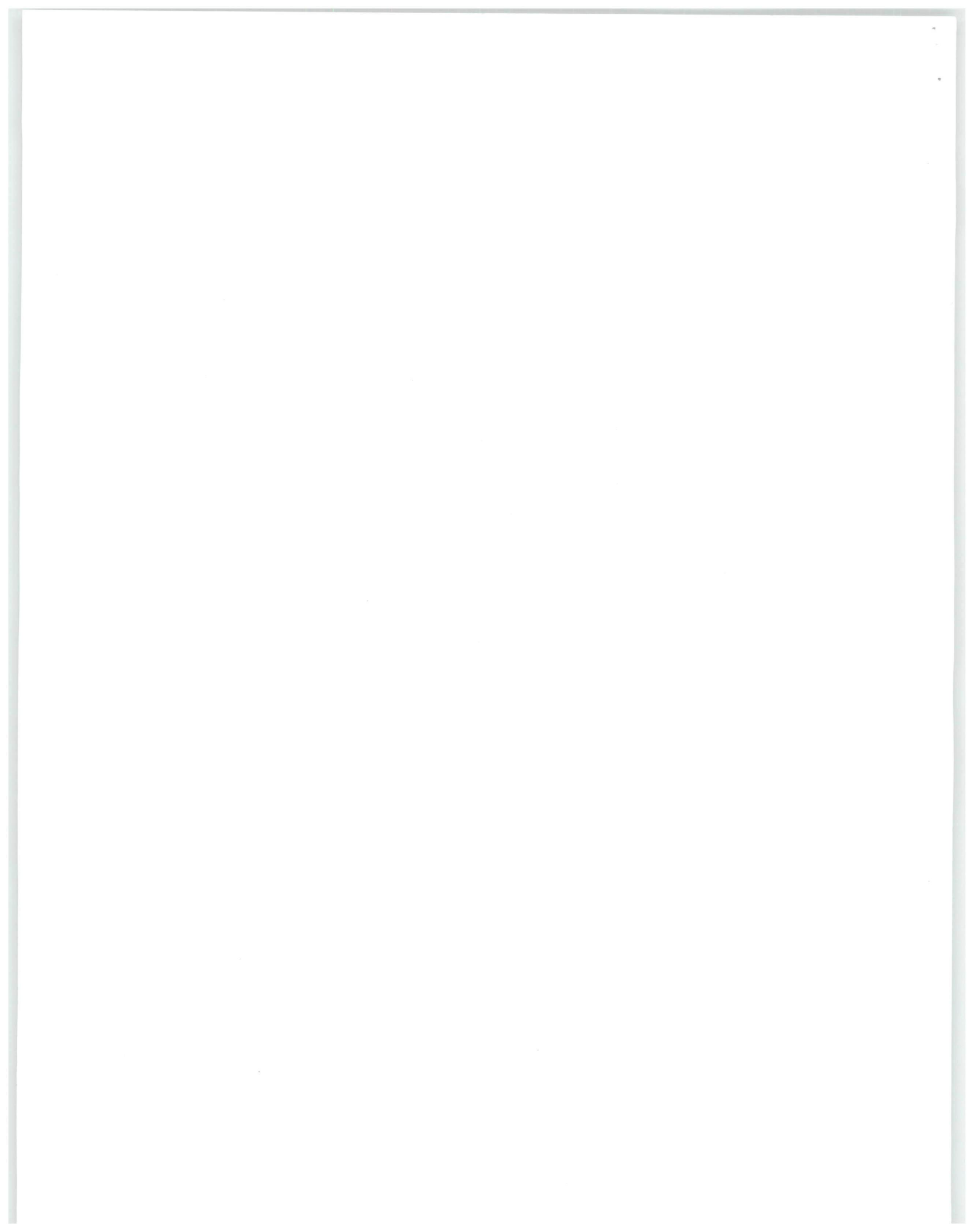
Geoffrey Kelley
 Geoffrey Kelley

p.j.

Hôtel du Parlement
 Bureau RC 93
 Québec (Québec)
 G1A 1A4
 Téléphone : (418) 646-8342
 Télécopieur : (418) 641-2683

Internet : gkelley@assnat.qc.ca

620, boulevard Saint-Jean
 Bureau 206
 Pointe-Claire (Québec)
 H9R 3K2
 Téléphone : (514) 697-7883
 Télécopieur : (514) 697-6499





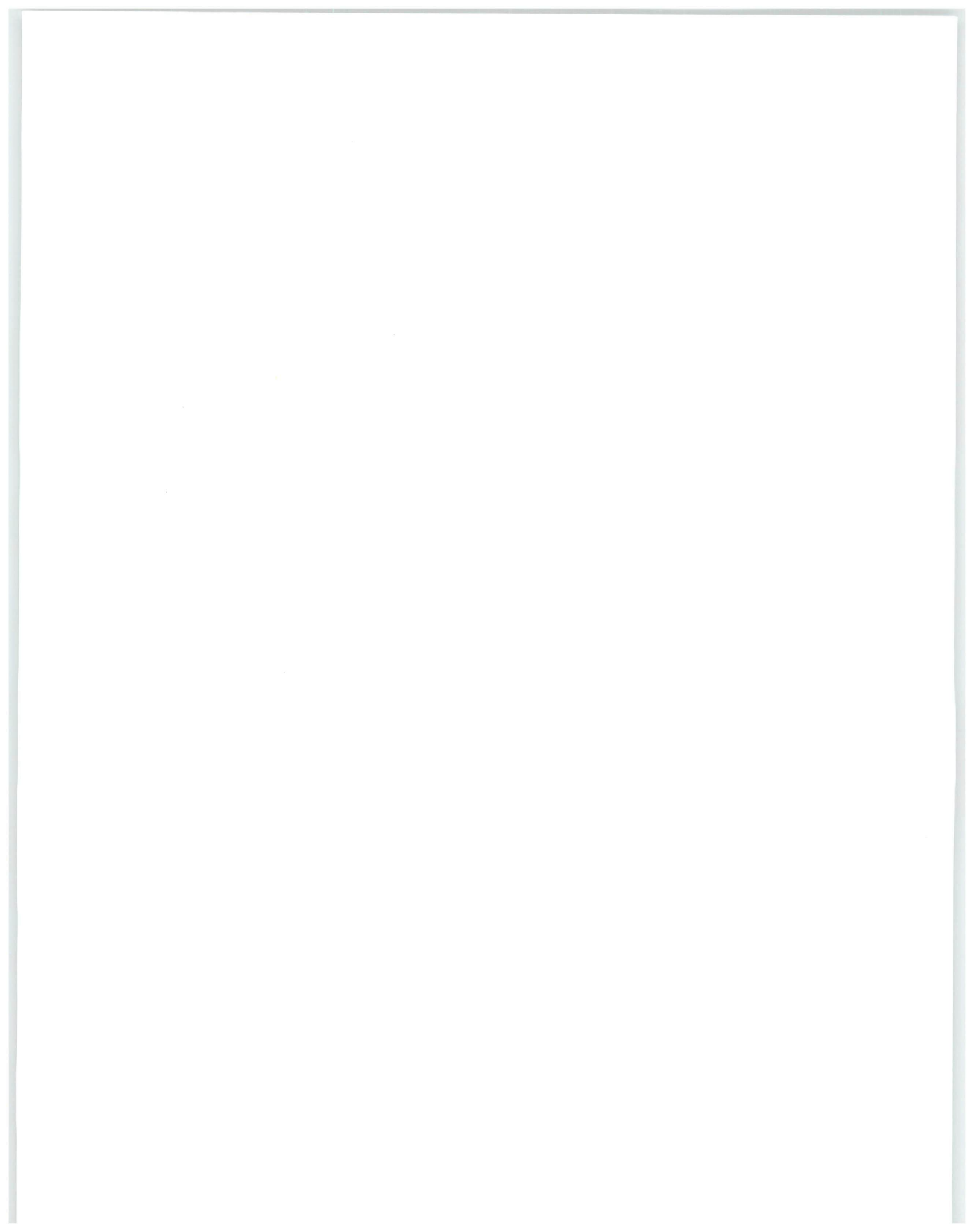
TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission de l'éducation

PROCÈS-VERBAL

Séance de travail du 19 mai 2005

Organiser les travaux de la Commission



PROCÈS-VERBAL

Commission de l'éducation

Séance de travail du jeudi 19 mai 2005

Objet : Organiser les travaux de la Commission

Membres présents :

- M. Chagnon (Westmount-Saint-Louis), président de la Commission
- M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine)

- M. Auclair (Vimont)
- M. Bordeleau (Acadie)
- Mme Champagne (Champlain)
- Mme Gaudet (Maskinongé)
- Mme Marois (Taillon), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'éducation
- M. Mercier (Charlesbourg)

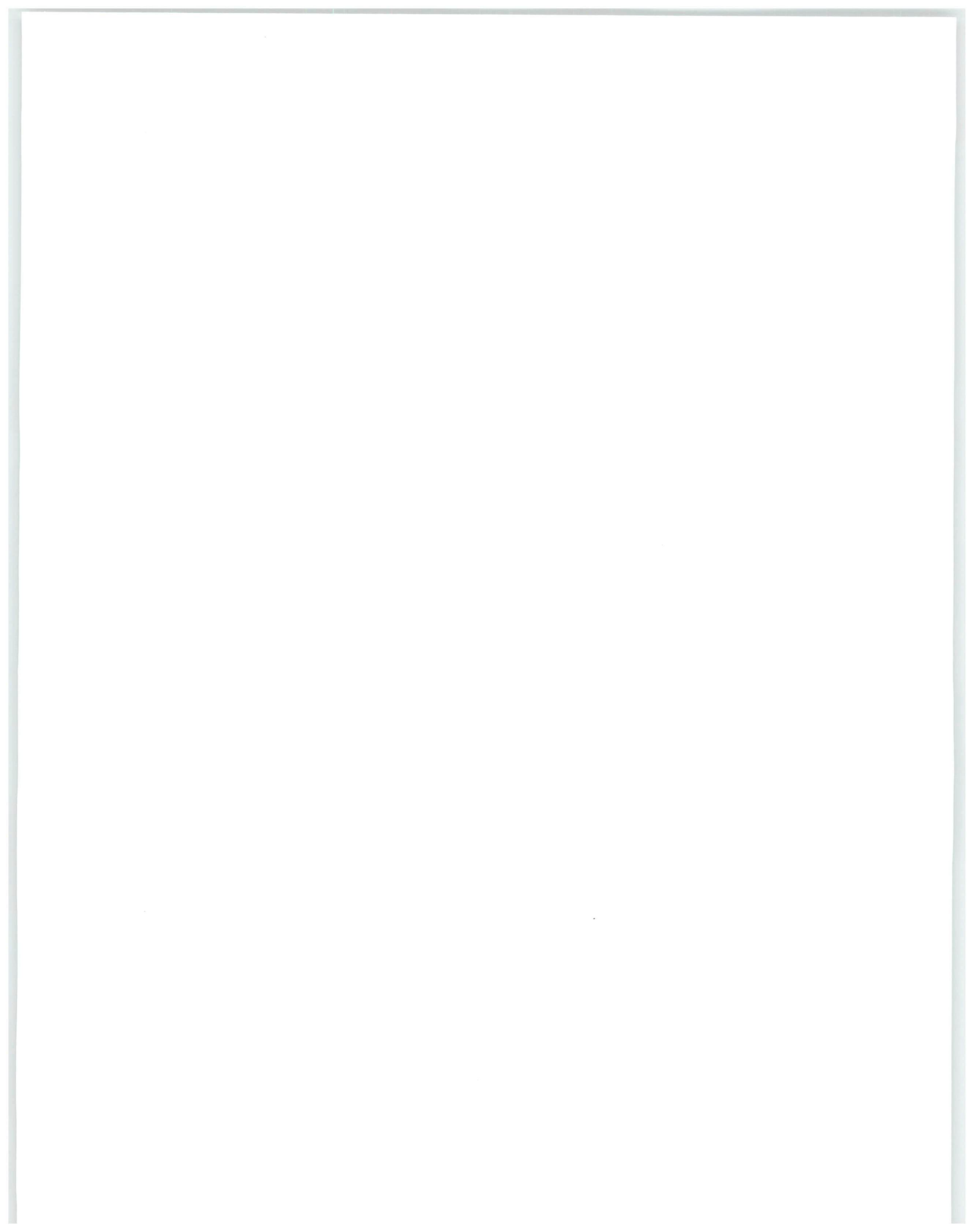
Autres participants :

-
- Mme Hélène Bergeron, recherchiste
 - M. André Bérard, recherchiste
 - M. Dominic Provost, recherchiste de Mme Marois

La Commission se réunit à 8 h 05 sous la présidence de monsieur Chagnon (Westmount-Saint-Louis), président de la Commission.

1. Projets de mandat d'initiative

M. le président informe les membres que Mme la députée de Taillon lui a écrit afin de convoquer cette séance de travail pour échanger sur un projet de mandat d'initiative sur la sexualité chez les jeunes. M. le président rappelle que la Commission a aussi deux projets de tables rondes sur la réussite scolaire (la problématique générale, la réussite des garçons, la réussite des autochtones, les problèmes qui surgissent en secondaire 3) et sur les cheminements scolaires (la



formation professionnelle, les passerelles entre les niveaux d'enseignement, la reconnaissance des acquis, la formation des adultes).

Après discussion, les membres conviennent que la décision finale sur le choix d'un mandat d'initiative se fera à l'automne après la tenue des deux tables rondes, qui auront lieu dans le cadre de séances de travail, et d'une séance de travail pour discuter à nouveau du projet de mandat sur la sexualité chez les jeunes. Ces trois séances « exploratoires » se tiendront à la fin du mois de septembre. Il est demandé aux recherchistes de la Commission de documenter chacun des sujets et d'identifier les experts qui pourraient être invités aux deux tables rondes et à une éventuelle table ronde sur la sexualité chez les jeunes.

2. Visite du siège social de l'Université du Québec

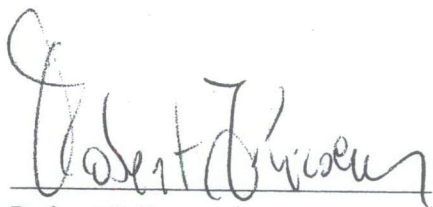
Il est convenu de reporter cette visite à l'automne.

3. Prochaine séance de travail

Il est convenu de tenir une séance de travail au début du mois de juin afin d'étudier le projet de rapport final dans le cadre du mandat statutaire sur les universités et afin de planifier les travaux de l'automne (notamment pour faire le choix des experts qui seront invités aux tables rondes).

À 9 h 25, la Commission ajourne ses travaux sine die.

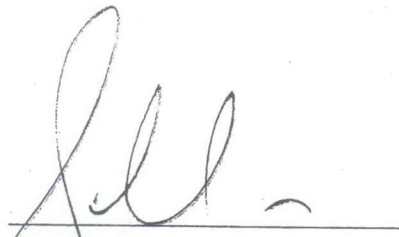
Le secrétaire de la Commission,



Robert Jolicoeur

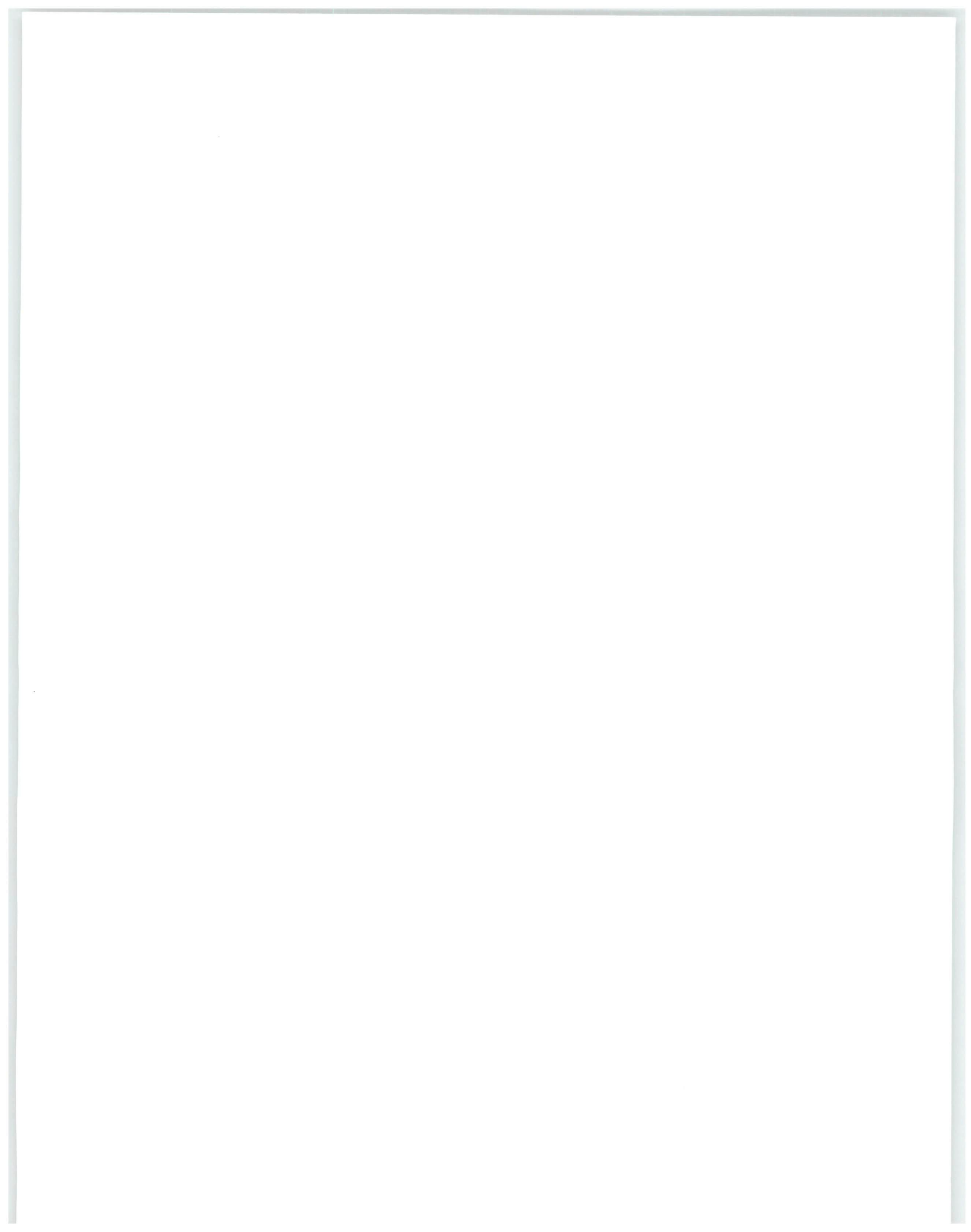
RJ/df

Le président de la Commission,



Jacques Chagnon

Québec, le 20 mai 2005





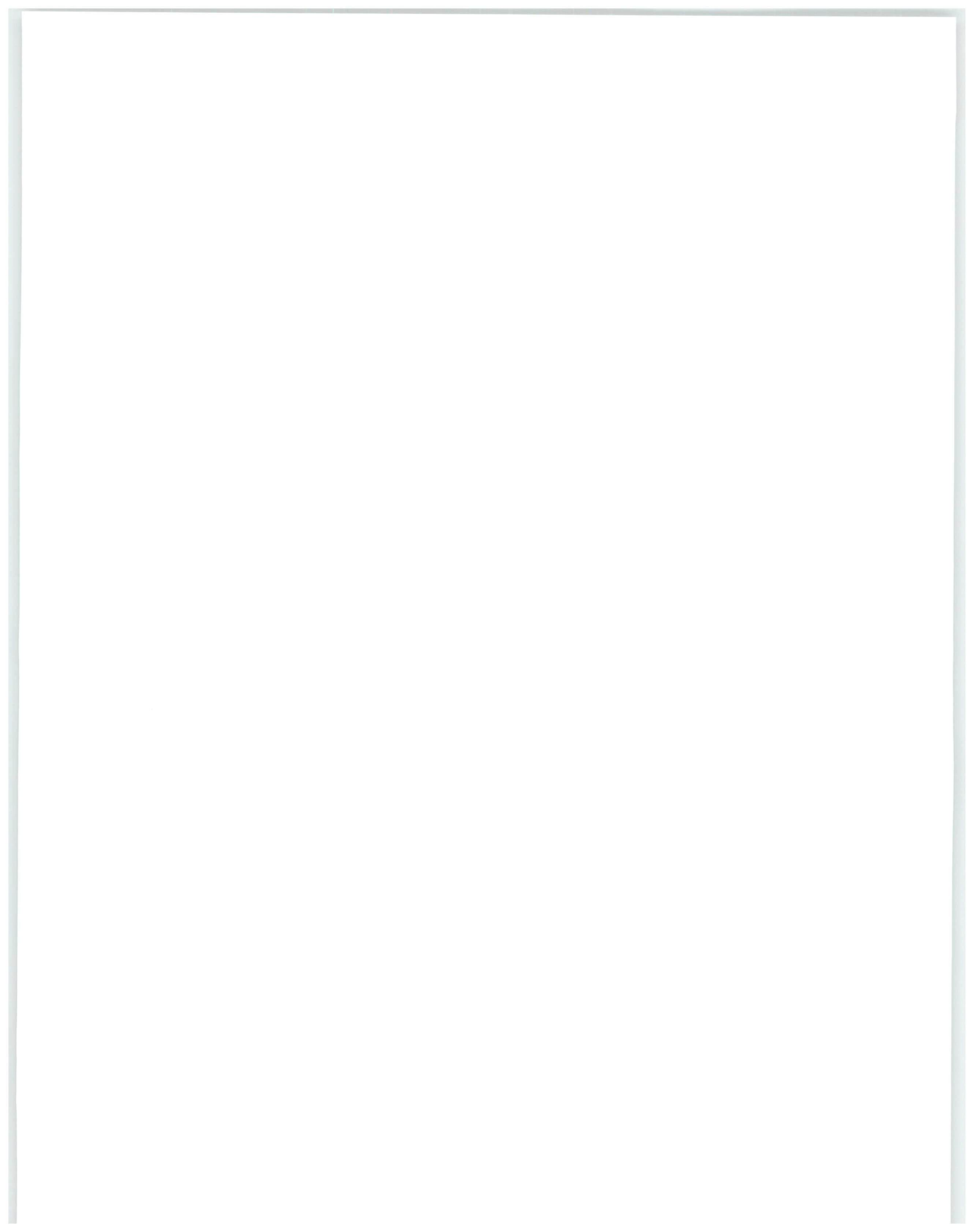
TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission de l'éducation

PROCÈS-VERBAL

Séance de travail du 9 juin 2005

Étudier le projet de rapport final et
organiser les travaux de l'automne



PROCÈS-VERBAL

Commission de l'éducation

Séance de travail du jeudi 9 juin 2005

Objet : Étudier le projet de rapport final sur les universités et organiser les travaux de l'automne

Membres présents :

- M. Chagnon (Westmount-Saint-Louis), président de la Commission
- M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine)

- M. Bordeleau (Acadie)
- Mme Champagne (Champlain)
- M. Cousineau (Bertrand)
- Mme Gaudet (Maskinongé)
- Mme Marois (Taillon), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'éducation
- M. Mercier (Charlesbourg)

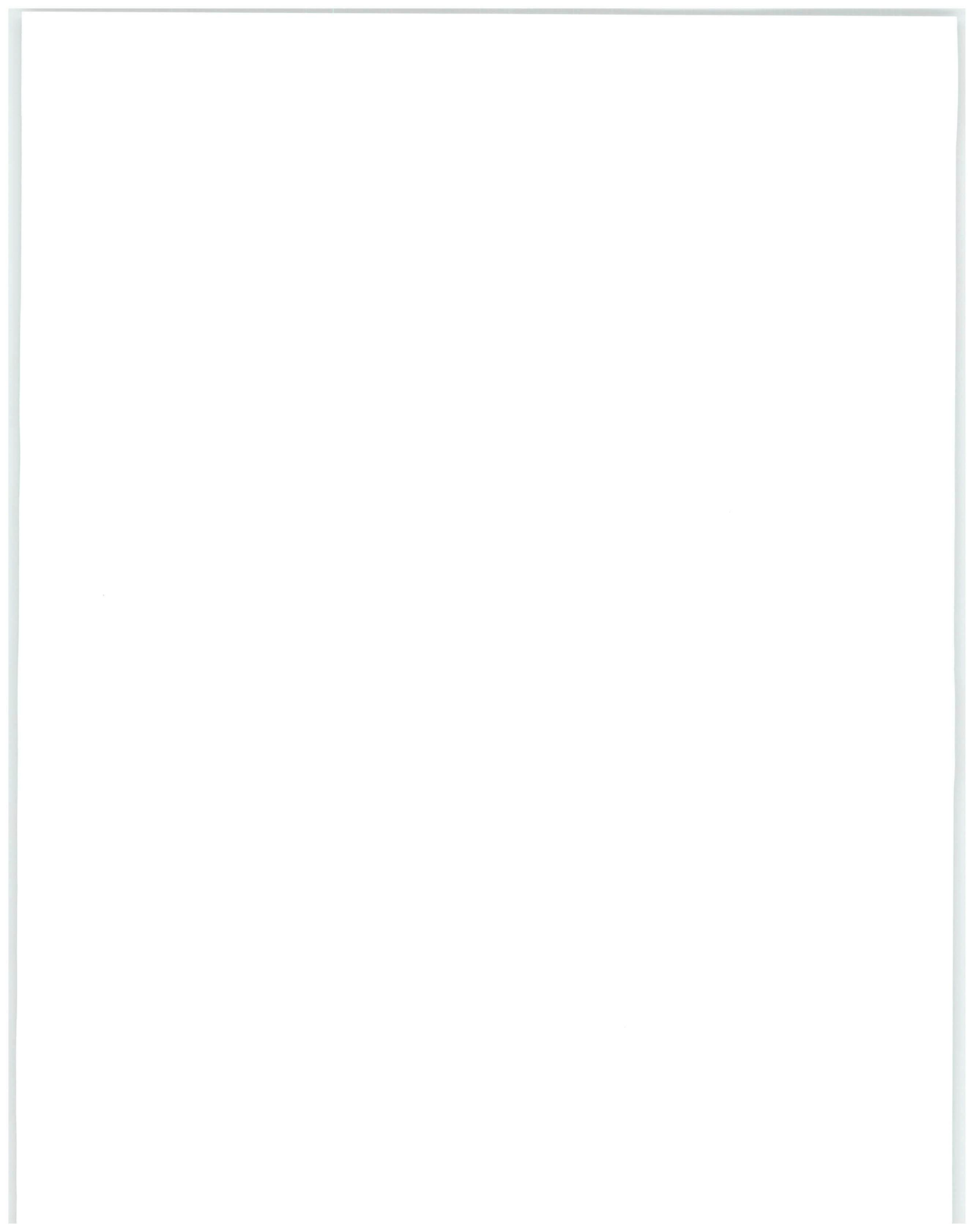
Autres participants :

- Mme Hélène Bergeron, recherchiste
- M. André Bérard, recherchiste

La Commission se réunit à 8 h 05 sous la présidence de monsieur Chagnon (Westmount-Saint-Louis), président de la Commission.

1. Projet de rapport final sur les universités

Les membres soulignent la qualité du travail accompli par les recherchistes. Après discussion, le projet de rapport (annexe 1) est adopté sous réserve de quelques modifications mineures qui seront apportées par les recherchistes. Il est convenu que le rapport sera déposé en Chambre le 14 ou le 15 juin et qu'il sera envoyé aux recteurs des universités et aux chroniqueurs spécialisés en éducation.



2. Travaux de l'automne

Après discussion, il est convenu de tenir des séances les 27 et 28 septembre et le 5 octobre 2005. Ces séances auront pour objets :

- table ronde sur le décrochage scolaire (problématique générale, réussite des garçons, réussite des autochtones, les problèmes qui surgissent en secondaire 3)
- table ronde sur les cheminements scolaires (la formation professionnelle, les passerelles entre les niveaux d'enseignement)
- séance de travail sur la sexualité chez les jeunes
- déjeuner de travail sur la reconnaissance des acquis de scolarité, la formation des adultes et la formation continue
- audition de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial dans le cadre d'un mandat de surveillance d'organisme.

Il est convenu que les experts qui seront invités sur chacun des thèmes seront choisis par le comité directeur sur recommandation des chercheurs de la Commission.

Il est par ailleurs convenu d'accepter l'invitation du président de l'Université du Québec, monsieur Pierre Moreau, de visiter les installations du quartier St-Roch le 27 septembre 2005. Les membres souhaitent notamment discuter des sujets suivants : le suivi des clientèles étudiantes, le dossier des autochtones et l'intégration des étudiants étrangers. Enfin, il est demandé au secrétaire de transmettre dans les meilleurs délais un calendrier détaillé des travaux de l'automne.

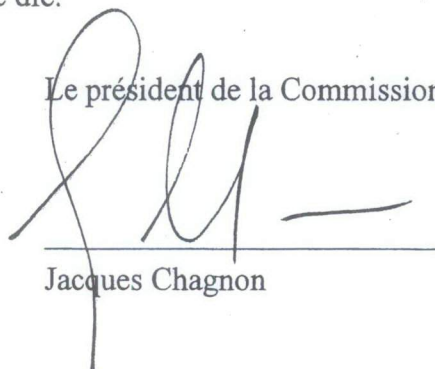
À 9 h 20, la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,



Robert Jolicoeur

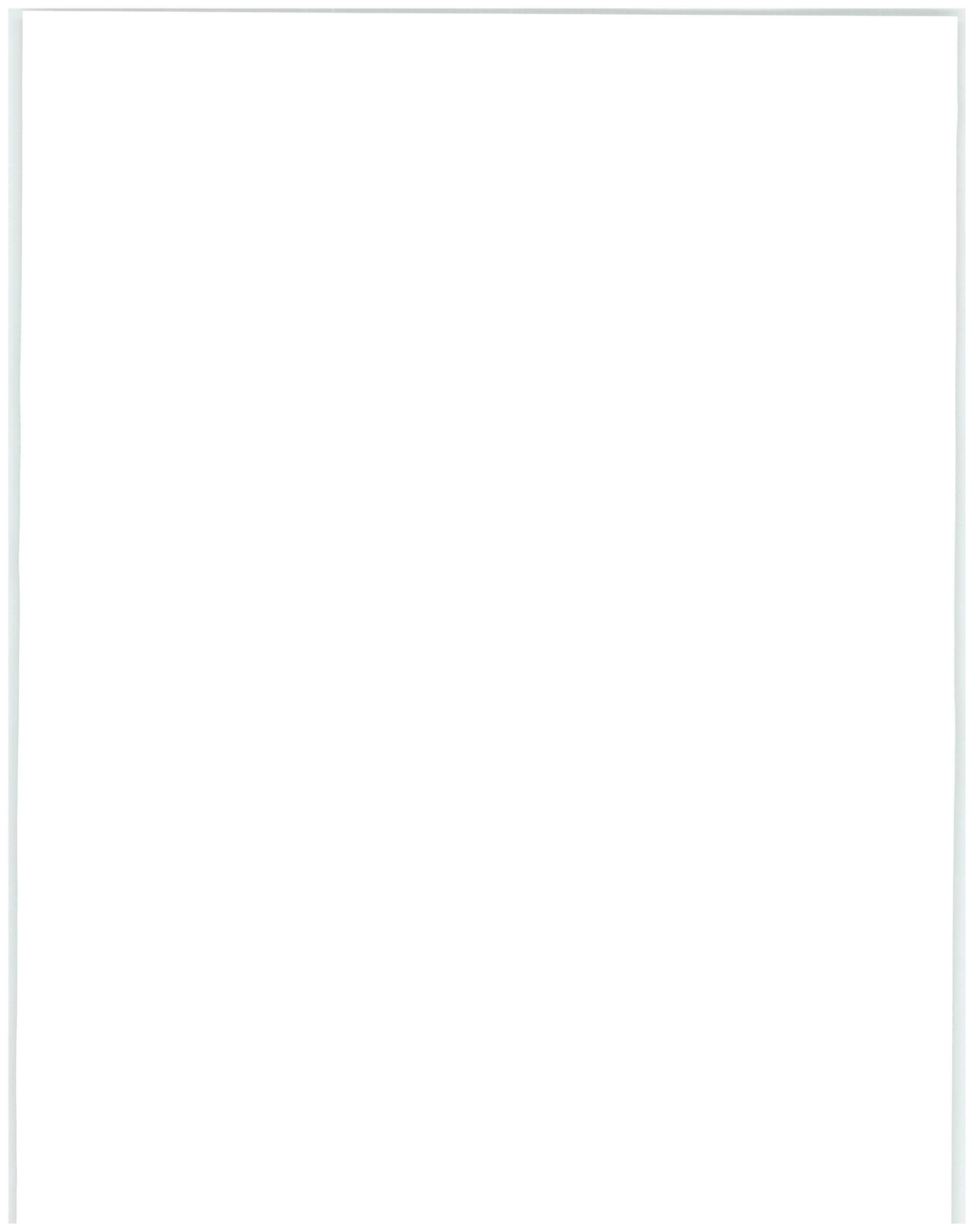
Le président de la Commission,



Jacques Chagnon

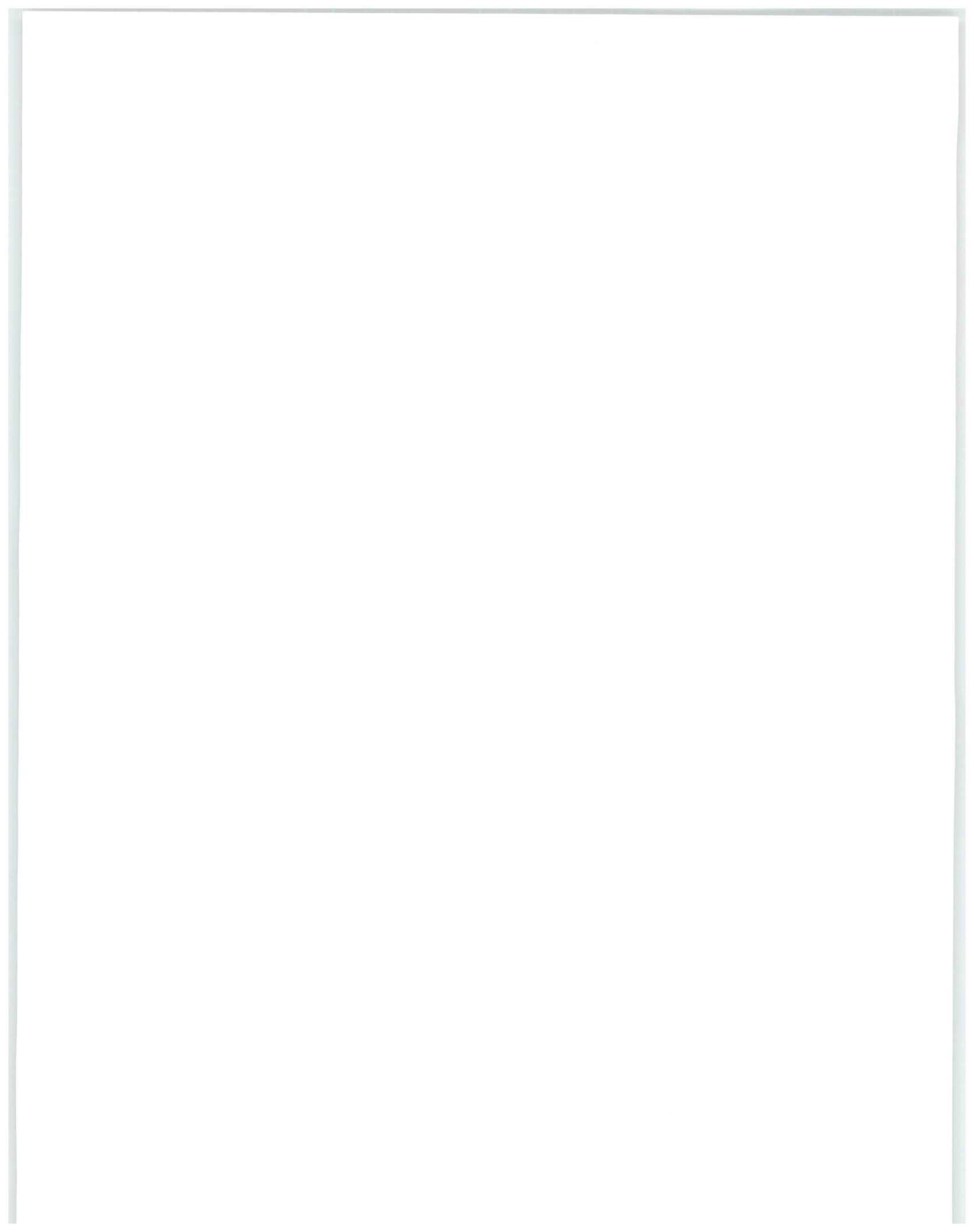
RJ/df

Québec, le 9 juin 2005



Annexe 1

Projet de rapport final sur les universités





COMMISSION DE L'ÉDUCATION

Séance de travail

Le jeudi 9 juin 2005

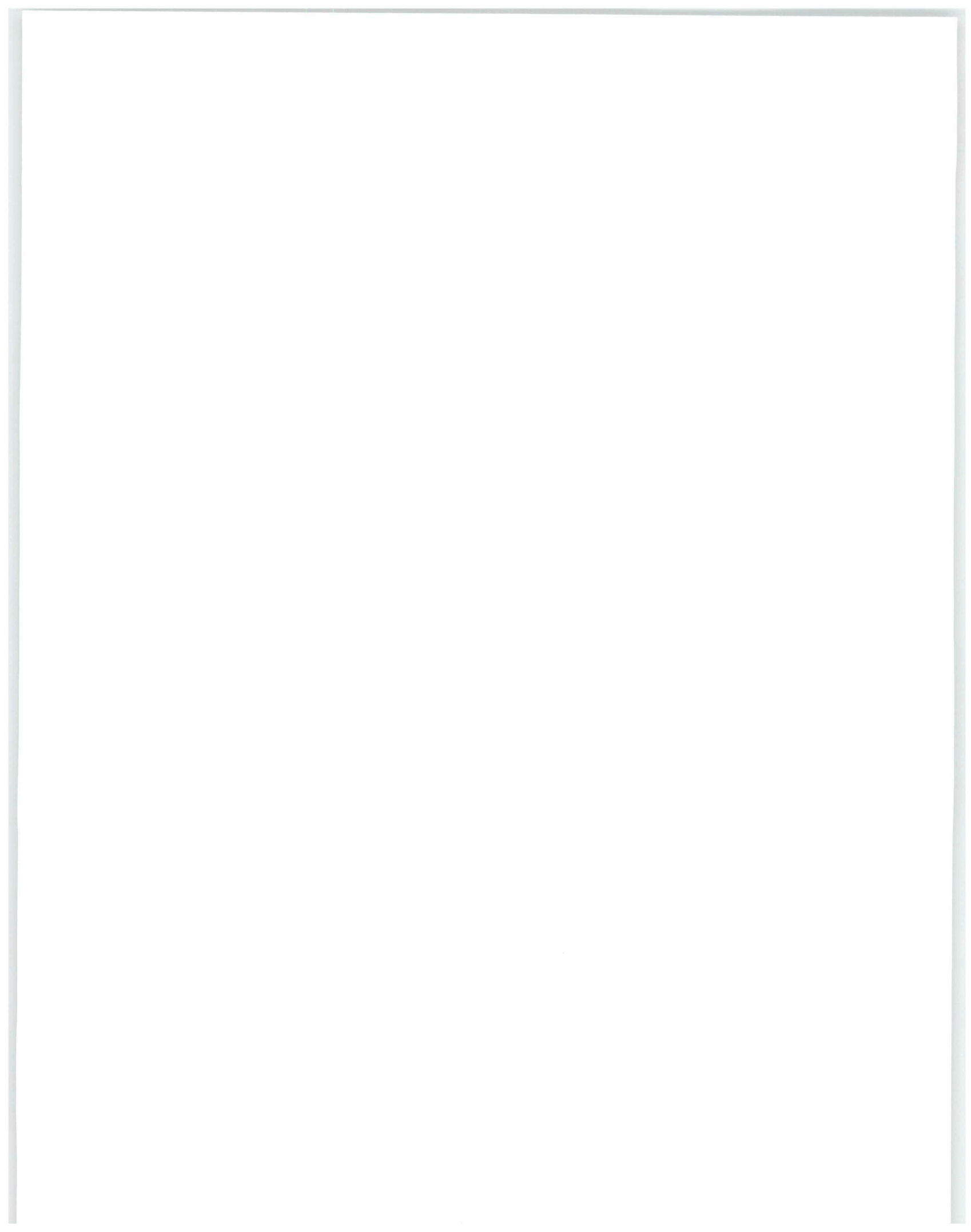
8 heures à 10 heures

Salon Johnson du restaurant «Le Parlementaire»

ORDRE DU JOUR

1. Projet de rapport final sur les universités (document transmis le 30 mai)
2. Travaux de l'automne
 - 2.1 Table ronde sur le décrochage scolaire
 - 2.2 Table ronde sur les cheminements scolaires
 - 2.3 Séance de travail sur la sexualité chez les jeunes
 - 2.4 Visite au siège social de l'Université du Québec
 - 2.5 Mandat de surveillance d'organisme sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
3. Divers

Québec, le 8 juin 2005





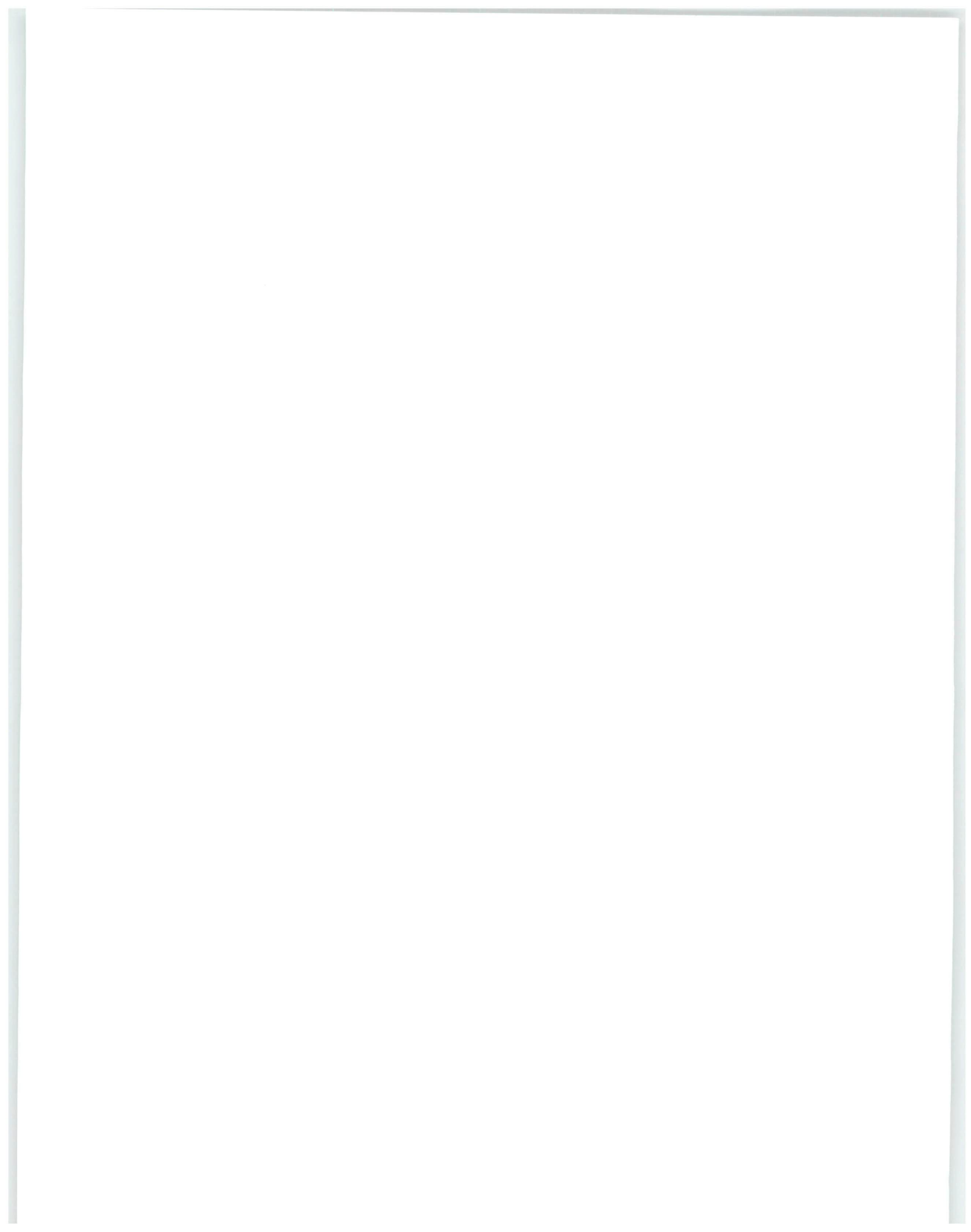
TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE — DEUXIÈME SESSION

Commission de l'éducation

PROCÈS-VERBAL

Séance de travail du 15 mars 2006

Organiser les travaux de la Commission



PROCÈS-VERBAL

Commission de l'éducation

Séance de travail du mercredi 15 mars 2006

Objet : Organiser les travaux de la Commission

Membres présents :

- M. Chagnon (Westmount-Saint-Louis), président de la Commission
- M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), vice-président de la Commission

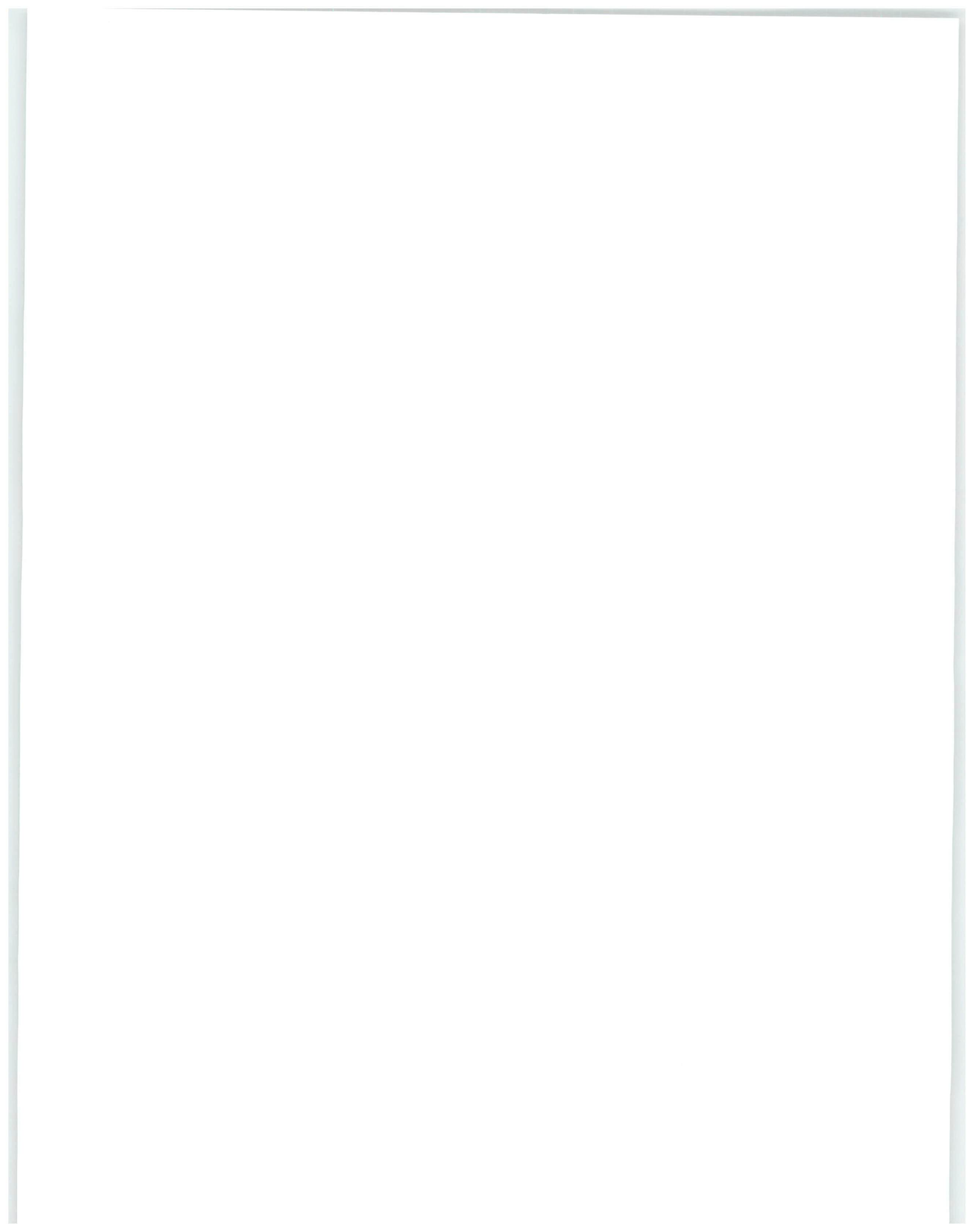
- M. Auclair (Vimont)
- M. Cousineau (Bertrand)
- Mme Gaudet (Maskinongé)
- Mme Lefebvre (Laurier-Dorion)
- Mme Perreault (Chauveau)

Autres participants :

- M. Bouchard (Vachon)
- Mme Hélène Bergeron, chercheuse
- Mme Diane Fleury, agente de secrétariat
- Mme Michèle Rioux, chercheuse

La Commission se réunit à 11 h 30 sous la présidence de monsieur Chagnon (Westmount-Saint-Louis), président de la Commission.

Il est convenu de permettre à M. Bouchard (Vachon) de prendre part aux travaux.



1. Choix d'un mandat d'initiative

M. le président propose que la Commission se donne un mandat d'initiative sur la réussite scolaire des autochtones.

Après discussion la motion est adoptée à l'unanimité.

Il est convenu que le délai de réalisation de ce mandat sera de 9 à 12 mois. Le comité directeur est mandaté pour coordonner les travaux qui pourraient comprendre des rencontres d'experts en séances de travail ainsi que des visites d'écoles et de commissions scolaires autochtones.

2. Mandat de surveillance d'organisme sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Il est convenu que la Commission reconduise ce mandat adopté lors de la session précédente.

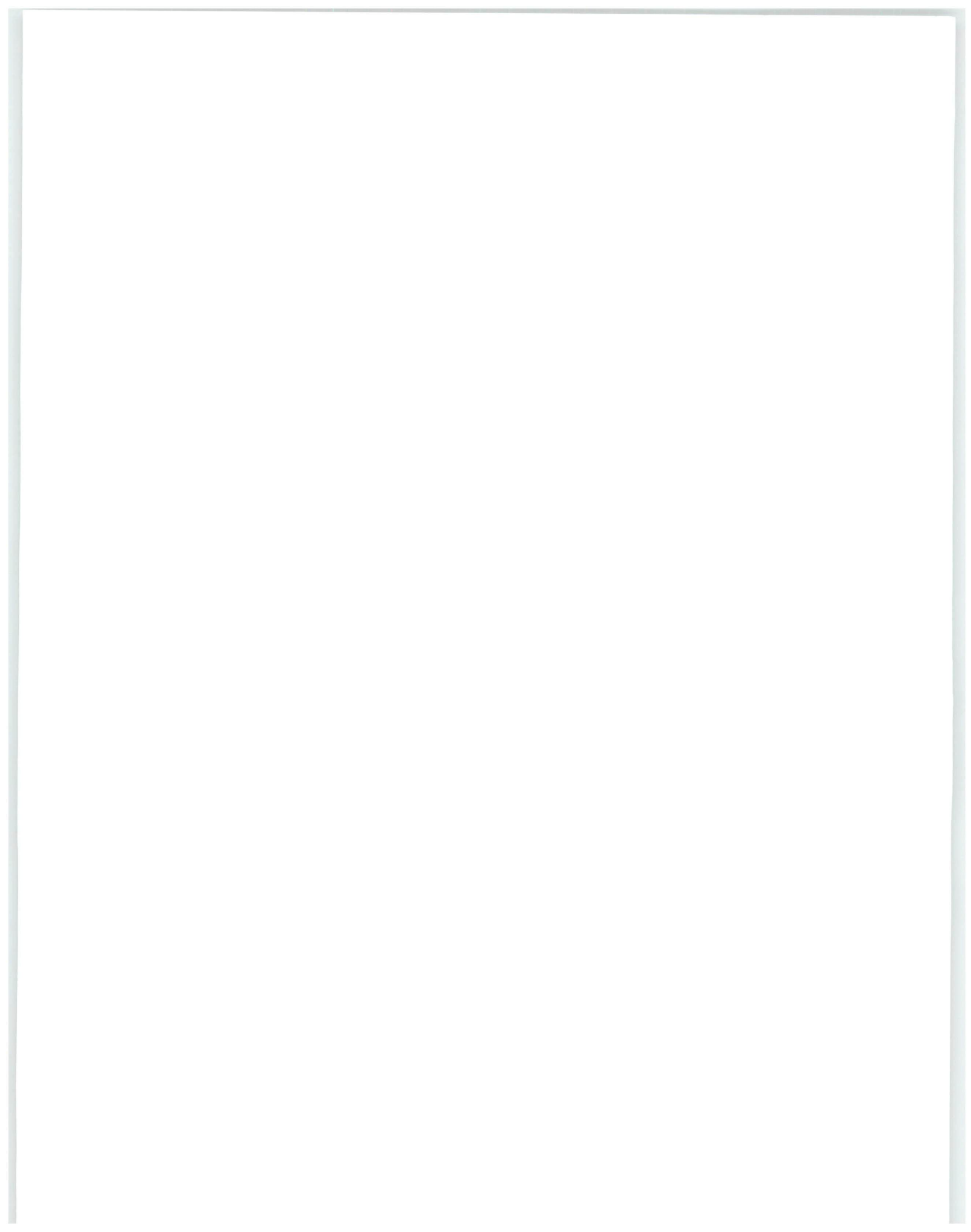
Il est convenu que l'audition aura lieu après l'étude des crédits et que l'ancien président de la CEEC, M. Jacques L'Écuyer, sera invité à accompagner la nouvelle présidente, Mme Nicole Lafleur.

3. Visite de l'Université du Québec (siège social, TÉLUQ, ÉNAP, INRS)

Il est convenu d'accepter l'invitation du président de l'Université du Québec, monsieur Pierre Moreau, de visiter les installations du quartier St-Roch. Cette rencontre se tiendra au cours du mois d'avril ou du mois de mai.

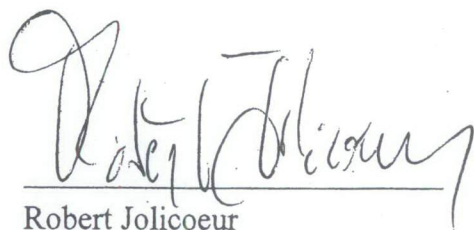
4. Mandat statutaire sur les universités

Il est convenu que les auditions des 18 dirigeants d'établissements de niveau universitaire débuteront au mois de septembre et se termineront au plus tard dans un an.



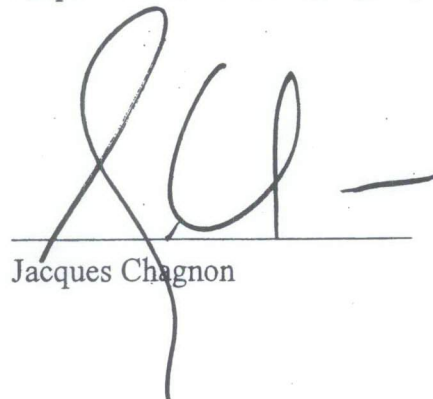
À 12 h 35, la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,



Robert Jolicoeur

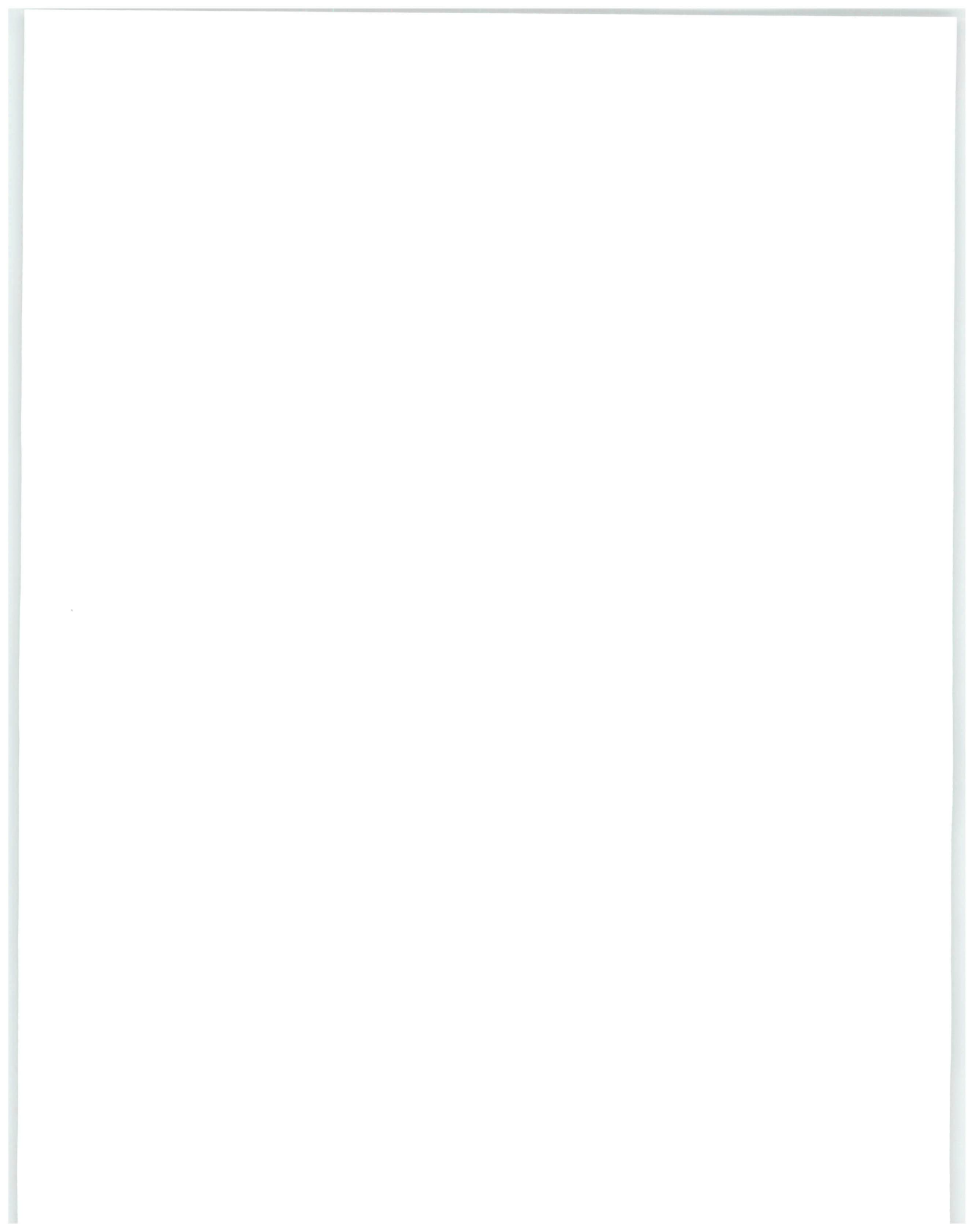
Le président de la Commission,

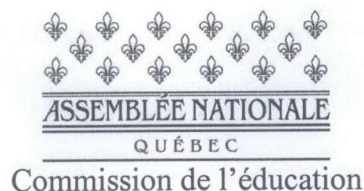


Jacques Chagnon

RJ/DF

Québec, le 22 mars 2006





Compte rendu

Réunion avec Mme Lise Bastien
Directrice du Conseil en éducation des Premières Nation

Le mercredi 10 mai 2006

Membres présents : M. Jacques Chagnon (Westmount-Saint-Louis), président
M. Maxime Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), vice-président
M. Yvan Bordeleau (Acadie)
M. Camil Bouchard (Vachon)
Mme Francine Gaudet (Maskinongé)

Autres participants : M. Michel Létourneau (Ungava)
Mme Hélène Bergeron, recherchiste
Mme Michèle Rioux, recherchiste
M. Robert Jolicoeur, secrétaire

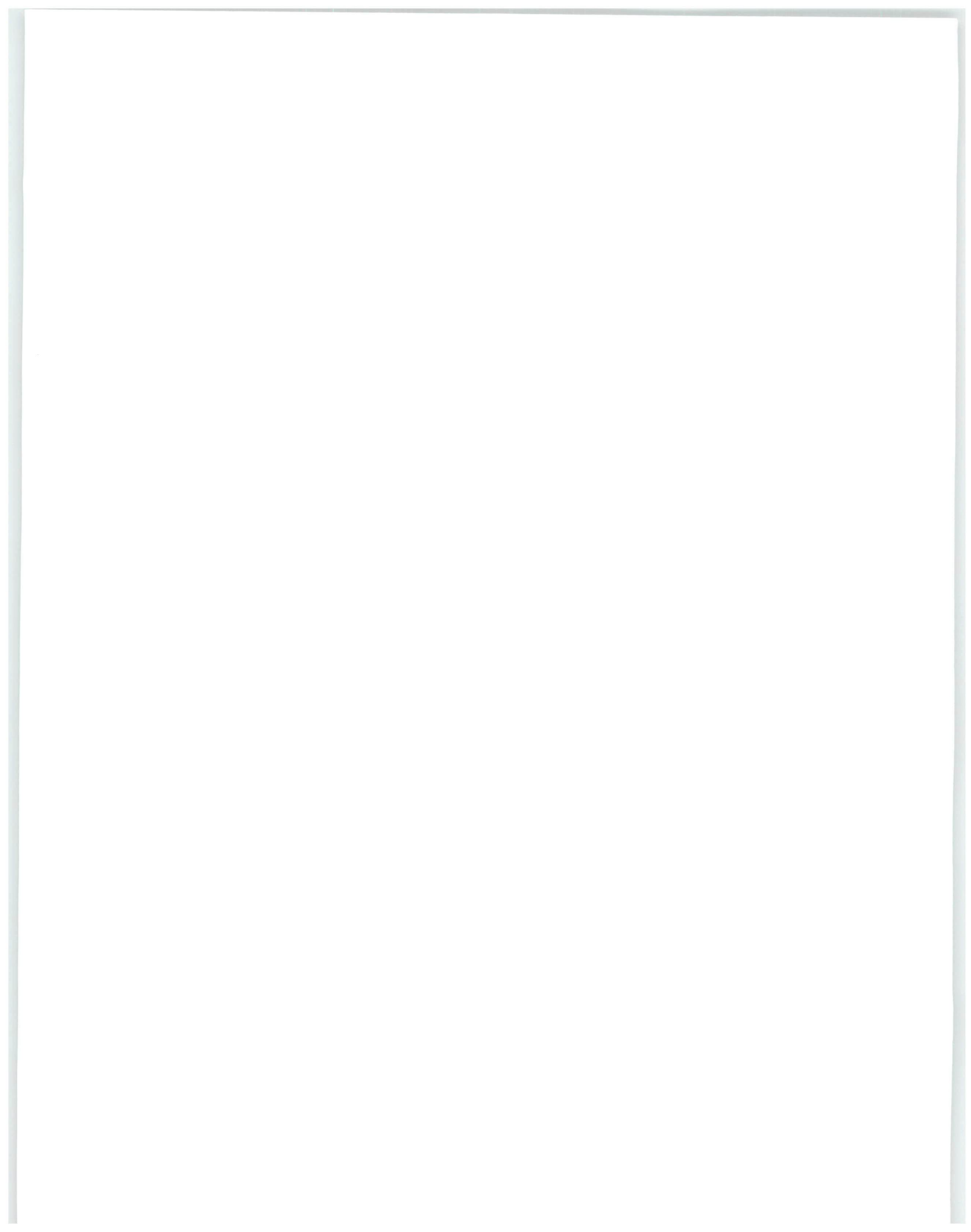
La rencontre commence à 15h40 et se termine à 17h00.

Mme Bastien fait une présentation sur le CEPN. S'ensuit un échange qui fait ressortir les constats suivants :

- Les membres de la Commission expliquent qu'ils s'intéressent notamment aux sujets suivants : de façon générale les difficultés de jeunes dans toutes les communautés; les conditions du succès là où elles existent; le problème de la reconnaissance des acquis; l'accès aux études postsecondaires; etc.

- Selon Mme Bastien, le mandat de la CE risque d'être mal perçu s'il n'est pas bien expliqué. Elle précise aux membres que les communautés autochtones, qu'elles soient en territoires conventionnés ou non, ont les pleins pouvoirs en matière d'éducation et que plusieurs verraient d'un mauvais œil qu'on « se mêle de leurs affaires ». Elle ajoute que chez les Cris certains considèrent que leurs écoles devraient devenir des écoles de bande.

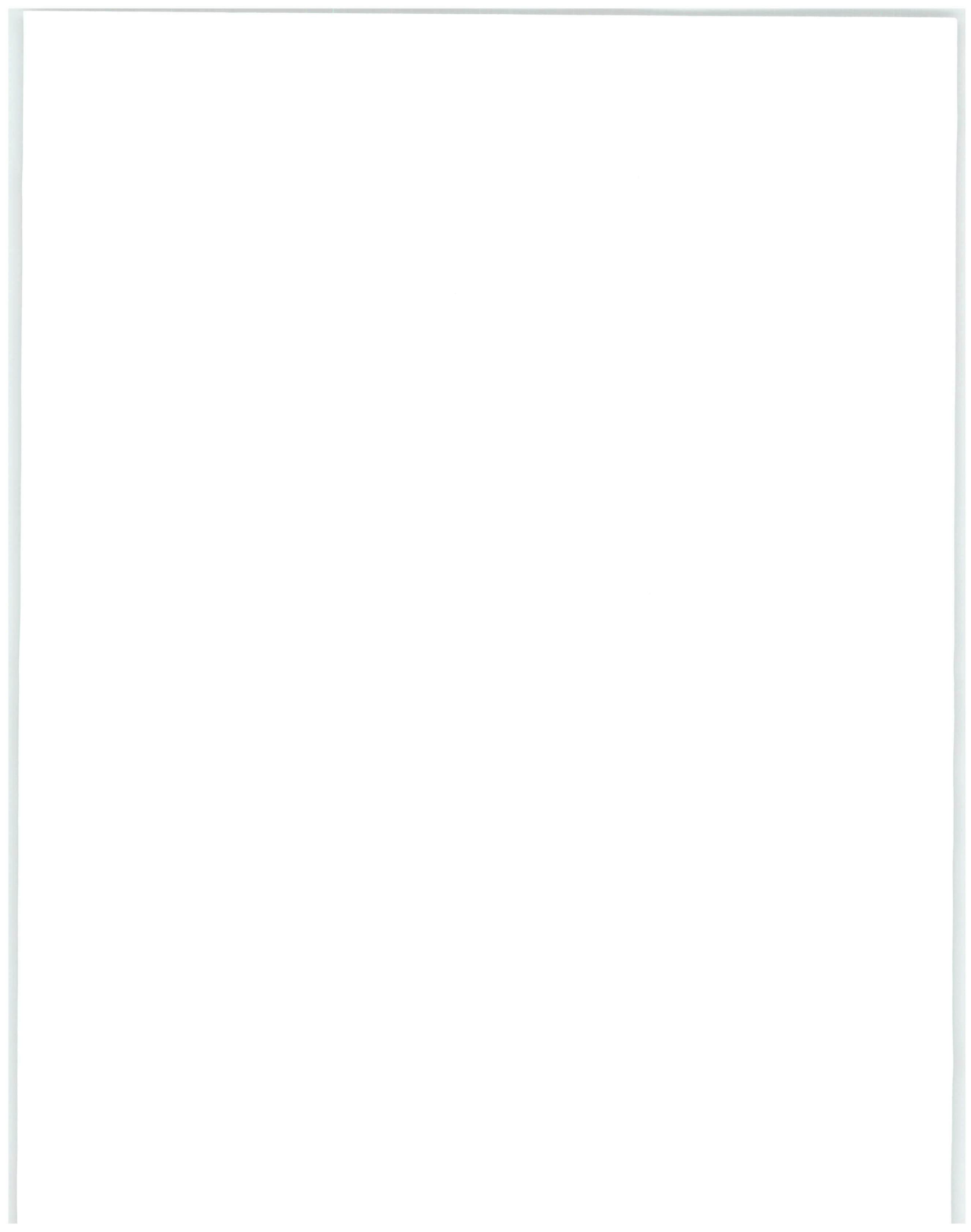
- Cependant, la Commission pourrait certainement s'intéresser au sort des élèves autochtones qui fréquentent le système scolaire québécois, notamment aux problèmes d'image et d'intégration. Il



y aurait environ 1 200 élèves dans le réseau public (primaire et secondaire) et 300 dans les écoles privées (Mme Bastien dispose de ces données et les fera parvenir au secrétaire; ces données ne comprennent toutefois pas les élèves en milieu urbain dont on ne connaît pas le nombre). Les membres pourraient aussi cibler les sujets suivants : les contenus enseignés, la meilleure façon de mettre l'expertise du MELS au service des communautés dans le respect de leurs pouvoirs, les problèmes d'intégration des jeunes qui accèdent aux études collégiales et universitaires.

- La question de savoir si la Commission pourrait s'aventurer à faire un diagnostic et formuler des recommandations, y compris au gouvernement fédéral (peut-être via une recommandation adressée au Secrétariat aux affaires intergouvernementales), est délicate et mérite réflexion.

- Mme Bastien conclut en disant qu'elle consultera certains chefs et qu'elle nous reviendra avec une recommandation sur les meilleures façons de réaliser ce mandat.





Compte rendu

Réunion avec des représentants du SAA et du MELS
et avec des représentants des Naskapis

Le mardi 16 mai 2006

Invités :

Première partie :

Madame Andrée Bélanger, directrice des Relations gouvernementales au
Secrétariat aux affaires autochtones
Madame Anny Bussièrès, direction des Affaires autochtones du ministère
de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

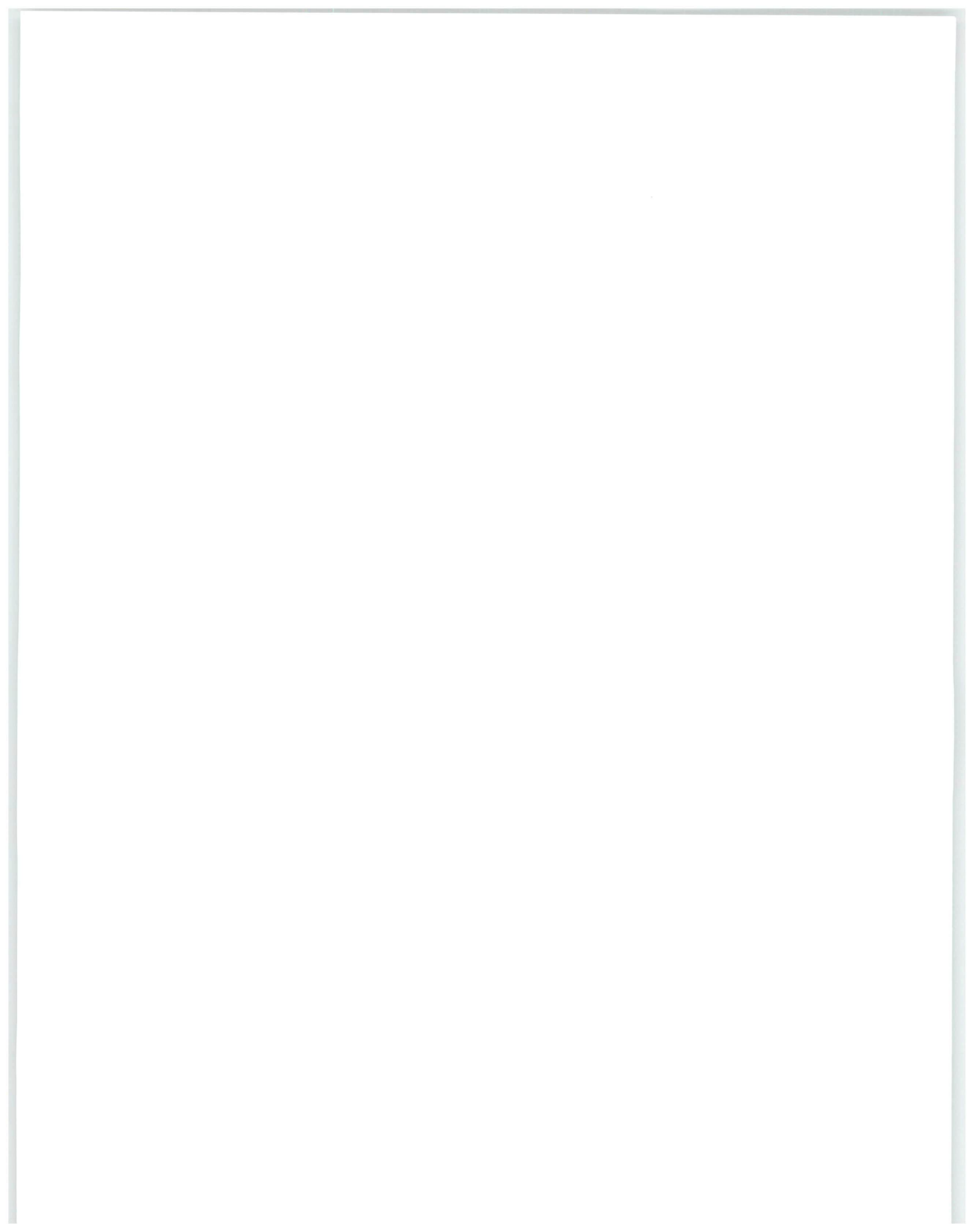
Deuxième partie :

Monsieur Sampson Einish, président du Comité d'éducation naskapi
Monsieur Curtis Tootoosis, directeur de l'école Jimmy Sandy Memorial
Madame Agnès Einish, membre du Comité d'éducation naskapi

Membres présents : M. Jacques Chagnon (Westmount-Saint-Louis), président
M. Camil Bouchard (Vachon)
Mme Francine Gaudet (Maskinongé)
Mme Sarah Perreault (Chauveau)

Autres participants : Mme Hélène Bergeron, recherchiste
Mme Michèle Rioux, recherchiste
M. Robert Jolicoeur, secrétaire

La rencontre commence à 15h35 et se termine à 17h30.



Première partie

Mme Bélanger et Mme Bussièrès font une présentation à partir d'un document Powerpoint.

Il ressort de la discussion qui s'ensuit qu'il sera impératif, comme le soulignait d'ailleurs Mme Bastien lors de la réunion du 10 mai, de bien présenter le mandat compte tenu du fait que les nations autochtones, qu'elles soient en territoires conventionnés ou non, ont les pleins pouvoirs en matière d'éducation et que plusieurs pourraient voir d'un mauvais œil qu'on « se mêle de leurs affaires ». Le cas échéant, la CE pourrait notamment :

- inscrire sa démarche dans le contexte du Forum sur le développement économique et social des Premières Nations qui se tiendra à Mashteuiatsh (près de Roberval) du 25 au 27 octobre 2006 et dont un des volets porte sur l'éducation;
- insister sur le respect des pouvoirs et de l'autonomie des autochtones et s'assurer que le mandat rejoigne leurs préoccupations;
- cibler certains enjeux précis, tels que les programmes de formation spécifique pour permettre un rattrapage, l'aide aux élèves en difficulté et l'amélioration de l'offre de service pour la formation professionnelle et l'éducation des adultes.

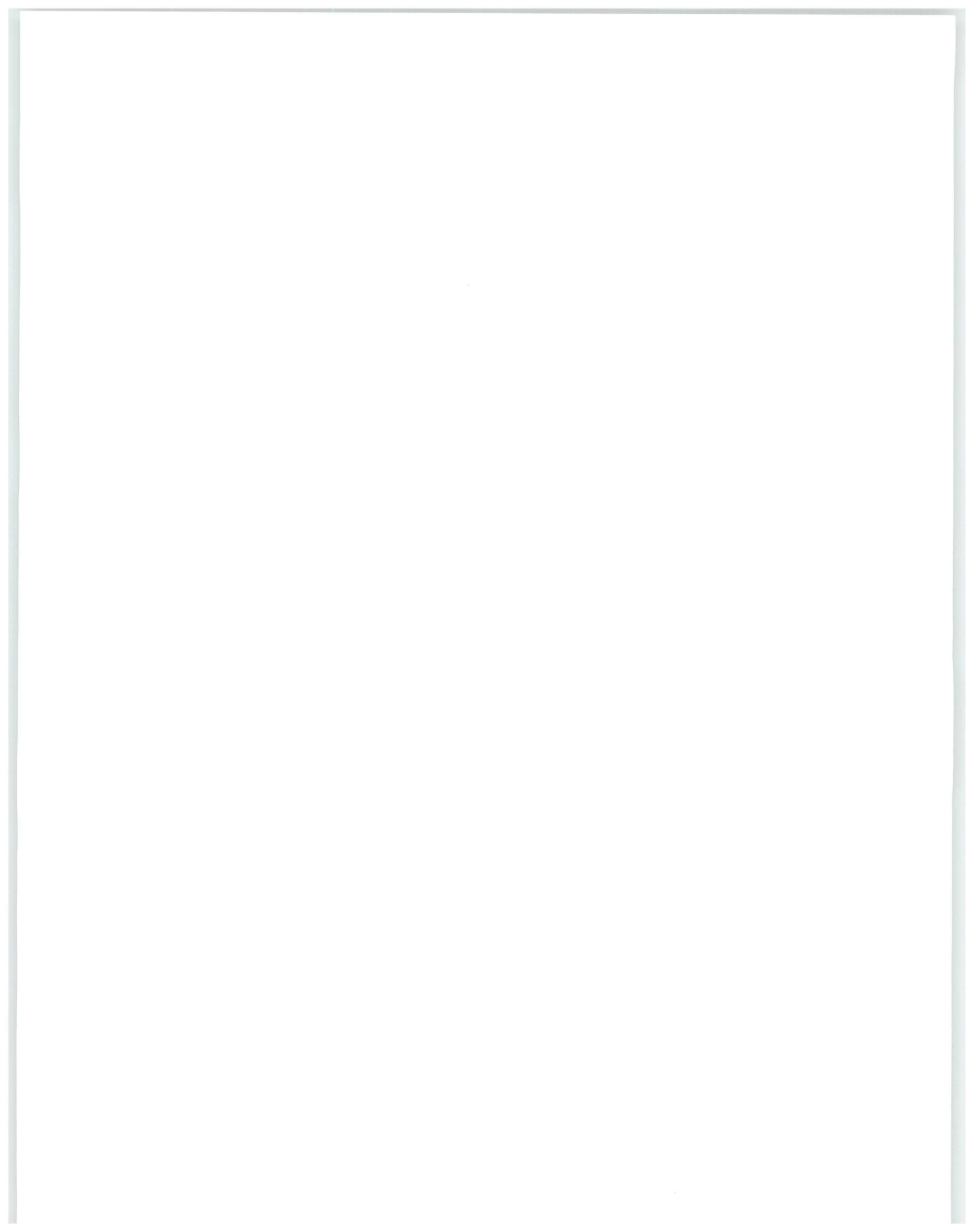
Mme Bélanger estime qu'il serait important que le mandat soit expliqué au chef régional de l'Assemblée des Premières Nations (Québec/Labrador), M. Ghislain Picard. Enfin, Mme Bussièrès s'engage à transmettre à la Commission les références pour les études relatives à la réussite scolaire des autochtones dans les autres provinces et les autres pays.

Deuxième partie

M. Einish et M. Tootosis font une présentation. Ils soulignent notamment qu'il y a de plus en plus d'élèves en difficultés dans leur communauté et que la mise en œuvre de mesures d'aide constitue leur premier besoin.

Ils expliquent qu'il y aura prochainement des négociations avec le gouvernement en vue d'en arriver à une entente semblable aux ententes intervenues avec les Inuits (Sanarrutik) et avec les Cris (Paix des Braves). Ils verraient d'un bon œil que la CE visite leur communauté et qu'elle serve de véhicule pour leurs demandes avant que les négociations avec le gouvernement ne commencent.

Enfin, M. Tootosis mentionne que le meilleur moment pour une visite serait la fin du mois de septembre, soit après les premières semaines de la rentrée des classes.





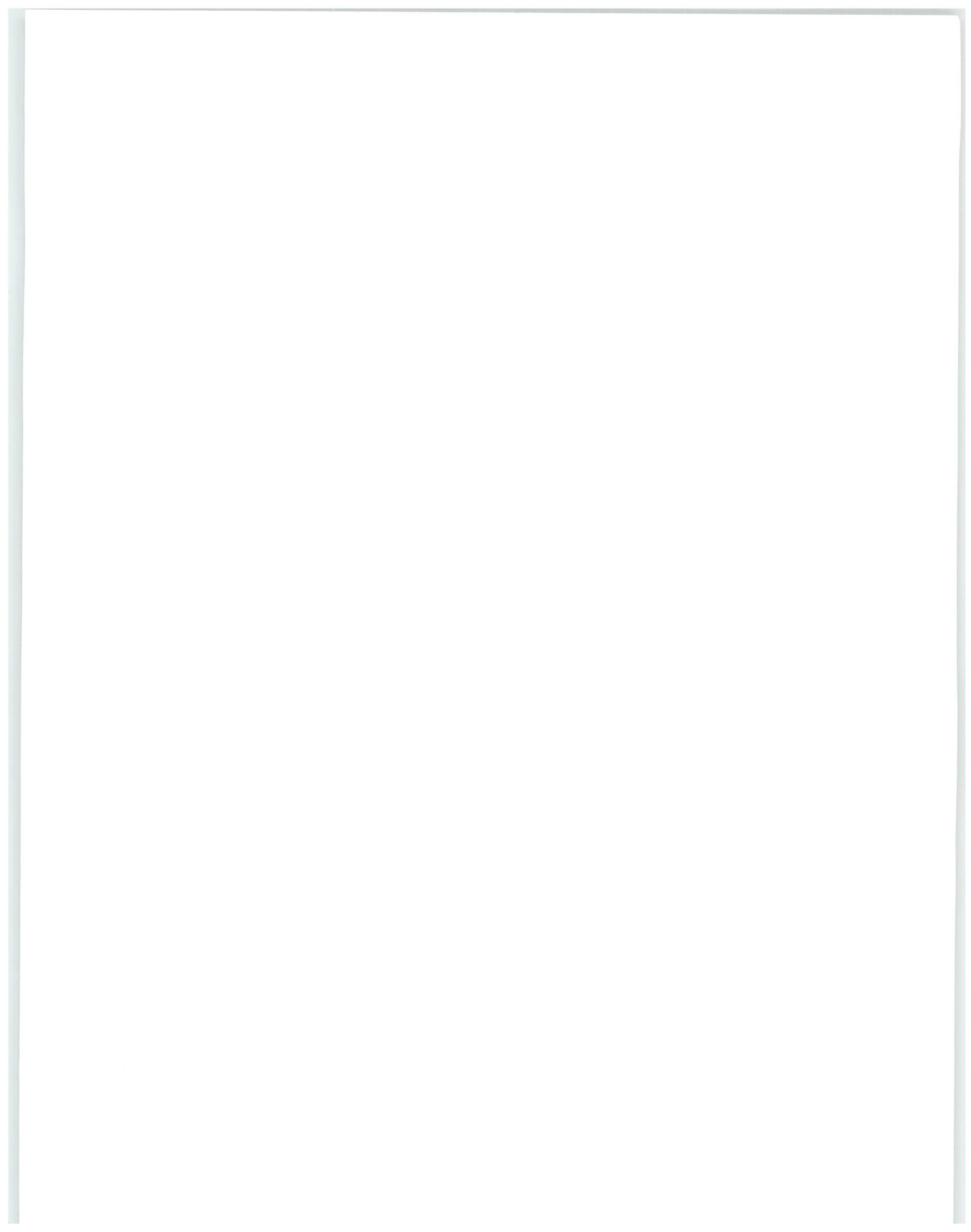
TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE — DEUXIÈME SESSION

Commission de l'éducation

PROCÈS-VERBAL

Séance de travail du 1^{er} juin 2006

Organiser les travaux de la Commission



PROCÈS-VERBAL

Commission de l'éducation

Séance de travail du jeudi 1^{er} juin 2006

Objet : Organiser les travaux de la Commission

Membres présents :

- M. Chagnon (Westmount-Saint-Louis), président de la Commission
- M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), vice-président de la Commission

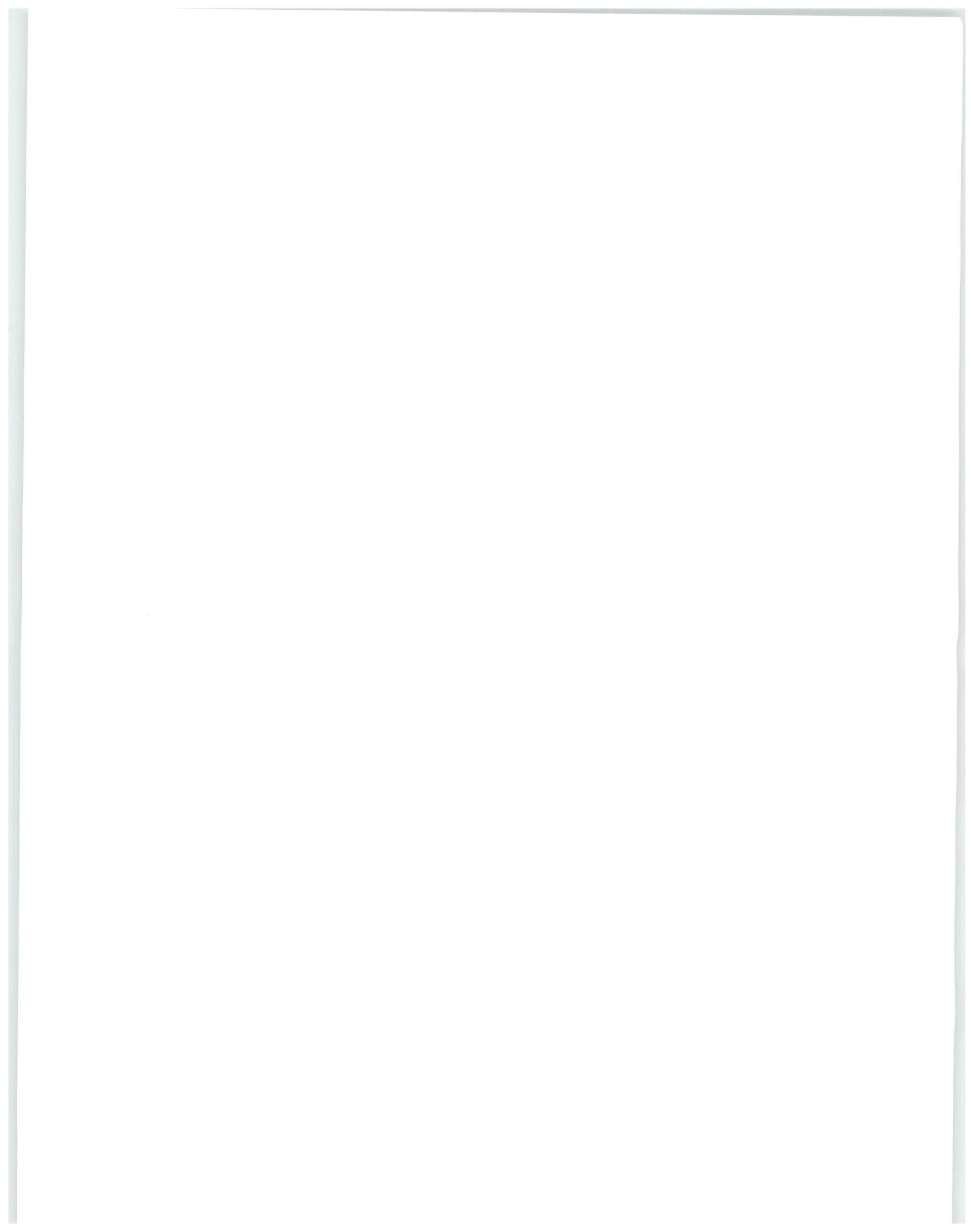
- M. Auclair (Vimont)
- M. Bouchard (Vachon)
- M. Cousineau (Bertrand)
- Mme Gaudet (Maskinongé)
- Mme Perreault (Chauveau)

Autres participants :

- Mme Hélène Bergeron, chercheuse
- Mme Diane Fleury, agente de secrétariat
- M. Dominic Provost, chercheuse de M. Bouchard
- Mme Michèle Rioux, chercheuse

La Commission se réunit à 13 heures sous la présidence de monsieur Chagnon (Westmount-Saint-Louis), président de la Commission.

L'ordre du jour est adopté (annexe 1).



1. Rapport sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial dans le cadre du mandat de surveillance d'organisme

Après discussion, le projet de rapport ci-joint est adopté (annexe 2).

2. Compte rendu de la visite de l'Université du Québec

M. le président et M. le vice-président font un compte rendu de la visite du 24 mai 2006 au siège social de l'Université du Québec (annexe 3).

3. Mandat d'initiative sur la réussite scolaire des autochtones

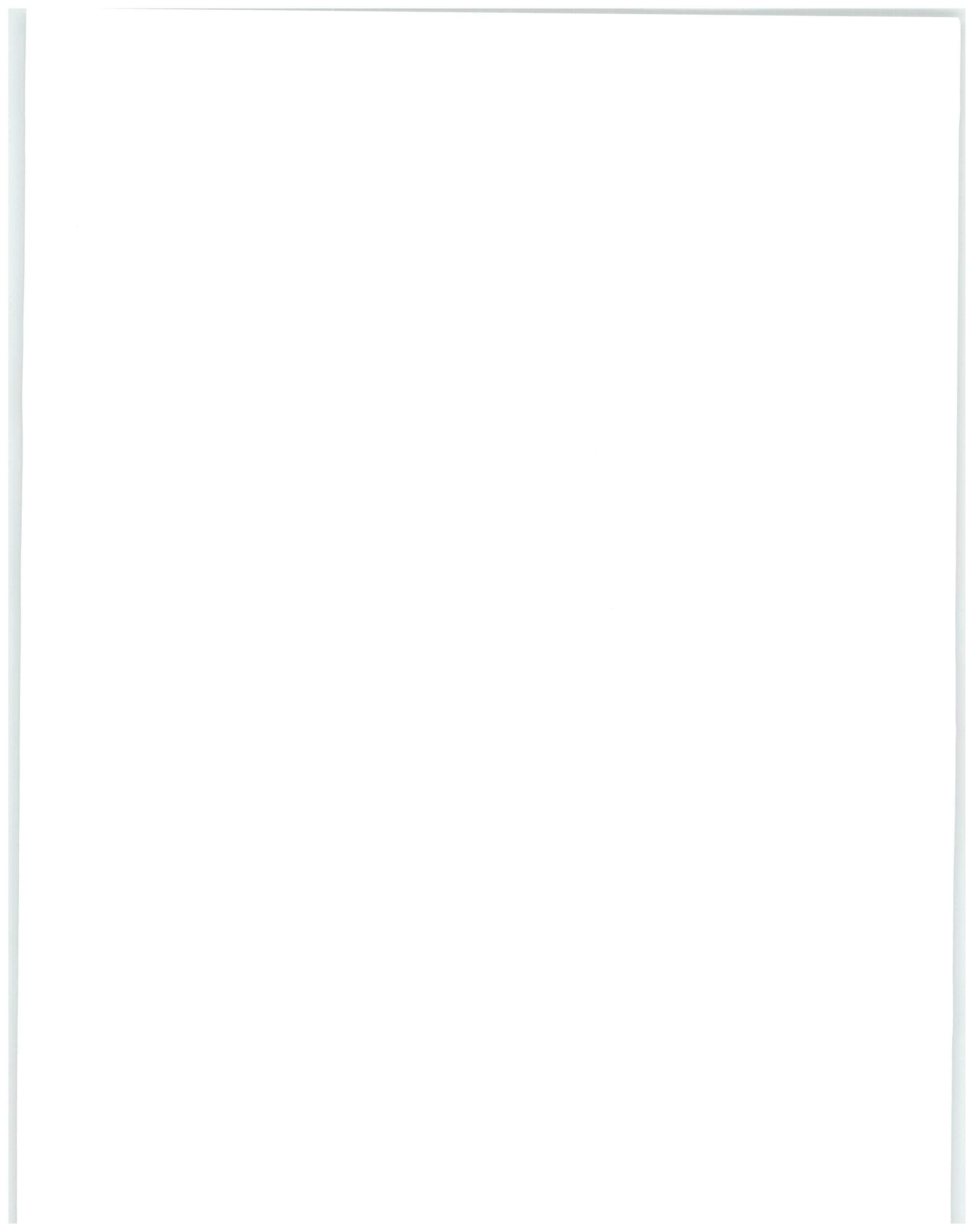
M. le président rappelle que des rencontres informelles ont eu lieu au cours des dernières semaines avec les personnes suivantes :

- Mme Lise Bastien de l'APNQL (10 mai)
- Mme Andrée Bélanger (SAA) et Mme Anny Bussièrès (MELS) (16 mai)
- M. Sampson Einish et M. Curtis Tootosis (Naskapis de Kawawachikamach) (16 mai)
- À venir à 14 heures ce 1^{er} juin : Mme Carole Lévesque, professeure-chercheuse à l'INRS et M. Jean-Claude Saint-Amant, professeur retraité de l'Université Laval.

M. le président informe les membres qu'il a parlé au chef régional de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador, M. Ghislain Picard, qui est disponible pour rencontrer les membres de la Commission. Il est convenu de tenter d'organiser cette rencontre pour le mardi 13 juin 2006.

M. le secrétaire de la Commission de l'éducation informe les membres qu'il a parlé à la directrice générale de la Commission scolaire Kativik, Mme Annie Grenier, au directeur général de la Commission scolaire Crie, M. Gordon Blackned, et à M. Denis Vollant de l'Institut culturel éducatif Montagnais. Ces trois personnes sont prêtes à collaborer à l'organisation d'une mission dans leurs communautés l'automne prochain.

Après discussion, il est convenu que la mission aura lieu, si possible, dans la semaine du 18 septembre et que le programme sera le suivant :



Jour 1 : Départ de l'aéroport de Québec, arrêt à l'aéroport de St-Hubert, et nuitée à Kuujuaq (inuits) : École Jaanimmarik et Commission scolaire Kativik;

Jour 2 : Schefferville (naskapis et innus) : Jimmy Sandy Memorial School (école naskapie à Kawachikamach) et École Kanatamat Tstipenitamunu (école innue à Matimekosh);

Jour 3 : Radisson-Chisasibi (cris et inuits) : École James Bay Eeyou;

Jour 4 : Retour sur St-Hubert (pour 16 heures) avec arrêt à Val d'Or chez les Algonquins (Lac-Simon) et, si possible, à l'UQAT pour rencontrer Mme Janet Mark.

Il est convenu d'inviter le député d'Ungava, M. Michel Létourneau, à prendre part à cette mission.

Enfin, il est convenu que la Commission demandera au comité organisateur du Forum sur le développement social et économique des Premières Nations (Mashteuiatsh, du 25 au 27 octobre 2006) de pouvoir y déléguer trois de ses membres.

4. Mandat statutaire sur les universités

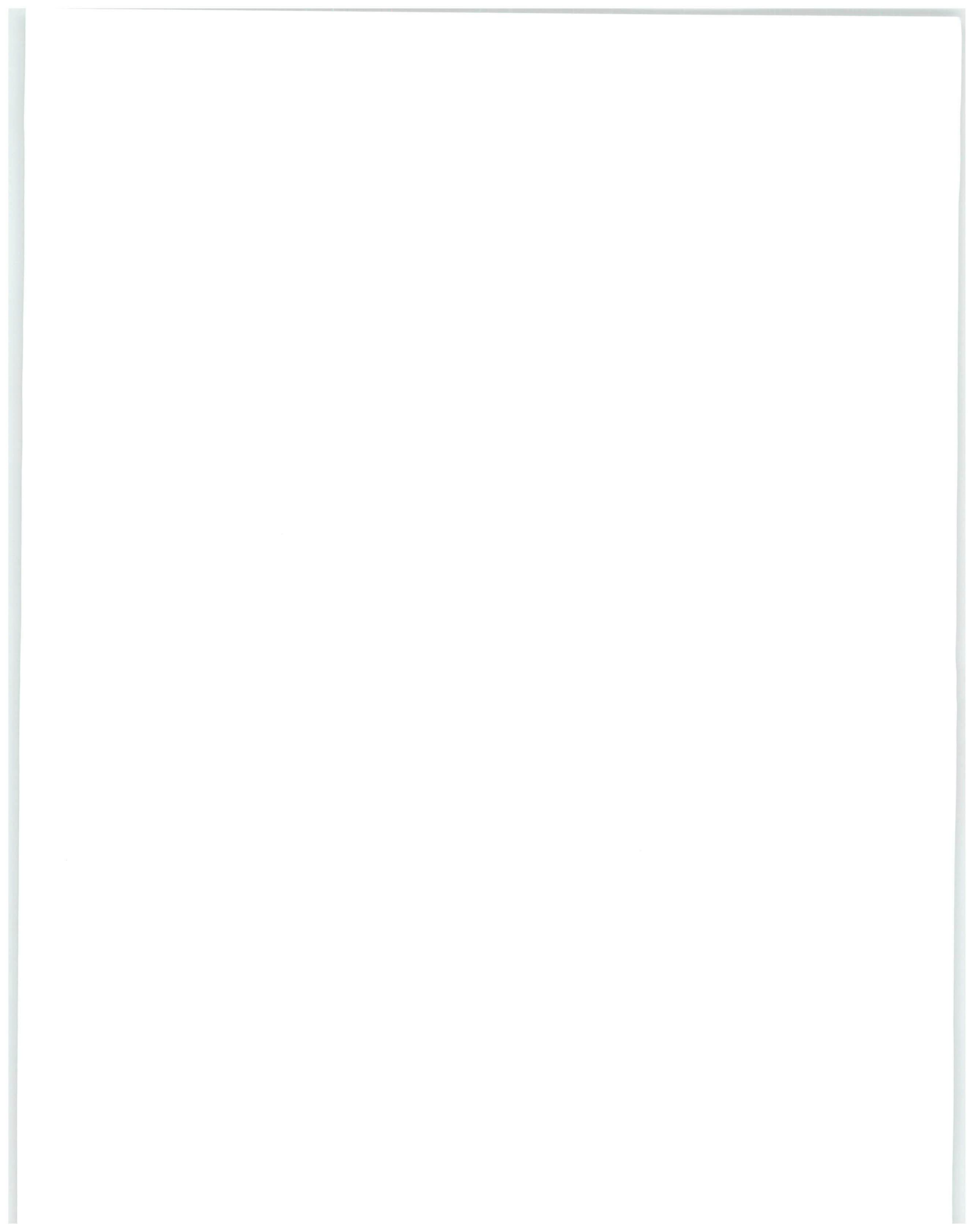
M. le président rappelle que les six premières universités à être entendues le seront à l'automne et qu'elles doivent transmettre la documentation demandée au cours des prochains jours. Il est convenu que quatre universités seront entendues au cours d'une même semaine du début du mois d'octobre, un mardi et un mercredi, à raison de 2 h 45 par université; 15 minutes seront consacrées à la fin de chaque audition à faire un bilan pour les fins du rapport final.

Il est demandé aux recherchistes de préparer le même type de documentation qui avait été préparé pour l'exercice précédent et qui avait été grandement apprécié des membres.

5. Projet de mandat d'initiative sur l'enseignement de l'histoire dans nos écoles

M. le président informe les membres qu'il a reçu deux lettres de M. Bouchard (annexe 4) relativement à un projet de mandat d'initiative sur l'enseignement de l'histoire dans nos écoles.

M. Bouchard présente son projet. Après débat, M. le président constate que la motion ne répond pas au critère de la double majorité fixé par l'article 149 du Règlement et que la motion est donc rejetée.



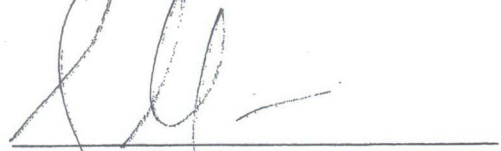
À 14 h 25, la Commission suspend ses travaux quelques instants avant d'entendre des experts relativement au mandat sur la réussite scolaire des autochtones.

Le secrétaire de la Commission,



Robert Jolicoeur

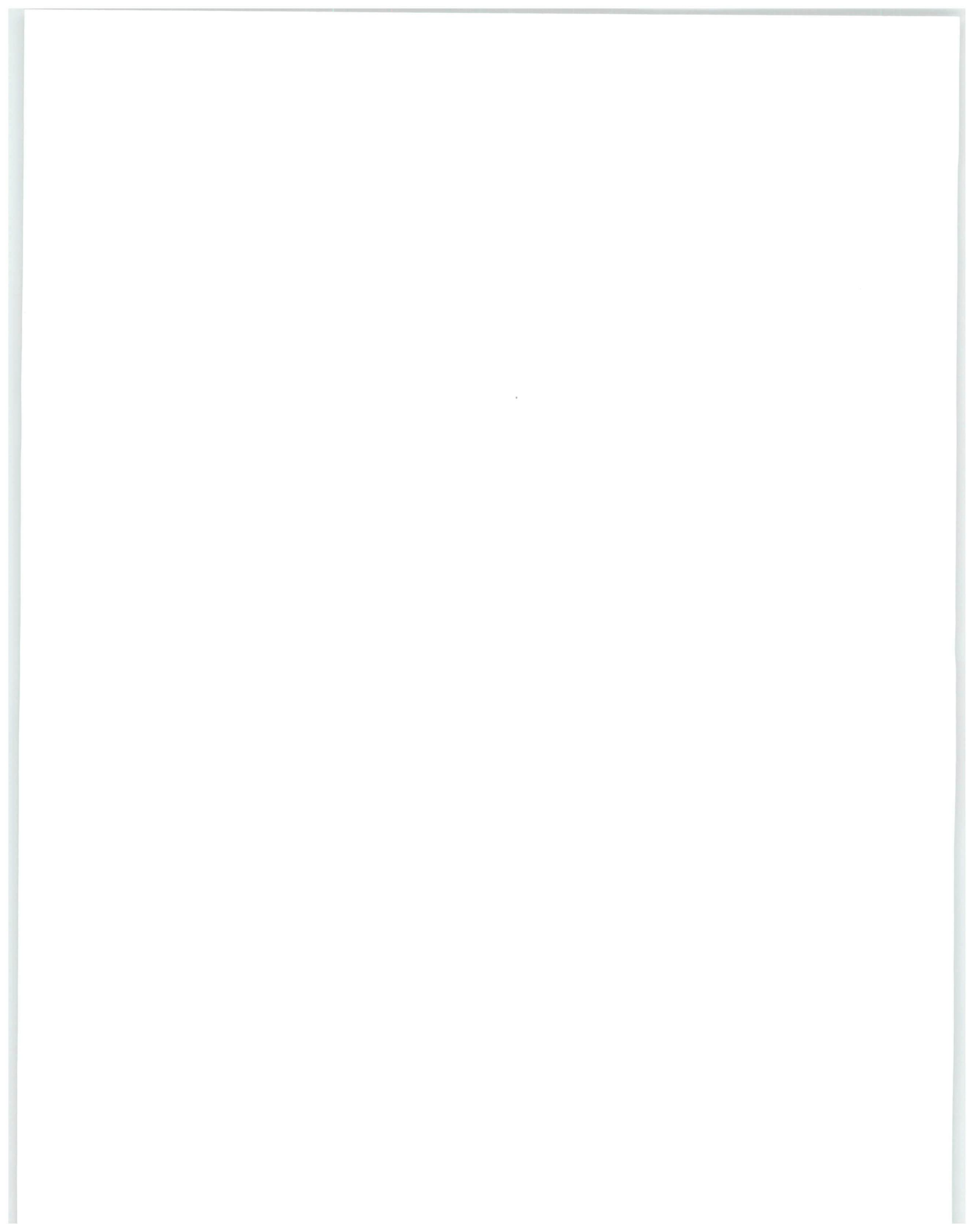
Le président de la Commission,



Jacques Chagnon

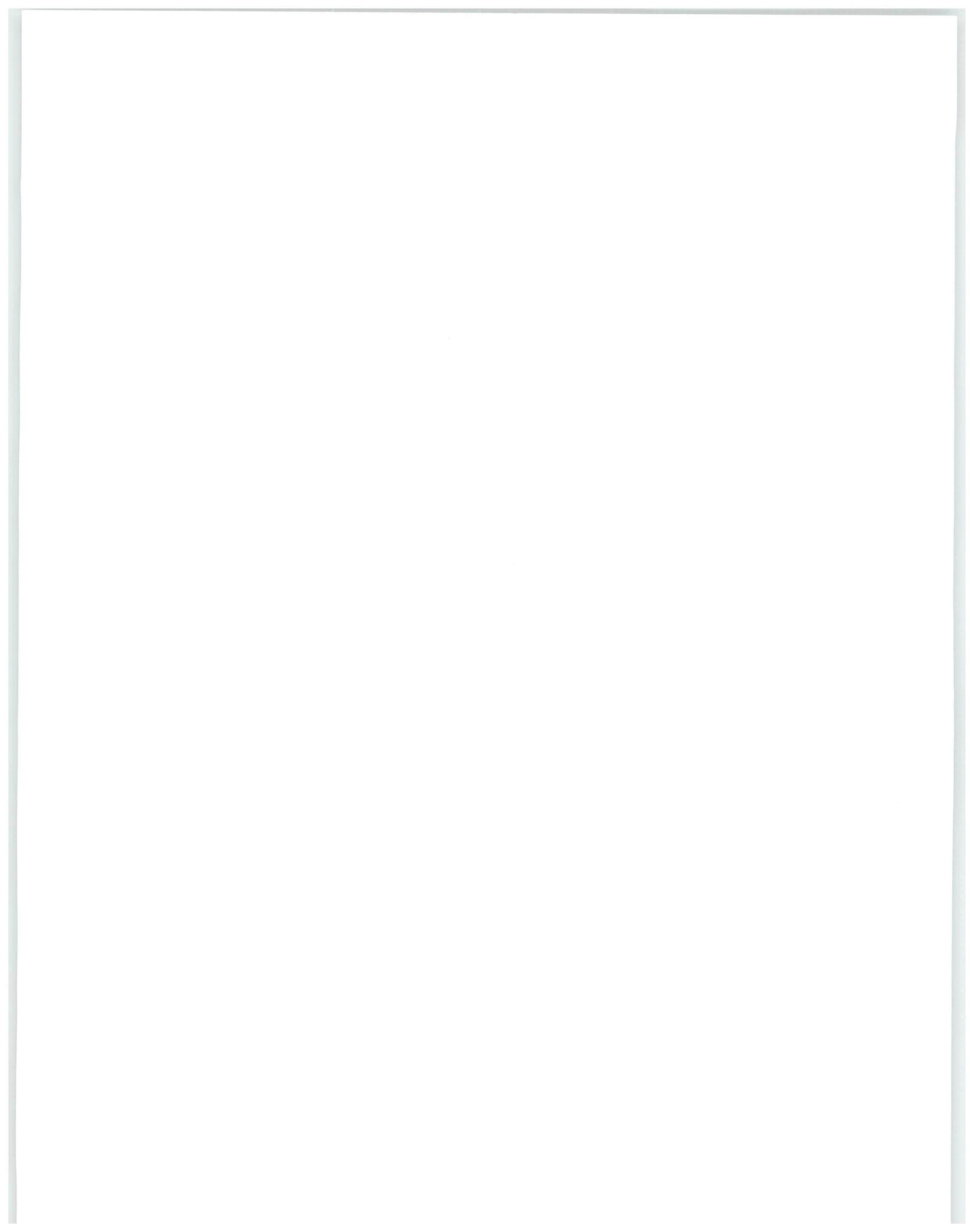
RJ/DF

Québec, le 2 juin 2006



ANNEXE 1

Ordre du jour





COMMISSION DE L'ÉDUCATION

Séance de travail

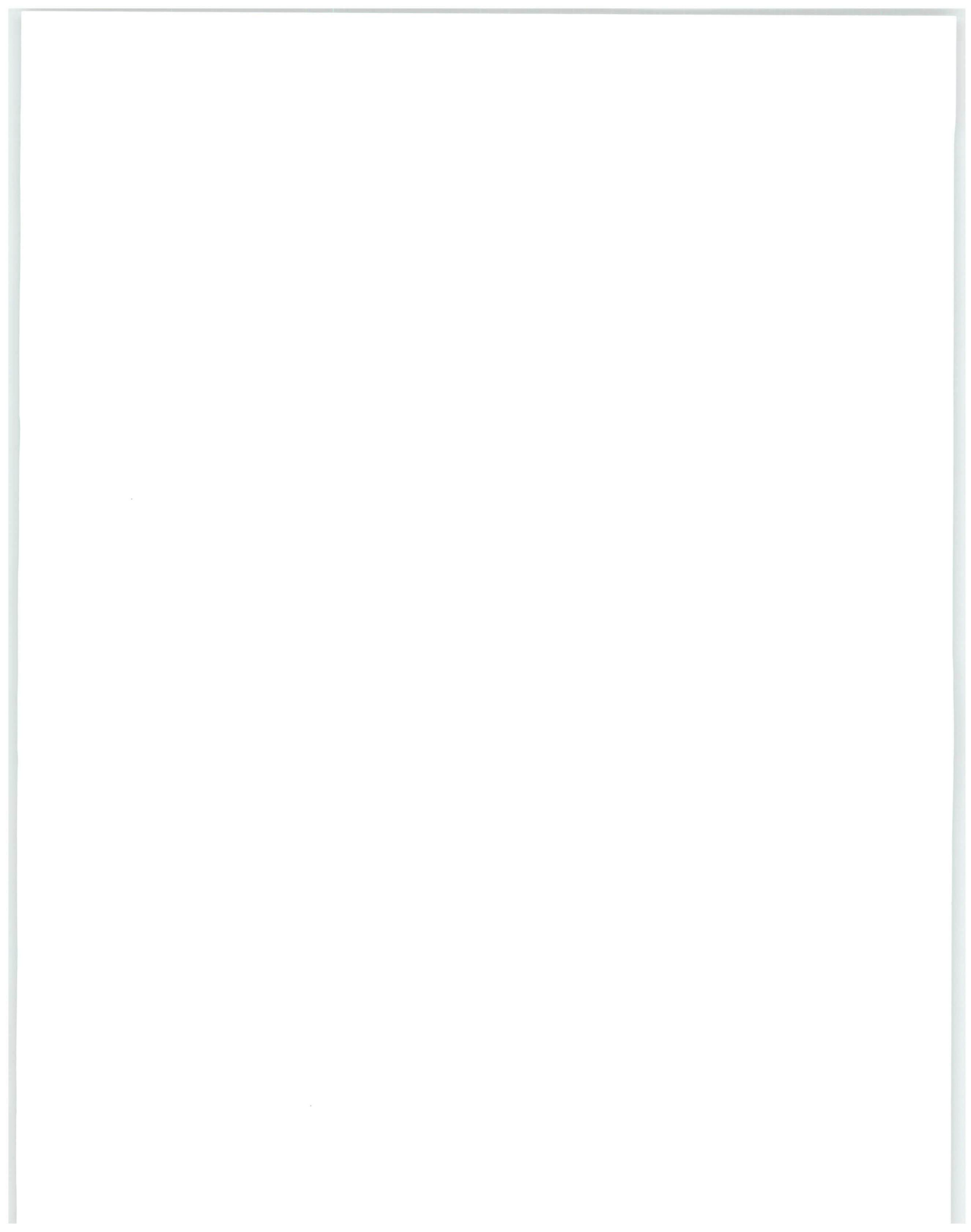
Le jeudi 1^{er} juin 2006

13 h 00 à 14 h 00

Salle 3.31 de l'hôtel du Parlement

ORDRE DU JOUR

1. Rapport sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial dans le cadre du mandat de surveillance
2. Compte rendu de la visite de l'Université du Québec
3. Mandat d'initiative sur la réussite scolaire des autochtones
 - 3.1 Bilan des rencontres de ce printemps
 - 3.2 Mission dans le Nord (dates, trajet)
 - 3.3 Forum sur le développement économique et social des Premières Nations à Mashteuiatsh (près de Roberval) du 25 au 27 octobre 2006
4. Mandat statutaire sur les universités
 - 4.1 Choix des dates pour l'audition des 6 premières universités : UQAT, UQTR, UQAR, Laval, Sherbrooke, Concordia
 - 4.2 Instructions aux chercheurs
5. Projet de mandat d'initiative sur l'enseignement de l'histoire dans nos écoles (M. Camil Bouchard)
6. Divers





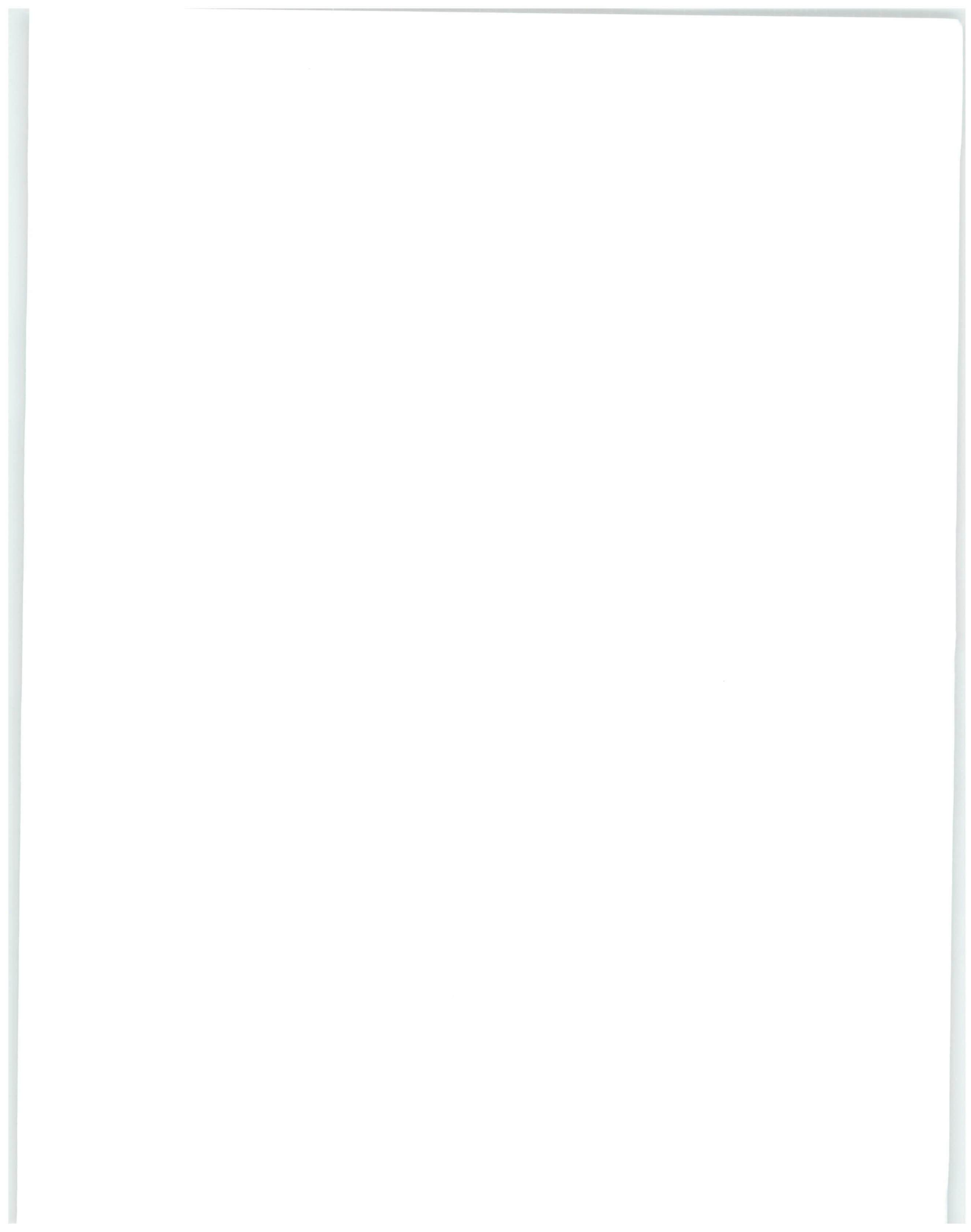
TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE — DEUXIÈME SESSION

Commission de l'éducation

PROCÈS-VERBAL

Séance de travail du 1^{er} juin 2006

Rencontrer Mme Carole Lévesque, professeure-chercheuse à l'INRS, et M. Jean-Claude Saint-Amant, professeur retraité de l'Université Laval, relativement au mandat d'initiative sur la réussite scolaire des autochtones



PROCÈS-VERBAL

Commission de l'éducation

Séance de travail du jeudi 1^{er} juin 2006

Objet : Rencontrer Mme Carole Lévesque, professeure-chercheuse à l'INRS, et M. Jean-Claude Saint-Amant, professeur retraité de l'Université Laval, relativement au mandat d'initiative sur la réussite scolaire des autochtones

Membres présents :

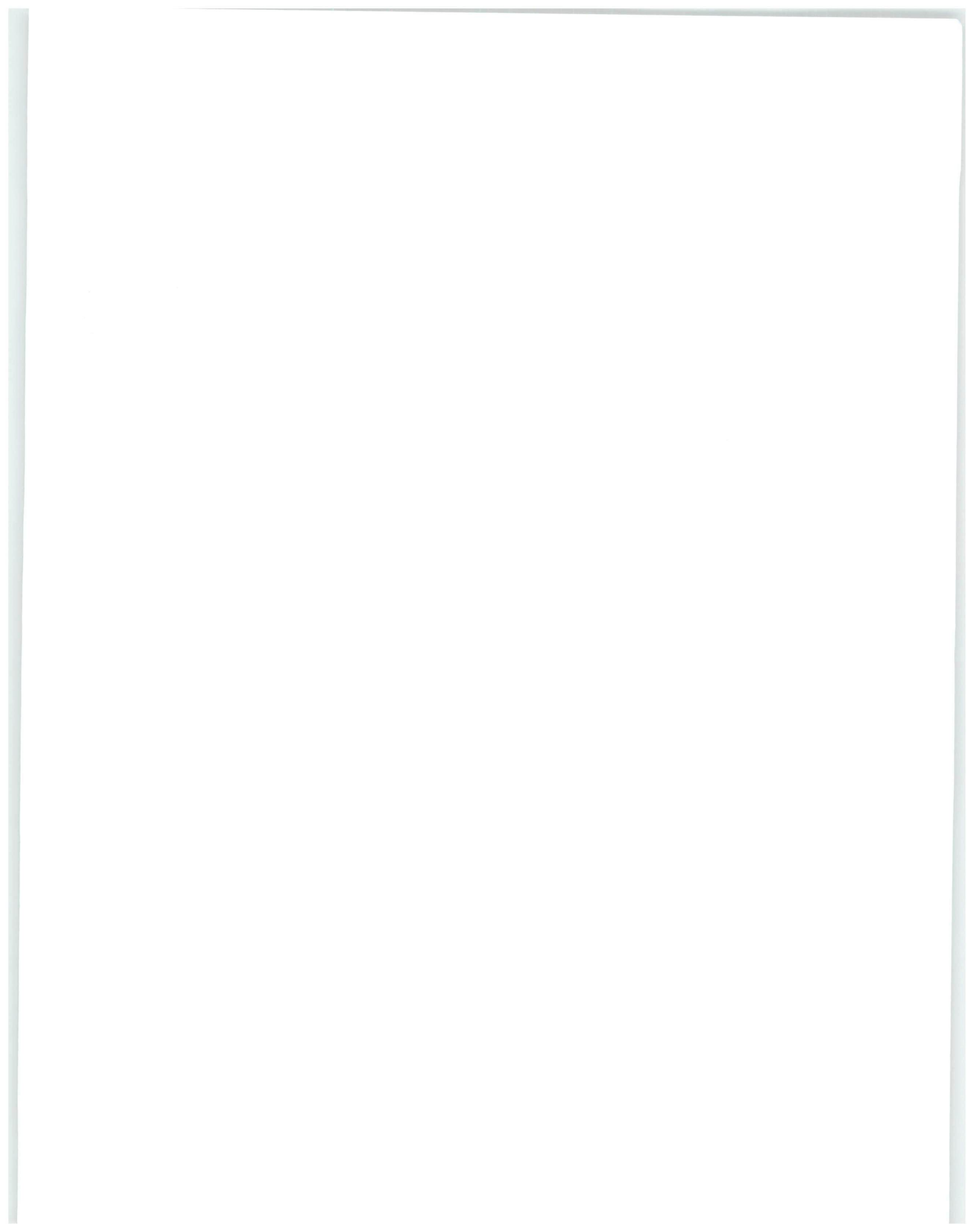
- M. Chagnon (Westmount-Saint-Louis), président de la Commission
- M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), vice-président de la Commission

- M. Auclair (Vimont)
- M. Bouchard (Vachon)
- M. Cousineau (Bertrand)
- Mme Gaudet (Maskinongé)
- Mme Perreault (Chauveau)

Autres participants :

- Mme Hélène Bergeron, chercheuse
- Mme Diane Fleury, agente de secrétariat
- Mme Carole Lévesque, professeure-chercheuse à l'INRS
- M. Dominic Provost, chercheuse de M. Bouchard
- Mme Michèle Rioux, chercheuse
- M. Jean-Claude Saint-Amant, professeur retraité de l'Université Laval

La Commission se réunit à 14 h 25 sous la présidence de monsieur Chagnon (Westmount-Saint-Louis), président de la Commission.



Mme Lévesque et M. St-Amant font des présentations sur leurs travaux de recherche relativement à la réussite scolaire. Une discussion s'engage avec les membres de la Commission.

Les deux professeurs déposent plusieurs documents ainsi qu'une bibliographie sélective qui pourront servir aux recherchistes dans la préparation du rapport de la Commission. Il est convenu que les recherchistes pourront prendre contact avec Mme Lévesque et M. St-Amant tout au long du mandat pour toute information additionnelle.


À 15 heures, la Commission ajourne ses travaux sine die (la discussion se poursuit informellement jusqu'à 15 h 30).

Le secrétaire de la Commission,



Robert Jolicoeur

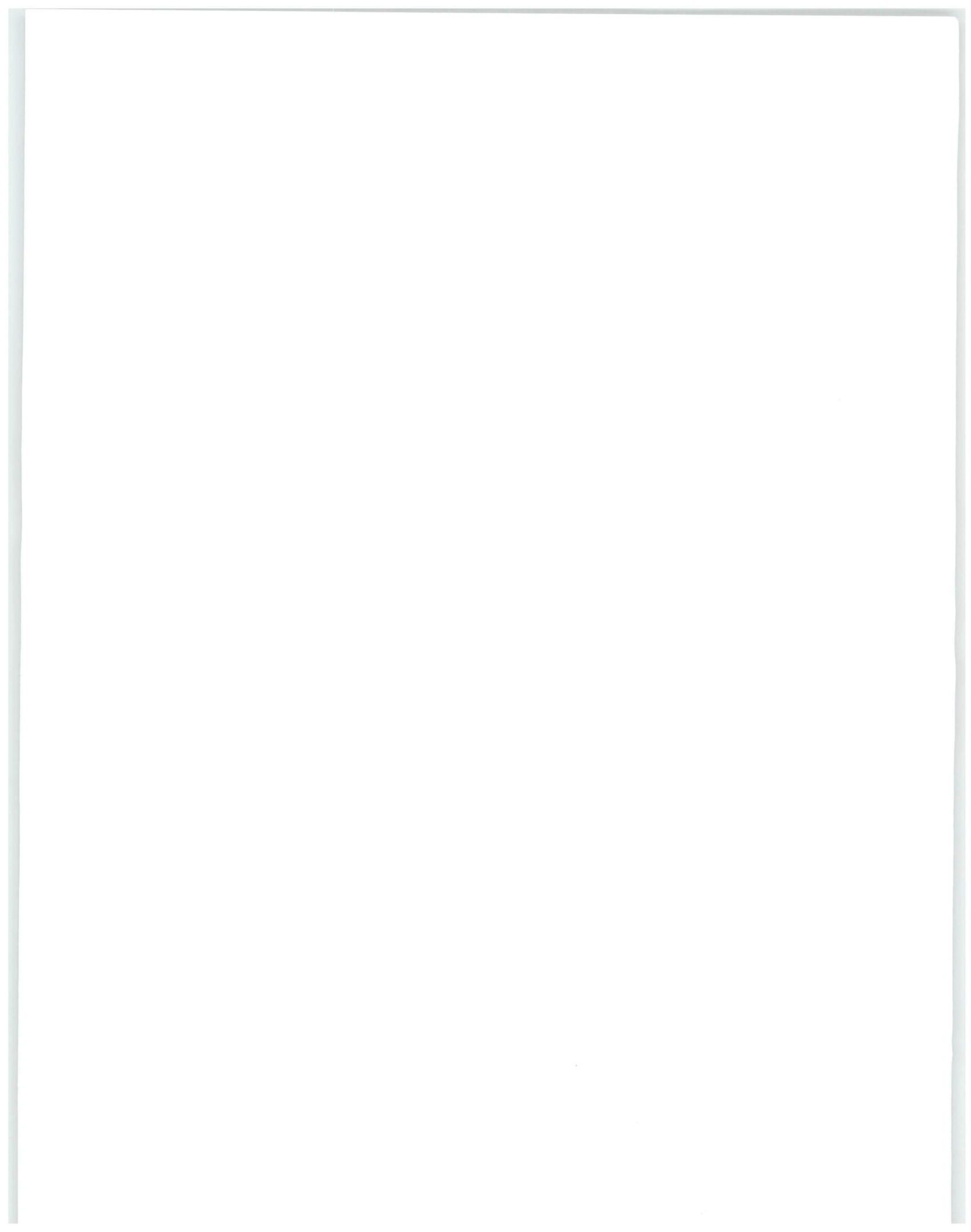
Le président de la Commission,



Jacques Chagnon

RJ/df

Québec, le 2 juin 2006





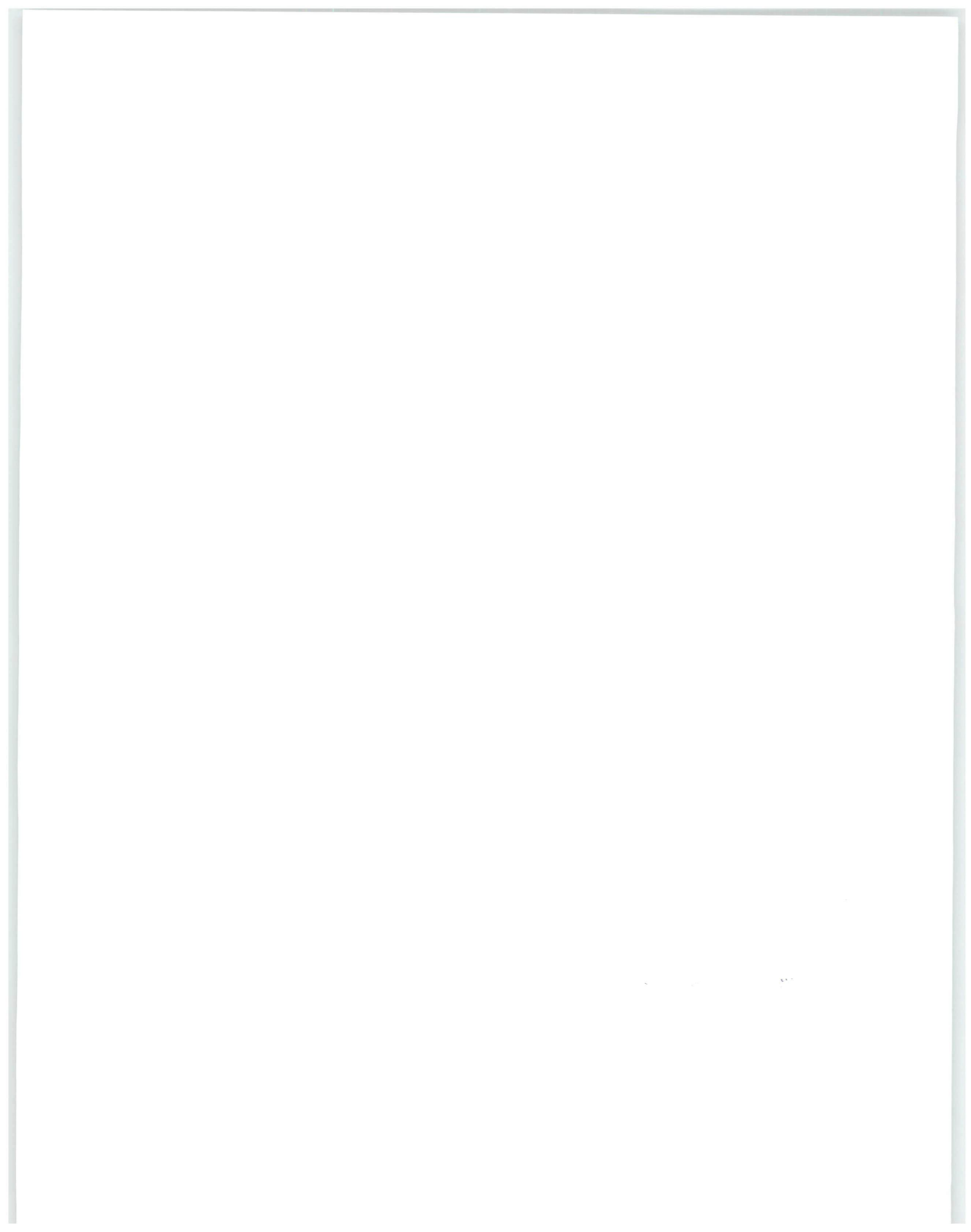
TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE — DEUXIÈME SESSION

Commission de l'éducation

PROCÈS-VERBAL

Séance de travail du 18 septembre 2006

Organisation des travaux



PROCÈS-VERBAL

Commission de l'éducation

Séance du lundi 18 septembre 2006

Objet : Organisation des travaux

Membres présents :

- M. Chagnon (Westmount-Saint-Louis), président de la Commission
- M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), vice-président de la Commission

- M. Bordeleau (Acadie)
- M. Bouchard (Vachon)
- Mme Perreault (Chauveau)

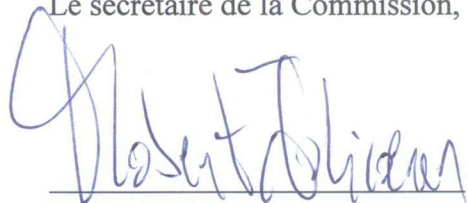
Mme Michèle Rioux, agente de recherche, Service de la recherche et de la référence

La Commission se réunit à 12 h 00 à Kuujjuaq sous la présidence de M. Chagnon (Westmount-Saint-Louis), président de la Commission.

Les participants échangent sur le programme de la journée et du reste de la semaine.

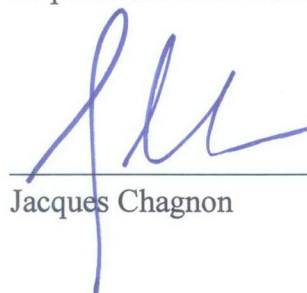
À 13 h 30, la séance est levée.

Le secrétaire de la Commission,



Robert Jolicoeur

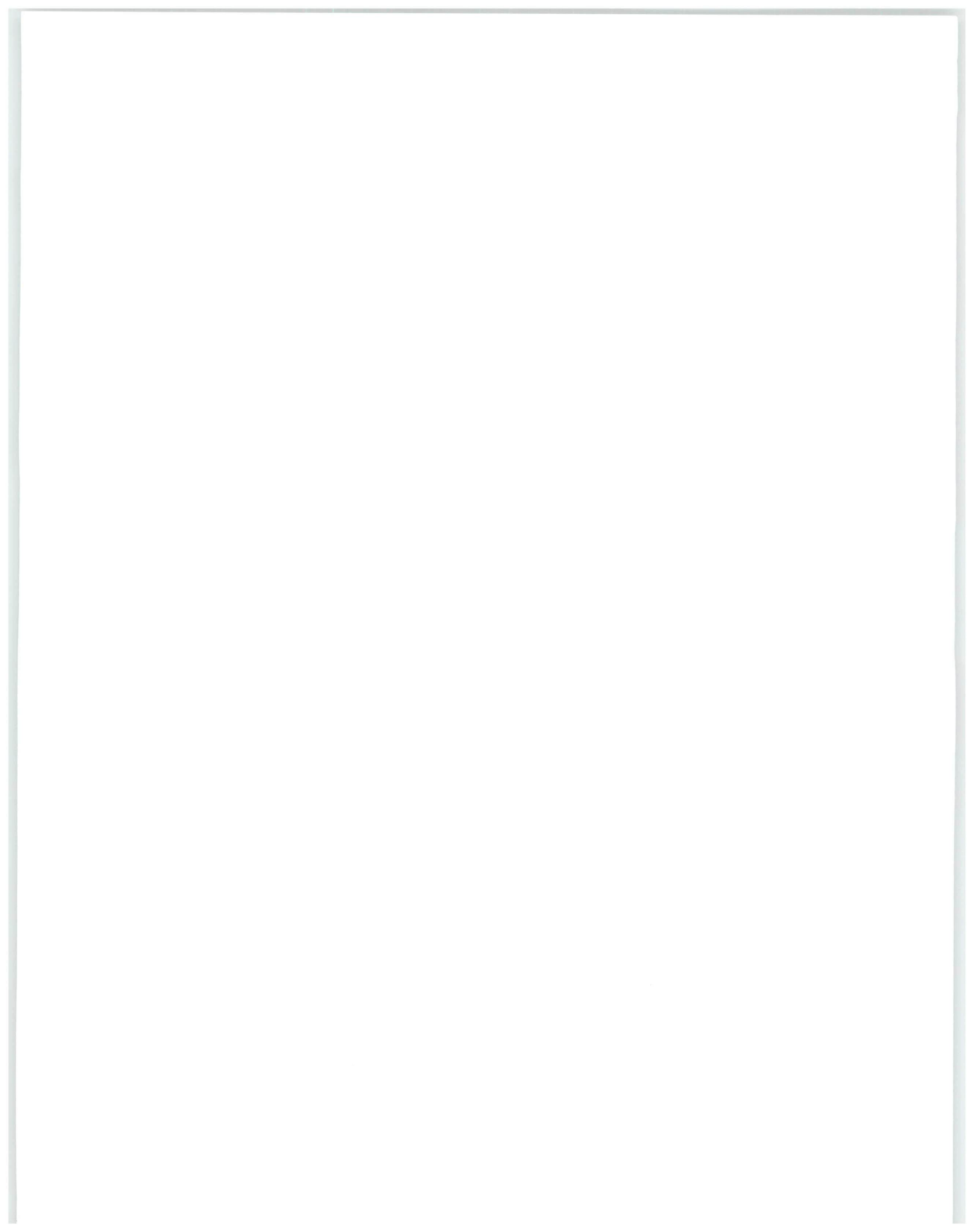
Le président de la Commission,



Jacques Chagnon

RJ/df

Québec, le 18 septembre 2006





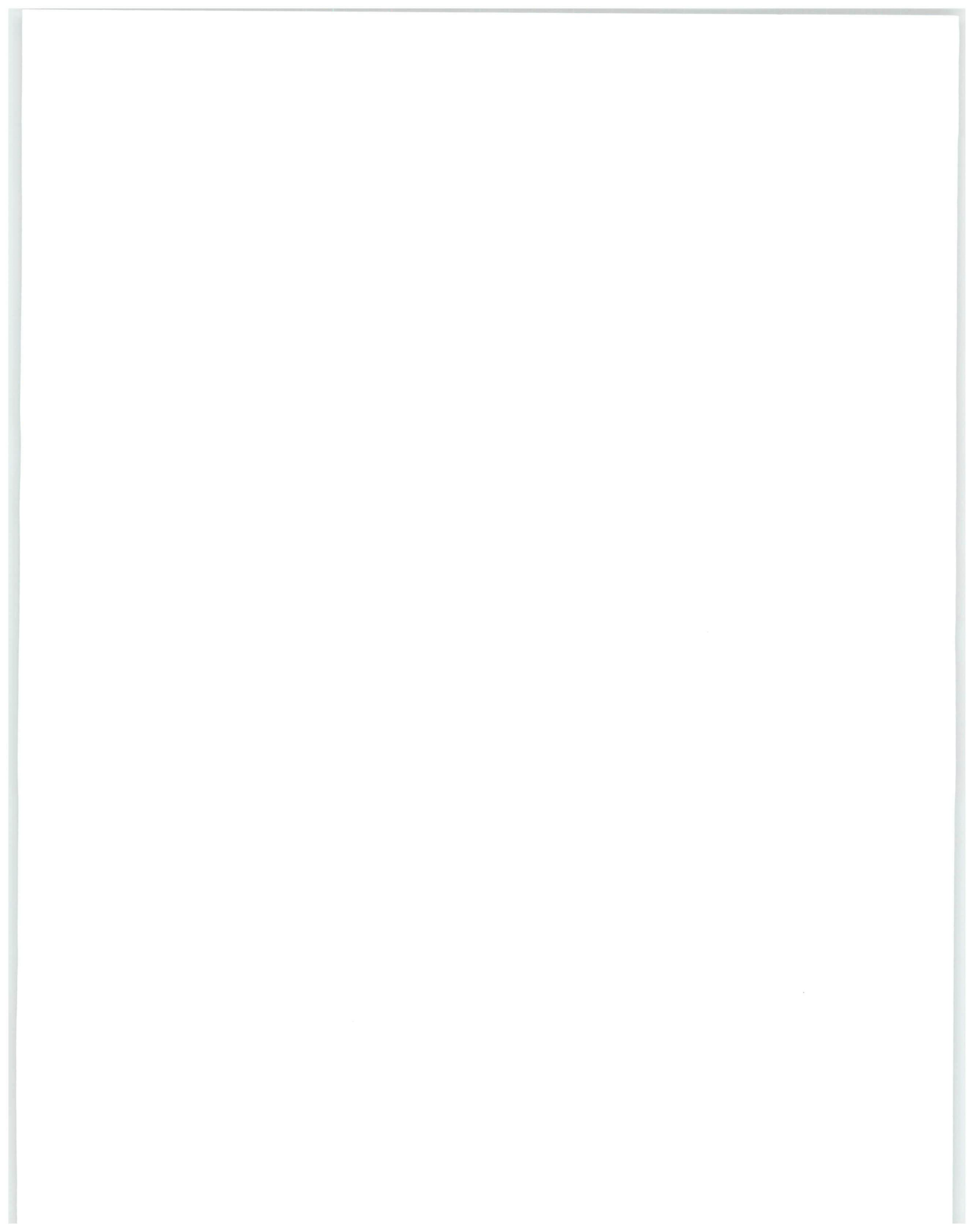
TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE — DEUXIÈME SESSION

Commission de l'éducation

PROCÈS-VERBAL

Séance de travail du 19 septembre 2006

Organisation des travaux



PROCÈS-VERBAL

Commission de l'éducation

Séance du mardi 19 septembre 2006

Objet : Organisation des travaux

Membres présents :

- M. Chagnon (Westmount-Saint-Louis), président de la Commission
- M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), vice-président de la Commission

- M. Bordeleau (Acadie)
- M. Bouchard (Vachon)
- Mme Perreault (Chauveau)

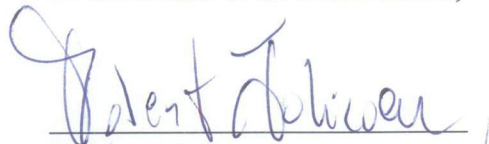
Mme Michèle Rioux, agente de recherche, Service de la recherche et de la référence

La Commission se réunit à Schefferville à 7 heures sous la présidence de M. Chagnon (Westmount-Saint-Louis), président de la Commission.

Les participants font le bilan de la journée d'hier et échangent sur le programme de la présente journée qui doit les mener à Kawawachigamach et Matimekosh.

À 8 h 15, la séance est levée.

Le secrétaire de la Commission,

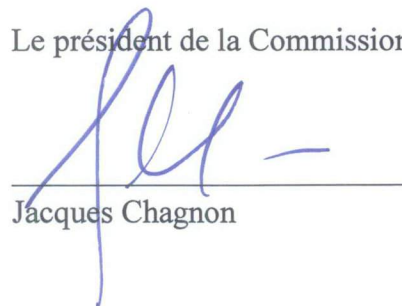


Robert Jolicoeur

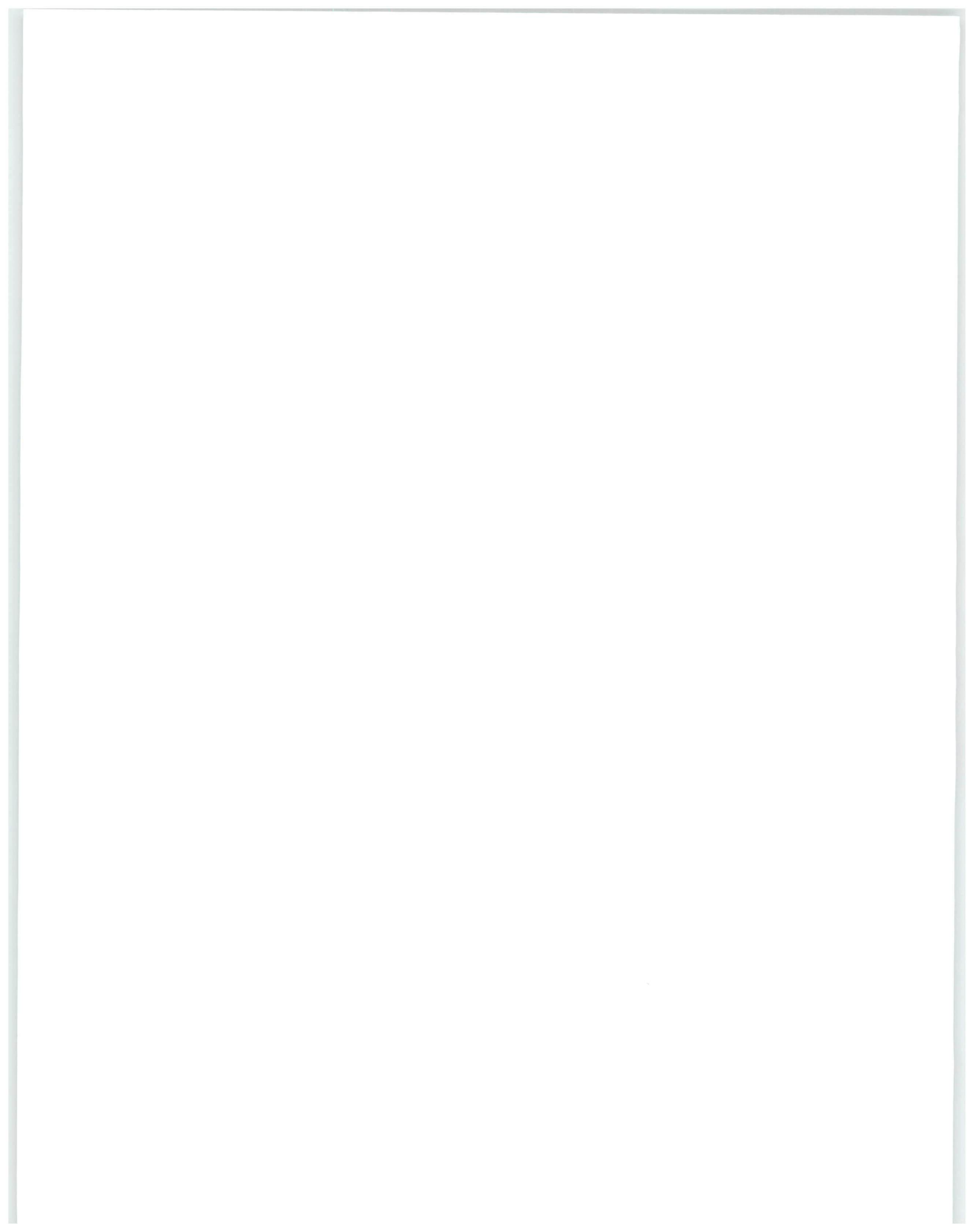
RJ/df

Québec, le 19 septembre 2006

Le président de la Commission,



Jacques Chagnon





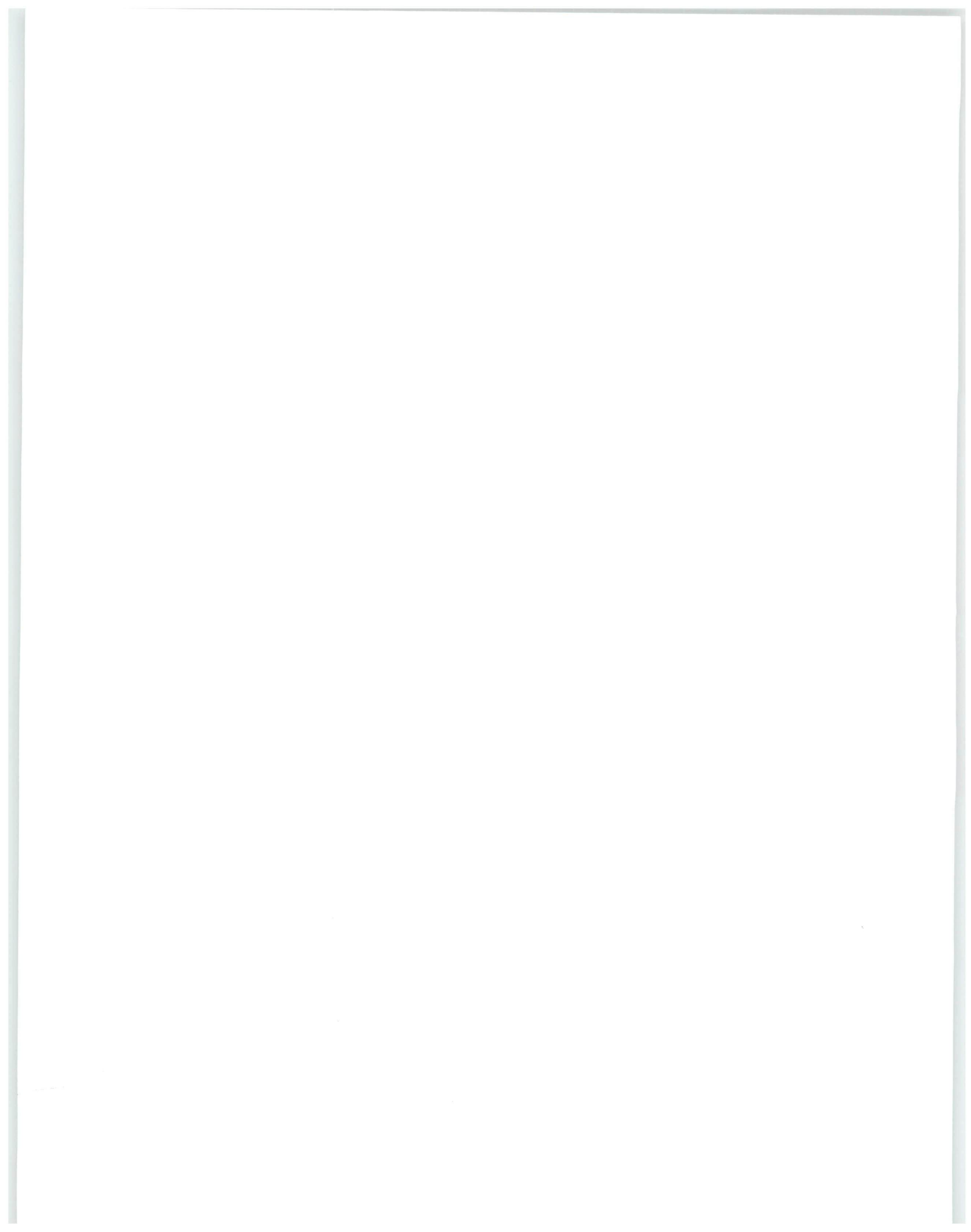
TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE — DEUXIÈME SESSION

Commission de l'éducation

PROCÈS-VERBAL

Séance de travail du 20 septembre 2006

Organisation des travaux



PROCÈS-VERBAL

Commission de l'éducation

Séance du mercredi 20 septembre 2006

Objet : Organisation des travaux

Membres présents :

- M. Chagnon (Westmount-Saint-Louis), président de la Commission
- M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), vice-président de la Commission

- M. Bordeleau (Acadie)
- M. Bouchard (Vachon)
- Mme Perreault (Chauveau)

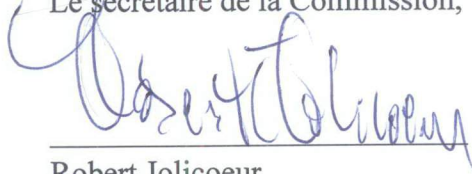
Mme Michèle Rioux, agente de recherche, Service de la recherche et de la référence

La Commission se réunit à Val-d'Or à 21 heures sous la présidence de M. Chagnon (Westmount-Saint-Louis), président de la Commission.

Les participants font le bilan des travaux des trois premières journées de la mission et des suites à donner au mandat.

À 22 h 30, la séance est levée.

Le secrétaire de la Commission,

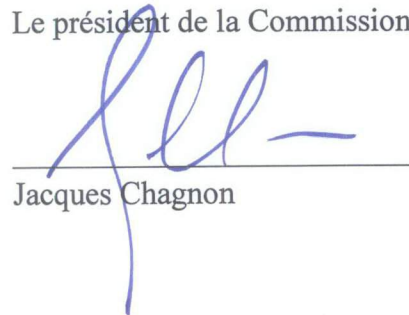


Robert Jolicoeur

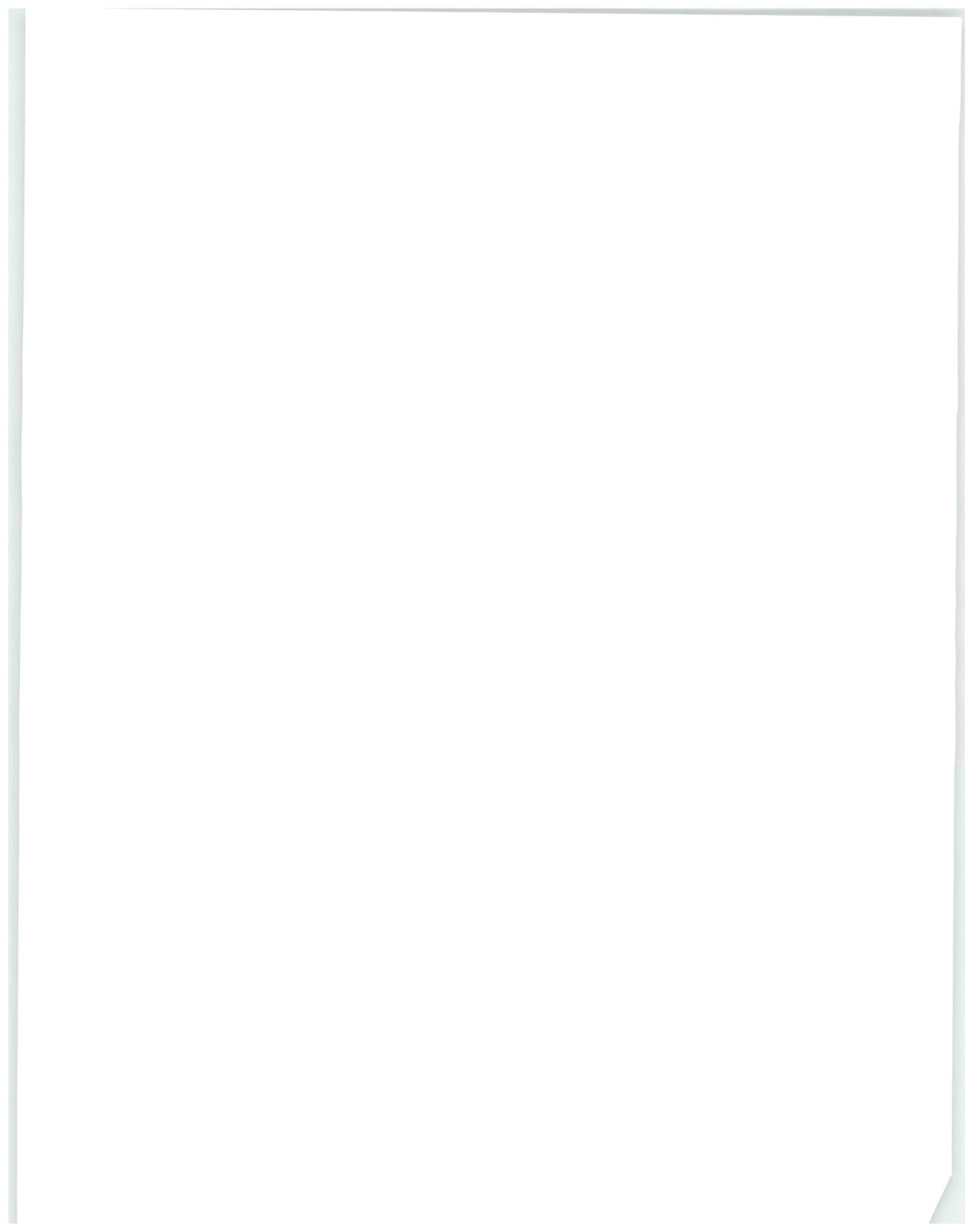
RJ/df

Québec, le 20 septembre 2006

Le président de la Commission,



Jacques Chagnon





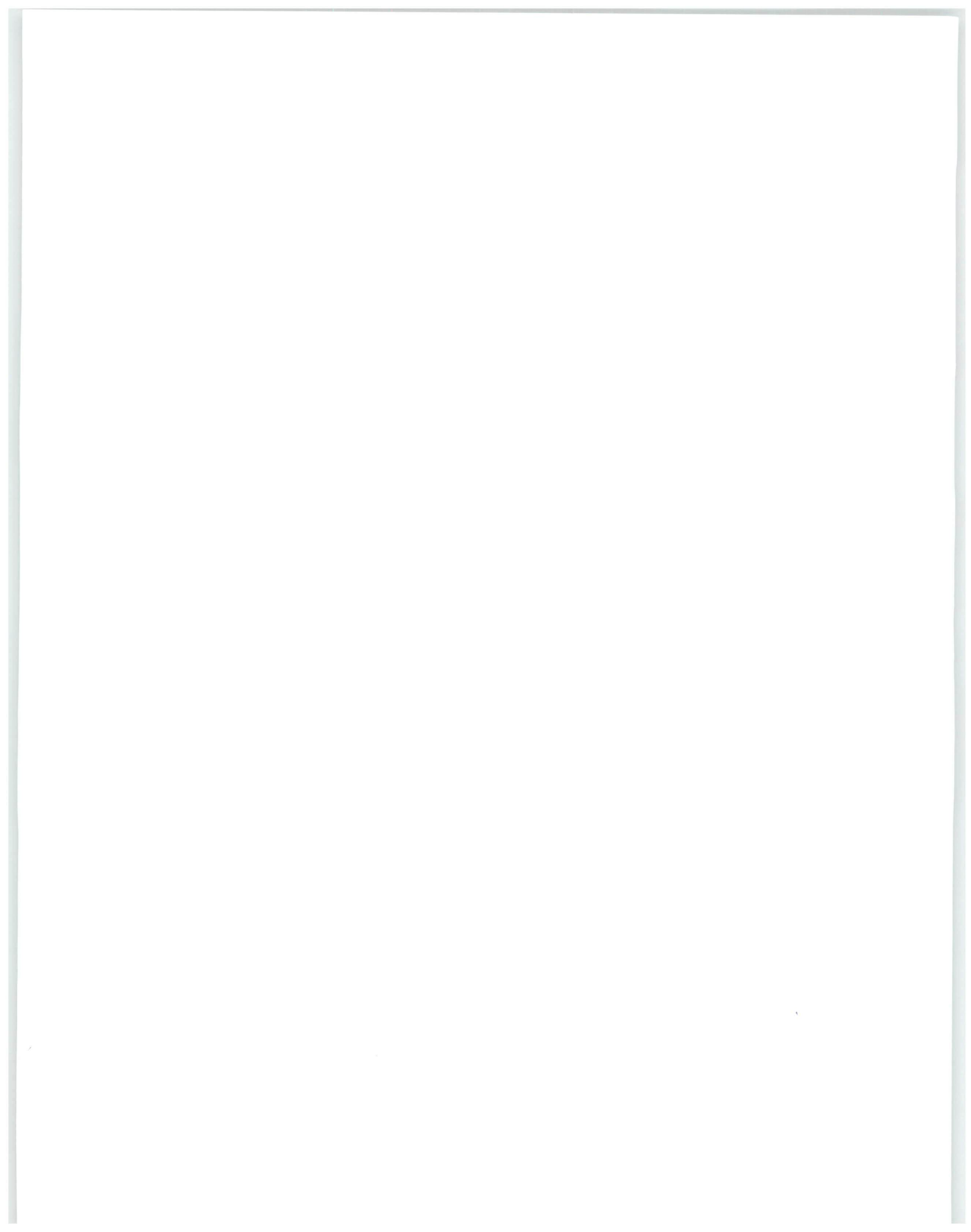
TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE — DEUXIÈME SESSION

Commission de l'éducation

PROCÈS-VERBAL

Séance de travail du 21 septembre 2006

Organisation des travaux



PROCÈS-VERBAL

Commission de l'éducation

Séance du jeudi 21 septembre 2006

Objet : Organisation des travaux

Membres présents :

- M. Chagnon (Westmount-Saint-Louis), président de la Commission
- M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), vice-président de la Commission

- M. Bordeleau (Acadie)
- M. Bouchard (Vachon)
- Mme Perreault (Chauveau)

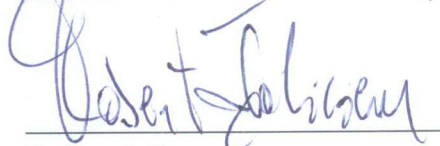
Mme Michèle Rioux, agente de recherche, Service de la recherche et de la référence

La Commission se réunit à Val-d'Or à 7 heures sous la présidence de M. Chagnon (Westmount-Saint-Louis), président de la Commission.

Les participants préparent les rencontres de la journée et conviennent qu'il faudra au retour rencontrer M. Ghislain Picard, président de l'Assemblée des Premières Nations, afin de faire le bilan de la mission.

À 8 heures, la séance est levée.

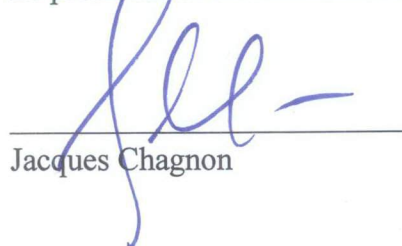
Le secrétaire de la Commission,



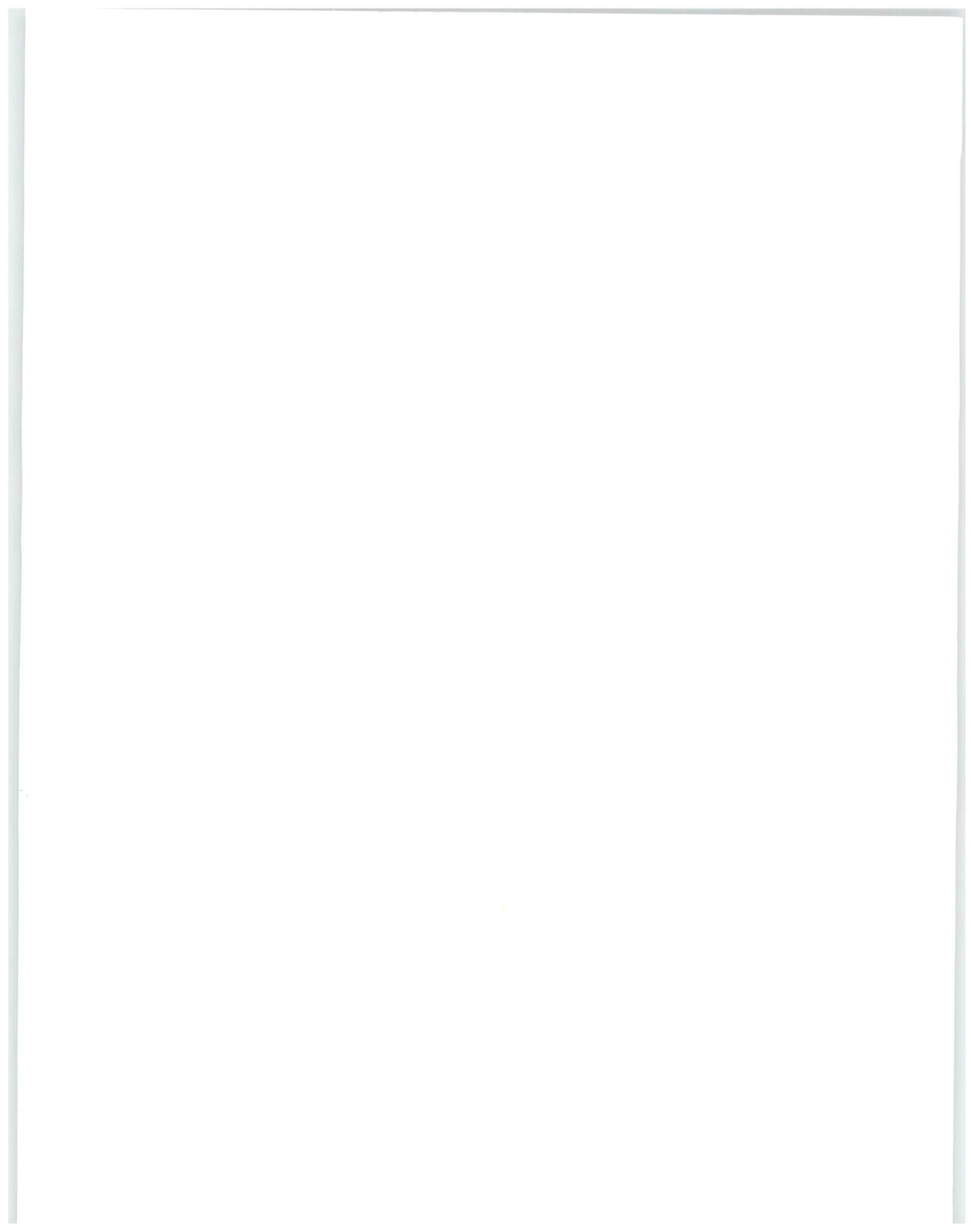
Robert Jolicoeur

Québec, le 21 septembre 2006

Le président de la Commission,



Jacques Chagnon





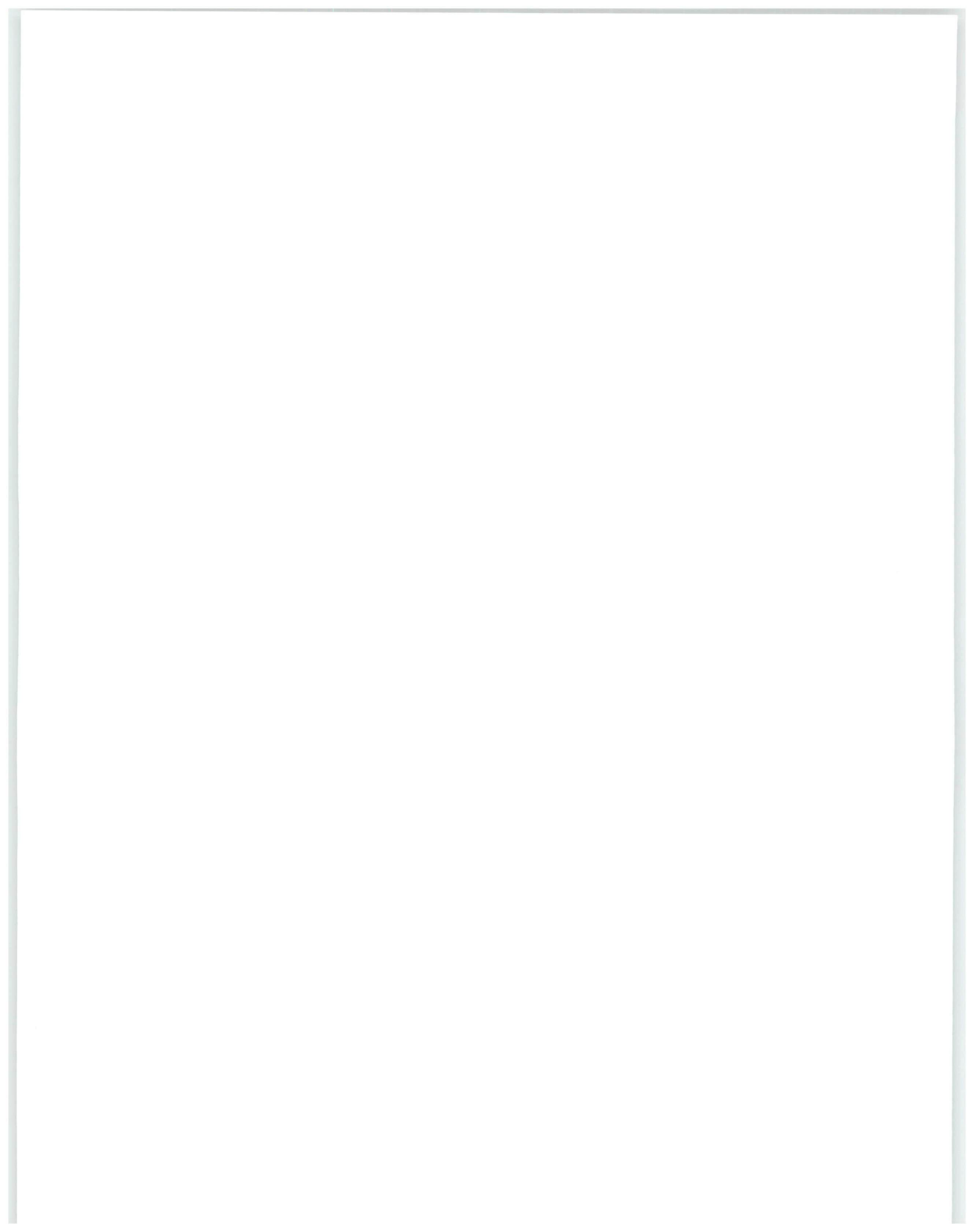
TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE — DEUXIÈME SESSION

Commission de l'éducation

PROCÈS-VERBAL

Séance de travail du 24 octobre 2006

Organiser les travaux de la Commission



PROCÈS-VERBAL

Commission de l'éducation

Séance de travail du mardi 24 octobre 2006

Objet : Organiser les travaux de la Commission

Membres présents :

M. Chagnon (Westmount-Saint-Louis), président de la Commission

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine)

M. Auclair (Vimont)

M. Bordeleau (Acadie)

M. Bouchard (Vachon)

M. Cousineau (Bertrand)

Mme Gaudet (Maskinongé)

Mme Perreault (Chauveau)

Autres participantes :

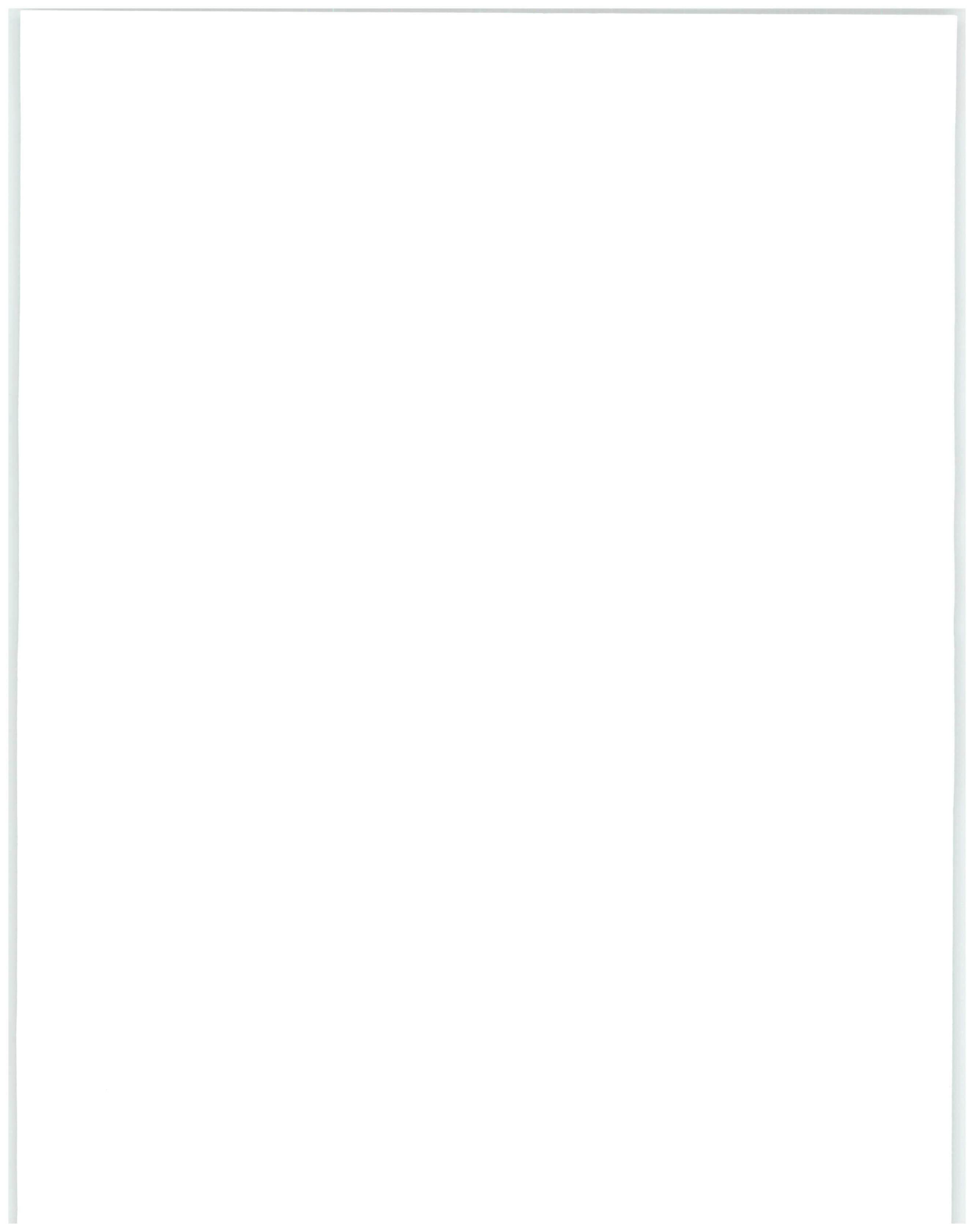
Mme Hélène Bergeron, chercheuse

Mme Michèle Rioux, chercheuse

La Commission se réunit à 15 h 25 sous la présidence de monsieur Chagnon (Westmount-Saint-Louis), président de la Commission.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour (annexe 1) est adopté.



2. Mandat statutaire sur les universités

M. le président présente le calendrier des auditions des 18 universités (annexe II). Il explique que les documents transmis par l'Université de Montréal et par l'ÉNAP sont incomplets et qu'il se propose de téléphoner aux recteurs pour qu'ils «refassent leurs devoirs». Les membres sont en accord avec cette démarche.

M. le président présente ensuite les documents de soutien préparés par les recherchistes. Une discussion s'engage sur la nécessité de garder la revue de presse. Après débat, il est convenu que chacun des 18 documents de soutien contiendra une revue de presse portant sur les 12 mois précédant l'audition.

Enfin, M. le président rappelle que chaque audition sera d'une durée de 2 h 45 et qu'une séance de travail d'une quinzaine de minutes suivra chacune de ces auditions.

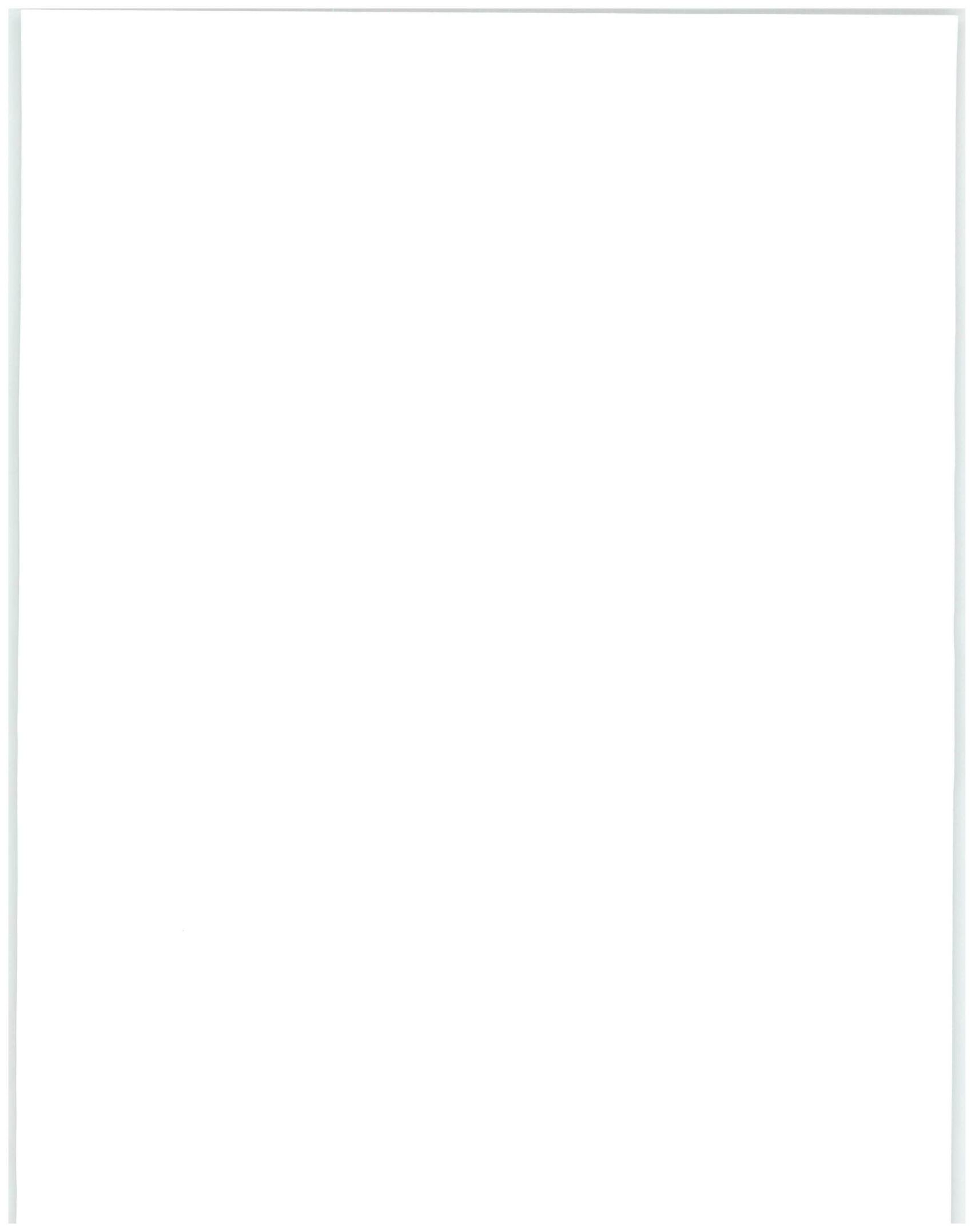
3. Mandat d'initiative sur la réussite scolaire des autochtones

M. le secrétaire présente le compte rendu de la mission dans le Nord (annexe III) et souligne que les photos peuvent être visionnées dans le site Greffier.

M. le président propose d'organiser au cours des prochaines semaines une visite à Wendake afin d'y rencontrer les dirigeants de la nation huronne-wendat et de visiter l'école et le centre de formation professionnelle. Cette motion est adoptée et il est en conséquence convenu qu'une demande de déplacement sera adressée à la Commission de l'Assemblée nationale conformément à l'article 1 des Règles de fonctionnement.

M. le président rappelle ensuite qu'il a été convenu qu'une rencontre aura lieu prochainement avec le chef de l'Assemblée des Premières-Nations du Québec et du Labrador, M. Ghislain Picard, et avec Mme Lise Bastien, directrice du Conseil en éducation des Premières-Nations.

Enfin, les recherchistes de la Commission présentent la Proposition de plan pour le rapport sur la réussite scolaire des autochtones (annexe IV). Les membres sont en accord avec cette proposition. Ils souhaitent par ailleurs qu'on intègre une réflexion sur les sujets suivants : le soutien aux infrastructures dans une démographie galopante, une analyse des données statistiques sur les progrès accomplis au cours des années par rapport aux autres québécois et surtout par rapport à eux-mêmes, les avantages que comporterait la création, dans



chacune des nations, d'une commission scolaire à l'image des commissions scolaires crie et inuite.

4. Divers

M. Bouchard (Vachon) propose que la Commission se donne un mandat d'initiative sur l'engagement communautaire des jeunes. Il est convenu que la discussion sur cette proposition se fera à la fin de l'automne ou au début de l'hiver.

À 16 h 40, la Commission ajourne ses travaux sine die.

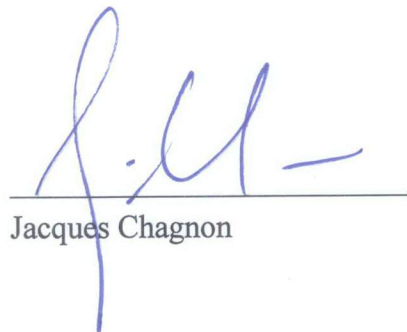
Le secrétaire de la Commission,



Robert Jolicoeur

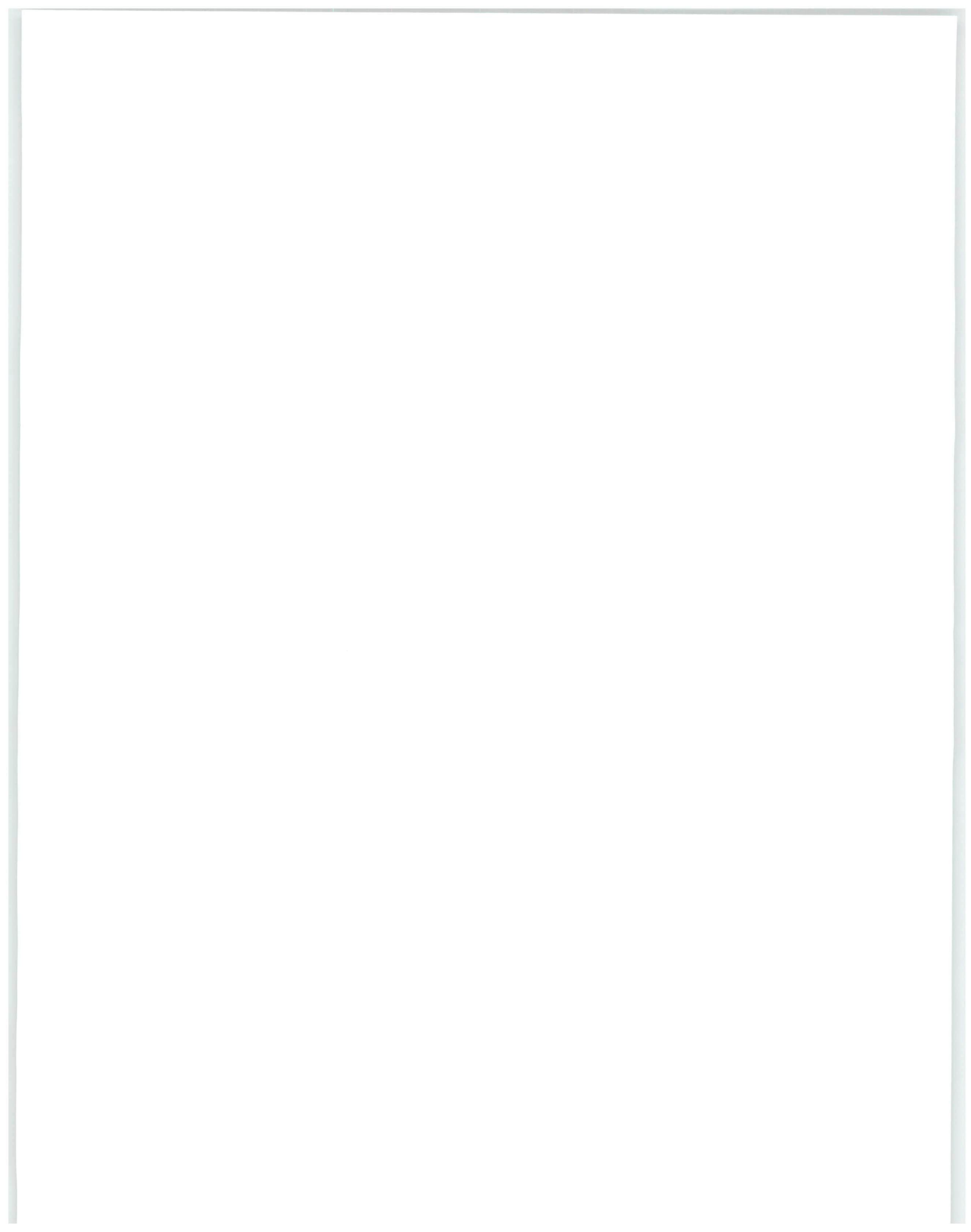
RJ/df

Le président de la Commission,



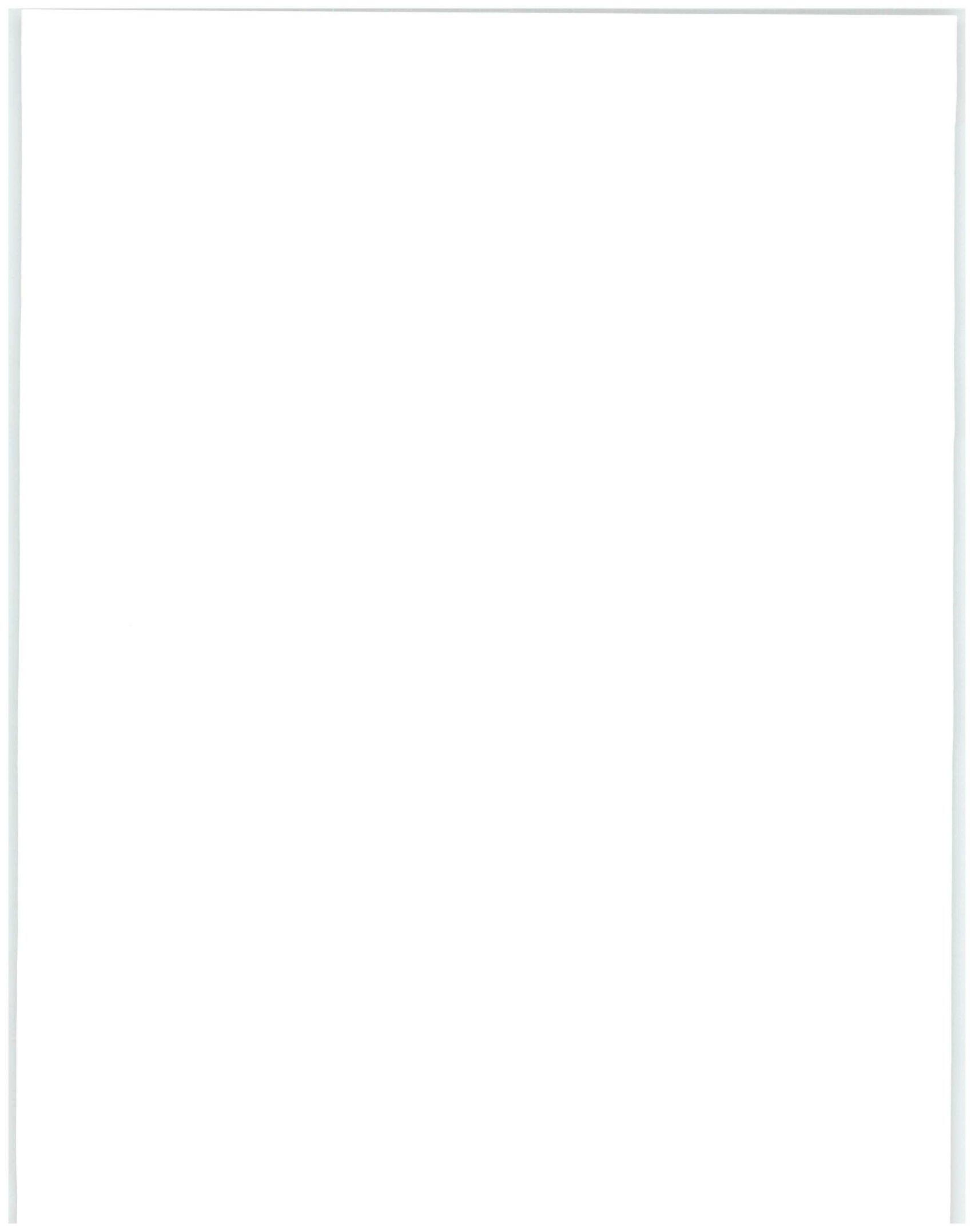
Jacques Chagnon

Québec, le 31 octobre 2006



Annexe I

Ordre du jour





COMMISSION DE L'ÉDUCATION

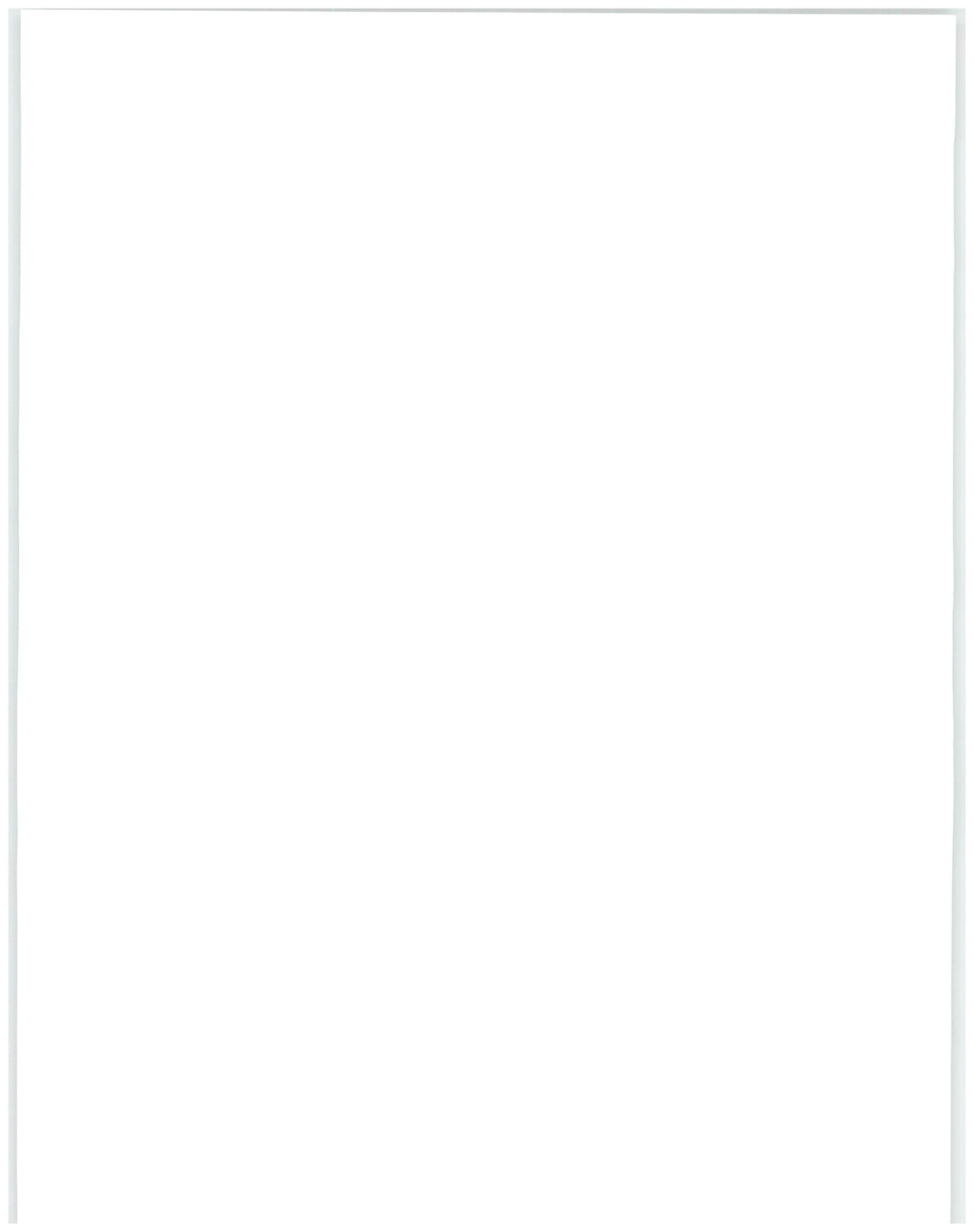
Séance de travail

Le mardi 24 octobre 2006
Vers 15 heures (après les affaires courantes)
Salle RC-161 de l'hôtel du Parlement

ORDRE DU JOUR

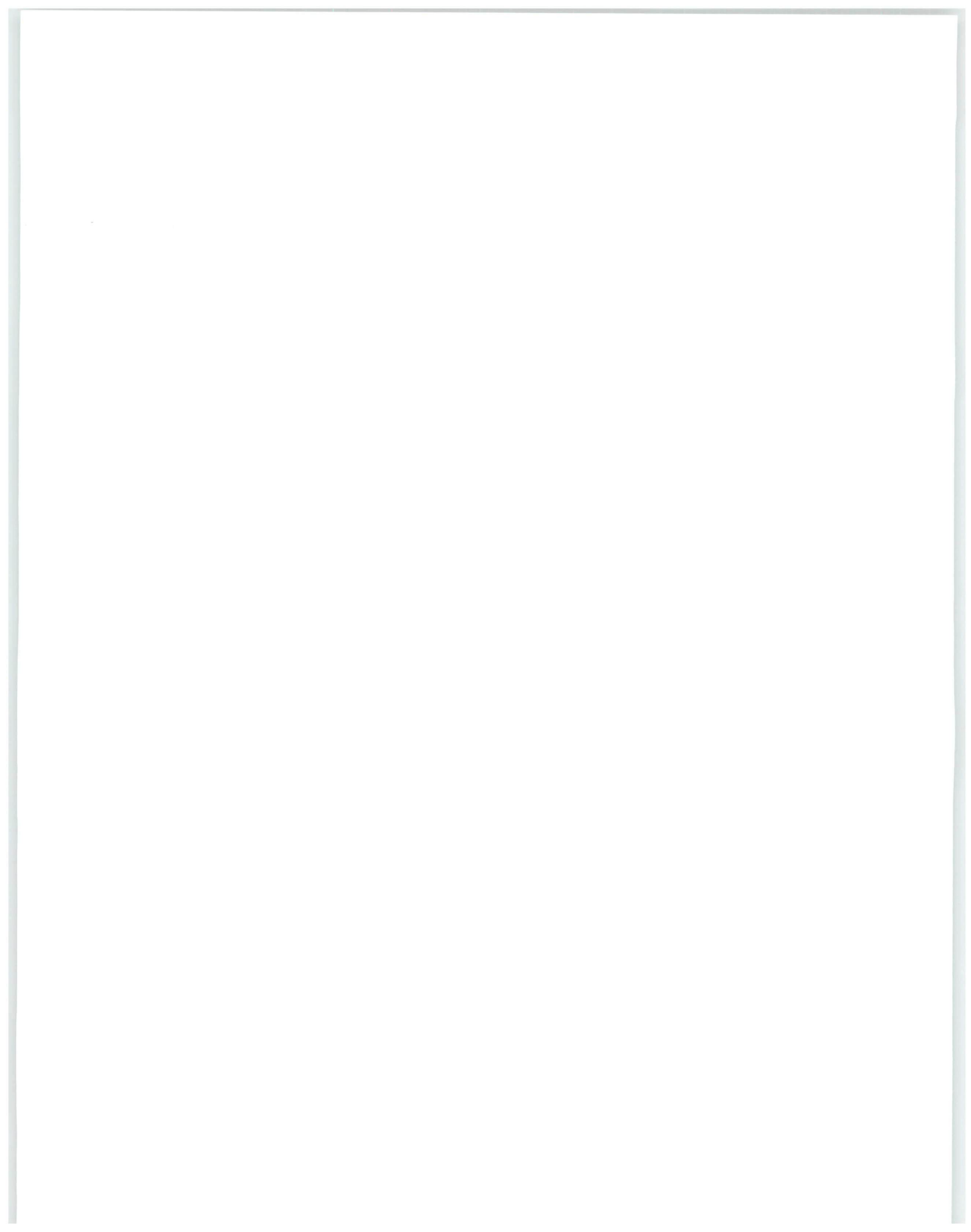
1. Adoption de l'ordre du jour
2. Mandat statutaire sur les universités
 - 2.1 Calendrier des auditions
 - 2.2 Documents de soutien
3. Mandat d'initiative sur la réussite scolaire des autochtones
 - 3.1 Compte rendu du déplacement dans le Nord
 - 3.2 Suites du mandat
 - 3.3 Projet de Table des matières pour le rapport final
4. Divers

Québec, le 19 octobre 2006



Annexe II

Calendrier des auditions sur les universités



MANDAT STATUTAIRE SUR LES UNIVERSITÉS

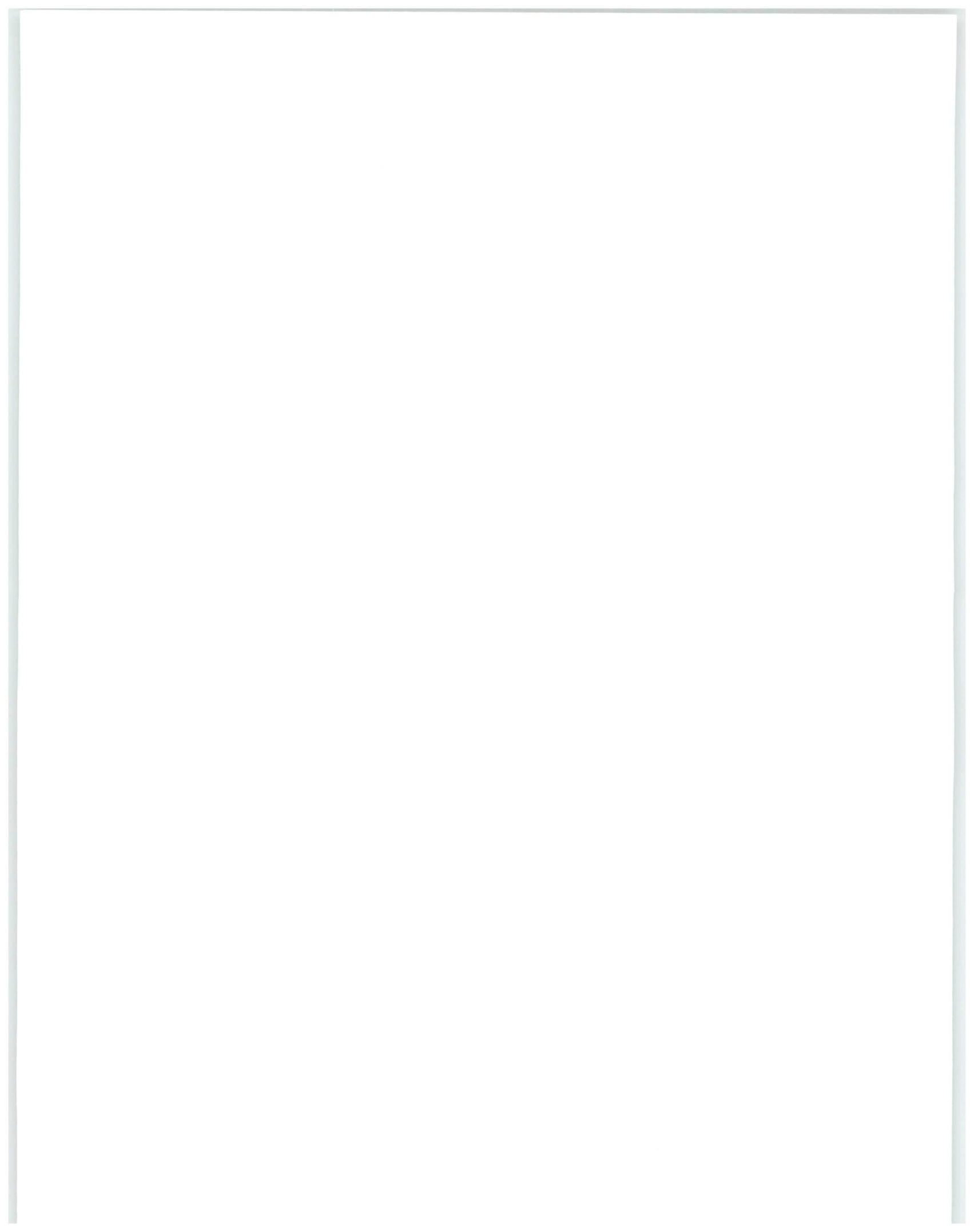
2006 — 2007

NOM DE L'UNIVERSITÉ	DOCUMENTS REÇUS		RÉSEAU	DÉLÉGATION REÇUE
	Papier	Informatique	Greffier	
AUTOMNE 2006				
UQ en Abitibi-Témiscamingue 8nov06	√	√	√	√
UQ à Trois-Rivières 15nov06	√	√	√	√
Université Laval 22nov06	√	√	√	√
HIVER 2007				
Université McGill 16jan07	√	√	√	√ (sauf noms)
Université Concordia 17jan07	√	√	√	√
Université de Montréal 17jan07	√	√	√	√
HEC Montréal 18jan07	Document la semaine prochaine			√ (sauf noms)
École polytechnique de Montréal 18jan07	√	√ (sauf bilan)		√ (sauf noms)
Université Bishop's 23jan07	24/10/06			√ (sauf noms)
Université de Sherbrooke 24jan07	√	√	√	reçu, M. Béchard à confirmer
UQ en Outaouais 24jan07	√	√	√	√
École de technologie supérieure 25jan07	√	√ (sauf rapport financier)	√	√ (sauf noms)
UQ à Montréal + Téléuq 25jan07	Fin octobre 2006			√
UQ à Rimouski 30jan07	√	√	√	√
Institut national de la recherche scientifique 31jan07 (réunion le 24 octobre 2006)	√ (manque 2 documents)	√ (manque 2 documents)	√ (manque 2 documents)	√ (sauf noms)
UQ à Chicoutimi 31jan07	√	√	√	√
ÉNAP 1^{er}fév07	√	√	√	√ (sauf noms)
UQ (siège social) 1^{er} fév07	√	√	√	√ (sauf noms)

Diane Fleury

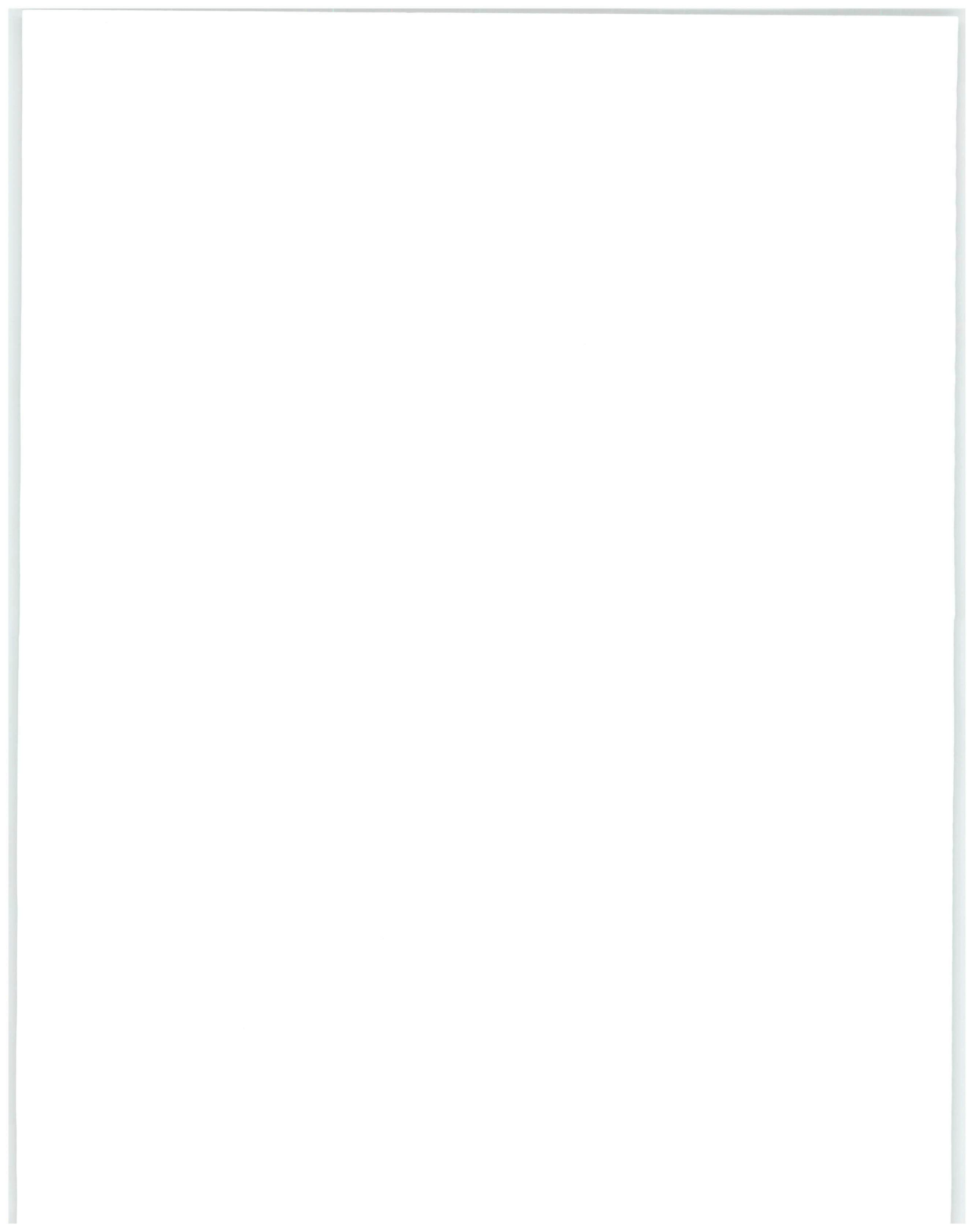
Secrétariat des commissions

23 octobre 2006 à 16 h 10



Annexe III

Compte rendu de la mission dans le Nord





COMMISSION DE L'ÉDUCATION

Mission de la Commission de l'éducation dans le cadre du mandat d'initiative sur la réussite scolaire des autochtones

18 au 21 septembre 2006

Compte rendu des activités et des dépenses



École Amik-Obi de Lac-Simon



ACTIVITÉ

- **Mission dans les communautés suivantes : Kuujjuaq (Inuits), Kawawachicamach (Naskapis), Matimékosh (Innus), Chisasibi (Cris), Lac-Simon (Algonquins). (Voir le programme à l'annexe II)**
- **Visite des écoles, rencontres avec les directeurs, professeurs et élèves, rencontres avec les dirigeants des commissions scolaires, rencontres avec les dirigeants de chacune des communautés.**
- **À Val-d'Or : visites du Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or, du Centre de la petite enfance Abinodjic-Miguam et du Pavillon des Premières-Nations de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue.**

PARTICIPANTS :

M. Jacques Chagnon
Député de Westmount-Saint-Louis
Président de la Commission de l'Éducation

M. Maxime Arseneau
Député des Îles-de-la-Madeleine
Vice-président de la Commission de l'éducation

M. Yvan Bordeleau
Député de l'Acadie
Adjoint parlementaire au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport

M. Camil Bouchard
Député de Vachon
Porte-parole de l'opposition officielle en matière d'éducation

M^{me} Sarah Perreault
Députée de Chauveau
Vice-présidente de la Commission de l'administration publique

M^{me} Michèle Rioux
Agente de recherche de la Commission de l'éducation

M. Robert Jolicoeur
Secrétaire de la Commission de l'éducation

CONTEXTE

Lors d'une séance de travail tenue le 16 mars 2006, les membres de la Commission de l'éducation ont adopté à l'unanimité une motion présentée par le président de la Commission, M. Jacques Chagnon, à l'effet que la Commission se donne un mandat d'initiative sur la réussite scolaire des autochtones. Cette proposition découlait du constat suivant : environ 25% des jeunes autochtones obtiennent un diplôme d'études secondaires après 7 années d'études comparativement à environ 75% pour l'ensemble du Québec.

Au cours du printemps 2006, les membres ont eu plusieurs réunions afin de se renseigner sur ce problème important. Ils ont ainsi rencontré les personnes suivantes :

- M^{me} Lise Bastien, directrice du Conseil en éducation des Premières-Nations;
- M. Sampson Einish, président, Comité d'éducation naskapi et M. Curtis Tootosis, directeur de l'école Jimmy Sandy Memorial de Kawawachikamach;
- M^{me} Carole Lévesque, professeure-chercheuse à l'INRS et M. Jean-Claude Saint-Amant, professeur retraité de l'Université Laval;
- M^{me} Andrée Bélanger, Directrice des relations gouvernementales au Secrétariat aux affaires autochtones;
- M^{me} Anny Bussièrès, Direction des affaires autochtones au Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Ces rencontres ont permis aux membres de constater que le problème est en effet très sérieux, mais que de nombreux signes encourageants existent. Ils souhaitent par ce mandat mettre en évidence les initiatives prometteuses et véhiculer le point de vue des autochtones eux-mêmes et les solutions que ceux-ci envisagent. Les parlementaires pourraient aussi, dans leur rapport final, formuler des recommandations quant à la façon dont le gouvernement et d'autres instances (les collèges et les universités par exemple) pourraient venir en aide à ces nations, dans le respect de leur autonomie et dans la mesure où ils le souhaitent, bien sûr.

Lors de la séance de travail du 1^{er} juin 2006, il a été décidé que la Commission se déplacerait pour visiter des écoles et commissions scolaires dans les communautés suivantes du Nord-du-Québec : Kuujuaq (Inuits), Kawawachikamach (Naskapis), Matimekosh (Innus), Chisasibi (Cris) et Lac-Simon (Algonquins). M. le président a par la suite eu une rencontre avec M. Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières Nations, et Mme Lise Bastien au cours de laquelle les objectifs de la Commission et le projet de mission ont été discutés. Il a été convenu qu'une rencontre aurait lieu après la mission afin d'échanger sur les résultats de celle-ci.

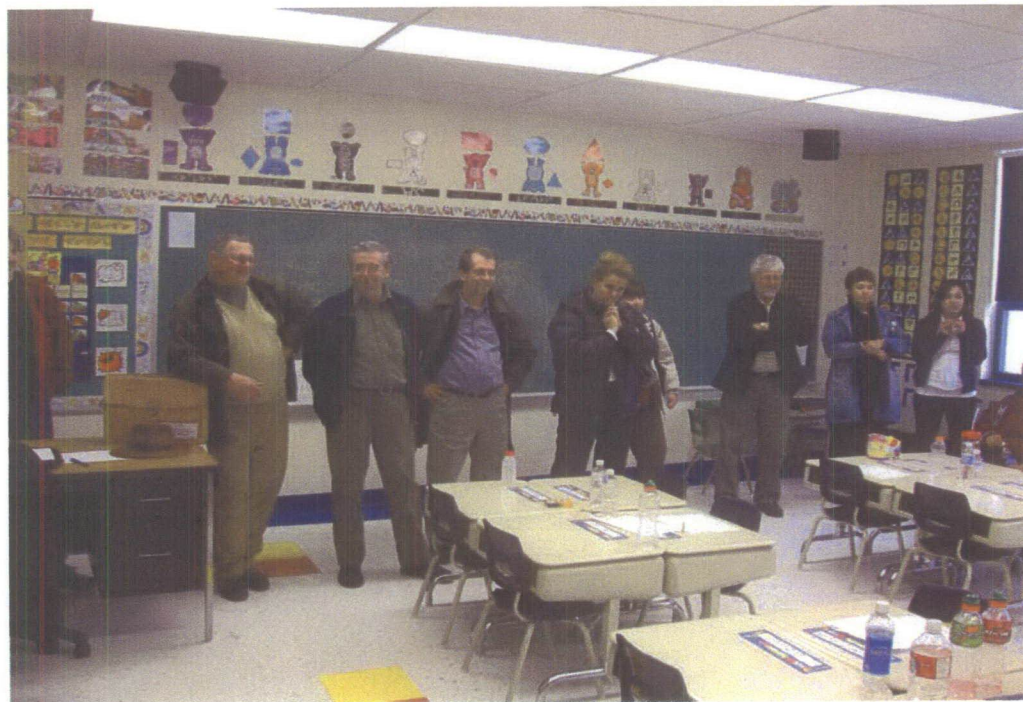
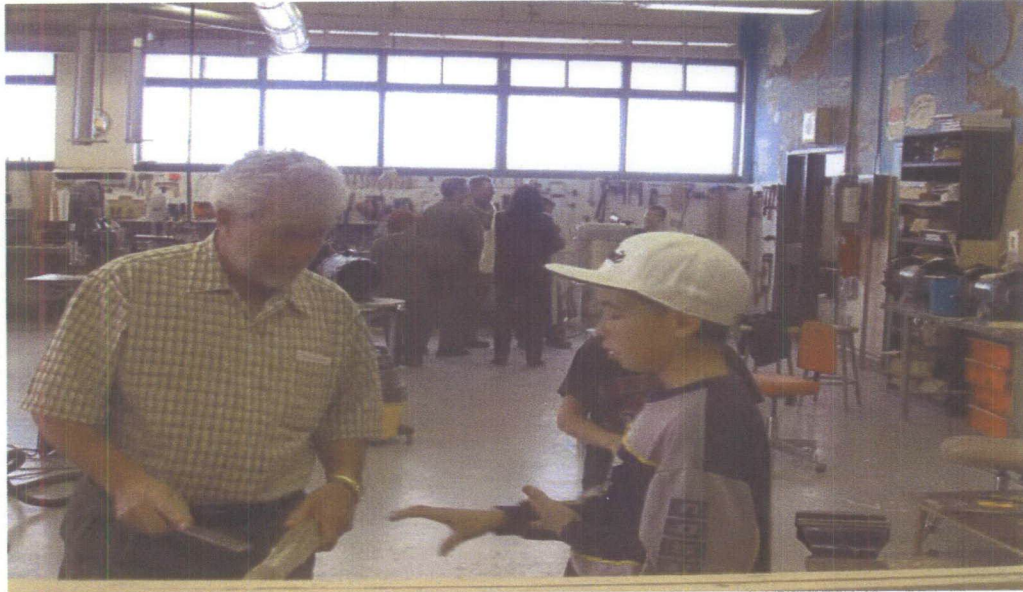
Une demande de déplacement a été adressée à la Commission de l'Assemblée nationale le 3 mai 2006 et l'autorisation a été donnée le 21 juin 2006 (annexe 1). On trouvera aussi en annexes les documents suivants : programme de la mission, rapport de dépenses, communiqué de presse et couverture dans les médias, et liste de cadeaux remis.

RENCONTRES

1. La communauté inuite de Kuujjuaq (18 septembre 2006)

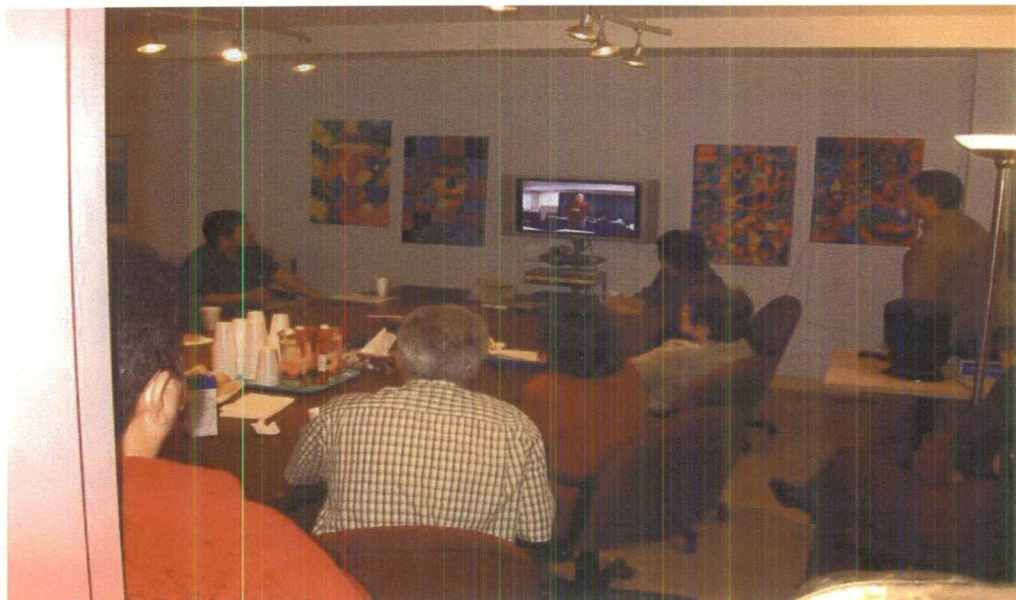
Visite des écoles Jaanimmarik et Pitakallak :

- M. Denis Daigle, directeur
- M. Daniel Lafleur, responsable de l'enseignement des langues secondes
- rencontres de professeurs et d'étudiants.



Rencontre avec les dirigeants de la Commission scolaire Kativik :

- M^{me} Alacie Nalukturuk, présidente
- M. Charlie Watt Jr., vice-président
- M. Michael Gordon, membre exécutif
- M^{me} Annie Grenier, directrice générale
- M^{me} Mary Aitchison, directrice associée
- M^{me} Betsy Annahatak, directrice des services éducatifs
- M. Gaston Pelletier, directeur associé des services éducatifs
- Mme Valentina de Krom, directrice associée, Formation des maîtres et Recherche



Rencontre de représentants de la communauté :

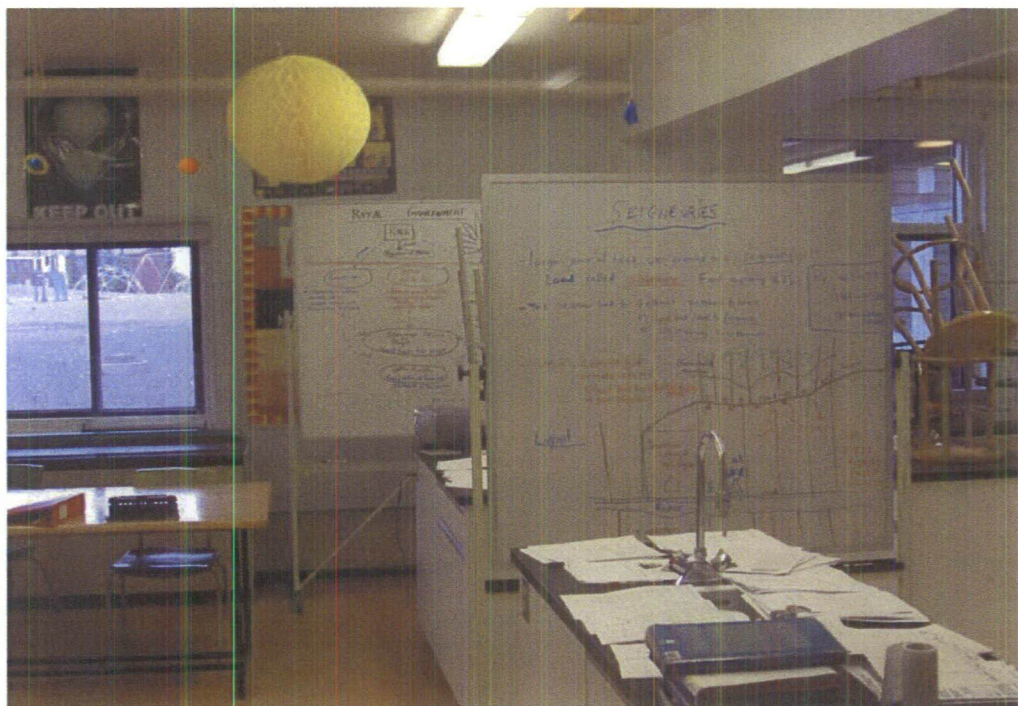
- **M. Larry Watt, maire de Kuujuaq**
- **M. Pita Atami, président de la Société Makivik**
- **Des représentants du CRSSS, de l'Hôpital et des conseillers municipaux**



2. La communauté naskapie de Kawawachikamach (19 septembre 2006)

Visite de l'école Jimmy Sandy Memorial School :

- M. Curtis Tootoosis, directeur
- rencontres de professeurs et d'étudiants





Rencontre avec des représentants de la communauté :

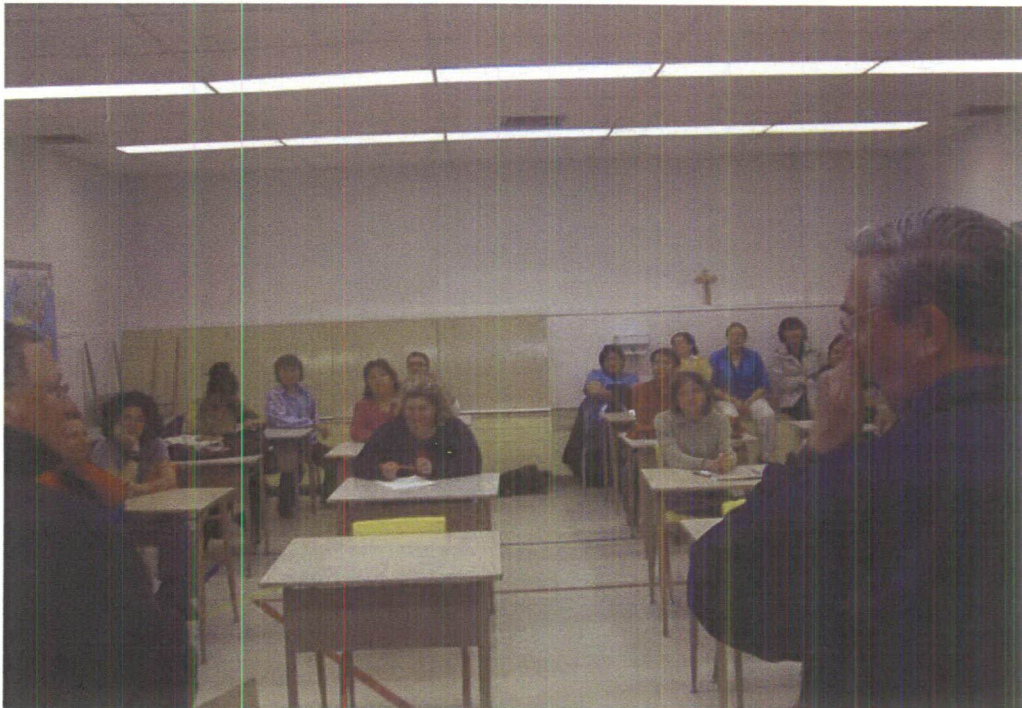
- M. Philip Einish, chef
- M. Curtis Tootoosis, directeur de l'école
- Plusieurs membres de la communauté



3. La communauté innue de Matimekosh (19 septembre 2006)

Visite de l'école Kanatamat Tstipenitamunu :

- M^{me} Yvette Vachon, directrice
- tous les professeurs (aucun élève, l'école étant fermée depuis le mois de mai et devant rouvrir le 25 septembre)

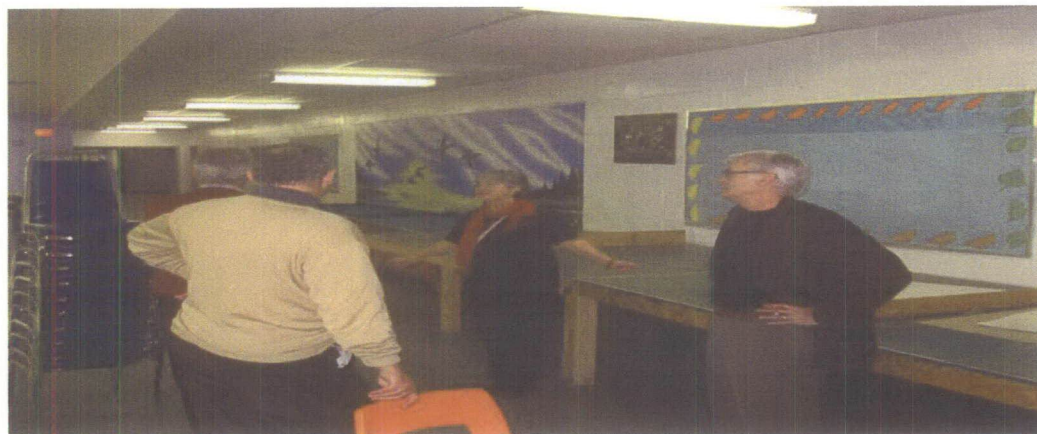


Rencontre avec des représentants de la communauté :

- **M. Thadée André, chef**
- **M. Léo St-Pierre, directeur général**
- **M. Mathieu McKenzie et M. Alexandre McKenzie, conseillers**
- **M. Robert Madden, Directeur des services de santé et des services sociaux**
- **Plusieurs membres de la communauté**

**4. La communauté crie de Chisasibi (20 septembre 2006)****Visite de l'école James Bay Eeyou :**

- **M. Michel Beauchamp; directeur**
- **rencontres de professeurs et d'étudiants**



Rencontre avec des représentants de la communauté et de la Commission scolaire crie :

- **M. Gordon Blackned, président de la Commission scolaire crie**
- **M^{me} Mabel Hérodier, commissaire**
- **M. Jim Laird, coordonnateur des services aux écoles**
- **Plusieurs conseillers et employés du village et de la Commission scolaire**

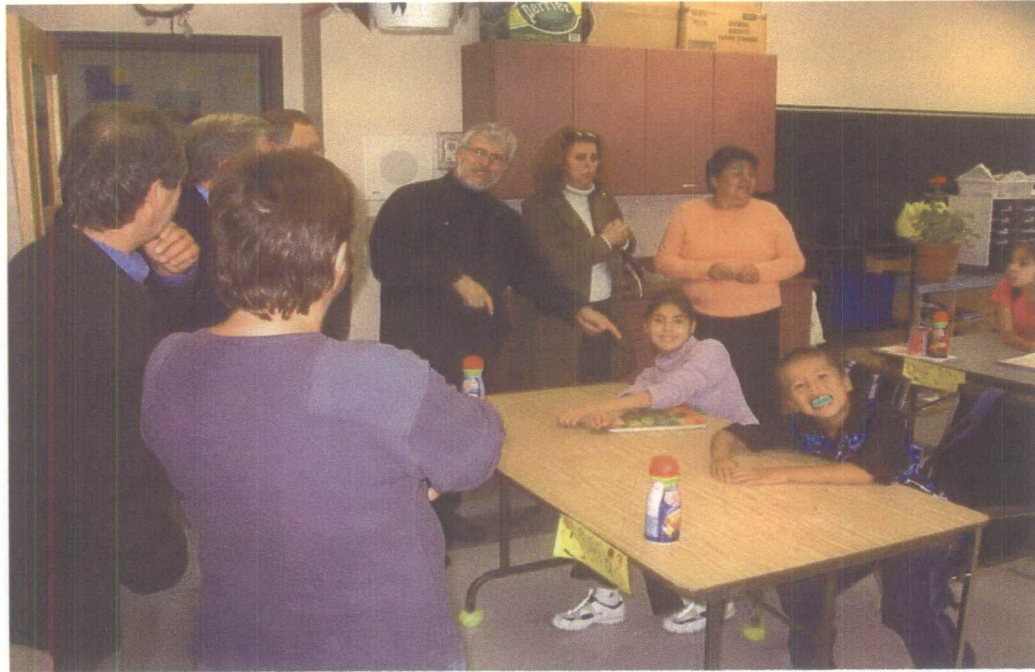


5. La communauté algonquine de Lac-Simon

Visite des écoles Amik-Wiche et Amik-Obi :

- **M^{me} Virginia Damon, directrice**
- **M^{me} Marie-Jeanne Papatens, directrice**
- **rencontres de professeurs et d'étudiants**





Rencontre avec des représentants de la communauté :

- M. Daniel Pien, chef
- M^{me} Adrienne Jérôme, directrice générale
- M. Adrien Boucher, consultant (ancien Directeur général de la Commission scolaire de Val-d'Or)
- Quelques membres de la communauté



6. Visite du Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or et du Centre de la petite enfance Abinodjic-Miguam

Rencontre avec :

- M^{me} Denise Nauss, directrice générale adjointe du CAA
- rencontre de plusieurs des employés et bénéficiaires du CAA



7. Visite du Centre d'études supérieures Lucien-Cliche du campus de Val-d'Or de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

Visite du Pavillon des Premières Nations et rencontre avec :

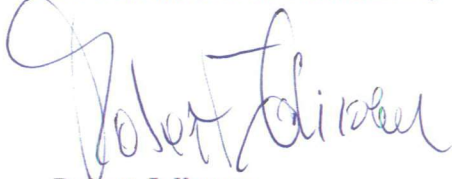
- M^{me} Johanne Jean, Rectrice de l'UQAT
- M. André Bellavance, Directeur du campus de l'UQAT à Val-d'Or
- M^{me} Janet Mark, Attachée d'administration et agente de liaison auprès des Premières Nations
- M^{me} Rebecca Moore, M^{me} Nancy Crépeau et M. Paul Cormier, conseillers au Service aux Premières Nations



COMMENTAIRES / CONCLUSIONS

- ⇒ **Le budget autorisé a été respecté** (voir les demandes adressées à la CAN et les réponses reçues (annexe I) et le bilan des dépenses (annexe IV)).
- ⇒ **Des cadeaux ont été remis dans chacune des communautés** (Voir annexe V).
- ⇒ **Le président de la Commission a accordé plusieurs entrevues pendant cette mission** (voir le communiqué et la couverture dans les médias à l'annexe III).
- ⇒ **Une rencontre aura lieu prochainement avec monsieur Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières Nations et madame Lise Bastien, directrice du Conseil en éducation des Premières Nations afin d'échanger sur les résultats de la mission.**
- ⇒ **La Commission se réunira en séances de travail cet automne et entend déposer son rapport final au mois de décembre 2006.**

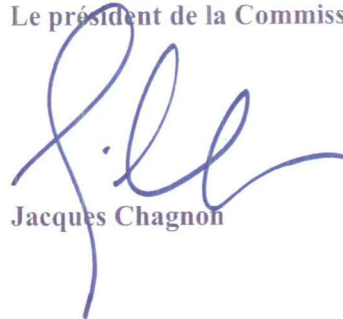
Le secrétaire de la Commission,



Robert Jolicoeur

RJ/df

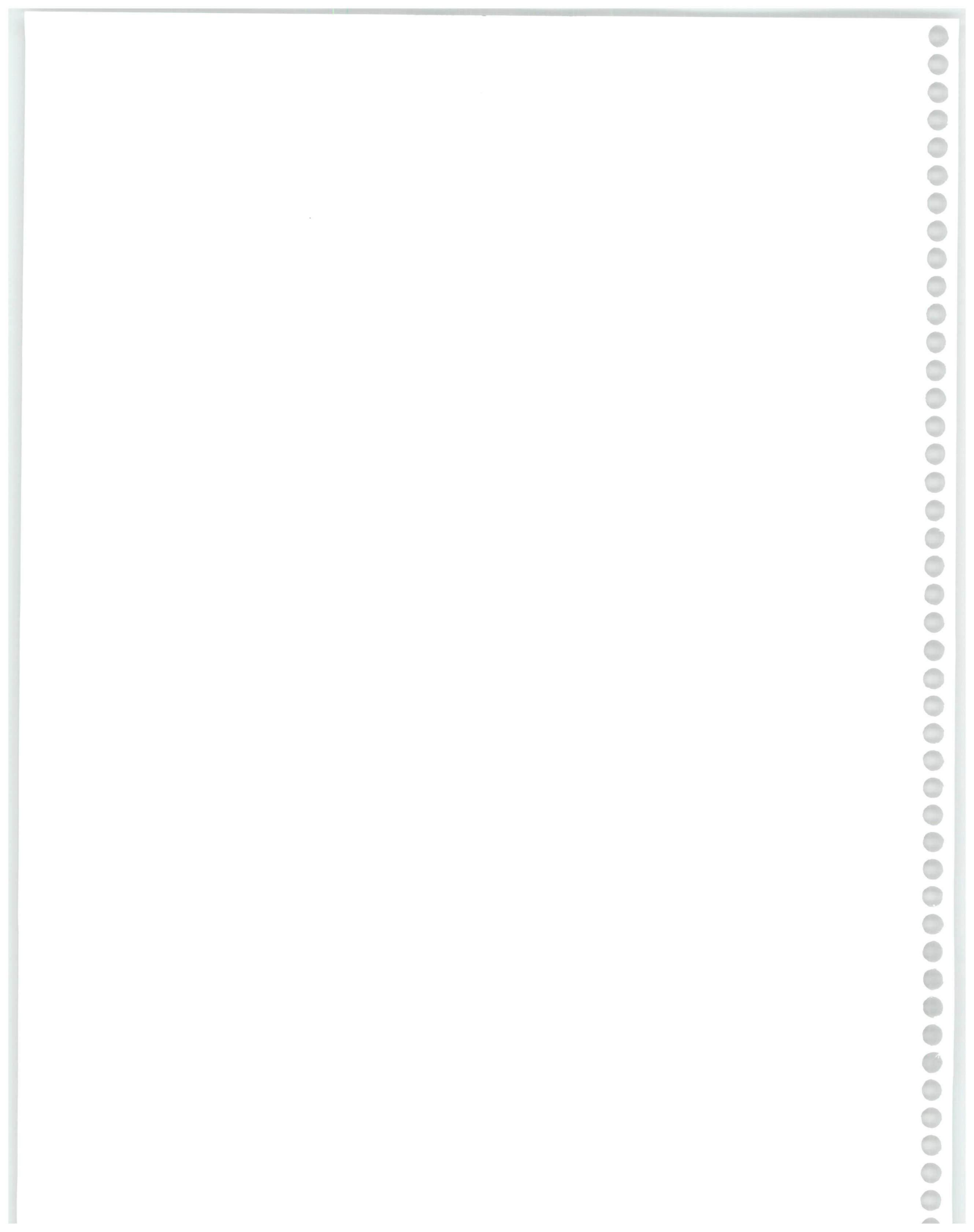
Le président de la Commission,



Jacques Chagnon

Québec, le 10 octobre 2006





ANNEXE I

**Demandes de la Commission de l'éducation
et
Réponses de la Commission de l'Assemblée nationale**





Secrétariat des commissions

Québec, le 3 mai 2006

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A3

Objet : Déplacement de la Commission de l'éducation dans le cadre du mandat d'initiative sur la réussite scolaire des autochtones

Monsieur le Président,

La Commission de l'éducation, conformément à l'article 1 des Règles de fonctionnement concernant les commissions, sollicite l'autorisation de la Commission de l'Assemblée nationale afin que ses membres, le secrétaire et un chercheur puissent se déplacer au début de l'automne prochain pendant 4 jours afin de visiter des écoles autochtones, notamment dans le nord du Québec, et pour que la Commission puisse participer au Forum sur le développement social et économique des Premières Nations.

Vous trouverez ci-joints la décision du Comité directeur appuyant la présente demande ainsi qu'un estimé des coûts.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

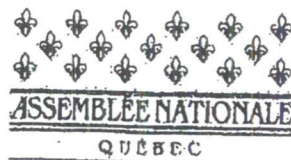
Le secrétaire de la Commission,



ROBERT JOLICOEUR

RJ/df

c. c. Mme Lise Grondin, directrice du cabinet du président
M. Jacques P. Dupuis, leader du gouvernement
Mme Diane Lemieux, leader de l'opposition officielle
M. Norman MacMillan, whip du gouvernement
M. Michel Morin, whip de l'opposition officielle
M. François Côté, secrétaire général
M. Doris Arsenault, secrétaire de la CAN



TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE — DEUXIÈME SESSION

Commission de l'Éducation

Comité directeur

Décision concernant une demande pour siéger à l'extérieur de l'hôtel du Parlement

CONSIDÉRANT que le 15 mars 2006, les membres de la Commission de l'éducation se sont donné un mandat d'initiative portant sur la réussite scolaire des autochtones;

CONSIDÉRANT que seul un déplacement de quelques jours, notamment dans le nord du Québec, afin de rencontrer des communautés autochtones pourra permettre de bien comprendre la problématique;

CONSIDÉRANT que cet éventuel déplacement aura pour effet de rapprocher la Commission et les parlementaires qui la compose de la réalité vécue par des communautés très éloignées géographiquement;

CONSIDÉRANT qu'il y aura un important Forum sur le développement social et économique des Premières Nations à Mashteuiatsh (près de Roberval) du 25 au 27 octobre 2006 et que l'un des 4 volets de ce Forum porte sur l'éducation;

IL EST RÉSOLU de demander à la Commission de l'Assemblée nationale d'autoriser le déplacement des membres de la Commission, du secrétaire et d'un chercheur pendant 4 jours dans quelques régions du Québec et pendant 3 jours lors du Forum de Mashteuiatsh.

Le comité directeur estime les coûts de ces déplacements à environ 30 000 \$.

Signée à Québec le 3 mai 2006

Le président de la Commission,


Jacques Chagnon

Le vice-président de la Commission,


Maxime Arseneau

Le secrétaire de la Commission,


Robert Jolicoeur



Commission de l'éducation

Mandat d'initiative sur la réussite scolaire des autochtones

Estimation des coûts

1. Déplacement dans quelques communautés autochtones

1.1 Itinéraire envisagé :

Jour 1 : Kuujuaq (inuits) : École Jaanimmarik et Commission scolaire Kativik

Jour 2 : Schefferville (naskapis et innus) : Jimmy Sandy Memorial School (école naskapie à Kawachikamach) et École Kanatamat Tstipenitamunu à (école innue à Matimekosh)

Jour 3 : Radisson : (cris et inuits) : École Voyageur Memorial (école crie) et Commission scolaire crie à Mistissini; il y a des élèves inuits qui fréquentent l'école de Mistassini; possibilité de visiter LG 2 à Radisson (jour 3 ou jour 4)

Jour 4 : Retour sur Montréal et/ou Québec avec arrêts chez les Attikameks (Obedjiwan ou Manawan) et/ou les Algonquins (Lac-Simon).

1.2 Coûts :*

Hébergement (3 nuitées) : $12 \times 300 \$ = 3\,600 \$$

Frais de repas et de taxis: $12 \times 560 \$ = 6\,720 \$$

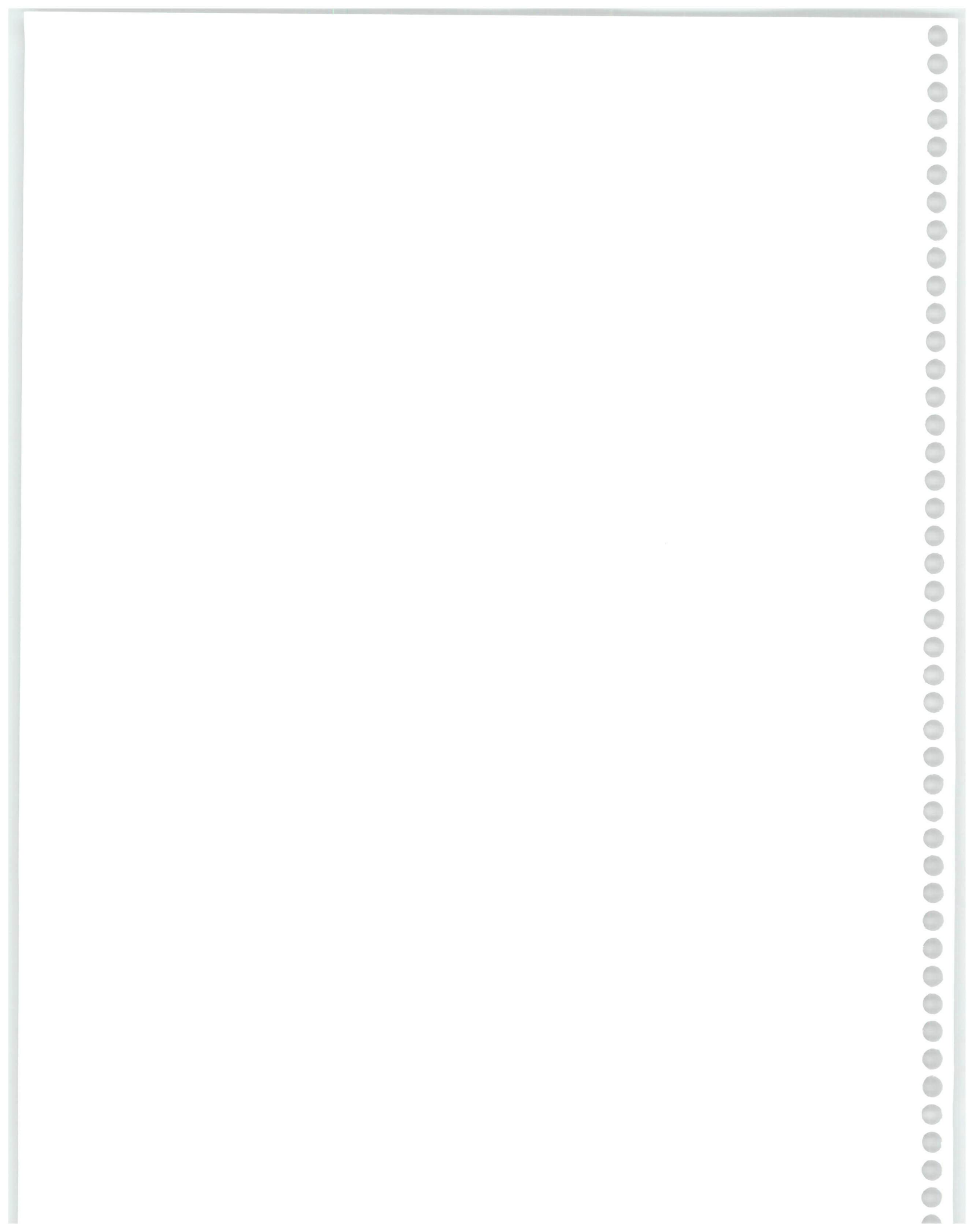
Transport : 17 000 \$ (Embraer 101 de 12 places)

2. Forum de Mashteuiatsh (près de Roberval)

2.1 Coûts :*

Environ 3 000 \$

* Il s'agit d'un estimé maximal des coûts : il est à prévoir que certains membres de la Commission auront des occupations qui les empêcheront de participer à ces missions. Le cas échéant, un plus petit avion sera réservé.





TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE - DEUXIÈME SESSION

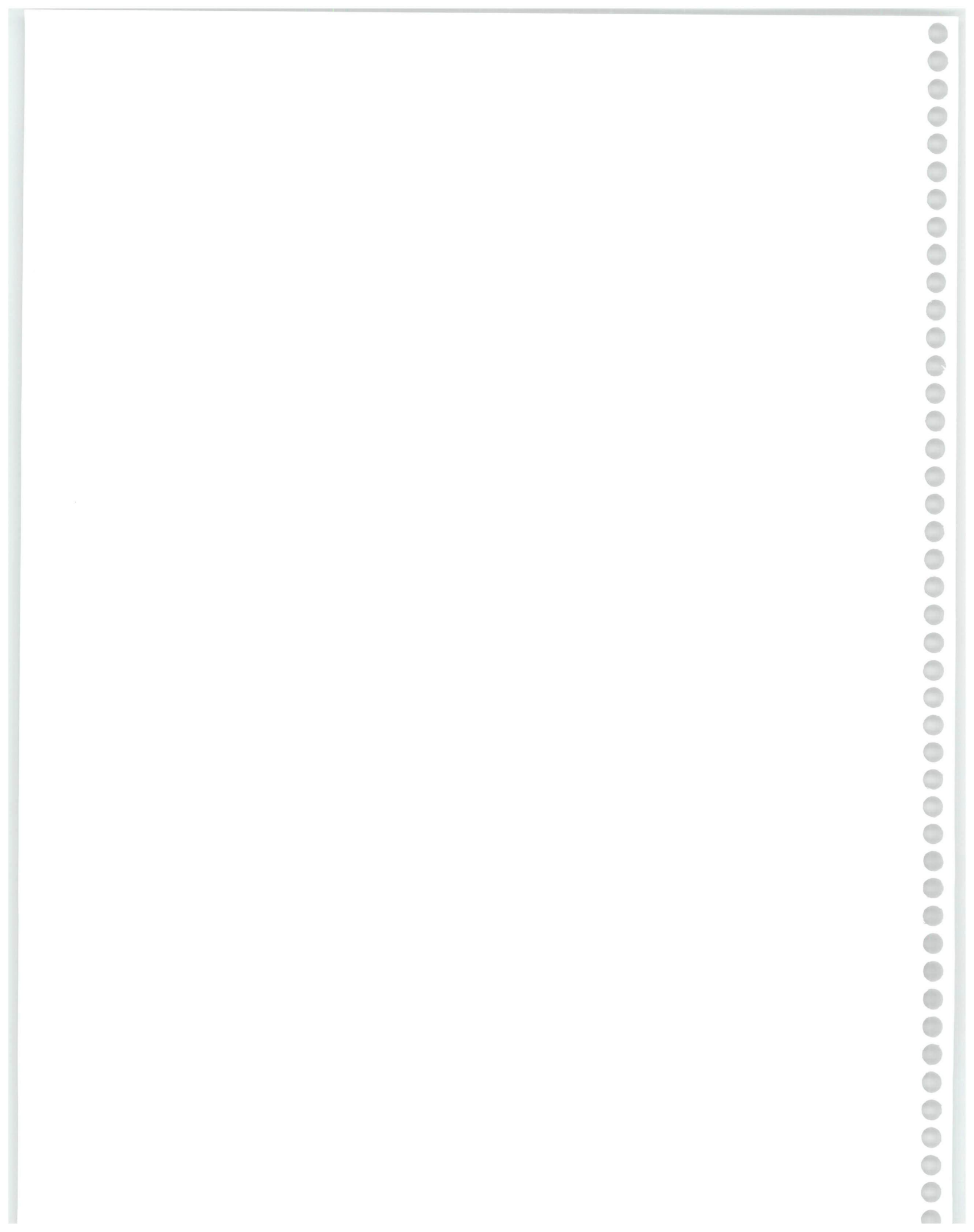
Commission de l'Assemblée nationale

Comité directeur

PROCÈS-VERBAL

Réunion du 11 mai 2006

Statuer sur des demandes d'autorisation de déplacement de la
Commission de l'éducation et de la Commission de l'administration publique



PROCÈS-VERBAL

Commission de l'Assemblée nationale

Comité directeur

Réunion du jeudi, 11 mai 2006

Objet : Statuer sur des demandes d'autorisation de déplacement de la Commission de l'éducation et de la Commission de l'administration publique

Membres:

M. Bissonnet (Jeanne-Mance-Viger), président de l'Assemblée nationale
M. Dupuis (Saint-Laurent), leader du gouvernement
Mme Lemieux (Bourget), leader de l'opposition officielle

M. Arsenault, secrétaire de la Commission

Autre participant :

M. François Côté, secrétaire général

Le comité directeur tient une conférence téléphonique à 11 h 1, sous la présidence de M. Bissonnet, président de la Commission de l'Assemblée nationale.

Demandes d'autorisation de déplacement de la Commission de l'éducation

M. le président fait part de la demande adressée le 3 mai 2006 à la Commission de l'Assemblée nationale, par le Comité directeur de la Commission de l'éducation (annexe I), afin que les membres de la Commission, incluant le secrétaire et un chercheur, effectuent, en septembre 2006, dans le cadre du mandat d'initiative sur la réussite scolaire des autochtones, des visites et des rencontres dans des écoles de milieux autochtones et par ailleurs, qu'ils participent au Forum sur le développement social et économique des Premières Nations, en octobre 2006, à Roberval.

Le Comité directeur autorise les déplacements.

Demandes d'autorisation de déplacement de la Commission de l'administration publique

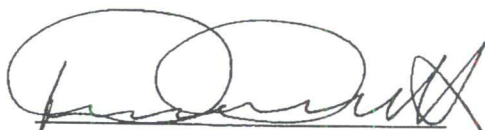
M. le président fait part ensuite des demandes adressées le 27 avril 2006 à la Commission de l'Assemblée nationale, par le Comité directeur de la Commission de l'administration publique (annexe II), premièrement pour que trois députés et la secrétaire participent, le 16 mai prochain, à la quatrième édition des Grands Prix du Forum des responsables de la vérification interne qui se tient à Québec et, deuxièmement, que quatre députés et la secrétaire participent, en septembre prochain, à la conférence annuelle du Conseil canadien des comités des comptes publics, à Charlottetown.

Le Comité directeur autorise les déplacements.

À 11 h 3, la réunion prend fin.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,



Doris Arsenault



Michel Bissonnet

DA/dh

Québec, le 11 mai 2006



Secrétariat des commissions

Québec, le 19 juin 2006

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A3

Objet : Déplacements de la Commission de l'éducation dans le cadre du mandat d'initiative sur la réussite scolaire des autochtones

Monsieur le Président,

À la demande du président de la Commission de l'éducation, M. Jacques Chagnon et pour faire suite à la demande du 3 mai dernier relativement à l'objet cité en rubrique, je vous informe que l'estimation des coûts de la mission dans le Nord-du-Québec et la participation au Forum sur le développement social et économique des Premières Nations a été révisée à la hausse pour se situer à 41 480 \$. L'estimation initiale était de 30 000 \$.

Cette nouvelle estimation s'explique par le fait que nous aurons besoin d'un avion de 15 places puisque les 10 membres de la Commission ont confirmé leur intention de prendre part à la mission ainsi que le député d'Ungava, M. Michel Létourneau, la recherchiste et le secrétaire. De plus, il faudra prévoir plusieurs frais additionnels qui n'étaient pas inclus dans les soumissions obtenues des transporteurs : les surplus pour l'essence qui sont calculés après le voyage (au moins 1 500 \$), dans certains cas les taxes et le per diem des pilotes qui n'étaient pas compris dans la soumission, la contribution à NAV Canada, les droits de sécurité, les frais d'atterrissage et un surplus pour deux arrêts à l'aéroport de Saint-Hubert (les députés de la région de Montréal le préfère à l'aéroport de Dorval).

Par contre, il a été décidé que la Commission délèguera seulement trois députés au Forum. Ce déplacement coûtera donc environ 2 000 \$ de moins que prévu.

Vous trouverez ci-annexé une estimation révisée des coûts.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le secrétaire de la Commission,

RJ/df

ROBERT JOLICOEUR

c. c. M. Jacques P. Dupuis, leader du gouvernement
Mme Diane Lemieux, leader de l'opposition officielle
Mme Lise Grondin, directrice du cabinet du président
M. François Côté, secrétaire général
M. Doris Arsenault, secrétaire de la CAN



ASSEMBLÉE NATIONALE

QUÉBEC

Commission de l'éducation

Mandat d'initiative sur la réussite scolaire des autochtones

Mission dans le Nord-du-Québec

Estimation révisée des coûts

Lundi le 18 septembre 2006 : Québec-St-Hubert-Kuujuuaq. Visite de l'école Jaanimmarik et de la Commission scolaire Kativik. Rencontre avec les dirigeants de la communauté. Nuitée à l'hôtel Fort Chimo.

Mardi le 19 septembre 2006 : Kuujuuaq-Schefferville. Jimmy Sandy Memorial School (école naskapie à Kawachikamach) et École Kanatamat Tstipenitamunu (école innue à Matimekosh). Rencontre(s) avec les dirigeants des 2 communautés. Nuitée à l'hôtel Royal.

Mercredi le 20 septembre 2006 : Chisasibi et Val d'Or. École James Bay Eeyou (école crie). Rencontre avec les dirigeants de la communauté. Nuitée à l'hôtel Forestel.

Jedi le 21 septembre 2006 : Val d'Or et Lac-Simon. Visite de l'école Amik-Wiche (Algonquins) et rencontre avec les dirigeants de la communauté. Rencontre avec Mme Janet Mark à l'UQAT. Si possible : visite du CPE. Retour sur St-Hubert et Québec.

Coûts :

Hébergement (3 nuitées) : 13 x 400 \$ = 5 200 \$

Frais de repas et de taxis : 13 x 560 \$ = 7 280 \$

Transport : 28 000 \$ (Beechcraft B1900 de 15 places)

Forum sur le développement social et économique des Premières Nations 1 000\$

Total : 41 480 \$



TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE - DEUXIÈME SESSION

Commission de l'Assemblée nationale

Comité directeur

PROCÈS-VERBAL

Réunion du 21 juin 2006

Statuer de nouveau sur une demande d'autorisation de déplacement de la
Commission des transports et de l'environnement et revoir
l'autorisation de déplacement accordée à la Commission de l'éducation

PROCÈS-VERBAL

Commission de l'Assemblée nationale

Comité directeur

Réunion du mercredi 21 juin 2006

Objet : Statuer de nouveau sur une demande d'autorisation de déplacement de la Commission des transports et de l'environnement et revoir l'autorisation de déplacement accordée à la Commission de l'éducation.

Membres:

M. Bissonnet (Jeanne-Mance-Viger), président de l'Assemblée nationale
M. Dupuis (Saint-Laurent), leader du gouvernement
Mme Lemieux (Bourget), leader de l'opposition officielle

M. Arsenault, secrétaire de la Commission

Autre participant :

M. François Côté, secrétaire général

Le comité directeur tient une conférence téléphonique à 11 h 31, sous la présidence de M. Bissonnet, président de la Commission de l'Assemblée nationale.

1. Demande d'autorisation de déplacement de la Commission des transports et de l'environnement

M. le président fait part de la demande adressée le 14 juin 2006 à la Commission de l'Assemblée nationale, par le Comité directeur de la Commission des transports et de l'environnement (annexe I), afin que soit modifiée l'autorisation de déplacement approuvée le 6 avril 2006 pour qu'au lieu de six députés, les 12 députés membres de la Commission se déplacent pour tenir des séances de travail dans la région du Nord-du-Québec.

Après discussion, et en tenant compte notamment de l'estimation du coût de cette demande, le comité directeur convient de ne pas autoriser cette nouvelle demande et de réitérer la décision prise le 6 avril 2006, à l'effet d'autoriser le déplacement de six députés membres de la Commission des transports et de l'environnement ainsi que du secrétaire et du recherchiste de la Commission. L'estimation révisée de ce déplacement est de 28 270 \$ (annexe II).


2. Révision de l'autorisation de déplacement accordée à la Commission de l'éducation

Concernant le déplacement de la Commission de l'éducation dans les villages nordiques autorisé le 11 mai 2006, le président fait part que l'estimation de départ du coût de ce déplacement a été révisée à 41 480 \$ plutôt qu'à 30 000 \$ (annexe III).

Après discussion, et compte tenu de l'importance de respecter le budget de 100 000 \$ alloué à l'ensemble des commissions pour l'année en cours, il est convenu de reconsidérer la décision prise le 11 mai 2006 et d'autoriser le déplacement de six députés membres de la Commission de l'éducation, au lieu de dix, en plus du secrétaire et du recherchiste de la Commission.

À 11 h 36 la réunion prend fin.

Le secrétaire de la Commission,



Doris Arsenault

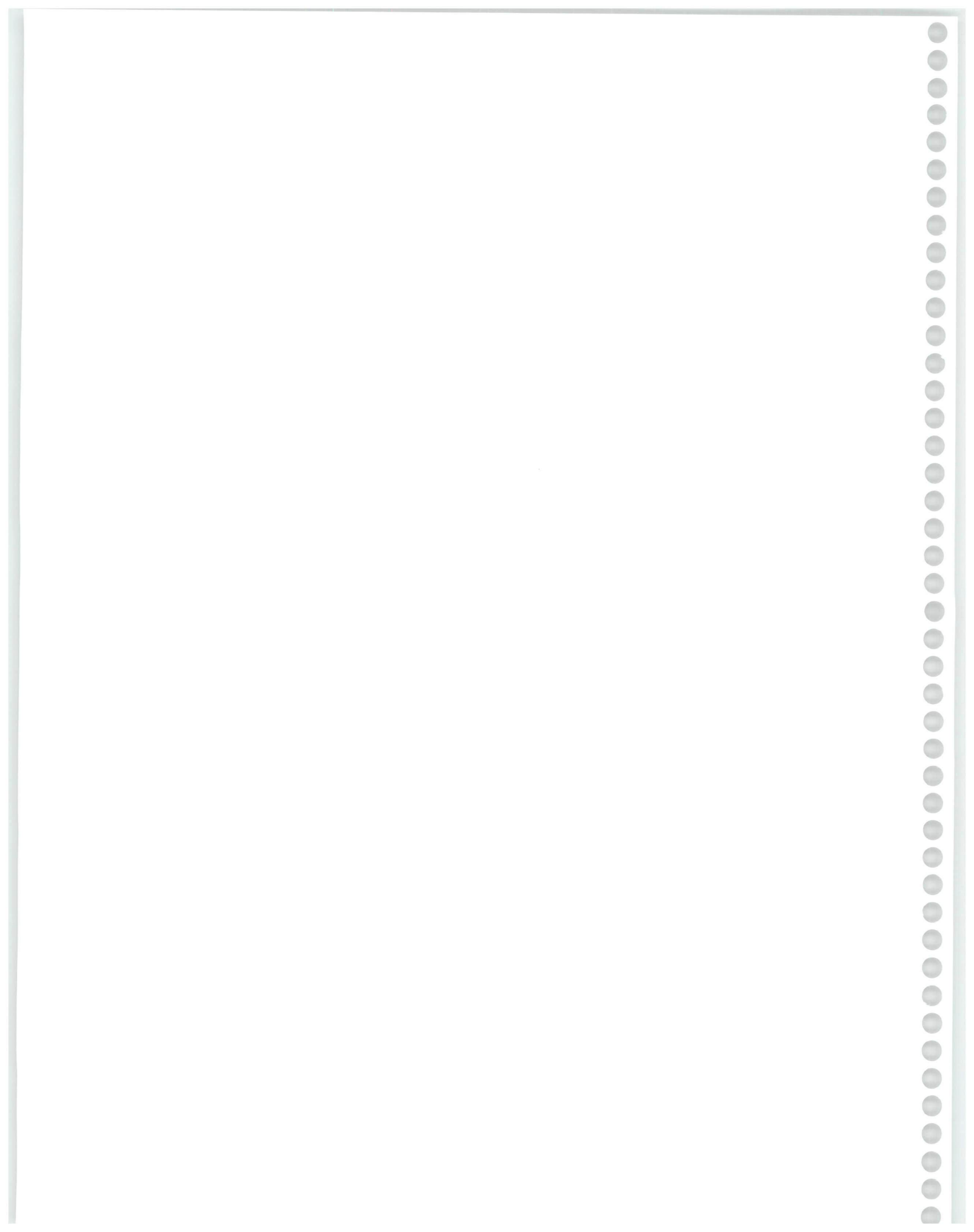
DA/dh

Québec, le 22 juin 2006

Le président de la Commission,

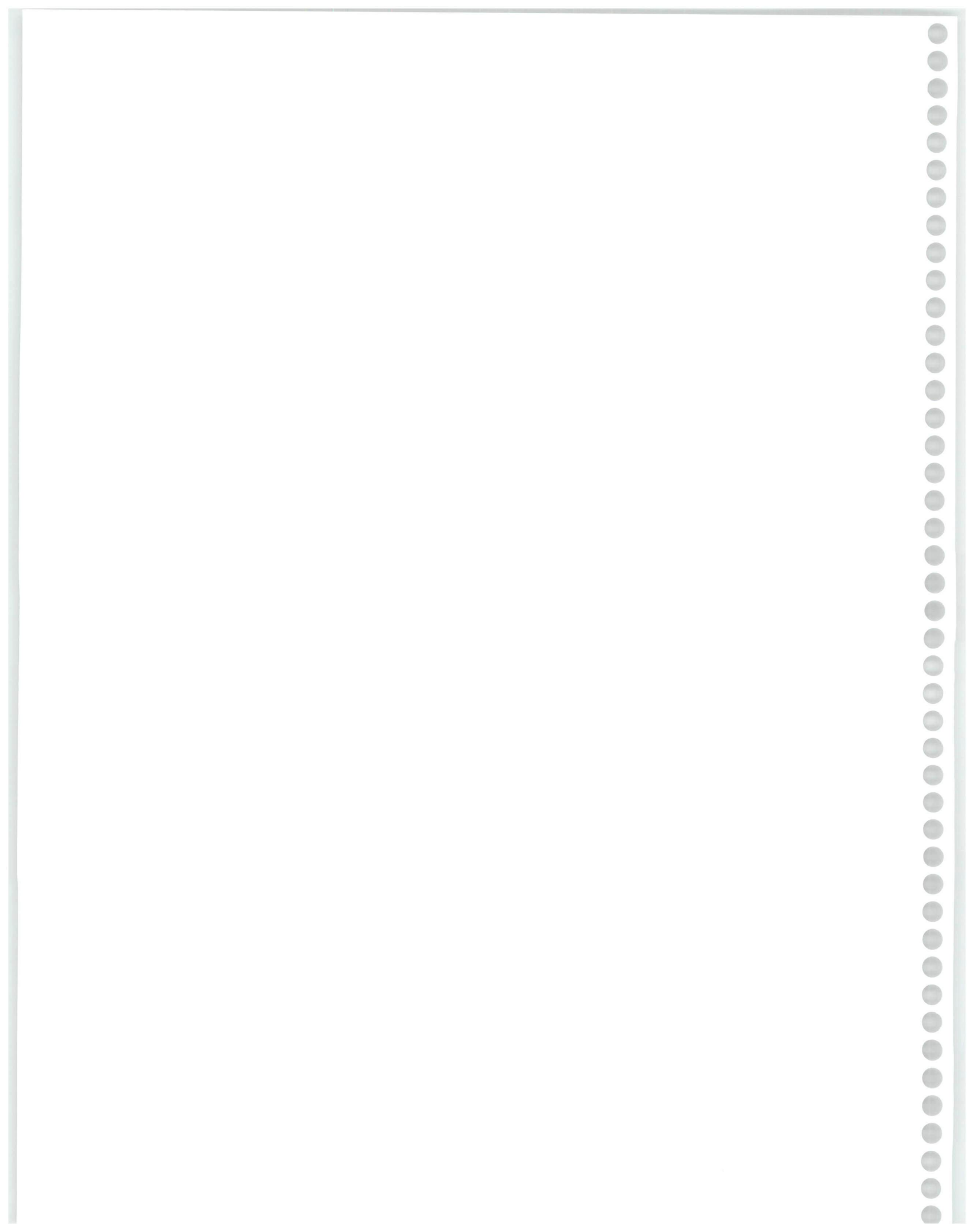


Michel Bissonnet



ANNEXE II

Programme de la mission



HORAIRE PRÉLIMINAIRE

Lundi le 18 septembre 2006

- 7 h 00 **Départ de l'aéroport de Québec**
- 8 h 00 **Escale à St-Hubert
Déjeuner à bord de l'avion
Escale à Wabush (ravitaillement en carburant)**
- 12 h 00 **Arrivée à Kuujjuuaq
Installation à l'Hôtel de la coopérative de Fort-Chimo
Dîner**
- 13 h 30 **Visite de l'école Jaanimmarik
Rencontre avec des représentants de la Commission scolaire
Kativik**
- 17 h 30 **Retour à l'hôtel**
- 18 h 30 **Souper communautaire avec des représentants de la communauté
inuite**

Mardi le 19 septembre 2006

- 7 h 00 **Déjeuner**
- 8 h 30 **Départ de l'aéroport de Kuujjuuaq**
- 9 h 30 **Arrivée à Schefferville
Installation (si c'est possible à cette heure) à l'Hôtel Motel Royal**
- 10 h 00 **Départ pour Kawawachikamach**
- 10 h 30 **Visite de l'école Jimmy Sandy Memorial School
Dîner avec des représentants de la communauté naskapie**
- 14 h 00 **Départ pour Matimekosh**
- 15 h 00 **Visite de l'école Kanatamat Tstipenitamunu
Rencontre avec des représentants de la communauté innue
Souper communautaire**

Mercredi le 20 septembre 2006

- 7 h 00 Déjeuner
- 8 h 00 Départ de l'aéroport de Schefferville
Escale à Radisson (ravitaillement en carburant)
- 11 h 00 Arrivée à Chisasibi
- 11 h 30 Visite de l'école James Bay Eeyou et rencontre avec des
représentants de la Commission scolaire crie
Rencontre avec des représentants de la communauté crie
Dîner communautaire
- 17 h 00 Départ pour Val d'Or
- 19 h 00 Installation à l'Hôtel Forestel
Souper au Salon Amérindien du restaurant Le Bistro

Jeudi le 21 septembre 2006

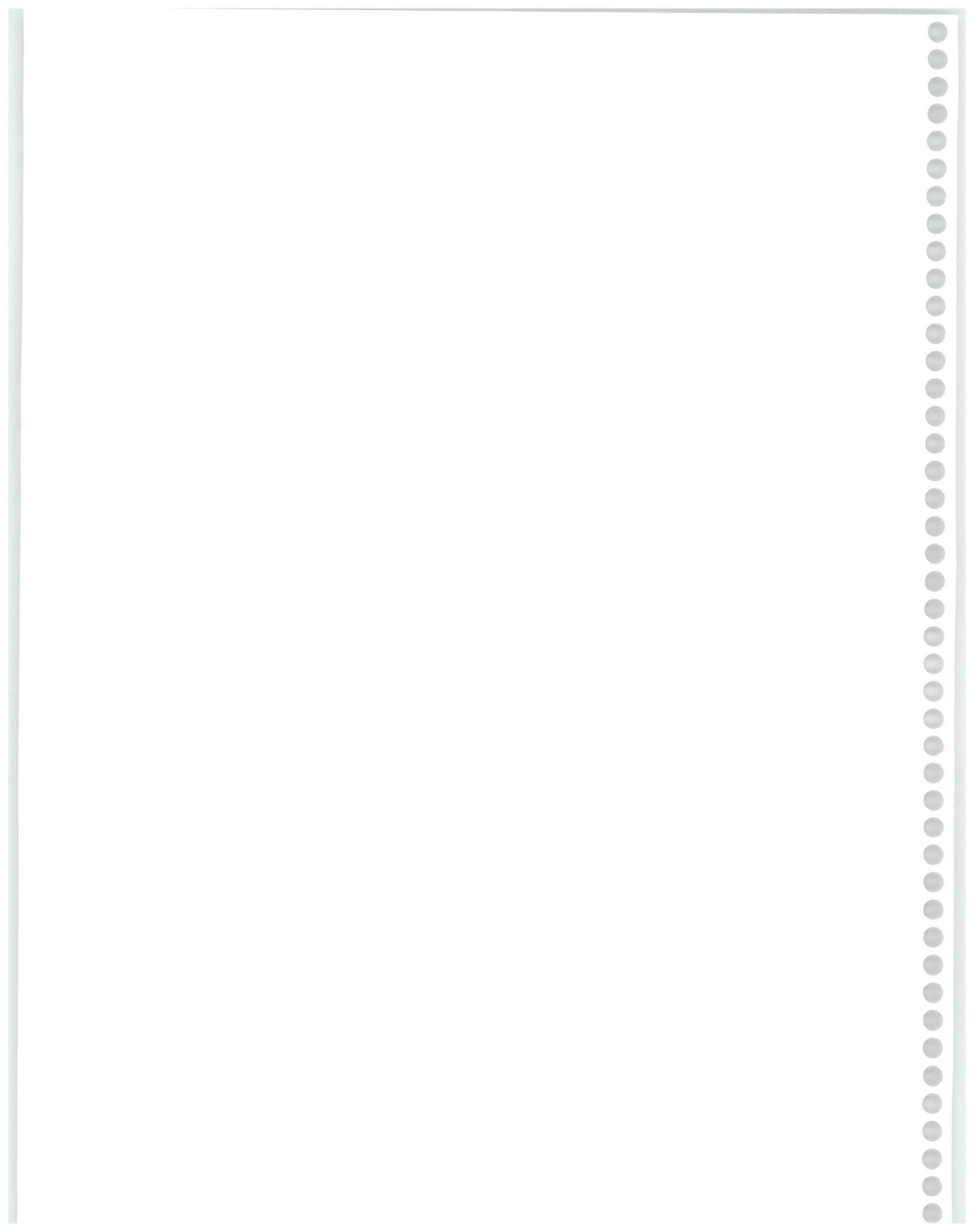
- 7 h 00 Déjeuner
- 8 h 00 Visite du Centre de la petite enfance Abinodjic-Miguam et du
Centre d'amitié autochtone
- 9 h 00 Visite du Centre d'études supérieures Lucien-Cliche, Campus de
Val d'Or de l'UQAT
- 10 h 30 Départ pour Lac-Simon
- 11 h 00 Visite de l'école Amik-Wiche
Rencontre avec des représentants de la communauté algonquine
Dîner communautaire
- 15 h 30 Départ pour l'aéroport de Val d'Or
- 17 h 30 Arrivée à St-Hubert
- 18 h 30 Arrivée à Québec

RJ/13 septembre 2006



ANNEXE III

**Communiqué de presse et
Couverture dans les médias**





COMMUNIQUÉ
Pour publication immédiate
CNW Telbec 01 + Hebdos

**La Commission de l'éducation poursuit son mandat d'initiative
sur la réussite scolaire des autochtones**

Québec, le vendredi 15 septembre 2006 – Cinq députés de la Commission de l'éducation de l'Assemblée nationale du Québec se rendront dans le Nord-du-Québec, du 18 au 21 septembre 2006, afin d'améliorer leur compréhension du phénomène du décrochage scolaire chez les jeunes autochtones. Les membres de la Commission se sont unanimement donné ce mandat d'initiative après avoir pris connaissance de données qui soulignent notamment qu'environ 25 % des jeunes autochtones obtiennent leur diplôme d'études secondaires après sept années d'étude comparativement à environ 75 % pour l'ensemble du Québec.

Dans un premier temps, les parlementaires ont rencontré à Québec le printemps dernier des autochtones, des universitaires ayant étudié cet enjeu et des représentants du Secrétariat aux affaires autochtones et du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Ces rencontres ont permis de constater que le problème est en effet très sérieux, mais que de nombreux signes encourageants existent. Il a par ailleurs été fortement recommandé par toutes les personnes rencontrées que des membres de la Commission se déplacent dans quelques communautés afin d'avoir une meilleure compréhension des enjeux.

Les députés souhaitent par ce mandat mettre en évidence les initiatives prometteuses et véhiculer le point de vue des autochtones et les solutions qu'ils envisagent. Les parlementaires pourraient aussi, dans leur rapport final, formuler des recommandations quant à la façon dont le gouvernement et d'autres instances (les collèges et les universités par exemple) pourraient améliorer les moyens qui existent déjà pour venir en aide aux 11 nations autochtones du Québec, dans le respect de leur autonomie et dans la mesure où ils le souhaitent, bien sûr.

La mission des cinq parlementaires les mènera dans la communauté inuite de Kuujuaq le 18 septembre, la communauté naskapie de Kawawachikamach et la communauté innue de Matimekoshe le 19 septembre, la communauté crie de Chisasibi le 20 septembre et la communauté algonquienne de Lac-Simon le 21 septembre. Ils visiteront les écoles et auront des rencontres avec des professeurs et des élèves, des représentants des commissions scolaires et des représentants de chacune des communautés. Ils visiteront également à Val-d'Or le Centre d'amitié autochtone, le Centre de la petite enfance Abinodjic-Miguam et le Centre d'études supérieures Lucien-Cliche du campus de Val d'Or de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue.

Les membres de la Commission de l'éducation qui participeront à la mission sont :

- M. Jacques Chagnon, député de Westmount-Saint-Louis et président de la Commission,
- M. Maxime Arseneau, député des Îles-de-la-Madeleine et vice-président de la Commission,
- M. Yvan Bordeleau, député de l'Acadie et adjoint parlementaire du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport,
- M. Camil Bouchard, député de Vachon et porte-parole de l'opposition officielle en matière d'éducation,
- Mme Sarah Perreault, députée de Chauveau et vice-présidente de la Commission de l'administration publique.

-30-

Renseignements :

Monsieur Jacques Chagnon, président

Téléphone : 514 395-2929

Courriel : jchagnon@assnat.qc.ca

Source :

Monsieur Robert Jolicoeur, secrétaire

Téléphone : 418 643-2722; cell. 418-572-4275

Courriel : rjolicoeur@assnat.qc.ca

COUVERTURE DANS LES MÉDIAS

Mention(s) dans les médias écrits :

L'Écho abitibien Amos-La Sarre-Val-d'Or, 27 septembre 2006

Mention(s) dans les médias électroniques :

CBSI (Première chaîne radio de Radio-Canada sur la Côte-Nord, 19 septembre 2006, entrevue de M. Jacques Chagnon à l'émission matinale *Bonjour la Côte*)

CBSI (Première chaîne radio de Radio-Canada sur la Côte-Nord, 19 septembre 2006, mentions de la mission de la Commission au cours de la journée à l'intérieur des bulletins de nouvelles régionaux)

CBSI (Première chaîne radio de Radio-Canada sur la Côte-Nord, 19 septembre 2006, entrevue à l'émission d'après-midi *Au gré des jours*)

CBVE (Première chaîne radio de CBC à Québec), 19 septembre 2006, mention de la mission de la Commission à l'intérieur du bulletin de nouvelles régionales)

Première chaîne radio de Radio-Canada en Abitibi-Témiscamingue, 21 septembre 2006, entrevue de M. Jacques Chagnon à l'émission d'après-midi *Entre les Branches*

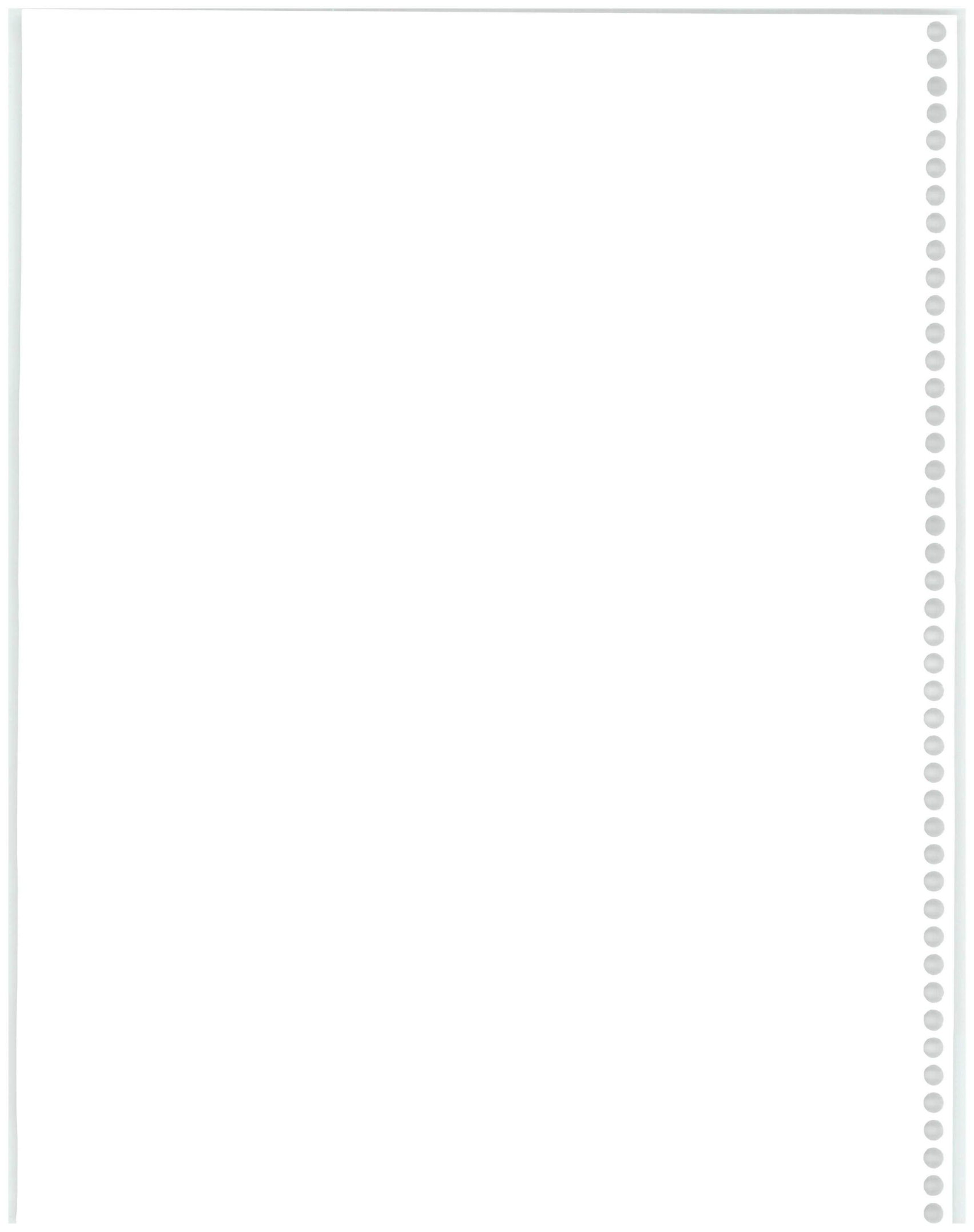
Reportages sur les ondes de CFVS-TV (TQS – Abitibi-Témiscamingue), CFEM (TVA – Abitibi-Témiscamingue) et CKRN (Première chaîne télé de Radio-Canada – Abitibi-Témiscamingue), 21 septembre 2006.

Mention dans les médias virtuels ou dans des sites Internet :

Le Courrier parlementaire (19 septembre 2006)

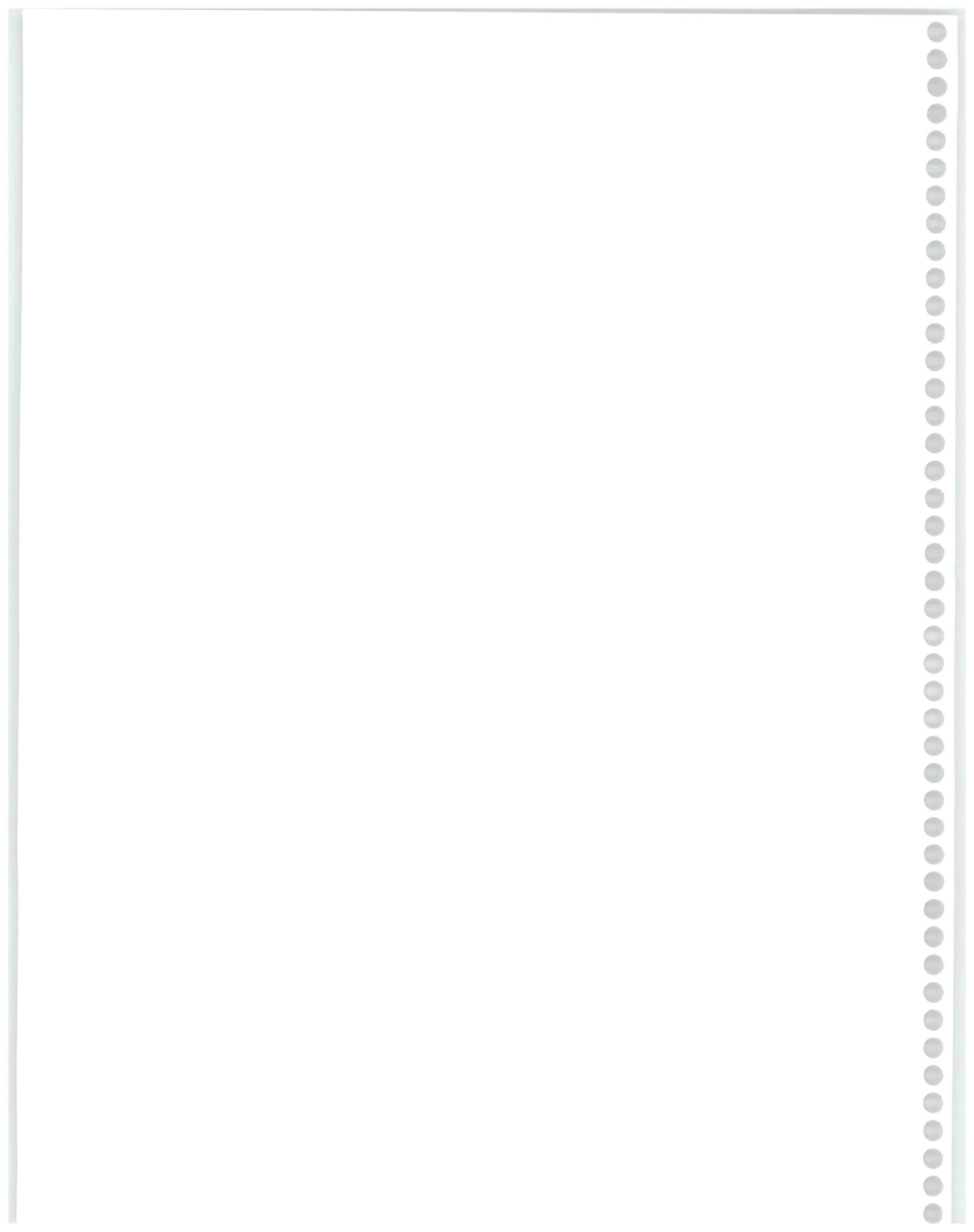
Article dans le site Internet de Radio-Canada Est-du-Québec, 19 septembre 2006

Article dans le site Internet de Radio-Canada Abitibi-Témiscamingue, 21 septembre 2006



ANNEXE IV

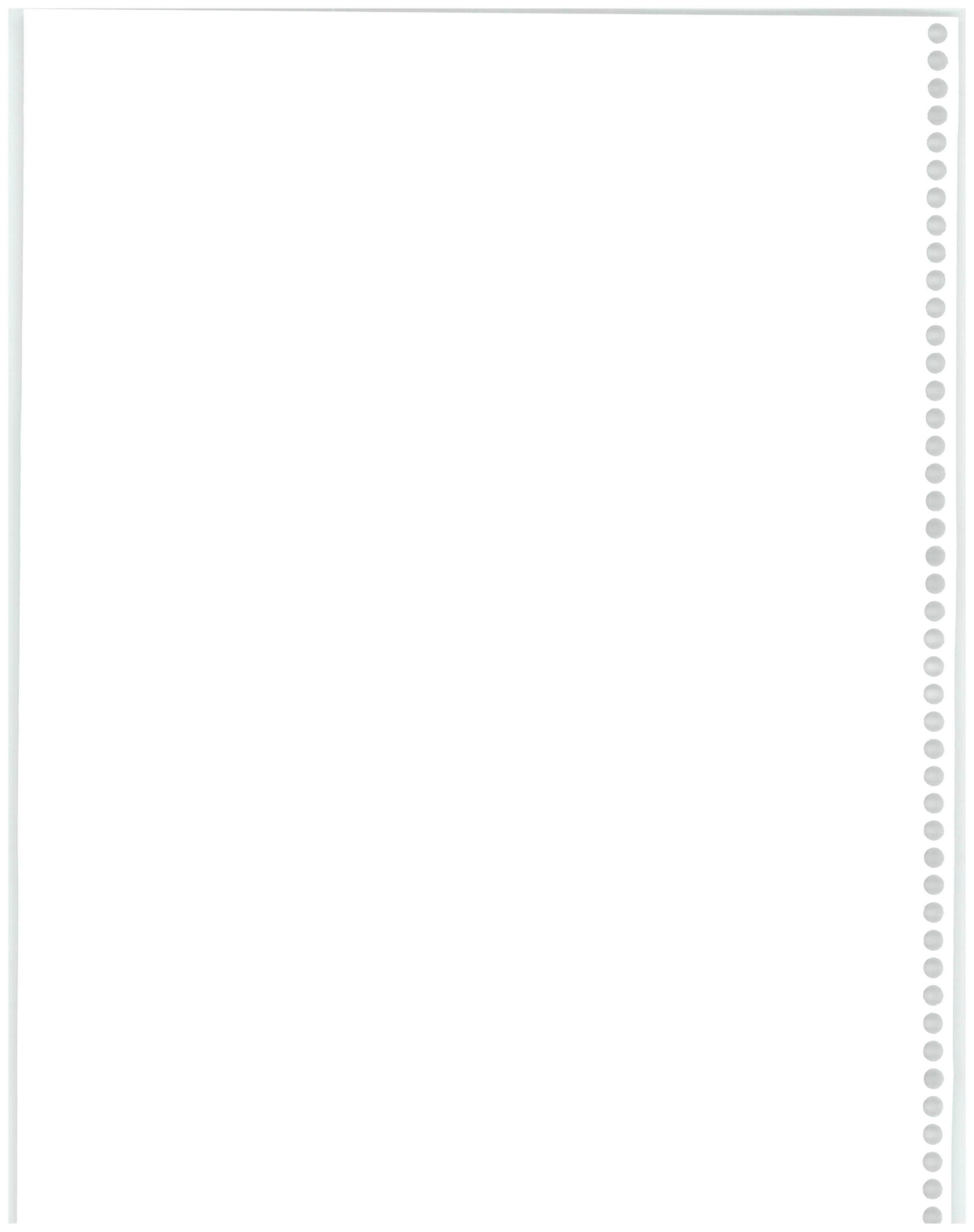
Rapport des dépenses



Rapport des dépenses de la Commission de l'éducation

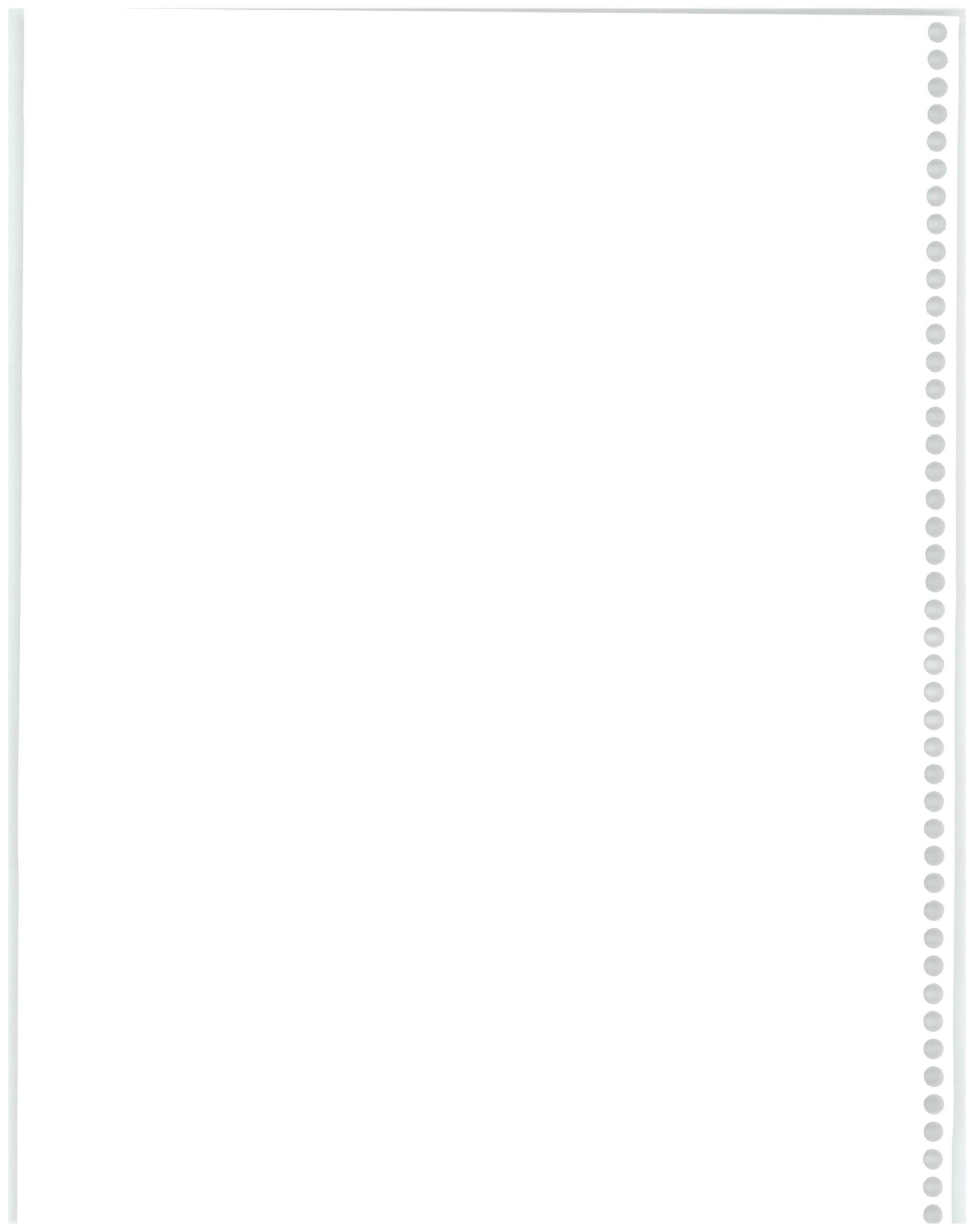
Mission dans le Nord-du-Québec

▪ Frais de déplacement (avions et assurances)	13 400,00 \$
▪ Frais d'hébergement, de repas et de taxis	5 224,45 \$
Total des dépenses	18 624,45 \$



ANNEXE V

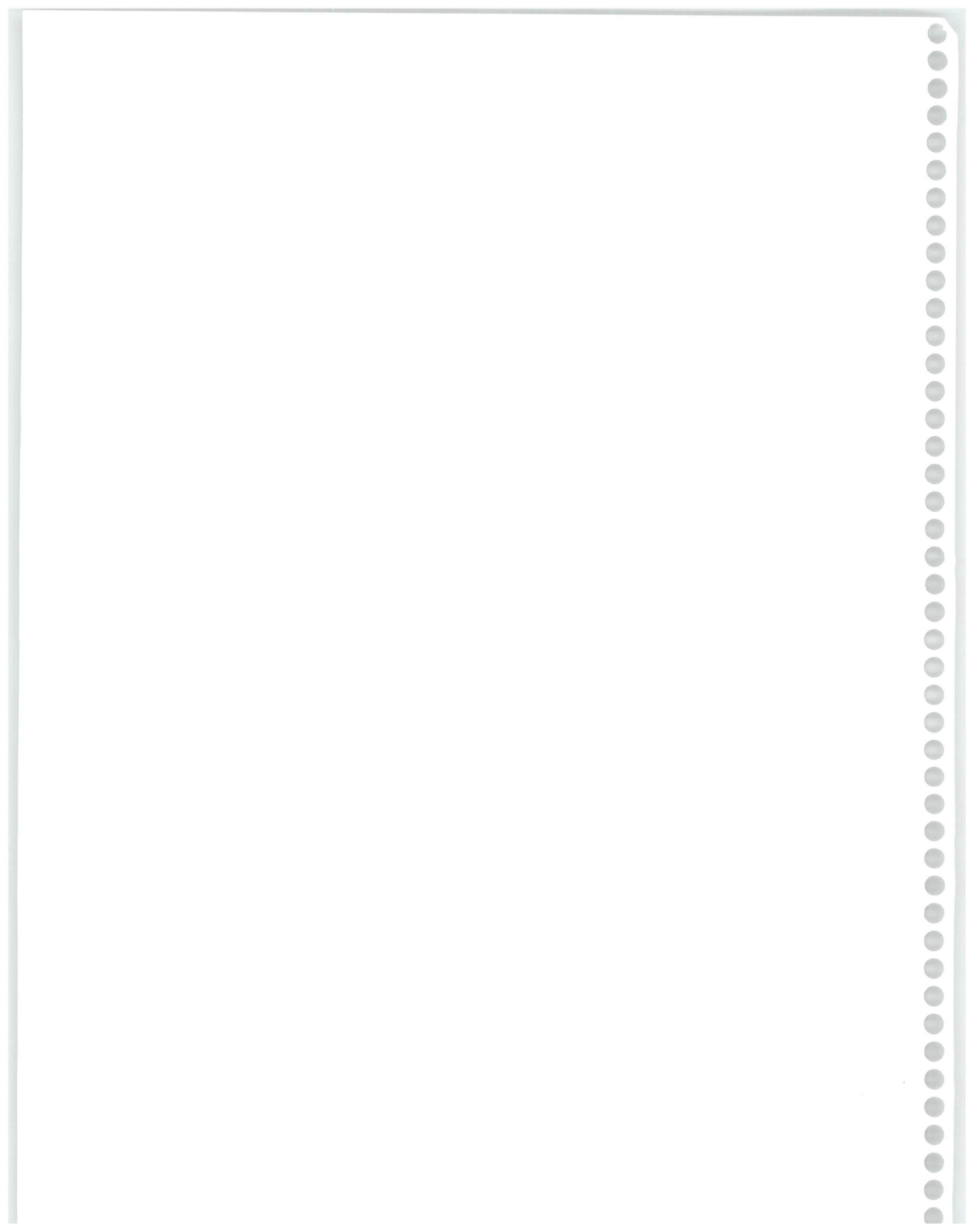
Liste des cadeaux



LISTE DES CADEAUX

Kuujuaq	M. Larry Watt, maire (inuit)
Kawawachikamach	M. Philip Einish, chef (Naskapi)
Matimekosh	M. Thaddée André, chef (innu)
Chisasibi	M. Gordon Blackned, président de la Commission scolaire crie
Lac-Simon	M. Daniel Pien, chef (algonquin)

N.B. Une gravure encadrée de l'hôtel du Parlement a été remise à ces cinq personnes.

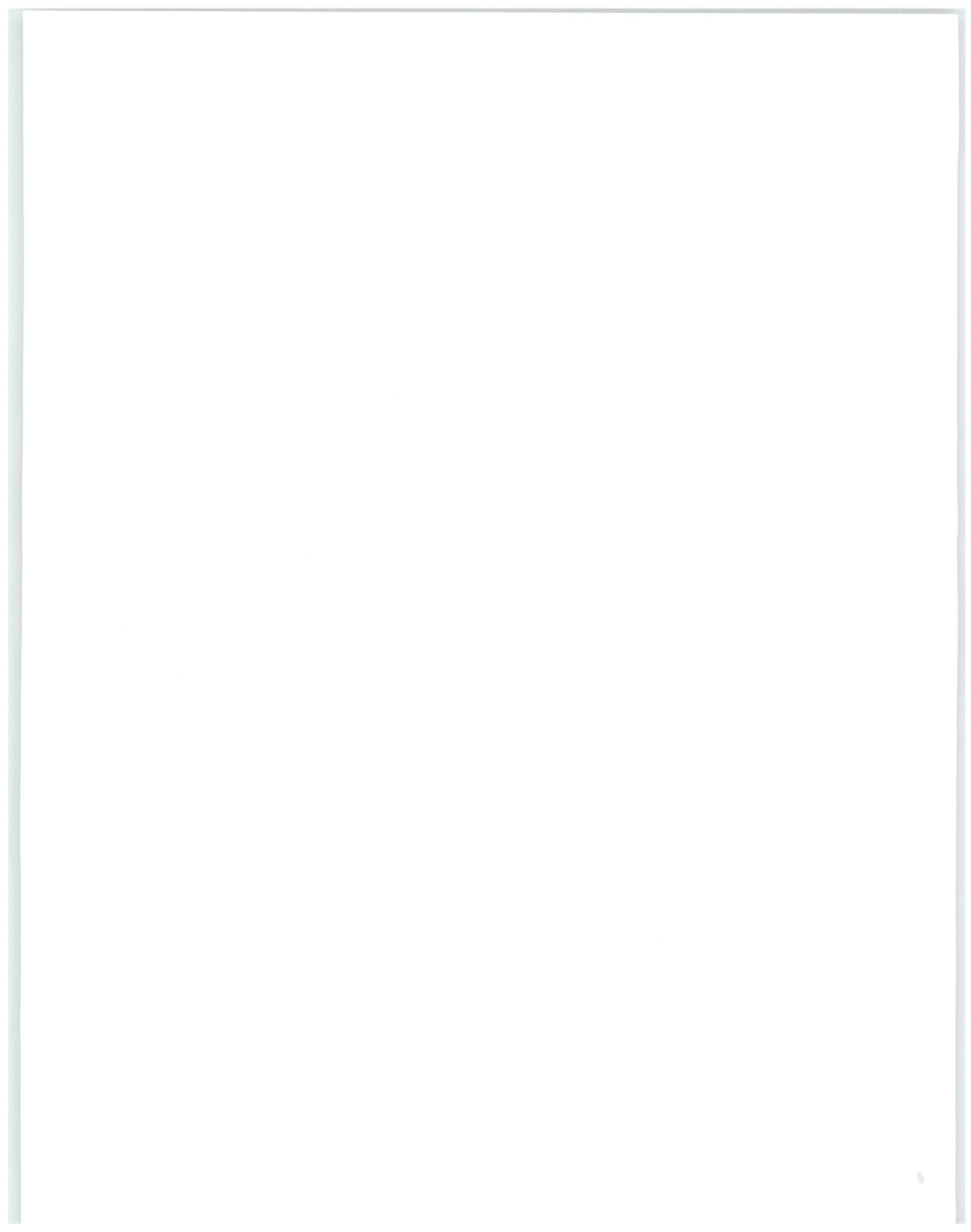






Annexe IV

Proposition de plan pour le rapport
sur la réussite scolaire des autochtones





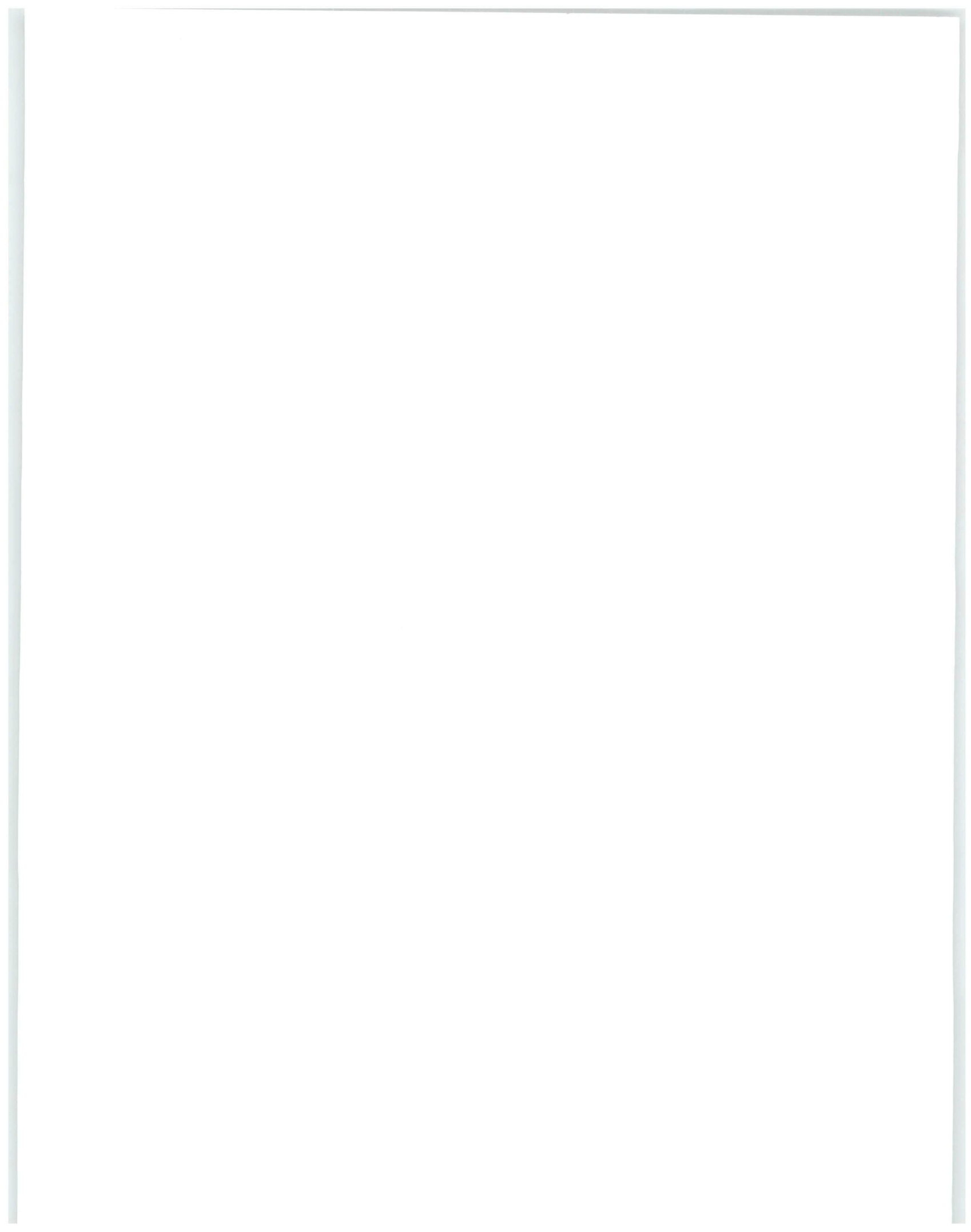
Commission de l'éducation

**PROPOSITION DE PLAN POUR LE RAPPORT SUR
LA RÉUSSITE SCOLAIRE DES AUTOCHTONES**

**Préparée par
Hélène Bergeron et Michèle Rioux**

**Service de la recherche et de la référence
Direction de la Bibliothèque**

Québec, octobre 2006



I. PRÉSENTATION DU MANDAT

A. Le contexte- mars 2006

1. Le choix de prioriser cette problématique comme mandat d'initiative (mars 2006)
2. Le forum du développement économique et social à Mashteuiatsh prévu pour octobre 2006

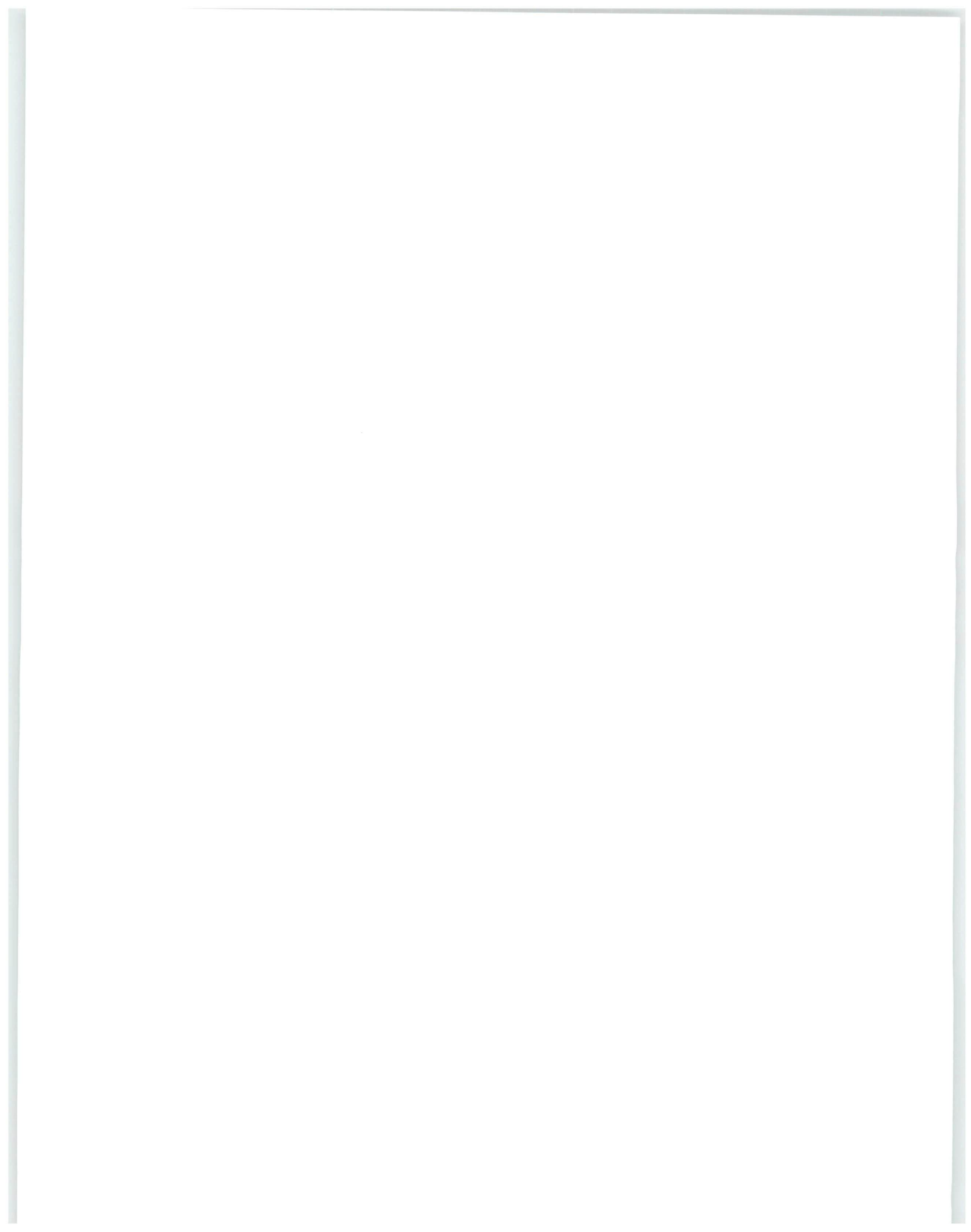
B. Un mandat d'initiative versus ce mandat

1. La réflexion des membres de la commission a été alimentée par des experts dont plusieurs nous ont suggéré de rencontrer les communautés.
2. L'approche exploratoire permettant de recueillir de l'information sur :
 - les besoins identifiés par les Autochtones en matière d'éducation;
 - les principaux problèmes rencontrés;
 - les expériences porteuses de succès;
 - leurs demandes spécifiques.
3. La question du titre (la réussite scolaire des Autochtones)
4. La tournée des communautés

II. QUELQUES CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION AUTOCHTONE DU QUÉBEC

III. DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ORGANISATION DES SERVICES SCOLAIRES

IV. DONNÉES STATISTIQUES SUR LE CHEMINEMENT SCOLAIRE DES ENFANTS ET DES JEUNES AU PRIMAIRE, AU SECONDAIRE, AU COLLÉGIAL ET AU NIVEAU UNIVERSITAIRE



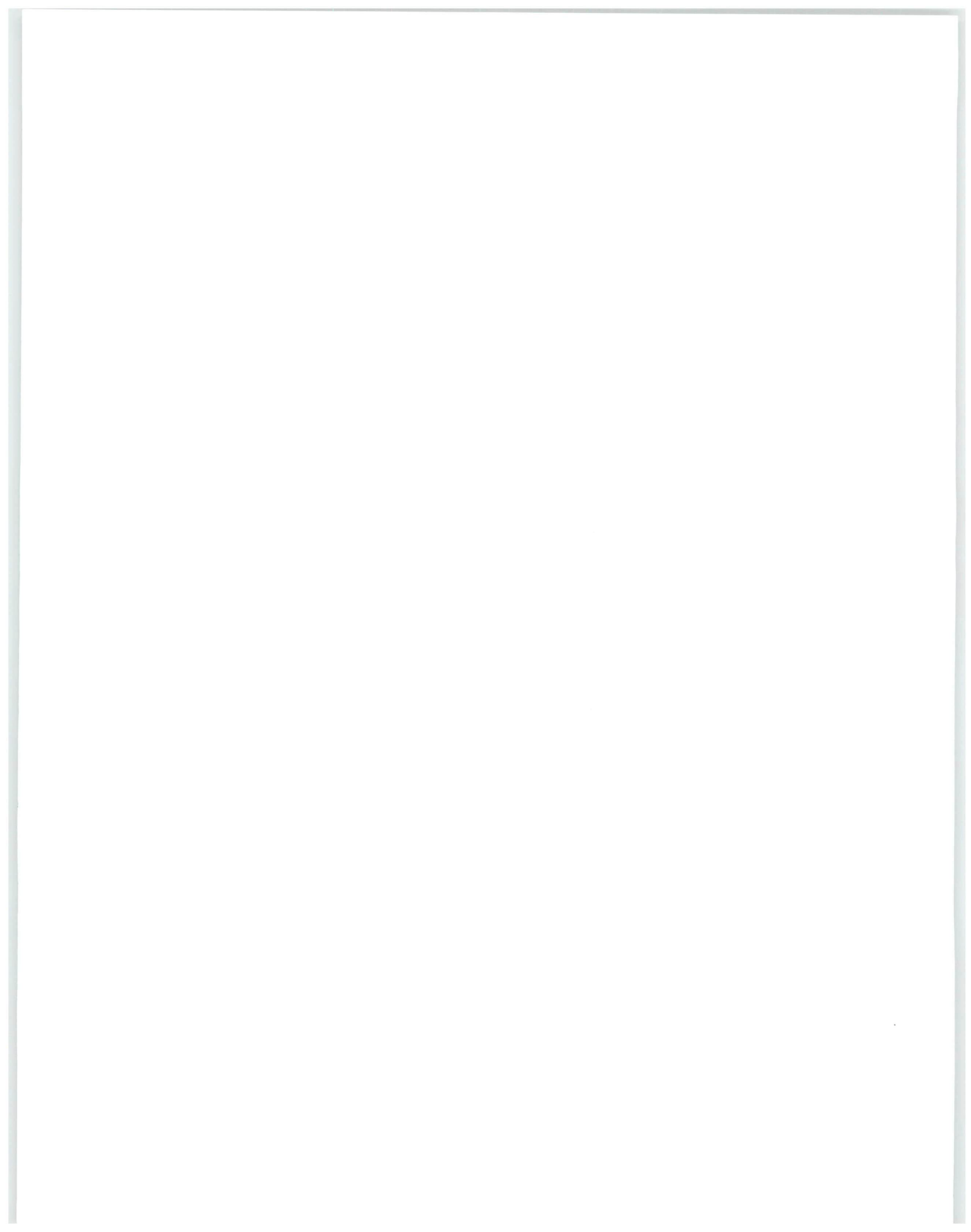
V. OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS

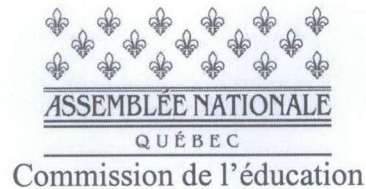
A. La quête identitaire

1. La question de l'identité culturelle
2. La définition de la réussite scolaire par les Autochtones
3. L'appropriation de l'éducation par la communauté
4. L'importance de la langue maternelle

B. Des conditions de succès pour soutenir la persévérance scolaire

1. Les deux réalités : des communautés avec des commissions scolaires et celles sans commission scolaire
2. Les programmes de formation professionnelle et technique
3. La formation des enseignants autochtones et allochtones aux spécificités des communautés et du personnel des commissions scolaires ainsi que les normes de financement pour la rémunération en vue de l'attraction et de la rétention du personnel enseignant qualifié
4. L'adaptation des programmes ministériels et des exigences du régime pédagogique aux besoins des communautés (reflet de la culture locale et de la réalité sociale)
5. Le soutien financier pour des projets pilotes sur une base de cinq ans
6. Des mesures à encourager pour faire face aux problèmes de santé et aux problèmes sociaux (ex. les programmes spécifiques de parentage développés dans le Nunavik, les projets d'écoles en santé, etc.)





Compte rendu

Rencontre avec le Grand Chef de la nation huronne-wendat, M. Max Gros-Louis,
visite de l'école Ts8taïe et du Centre de développement de la formation
et de la main d'œuvre (CDFM)

Le jeudi 2 novembre 2006

Représentants de la nation huronne-wendat :

M. Max Gros-Louis, Grand Chef
Mme Line Sioui, Chef familiale, responsable du dossier Éducation
Mme Julie Vincent, directrice CDFM, section formation, culture et patrimoine
M. Yves Sioui, directeur de l'école Ts8taïe et des services éducatifs

Membres présents :

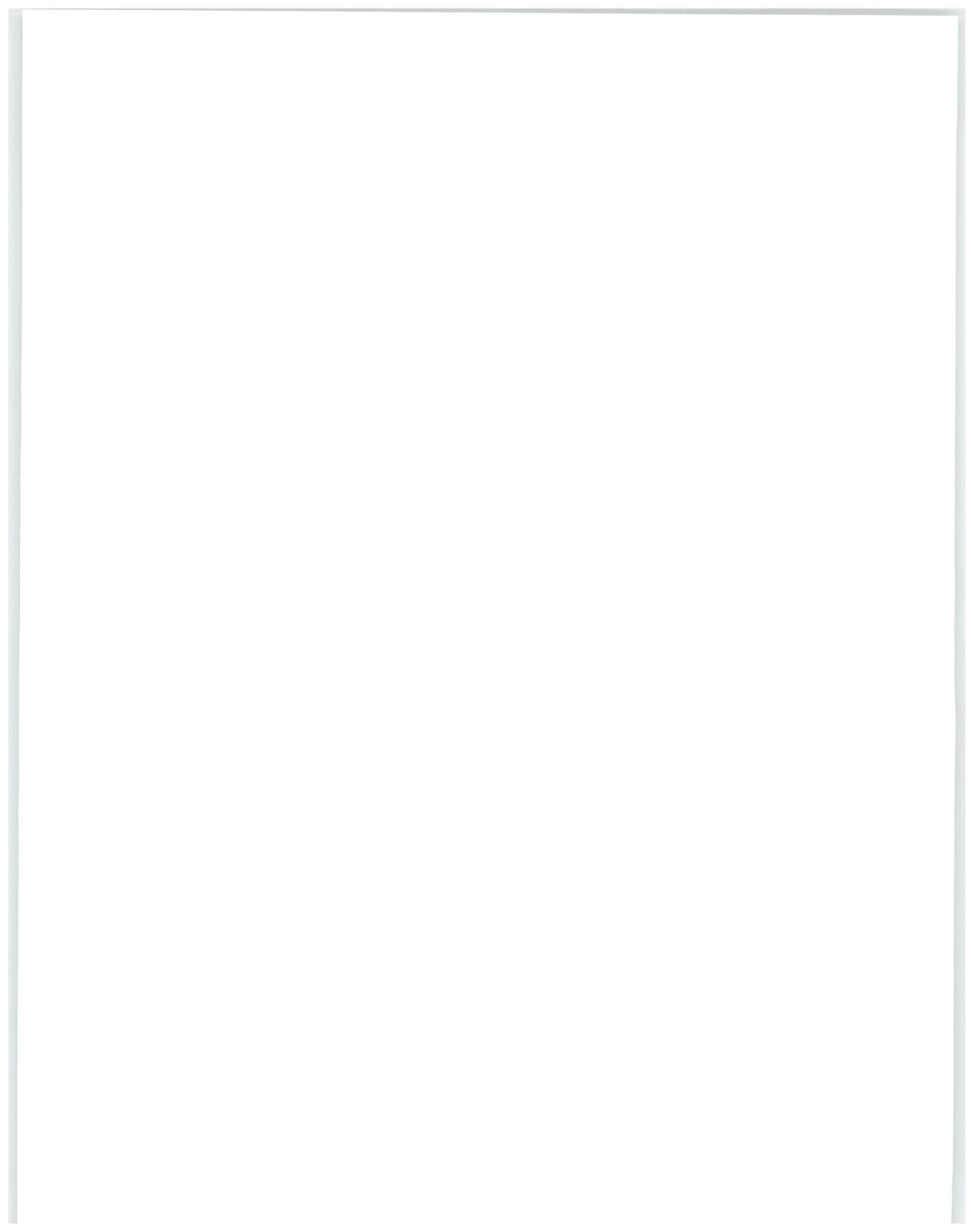
M. Jacques Chagnon (Westmount-Saint-Louis), président
M. Maxime Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), vice-président
M. Yvan Bordeleau (Acadie)
Mme Marie Malavoy (Taillon)
Mme Sarah Perreault (Chauveau)

Autres participants :

Mme Hélène Bergeron, recherchiste
M. Robert Jolicoeur, secrétaire

La délégation quitte l'Assemblée à 7 h 30 à bord d'un minibus de la compagnie Tours Vieux-Québec (270 \$). La rencontre commence à 8 h 00 à la salle du Conseil de Wendake.

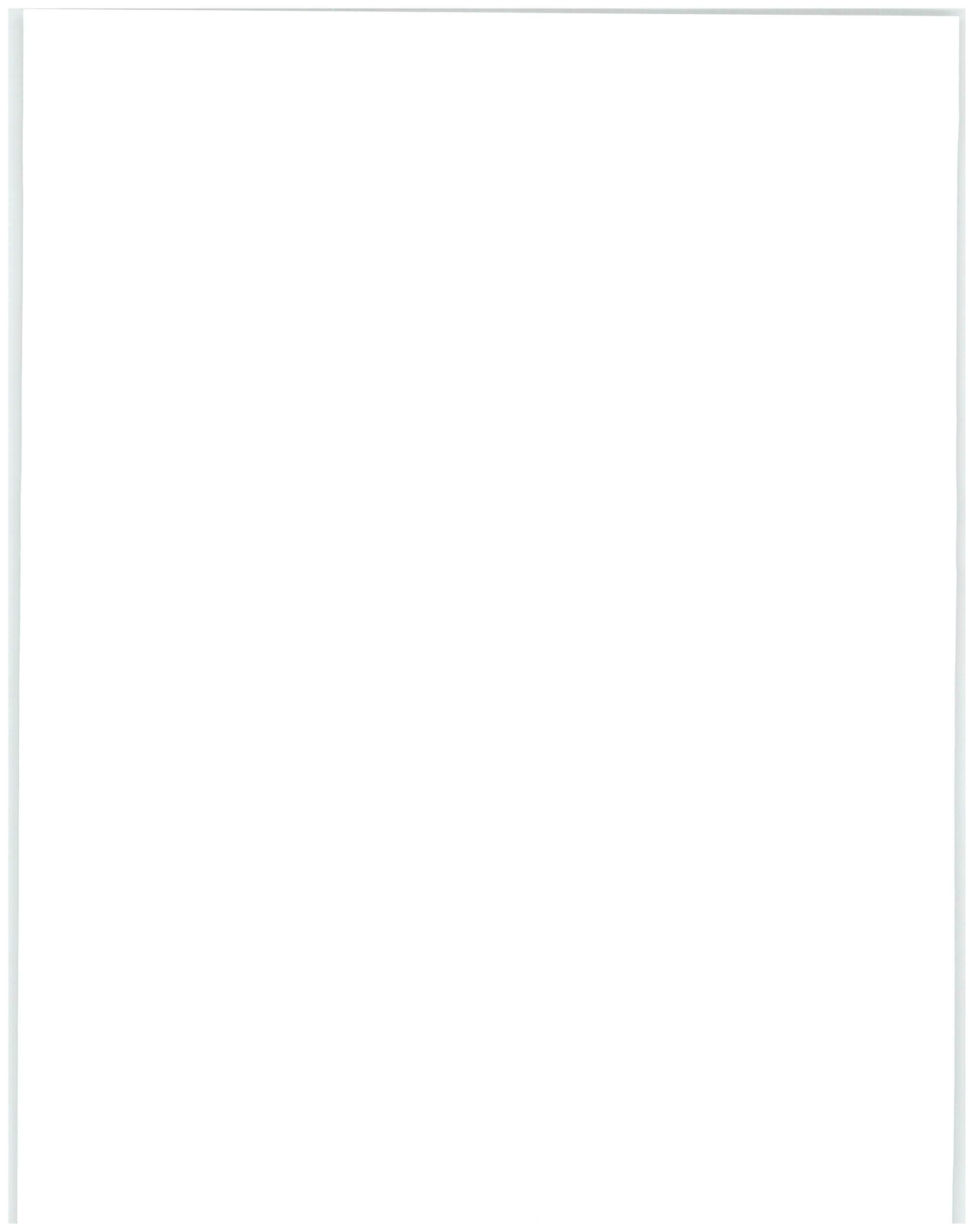
Après la cérémonie traditionnelle de la purification présidée par le Grand Chef, une discussion s'engage sur les enjeux de la réussite scolaire au sein de la nation huronne-wendat. M. Yves Sioui et Mme Julie Vincent font ensuite des présentations sur l'école et le CDFM. M. Sioui présente les résultats préliminaires d'une étude sur la persévérance scolaire chez les jeunes de la communauté.



Les participants visitent ensuite l'école Ts8taïe, le Centre de développement et de formation de la main d'œuvre et le nouvel édifice qui logera le CDFM à compter de l'an prochain.

Le départ de Wendake se fait à 12 h 00.

RJ/3 novembre 2006





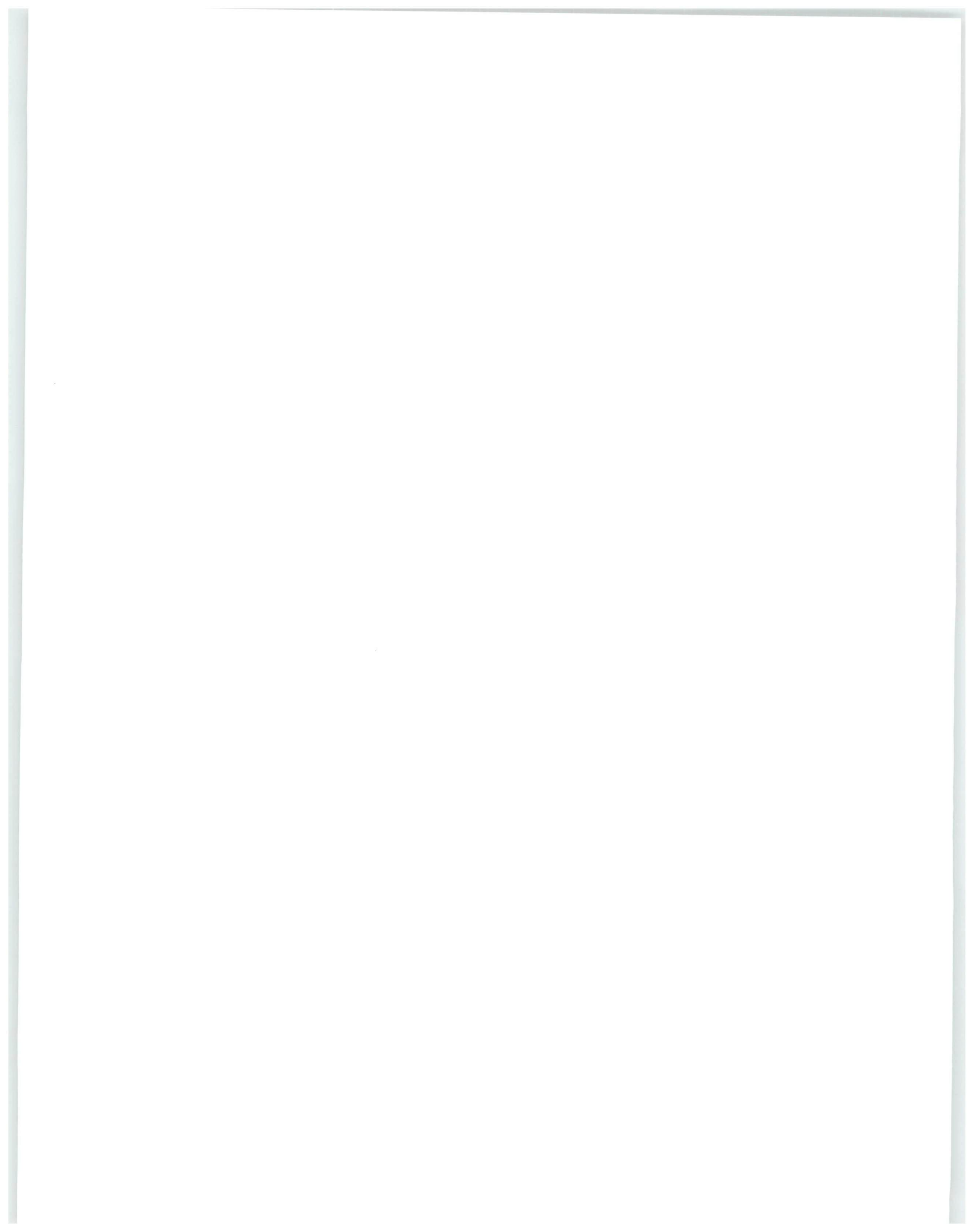
TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE — DEUXIÈME SESSION

Commission de l'éducation

PROCÈS-VERBAL

Séance de travail du 22 novembre 2006

Organiser les travaux de la Commission



PROCÈS-VERBAL

Commission de l'éducation

Séance de travail du mercredi 22 novembre 2006

Objet : Organiser les travaux de la Commission

Membres présents :

- M. Chagnon (Westmount-Saint-Louis), président de la Commission
- M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), vice-président de la Commission

- M. Bordeleau (Acadie)
- M. Bouchard (Vachon)
- Mme Perreault (Chauveau)

Autres participantes :

- Mme Hélène Bergeron, chercheuse
- Mme Michèle Rioux, chercheuse

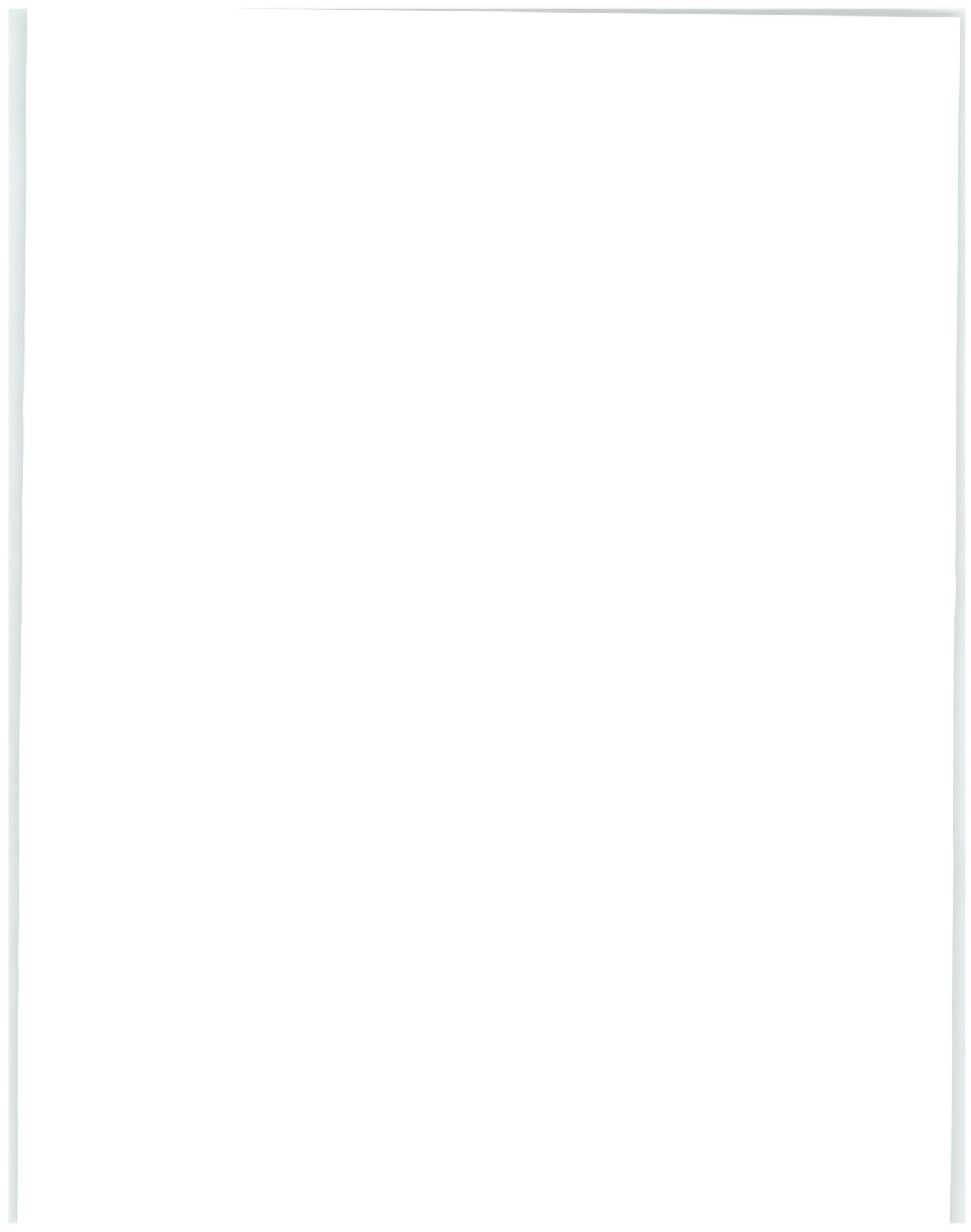
La Commission se réunit à 12 h 18 sous la présidence de M. Chagnon (Westmount-Saint-Louis), président de la Commission.

1. Mandat statutaire sur les universités

Il est convenu que les chercheurs prépareront un projet de rapport final semblable au rapport déposé en juin 2005 à la fin du mandat triennal précédent.

2. Mandat d'initiative sur la réussite scolaire des autochtones

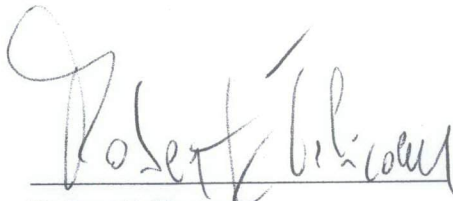
Il est convenu que les membres se réuniront en séance de travail le mercredi 29 novembre 2006 afin d'étudier le projet de rapport final. Il sera alors décidé de



l'opportunité de transmettre ce document à M. Ghislain Picard et à Mme Lise Bastien en prévision de la rencontre du 1^{er} décembre.

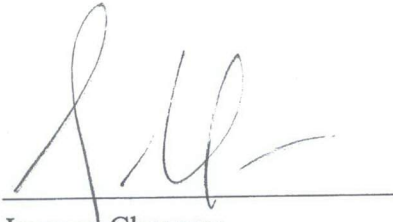
À 12 h 40, la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,



Robert Jolicoeur

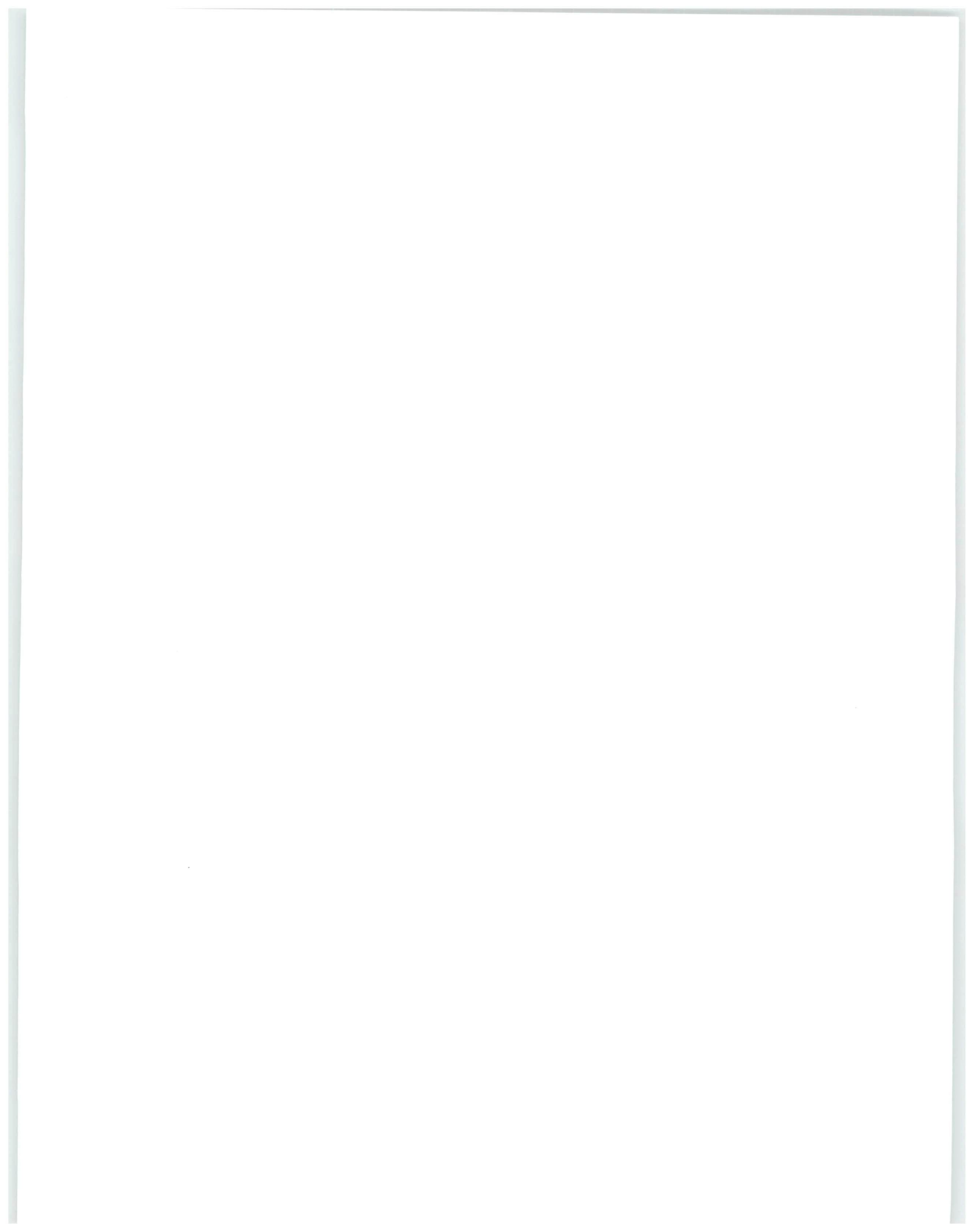
Le président de la Commission,



Jacques Chagnon

RJ/df

Québec, le 23 novembre 2006





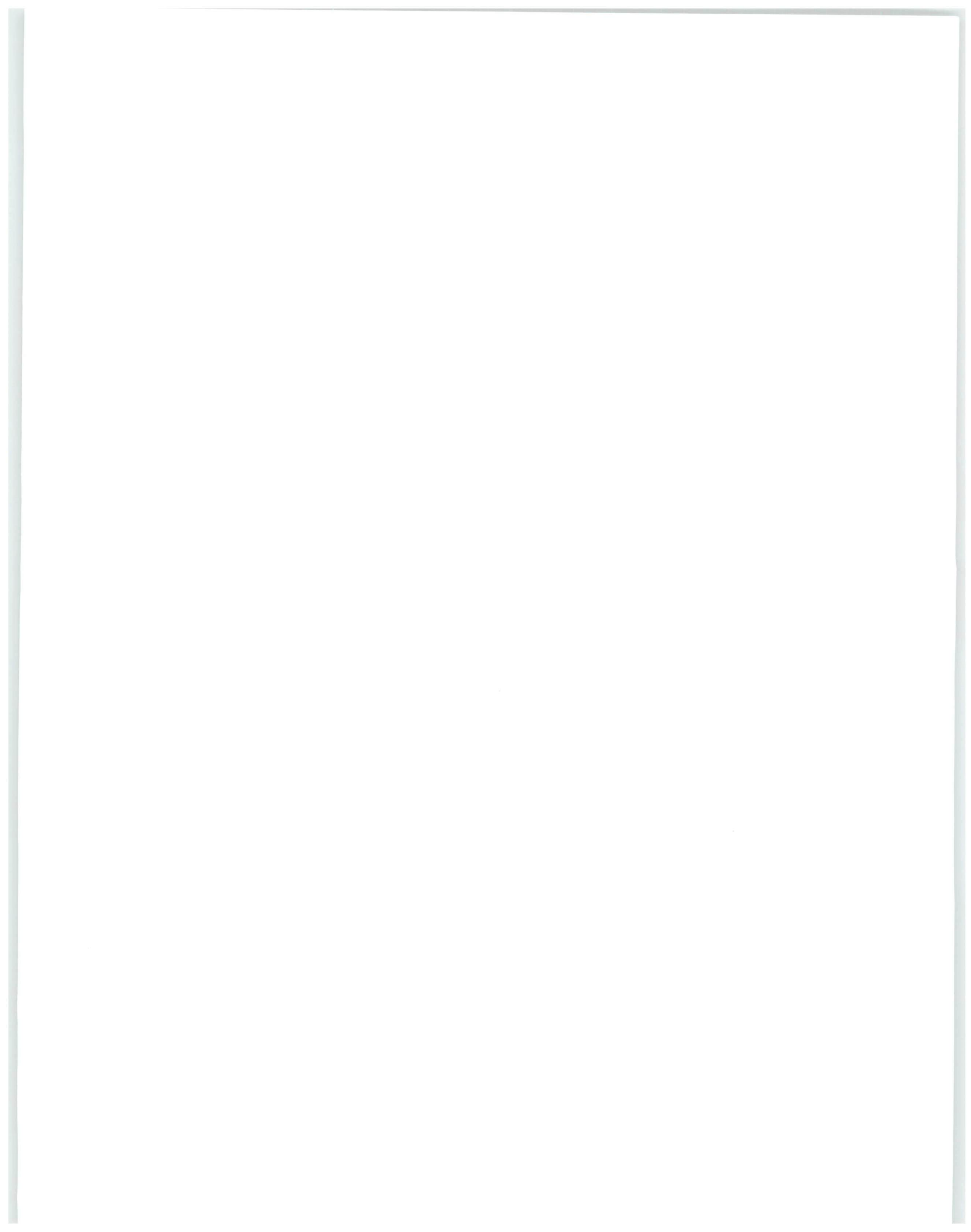
TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE — DEUXIÈME SESSION

Commission de l'éducation

PROCÈS-VERBAL

Séance de travail du 29 novembre 2006

Étudier le projet de rapport final sur la réussite scolaire des autochtones



PROCÈS-VERBAL

Commission de l'éducation

Séance de travail du mercredi 29 novembre 2006

Objet : Étudier le projet de rapport final sur la réussite scolaire des autochtones

Membres présents :

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), vice-président de la Commission

M. Auclair (Vimont)

M. Bouchard (Vachon)

Mme Gaudet (Maskinongé)

Mme Malavoy (Taillon)

Mme Perreault (Chauveau)

Autres participantes :

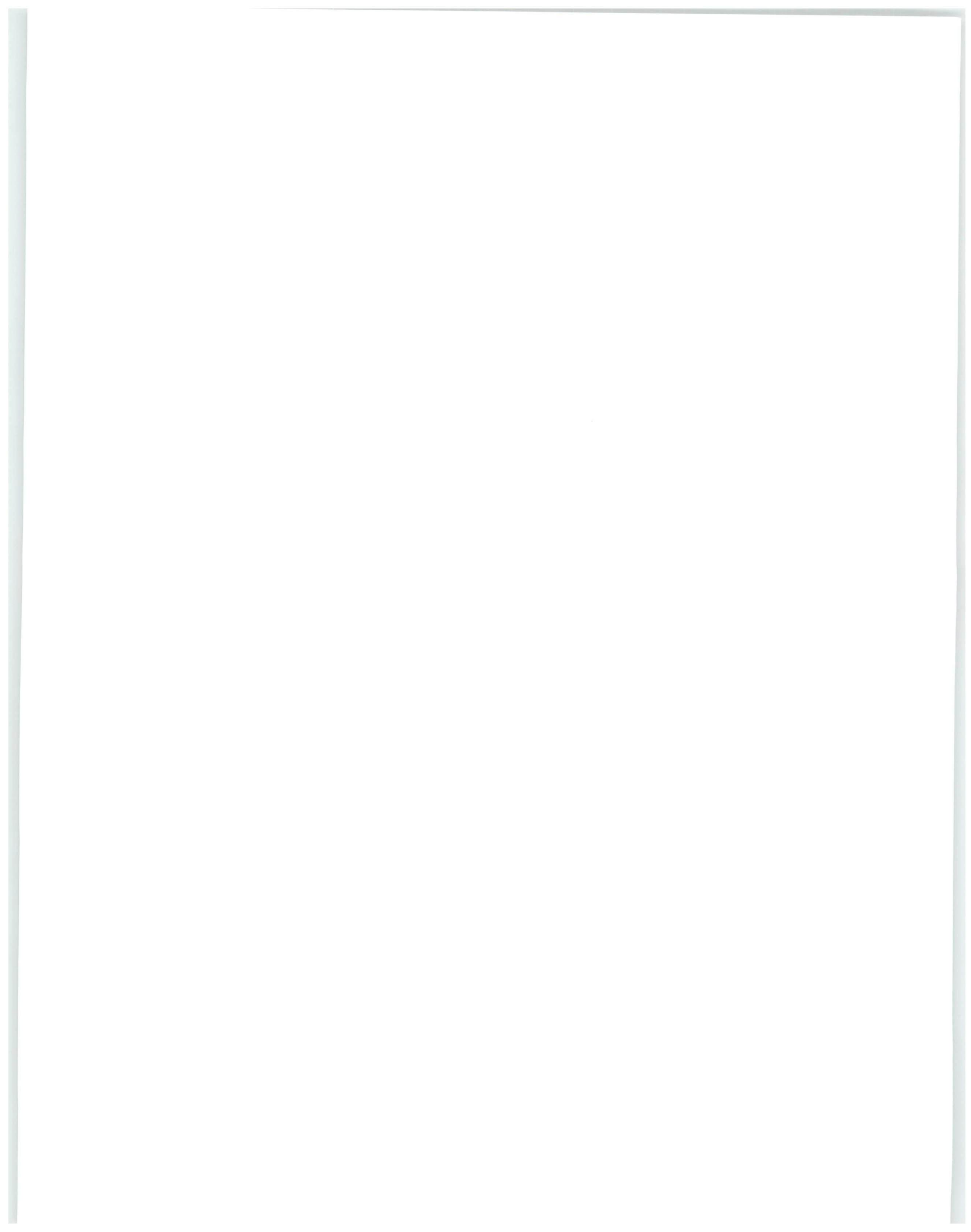
Mme Hélène Bergeron, recherchiste

Mme Michèle Rioux, recherchiste

La Commission se réunit à 11 h 15 sous la présidence de M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), vice-président de la Commission.

Il est convenu de procéder à l'étude page par page du projet de rapport final (annexe I).

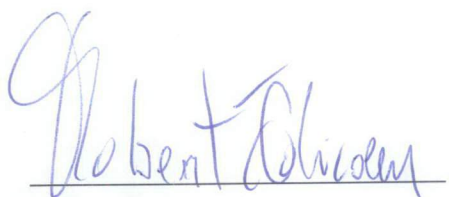
Au cours de l'étude du projet, les recherchistes font part des commentaires qui leur ont été transmis par deux membres en mission à l'extérieur du pays : M. Chagnon (Westmount-Saint-Louis) et M. Bordeleau (Acadie).



Il est convenu que la version modifiée du projet de rapport final sera envoyée demain à monsieur Ghislain Picard, Chef Régional de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador et à madame Lise Bastien, directrice du Conseil en éducation des Premières Nations, en prévision de la rencontre du 1^{er} décembre.

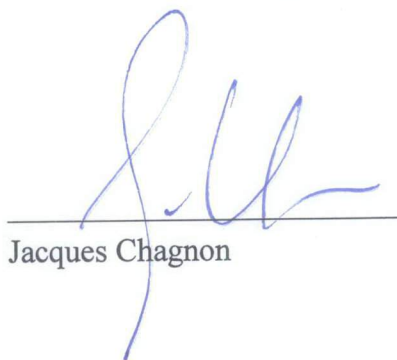
À 13 h 10, la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,



Robert Jolicoeur

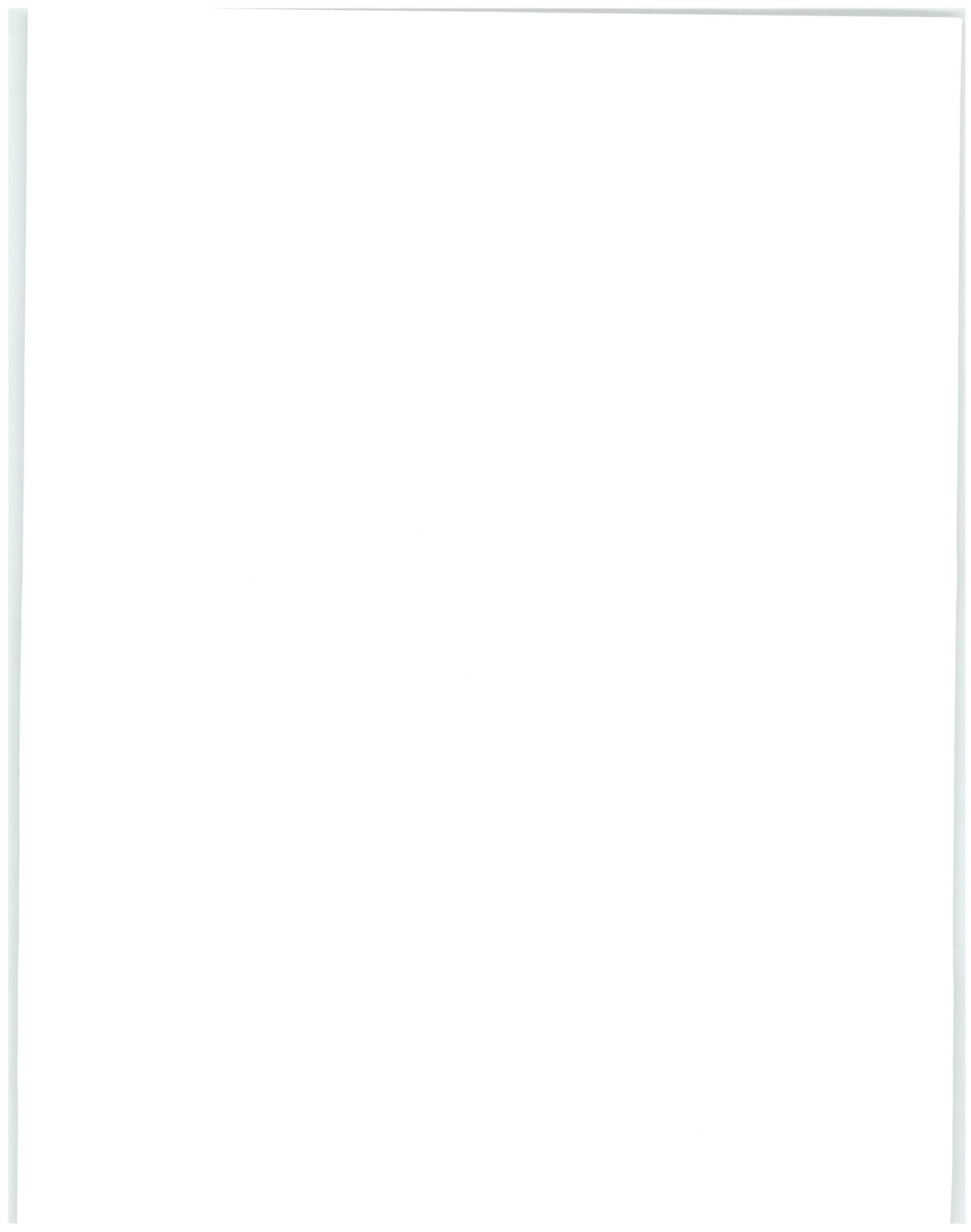
Le président de la Commission,



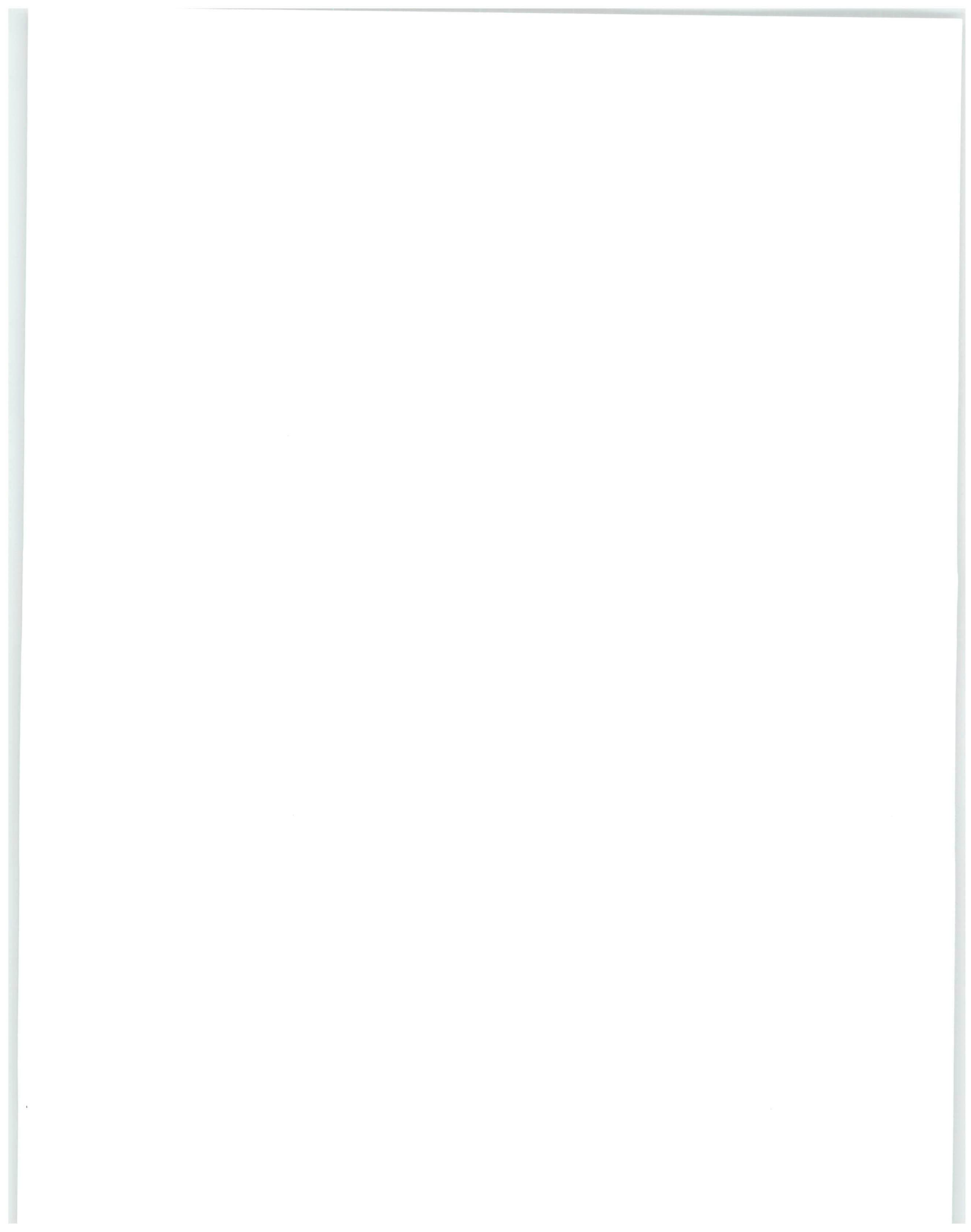
Jacques Chagnon

RJ/df

Québec, le 30 novembre 2006



Annexe 1





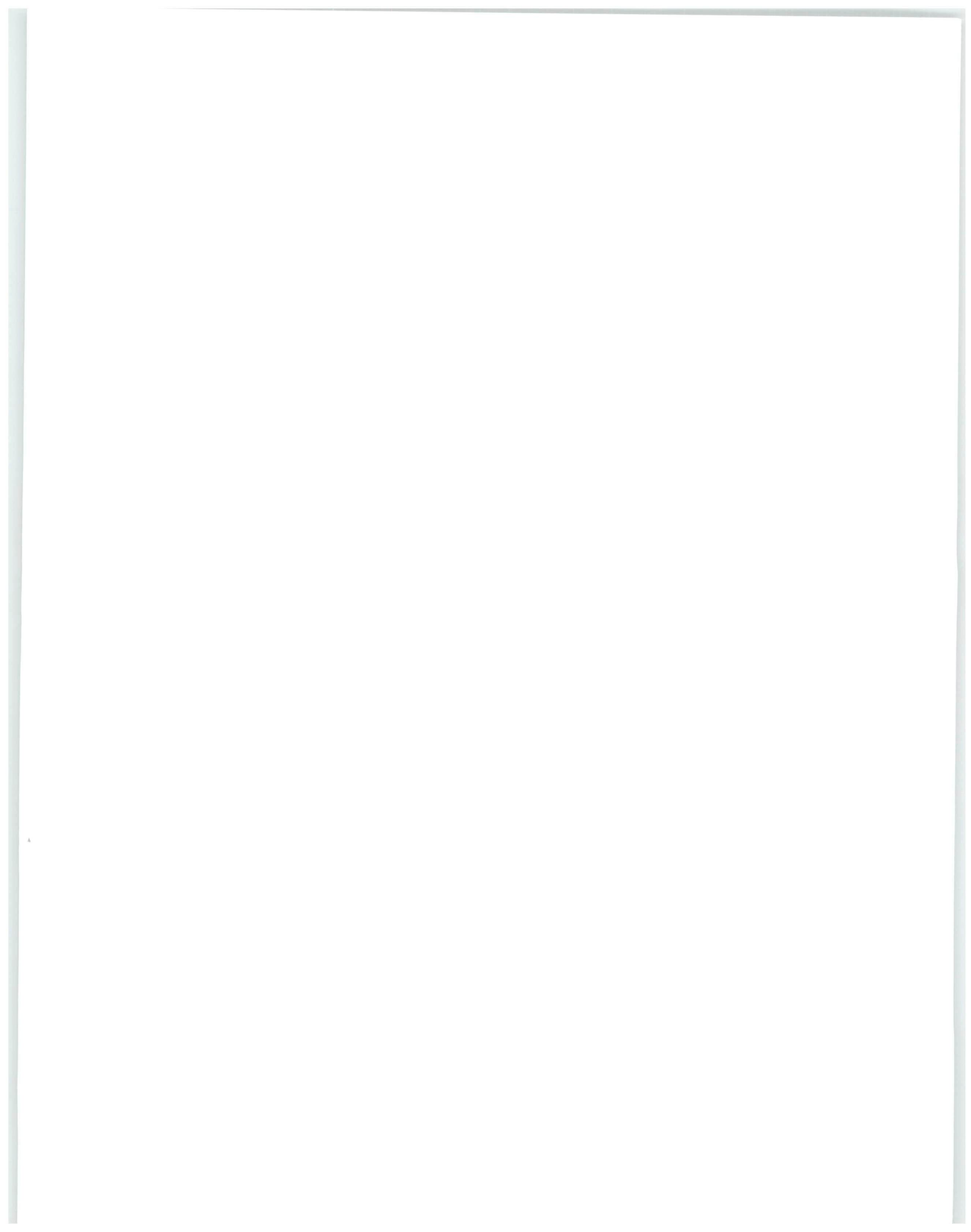
TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE — DEUXIÈME SESSION

Commission de l'éducation

PROCÈS-VERBAL

Séance de travail du 1^{er} décembre 2006

Rencontrer monsieur Ghislain Picard, Chef Régional de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador et madame Lise Bastien, directrice du Conseil en éducation des Premières Nations



PROCÈS-VERBAL

Commission de l'éducation

Séance de travail du vendredi 1^{er} décembre 2006

Objet : Rencontrer monsieur Ghislain Picard, Chef Régional de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador et madame Lise Bastien, directrice du Conseil en éducation des Premières Nations

Membres présents :

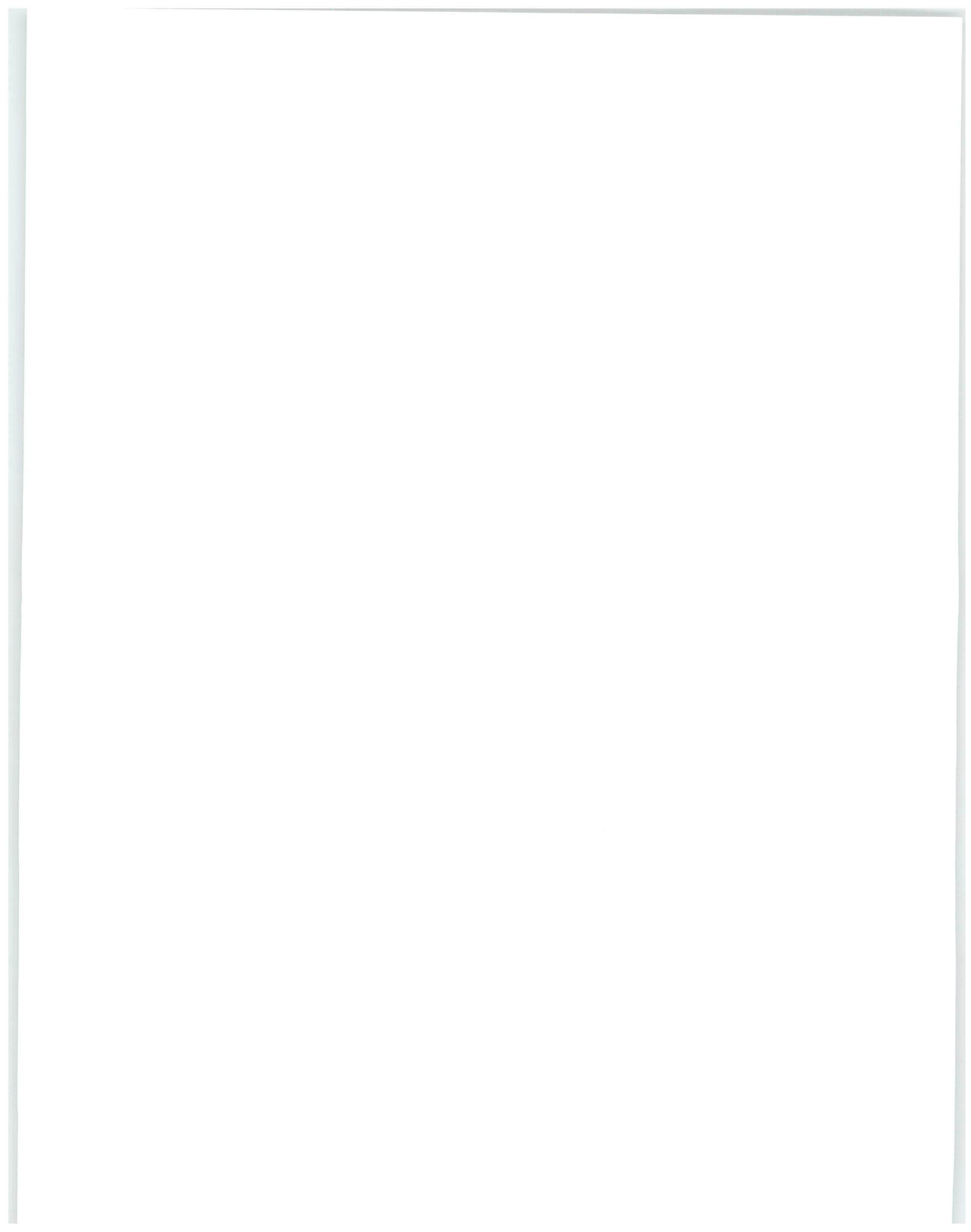
- M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), vice-président de la Commission
- M. Bouchard (Vachon)
- Mme Gaudet (Maskinongé)
- Mme Malavoy (Taillon)
- Mme Perreault (Chauveau)

Autres participants :

- M. Ghislain Picard, Chef Régional de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador
- Mme Lise Bastien, directrice du Conseil en éducation des Premières Nations
- Mme Hélène Bergeron, recherchiste
- Mme Michèle Rioux, recherchiste

La Commission se réunit à 13 h 05 sous la présidence de M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), vice-président de la Commission.

M. le Président présente le document de travail sur la réussite scolaire des autochtones (annexe I) et résume les missions tenues dans le Nord et à Wendake.



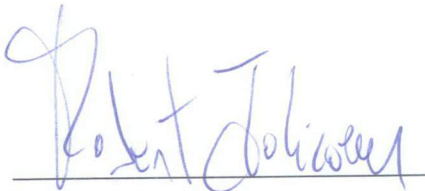
M. Picard et Mme Bastien précisent qu'ils n'ont pu faire qu'une lecture sommaire du document, l'ayant reçu il y a 24 heures et qu'ils ont des réserves sur plusieurs des recommandations envisagées. Ils souhaitent prendre plus de temps pour analyser le document et s'engagent à donner une réaction détaillée avant la fin de la semaine prochaine.

Les membres de la Commission conviennent qu'ils tiendront une séance de travail après avoir reçu cette réaction et qu'ils décideront des suites à donner au mandat à ce moment.

À 14 h 55, la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,



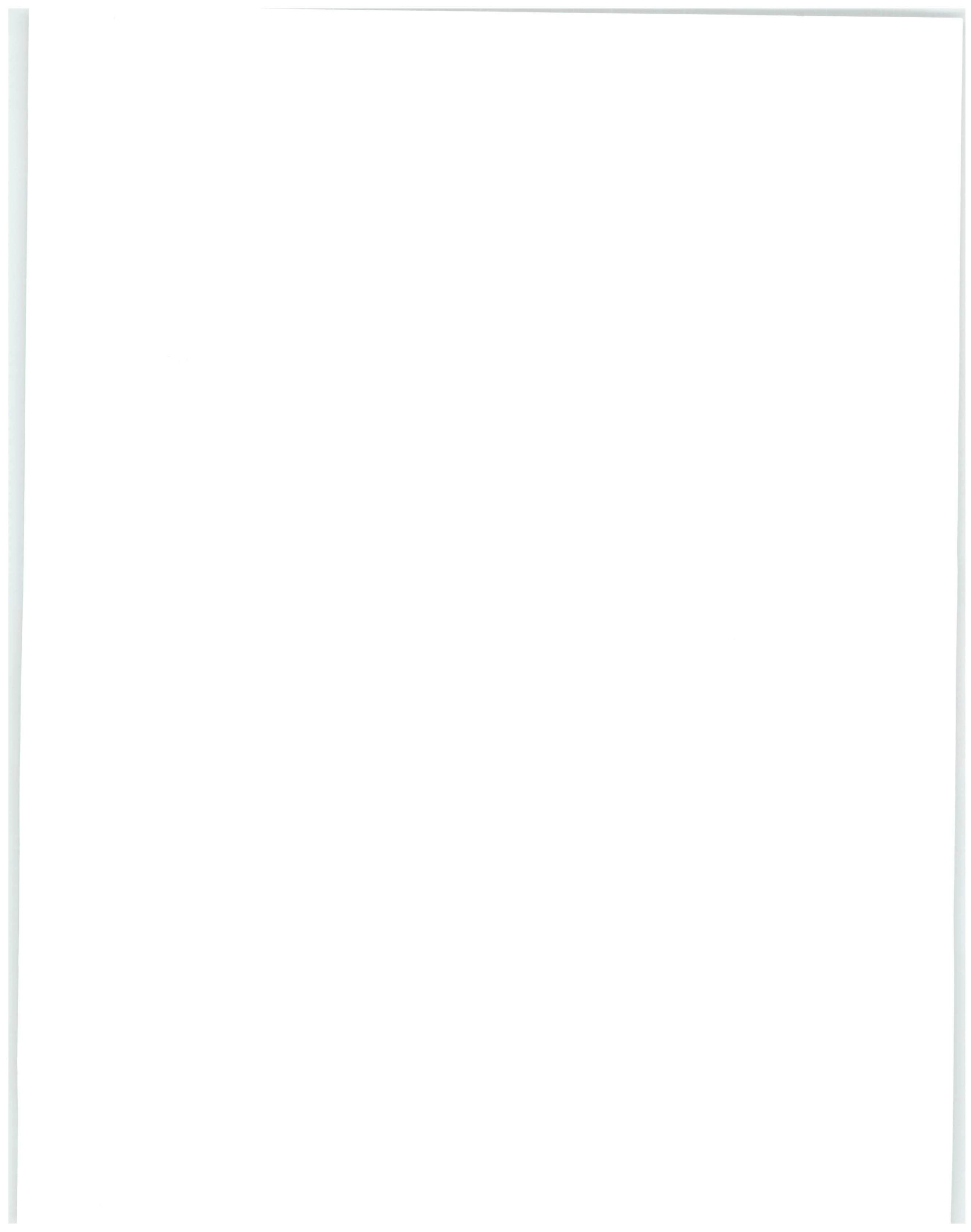
Robert Jolicoeur



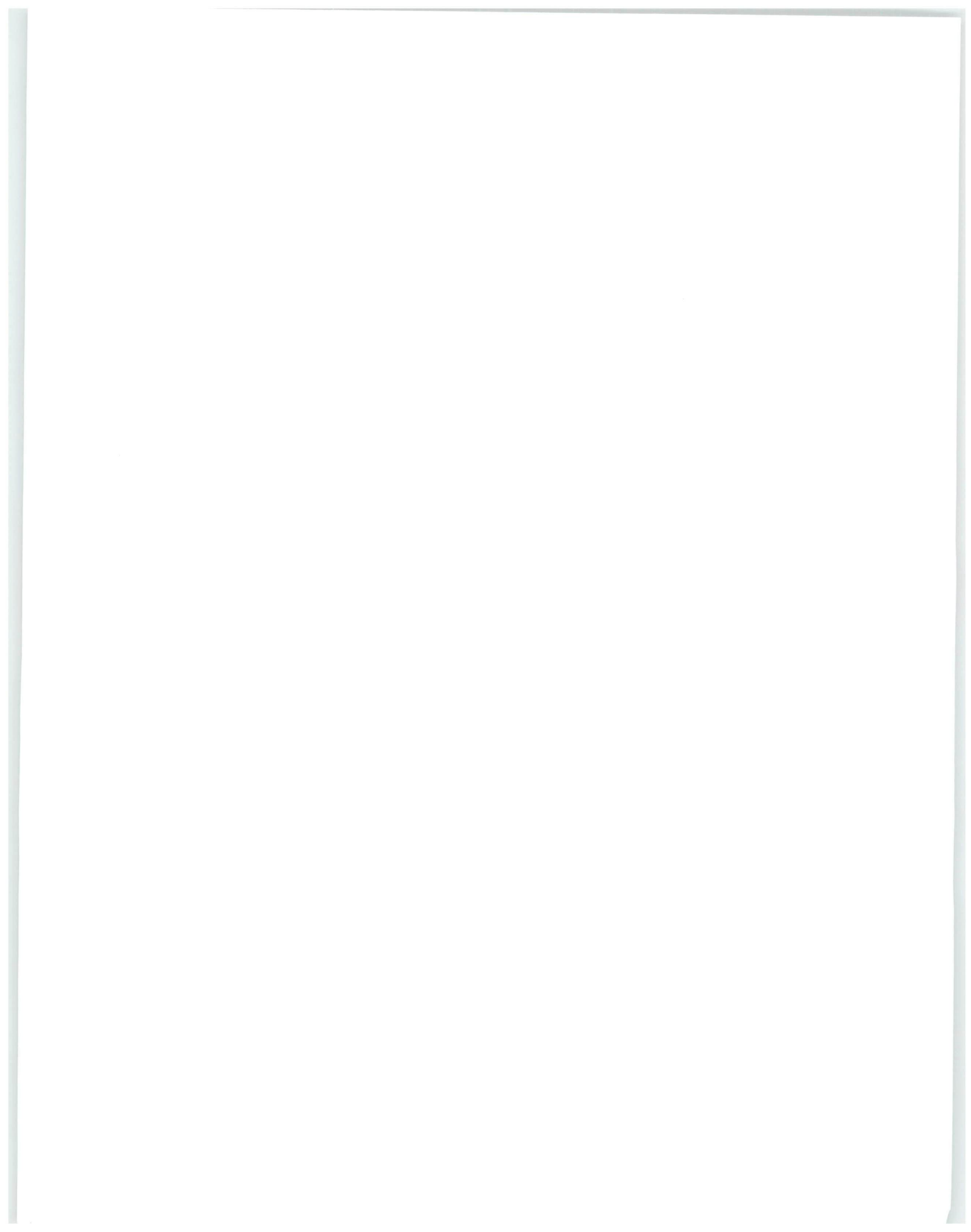
Jacques Chagnon

RJ/df

Québec, le 1^{er} décembre 2006



Annexe 1





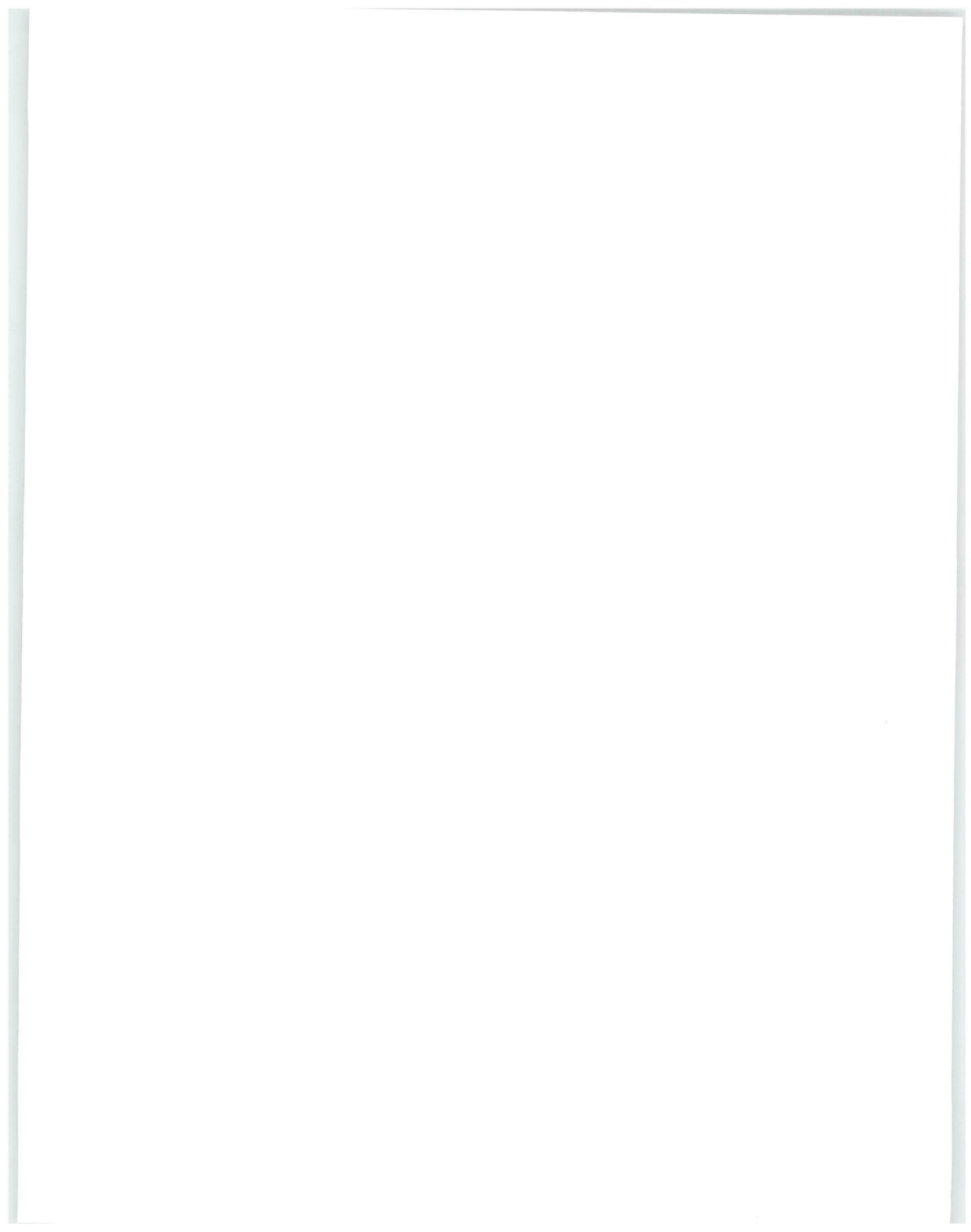
TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE — DEUXIÈME SESSION

Commission de l'éducation

PROCÈS-VERBAL

Séance de travail du 25 janvier 2007

Étudier le projet de rapport final sur la réussite scolaire des autochtones



PROCÈS-VERBAL

Commission de l'éducation

Séance de travail du jeudi 25 janvier 2007

Objet : Étudier le projet de rapport final sur la réussite scolaire des autochtones

Membres présents :

- M. Chagnon (Westmount-Saint-Louis), président de la Commission
- M. Auclair (Vimont)
- M. Bordeleau (Acadie)
- M. Bouchard (Vachon)
- Mme Perreault (Chauveau)

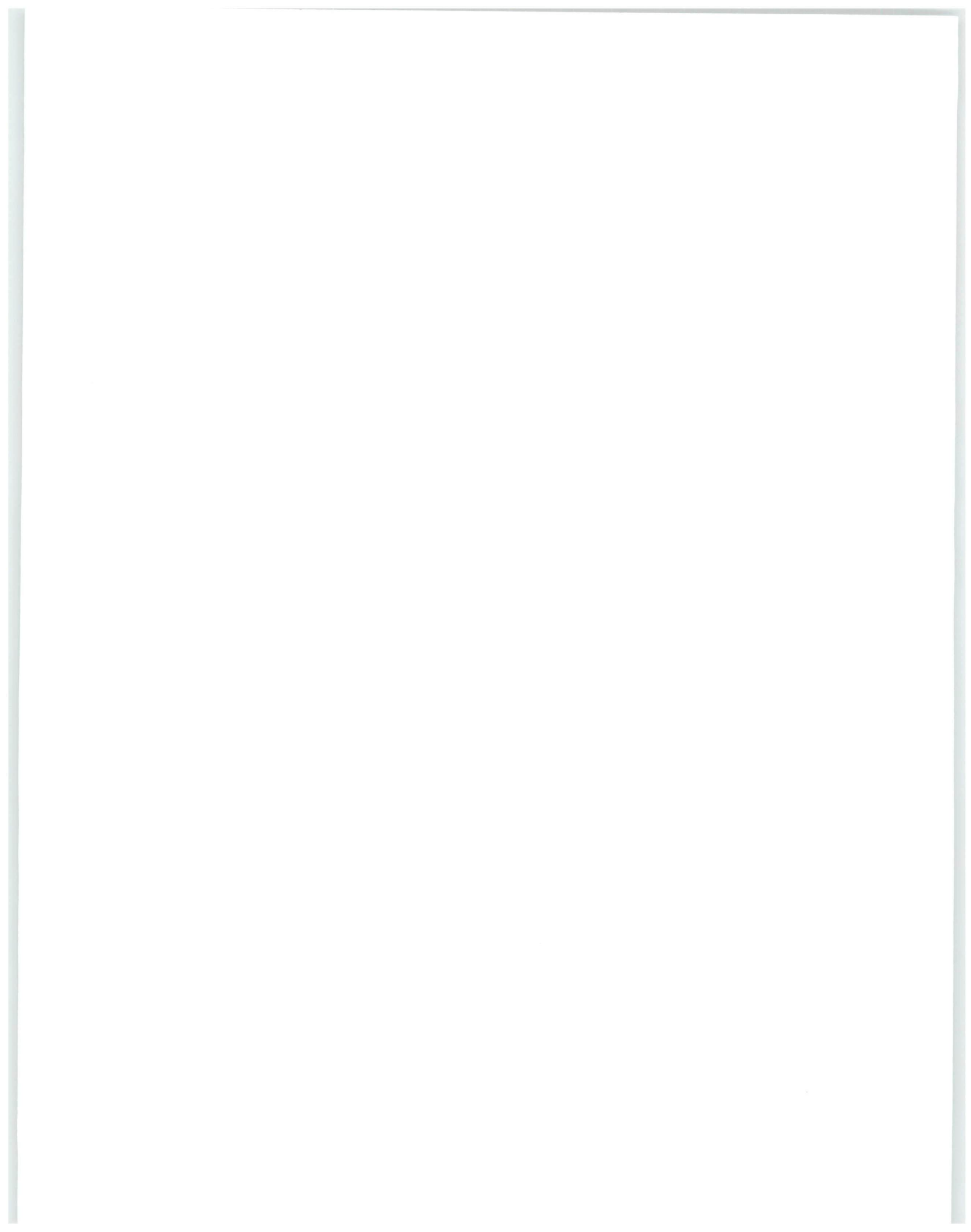
Autres participantes :

- Mme Hélène Bergeron, recherchiste
 - Mme Michèle Rioux, recherchiste
-

La Commission se réunit à 12 h 45 sous la présidence de M. Chagnon (Westmount-Saint-Louis), président de la Commission.

Il est convenu de procéder à l'étude de chaque recommandation du Conseil en éducation des premières nations (CEPN) concernant le Rapport final de la Commission sur la réussite scolaire autochtone.

Il est convenu que le texte final du rapport de la Commission, tenant compte de certaines des recommandations du CEPN, lui sera transmis avant le dépôt à l'Assemblée nationale.



Il est convenu que la Commission dépose le rapport à la rentrée parlementaire au mois de mars 2007.

À 13 h 55, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 14 heures afin d'exécuter un autre mandat.

La secrétaire suppléante de la Commission,

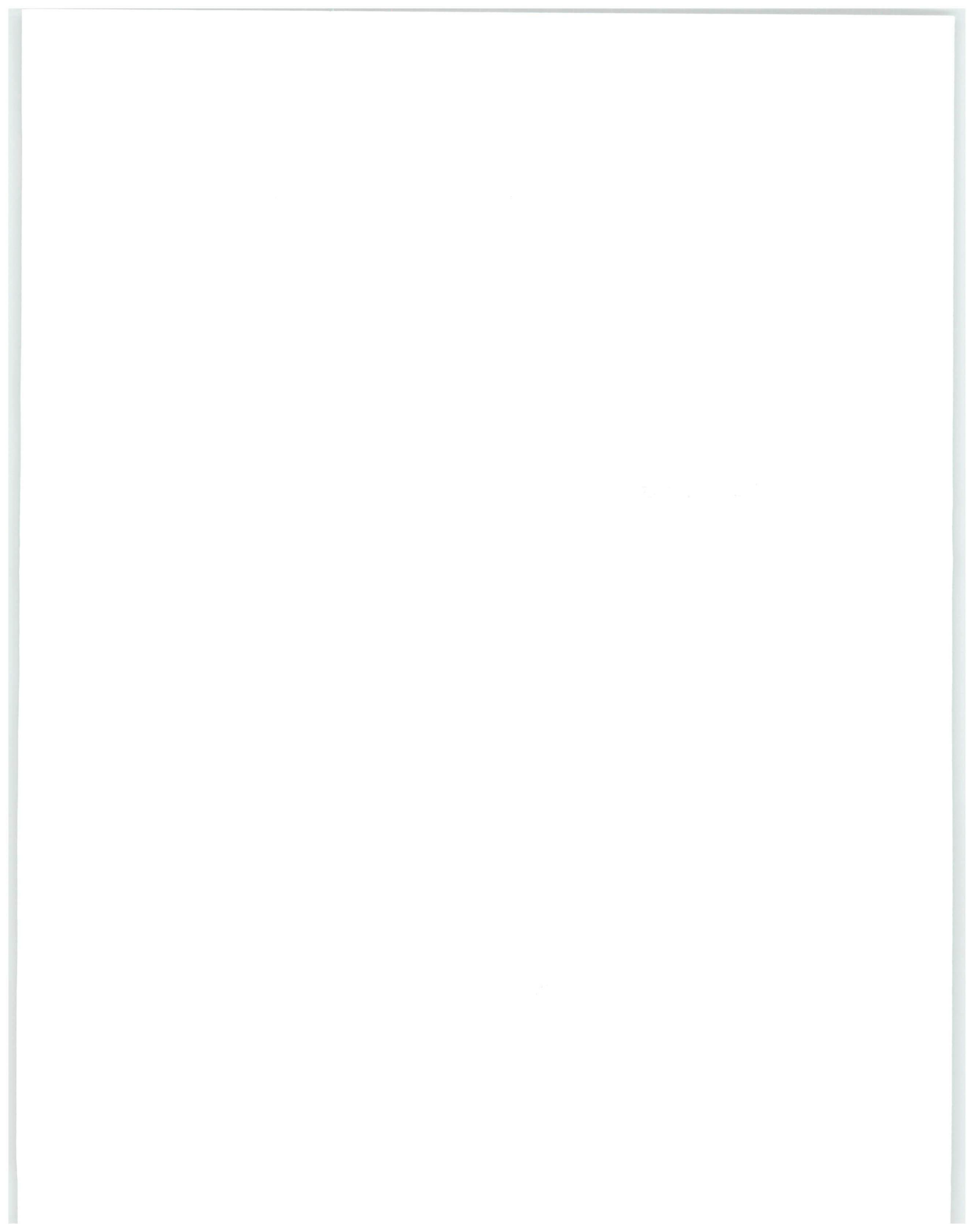
Le président de la Commission,


Anik Laplante


Jacques Chagnon

AL/df

Québec, le 29 janvier 2007





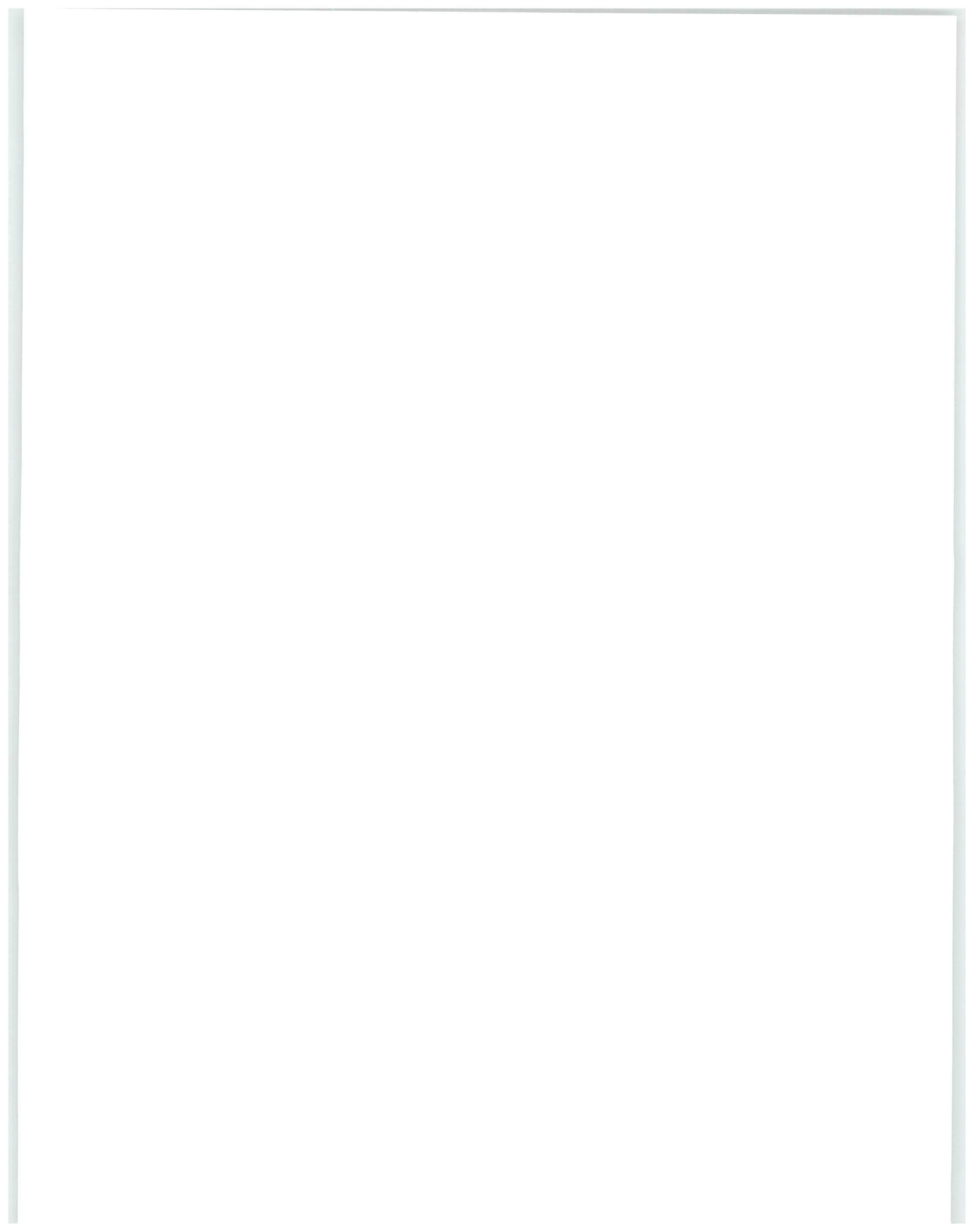
TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE — DEUXIÈME SESSION

Commission de l'éducation

PROCÈS-VERBAL

Séance de travail du 7 février 2007

Faire le bilan des auditions des dirigeants des universités et
préparer le rapport sur la réussite scolaire des autochtones



PROCÈS-VERBAL

Commission de l'éducation

Séance de travail du mercredi 7 février 2007

Objet : Faire le bilan des auditions des dirigeants des universités et préparer le rapport sur la réussite scolaire des autochtones

Membres présents :

- M. Chagnon (Westmount-Saint-Louis), président de la Commission
- M. Bordeleau (Acadie)
- M. Bouchard (Vachon)
- M. Mercier (Charlesbourg)

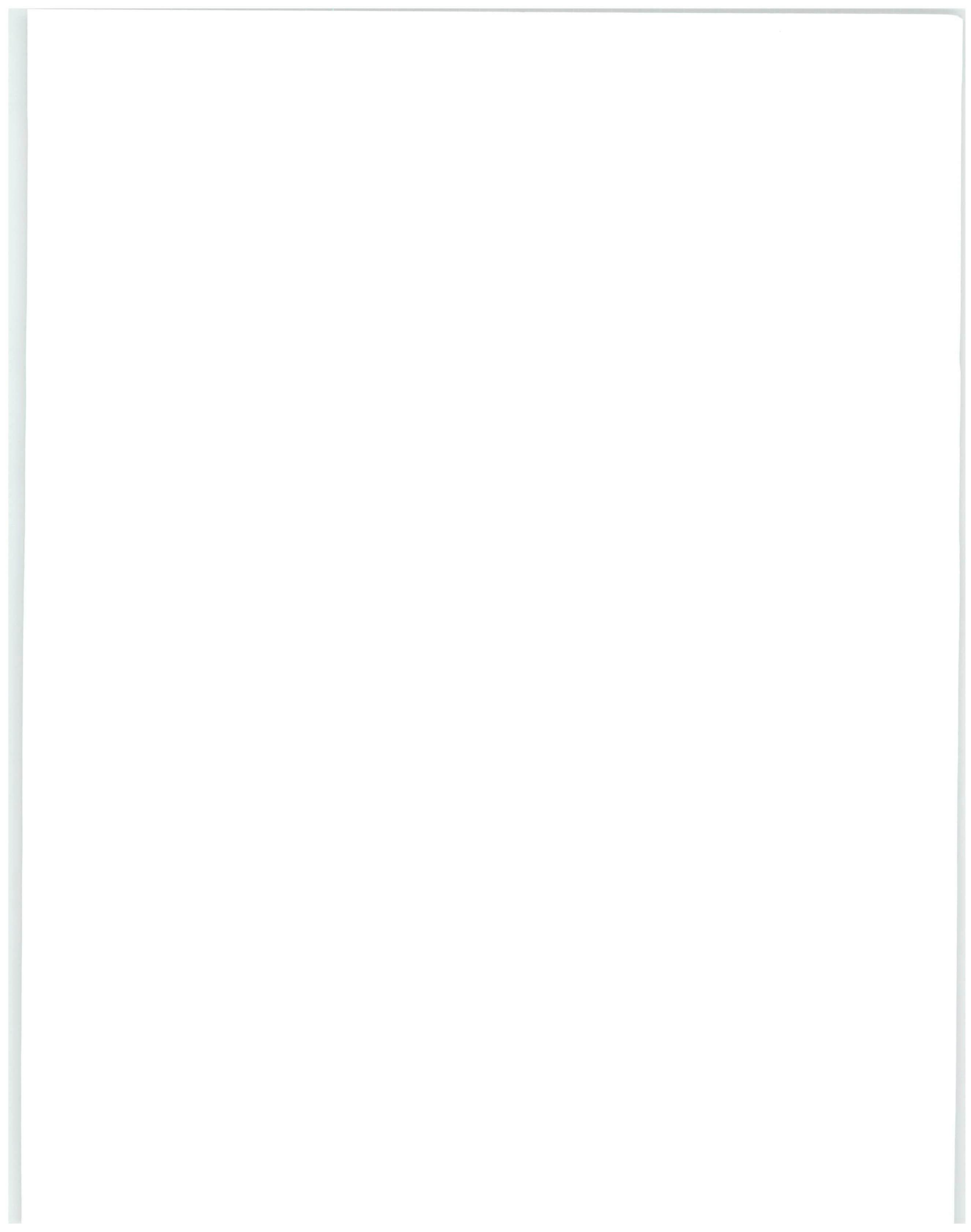
Autres participantes :

- Mme Hélène Bergeron, chercheuse
- Mme Michèle Rioux, chercheuse

La Commission se réunit à 12 h 40 sous la présidence de monsieur Chagnon (Westmount-Saint-Louis), président de la Commission.

1. Rapport sur la réussite scolaire des autochtones

Les membres étudient le projet de rapport final présenté par les chercheuses. Quelques modifications additionnelles sont demandées. Il est convenu que la version suivante sera soumise aux membres pour adoption à la prochaine séance de travail et que le dépôt se fera à la reprise de la session, possiblement dès le 19 février 2007.



2. Bilan des auditions des dirigeants des universités

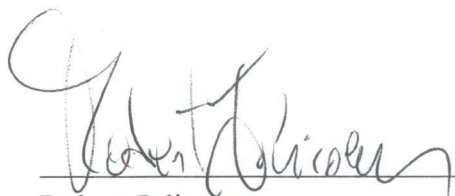
Après discussion, une liste d'une quinzaine de sujets pouvant faire l'objet de recommandations est établie. Il est demandé aux recherchistes de préparer un document présentant sommairement chacun des sujets et de le transmettre aux membres au plus tard ce vendredi matin. Il est convenu que le dépôt du rapport se fera à la reprise de la session, possiblement dès le 19 février 2007. Le cas échéant, il est convenu que le rapport sera constitué des recommandations de la Commission et d'une courte synthèse des auditions. L'analyse qui doit se faire sur la documentation transmise par chacune des 18 universités et sur les auditions des dirigeants serait dans ce cas remise aux nouveaux membres de la Commission de l'éducation au début de la prochaine législature.

3. Conférence téléphonique

Il est convenu de tenir une conférence téléphonique à 14 h 00 ce vendredi afin d'adopter le rapport sur la réussite scolaire des autochtones et afin de préparer le rapport sur les universités. Il est demandé au secrétaire d'inviter tous les membres et les recherchistes de la Commission à participer à cette conférence téléphonique.

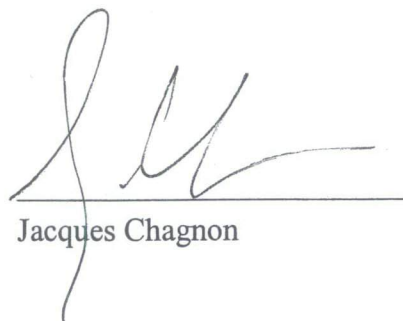
À 16 h 20, la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,



Robert Jolicoeur

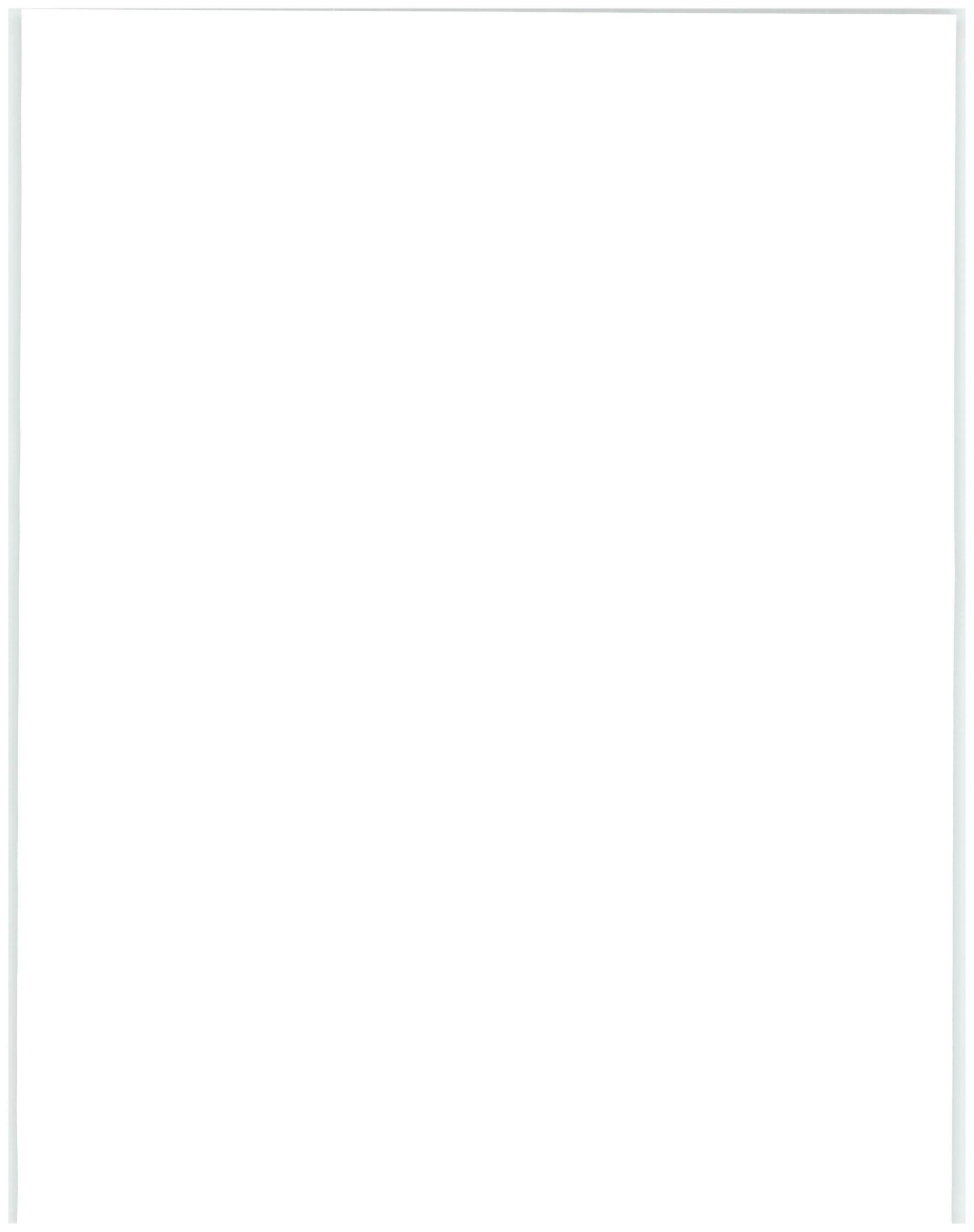
Le président de la Commission,



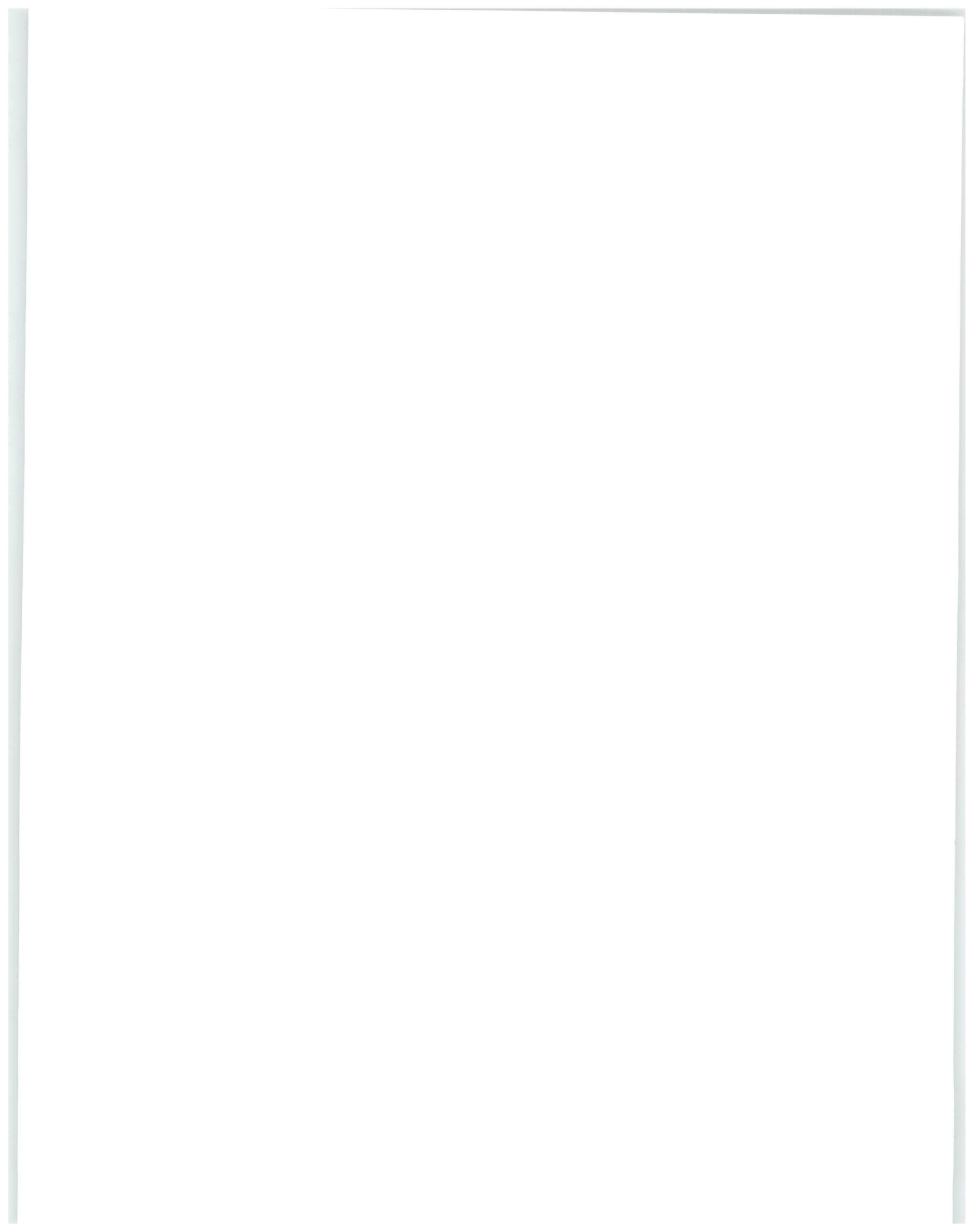
Jacques Chagnon

RJ/df

Québec, le 8 février 2007



PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ DIRECTEUR





TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE — DEUXIÈME SESSION

Commission de l'Éducation

Comité directeur

Décision concernant une demande de déplacement à l'extérieur de l'hôtel du Parlement

CONSIDÉRANT que le 15 mars 2006, les membres de la Commission de l'éducation se sont donné un mandat d'initiative portant sur la réussite scolaire des autochtones;

CONSIDÉRANT que les membres de la Commission de l'éducation ont adopté lors de la séance de travail du mardi 24 octobre 2006 une motion à l'effet que la Commission se déplace à Wendake, le jeudi 2 novembre prochain, afin de rencontrer les représentants de la nation huronne-wendat et de visiter l'école Ts8taïe et le Centre de développement de la formation et de la main d'œuvre (CDFM);

IL EST RÉSOLU de demander à la Commission de l'Assemblée nationale d'autoriser ce déplacement des membres de la Commission, du secrétaire et d'une chercheuse.

Le comité directeur estime les coûts du déplacement à environ 300 \$.

Québec, le 25 octobre 2006


Le secrétaire de la Commission,

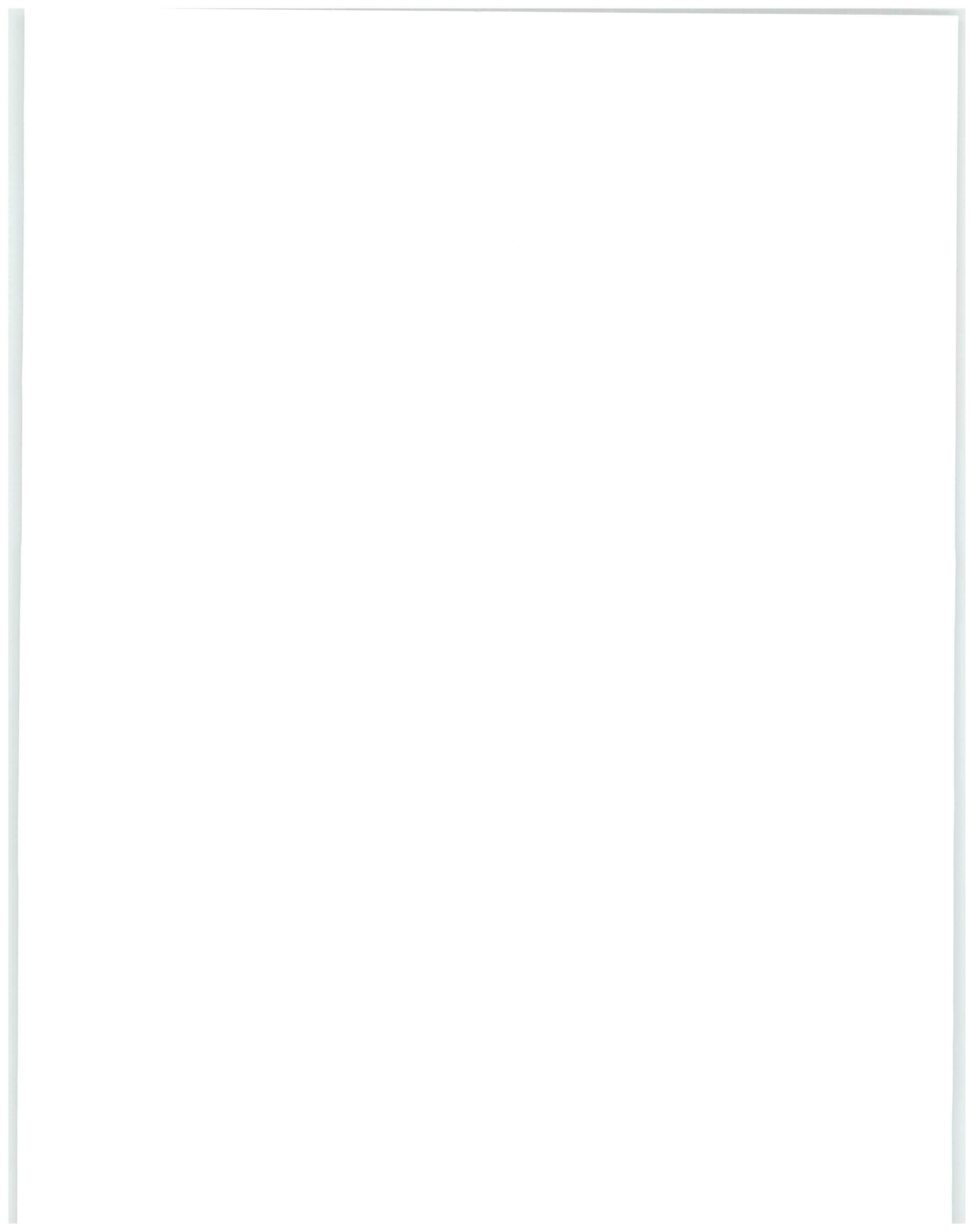

Robert Jolicoeur

Le vice-président de la Commission,


Maxime Arseneau

Le président de la Commission,


Jacques Chagnon





TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE — DEUXIÈME SESSION

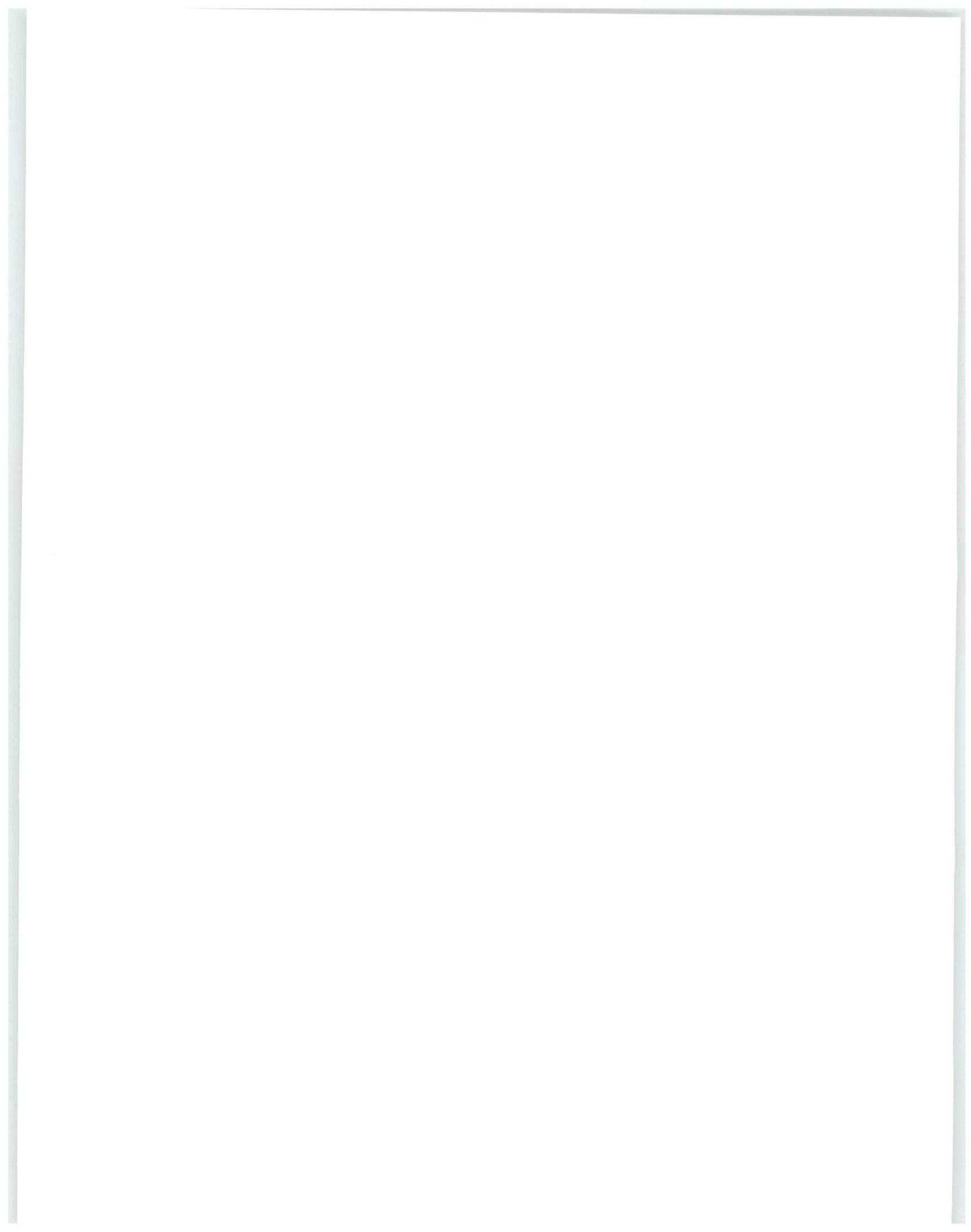
Commission de l'éducation

Comité directeur

PROCÈS-VERBAL

Réunion du jeudi 15 février 2007

Adopter le rapport sur la réussite scolaire des autochtones
et le rapport sur les universités



PROCÈS-VERBAL

Commission de l'éducation

Comité directeur

Réunion du jeudi 15 février 2007

Objet : Adopter le rapport sur la réussite scolaire des autochtones et le rapport sur les universités

Membres présents :

- M. Chagnon (Westmount-Saint-Louis), président de la Commission
- M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), vice-président de la Commission
- M. Jolicoeur, secrétaire de la Commission

Autres participantes :

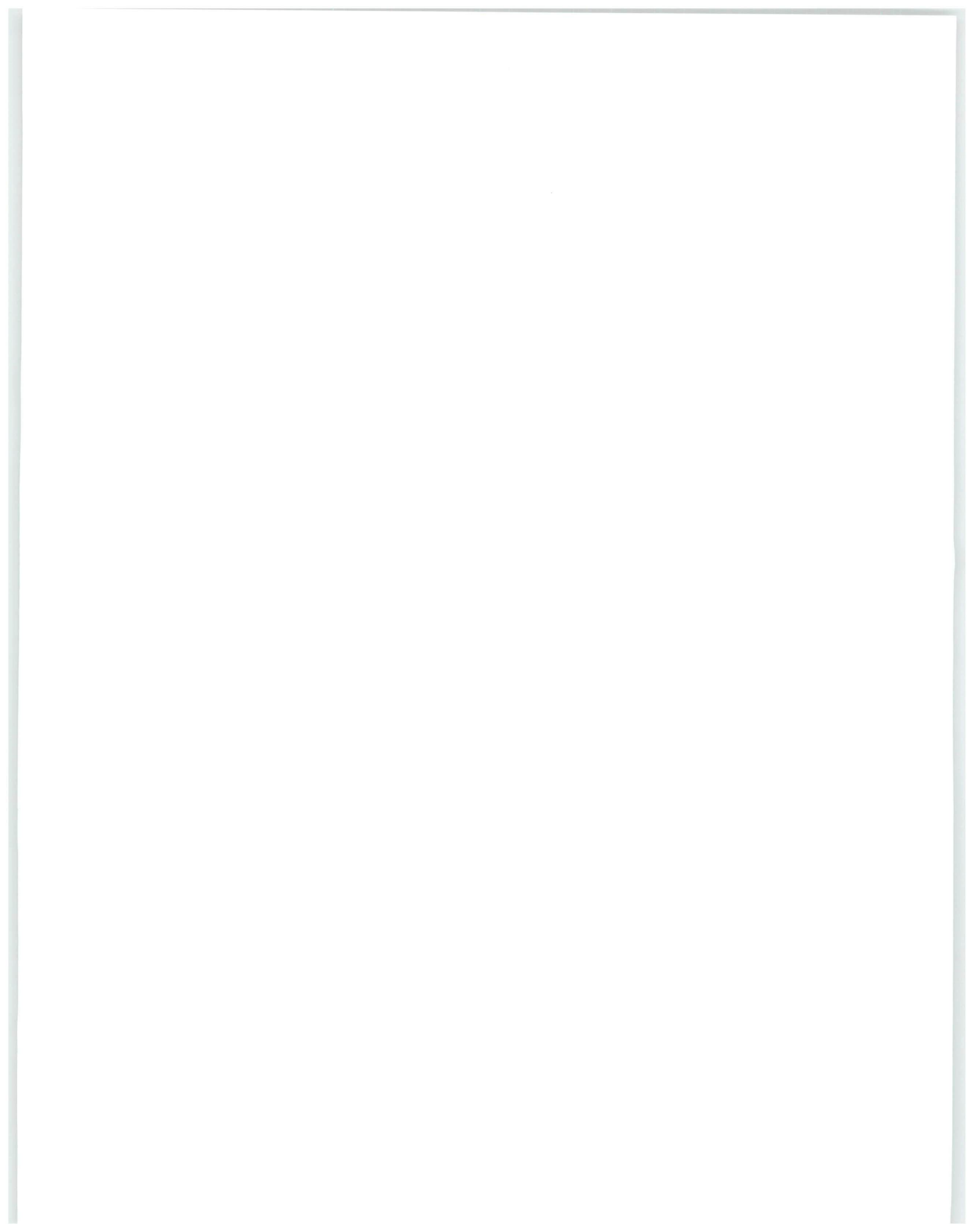
- M^{me} Hélène Bergeron, chercheuse
- M^{me} Michèle Rioux, chercheuse

Le Comité directeur se réunit à 17 h 00.

M. le président rappelle que les rapports ci-annexés ont été finalisés par les chercheurs à la suite de la conférence téléphonique du vendredi 9 février, à laquelle cinq membres de la Commission ont participé. Il rappelle de plus que le secrétaire de la Commission a fait parvenir ces textes à tous les membres le mardi 13 février et qu'une séance de travail en bonne et due forme devait se tenir afin d'adopter officiellement les deux rapports.

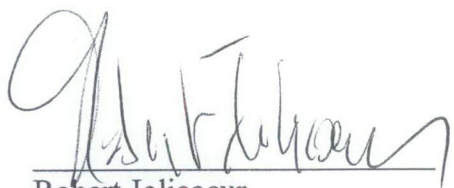
Compte tenu de l'impossibilité de réunir la Commission en séance de travail avant la séance extraordinaire prévue pour le mardi 20 février, et compte tenu du fait que les membres de chaque formation politique ont donné leur consentement pour que le comité directeur adopte les rapports, il est convenu :

- que le rapport sur la réussite scolaire des autochtones (annexe I) est adopté;
- que le rapport sur les universités (annexe II) est adopté.



La réunion est levée à 17 h 45.

Le secrétaire de la Commission,



Robert Jolicoeur

Le vice-président de la Commission



Maxime Arseneau

Québec, le 19 février 2007

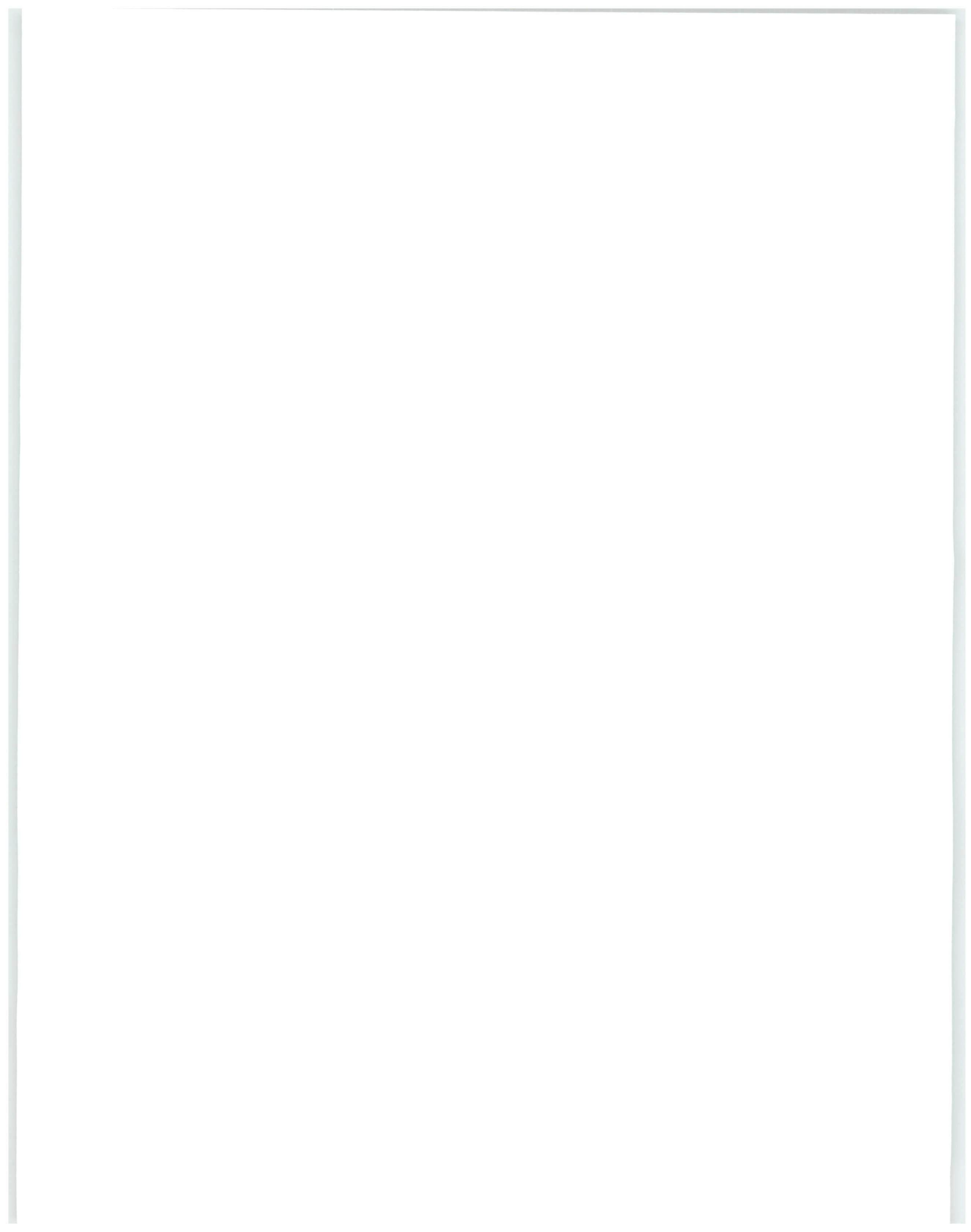
RJ/sl

p.j.

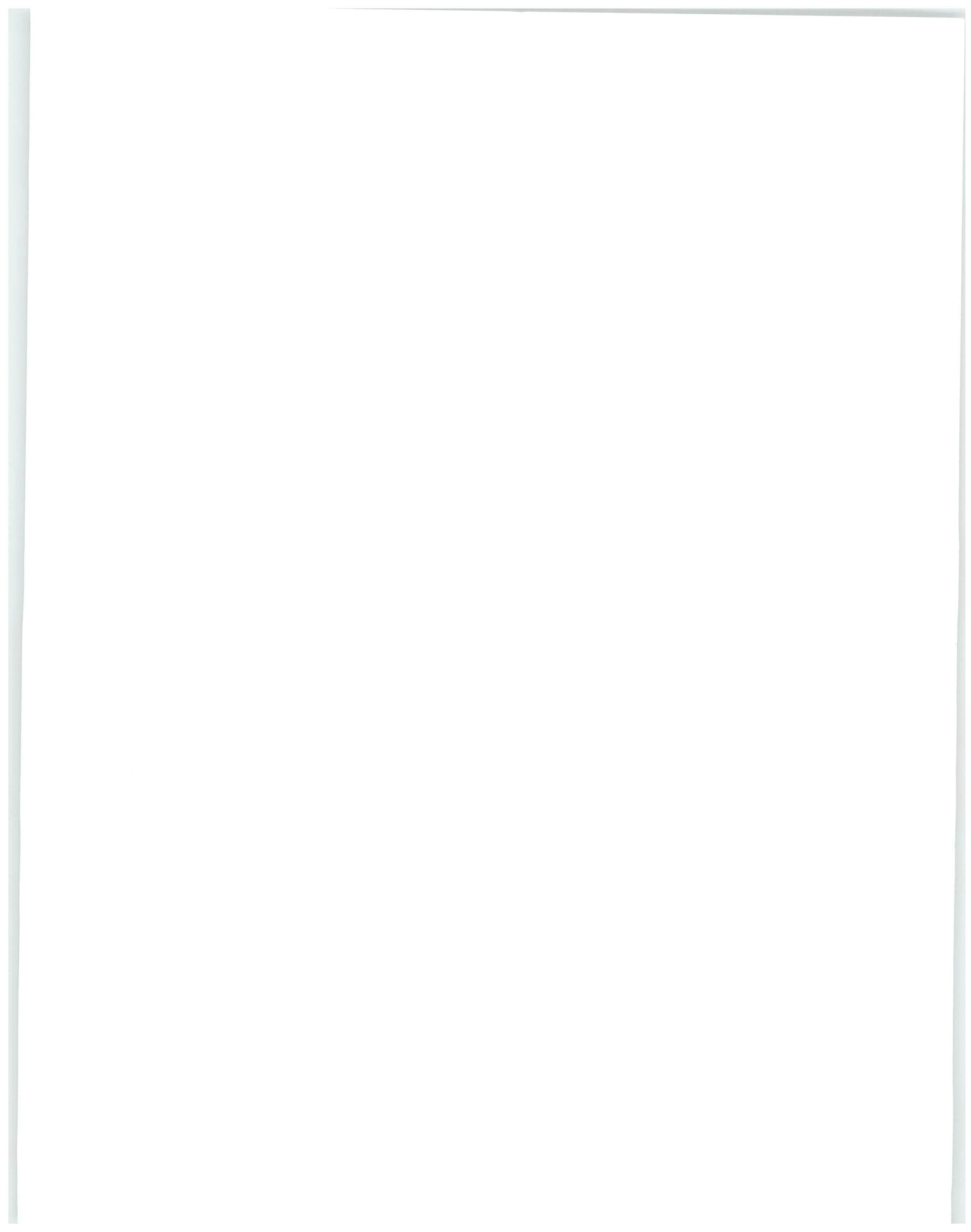
Le président de la Commission



Jacques Chagnon



RAPPORT ET RECOMMANDATIONS





ASSEMBLÉE NATIONALE

QUÉBEC

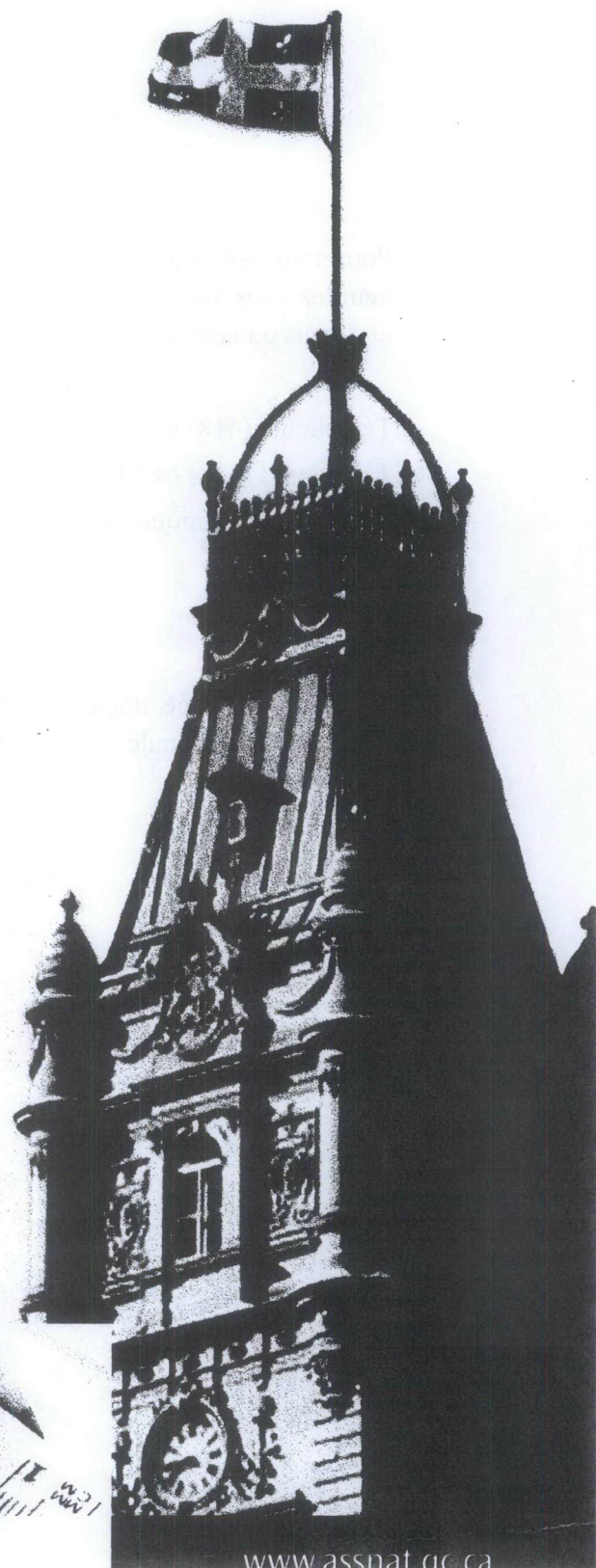
Place aux citoyens

La réussite scolaire des Autochtones

Mandat d'initiative

Rapport et recommandations

FÉVRIER 2007



COMMISSION DE
L'ÉDUCATION



Publié par le Secrétariat des commissions
de l'Assemblée nationale du Québec
Édifice Pamphile-Le May
1035, des Parlementaires, 3e étage
Québec (Québec) G1A 1A3

Pour tout renseignement complémentaire sur les travaux de la Commission de l'éducation, veuillez vous adresser au secrétaire de la Commission, M. Robert Jolicoeur, à l'adresse indiquée ci-dessus ou encore :

Téléphone : (418) 643-2722

Télécopie : (418) 643-0248

Courrier électronique : rjolicoeur@assnat.qc.ca

Vous trouverez ce document dans la section « travaux parlementaires » du site Internet de l'Assemblée nationale : www.assnat.qc.ca

DÉPÔT LÉGAL - BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC, 2007
ISBN: 978-2-550-49144-6

LES MEMBRE ET LES COLLABORATEURS DE LA COMMISSION DE L'ÉDUCATION

LE PRÉSIDENT

M. Jacques Chagnon (Westmount–Saint-Louis)

LE VICE-PRÉSIDENT

M. Maxime Arseneau (Îles-de-la-Madeleine)

LES MEMBRES

M. Vincent Auclair (Vimont)

M. Yvan Bordeleau (Acadie), adjoint parlementaire au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport

M. Camil Bouchard (Vachon), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'éducation

M. Claude Cousineau (Bertrand)

M^{me} Francine Gaudet (Maskinongé)

M^{me} Marie Malavoy (Taillon)

M. Éric R. Mercier (Charlesbourg)

M^{me} Sarah Perreault (Chauveau)

Secrétaire de la Commission

M. Robert Jolicoeur

Recherche et rédaction

M^{me} Hélène Bergeron, Service de la recherche et de la référence

M^{me} Michèle Rioux, Service de la recherche et de la référence

Révision linguistique

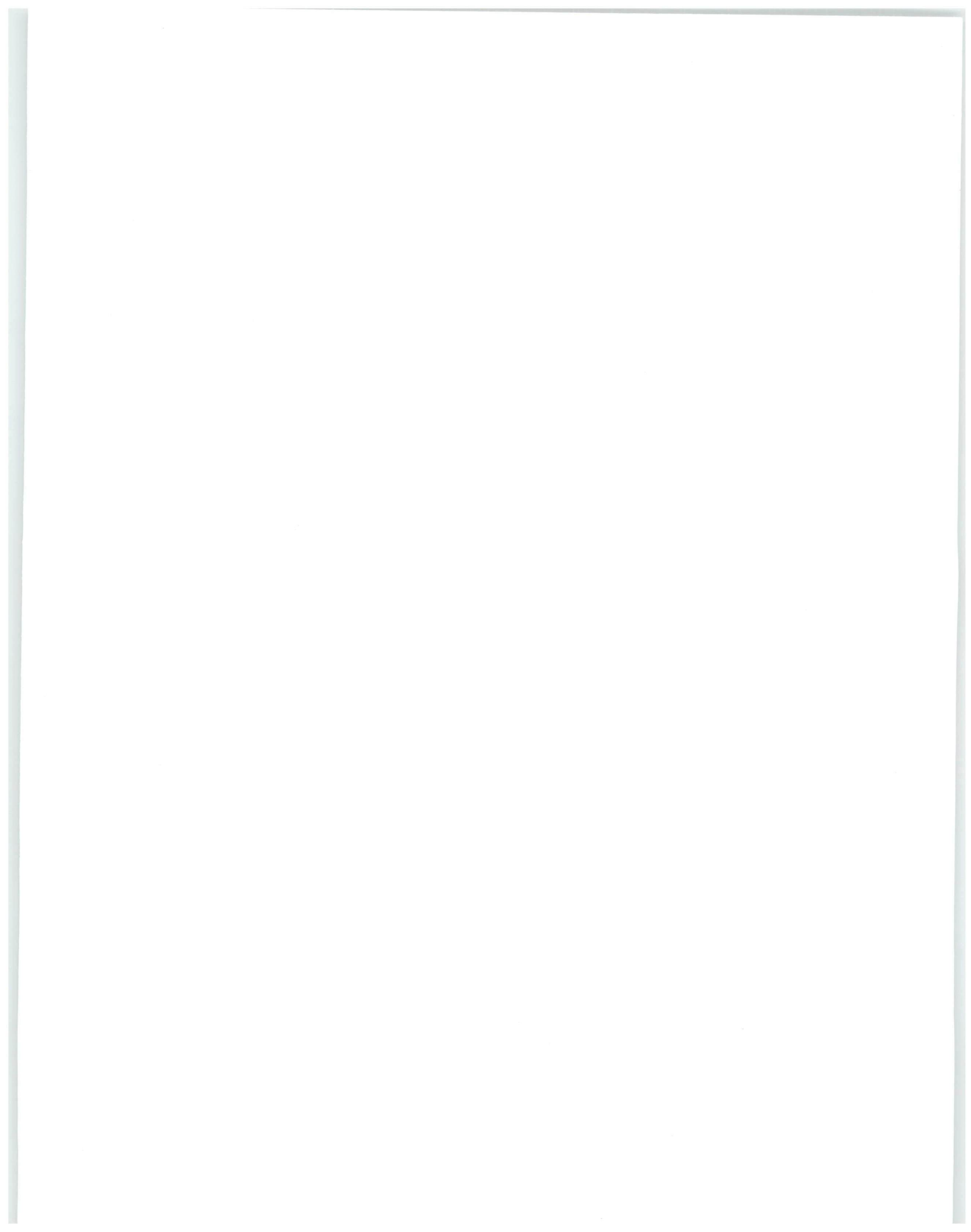
M^{me} Danielle Simard, Service de la recherche et de la référence

Secrétariat

M^{me} Diane Fleury, Secrétariat des commissions

M^{me} Stéphanie Labbé, Secrétariat des commissions

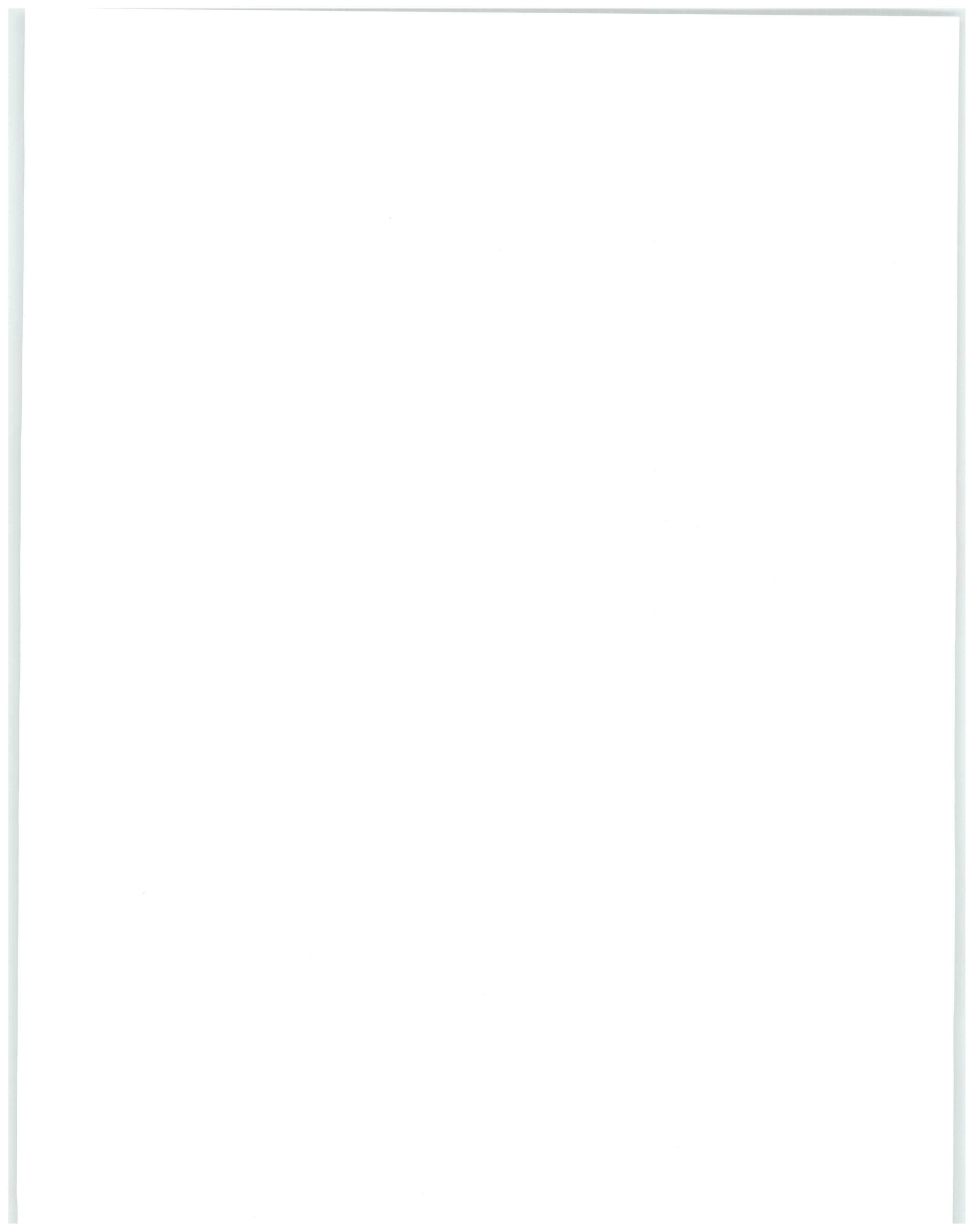
M^{me} Sylvie Turcotte, Service de la recherche et de la référence



TABLES DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
1 QUELQUES CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION AUTOCHTONE DU QUÉBEC	2
2 DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE	3
2.1 Administration et financement des services éducatifs	3
2.2 Langue d'enseignement	4
2.3 Programmes de formation et régime pédagogique	4
2.4 Personnel enseignant	5
3 DONNÉES SUR LE CHEMINEMENT SCOLAIRE DES ENFANTS ET DES JEUNES AU PRIMAIRE, AU SECONDAIRE, AU COLLÉGIAL ET À L'UNIVERSITÉ	5
3.1 Fréquentation scolaire des élèves autochtones	5
3.2 Évolution de la scolarisation de la population scolaire potentielle de l'enseignement primaire et secondaire	6
3.3 Cheminement scolaire selon l'âge des Autochtones vivant dans les communautés par rapport à l'ensemble du Québec	6
3.4 Réussite au secondaire des élèves des commissions scolaires Crie et Kativik	7
3.5 Passage direct des élèves de 5 ^e secondaire au collégial	7
3.6 État de la scolarisation de la population autochtone âgée de 15 ans et plus, selon le recensement de 2001	8
4 QUÊTE IDENTITAIRE	9
4.1 L'identité culturelle	9
4.2 Le concept de réussite scolaire	10
4.3 La réappropriation de l'éducation par la communauté	12
4.4 La langue maternelle	14
5 CONDITIONS POUR LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE	15
5.1 Des réalités différentes	15
5.2 Les programmes de formation professionnelle et technique	16
5.3 Le personnel enseignant et le personnel professionnel	18
5.4 Le régime pédagogique et les programmes ministériels	20
5.5 Les problèmes de santé et les problèmes sociaux	22
5.6 Les projets-pilotes, les infrastructures et le financement	24
CONCLUSION	27
ANNEXES	
I Liste des experts rencontrés	29
II Rapport des missions de la Commission de l'éducation dans le cadre du mandat d'initiative sur la réussite scolaire des Autochtones	33
III Carte	41
IV Tableaux	45
V Liste des recommandations	55

Le genre masculin utilisé dans ce texte désigne aussi bien les femmes que les hommes.



INTRODUCTION

Le 16 mars 2006, réunis en séance de travail, les membres de la Commission de l'éducation adoptent à l'unanimité une motion, présentée par le président de la Commission, selon laquelle celle-ci se donne un mandat d'initiative sur la réussite scolaire des jeunes Autochtones. Parmi les choix possibles de mandats d'initiative, cette problématique est apparue prioritaire, notamment dans le contexte du Forum socioéconomique des Premières Nations alors prévu pour octobre 2006.

La réflexion des membres de la Commission a été alimentée par des experts dans ce domaine¹ dont plusieurs leur ont suggéré de rencontrer les communautés.

En septembre 2006, les membres de la Commission ont visité cinq communautés autochtones : les Inuits de Kuujjuaq, les Naskapis de Kawawachikamach, les Innus de Matimekossh, les Cris de Chisasibi et enfin les Algonquins de Lac-Simon. Ils y ont fait la tournée des écoles primaires et secondaires et ils ont pu échanger avec plusieurs personnes : administrateurs scolaires, enseignants, maires de village et chefs de bande. De plus, ils ont rencontré des personnes travaillant au Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or, au Centre de la petite enfance Abinodjic-Miguam et au Centre d'études supérieures Lucien-Cliche, situé sur le campus de Val-d'Or de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue. En novembre dernier, les membres de la Commission ont rencontré, à Wendake, le grand chef de la nation huronne-wendat ainsi que le personnel de direction de l'école primaire et du Centre de développement de la formation et de la main-d'œuvre².

La Commission est reconnaissante envers toutes ces personnes, particulièrement celles des communautés visitées, et elle ne saurait trop insister sur la qualité de l'accueil qu'elles lui ont réservé.

D'entrée de jeu, il est important de rappeler la distinction entre les écoles des nations conventionnées et celles des nations non conventionnées³ et la différence entre les élèves qui fréquentent les écoles provinciales et ceux qui fréquentent les écoles des communautés⁴. À partir d'observations faites lors de la tournée des communautés, la Commission de l'éducation a porté son attention principalement sur la réussite scolaire des jeunes Autochtones vivant dans les

¹ Voir annexe 1.

² Voir annexe 2.

³ Ces écoles diffèrent sur plusieurs points de vue, entre autres, celui du champ de responsabilité et, comme conséquence directe, celui des ressources. Les écoles des nations conventionnées sont sous la responsabilité de commissions scolaires relevant du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et obtiennent des ressources de la part du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, tandis que les écoles de bande sont sous la responsabilité des conseils de bande et fonctionnent grâce au financement du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

⁴ Ces deux catégories d'élèves vivent des expériences scolaires différentes, chacune ayant ses propres défis à relever et ses propres obstacles à surmonter, et il est important de le comprendre.

communautés, que ces communautés appartiennent à des nations conventionnées ou non conventionnées. Autrement dit, les membres de la Commission n'ont pas examiné la situation des jeunes fréquentant une école provinciale.

L'approche adoptée pour ce mandat d'initiative est exploratoire, elle permet de recueillir de l'information sur les besoins éprouvés et définis par les Autochtones dans leur communauté en matière d'éducation, les principaux problèmes qu'ils rencontrent ainsi que les expériences réalisées en éducation et qui sont porteuses de succès.

La Commission convient que les Autochtones sont les mieux placés pour savoir ce qui est le plus adapté pour eux. Le respect des pouvoirs et de l'autonomie des Autochtones forment d'ailleurs la toile de fond de l'exercice auquel se sont soumis les membres de la Commission pour réaliser leur mandat et élaborer leur rapport.

1 QUELQUES CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION AUTOCHTONE DU QUÉBEC

La population autochtone comprend les Amérindiens et les Inuits⁵. Ces derniers forment une seule nation, alors que le groupe des Amérindiens se subdivise en dix nations distinctes : les Abénaquis, les Algonquins, les Attikameks, les Cris, les Hurons-wendat, les Innus (Montagnais), les Malécites, les Micmacs, les Mohawks et les Naskapis.

Environ 80 000 personnes font partie de la population autochtone du Québec, ce qui représente 1 % de la population totale du Québec. Cette population est en forte croissance et cela se traduit dans la répartition de ses groupes d'âge. Les populations d'âge scolaire sont très importantes. Ainsi, le groupe des 5-14 ans représente 28 % de la population inuite totale et 22 % de la population amérindienne résidente totale comparativement à 13 % pour l'ensemble du Québec.

La population autochtone se répartit dans 55 communautés dispersées sur tout le territoire québécois, à l'exception de l'Estrie, et près des trois quarts résident dans les réserves, les villages ou les territoires conventionnés. À cette grande dispersion géographique s'ajoute le fait que chaque nation, à l'exception des Hurons-Wendat et des Naskapis, se répartit en plusieurs communautés ou villages⁶.

Les Inuits vivent dans des villages dirigés par un maire et un conseil municipal, alors que les Amérindiens habitent généralement des réserves ou des établissements administrés par un conseil de bande composé du chef et des conseillers.

⁵ À moins que ce ne soit indiqué, la plus grande partie de l'information portant sur les caractéristiques de la population autochtone, l'organisation scolaire et le cheminement scolaire des jeunes est tirée du document suivant : MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. « L'éducation des populations scolaires dans les communautés autochtones du Québec », *Bulletin statistique de l'éducation*, n° 30, mai 2004, 28 p.

⁶ L'annexe 3 présente la carte des communautés autochtones au Québec.

Chaque nation possède sa propre langue maternelle et utilise de façon plus ou moins importante, comme langue d'usage ou comme langue seconde, le français, l'anglais ou même les deux. La proportion de personnes pouvant s'exprimer dans leur langue maternelle est variable selon les communautés. L'éloignement des grands centres urbains semblerait influencer le maintien des langues autochtones en tant que langue d'usage.

2 DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE

2.1 Administration et financement des services éducatifs

Depuis la fin des années 1970, l'organisation scolaire pour les Autochtones a grandement changé, notamment à cause de la création des commissions scolaires Crie et Kativik, à la suite de la signature de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (Cris et Inuits) en 1975, et de la création de l'école naskapie, à la suite de la signature de la Convention du Nord-Est québécois (Naskapis) en 1978. Depuis lors, financées par les gouvernements fédéral et provincial, ces commissions scolaires de même que l'école naskapie sont administrées par les Autochtones.

Les commissions scolaires ont compétence en matière d'enseignement primaire, secondaire et d'éducation des adultes. Elles fonctionnent de la même façon que les autres commissions scolaires du Québec, mais elles ont des pouvoirs et des devoirs élargis. Les principaux sont de : conclure des ententes pour des fins scolaires avec le gouvernement du Canada, d'autres commissions scolaires et des collèges ou des universités; établir le calendrier scolaire; choisir des cours, des manuels et du matériel didactique convenant aux Autochtones et conçus pour préserver et perpétuer leur langue et leur culture; offrir des services éducatifs en langue autochtone, en langue française et en langue anglaise; mettre sur pied des cours et des programmes de formation permettant la qualification d'Autochtones comme enseignants; organiser des cours et des programmes destinés aux non-Autochtones appelés à enseigner dans leurs écoles; acquérir, construire et entretenir des logements pour leur personnel enseignant⁷.

Les Naskapis, pour leur part, sans avoir leur propre commission scolaire voient à l'administration de leur école au sein de la Commission scolaire Central Québec. Le Comité naskapi de l'éducation a des pouvoirs élargis. Il fixe le calendrier scolaire et élabore des contenus de cours conçus pour préserver la langue et la culture naskapies.

En vertu des conventions de 1975 et 1978, le Québec défraie 25 % des coûts de fonctionnement et d'investissements de la Commission scolaire Crie et de l'école naskapie alors que le gouvernement fédéral contribue à 75 %. Pour ce qui est de la Commission scolaire Kativik, les proportions sont inversées.

⁷ L.R.Q., chapitre I-14, *Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis*.

À l'endroit des autres nations, c'est le gouvernement fédéral, en vertu de la Loi sur les Indiens, qui assure le financement de l'éducation aux conseils de bande pour appuyer les services d'enseignement pour les Indiens inscrits qui résident dans les réserves. Ces sommes sont versées en vertu d'ententes de financement par lesquelles les communautés gèrent les services éducatifs relatifs à l'enseignement primaire et secondaire sur leur territoire. Rappelons que, parallèlement à la mise en place des commissions scolaires Crie et Kativik et de l'école naskapie, s'était amorcé, au sein même des communautés amérindiennes, un mouvement de prise en charge par les conseils de bande de l'administration des écoles situées sur le territoire des réserves. Ce mouvement, amorcé par la Fraternité des Indiens du Canada, s'est poursuivi de telle façon qu'en 1998, il n'y avait plus d'école fédérale. Les communautés se sont aussi dotées, pour la plupart, de services éducatifs correspondant à l'enseignement secondaire.

Quant aux études supérieures, les Autochtones fréquentent généralement les collèges et les universités du réseau québécois. Certains de ces établissements ont mis en place des structures d'accueil et des programmes adaptés aux besoins des Autochtones.

2.2 Langue d'enseignement

La langue d'enseignement des Amérindiens et des Inuits fait l'objet de dispositions particulières dans la Charte de la langue française. En effet, l'article 97 précise que les réserves indiennes ne sont pas soumises à cette loi. De plus, l'article 88 prévoit que, dans le cas de la Commission scolaire Crie et de la Commission scolaire Kativik, les langues d'enseignement sont respectivement le cri et l'inuktitut, ainsi que les autres langues d'enseignement en usage dans les communautés cries et inuites du Québec, à la date de la signature de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois. Cette disposition s'applique aussi aux Naskapis.

Actuellement, la plupart des enfants amérindiens et inuits qui étudient dans leur communauté commencent leur scolarisation en langue autochtone. Quant au rythme d'introduction du français ou de l'anglais comme langue d'enseignement, l'article 88 de la Charte précise que ce sont les commissaires qui le fixent après consultation des comités d'école, dans le cas des Cries, et des comités de parents, dans le cas des Inuits. Compte tenu des adaptations nécessaires, cela s'applique aussi aux Naskapis.

2.3 Programmes de formation et régime pédagogique

Les commissions scolaires Crie et Kativik doivent s'assurer de l'application du régime pédagogique et du respect des objectifs des programmes d'études prescrits par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). Toutefois, elles peuvent adapter les contenus facultatifs de ces programmes et les enrichir selon leurs besoins et leurs priorités. Quant aux écoles de bande, elles choisissent généralement le régime pédagogique du Québec.

2.4 Personnel enseignant

Au cours des années 1989-1990 à 2001-2002, la proportion des enseignants autochtones, à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire et secondaire a augmenté, passant de 38 % à 41 % pour les Commissions scolaires Crie et Kativik. En 2001-2002, le personnel enseignant autochtone se retrouve majoritairement à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire.

En ce qui a trait à ses caractéristiques, comparé à l'ensemble du personnel enseignant des autres commissions scolaires au Québec, celui des commissions scolaires Crie et Kativik est plus jeune, moins expérimenté et sa scolarité reconnue est moins élevée (voir annexe 4, tableaux 1, 2, 3 et 4)⁸.

3 DONNÉES SUR LE CHEMINEMENT SCOLAIRE DES ENFANTS ET DES JEUNES AU PRIMAIRE, AU SECONDAIRE, AU COLLÉGIAL ET À L'UNIVERSITÉ

D'entrée de jeu, il faut rappeler ici aussi les limites de l'information quant aux écoles de bandes : peu de données sont disponibles et de plus, peu comparables.

3.1 Fréquentation scolaire des élèves autochtones

L'examen de l'évolution et de la répartition de la clientèle autochtone pour trois années précises (1987-1988, 1996-1997 et 2001-2002) a permis de noter une augmentation du total des effectifs scolaires et une réduction du nombre d'élèves qui fréquentent, par entente, une école d'une autre commission scolaire du réseau public québécois ou une école privée. La majorité des élèves autochtones (13 844/15 765), soit 88 %, tant à l'enseignement primaire que secondaire, a été formée, en 2001-2002, dans le réseau scolaire autochtone (voir annexe 4, tableau 5).

On constate aussi un écart négatif entre le nombre d'élèves autochtones inscrits au primaire et celui des élèves inscrits au secondaire. Par ailleurs, le nombre d'élèves inscrits dans les classes d'éducation préscolaire en 2001-2002 a diminué par rapport à 1996-1997 (le nombre est passé de 2059 à 1920). À l'instar du MELS, on peut se demander si cette diminution est liée à la qualité de l'enregistrement des inscriptions ou à la réduction de la natalité dans l'ensemble des communautés.

⁸ MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, « Un portrait statistique de l'évolution de la situation scolaire de la population autochtone du Québec », *Bulletin statistique de l'éducation*, n° 7, septembre 1998, p. 11. Il importe de noter qu'à défaut de disposer de données sur le personnel enseignant dans le cas des écoles de bande, le MEQ a utilisé, à titre indicatif de la situation qui prévaut dans l'ensemble de l'organisation scolaire autochtone, celles déclarées par la Commission scolaire Crie et la Commission scolaire Kativik.

3.2 Évolution de la scolarisation de la population scolaire potentielle de l'enseignement primaire et secondaire

Comme il en a été question précédemment, il y a eu une augmentation de l'effectif de la population scolaire des communautés autochtones. Cependant, on peut se demander si cela correspond à une augmentation de la scolarisation de ces communautés.

En effet, si l'on compare les taux de croissance des groupes d'âge des 5-9 ans, des 10-14 ans et des 15-19 ans – groupes qui représentent le bassin scolaire potentiel de la population autochtone résidant dans les communautés – et ceux des inscriptions scolaires pour les années 1996 et 2001, on note que la croissance des effectifs scolaires totaux est en deçà de celle de la population scolaire potentielle, soit 10,1 % contre 13,7 %. L'écart est particulièrement significatif pour le groupe d'âge des 15-19 ans (voir annexe 4, tableau 6).

3.3 Cheminement scolaire selon l'âge des Autochtones vivant dans les communautés par rapport à l'ensemble du Québec

Au Québec, le cheminement normal d'un élève en matière d'âge et de classe est le suivant : 4 et 5 ans au préscolaire, 6 ans en 1^{re} année du primaire, 7 ans en 2^e année du primaire, etc., 12 ans en 1^{re} année du secondaire, jusqu'à 16 ans en 5^e année du secondaire. C'est ce qu'on appelle l'âge modal. Les élèves qui suivent cette progression forment le groupe modal. Les autres élèves qui s'éloignent de ce cheminement d'un, de deux ou de trois ans et plus se trouvent dans une situation de retard scolaire.

On a calculé la répartition en pourcentage, pour chaque classe, des inscriptions d'élèves autochtones et de celles de l'ensemble du Québec, selon l'écart d'âge par rapport à l'âge modal pour les années scolaires 1996-1997 et 2001-2002. Entre ces deux périodes, on observe une amélioration de la situation pour les élèves autochtones par rapport à l'ensemble du Québec quant à l'écart d'âge par rapport à l'âge modal.

Par ailleurs, bien que ce phénomène ait beaucoup moins d'ampleur en 2001-2002, il se manifeste encore dès les premières années du primaire. Ainsi, parmi les élèves qui n'ont aucun retard, l'écart en 3^e année du primaire entre les élèves autochtones des communautés et ceux de l'ensemble du Québec se situe à 9,1 %. Rappelons que cette année du primaire correspond dans plusieurs communautés au passage de l'enseignement dans une langue autochtone à l'enseignement en langue seconde. L'écart qui s'installe tout au long du primaire atteint 25,8 % en 6^e année.

Le phénomène touche toujours de façon marquée les élèves de l'enseignement secondaire. Ainsi, en 2001-2002, seulement 28,1 % des élèves de 1^{re} année du secondaire correspondent au groupe modal, comparativement à 71,3 % pour l'ensemble du Québec (voir annexe 4, tableau 7).

Le phénomène du retard à l'entrée au secondaire a un impact sur la réussite des études secondaires. Selon une étude du MELS, près des deux tiers des élèves ayant accumulé au moins un an de retard à leur entrée au secondaire abandonnent en cours de route et ils composent la moitié de tous les décrocheurs et décrocheuses⁹.

3.4 Réussite au secondaire des élèves des commissions scolaires Crie et Kativik

Des données individuelles sont disponibles pour les élèves des commissions scolaires, y compris pour les commissions scolaires Crie et Kativik, qui permettent une analyse longitudinale du parcours scolaire des élèves, entre autres, par le calcul du taux d'obtention du diplôme d'études secondaires (DES). À titre indicatif de la situation générale qui prévaut parmi les élèves autochtones qui vivent dans les communautés, on connaît les taux d'obtention du DES après sept ans¹⁰ pour les élèves des commissions scolaires Crie et Kativik, ainsi que le retard à l'entrée au secondaire pour les cohortes de 1990 à 1995 (voir annexe 4, tableau 8).

Dans le cas des élèves qui fréquentent les commissions scolaires Crie et Kativik, la moyenne des taux d'obtention du DES pour les cohortes de 1990 à 1995 est respectivement de 27,9 % et 21,9 % contre 72,8 % pour l'ensemble du Québec. Les variations dans les taux observés pour les commissions scolaires Crie et Kativik sont liées aux petits nombres d'élèves nouvellement inscrits en 1^{re} secondaire pour chacune des cohortes. Associés au retard à l'entrée au secondaire pour ces mêmes cohortes, ces résultats confirment le lien entre la réussite et le retard à l'entrée au secondaire.

3.5 Passage direct des élèves de 5^e secondaire au collégial

Le faible taux d'obtention du diplôme d'études secondaires pour les élèves inscrits dans les commissions scolaires Crie et Kativik a un impact sur la poursuite d'études postsecondaires, selon le cheminement scolaire normalisé qui a cours dans l'ensemble du Québec. Comme il n'y a pas de données fiables concernant le nombre total d'élèves autochtones qui fréquentent un établissement postsecondaire, on se réfère, pour illustrer la situation, aux taux de passage direct des élèves des commissions scolaires Crie et Kativik vers des études dans l'ensemble du réseau collégial québécois. Ces élèves, qui étaient inscrits au secteur des jeunes, à temps plein, l'année précédant leur entrée au collégial, poursuivent des études à l'enseignement général, à temps plein, dans un programme menant à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC).

⁹ DIRECTION GÉNÉRALE DE LA RECHERCHE DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Retard scolaire au primaire et risque d'abandon scolaire*, 1991.

¹⁰ Le taux d'obtention d'un diplôme après sept ans, pour une cohorte d'élèves nouvellement inscrits en 1^{re} année du secondaire, correspond à la proportion d'élèves de cette cohorte qui obtient un premier diplôme – peu importe que ce soit dans une école publique ou privée, au secteur des jeunes ou à celui des adultes – après une durée d'études de sept ans.

De l'automne 1995 à l'automne 2001, les moyennes des taux de passage direct des élèves de 5^e secondaire vers le réseau collégial pour les commissions scolaires Crie et Kativik sont respectivement de 5,7 % et de 9,1 % alors que le taux de passage moyen pour l'ensemble des commissions scolaires du Québec s'établit à 60,1 % (voir annexe 4, tableau 9). Il faut préciser que ces résultats ne tiennent pas compte des étudiants inscrits à des programmes d'études collégiales, à la formation des adultes ou à temps partiel, ou encore qui commencent des études postsecondaires après une interruption de leur cheminement scolaire.

3.6 État de la scolarisation de la population autochtone âgée de 15 ans et plus, selon le recensement de 2001

On dispose de données sur le plus haut niveau de scolarité atteint, en pourcentage, pour les personnes ayant déclaré une identité inuite ou amérindienne. Dans le cas de l'identité amérindienne, ces personnes sont réparties selon qu'elles résident ou non dans une réserve. Il faut aussi mettre en perspective ces résultats avec ceux atteints par les personnes non autochtones¹¹.

Ces résultats confirment certaines observations précédentes : le faible taux d'obtention du diplôme d'études secondaires chez les Inuits (6,5 %) et les Amérindiens qui résident dans une réserve (5,7 %) ainsi que l'écart quant à la détention d'un diplôme d'études collégiales ou d'un grade universitaire comparativement à la situation qui prévaut dans la population non autochtone (voir annexe 4, tableau 10).

Toutefois, le pourcentage des personnes déclarant avoir une formation postsecondaire partielle ou détenir un certificat ou un diplôme d'une école de métiers se situe dans le même ordre de grandeur. Tout comme l'ensemble de la population au Québec, la population autochtone adulte a accès à des études postsecondaires en tant qu'étudiant adulte. Rappelons que certains collèges et universités offrent des programmes de formation spécifiques pour les Autochtones, notamment dans les secteurs de l'éducation et des services sociaux.

Même si les jeunes Autochtones accusent un retard scolaire dès le primaire et qu'au secondaire, ce retard s'accompagne d'un taux élevé de décrochage, on constate néanmoins, d'un point de vue statistique, que la situation change avec les années. Ainsi, la proportion d'Autochtones âgés de 15 ans et plus sans certificat d'études secondaires est passée de 70,1 % en 1996 à 63,7 % en 2001

¹¹ Dans son étude, le Ministère se réfère aux données qui proviennent du recensement de 2001 concernant la population ayant déclaré une identité autochtone. Dans ce recensement, la population ayant une identité autochtone comprend les personnes ayant déclaré appartenir à au moins un groupe autochtone, c'est-à-dire Indien de l'Amérique du Nord, Métis ou Inuit, ou ayant déclaré être un Indien des traités ou un Indien inscrit selon les termes de la Loi sur les Indiens du Canada, ou ayant déclaré appartenir à une bande indienne ou à une Première Nation. Lors de ce recensement, le dénombrement n'a pas été autorisé dans certaines communautés, dont les réserves et établissements mohawks, de même que la communauté algonquine de Lac-Rapide.

(source : Statistique Canada 1996 et 2001). De plus, pour les mêmes années de référence, on observe une légère augmentation du taux des études universitaires terminées.

4 QUÊTE IDENTITAIRE

Vu l'importance de l'identité dans la culture autochtone, on comprend mieux pourquoi certains événements historiques ont été si dévastateurs.

Du début du siècle dernier jusque vers le milieu des années 1970, des milliers d'enfants autochtones ont été retirés de leur famille et placés dans des pensionnats. Ces établissements avaient pour mandat de les éduquer et de les assimiler, mais les résultats se sont avérés désastreux. De nombreux témoignages d'abus physiques et psychologiques ont été très bien documentés, mais ce ne sont pas là les seuls préjudices que les Autochtones ont subis.

Lors de leurs visites dans les communautés¹², les membres de la Commission ont été à même de constater, par le récit d'expériences vécues, qu'on interdisait aux enfants de parler leur langue maternelle ou de pratiquer leurs coutumes ancestrales dans ces pensionnats. On leur faisait croire que leur mode de vie était « primitif ». Avec le temps, un grand nombre ont fini par dédaigner le mode de vie de leur peuple et par se détacher de leur communauté. Une autre triste séquelle des pensionnats, c'est que ces enfants, devenus parents, n'avaient aucun modèle pour élever leurs enfants dans la culture traditionnelle.

Même si la plupart des communautés cherchent à préserver et à développer leur culture, nombre d'entre elles ont constaté que leur savoir commence à disparaître. La transformation des modes de vie, en particulier, a gêné la transmission des connaissances des aînés jusqu'aux jeunes.

4.1 L'identité culturelle

L'identité est définie en fonction des relations avec la parenté, les amis, la communauté, le lieu de résidence, la langue et d'autres facteurs sociaux. Plusieurs communautés autochtones rencontrées croient qu'elles peuvent surmonter les défis qu'elles rencontrent, par exemple sur le plan de la scolarisation, en inculquant un sentiment d'identité culturelle fort à leurs enfants et à leurs jeunes. L'identité est particulièrement importante pour le développement des enfants et des jeunes Autochtones étant donné que la communauté et le sentiment d'appartenance font partie intégrante de leurs croyances culturelles. Le sentiment d'identité est au cœur même du sentiment d'appartenance. Chaque personne développe constamment son identité, de son premier à son dernier souffle. Lorsqu'un enfant éprouve un sentiment d'appartenance à sa famille, à sa communauté et à ses pairs, il est mieux outillé pour affronter les problèmes de la vie.

¹² Notamment lors d'une rencontre avec des enseignants à l'école Kanatamat Tshitipetitamunu à Matimekosh, les membres de la Commission ont entendu des témoignages touchants de personnes ayant vécu ces situations.

Selon des études effectuées et l'expérience des Autochtones, « un sens clair et positif de sa propre identité culturelle au sein d'institutions permettant une autonomie collective, [...] et [cela] peut constituer une force protectrice contre le désespoir, les idées d'autodestruction et le suicide¹³ ».

Pour les membres des communautés consultées, la langue, la terre et le legs des ancêtres sont au cœur de la culture pour les enfants et les jeunes des Premières Nations; par conséquent, il est vital de prendre des mesures pour qu'ils soient en contact avec ces facteurs dans leur vie de tous les jours. Depuis près de 40 ans, les Autochtones définissent les buts que devrait se fixer un système d'éducation autochtone. L'identité culturelle y est définie comme une réalité incontournable.

En conséquence, les membres de la Commission de l'éducation sont d'avis que des solutions autochtones doivent être appliquées pour les jeunes Autochtones afin de favoriser leur identité culturelle.

Les communautés autochtones doivent développer des solutions qu'elles jugent pertinentes pour aider leurs jeunes. Parmi les expériences qui ont été présentées lors des visites des communautés, on note les efforts pour encourager la nouvelle génération à connaître sa langue et ses traditions ou pour favoriser les rencontres entre les jeunes et les aînés ou établir des lieux privilégiés (notamment dans des centres de rencontre ou des centres culturels) où il est possible de partager et d'enseigner les pratiques traditionnelles.

4.2 Le concept de réussite scolaire

D'emblée, il importe de rappeler deux éléments cruciaux. Chez les Autochtones, pendant des centaines d'années, les savoirs ont été transmis dans le contexte de la famille et de la communauté. L'école est apparue il y a à peine 50 ans; la tradition scolaire des nations autochtones est donc très jeune par rapport à la nôtre. De plus, non seulement l'école constitue un phénomène relativement récent pour eux, mais elle est entrée en conflit, de nombreuses façons, avec leur style de vie traditionnelle. En quelques générations, plusieurs nations autochtones ont dû passer de petits groupes nomades autosuffisants à des groupes sédentaires de plusieurs centaines de personnes, ce qui a entraîné des changements importants, notamment dans leurs manières de vivre.

Dans notre système d'éducation, la réussite scolaire va généralement de pair avec les résultats scolaires. Ainsi, les critères utilisés pour en rendre compte font référence à des réalités mesurables, où il s'agit de savoir ce qui a été acquis par les élèves dans les délais prévus. En

¹³ SANTÉ CANADA, *Savoir et AGIR : la prévention du suicide chez les jeunes des Premières Nations*, [En ligne]. [http://www.hc-sc.gc.ca/fnih-spni/pubs/suicide/prev_youth-jeunes/index_f.html] (Consulté en novembre 2006).

milieu autochtone, il en va autrement; la réussite scolaire ne se mesure pas seulement par une note.

« Le maintien de bons résultats est seulement un aspect de la réussite scolaire, la survie de notre culture et de notre langue comptant tout autant pour nous. L'enseignement des compétences traditionnelles ne signifie pas pour autant que nous incitons les élèves à revenir au mode de vie traditionnel des Inuits. Cependant, lorsqu'une motoneige tombe en panne dans la toundra au cœur de l'hiver, le fait de savoir survivre sur le terrain peut faire la différence entre la vie et la mort »¹⁴.

Une enquête menée auprès d'une communauté innue révèle que la réussite scolaire est définie davantage, tant par les parents, les jeunes que par les enseignants, en termes de persévérance, de capacité de faire suffisamment d'efforts pour obtenir les notes de passage¹⁵. La notion de persévérance devient une dimension importante de la réussite scolaire.

D'ailleurs, selon des chercheurs en éducation, la notion de réussite scolaire comporte deux dimensions : d'une part, la persévérance, d'autre part, le rendement. De plus, leurs travaux montrent que, lorsqu'il est question de la situation scolaire des Autochtones, il faut mettre de côté la vision comptable de la réussite pour adopter une approche holistique¹⁶.

Ainsi, les membres de la Commission estiment que la réussite scolaire des Autochtones doit être examinée dans une perspective reconnaissant la dimension de persévérance scolaire au même titre que celle du rendement, qui correspond généralement à l'obtention du diplôme.

Les membres de la Commission de l'éducation recommandent :

1. Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport élabore une série d'indicateurs compatibles avec une perspective de persévérance scolaire et qu'il les propose aux commissions scolaires et aux conseils de bande dans le but de mieux rendre compte du concept de réussite scolaire prévalant chez les nations autochtones;
2. Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport publie, sur une base régulière, un bulletin statistique pour rendre compte de la réussite scolaire des Autochtones et réalise régulièrement des études portant sur les défis auxquels sont confrontés les organisations et les individus afin de mener les élèves vers la réussite.

¹⁴ COMMISSION SCOLAIRE KATIVIK, *Rapport à la Commission parlementaire sur l'éducation*, 18 septembre 2006.

¹⁵ Carole LÉVESQUE et Christiane MONTPETIT, *La réussite scolaire et la collaboration entre les familles et l'école*, Institut national de la recherche scientifique, Montréal, juin 2005, p. 5.

¹⁶ Jean-Claude SAINT-AMANT, *Comment limiter le décrochage scolaire des garçons et des filles?* [http://sisyphe.org/article.php3?id_article=446] (Consulté en novembre 2006).

4.3 La réappropriation de l'éducation par la communauté

La réussite scolaire est parfois perçue dans les communautés autochtones comme un rejet de la culture du groupe. Vers les années 1970, lorsqu'on laissa aux communautés autochtones le soin d'organiser elles-mêmes leur système éducatif, elles passèrent par une phase de transition où les modes de transmission de savoirs allochtones ne correspondaient pas aux réalités autochtones, tant du point de vue de la langue que de la culture. La communauté et l'environnement naturel étaient au cœur de l'éducation traditionnelle autochtone. Les membres de la famille étaient les enseignants. Chaque adulte devait s'assurer que chaque enfant fasse des apprentissages. L'éducation traditionnelle était largement un processus informel visant à ce que les jeunes puissent développer des habiletés spécifiques, des attitudes et un savoir pour se débrouiller dans la vie de tous les jours, et ce, dans un contexte de spiritualité¹⁷.

Le rôle important joué aujourd'hui par les familles et les communautés autochtones dans le développement et l'éducation des enfants et des jeunes s'inscrit, d'une certaine façon, en continuité avec leurs traditions en éducation même si « le concept global (et récent) de l'enseignement a coupé les ponts avec l'apprentissage dans la vraie vie et la communication intergénérationnelle¹⁸ ».

Au cours des dernières années, les communautés autochtones ont cherché et cherchent encore à rétablir ce lien en vue d'accorder une place importante à la transmission de leurs valeurs, de leur identité et de leurs traditions à travers l'école, tout en assurant une éducation de qualité.

Pour de nombreux experts et chercheurs, la participation des parents au processus de scolarisation demeure essentielle pour que les enfants réussissent à l'école, en milieu autochtone comme ailleurs. De plus, pour plusieurs communautés, le succès des élèves autochtones n'est pas seulement la responsabilité de l'école :

We are aware that the success of our students does not depend exclusively on the school's actions. We need the parents to assist us in our mission and we would like to see all our schools involved in a project that would not only be the result of a school consensus but a consensus of all the stakeholders¹⁹.

De la tournée des communautés, le message de vouloir se réapproprier leur système d'éducation ressort clairement. Déjà des expériences porteuses de succès ont vu le jour, mais demeurent relativement parcellaires et peu évaluées. En général, il s'agit d'activités organisées à l'école visant à célébrer la culture, la langue et les traditions autochtones pour rendre l'apprentissage

¹⁷ V. J. KIRKNESS, « Aboriginal education in Canada: a retrospective and a prospective », *Journal of American Indian Education*, 1999, vol. 39, n°1, p.22-23.

¹⁸ COMMISSION SCOLAIRE KATIVIK, *Rapport à la Commission parlementaire sur l'éducation*, 18 septembre 2006.

¹⁹ *Meeting of the Cree school board and the Committee on education*, 20 septembre 2006.

pertinent. Malgré tout, le partenariat avec les parents demeure un défi à relever. Cette situation s'explique, entre autres, par le fait que l'école renvoie encore à un modèle exporté.

Étant donné que, souvent, l'école est encore vue comme une institution « quallunaq » (non-inuite), les administrateurs doivent consacrer beaucoup d'efforts auprès des communautés, des commissaires et des comités d'éducation afin de rendre l'école plus pertinente pour les parents et les élèves²⁰.

Leur défi vise à soutenir les parents et les familles dans leur rôle de premiers éducateurs des enfants. La contribution des parents et des familles doit être reconnue; ceux-ci sont appelés, soit à faire partie d'un groupe de parents ou encore à participer aux activités de la classe. Les parents ont ainsi la possibilité d'apporter quelque chose et de servir davantage de modèles à leurs enfants et dans leur collectivité. Il s'agit en définitive d'amener les parents à s'investir comme membre actif de leur communauté.

Les membres de la Commission de l'éducation recommandent :

3. Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine et le ministère de la Santé et des Services sociaux dégagent les ressources nécessaires, pour les communautés qui le souhaitent, en vue de développer des programmes et des services pour appuyer les parents dans leur rôle de premiers enseignants de leurs enfants et afin qu'ils jouent un rôle primordial dans la planification, l'élaboration, le fonctionnement et l'évaluation du projet éducatif de l'école;
4. Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine et le ministère de la Santé et des Services sociaux dégagent les ressources nécessaires, pour les communautés qui le souhaitent, en vue de développer des programmes et des services pour appuyer les familles élargies dans l'éducation et le soin des enfants;
5. Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine et le ministère de la Santé et des Services sociaux dégagent les ressources nécessaires, pour les communautés qui le souhaitent, en vue de développer des programmes et des services pour favoriser la participation de la communauté autochtone locale à la planification, à l'élaboration, au fonctionnement et à l'évaluation du projet éducatif de l'école;
6. Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine et le ministère de la Santé et des Services sociaux dégagent les ressources nécessaires, pour les communautés qui le souhaitent, en vue de développer des programmes et des services pour appuyer notamment des projets d'aide aux devoirs.

²⁰ COMMISSION SCOLAIRE KATIVIK, *Rapport à la Commission parlementaire sur l'éducation*, 18 septembre 2006.

4.4 La langue maternelle

Dans sa déclaration de principe sur l'éducation des Autochtones, *La maîtrise indienne de l'éducation indienne*, la Fraternité des Indiens du Canada affirmait que :

La langue est l'expression sensible des connaissances et des expériences partagées et accumulées par un groupe de personnes au cours de plusieurs siècles de développement. Ce n'est pas seulement un symbole verbal; c'est une force dynamique qui influence les attitudes et les philosophies de toute une vie. La connaissance de la langue maternelle aide l'homme à se connaître lui-même; la fierté de sa langue entraîne la fierté de lui-même.

Il est reconnu, que le maintien de la langue maternelle est essentiel à l'estime de soi et au bien-être psychologique et que sa perte entraîne des problèmes d'identité. De plus, des recherches, dont certaines ont été effectuées au Nunavik, auraient confirmé que la capacité à maîtriser sa langue maternelle a une influence sur le développement intellectuel et les résultats scolaires. À l'inverse, l'absence de maîtrise de la langue maternelle est mise en cause dans la compréhension des difficultés d'apprentissage des jeunes Autochtones. Selon plusieurs intervenants en éducation, les difficultés scolaires des élèves autochtones sont associées à des difficultés liées à la langue d'enseignement, entre autres.

Même si, actuellement, plusieurs des enfants autochtones qui étudient dans leurs communautés commencent leur scolarisation dans leur langue maternelle, il n'en demeure pas moins que, assez rapidement, ils doivent faire leurs apprentissages dans une langue seconde. À cela s'ajoute la difficulté liée au fait que, à ce moment-là, les élèves risquent de ne pas maîtriser encore leur langue maternelle. Ces derniers sont alors placés dans une « situation de bilinguisme soustractif », situation qui fait référence à l'appauvrissement de la langue maternelle au contact de la langue d'enseignement, la langue seconde dans le cas présent.

Croyant fermement à l'importance fondamentale de la langue maternelle, des nations autochtones ont mis en œuvre des moyens pour la maintenir et renforcer son usage dans les activités reliées à l'éducation. À titre d'exemple, mentionnons l'adoption d'une politique sur les langues d'enseignement par la Commission scolaire Kativik et les diverses mesures mises en place par la Commission scolaire Crie. Soulignons aussi l'expérience menée par l'Institut culturel et éducatif montagnais dans une école préscolaire innue de La Romaine, où l'éducation des jeunes se fait exclusivement en langue innue. Cette expérience, menée depuis quelques années, serait d'ailleurs concluante.

Il va sans dire que de telles réalisations commandent de grands efforts de la part de tout le milieu scolaire. Il suffit de penser au temps et aux ressources nécessaires pour développer et implanter un programme d'études pour les écoles en général, comparativement à ce que peuvent

représenter le développement et l'implantation d'un programme en trois langues dans certaines écoles autochtones.

En outre, un autre défi se pose. Alors que des autorités scolaires mettent tout en œuvre pour atteindre leur objectif de bilinguisme équilibré, qui accorde à la langue maternelle un statut prédominant, les parents ne sont pas unanimes à reconnaître l'importance de cette langue comme moyen de transmission de connaissances. Il n'est pas surprenant qu'il en soit ainsi, puisque il n'y a pas si longtemps les établissements d'enseignement interdisaient rigoureusement l'usage des langues autochtones. De plus, pour certains parents, l'apprentissage d'une langue seconde représenterait un atout indispensable pour assurer l'avenir de leurs enfants.

Considérant que la langue maternelle est la pierre d'assise de l'identité des nations autochtones et le véhicule pour l'acquisition des connaissances, la Commission recommande :

- | |
|--|
| <p>7. Que les autorités concernées, notamment le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, soutiennent davantage les établissements scolaires, les écoles autochtones et les organismes qui font la promotion de l'éducation des Autochtones dans leur volonté de renforcer l'apprentissage des langues autochtones.</p> |
|--|

Par ailleurs, la Commission prend note de l'engagement qu'a pris le MELS, à l'occasion du Forum socioéconomique des Premières Nations, d'élaborer, de concert avec l'Institut culturel et éducatif montagnais (ICEM), un programme de culture et de langue innues.

5 CONDITIONS POUR LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

5.1 Des réalités différentes

Les nations autochtones sont différentes les unes des autres et, à l'intérieur d'une même nation, le mode de vie et la situation socioéconomique peuvent varier d'une communauté à l'autre. Certaines sont proches des centres urbains alors que d'autres ne sont pas reliées à un réseau routier.

De plus, l'organisation scolaire des communautés autochtones n'est pas homogène. D'un côté, il y a des commissions scolaires et des écoles issues des conventions et d'un autre, des écoles de bande autonomes. Et cela, mis à part le fait qu'il y a aussi des écoles du réseau scolaire québécois qui accueillent une minorité d'élèves autochtones.

Il est apparu aux membres de la Commission que l'appartenance à une structure scolaire pouvait en quelque sorte réduire les effets de l'isolement de la communauté sur les services éducatifs. Par exemple, les écoles du Nunavik et des communautés criées qui relèvent de commissions scolaires

semblent bénéficier davantage de ressources et de soutien pédagogiques que les écoles de bande comme celles de Matimekosh ou de Lac-Simon. De plus, lors d'une enquête menée par des chercheurs auprès de la communauté innue de Betsiamites, des enseignants ont mentionné que même s'ils considéraient que la réforme en éducation au Québec pourrait être avantageuse pour les élèves autochtones, car ce qui est proposé est plus proche de leurs méthodes d'apprentissage, ils n'avaient pas les ressources supplémentaires pour l'appliquer.

Par ailleurs, il existe des organismes autochtones qui font reposer leur mission sur l'offre d'une éducation de qualité à tous les jeunes Autochtones. Mentionnons, entre autres, le Conseil en éducation des Premières Nations (CPEN) dont les mandats émanent des 22 communautés de différentes nations qui le composent (Abénaquis, Algonquins, Attikameks, Hurons-Wendat, Micmacs, Mohawks, Innus de Mashteuiatsh et Malécites) et l'Institut culturel et éducatif montagnais, qui dessert huit communautés innues de la région de la Côte-Nord.

Malgré tout le soutien qu'apportent de tels organismes aux communautés, il apparaît à la Commission que l'appartenance d'une école à une organisation scolaire structurée représente un atout quant à l'accessibilité à des services éducatifs complets pour tous les Autochtones.

Pour cette raison, les parlementaires trouvent intéressante l'idée de créer un groupe de travail chargé d'élaborer une stratégie pour un système d'éducation global des Premières Nations, conformément au protocole d'entente sur l'éducation signé à Mashteuiatsh par les représentants du gouvernement du Canada, de l'Assemblée des Premières Nations et du Conseil en éducation des Premières Nations. Un tel système pourrait contribuer à l'amélioration des services éducatifs ainsi qu'à leur accessibilité pour les Autochtones des communautés concernées.

5.2 Les programmes de formation professionnelle et technique

Parmi les principales leçons tirées des programmes d'emploi et de formation mis en œuvre aux États-Unis et au Canada au cours des trente dernières années, il est admis que les programmes généraux n'ont donné que des résultats modestes au regard de l'emploi découlant de la formation. Une formation scolaire intensive liée à l'emploi, des programmes de transition entre l'école et le monde du travail et la prévention de l'abandon scolaire prématuré sont les approches les plus prometteuses pour obtenir des résultats à long terme, et on estime de plus en plus les initiatives liées au développement économique communautaire.

En 1996, les Premières Nations du Québec et le gouvernement fédéral signèrent un nouveau type d'accord, soit l'Accord bilatéral régional (ABR), dont la particularité était de transférer aux autorités des Premières Nations la pleine compétence en matière de formation et de développement de la main-d'œuvre autochtone.

Les nations inuite, crie et algonquine ont mis en place leur propre structure de fonctionnement. Les autres nations autochtones ont continué sur la voie amorcée et ont consolidé leur action en

modifiant l'acte constitutif de la Commission autochtone de gestion régionale du Québec (CAGRQ) (Résolution des chefs de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL) n° 7/98) afin que celle-ci devienne la Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec (CDRHPNQ). Vingt-deux organisations locales regroupant au total vingt-neuf communautés représentent l'ensemble des membres permanents de la CDRHPNQ.

Malgré les constats posés d'entrée de jeu sur les impacts des programmes de formation et de développement, il existe des moyens d'améliorer la promotion et le suivi de la formation pour l'intégration des personnes en emploi. À cet égard, le rôle des centres locaux des Premières Nations est d'offrir aux populations qu'elles desservent des services de formation et de développement de l'emploi faisant la promotion d'une intégration, à court ou moyen terme, au sein du marché du travail, sur et hors réserve. Les membres de la Commission de l'éducation ont visité l'une de ces organisations : le Centre de développement de la formation et de la main-d'œuvre huron-wendat. On y offre une formation générale à l'éducation des adultes pour, notamment, l'obtention de préalables pour l'intégration d'une formation collégiale ou professionnelle, l'obtention d'un diplôme d'études secondaires ou d'études collégiales ou de cours optionnels. De plus, on y donne des formations régionales adaptées aux communautés autochtones différentes ayant des besoins différents.

Il existe d'autres formes d'organisation locale au service des communautés autochtones. Le Centre autochtone du Cégep de Baie-Comeau, par exemple, offre des services et des programmes de formation spécifiques aux communautés autochtones du Québec dont les buts sont de répondre aux besoins de formation exprimés par les communautés autochtones du Québec, faciliter l'intégration de la clientèle autochtone au fonctionnement du cégep, assurer une plus grande visibilité de la culture autochtone au cégep, intégrer dans les programmes d'études des connaissances et habiletés reliées à la culture autochtone (activités traditionnelles) afin de favoriser une meilleure identification culturelle du jeune et de l'adulte et de favoriser l'émergence de nouveaux projets de formation pour la clientèle autochtone du Québec. Parmi les programmes sur mesure, on note les trois programmes d'attestation d'études collégiales (AEC) sur la surveillance et le contrôle de travaux de chantiers, l'éducation en services de garde en milieu autochtone et le programme tourisme, accueil et animation : profil innu. Il existe aussi des formations sur mesure pour des interventions en psychopédagogie et pour devenir famille d'accueil autochtone. À la base, ces différents centres offrent un encadrement et un soutien personnalisés aux Autochtones souhaitant s'investir dans une formation. Leurs actions visent globalement l'intégration sociale, l'orientation scolaire et professionnelle et enfin l'aide pédagogique.

Bien qu'il existe une certaine offre de formation, plusieurs obstacles demeurent quant à l'intégration des membres des Premières Nations à la formation professionnelle et technique. Les parlementaires ont constaté, lors de leur tournée des communautés, qu'il semblait y avoir peu ou pas de programmes de formation professionnelle et technique pour les jeunes Autochtones dans

les écoles secondaires. Certains programmes existent dans certaines communautés, mais il s'agit d'une situation qu'on ne peut généraliser à l'ensemble des nations autochtones. L'offre de service est basée généralement sur des besoins ad hoc. Il est difficile d'obtenir un portrait tant de l'offre de service que du nombre de personnes ayant bénéficié de ces services. Il est difficile de déterminer quels types de services sont offerts, même si on sait que plusieurs communautés ont développé des ententes de service avec des cégeps ou des écoles secondaires offrant des programmes de formation professionnelle et technique. Il serait intéressant de voir à développer des approches pédagogiques qui tiennent compte des réalités des communautés (par exemple, des formules de compagnonnage). Les membres sont convaincus de l'importance à accorder au développement de projets et d'approches en matière de formation professionnelle.

Des études longitudinales permettraient de suivre l'efficacité des programmes d'emploi et de formation pour les jeunes Autochtones. Les organisations autochtones s'intéressent à ce genre d'information, qui met l'accent sur les points forts des programmes et les améliorations à y apporter. Il existe peu ou pas de recension des meilleures pratiques, des défis et des enseignements à en tirer, afin de les partager avec l'ensemble des communautés.

Convaincus de l'importance à accorder à la formation professionnelle et technique, les membres de la Commission appuient le MELS, qui s'est engagé à contribuer financièrement à la réalisation d'une étude destinée à faire le point sur cette question dont la maîtrise d'œuvre est confiée à la Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec et au Conseil en éducation des Premières Nations. Les membres de la Commission souhaitent être informés des résultats de l'étude.

Dans la suite des engagements du Forum socioéconomique, les membres de la Commission appuient également la mise en place de deux centres pilotes d'éducation des adultes autochtones à vocation régionale, dont un premier en 2008-2009, de façon à améliorer les services existants offerts au chapitre de la formation des adultes et de la formation professionnelle.

5.3 Le personnel enseignant et le personnel professionnel

Rappelons que la prise en charge de l'organisation scolaire par les Autochtones a entraîné la responsabilité du personnel enseignant. De plus, l'enseignement en langue autochtone a ouvert la porte au personnel enseignant autochtone, malgré le fait que celui-ci pouvait ne pas avoir les compétences conformes aux normes appliquées dans les autres régions du Québec. Quant au personnel allochtone qui enseigne dans les communautés autochtones, il s'agit souvent de jeunes enseignants qui viennent de terminer leur formation universitaire. Sans expérience, connaissant mal, voire ne connaissant pas du tout, la culture autochtone et devant l'ampleur des problèmes vécus par de nombreux élèves, plusieurs quittent. Les salaires inférieurs à ceux que touchent les enseignants dans les autres écoles seraient aussi un facteur important de dissuasion des candidats potentiels.

Les communautés autochtones font non seulement face à des difficultés de recrutement et de rétention du personnel enseignant, mais aussi du personnel professionnel. L'ampleur du défi professionnel que représentent la tâche et le peu de moyens des écoles pour y faire face expliquerait ces difficultés. Des représentants de la Commission scolaire Crie ont d'ailleurs mentionné que le manque d'enseignants et de personnel professionnel qualifiés a des répercussions importantes sur le taux de succès des élèves.

Des formules de partenariat ont été établies entre des universités et des nations autochtones en vue de la formation d'enseignants autochtones. Des programmes postsecondaires de formation sont offerts à l'échelle locale, ce qui permet aux étudiants de suivre leurs cours tout en demeurant dans leur communauté. Ces programmes sont conçus, entre autres, pour accroître les compétences professionnelles de ceux qui ont déjà une expérience comme aide-enseignant ou comme professeur de langue.

Ainsi, l'Université McGill collabore avec la Commission scolaire Kativik à la formation d'enseignants du primaire et de spécialistes de l'inuktitut. Les étudiants reçoivent leur formation dans leur propre collectivité, et après avoir obtenu leur diplôme d'enseignement, ils peuvent suivre des cours à l'Université pour obtenir un baccalauréat en éducation. L'Université a également utilisé ce modèle pour assurer la formation d'enseignants algonquins, cris, micmacs et mohawks.

L'Université du Québec à Chicoutimi donne, elle aussi, de la formation dans une quinzaine de communautés amérindiennes. Son Centre d'études amérindiennes a développé, en collaboration avec différents représentants et spécialistes autochtones, des programmes destinés à répondre aux besoins spécifiques des communautés. Ces programmes ont trait, entre autres, à la formation d'aides-enseignants et de suppléants en milieu scolaire autochtone, en apprentissage et en transmission d'une langue autochtone ainsi qu'en français écrit. De plus, en collaboration avec un groupe d'enseignants des écoles primaires et secondaire de la communauté de Mashteuiatsh, l'Université a réalisé un projet de recherche en intervention éducative qui a permis de développer un modèle d'enseignement différencié, compte tenu des différents styles et des différents rythmes d'apprentissage chez les élèves.

Depuis des années, l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue répond aux besoins exprimés par les communautés des Premières Nations et inuites. Dans le contexte de sa stratégie relative à la formation universitaire auprès de ces communautés, l'Université a mené une étude sur leurs besoins de formation et il apparaît que les besoins les plus pressants se situent d'abord dans le domaine de l'éducation. Pour y répondre, l'Université donne des cours et des programmes de certificats au sein même des communautés. Elle accueille aussi des étudiants autochtones sur son campus.

Quant aux enseignants allochtones, conscientes que le roulement de ce personnel a un effet important sur la réussite des jeunes, les commissions scolaires ont adopté des stratégies pour

favoriser leur intégration et leur rétention. Par exemple, la Commission scolaire Crie a mis sur pied un programme en vue d'aider les nouveaux enseignants à mieux s'adapter à leur environnement. Ce programme consiste notamment à jumeler le nouvel enseignant avec un enseignant expérimenté. Cette commission scolaire a également créé un programme pour les nouveaux enseignants. Celui-ci s'attache à leur donner de l'information, pendant deux ou trois jours, sur les ressources disponibles ainsi que sur la culture et les valeurs criées. Notons aussi que, dans la foulée du Forum socioéconomique, l'ICEM, verra à développer une formation sur les Premières Nations pour les professionnels non autochtones appelés à intervenir au sein de ces communautés. Le MELS participera activement, avec l'Institut culturel et éducatif montagnais et le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, à un comité chargé d'évaluer les besoins et les ressources en la matière.

Les membres de la Commission comprennent que le recrutement et la rétention du personnel éducatif représentent un problème de taille pour les écoles autochtones. Ils saluent les efforts déployés par les communautés autochtones pour assurer la formation des maîtres dans les collectivités et ils souhaitent vivement que ces efforts se poursuivent. Ils approuvent également les moyens mis en œuvre pour aider les enseignants allochtones à s'intégrer à leur nouvel environnement.

Les membres de la Commission recommandent :

8. Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport accorde un soutien financier aux écoles de bande et aux commissions scolaires qui souhaitent embaucher et former du personnel autochtone ou allochtone qualifié en vue de favoriser une continuité dans l'enseignement auprès des enfants et des jeunes;
9. Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, en collaboration avec les universités et les organisations autochtones en éducation, voie à ce qu'il y ait des programmes de formation d'appoint pour les futurs enseignants intéressés à enseigner en milieu autochtone pour les préparer à la particularité de l'exercice de leur profession d'enseignant dans ce milieu.

5.4 Le régime pédagogique et les programmes ministériels

Le régime pédagogique

Lors de la tournée des communautés, il a été beaucoup question de cette situation où l'on disait que les exigences du régime pédagogique québécois ne correspondaient pas aux réalités des communautés autochtones sur plusieurs points. Avant d'aborder ces points, il faut rappeler ces exigences et les spécificités rencontrées dans les écoles des communautés autochtones.

Si la durée normale du cours primaire est de six années réparties en trois cycles égaux de deux ans, chez certaines communautés autochtones, une septième année est souvent présente au primaire pour mieux préparer les jeunes à leur entrée au secondaire.

L'élève qui a suivi le programme de formation générale et qui a obtenu un DES peut accéder à des études supérieures. Dans certaines écoles, on offre aux étudiants une 6^e secondaire.

Le régime pédagogique du secondaire prévoit les matières obligatoires. Le nombre d'unités pour les matières obligatoires et les matières à option y est généralement précisé. Sauf pour les épreuves uniques, la commission scolaire est responsable de l'évaluation des apprentissages. Le ministre décerne un DES à l'élève qui a accumulé au moins 54 unités aux deux dernières années du secondaire, dont certaines sont acquises à la suite de la réussite d'épreuves uniques dont le cours d'histoire, qui est obligatoire²¹.

De façon spécifique, le cours d'histoire et d'éducation à la citoyenneté ne reflète pas la réalité sociale et historique des nations autochtones. Par exemple, l'enseignement du régime seigneurial français peut apparaître comme une réalité pour le moins difficile à cerner pour des jeunes élèves du Nunavik ou des jeunes Naskapis.

On a pu constater que plusieurs projets visant à transmettre l'héritage culturel existent dans les communautés. On note les expéditions de survie en forêt qui permettent de développer des habiletés indispensables pour la débrouillardise dans la nature. On remarque aussi des projets centrés sur les arts et l'artisanat. Des ateliers sur les légendes des Premières Nations et la formation sur le travail d'écorce sont offerts chez les Hurons-Wendat. De plus, les membres de la Commission ont été à même de voir par vidéoconférence des projets visant à ce que les jeunes puissent apprendre les danses traditionnelles et les chants de gorge chez les Inuits du Nunavik.

En vue de mieux refléter leur réalité sociale et culturelle, la Commission de l'éducation recommande :

10. Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport porte une attention spécifique aux demandes des commissions scolaires et des conseils de bande pour ajuster le programme pédagogique, notamment le contenu du cours d'histoire, et qu'on puisse y intégrer d'autres éléments de compétences à développer en lien avec les cultures autochtones. À titre d'exemple, il pourrait reconnaître des crédits pour des cours particuliers adaptés aux réalités autochtones;
11. Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport demeure à l'affût d'éléments qui pourraient être discriminatoires envers les membres des communautés autochtones dans les programmes scolaires.

²¹ La note de passage est établie à 60 sur 100. Les unités obligatoires sont en langue d'enseignement de la 5^e secondaire (6), en langue seconde de la 4^e ou de la 5^e secondaire pour les francophones (4), en langue seconde de la 5^e secondaire pour les anglophones (4) et en histoire du Québec et du Canada de la 4^e secondaire (4).

Les programmes du MELS

Le MELS a mis en place des programmes et des mesures en vue de favoriser la réussite des jeunes Autochtones. Notons, entre autres, la mesure intitulée *Réussite éducative des élèves autochtones* et le programme de soutien aux membres des communautés autochtones.

Mise sur pied en 2005, la première vise à appuyer les interventions des commissions scolaires en vue de favoriser la réussite des élèves autochtones et de permettre ainsi à un plus grand nombre d'entre eux d'acquérir un profil scolaire comparable au profil scolaire moyen des élèves des écoles qu'ils fréquentent. Cette mesure comporte deux volets : le premier concerne l'appui à fournir aux commissions scolaires qui présentent des projets visant l'amélioration de la maîtrise de la langue d'enseignement des élèves admissibles²²; le second, coordonné par la Direction des affaires autochtones et des services administratifs, concerne les outils dont les commissions scolaires ont besoin comme une recension des approches globales favorisantes et l'accès aux recherches universitaires qui traitent de l'acquisition d'une deuxième langue par les élèves autochtones. L'évaluation de la mesure sera faite en 2008-2009.

Le programme de soutien aux membres des communautés autochtones vise à accorder de l'aide financière à des universités qui veulent soit offrir des programmes d'enseignement adaptés aux étudiants autochtones inscrits dans leur établissement, soit offrir leur expertise dans des champs ou des secteurs bien ciblés par certaines communautés. L'offre de programmes aux communautés autochtones exige, en effet, de la part des universités des coûts supplémentaires liés, entre autres, à l'élaboration de nouveaux cours, au soutien pédagogique individuel et aux frais de déplacement, lorsque les programmes sont offerts dans les communautés.

5.5 Les problèmes de santé et les problèmes sociaux

De nombreux reportages dans les médias témoignent régulièrement de variables environnementales et psychosociales qui qualifient les conditions de vie souvent difficiles dans les communautés autochtones : la réalité socioéconomique des établissements autochtones, les problèmes de santé physique, de santé mentale, la pauvreté, les pratiques parentales, la consommation de drogues et d'alcool, le sentiment d'impuissance, de désespoir et de marginalisation et, enfin, l'acculturation.

Ces conditions sont autant d'embûches sur le chemin de la réussite scolaire. L'effondrement du modèle économique et la dissolution du tissu social et culturel amènent avec eux leur lot de problèmes sociaux.

²² La mesure vise d'abord les jeunes qui résident ordinairement sur une réserve et qui répondent aux critères associés à la déclaration des enfants autochtones dans le Système de la déclaration d'effectif scolaire des jeunes en formation générale (DCS). Les élèves autochtones qui, ordinairement, n'habitent pas sur un territoire réservé à une communauté autochtone peuvent également être considérés dans les projets.

De nombreuses communautés autochtones agissent pour tenter d'endiguer cette détérioration des conditions de vie et les problèmes psychosociaux qui les accompagnent. Le lot quotidien des personnes œuvrant en milieu scolaire n'en demeure pas moins difficile. Plusieurs communautés développent des projets alliant différents partenaires pour trouver des solutions communes en amont du problème de décrochage scolaire. Par la mise en place de conditions favorables au succès, les projets portent, entre autres, sur le développement d'habiletés parentales et la stimulation infantile.

Au Nunavik, lors de leur tournée, les personnes rencontrées ont fait mention d'un programme d'art parental qui « encourage les parents à se voir comme le premier enseignant de leurs enfants, à considérer leur foyer comme la première école et à passer du temps de qualité avec leurs enfants²³ ».

Un programme d'aide préscolaire aux autochtones parrainé par le Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or, *Tiknagin* et de Senneterre, *Chiannou* consiste à accompagner et à soutenir les familles ayant des enfants d'âge préscolaire et à les préparer pour leur rentrée scolaire. Il existe aussi des projets visant les jeunes en difficulté et leur famille. Par exemple, à Lac-Simon, ils ont développé un programme de prévention des abus.

D'ailleurs, le Module des sciences sociales de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue participe, depuis 1996, à une recherche intervention en collaboration avec des familles Anishnabek de Lac-Simon. Ce projet vise à promouvoir la communication au sein de la famille par le loisir et la diversité afin d'améliorer les relations entre les parents et leurs enfants. En prenant la forme d'un jumelage entre des familles algonquines en difficulté et des familles accompagnatrices, cette recherche, commandée par le conseil de bande, évolue dans un contexte de recherche de solutions en fonction de la culture de la communauté²⁴. Toujours à Lac-Simon, un projet d'école en santé a été mis en place pour prévenir l'obésité et le diabète.

Même si ces projets ne sont pas généralisables à l'ensemble des communautés autochtones, il n'en demeure pas moins qu'ils font ressortir l'importance de la prévention des problèmes psychosociaux et de santé, la mise en place de conditions favorables au développement des enfants et des jeunes pour leur assurer une entrée scolaire réussie et une plus grande persévérance scolaire.

L'importance des programmes de développement de compétences parentales, la présence de services de garde, de projets fortement ancrés (ou instaurés) dans les milieux et enfin une concertation des acteurs impliqués de la communauté comptent parmi les observations faites lors de la tournée pour améliorer la situation des jeunes Autochtones.

²³ COMMISSION SCOLAIRE KATIVIK, *Rapport à la Commission parlementaire sur l'éducation*, 18 septembre 2006.

²⁴ [<http://www.uqat.quebec.ca/Repertoire/services.asp?RefEntite=228&RefPav=UQ>] (Consulté en novembre 2006).

Pour plusieurs chercheurs, il serait pertinent de voir comment les problématiques psychosociales influent sur la trajectoire scolaire des élèves pour avoir une compréhension globale de la problématique de la persévérance et de la réussite scolaires des élèves autochtones²⁵.

Les membres de la Commission recommandent :

12. Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et le ministère de la Santé et des Services sociaux s'associent en vue de soutenir les communautés qui le souhaitent pour développer des modèles d'écoles communautaires multiservices.

5.6 Les projets-pilotes, les infrastructures et le financement

Les projets-pilotes

Les cultures des nations autochtones sont intimement liées à la relation de l'homme avec l'environnement. Cela se traduit, par exemple, par leur très grand intérêt pour la fréquentation du territoire dans une optique de transmission des connaissances et de la culture.

Des communautés autochtones ont, en effet, mis sur pied des programmes culturels et patrimoniaux dans le but de protéger leur culture au bénéfice des générations futures. Soulignons, par exemple, le Centre de formation Nutshimiu Atusseun, situé sur la côte nord du Saint-Laurent, dont l'objectif est de favoriser la relance de la chasse et du piégeage. Ce centre offre un programme qui permet aux jeunes de passer quelques semaines dans la nature avec des anciens. Mentionnons aussi que, au Nunavik, l'Institut culturel Avataq offre annuellement un camp saisonnier inuit traditionnel à Inukjuak.

Des établissements d'enseignement ont pris également des initiatives en ce sens. Pour les représentants de la Commission scolaire Kativik, si l'enseignement de l'inuktitut a permis la survie de cette langue, il leur apparaît évident qu'il faut faire plus pour maintenir vivante la culture inuite. C'est pourquoi on a créé un programme de survie sur le terrain qui met l'accent sur la relation des Inuits avec la nature, un des éléments fondamentaux de leur culture. Ce programme exige la participation des anciens afin qu'ils puissent transmettre des connaissances qui, autrement, seraient perdues. De plus, les liens communautaires qui se tissent lors des échanges intergénérationnels permettent aux jeunes de mieux profiter de leur héritage culturel.

Ces mêmes représentants estiment que, en intégrant des bases culturelles aux programmes de formation, les élèves pourront développer davantage leur identité sociale et leur estime de soi. Cet aspect est particulièrement important au Nunavik, où les élèves évoluent dans un « environnement trilingue et triculturel ». Il s'agit également d'une composante de la stratégie de

²⁵ Annie PRESSEAU et collaborateurs, *Contribution à la compréhension du cheminement et de l'expérience scolaires de jeunes autochtones à risque ou en difficulté en vue de soutenir leur réussite et leur persévérance scolaire*. 2006, p. 15.

la Commission scolaire pour réduire le taux de décrochage et d'un élément « vital » pour la réalisation de son mandat.

Ce projet a été expérimenté dans deux communautés inuites et les résultats se sont avérés positifs. Malgré cela, la Commission scolaire n'est plus en mesure de l'offrir étant donné que le MELS limite son financement à une période de trois ans.

Considérant que des programmes de ce type peuvent contribuer à renforcer la fierté et l'identité des jeunes Autochtones ainsi qu'à favoriser leur réussite scolaire, les membres de la Commission recommandent :

13. Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport revise ses paramètres de financement afin de favoriser, à partir de résultats probants, le développement et l'implantation de programmes locaux adaptés aux particularités des communautés, notamment pour des projets d'enseignement en ligne.

Les infrastructures

Lors de leur tournée dans les communautés autochtones, les parlementaires ont été à même de constater que la population y est très jeune, nettement plus jeune que la moyenne de la population canadienne et québécoise. La population autochtone connaît une croissance démographique presque deux fois plus rapide que celle de la population canadienne en général. En outre, près des deux tiers des Autochtones ont moins de 30 ans, et environ un tiers des résidents des réserves ont moins de 15 ans. Pour relativiser les choses, cependant, les Autochtones âgés de 15 ans ou moins ne représentent que 6 % de la population des jeunes du Canada.

Les besoins en locaux et en écoles pour accueillir cette population jeune sont importants. Il faut également prendre en considération que les écoles doivent refléter, dans leur architecture, un milieu de vie accueillant et stimulant faisant des rappels de la culture autochtone. Les députés ont pu visiter des écoles qui ont ces caractéristiques, mais aussi d'autres établissements scolaires qui nécessiteraient des réfections majeures, voire une reconstruction.

Outre l'établissement scolaire, second milieu de vie des enfants, les députés considèrent que les conditions de logement comptent parmi les nombreux facteurs qui peuvent avoir une incidence sur la réussite scolaire. En effet, le logement influe sur de nombreuses facettes de la vie : la santé et le bien-être, l'instruction, les interactions sociales, la participation au marché du travail et le sentiment d'appartenance à la communauté.

Dans son rapport déposé en 1996, la Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA) a conclu que les conditions de logement des Autochtones étaient inférieures à celles des non-Autochtones. Bien que le gouvernement fédéral ait déployé des efforts, au cours des dernières

années pour tenter d'améliorer la situation, l'écart persiste, ce qui montre que de nouveaux mécanismes et de nouvelles ressources financières s'imposent pour refermer l'écart.

Les membres de la Commission ont aussi constaté lors de leur tournée que dans certaines communautés, par exemple, le village de Chisasibi, il était difficile d'embaucher de nouvelles personnes (enseignants, psychologues, etc.) faute de logements disponibles.

Considérant que ces problèmes sont sérieux et peuvent entraver la persévérance scolaire des jeunes Autochtones, les membres de la Commission de l'éducation recommandent :

14. Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport soutienne les nouveaux projets d'infrastructure scolaire dans les communautés autochtones;
15. Que le gouvernement du Québec alerte le gouvernement fédéral de l'urgence de dégager des ressources supplémentaires et de trouver des solutions partagées avec les communautés autochtones pour résoudre le problème du logement.

Le financement

Outre le problème du logement, les membres de la Commission ont constaté, lors de leurs visites, des différences importantes²⁶ entre les écoles de bande et celles des nations conventionnées. À première vue, les écoles de bande semblent défavorisées par la formule de financement du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien par rapport aux écoles des nations conventionnées. Les conclusions d'une étude réalisée en 2005 par un comité conjoint formé de représentants du Conseil en éducation des Premières Nations et du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien²⁷ appuient ces observations. Les écoles de bande recevraient beaucoup moins de ressources financières, en moyenne par élève, comparativement aux écoles des commissions scolaires, en raison, notamment d'une formule de financement désuète adoptée en 1988 et n'ayant permis aucune indexation au coût de la vie.

Les membres de la commission recommandent:

16. Que le gouvernement du Québec exige du gouvernement fédéral qu'il dégage les ressources nécessaires afin de permettre aux communautés autochtones du Québec d'offrir des services éducatifs comparables à ceux offerts par le Québec, étant donné que la formule de financement adoptée par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien en 1988 ne répond pas aux besoins actuels;

²⁶ Les écoles de bande sont financées à 100 % par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, tandis que les écoles des nations conventionnées sont financées à la fois par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport : 75 % des Affaires indiennes et 25 % du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour la Commission scolaire Crie, proportions inversées pour la Commission scolaire Kativik et l'école naskapie.

²⁷ COMITÉ SUR LES FRAIS DE SCOLARITÉ CEPN/AINC (2005), *Une analyse des coûts relatifs à l'éducation et aux frais de scolarité : niveaux préscolaire, primaire et secondaire*.

17. Que le gouvernement du Québec alerte le gouvernement fédéral sur les lacunes de ses programmes de financement de l'enseignement secondaire, qui ne permettent pas aux jeunes Autochtones du Québec d'avoir accès à la formation professionnelle, alors qu'il s'agit d'une mesure efficace pour contrer le décrochage scolaire et améliorer leur employabilité;
18. Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport insiste auprès du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien sur la nécessité d'ajuster le financement accordé aux écoles de bande chaque fois qu'il y a des ajustements dans les programmes et les services offerts par l'école québécoise, afin de leur permettre d'offrir des services comparables sans délai.

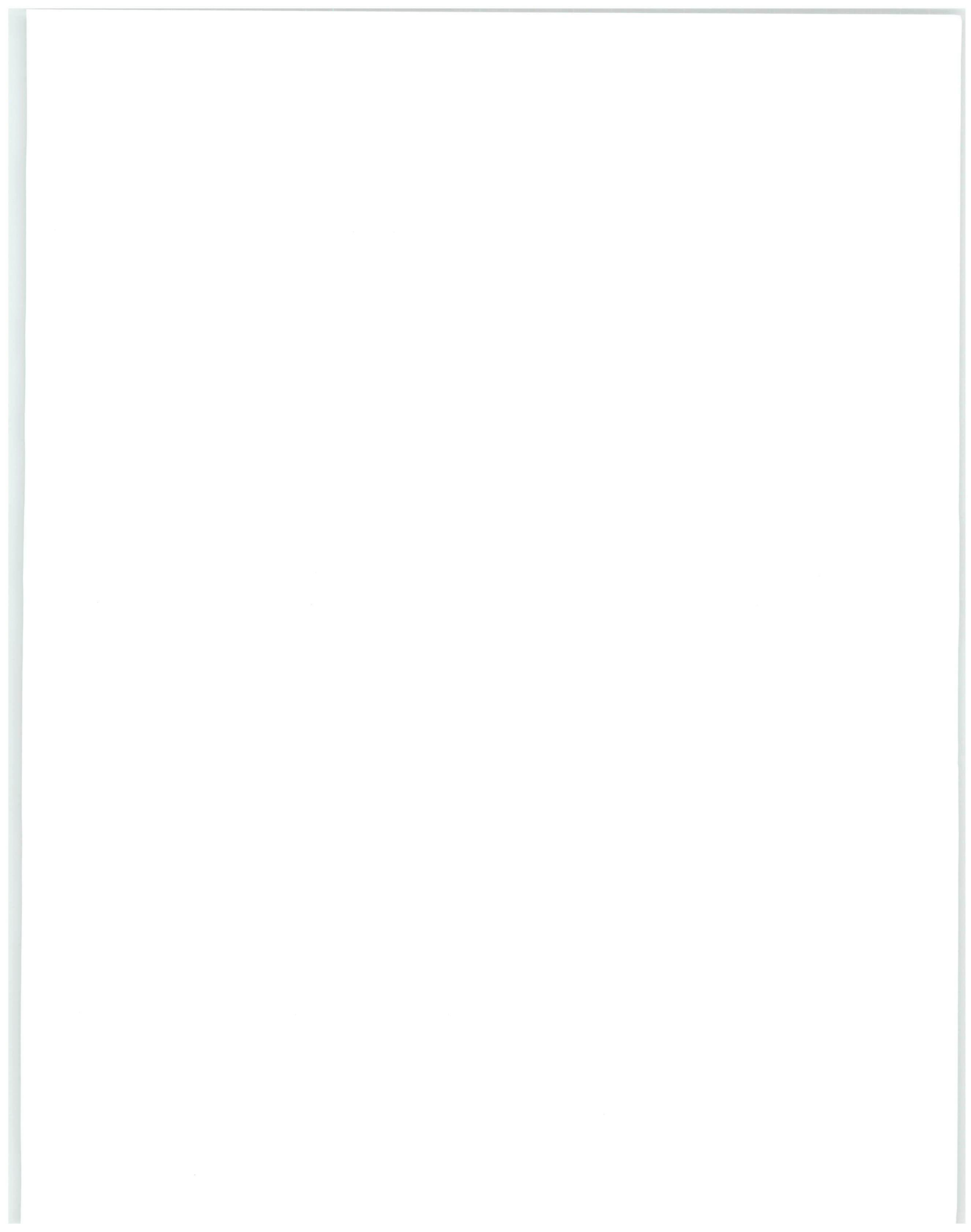
Enfin, les membres de la Commission de l'éducation souhaitent que ce rapport fasse l'objet d'un suivi d'ici cinq ans, lors d'une audition sur les suites données à celui-ci par les principaux interlocuteurs visés par les différentes recommandations.

CONCLUSION

Le rapport tente de présenter des exemples de mesures essentielles, mais ces mesures sont trop peu nombreuses, vu l'ampleur du problème qui gêne les progrès en matière d'éducation, et nous rappelle qu'il reste encore beaucoup à faire. Ces exemples montrent néanmoins que l'éducation des nations autochtones subit des changements positifs grâce à l'initiative des parents, des aînés et des collectivités autochtones.

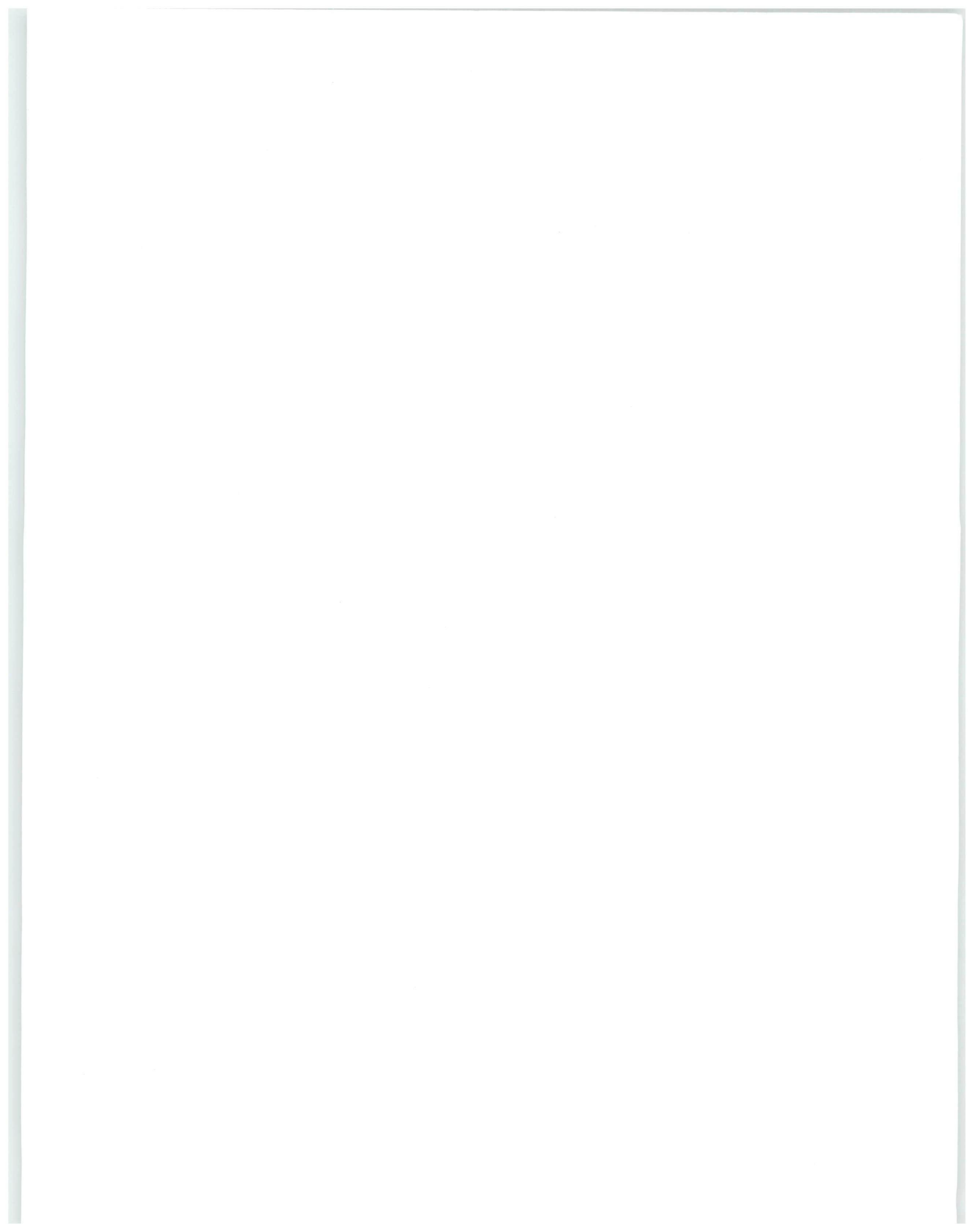
La Commission constate en effet ²⁸ que la situation s'améliore avec les années. Ainsi, les membres de la Commission ont été à même de constater les efforts déployés par les communautés autochtones pour encourager les nouvelles générations à connaître leur langue et leur culture. Ce rapport de la Commission de l'éducation se veut une contribution au processus déjà en cours de réappropriation de l'éducation par les communautés autochtones.

²⁸ D'un point de vue statistique, la proportion d'Autochtones âgés de 15 ans et plus avec un certificat d'études secondaires est passée de 29,91 % en 1996 à 36,3 % en 2001 (Source : Statistique Canada 1996 et 2001). De plus, pour les mêmes années de référence, on observe une légère augmentation du taux des études universitaires terminées.



ANNEXE I

LISTE DES EXPERTS RENCONTRÉS



LISTE DES EXPERTS RENCONTRÉS

Au cours du printemps 2006, les membres de la Commission de l'éducation ont eu plusieurs réunions afin de se renseigner sur la réussite scolaire des Autochtones. Ils ont ainsi rencontré les personnes suivantes :

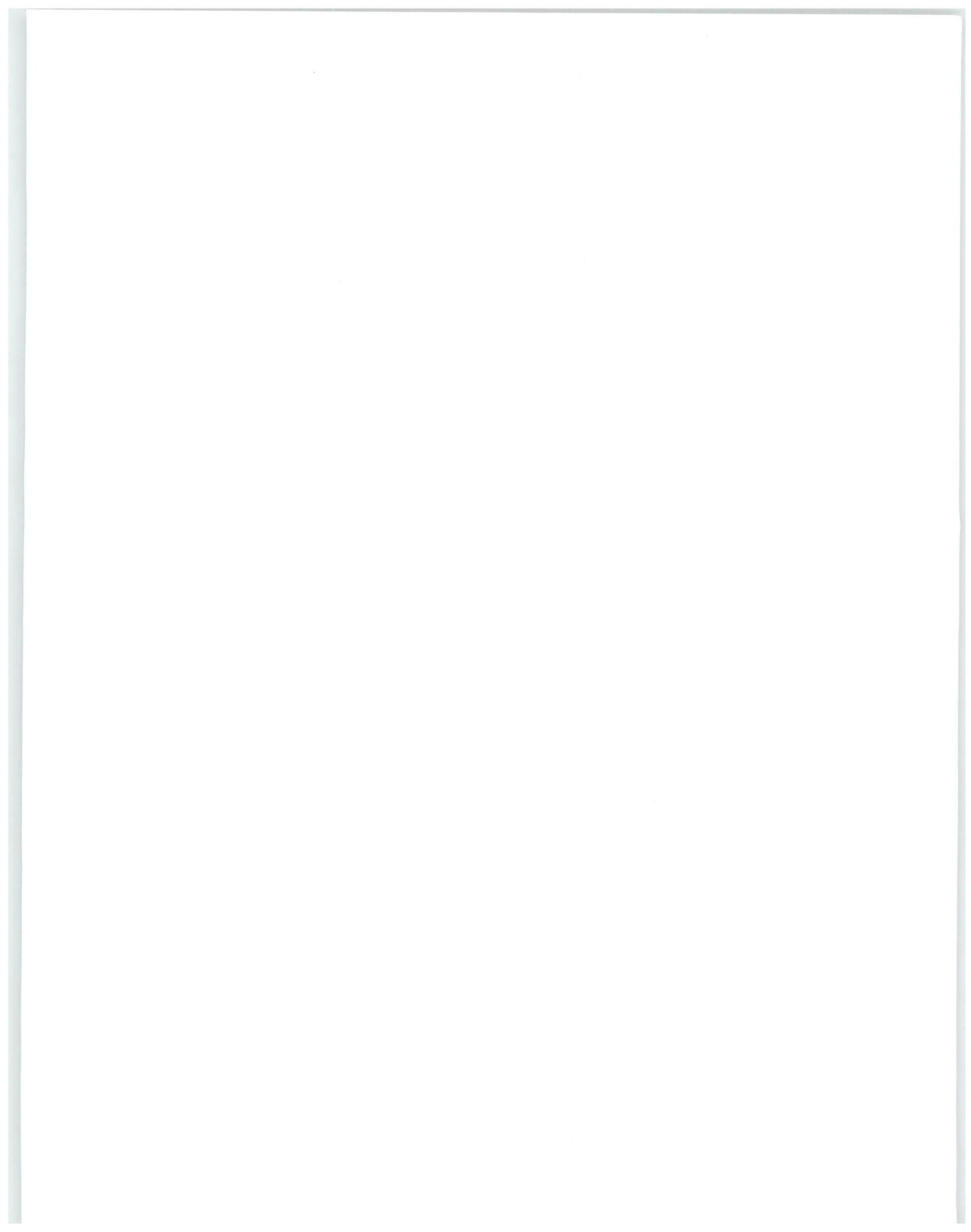
- ↳ M^{me} Lise Bastien, directrice du Conseil en éducation des Premières Nations;

- ↳ M. Sampson Einish, président du Comité naskapi de l'éducation et
M. Curtis Tootoosis, directeur de l'école Jimmy Sandy Memorial de Kawawachikamach;

- ↳ M^{me} Carole Lévesque, professeure-chercheuse à l'INRS et
M. Jean-Claude Saint-Amant, professeur retraité de l'Université Laval;

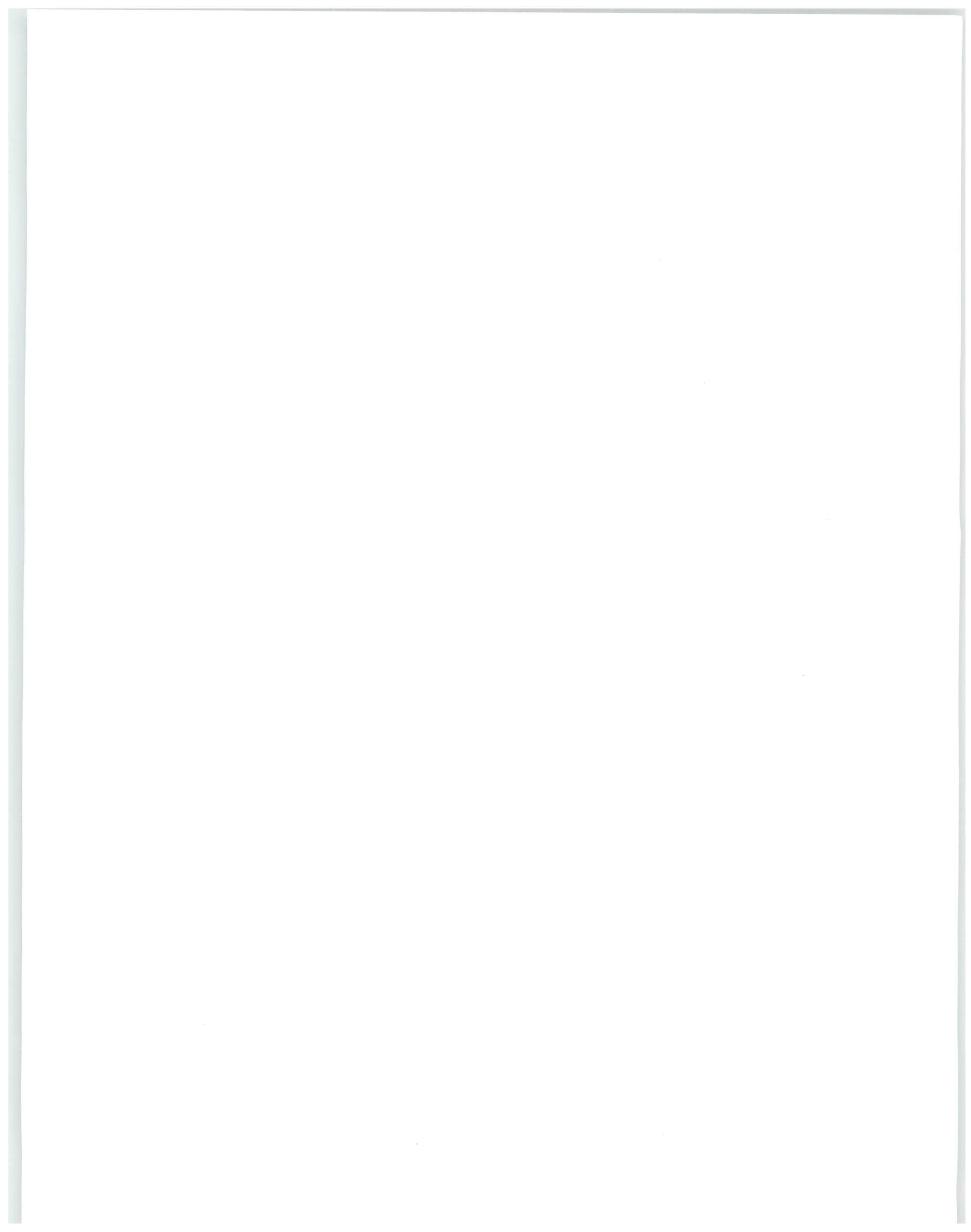
- ↳ M^{me} Andrée Bélanger, directrice des Relations gouvernementales au Secrétariat aux affaires autochtones;

- ↳ M^{me} Anny Bussièrès, du Service des affaires institutionnelles et des affaires autochtones au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.



ANNEXE II

**RAPPORT DES MISSIONS DE LA COMMISSION DE L'ÉDUCATION
DANS LE CADRE DU MANDAT D'INITIATIVE
SUR LA RÉUSSITE SCOLAIRE DES AUTOCHTONES**



**Rapport des missions de la Commission de l'éducation
dans le cadre du mandat d'initiative
sur la réussite scolaire des Autochtones**

18 au 21 septembre 2006 :

Kuujuaq, Shefferville, Chisasibi, Lac-Simon, Val-d'Or.

2 novembre 2006 :

Wendake

ACTIVITÉS

- Mission dans les communautés suivantes : Kuujjuaq (Inuits), Kawawachicamach (Naskapis), Matimekosh (Innus), Chisasibi (Cris), Lac-Simon (Algonquins).
 - Visite des écoles, rencontres avec les directeurs, professeurs et élèves, rencontres avec les dirigeants des commissions scolaires, rencontres avec les dirigeants de chacune des communautés.
 - À Val-d'Or : visites du Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or, du Centre de la petite enfance Abinodjic-Miguam et du Pavillon des Premières-Nations de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue.
-

- À Wendake : Visite de l'école primaire Tsstaïe, du Centre de développement de la formation et de la main-d'œuvre (CDFM) et rencontre avec les dirigeants de la communauté.
-

PARTICIPANTS À LA MISSION DANS LE NORD (du 18 au 21 septembre 2006) :

M. Jacques Chagnon
Député de Westmount–Saint-Louis
Président de la Commission de l'Éducation

M. Maxime Arseneau
Député des Îles-de-la-Madeleine
Vice-président de la Commission de l'éducation

M. Yvan Bordeleau
Député de l'Acadie
Adjoint parlementaire au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport

M. Camil Bouchard
Député de Vachon
Porte-parole de l'opposition officielle en matière d'éducation

M^{me} Sarah Perreault
Députée de Chauveau
Vice-présidente de la Commission de l'administration publique

M^{me} Michèle Rioux
Agente de recherche de la Commission de l'éducation

M. Robert Jolicoeur
Secrétaire de la Commission de l'éducation

PERSONNES RENCONTRÉES LORS DE LA MISSION DANS LE NORD

1. La communauté inuite de Kuujjuaq (18 septembre 2006)

Visite des écoles Jaanimmarik et Pitakallak :

- M. Denis Daigle, directeur
- M. Daniel Lafleur, responsable de l'enseignement des langues secondes
- Rencontres d'enseignants et d'élèves

Rencontre avec les dirigeants de la Commission scolaire Kativik :

- M^{me} Alacie Nalukturuk, présidente
- M. Charlie Watt Jr., vice-président
- M. Michel Gordan, membre exécutif
- M^{me} Annie Grenier, directrice générale
- M^{me} Mary Aitchison, directrice associée
- M^{me} Betsy Annahatak, directrice des services éducatifs
- M. Gaston Pelletier, directeur associé des services éducatifs
- M^{me} Valentina de Krom, directrice associée, Formation des maîtres et recherche

Rencontre de représentants de la communauté :

- M. Larry Watt, maire de Kuujjuaq
- M. Pita Aatami, président de la Société Makivik
- Des représentants du CRSSS, de l'hôpital et des conseillers municipaux

2. La communauté naskapie de Kawawachikamach (19 septembre 2006)

Visite de l'école Jimmy Sandy Memorial School :

- M. Curtis Tootoosis, directeur
- Rencontres d'enseignants et d'étudiants

Rencontre avec des représentants de la communauté :

- M. Philip Einish, chef
- M. Curtis Tootoosis, directeur de l'école
- Plusieurs membres de la communauté

3. La communauté innue de Matimekosh (19 septembre 2006)

Visite de l'école Kanatamat Tshitipetitamunu :

- M^{me} Yvette Vachon, directrice
- Tous les enseignants (aucun élève, l'école est fermée depuis le mois de mai et rouvre le 25 septembre)

Rencontre avec des représentants de la communauté :

- M. Thadée André, chef
- M. Léo St-Pierre, directeur général
- M. Mathieu McKenzie et M. Alexandre McKenzie, conseillers
- M. Robert Madden, directeur des services de santé et des services sociaux
- Plusieurs membres de la communauté

4. La communauté crie de Chisasibi (20 septembre 2006)

Visite de l'école James Bay Eeyou :

- M. Michel Beauchamp, directeur
- Rencontres d'enseignants et d'élèves

Rencontre avec des représentants de la communauté et de la Commission scolaire Crie :

- M. Gordon Blackned, président de la Commission scolaire Crie
- Mme Mabel Herodier, commissaire
- M. Jim Laird, coordonnateur des services aux écoles
- Plusieurs conseillers et employés du village et de la Commission scolaire

5. La communauté algonquine de Lac-Simon (21 septembre 2006)

Visite des écoles Amik-Wiche et Amikobi :

- M^{me} Virginia Damon, directrice
- M^{me} Marie-Jeanne Papatens, directrice
- Rencontres d'enseignants et d'élèves

Rencontre avec des représentants de la communauté :

- M. Daniel Pien, chef
- M^{me} Adrienne Jérôme, directrice générale
- M. Adrien Boucher, consultant (ancien directeur général de la Commission scolaire de Val-d'Or)
- Quelques membres de la communauté

6. Visite du Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or et du Centre de la petite enfance Abinodjic-Miguam

Rencontre avec :

- M^{me} Denise Nauss, directrice générale adjointe du CAA
- Rencontre de plusieurs des employés et des bénéficiaires du CAA

7. Visite du Centre d'études supérieures Lucien-Cliche du campus de Val-d'Or de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

Visite du pavillon des Premières Nations et rencontre avec :

- M^{me} Johanne Jean, Rectrice de l'UQAT
 - M. André Bellavance, directeur du campus de l'UQAT à Val-d'Or
 - M^{me} Janet Mark, attachée d'administration et agente de liaison auprès des Premières Nations
 - M^{me} Rebecca Moore, M^{me} Nancy Crépeau et M. Paul Cormier, conseillers au Service aux Premières Nations
-

PARTICIPANTS À LA MISSION À WENDAKE (2 novembre 2006) :

M. Jacques Chagnon
Député de Westmount–Saint-Louis
Président de la Commission de l'Éducation

M. Maxime Arseneau
Député des Îles-de-la-Madeleine
Vice-président de la Commission de l'éducation

M. Yvan Bordeleau
Député de l'Acadie
Adjoint parlementaire au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport

M^{me} Marie Malavoy
Députée de Taillon
Porte-parole de l'opposition officielle en matière de relations internationales, de francophonie et de diversité culturelle

M^{me} Sarah Perreault
Députée de Chauveau
Vice-présidente de la Commission de l'administration publique

M^{me} Hélène Bergeron
Agente de recherche de la Commission de l'éducation

M. Robert Jolicoeur
Secrétaire de la Commission de l'éducation

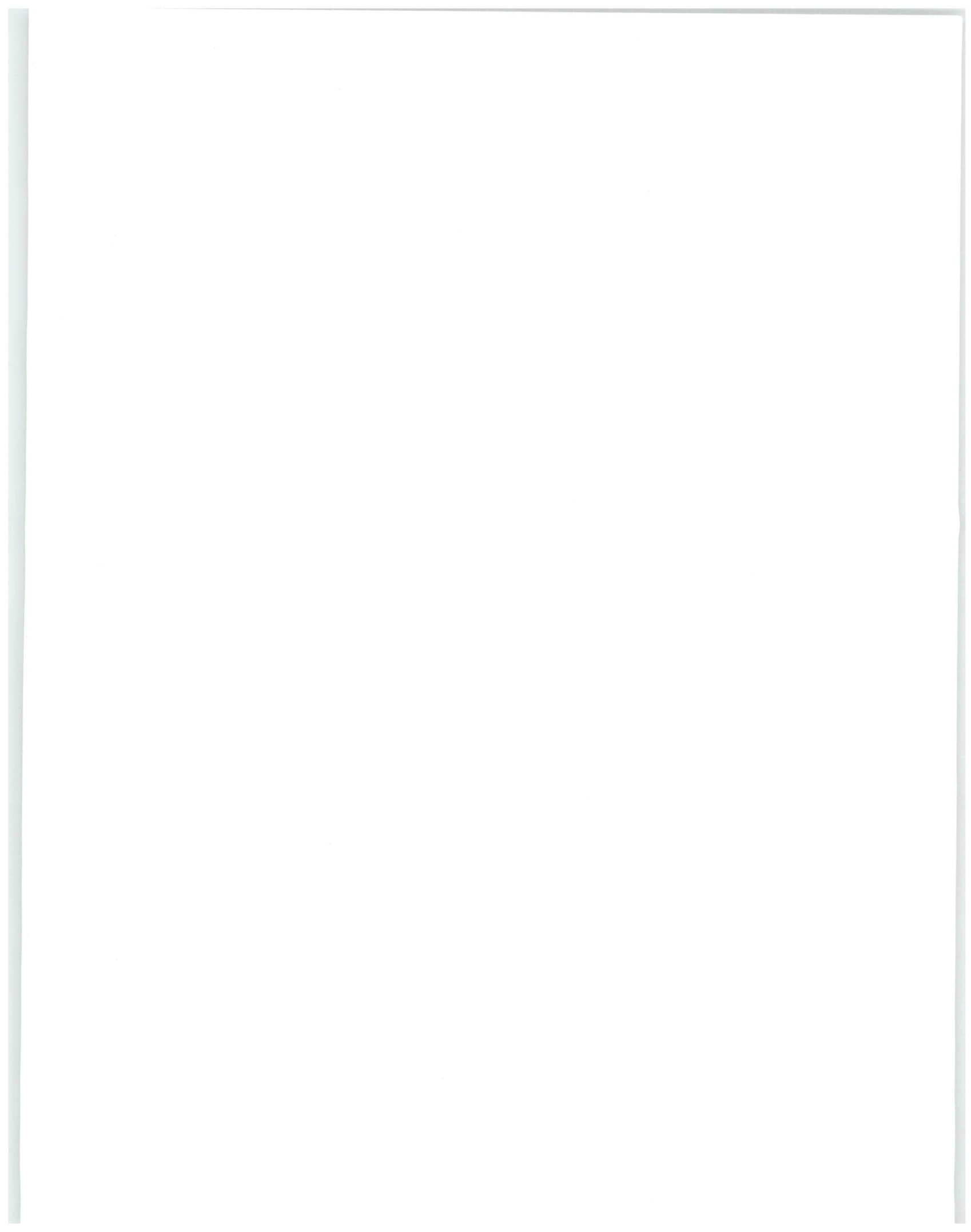
PERSONNES RENCONTRÉES LORS DE LA MISSION À WENDAKE

Visite de l'école primaire Ts8taïe et du Centre de développement de la formation et de la main-d'œuvre (CDFM) et rencontre avec :

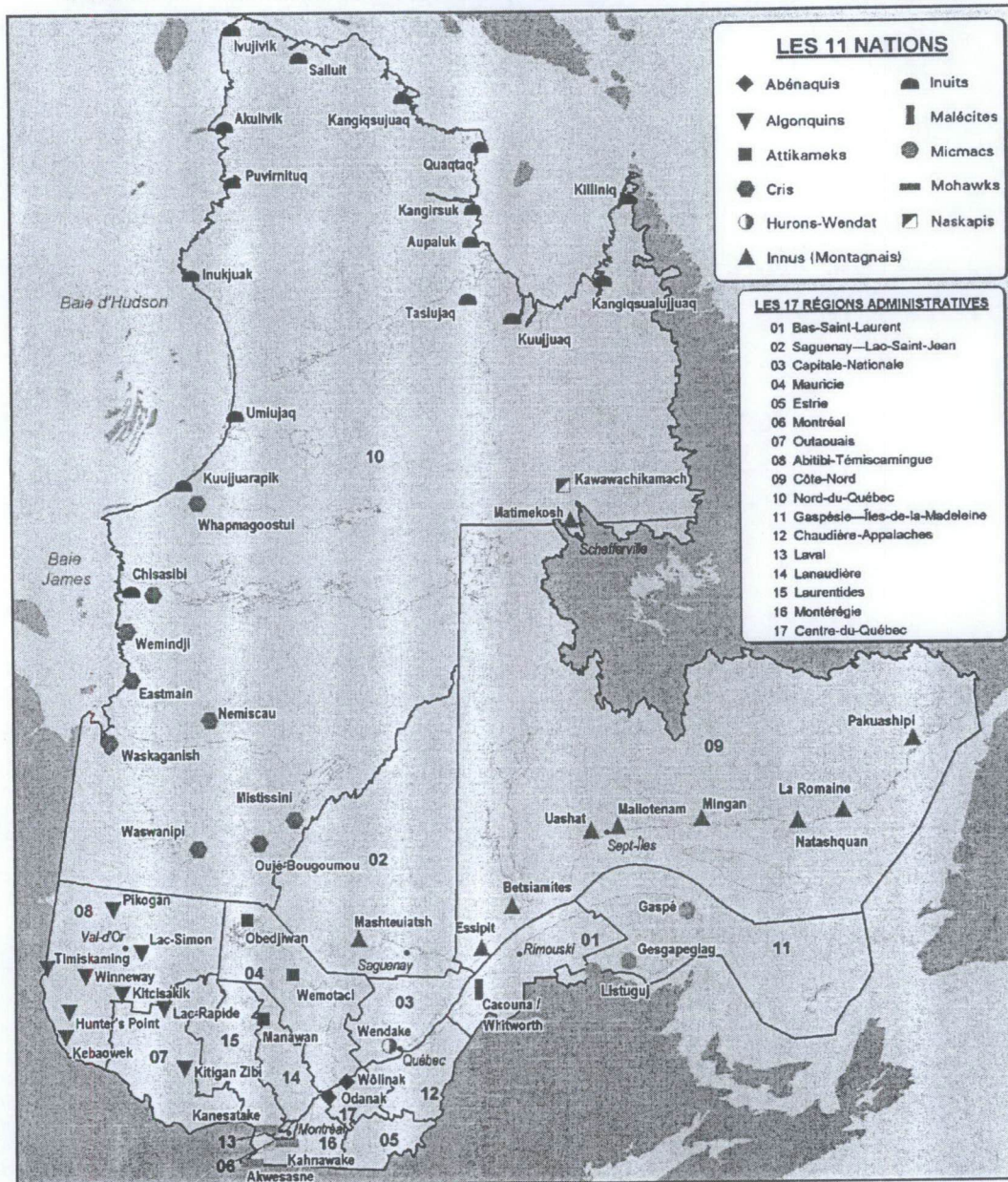
- M. Max "One-Onti" Gros-Louis, grand chef
- M^{me} Line Gros-Louis, chef déléguée au CDFM
- M. Yves Sioui, directeur de l'école Ts8taïe
- M^{me} Julie Vincent, directrice du CDFM
- Rencontre d'élèves, d'enseignants et de membres du personnel professionnel

ANNEXE III

CARTE

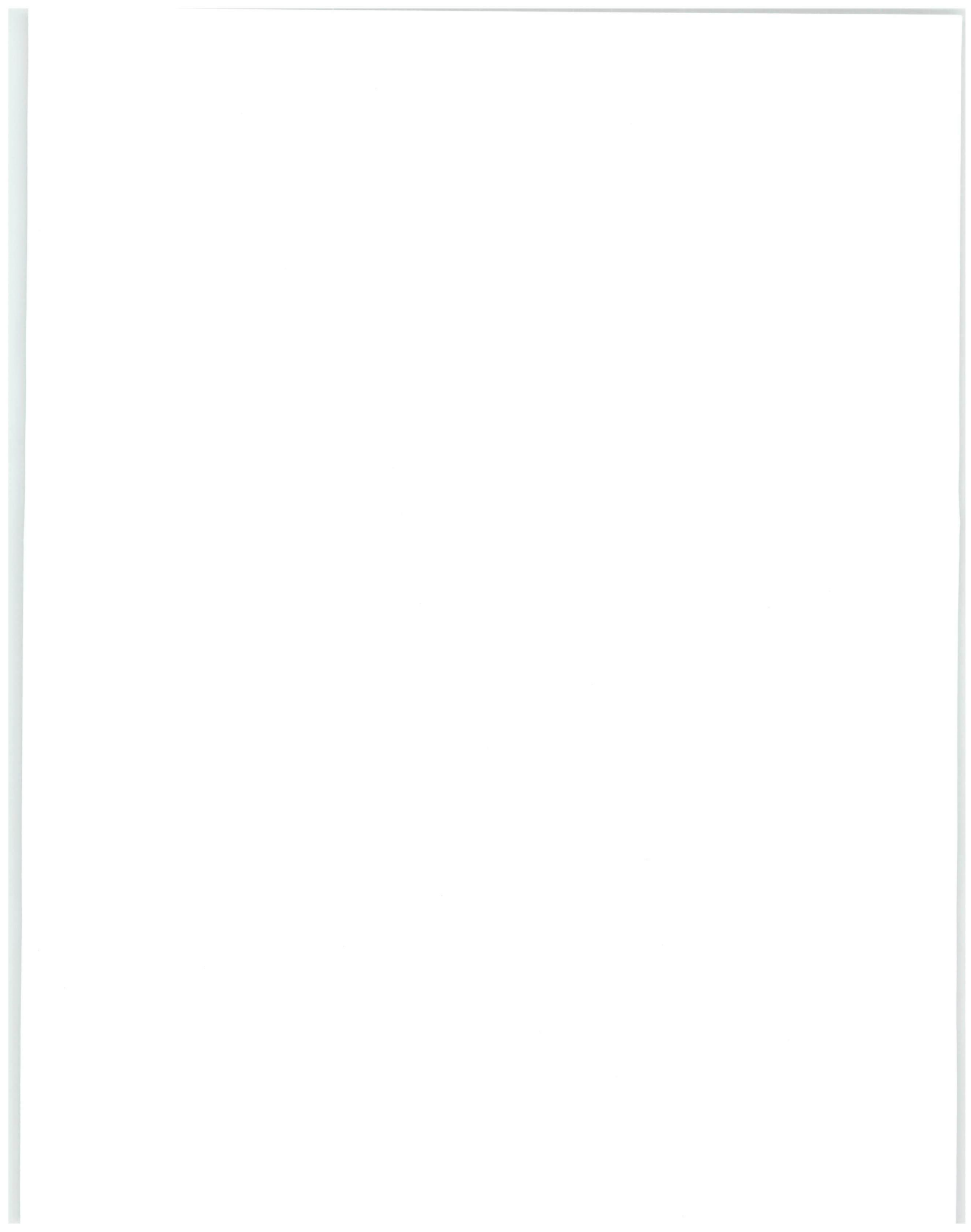


Carte 1 - Les communautés autochtones au Québec



Ministère de l'Éducation, Direction de la recherche, des statistiques et des indicateurs

Novembre 2003



ANNEXE IV

TABLEAUX

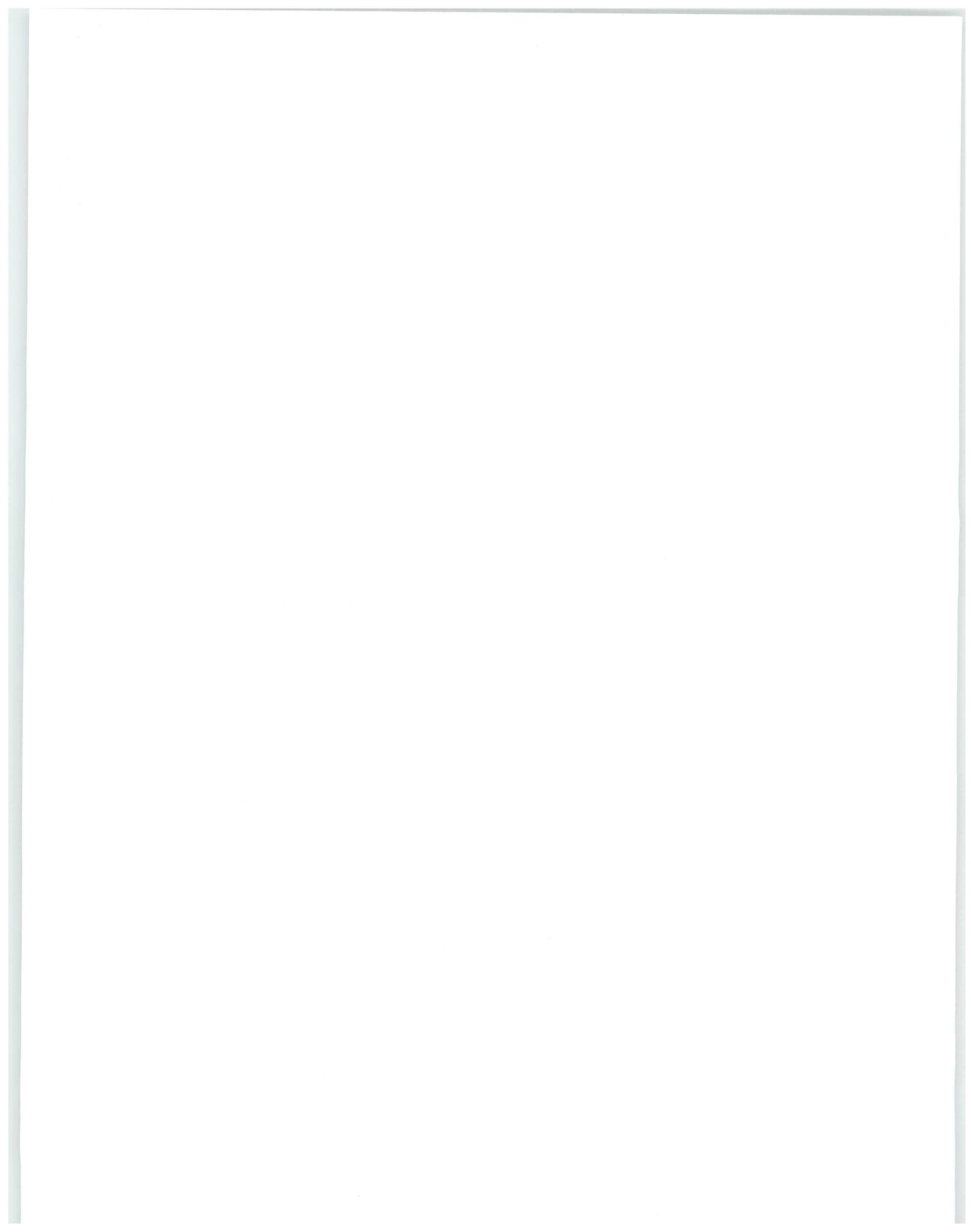


TABLEAU 1

Proportion du personnel enseignant, à temps plein						
	1989-1990			2001-2002		
	Préscolaire/ primaire	Secondaire	Total	Préscolaire/ primaire	Secondaire	Total
Langue maternelle	%	%	%	%	%	%
Commission scolaire Crie						
Autochtone	32	29	31	61	16	41
Non Autochtone	68	71	69	39	84	59
Commission scolaire Kativik						
Autochtone	52	26	43	51	19	40
Non Autochtone	48	74	57	49	81	60
Ensemble des commissions scolaires						
Autochtone	45	27	38	56	17	41
Non Autochtone	55	73	62	44	83	59

Source : MEQ, DRSI, Système PERCOS, Données annuelles, version 030220.

TABLEAU 2

Âge du personnel enseignant, à temps plein, Commission scolaire Crie, Commission scolaire Kativik et autres commissions scolaires au Québec, années scolaires 1989-1990 et 1999-2000				
Tranches d'âge	1989-1990		1999-2000	
	Crie et Kativik	Autres CS	Crie et Kativik	Autres CS
	%	%	%	%
Moins de 25 ans	8,4	0,7	4,2	0,9
25-29 ans	20,7	3,8	18,7	10,0
30-34 ans	21,7	6,4	14,0	12,7
35-39 ans	17,6	14,7	15,6	11,7
40-44 ans	15,1	30,3	13,6	11,5
45-49ans	8,4	24,7	12,5	17,4
50-54 ans	5,6	12,9	12,2	26,9
55-59 ans	1,5	5,2	5,8	7,8
60-64 ans	0,8	1,2	2,9	0,9
65 ans +	0,3	0,1	0,4	0,1
Âge moyen	36,1	44,0	40,0	43,9

Source : MEQ, DRSI, SIDE, PERCOS au 15 mars 2003 – Panorama F160.

TABLEAU 3

Expérience du personnel enseignant, à temps plein, Commission scolaire Crie, Commission scolaire Kativik et autres commissions scolaires au Québec, années scolaires 1989-1990 et 1999-2000				
Années d'expérience	1989-1990		1999-2000	
	Crie et Kativik %	Autres CS %	Crie et Kativik %	Autres CS %
1 an	7,4	0,4	8,5	0,2
2-4 ans	34,9	3,0	30,9	11,2
5-9 ans	24,7	6,5	22,2	17,0
10-14 ans	14,0	11,3	14,7	13,8
15-19 ans	16,8	30,8	10,4	11,3
20-24 ans	1,8	22,7	9,8	14,3
25-29 ans	0,0	16,7	2,2	18,3
30 ans et +	0,3	8,6	1,3	13,9

Source : MEQ, DRSI, SIDE, PERCOS au 15 mars 2003 – Panorama F140.

TABLEAU 4

Scolarité reconnue du personnel enseignant, à temps plein, Commission scolaire Crie, Commission scolaire Kativik et autres commissions scolaires au Québec, années scolaires 1989-1990 et 1999-2000				
Années de scolarité	1989-1990		1999-2000	
	Crie et Kativik %	Autres CS %	Crie et Kativik %	Autres CS %
14 ans et moins	26,5	15,5	26,0	5,5
15 ans	5,4	12,9	3,6	4,7
16 ans	34,2	19,8	33,8	28,3
17 ans	20,9	21,8	19,3	25,9
18 ans	7,7	15,3	9,6	17,7
19 ans	5,4	14,6	7,3	17,7
20 ans +	0,0	0,1	0,4	0,2

Source : MEQ, DRSI, SIDE, PERCOS au 15 mars 2003 – Panorama F150.

TABLEAU 5

Nombre d'élèves autochtones selon l'ordre d'enseignement et proportion par rapport à la fréquentation scolaire totale, 1987-1988, 1996-1997 et 2001-2002								
Ordre d'enseignement	Fréquentation scolaire dans les communautés					Total dans communautés	Écoles publiques (autres CS) et privées	Total
	Écoles fédérales	Écoles de bande	CS Crie Territoires conventionnés	CS Kativik	École naskapie			
1987-1988								
Préscolaire	377	413	417	213	–	1 420	174	1 594
Primaire	954	1 248	1 650	1 179	–	5 031	929	5 960
Secondaire	165	940	683	637	–	2 425	1 672	4 097
Total	1 496	2 601	2 750	2 029	–	8 876	2 775	11 651
1996-1997								
Préscolaire	32	1 164	543	283	37	2 059	111	2 170
Primaire	94	2 985	1 531	1 636	101	6 347	785	7 132
Secondaire	–	2 005	1 072	723	48	3 855	1 184	5 032
Total	126	6 154	3 146	2 642	186	12 254	2 080	14 334
2001-2002								
Préscolaire	–	1 120	533	227	40	1 920	93	2 013
Primaire	–	3 681	1 802	1 867	142	7 492	752	8 244
Secondaire	–	2 420	1 102	832	78	4 432	1 076	5 508
Total	–	7 221	3 437	2 926	260	13 844	1 921	15 765

Sources : Pour les années 1987-1988 et 1996-1997 : MEQ, Bulletin statistique de l'éducation, N° 7, Septembre 1998, p. 7-8.

Pour l'année 2001-2002 : AINC, Rapport : Inscription par bande, type école et année scolaire regroupée – Données en date du 30 septembre 2001. Pour les territoires conventionnés : MEQ, DRSI, Banque de cheminement scolaire (BCS) (SM3JS026) – Données en date du 19 février 2003.

TABLEAU 6

Taux de croissance des groupes d'âge scolaire et des effectifs de la population scolaire des communautés autochtones, aux mêmes âges, entre les années scolaires 1996 et 2001			
	1996-1997	Taux	2001-2002
Population scolaire potentielle			
5-9 ans	5 949	9,6 %	6 522
10-14 ans	5 046	18,3 %	5 971
15-19 ans	4 439	14,0 %	5 060
Total	15 434	13,7 %	17 553
Population scolaire déclarée*			
5-9 ans	5 771	9,4 %	6 314
10-14 ans	4 906	13,6 %	5 575
15-19 ans	2 738	5,1 %	2 876
Total	13 415	10,1 %	14 765

* Ces élèves sont inscrits à l'enseignement primaire et secondaire.

Source : Pour les Inuits : MSSS, Registre des Autochtones, Répartition des bénéficiaires par peuple d'appartenance, groupe d'âge et sexe (données au 31 décembre de chaque année). Pour les Amérindiens : AINC, Population du Registre des Indiens, selon le sexe et la résidence (données au 31 décembre de chaque année). Pour l'ensemble du Québec : Statistique Canada, Groupes d'âge et sexe pour la population, pour le Canada, les provinces et les territoires, recensements de 1921 à 2001 – Données intégrales (100 %).

Tiré de : MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Bulletin statistique de l'éducation*, n° 30, mai 2004, p.12.

TABEAU 7

Répartition, en pourcentage, des inscriptions dans chaque classe, selon l'écart d'âge par rapport à l'âge modal au Québec, 1996-1997									
		Élèves autochtones (communautés)				Ensemble du Québec			
		Écart (en %)							
Âge modal	Classe	Aucun	1 an	2 ans	3ans+	Aucun	1 an	2 ans	3ans+
4	Maternelle 4 ans	98,8	1,2	-	-	100,0	-	-	-
5	Maternelle 5 ans	98,2	1,7	0,1	-	99,0	1,0	-	-
6	1 ^{re} primaire	90,6	8,3	0,7	0,4	95,7	2,9	0,5	0,9
7	2 ^e primaire	85,3	11,7	2,4	0,7	89,9	7,5	1,3	1,3
8	3 ^e primaire	80,4	17,1	2,1	0,4	89,5	9,1	1,0	0,5
9	4 ^e primaire	72,3	22,1	4,7	0,9	86,4	11,5	1,6	0,5
10	5 ^e primaire	70,8	23,4	5,5	0,3	85,4	12,8	1,7	-
11	6 ^e primaire	58,5	31,5	7,7	2,3	84,3	15,0	0,7	-
12	1 ^{re} secondaire	28,1	35,3	21,2	15,3	71,3	19,5	6,4	2,8
13	2 ^e secondaire	26,2	31,2	20,5	22,2	69,6	18,9	8,2	3,2
14	3 ^e secondaire	22,3	30,4	22,9	24,4	69,6	20,0	8,0	2,3
15	4 ^e secondaire	26,0	28,2	22,2	23,6	72,9	19,4	6,7	1,1
16	5 ^e secondaire	29,7	23,4	21,8	25,1	74,8	19,1	4,4	1,7

Source : AINC, Rapport : Élèves d'âge irrégulier par niveau, en date du 30 septembre 2001, pour les territoires conventionnés : MEQ, DRSI, Banque de cheminement scolaire (BCS) (SM3JS026) – Données en date du 19 février 2003, secteur régulier, études à temps plein et à temps partiel.

MEQ, DRSI, Banque de cheminement scolaire (BCS) (SM3JS026) – Données en date du 19 février 2003, secteur régulier, études à temps plein et à temps partiel.

Tiré de : MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Bulletin statistique de l'éducation*, n° 30, mai 2004, p.13.

TABLEAU 8

Taux d'obtention du DES après sept ans et retard à l'entrée au secondaire, pour les commissions scolaires Crie et Kativik et pour l'ensemble du Québec, cohortes de 1990 à 1995						
	Commission scolaire Crie		Commission scolaire Kativik		Ensemble du Québec	
	Taux d'obtention du DES (%)	Retard à l'entrée au secondaire (%)	Taux d'obtention du DES (%)	Retard à l'entrée au secondaire (%)	Taux d'obtention du DES (%)	Retard à l'entrée au secondaire (%)
Cohorte de 1990	31,5	61,2	22,8	90,1	73,7	23,1
Cohorte de 1991	27,2	58,3	23,4	91,3	73,7	22,7
Cohorte de 1992	19,9	61,9	19,4	91,7	72,8	23,8
Cohorte de 1993	26,1	63,8	23,2	92,8	72,3	24,5
Cohorte de 1994	35,5	56,6	21,7	94,9	72,2	24,5
Cohorte de 1995	27,1	58,7	20,6	95,3	72,2	24,0

Source : MEQ, RÉSULTATS aux épreuves uniques de juin par commission scolaire et par établissement d'enseignement privé et DIPLOMATION par commission scolaire.

Tiré de : MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Bulletin statistique de l'éducation*, n° 30, mai 2004, p. 16.

TABLEAU 9

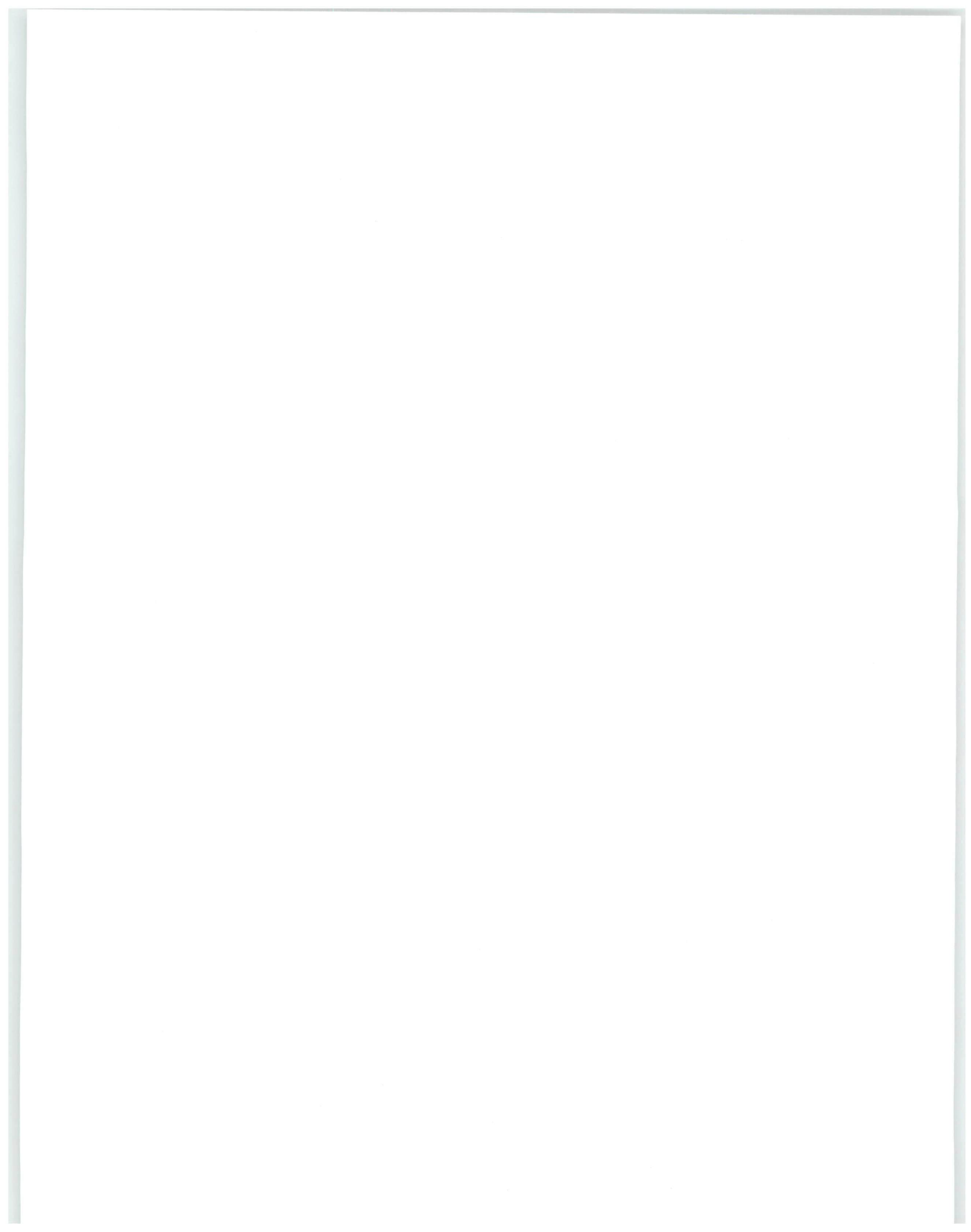
Taux de passage direct des élèves de 5^e secondaire (formation générale à temps plein) vers l'ensemble du réseau collégial (à l'enseignement ordinaire, à temps plein, dans des programmes de DEC), automnes 1995 à 2001								
	Taux de passage au collégial à la session d'automne (%)							
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	Moyenne
CS Crie	7,9	8,9	7,9	3,5	5,0	5,7	1,2	5,7
CS Kativik	8,1	10,1	7,0	11,7	14,7	5,5	6,3	9,1
Ensemble du Québec	64,9	63,4	59,6	58,6	58,5	57,8	58,1	60,1

Source : DEQ, DRIS, Système informatisé des prévisions de l'effectif étudiant au collégial (SIPEEC)

Tiré de : MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Bulletin statistique de l'éducation*, n° 30, mai 2004, p. 17.

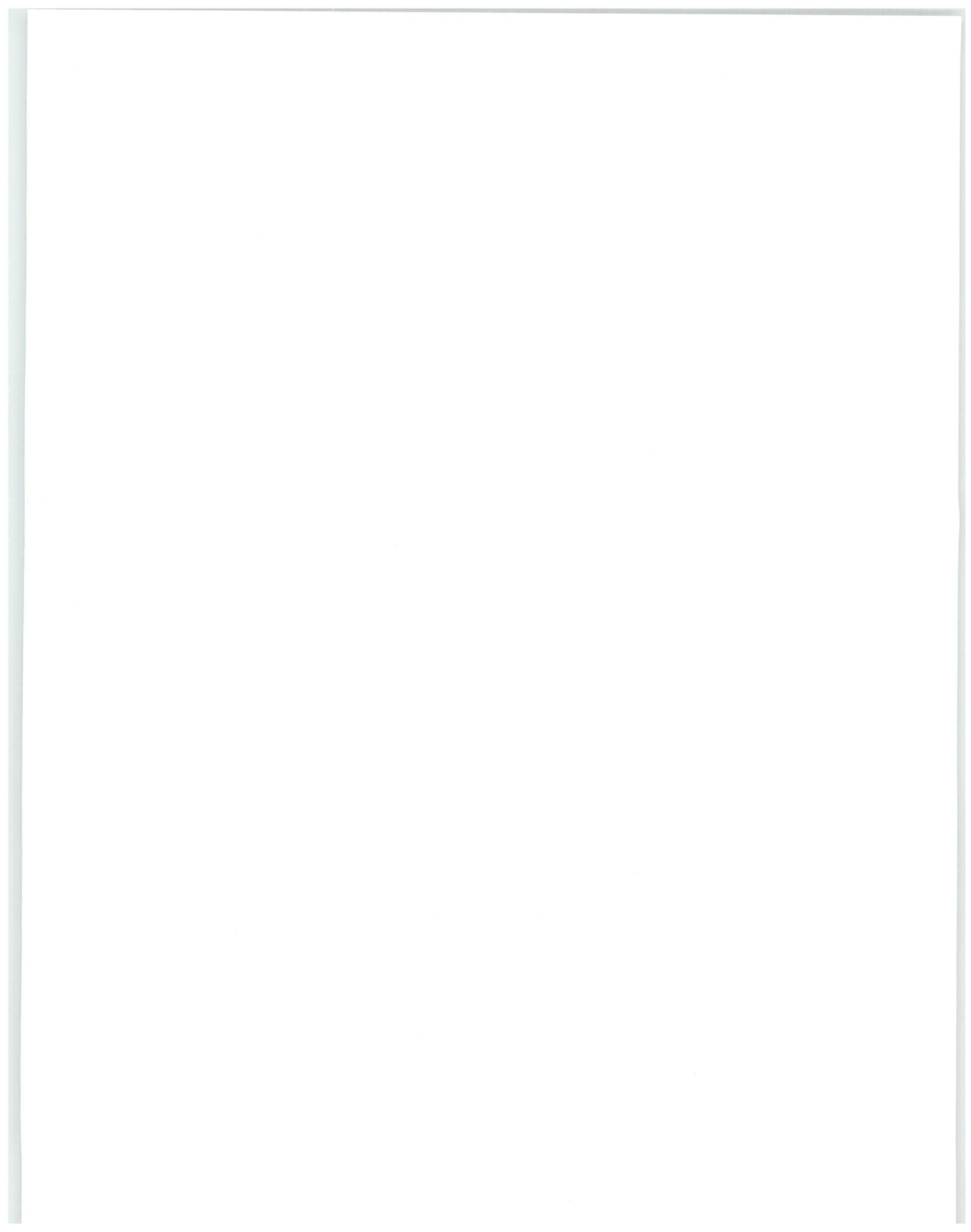
TABLEAU 10

Distribution de la population âgée de 15 ans et plus ayant déclaré une identité autochtone et distribution de la population non autochtone du Québec, selon le plus haut niveau de scolarité atteint, recensement de 2001				
Plus haut niveau de scolarité atteint (en %)	Identité inuite	Identité amérindienne (résidant dans une réserve)	Identité amérindienne (résidant hors des réserves)	Population non autochtone
Inférieure au diplôme d'études secondaire	67,9	62,5	40,1	31,5
Diplôme d'études secondaires seulement	6,5	5,7	15,8	17,2
Formation postsecondaire partielle	10,2	9,4	10,3	8,6
Certificat ou diplôme d'une école de métiers	9,3	11,8	10,6	10,8
Certificat ou diplôme collégial	4,3	6,5	13,7	14,6
Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat	0,9	1,3	2,1	3,3
Grade universitaire	0,9	2,8	7,5	14,0



ANNEXE V

LISTE DES RECOMMANDATIONS



LISTE DES RECOMMANDATIONS

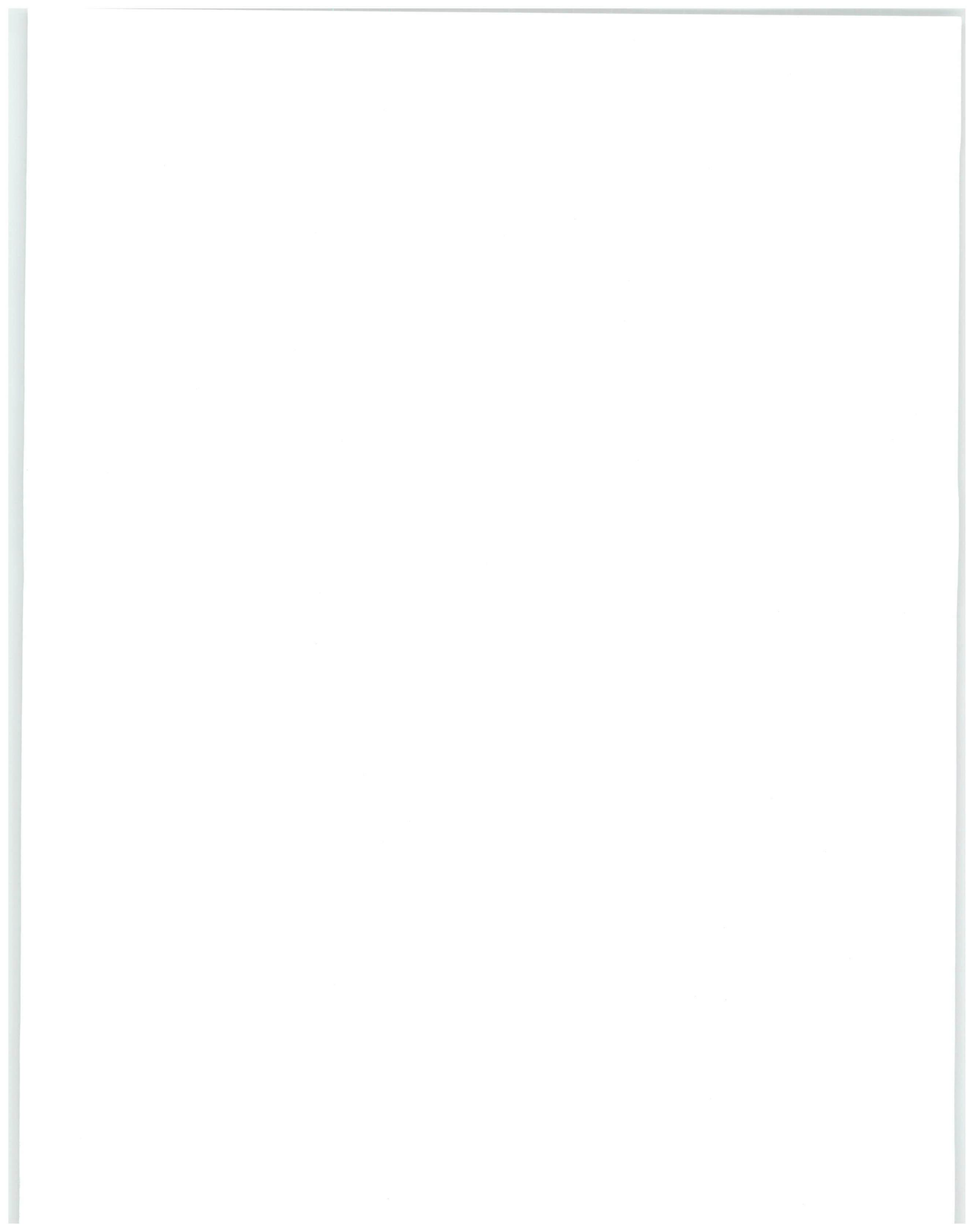
1. Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport élabore une série d'indicateurs compatibles avec une perspective de persévérance scolaire et qu'il les propose aux commissions scolaires et aux conseils de bande dans le but de mieux rendre compte du concept de réussite scolaire prévalant chez les nations autochtones;
2. Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport publie, sur une base régulière, un bulletin statistique pour rendre compte de la réussite scolaire des Autochtones et réalise régulièrement des études portant sur les défis auxquels sont confrontés les organisations et les individus afin de mener les élèves vers la réussite.
3. Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine et le ministère de la Santé et des Services sociaux dégagent les ressources nécessaires, pour les communautés qui le souhaitent, en vue de développer des programmes et des services pour appuyer les parents dans leur rôle de premiers enseignants de leurs enfants et afin qu'ils jouent un rôle primordial dans la planification, l'élaboration, le fonctionnement et l'évaluation du projet éducatif de l'école;
4. Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine et le ministère de la Santé et des Services sociaux dégagent les ressources nécessaires, pour les communautés qui le souhaitent, en vue de développer des programmes et des services pour appuyer les familles élargies dans l'éducation et le soin des enfants;
5. Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine et le ministère de la Santé et des Services sociaux dégagent les ressources nécessaires, pour les communautés qui le souhaitent, en vue de développer des programmes et des services pour favoriser la participation de la communauté autochtone locale à la planification, à l'élaboration, au fonctionnement et à l'évaluation du projet éducatif de l'école;
6. Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine et le ministère de la Santé et des Services sociaux dégagent les ressources nécessaires, pour les communautés qui le souhaitent, en vue de développer des programmes et des services pour appuyer notamment des projets d'aide aux devoirs.

LISTE DES RECOMMANDATIONS

7. Que les autorités concernées, notamment le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, soutiennent davantage les établissements scolaires, les écoles autochtones et les organismes qui font la promotion de l'éducation des Autochtones dans leur volonté de renforcer l'apprentissage des langues autochtones.
8. Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport accorde un soutien financier aux écoles de bande et aux commissions scolaires qui souhaitent embaucher et former du personnel autochtone ou allochtone qualifié en vue de favoriser une continuité dans l'enseignement auprès des enfants et des jeunes;
9. Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, en collaboration avec les universités et les organisations autochtones en éducation, voie à ce qu'il y ait des programmes de formation d'appoint pour les futurs enseignants intéressés à enseigner en milieu autochtone pour les préparer à la particularité de l'exercice de leur profession d'enseignant dans ce milieu.
10. Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport porte une attention spécifique aux demandes des commissions scolaires et des conseils de bande pour ajuster le programme pédagogique, notamment le contenu du cours d'histoire, et qu'on puisse y intégrer d'autres éléments de compétences à développer en lien avec les cultures autochtones. À titre d'exemple, il pourrait reconnaître des crédits pour des cours particuliers adaptés aux réalités autochtones;
11. Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport demeure à l'affût d'éléments qui pourraient être discriminatoires envers les membres des communautés autochtones dans les programmes scolaires.
12. Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et le ministère de la Santé et des Services sociaux s'associent en vue de soutenir les communautés qui le souhaitent pour développer des modèles d'écoles communautaires multiservices.
13. Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport révise ses paramètres de financement afin de favoriser, à partir de résultats probants, le développement et l'implantation de programmes locaux adaptés aux particularités des communautés, notamment pour des projets d'enseignement en ligne.

LISTE DES RECOMMANDATIONS

14. Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport soutienne les nouveaux projets d'infrastructure scolaire dans les communautés autochtones;
15. Que le gouvernement du Québec alerte le gouvernement fédéral de l'urgence de dégager des ressources supplémentaires et de trouver des solutions partagées avec les communautés autochtones pour résoudre le problème du logement.
16. Que le gouvernement du Québec exige du gouvernement fédéral qu'il dégage les ressources nécessaires afin de permettre aux communautés autochtones du Québec d'offrir des services éducatifs comparables à ceux offerts par le Québec, étant donné que la formule de financement adoptée par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien en 1988 ne répond pas aux besoins actuels;
17. Que le gouvernement du Québec alerte le gouvernement fédéral sur les lacunes de ses programmes de financement de l'enseignement secondaire, qui ne permettent pas aux jeunes Autochtones du Québec d'avoir accès à la formation professionnelle, alors qu'il s'agit d'une mesure efficace pour contrer le décrochage scolaire et améliorer leur employabilité;
18. Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport insiste auprès du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien sur la nécessité d'ajuster le financement accordé aux écoles de bande chaque fois qu'il y a des ajustements dans les programmes et les services offerts par l'école québécoise, afin de leur permettre d'offrir des services comparables sans délai.





ASSEMBLÉE NATIONALE

QUÉBEC

Place aux citoyens

ASSEMBLÉE NATIONALE

893-0070220

La réussite scolaire des Autochtones

Mandat d'initiative

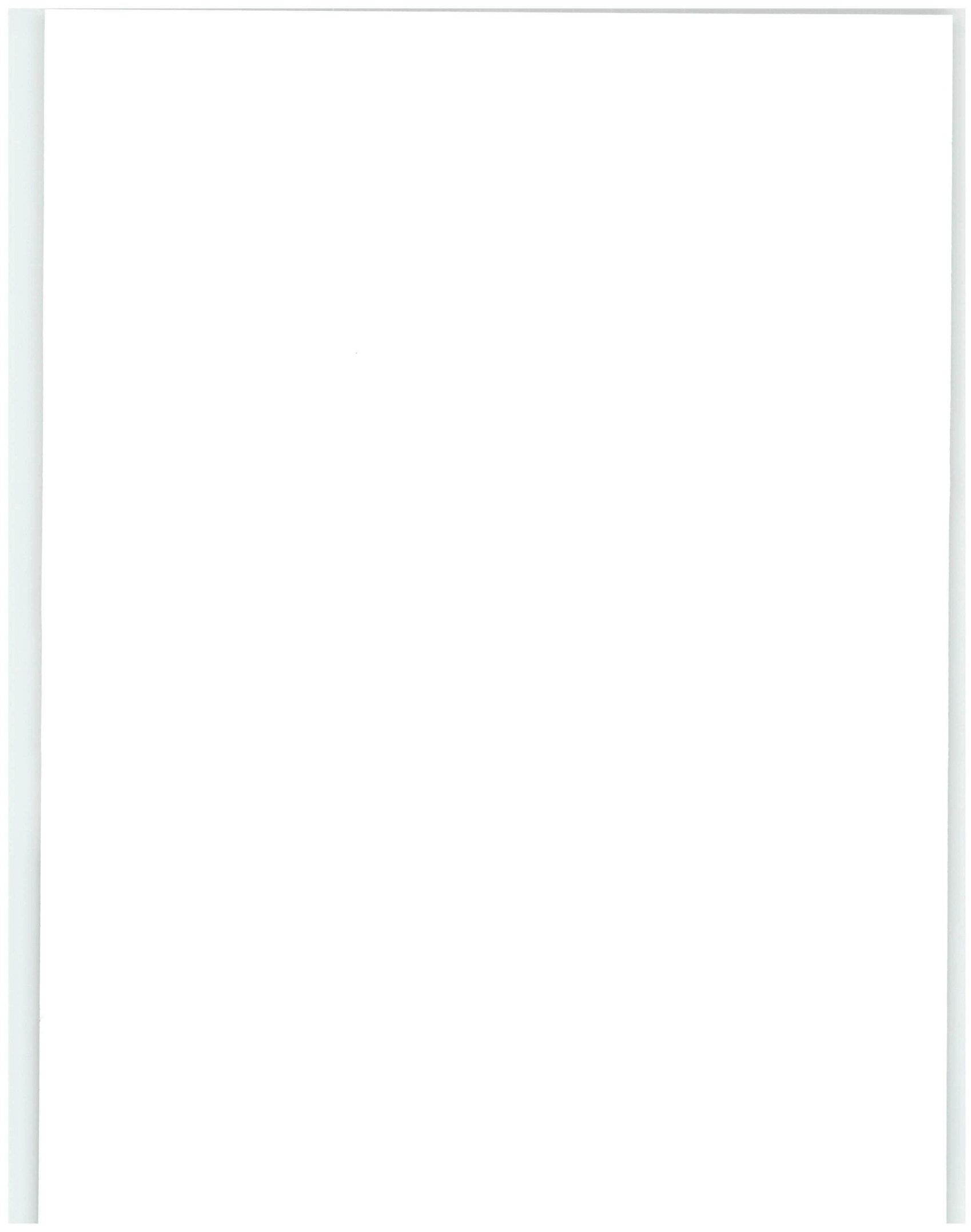
Rapport et recommandations

FÉVRIER 2007

COMMISSION DE
L'ÉDUCATION



www.assnat.qc.ca





ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

Place aux citoyens

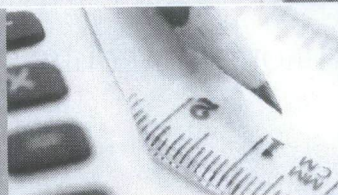
La réussite scolaire des Autochtones

Mandat d'initiative

Rapport et recommandations

FÉVRIER 2007

COMMISSION DE
L'ÉDUCATION



www.assnat.qc.ca

Publié par le Secrétariat des commissions
de l'Assemblée nationale du Québec
Édifice Pamphile-Le May
1035, des Parlementaires, 3e étage
Québec (Québec) G1A 1A3

Pour tout renseignement complémentaire sur les travaux de la Commission de l'éducation, veuillez vous adresser au secrétaire de la Commission, M. Robert Jolicoeur, à l'adresse indiquée ci-dessus ou encore :

Téléphone : (418) 643-2722

Télécopie : (418) 643-0248

Courrier électronique : rjolicoeur@assnat.qc.ca

Vous trouverez ce document dans la section « travaux parlementaires » du site Internet de l'Assemblée nationale : www.assnat.qc.ca

LES MEMBRE ET LES COLLABORATEURS DE LA COMMISSION DE L'ÉDUCATION

LE PRÉSIDENT

M. Jacques Chagnon (Westmount–Saint-Louis)

LE VICE-PRÉSIDENT

M. Maxime Arseneau (Îles-de-la-Madeleine)

LES MEMBRES

M. Vincent Auclair (Vimont)

M. Yvan Bordeleau (Acadie), adjoint parlementaire au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport

M. Camil Bouchard (Vachon), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'éducation

M. Claude Cousineau (Bertrand)

M^{me} Francine Gaudet (Maskinongé)

M^{me} Marie Malavoy (Taillon)

M. Éric R. Mercier (Charlesbourg)

M^{me} Sarah Perreault (Chauveau)

Secrétaire de la Commission

M. Robert Jolicoeur

Recherche et rédaction

M^{me} Hélène Bergeron, Service de la recherche et de la référence

M^{me} Michèle Rioux, Service de la recherche et de la référence

Révision linguistique

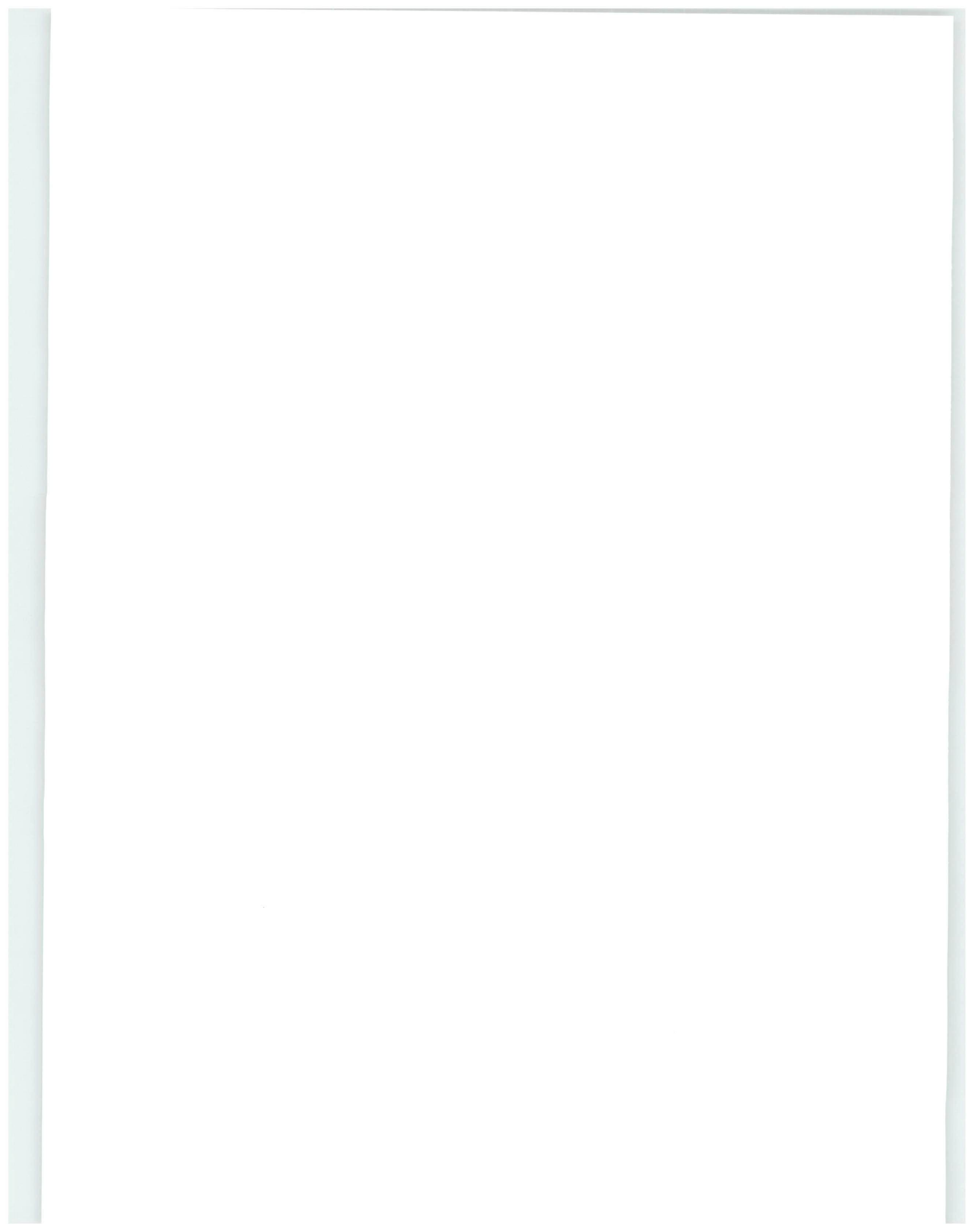
M^{me} Danielle Simard, Service de la recherche et de la référence

Secrétariat

M^{me} Diane Fleury, Secrétariat des commissions

M^{me} Stéphanie Labbé, Secrétariat des commissions

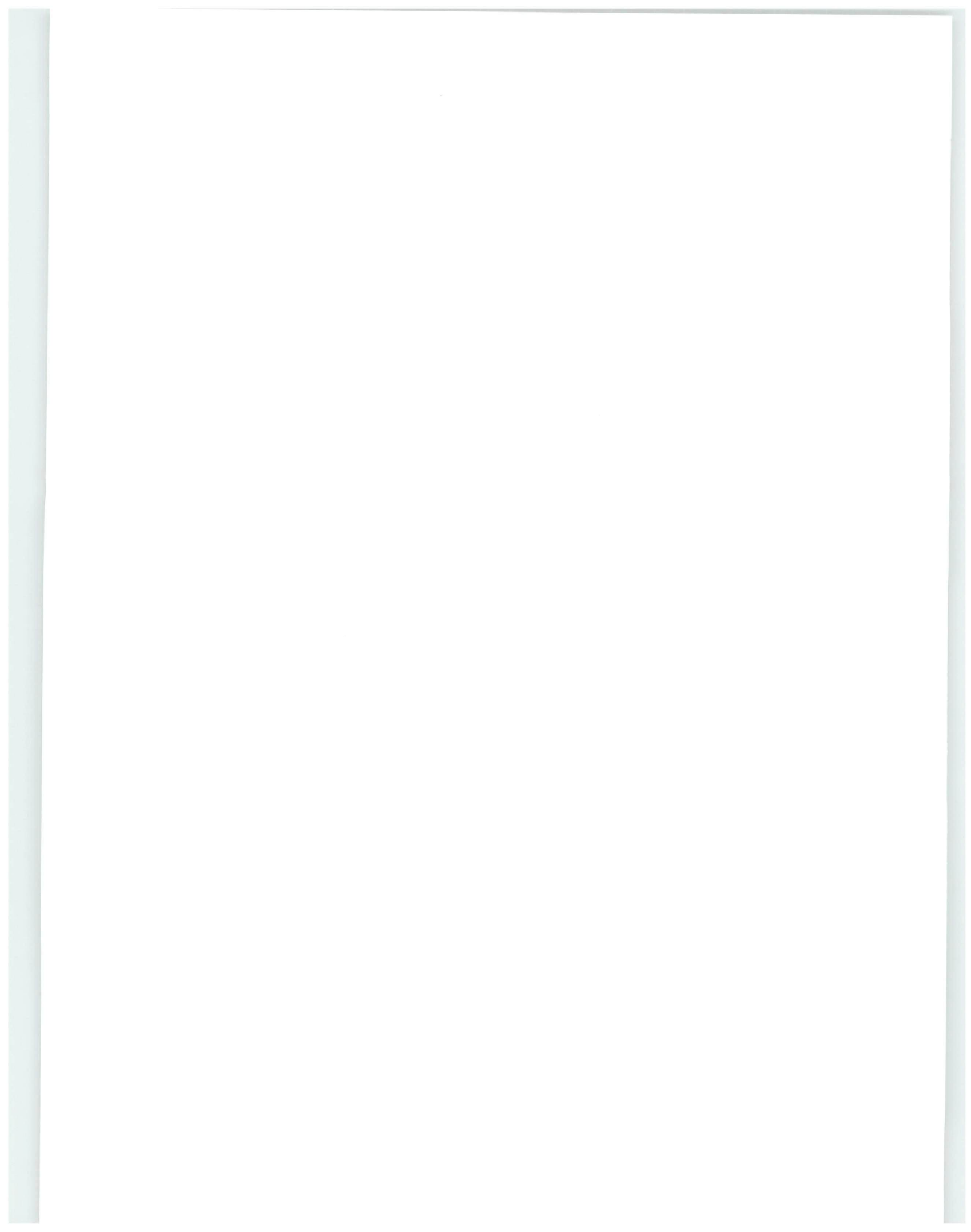
M^{me} Sylvie Turcotte, Service de la recherche et de la référence



TABLES DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
1 QUELQUES CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION AUTOCHTONE DU QUÉBEC	2
2 DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE	3
2.1 Administration et financement des services éducatifs.....	3
2.2 Langue d'enseignement.....	4
2.3 Programmes de formation et régime pédagogique.....	4
2.4 Personnel enseignant.....	5
3 DONNÉES SUR LE CHEMINEMENT SCOLAIRE DES ENFANTS ET DES JEUNES AU PRIMAIRE, AU SECONDAIRE, AU COLLÉGIAL ET À L'UNIVERSITÉ	5
3.1 Fréquentation scolaire des élèves autochtones.....	5
3.2 Évolution de la scolarisation de la population scolaire potentielle de l'enseignement primaire et secondaire.....	6
3.3 Cheminement scolaire selon l'âge des Autochtones vivant dans les communautés par rapport à l'ensemble du Québec.....	6
3.4 Réussite au secondaire des élèves des commissions scolaires Crie et Kativik.....	7
3.5 Passage direct des élèves de 5 ^e secondaire au collégial.....	7
3.6 État de la scolarisation de la population autochtone âgée de 15 ans et plus, selon le recensement de 2001.....	8
4 QUÊTE IDENTITAIRE	9
4.1 L'identité culturelle.....	9
4.2 Le concept de réussite scolaire.....	10
4.3 La réappropriation de l'éducation par la communauté.....	12
4.4 La langue maternelle.....	14
5 CONDITIONS POUR LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE	15
5.1 Des réalités différentes.....	15
5.2 Les programmes de formation professionnelle et technique.....	16
5.3 Le personnel enseignant et le personnel professionnel.....	18
5.4 Le régime pédagogique et les programmes ministériels.....	20
5.5 Les problèmes de santé et les problèmes sociaux.....	22
5.6 Les projets-pilotes, les infrastructures et le financement.....	24
CONCLUSION	27
ANNEXES	
I Liste des experts rencontrés	29
II Rapport des missions de la Commission de l'éducation dans le cadre du mandat d'initiative sur la réussite scolaire des Autochtones	33
III Carte	41
IV Tableaux	45
V Liste des recommandations	55

Le genre masculin utilisé dans ce texte désigne aussi bien les femmes que les hommes.



INTRODUCTION

Le 16 mars 2006, réunis en séance de travail, les membres de la Commission de l'éducation adoptent à l'unanimité une motion, présentée par le président de la Commission, selon laquelle celle-ci se donne un mandat d'initiative sur la réussite scolaire des jeunes Autochtones. Parmi les choix possibles de mandats d'initiative, cette problématique est apparue prioritaire, notamment dans le contexte du Forum socioéconomique des Premières Nations alors prévu pour octobre 2006.

La réflexion des membres de la Commission a été alimentée par des experts dans ce domaine¹ dont plusieurs leur ont suggéré de rencontrer les communautés.

En septembre 2006, les membres de la Commission ont visité cinq communautés autochtones : les Inuits de Kuujjuaq, les Naskapis de Kawawachikamach, les Innus de Matimekosh, les Cris de Chisasibi et enfin les Algonquins de Lac-Simon. Ils y ont fait la tournée des écoles primaires et secondaires et ils ont pu échanger avec plusieurs personnes : administrateurs scolaires, enseignants, maires de village et chefs de bande. De plus, ils ont rencontré des personnes travaillant au Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or, au Centre de la petite enfance Abinodjic-Miguam et au Centre d'études supérieures Lucien-Cliche, situé sur le campus de Val-d'Or de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue. En novembre dernier, les membres de la Commission ont rencontré, à Wendake, le grand chef de la nation huronne-wendat ainsi que le personnel de direction de l'école primaire et du Centre de développement de la formation et de la main-d'œuvre².

La Commission est reconnaissante envers toutes ces personnes, particulièrement celles des communautés visitées, et elle ne saurait trop insister sur la qualité de l'accueil qu'elles lui ont réservé.

D'entrée de jeu, il est important de rappeler la distinction entre les écoles des nations conventionnées et celles des nations non conventionnées³ et la différence entre les élèves qui fréquentent les écoles provinciales et ceux qui fréquentent les écoles des communautés⁴. À partir d'observations faites lors de la tournée des communautés, la Commission de l'éducation a porté son attention principalement sur la réussite scolaire des jeunes Autochtones vivant dans les

¹ Voir annexe 1.

² Voir annexe 2.

³ Ces écoles diffèrent sur plusieurs points de vue, entre autres, celui du champ de responsabilité et, comme conséquence directe, celui des ressources. Les écoles des nations conventionnées sont sous la responsabilité de commissions scolaires relevant du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et obtiennent des ressources de la part du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, tandis que les écoles de bande sont sous la responsabilité des conseils de bande et fonctionnent grâce au financement du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

⁴ Ces deux catégories d'élèves vivent des expériences scolaires différentes, chacune ayant ses propres défis à relever et ses propres obstacles à surmonter, et il est important de le comprendre.

communautés, que ces communautés appartiennent à des nations conventionnées ou non conventionnées. Autrement dit, les membres de la Commission n'ont pas examiné la situation des jeunes fréquentant une école provinciale.

L'approche adoptée pour ce mandat d'initiative est exploratoire, elle permet de recueillir de l'information sur les besoins éprouvés et définis par les Autochtones dans leur communauté en matière d'éducation, les principaux problèmes qu'ils rencontrent ainsi que les expériences réalisées en éducation et qui sont porteuses de succès.

La Commission convient que les Autochtones sont les mieux placés pour savoir ce qui est le plus adapté pour eux. Le respect des pouvoirs et de l'autonomie des Autochtones forment d'ailleurs la toile de fond de l'exercice auquel se sont soumis les membres de la Commission pour réaliser leur mandat et élaborer leur rapport.

1 QUELQUES CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION AUTOCHTONE DU QUÉBEC

La population autochtone comprend les Amérindiens et les Inuits⁵. Ces derniers forment une seule nation, alors que le groupe des Amérindiens se subdivise en dix nations distinctes : les Abénaquis, les Algonquins, les Attikameks, les Cris, les Hurons-wendat, les Innus (Montagnais), les Malécites, les Micmacs, les Mohawks et les Naskapis.

Environ 80 000 personnes font partie de la population autochtone du Québec, ce qui représente 1 % de la population totale du Québec. Cette population est en forte croissance et cela se traduit dans la répartition de ses groupes d'âge. Les populations d'âge scolaire sont très importantes. Ainsi, le groupe des 5-14 ans représente 28 % de la population inuite totale et 22 % de la population amérindienne résidente totale comparativement à 13 % pour l'ensemble du Québec.

La population autochtone se répartit dans 55 communautés dispersées sur tout le territoire québécois, à l'exception de l'Estrie, et près des trois quarts résident dans les réserves, les villages ou les territoires conventionnés. À cette grande dispersion géographique s'ajoute le fait que chaque nation, à l'exception des Hurons-Wendat et des Naskapis, se répartit en plusieurs communautés ou villages⁶.

Les Inuits vivent dans des villages dirigés par un maire et un conseil municipal, alors que les Amérindiens habitent généralement des réserves ou des établissements administrés par un conseil de bande composé du chef et des conseillers.

⁵ À moins que ce ne soit indiqué, la plus grande partie de l'information portant sur les caractéristiques de la population autochtone, l'organisation scolaire et le cheminement scolaire des jeunes est tirée du document suivant : MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. « L'éducation des populations scolaires dans les communautés autochtones du Québec », *Bulletin statistique de l'éducation*, n° 30, mai 2004, 28 p.

⁶ L'annexe 3 présente la carte des communautés autochtones au Québec.

Chaque nation possède sa propre langue maternelle et utilise de façon plus ou moins importante, comme langue d'usage ou comme langue seconde, le français, l'anglais ou même les deux. La proportion de personnes pouvant s'exprimer dans leur langue maternelle est variable selon les communautés. L'éloignement des grands centres urbains semblerait influencer le maintien des langues autochtones en tant que langue d'usage.

2 DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE

2.1 Administration et financement des services éducatifs

Depuis la fin des années 1970, l'organisation scolaire pour les Autochtones a grandement changé, notamment à cause de la création des commissions scolaires Crie et Kativik, à la suite de la signature de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (Cris et Inuits) en 1975, et de la création de l'école naskapie, à la suite de la signature de la Convention du Nord-Est québécois (Naskapis) en 1978. Depuis lors, financées par les gouvernements fédéral et provincial, ces commissions scolaires de même que l'école naskapie sont administrées par les Autochtones.

Les commissions scolaires ont compétence en matière d'enseignement primaire, secondaire et d'éducation des adultes. Elles fonctionnent de la même façon que les autres commissions scolaires du Québec, mais elles ont des pouvoirs et des devoirs élargis. Les principaux sont de : conclure des ententes pour des fins scolaires avec le gouvernement du Canada, d'autres commissions scolaires et des collèges ou des universités; établir le calendrier scolaire; choisir des cours, des manuels et du matériel didactique convenant aux Autochtones et conçus pour préserver et perpétuer leur langue et leur culture; offrir des services éducatifs en langue autochtone, en langue française et en langue anglaise; mettre sur pied des cours et des programmes de formation permettant la qualification d'Autochtones comme enseignants; organiser des cours et des programmes destinés aux non-Autochtones appelés à enseigner dans leurs écoles; acquérir, construire et entretenir des logements pour leur personnel enseignant⁷.

Les Naskapis, pour leur part, sans avoir leur propre commission scolaire voient à l'administration de leur école au sein de la Commission scolaire Central Québec. Le Comité naskapi de l'éducation a des pouvoirs élargis. Il fixe le calendrier scolaire et élabore des contenus de cours conçus pour préserver la langue et la culture naskapi.

En vertu des conventions de 1975 et 1978, le Québec défraie 25 % des coûts de fonctionnement et d'investissements de la Commission scolaire Crie et de l'école naskapie alors que le gouvernement fédéral contribue à 75 %. Pour ce qui est de la Commission scolaire Kativik, les proportions sont inversées.

⁷ L.R.Q., chapitre I-14, *Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis*.

À l'endroit des autres nations, c'est le gouvernement fédéral, en vertu de la Loi sur les Indiens, qui assure le financement de l'éducation aux conseils de bande pour appuyer les services d'enseignement pour les Indiens inscrits qui résident dans les réserves. Ces sommes sont versées en vertu d'ententes de financement par lesquelles les communautés gèrent les services éducatifs relatifs à l'enseignement primaire et secondaire sur leur territoire. Rappelons que, parallèlement à la mise en place des commissions scolaires Crie et Kativik et de l'école naskapie, s'était amorcé, au sein même des communautés amérindiennes, un mouvement de prise en charge par les conseils de bande de l'administration des écoles situées sur le territoire des réserves. Ce mouvement, amorcé par la Fraternité des Indiens du Canada, s'est poursuivi de telle façon qu'en 1998, il n'y avait plus d'école fédérale. Les communautés se sont aussi dotées, pour la plupart, de services éducatifs correspondant à l'enseignement secondaire.

Quant aux études supérieures, les Autochtones fréquentent généralement les collèges et les universités du réseau québécois. Certains de ces établissements ont mis en place des structures d'accueil et des programmes adaptés aux besoins des Autochtones.

2.2 Langue d'enseignement

La langue d'enseignement des Amérindiens et des Inuits fait l'objet de dispositions particulières dans la Charte de la langue française. En effet, l'article 97 précise que les réserves indiennes ne sont pas soumises à cette loi. De plus, l'article 88 prévoit que, dans le cas de la Commission scolaire Crie et de la Commission scolaire Kativik, les langues d'enseignement sont respectivement le cri et l'inuktitut, ainsi que les autres langues d'enseignement en usage dans les communautés cries et inuites du Québec, à la date de la signature de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois. Cette disposition s'applique aussi aux Naskapis.

Actuellement, la plupart des enfants amérindiens et inuits qui étudient dans leur communauté commencent leur scolarisation en langue autochtone. Quant au rythme d'introduction du français ou de l'anglais comme langue d'enseignement, l'article 88 de la Charte précise que ce sont les commissaires qui le fixent après consultation des comités d'école, dans le cas des Cries, et des comités de parents, dans le cas des Inuits. Compte tenu des adaptations nécessaires, cela s'applique aussi aux Naskapis.

2.3 Programmes de formation et régime pédagogique

Les commissions scolaires Crie et Kativik doivent s'assurer de l'application du régime pédagogique et du respect des objectifs des programmes d'études prescrits par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). Toutefois, elles peuvent adapter les contenus facultatifs de ces programmes et les enrichir selon leurs besoins et leurs priorités. Quant aux écoles de bande, elles choisissent généralement le régime pédagogique du Québec.

2.4 Personnel enseignant

Au cours des années 1989-1990 à 2001-2002, la proportion des enseignants autochtones, à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire et secondaire a augmenté, passant de 38 % à 41 % pour les Commissions scolaires Crie et Kativik. En 2001-2002, le personnel enseignant autochtone se retrouve majoritairement à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire.

En ce qui a trait à ses caractéristiques, comparé à l'ensemble du personnel enseignant des autres commissions scolaires au Québec, celui des commissions scolaires Crie et Kativik est plus jeune, moins expérimenté et sa scolarité reconnue est moins élevée (voir annexe 4, tableaux 1, 2, 3 et 4)⁸.

3 DONNÉES SUR LE CHEMINEMENT SCOLAIRE DES ENFANTS ET DES JEUNES AU PRIMAIRE, AU SECONDAIRE, AU COLLÉGIAL ET À L'UNIVERSITÉ

D'entrée de jeu, il faut rappeler ici aussi les limites de l'information quant aux écoles de bandes : peu de données sont disponibles et de plus, peu comparables.

3.1 Fréquentation scolaire des élèves autochtones

L'examen de l'évolution et de la répartition de la clientèle autochtone pour trois années précises (1987-1988, 1996-1997 et 2001-2002) a permis de noter une augmentation du total des effectifs scolaires et une réduction du nombre d'élèves qui fréquentent, par entente, une école d'une autre commission scolaire du réseau public québécois ou une école privée. La majorité des élèves autochtones (13 844/15 765), soit 88 %, tant à l'enseignement primaire que secondaire, a été formée, en 2001-2002, dans le réseau scolaire autochtone (voir annexe 4, tableau 5).

On constate aussi un écart négatif entre le nombre d'élèves autochtones inscrits au primaire et celui des élèves inscrits au secondaire. Par ailleurs, le nombre d'élèves inscrits dans les classes d'éducation préscolaire en 2001-2002 a diminué par rapport à 1996-1997 (le nombre est passé de 2059 à 1920). À l'instar du MELS, on peut se demander si cette diminution est liée à la qualité de l'enregistrement des inscriptions ou à la réduction de la natalité dans l'ensemble des communautés.

⁸ MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, « Un portrait statistique de l'évolution de la situation scolaire de la population autochtone du Québec », *Bulletin statistique de l'éducation*, n° 7, septembre 1998, p. 11. Il importe de noter qu'à défaut de disposer de données sur le personnel enseignant dans le cas des écoles de bande, le MEQ a utilisé, à titre indicatif de la situation qui prévaut dans l'ensemble de l'organisation scolaire autochtone, celles déclarées par la Commission scolaire Crie et la Commission scolaire Kativik.

3.2 Évolution de la scolarisation de la population scolaire potentielle de l'enseignement primaire et secondaire

Comme il en a été question précédemment, il y a eu une augmentation de l'effectif de la population scolaire des communautés autochtones. Cependant, on peut se demander si cela correspond à une augmentation de la scolarisation de ces communautés.

En effet, si l'on compare les taux de croissance des groupes d'âge des 5-9 ans, des 10-14 ans et des 15-19 ans – groupes qui représentent le bassin scolaire potentiel de la population autochtone résidant dans les communautés – et ceux des inscriptions scolaires pour les années 1996 et 2001, on note que la croissance des effectifs scolaires totaux est en deçà de celle de la population scolaire potentielle, soit 10,1 % contre 13,7 %. L'écart est particulièrement significatif pour le groupe d'âge des 15-19 ans (voir annexe 4, tableau 6).

3.3 Cheminement scolaire selon l'âge des Autochtones vivant dans les communautés par rapport à l'ensemble du Québec

Au Québec, le cheminement normal d'un élève en matière d'âge et de classe est le suivant : 4 et 5 ans au préscolaire, 6 ans en 1^{re} année du primaire, 7 ans en 2^e année du primaire, etc., 12 ans en 1^{re} année du secondaire, jusqu'à 16 ans en 5^e année du secondaire. C'est ce qu'on appelle l'âge modal. Les élèves qui suivent cette progression forment le groupe modal. Les autres élèves qui s'éloignent de ce cheminement d'un, de deux ou de trois ans et plus se trouvent dans une situation de retard scolaire.

On a calculé la répartition en pourcentage, pour chaque classe, des inscriptions d'élèves autochtones et de celles de l'ensemble du Québec, selon l'écart d'âge par rapport à l'âge modal pour les années scolaires 1996-1997 et 2001-2002. Entre ces deux périodes, on observe une amélioration de la situation pour les élèves autochtones par rapport à l'ensemble du Québec quant à l'écart d'âge par rapport à l'âge modal.

Par ailleurs, bien que ce phénomène ait beaucoup moins d'ampleur en 2001-2002, il se manifeste encore dès les premières années du primaire. Ainsi, parmi les élèves qui n'ont aucun retard, l'écart en 3^e année du primaire entre les élèves autochtones des communautés et ceux de l'ensemble du Québec se situe à 9,1 %. Rappelons que cette année du primaire correspond dans plusieurs communautés au passage de l'enseignement dans une langue autochtone à l'enseignement en langue seconde. L'écart qui s'installe tout au long du primaire atteint 25,8 % en 6^e année.

Le phénomène touche toujours de façon marquée les élèves de l'enseignement secondaire. Ainsi, en 2001-2002, seulement 28,1 % des élèves de 1^{re} année du secondaire correspondent au groupe modal, comparativement à 71,3 % pour l'ensemble du Québec (voir annexe 4, tableau 7).

Le phénomène du retard à l'entrée au secondaire a un impact sur la réussite des études secondaires. Selon une étude du MELS, près des deux tiers des élèves ayant accumulé au moins un an de retard à leur entrée au secondaire abandonnent en cours de route et ils composent la moitié de tous les décrocheurs et décrocheuses⁹.

3.4 Réussite au secondaire des élèves des commissions scolaires Crie et Kativik

Des données individuelles sont disponibles pour les élèves des commissions scolaires, y compris pour les commissions scolaires Crie et Kativik, qui permettent une analyse longitudinale du parcours scolaire des élèves, entre autres, par le calcul du taux d'obtention du diplôme d'études secondaires (DES). À titre indicatif de la situation générale qui prévaut parmi les élèves autochtones qui vivent dans les communautés, on connaît les taux d'obtention du DES après sept ans¹⁰ pour les élèves des commissions scolaires Crie et Kativik, ainsi que le retard à l'entrée au secondaire pour les cohortes de 1990 à 1995 (voir annexe 4, tableau 8).

Dans le cas des élèves qui fréquentent les commissions scolaires Crie et Kativik, la moyenne des taux d'obtention du DES pour les cohortes de 1990 à 1995 est respectivement de 27,9 % et 21,9 % contre 72,8 % pour l'ensemble du Québec. Les variations dans les taux observés pour les commissions scolaires Crie et Kativik sont liées aux petits nombres d'élèves nouvellement inscrits en 1^{re} secondaire pour chacune des cohortes. Associés au retard à l'entrée au secondaire pour ces mêmes cohortes, ces résultats confirment le lien entre la réussite et le retard à l'entrée au secondaire.

3.5 Passage direct des élèves de 5^e secondaire au collégial

Le faible taux d'obtention du diplôme d'études secondaires pour les élèves inscrits dans les commissions scolaires Crie et Kativik a un impact sur la poursuite d'études postsecondaires, selon le cheminement scolaire normalisé qui a cours dans l'ensemble du Québec. Comme il n'y a pas de données fiables concernant le nombre total d'élèves autochtones qui fréquentent un établissement postsecondaire, on se réfère, pour illustrer la situation, aux taux de passage direct des élèves des commissions scolaires Crie et Kativik vers des études dans l'ensemble du réseau collégial québécois. Ces élèves, qui étaient inscrits au secteur des jeunes, à temps plein, l'année précédant leur entrée au collégial, poursuivent des études à l'enseignement général, à temps plein, dans un programme menant à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC).

⁹ DIRECTION GÉNÉRALE DE LA RECHERCHE DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Retard scolaire au primaire et risque d'abandon scolaire*, 1991.

¹⁰ Le taux d'obtention d'un diplôme après sept ans, pour une cohorte d'élèves nouvellement inscrits en 1^{re} année du secondaire, correspond à la proportion d'élèves de cette cohorte qui obtient un premier diplôme – peu importe que ce soit dans une école publique ou privée, au secteur des jeunes ou à celui des adultes – après une durée d'études de sept ans.

De l'automne 1995 à l'automne 2001, les moyennes des taux de passage direct des élèves de 5^e secondaire vers le réseau collégial pour les commissions scolaires Crie et Kativik sont respectivement de 5,7 % et de 9,1 % alors que le taux de passage moyen pour l'ensemble des commissions scolaires du Québec s'établit à 60,1 % (voir annexe 4, tableau 9). Il faut préciser que ces résultats ne tiennent pas compte des étudiants inscrits à des programmes d'études collégiales, à la formation des adultes ou à temps partiel, ou encore qui commencent des études postsecondaires après une interruption de leur cheminement scolaire.

3.6 État de la scolarisation de la population autochtone âgée de 15 ans et plus, selon le recensement de 2001

On dispose de données sur le plus haut niveau de scolarité atteint, en pourcentage, pour les personnes ayant déclaré une identité inuite ou amérindienne. Dans le cas de l'identité amérindienne, ces personnes sont réparties selon qu'elles résident ou non dans une réserve. Il faut aussi mettre en perspective ces résultats avec ceux atteints par les personnes non autochtones¹¹.

Ces résultats confirment certaines observations précédentes : le faible taux d'obtention du diplôme d'études secondaires chez les Inuits (6,5 %) et les Amérindiens qui résident dans une réserve (5,7 %) ainsi que l'écart quant à la détention d'un diplôme d'études collégiales ou d'un grade universitaire comparativement à la situation qui prévaut dans la population non autochtone (voir annexe 4, tableau 10).

Toutefois, le pourcentage des personnes déclarant avoir une formation postsecondaire partielle ou détenir un certificat ou un diplôme d'une école de métiers se situe dans le même ordre de grandeur. Tout comme l'ensemble de la population au Québec, la population autochtone adulte a accès à des études postsecondaires en tant qu'étudiant adulte. Rappelons que certains collèges et universités offrent des programmes de formation spécifiques pour les Autochtones, notamment dans les secteurs de l'éducation et des services sociaux.

Même si les jeunes Autochtones accusent un retard scolaire dès le primaire et qu'au secondaire, ce retard s'accompagne d'un taux élevé de décrochage, on constate néanmoins, d'un point de vue statistique, que la situation change avec les années. Ainsi, la proportion d'Autochtones âgés de 15 ans et plus sans certificat d'études secondaires est passée de 70,1 % en 1996 à 63,7 % en 2001

¹¹ Dans son étude, le Ministère se réfère aux données qui proviennent du recensement de 2001 concernant la population ayant déclaré une identité autochtone. Dans ce recensement, la population ayant une identité autochtone comprend les personnes ayant déclaré appartenir à au moins un groupe autochtone, c'est-à-dire Indien de l'Amérique du Nord, Métis ou Inuit, ou ayant déclaré être un Indien des traités ou un Indien inscrit selon les termes de la Loi sur les Indiens du Canada, ou ayant déclaré appartenir à une bande indienne ou à une Première Nation. Lors de ce recensement, le dénombrement n'a pas été autorisé dans certaines communautés, dont les réserves et établissements mohawks, de même que la communauté algonquine de Lac-Rapide.

(source : Statistique Canada 1996 et 2001). De plus, pour les mêmes années de référence, on observe une légère augmentation du taux des études universitaires terminées.

4 QUÊTE IDENTITAIRE

Vu l'importance de l'identité dans la culture autochtone, on comprend mieux pourquoi certains événements historiques ont été si dévastateurs.

Du début du siècle dernier jusque vers le milieu des années 1970, des milliers d'enfants autochtones ont été retirés de leur famille et placés dans des pensionnats. Ces établissements avaient pour mandat de les éduquer et de les assimiler, mais les résultats se sont avérés désastreux. De nombreux témoignages d'abus physiques et psychologiques ont été très bien documentés, mais ce ne sont pas là les seuls préjudices que les Autochtones ont subis.

Lors de leurs visites dans les communautés¹², les membres de la Commission ont été à même de constater, par le récit d'expériences vécues, qu'on interdisait aux enfants de parler leur langue maternelle ou de pratiquer leurs coutumes ancestrales dans ces pensionnats. On leur faisait croire que leur mode de vie était « primitif ». Avec le temps, un grand nombre ont fini par dédaigner le mode de vie de leur peuple et par se détacher de leur communauté. Une autre triste séquelle des pensionnats, c'est que ces enfants, devenus parents, n'avaient aucun modèle pour élever leurs enfants dans la culture traditionnelle.

Même si la plupart des communautés cherchent à préserver et à développer leur culture, nombre d'entre elles ont constaté que leur savoir commence à disparaître. La transformation des modes de vie, en particulier, a gêné la transmission des connaissances des aînés jusqu'aux jeunes.

4.1 L'identité culturelle

L'identité est définie en fonction des relations avec la parenté, les amis, la communauté, le lieu de résidence, la langue et d'autres facteurs sociaux. Plusieurs communautés autochtones rencontrées croient qu'elles peuvent surmonter les défis qu'elles rencontrent, par exemple sur le plan de la scolarisation, en inculquant un sentiment d'identité culturelle fort à leurs enfants et à leurs jeunes. L'identité est particulièrement importante pour le développement des enfants et des jeunes Autochtones étant donné que la communauté et le sentiment d'appartenance font partie intégrante de leurs croyances culturelles. Le sentiment d'identité est au cœur même du sentiment d'appartenance. Chaque personne développe constamment son identité, de son premier à son dernier souffle. Lorsqu'un enfant éprouve un sentiment d'appartenance à sa famille, à sa communauté et à ses pairs, il est mieux outillé pour affronter les problèmes de la vie.

¹² Notamment lors d'une rencontre avec des enseignants à l'école Kanatamat Tshitipetitamunu à Matimekosh, les membres de la Commission ont entendu des témoignages touchants de personnes ayant vécu ces situations.

Selon des études effectuées et l'expérience des Autochtones, « un sens clair et positif de sa propre identité culturelle au sein d'institutions permettant une autonomie collective, [...] et [cela] peut constituer une force protectrice contre le désespoir, les idées d'autodestruction et le suicide¹³ ».

Pour les membres des communautés consultées, la langue, la terre et le legs des ancêtres sont au cœur de la culture pour les enfants et les jeunes des Premières Nations; par conséquent, il est vital de prendre des mesures pour qu'ils soient en contact avec ces facteurs dans leur vie de tous les jours. Depuis près de 40 ans, les Autochtones définissent les buts que devrait se fixer un système d'éducation autochtone. L'identité culturelle y est définie comme une réalité incontournable.

En conséquence, les membres de la Commission de l'éducation sont d'avis que des solutions autochtones doivent être appliquées pour les jeunes Autochtones afin de favoriser leur identité culturelle.

Les communautés autochtones doivent développer des solutions qu'elles jugent pertinentes pour aider leurs jeunes. Parmi les expériences qui ont été présentées lors des visites des communautés, on note les efforts pour encourager la nouvelle génération à connaître sa langue et ses traditions ou pour favoriser les rencontres entre les jeunes et les aînés ou établir des lieux privilégiés (notamment dans des centres de rencontre ou des centres culturels) où il est possible de partager et d'enseigner les pratiques traditionnelles.

4.2 Le concept de réussite scolaire

D'emblée, il importe de rappeler deux éléments cruciaux. Chez les Autochtones, pendant des centaines d'années, les savoirs ont été transmis dans le contexte de la famille et de la communauté. L'école est apparue il y a à peine 50 ans; la tradition scolaire des nations autochtones est donc très jeune par rapport à la nôtre. De plus, non seulement l'école constitue un phénomène relativement récent pour eux, mais elle est entrée en conflit, de nombreuses façons, avec leur style de vie traditionnelle. En quelques générations, plusieurs nations autochtones ont dû passer de petits groupes nomades autosuffisants à des groupes sédentaires de plusieurs centaines de personnes, ce qui a entraîné des changements importants, notamment dans leurs manières de vivre.

Dans notre système d'éducation, la réussite scolaire va généralement de pair avec les résultats scolaires. Ainsi, les critères utilisés pour en rendre compte font référence à des réalités mesurables, où il s'agit de savoir ce qui a été acquis par les élèves dans les délais prévus. En

¹³ SANTÉ CANADA, *Savoir et AGIR : la prévention du suicide chez les jeunes des Premières Nations*, [En ligne]. [http://www.hc-sc.gc.ca/fnih-spni/pubs/suicide/prev_youth-jeunes/index_f.html] (Consulté en novembre 2006).

milieu autochtone, il en va autrement; la réussite scolaire ne se mesure pas seulement par une note.

« Le maintien de bons résultats est seulement un aspect de la réussite scolaire, la survie de notre culture et de notre langue comptant tout autant pour nous. L'enseignement des compétences traditionnelles ne signifie pas pour autant que nous incitons les élèves à revenir au mode de vie traditionnel des Inuits. Cependant, lorsqu'une motoneige tombe en panne dans la toundra au cœur de l'hiver, le fait de savoir survivre sur le terrain peut faire la différence entre la vie et la mort »¹⁴.

Une enquête menée auprès d'une communauté innue révèle que la réussite scolaire est définie davantage, tant par les parents, les jeunes que par les enseignants, en termes de persévérance, de capacité de faire suffisamment d'efforts pour obtenir les notes de passage¹⁵. La notion de persévérance devient une dimension importante de la réussite scolaire.

D'ailleurs, selon des chercheurs en éducation, la notion de réussite scolaire comporte deux dimensions : d'une part, la persévérance, d'autre part, le rendement. De plus, leurs travaux montrent que, lorsqu'il est question de la situation scolaire des Autochtones, il faut mettre de côté la vision comptable de la réussite pour adopter une approche holistique¹⁶.

Ainsi, les membres de la Commission estiment que la réussite scolaire des Autochtones doit être examinée dans une perspective reconnaissant la dimension de persévérance scolaire au même titre que celle du rendement, qui correspond généralement à l'obtention du diplôme.

Les membres de la Commission de l'éducation recommandent :

1. Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport élabore une série d'indicateurs compatibles avec une perspective de persévérance scolaire et qu'il les propose aux commissions scolaires et aux conseils de bande dans le but de mieux rendre compte du concept de réussite scolaire prévalant chez les nations autochtones;
2. Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport publie, sur une base régulière, un bulletin statistique pour rendre compte de la réussite scolaire des Autochtones et réalise régulièrement des études portant sur les défis auxquels sont confrontés les organisations et les individus afin de mener les élèves vers la réussite.

¹⁴ COMMISSION SCOLAIRE KATIVIK, *Rapport à la Commission parlementaire sur l'éducation*, 18 septembre 2006.

¹⁵ Carole LÉVESQUE et Christiane MONTPETIT, *La réussite scolaire et la collaboration entre les familles et l'école*, Institut national de la recherche scientifique, Montréal, juin 2005, p. 5.

¹⁶ Jean-Claude SAINT-AMANT, *Comment limiter le décrochage scolaire des garçons et des filles?* [http://sisyphe.org/article.php3?id_article=446] (Consulté en novembre 2006).

4.3 La réappropriation de l'éducation par la communauté

La réussite scolaire est parfois perçue dans les communautés autochtones comme un rejet de la culture du groupe. Vers les années 1970, lorsqu'on laissa aux communautés autochtones le soin d'organiser elles-mêmes leur système éducatif, elles passèrent par une phase de transition où les modes de transmission de savoirs allochtones ne correspondaient pas aux réalités autochtones, tant du point de vue de la langue que de la culture. La communauté et l'environnement naturel étaient au cœur de l'éducation traditionnelle autochtone. Les membres de la famille étaient les enseignants. Chaque adulte devait s'assurer que chaque enfant fasse des apprentissages. L'éducation traditionnelle était largement un processus informel visant à ce que les jeunes puissent développer des habiletés spécifiques, des attitudes et un savoir pour se débrouiller dans la vie de tous les jours, et ce, dans un contexte de spiritualité¹⁷.

Le rôle important joué aujourd'hui par les familles et les communautés autochtones dans le développement et l'éducation des enfants et des jeunes s'inscrit, d'une certaine façon, en continuité avec leurs traditions en éducation même si « le concept global (et récent) de l'enseignement a coupé les ponts avec l'apprentissage dans la vraie vie et la communication intergénérationnelle¹⁸ ».

Au cours des dernières années, les communautés autochtones ont cherché et cherchent encore à rétablir ce lien en vue d'accorder une place importante à la transmission de leurs valeurs, de leur identité et de leurs traditions à travers l'école, tout en assurant une éducation de qualité.

Pour de nombreux experts et chercheurs, la participation des parents au processus de scolarisation demeure essentielle pour que les enfants réussissent à l'école, en milieu autochtone comme ailleurs. De plus, pour plusieurs communautés, le succès des élèves autochtones n'est pas seulement la responsabilité de l'école :

We are aware that the success of our students does not depend exclusively on the school's actions. We need the parents to assist us in our mission and we would like to see all our schools involved in a project that would not only be the result of a school consensus but a consensus of all the stake holders¹⁹.

De la tournée des communautés, le message de vouloir se réapproprier leur système d'éducation ressort clairement. Déjà des expériences porteuses de succès ont vu le jour, mais demeurent relativement parcellaires et peu évaluées. En général, il s'agit d'activités organisées à l'école visant à célébrer la culture, la langue et les traditions autochtones pour rendre l'apprentissage

¹⁷ V. J. KIRKNESS, « Aboriginal education in Canada: a retrospective and a prospective », *Journal of American Indian Education*, 1999, vol. 39, n°1, p.22-23.

¹⁸ COMMISSION SCOLAIRE KATIVIK, *Rapport à la Commission parlementaire sur l'éducation*, 18 septembre 2006.

¹⁹ *Meeting of the Cree school board and the Committee on education*, 20 septembre 2006.

pertinent. Malgré tout, le partenariat avec les parents demeure un défi à relever. Cette situation s'explique, entre autres, par le fait que l'école renvoie encore à un modèle exporté.

Étant donné que, souvent, l'école est encore vue comme une institution « quallunaq » (non-inuite), les administrateurs doivent consacrer beaucoup d'efforts auprès des communautés, des commissaires et des comités d'éducation afin de rendre l'école plus pertinente pour les parents et les élèves²⁰.

Leur défi vise à soutenir les parents et les familles dans leur rôle de premiers éducateurs des enfants. La contribution des parents et des familles doit être reconnue; ceux-ci sont appelés, soit à faire partie d'un groupe de parents ou encore à participer aux activités de la classe. Les parents ont ainsi la possibilité d'apporter quelque chose et de servir davantage de modèles à leurs enfants et dans leur collectivité. Il s'agit en définitive d'amener les parents à s'investir comme membre actif de leur communauté.

Les membres de la Commission de l'éducation recommandent :

3. Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine et le ministère de la Santé et des Services sociaux dégagent les ressources nécessaires, pour les communautés qui le souhaitent, en vue de développer des programmes et des services pour appuyer les parents dans leur rôle de premiers enseignants de leurs enfants et afin qu'ils jouent un rôle primordial dans la planification, l'élaboration, le fonctionnement et l'évaluation du projet éducatif de l'école;
4. Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine et le ministère de la Santé et des Services sociaux dégagent les ressources nécessaires, pour les communautés qui le souhaitent, en vue de développer des programmes et des services pour appuyer les familles élargies dans l'éducation et le soin des enfants;
5. Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine et le ministère de la Santé et des Services sociaux dégagent les ressources nécessaires, pour les communautés qui le souhaitent, en vue de développer des programmes et des services pour favoriser la participation de la communauté autochtone locale à la planification, à l'élaboration, au fonctionnement et à l'évaluation du projet éducatif de l'école;
6. Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine et le ministère de la Santé et des Services sociaux dégagent les ressources nécessaires, pour les communautés qui le souhaitent, en vue de développer des programmes et des services pour appuyer notamment des projets d'aide aux devoirs.

²⁰ COMMISSION SCOLAIRE KATIVIK, *Rapport à la Commission parlementaire sur l'éducation*, 18 septembre 2006.

4.4 La langue maternelle

Dans sa déclaration de principe sur l'éducation des Autochtones, *La maîtrise indienne de l'éducation indienne*, la Fraternité des Indiens du Canada affirmait que :

La langue est l'expression sensible des connaissances et des expériences partagées et accumulées par un groupe de personnes au cours de plusieurs siècles de développement. Ce n'est pas seulement un symbole verbal; c'est une force dynamique qui influence les attitudes et les philosophies de toute une vie. La connaissance de la langue maternelle aide l'homme à se connaître lui-même; la fierté de sa langue entraîne la fierté de lui-même.

Il est reconnu, que le maintien de la langue maternelle est essentiel à l'estime de soi et au bien-être psychologique et que sa perte entraîne des problèmes d'identité. De plus, des recherches, dont certaines ont été effectuées au Nunavik, auraient confirmé que la capacité à maîtriser sa langue maternelle a une influence sur le développement intellectuel et les résultats scolaires. À l'inverse, l'absence de maîtrise de la langue maternelle est mise en cause dans la compréhension des difficultés d'apprentissage des jeunes Autochtones. Selon plusieurs intervenants en éducation, les difficultés scolaires des élèves autochtones sont associées à des difficultés liées à la langue d'enseignement, entre autres.

Même si, actuellement, plusieurs des enfants autochtones qui étudient dans leurs communautés commencent leur scolarisation dans leur langue maternelle, il n'en demeure pas moins que, assez rapidement, ils doivent faire leurs apprentissages dans une langue seconde. À cela s'ajoute la difficulté liée au fait que, à ce moment-là, les élèves risquent de ne pas maîtriser encore leur langue maternelle. Ces derniers sont alors placés dans une « situation de bilinguisme soustractif », situation qui fait référence à l'appauvrissement de la langue maternelle au contact de la langue d'enseignement, la langue seconde dans le cas présent.

Croyant fermement à l'importance fondamentale de la langue maternelle, des nations autochtones ont mis en œuvre des moyens pour la maintenir et renforcer son usage dans les activités reliées à l'éducation. À titre d'exemple, mentionnons l'adoption d'une politique sur les langues d'enseignement par la Commission scolaire Kativik et les diverses mesures mises en place par la Commission scolaire Crie. Soulignons aussi l'expérience menée par l'Institut culturel et éducatif montagnais dans une école préscolaire innue de La Romaine, où l'éducation des jeunes se fait exclusivement en langue innue. Cette expérience, menée depuis quelques années, serait d'ailleurs concluante.

Il va sans dire que de telles réalisations commandent de grands efforts de la part de tout le milieu scolaire. Il suffit de penser au temps et aux ressources nécessaires pour développer et implanter un programme d'études pour les écoles en général, comparativement à ce que peuvent

représenter le développement et l'implantation d'un programme en trois langues dans certaines écoles autochtones.

En outre, un autre défi se pose. Alors que des autorités scolaires mettent tout en œuvre pour atteindre leur objectif de bilinguisme équilibré, qui accorde à la langue maternelle un statut prédominant, les parents ne sont pas unanimes à reconnaître l'importance de cette langue comme moyen de transmission de connaissances. Il n'est pas surprenant qu'il en soit ainsi, puisque il n'y a pas si longtemps les établissements d'enseignement interdisaient rigoureusement l'usage des langues autochtones. De plus, pour certains parents, l'apprentissage d'une langue seconde représenterait un atout indispensable pour assurer l'avenir de leurs enfants.

Considérant que la langue maternelle est la pierre d'assise de l'identité des nations autochtones et le véhicule pour l'acquisition des connaissances, la Commission recommande :

7. Que les autorités concernées, notamment le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, soutiennent davantage les établissements scolaires, les écoles autochtones et les organismes qui font la promotion de l'éducation des Autochtones dans leur volonté de renforcer l'apprentissage des langues autochtones.

Par ailleurs, la Commission prend note de l'engagement qu'a pris le MELS, à l'occasion du Forum socioéconomique des Premières Nations, d'élaborer, de concert avec l'Institut culturel et éducatif montagnais (ICEM), un programme de culture et de langue innues.

5 CONDITIONS POUR LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

5.1 Des réalités différentes

Les nations autochtones sont différentes les unes des autres et, à l'intérieur d'une même nation, le mode de vie et la situation socioéconomique peuvent varier d'une communauté à l'autre. Certaines sont proches des centres urbains alors que d'autres ne sont pas reliées à un réseau routier.

De plus, l'organisation scolaire des communautés autochtones n'est pas homogène. D'un côté, il y a des commissions scolaires et des écoles issues des conventions et d'un autre, des écoles de bande autonomes. Et cela, mis à part le fait qu'il y a aussi des écoles du réseau scolaire québécois qui accueillent une minorité d'élèves autochtones.

Il est apparu aux membres de la Commission que l'appartenance à une structure scolaire pouvait en quelque sorte réduire les effets de l'isolement de la communauté sur les services éducatifs. Par exemple, les écoles du Nunavik et des communautés criées qui relèvent de commissions scolaires

semblent bénéficier davantage de ressources et de soutien pédagogiques que les écoles de bande comme celles de Matimekosh ou de Lac-Simon. De plus, lors d'une enquête menée par des chercheurs auprès de la communauté innue de Betsiamites, des enseignants ont mentionné que même s'ils considéraient que la réforme en éducation au Québec pourrait être avantageuse pour les élèves autochtones, car ce qui est proposé est plus proche de leurs méthodes d'apprentissage, ils n'avaient pas les ressources supplémentaires pour l'appliquer.

Par ailleurs, il existe des organismes autochtones qui font reposer leur mission sur l'offre d'une éducation de qualité à tous les jeunes Autochtones. Mentionnons, entre autres, le Conseil en éducation des Premières Nations (CPEN) dont les mandats émanent des 22 communautés de différentes nations qui le composent (Abénaquis, Algonquins, Attikameks, Hurons-Wendat, Micmacs, Mohawks, Innus de Mashteuiatsh et Malécites) et l'Institut culturel et éducatif montagnais, qui dessert huit communautés innues de la région de la Côte-Nord.

Malgré tout le soutien qu'apportent de tels organismes aux communautés, il apparaît à la Commission que l'appartenance d'une école à une organisation scolaire structurée représente un atout quant à l'accessibilité à des services éducatifs complets pour tous les Autochtones.

Pour cette raison, les parlementaires trouvent intéressante l'idée de créer un groupe de travail chargé d'élaborer une stratégie pour un système d'éducation global des Premières Nations, conformément au protocole d'entente sur l'éducation signé à Mashteuiatsh par les représentants du gouvernement du Canada, de l'Assemblée des Premières Nations et du Conseil en éducation des Premières Nations. Un tel système pourrait contribuer à l'amélioration des services éducatifs ainsi qu'à leur accessibilité pour les Autochtones des communautés concernées.

5.2 Les programmes de formation professionnelle et technique

Parmi les principales leçons tirées des programmes d'emploi et de formation mis en œuvre aux États-Unis et au Canada au cours des trente dernières années, il est admis que les programmes généraux n'ont donné que des résultats modestes au regard de l'emploi découlant de la formation. Une formation scolaire intensive liée à l'emploi, des programmes de transition entre l'école et le monde du travail et la prévention de l'abandon scolaire prématuré sont les approches les plus prometteuses pour obtenir des résultats à long terme, et on estime de plus en plus les initiatives liées au développement économique communautaire.

En 1996, les Premières Nations du Québec et le gouvernement fédéral signèrent un nouveau type d'accord, soit l'Accord bilatéral régional (ABR), dont la particularité était de transférer aux autorités des Premières Nations la pleine compétence en matière de formation et de développement de la main-d'œuvre autochtone.

Les nations inuite, crie et algonquine ont mis en place leur propre structure de fonctionnement. Les autres nations autochtones ont continué sur la voie amorcée et ont consolidé leur action en

modifiant l'acte constitutif de la Commission autochtone de gestion régionale du Québec (CAGRQ) (Résolution des chefs de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL) n° 7/98) afin que celle-ci devienne la Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec (CDRHPNQ). Vingt-deux organisations locales regroupant au total vingt-neuf communautés représentent l'ensemble des membres permanents de la CDRHPNQ.

Malgré les constats posés d'entrée de jeu sur les impacts des programmes de formation et de développement, il existe des moyens d'améliorer la promotion et le suivi de la formation pour l'intégration des personnes en emploi. À cet égard, le rôle des centres locaux des Premières Nations est d'offrir aux populations qu'elles desservent des services de formation et de développement de l'emploi faisant la promotion d'une intégration, à court ou moyen terme, au sein du marché du travail, sur et hors réserve. Les membres de la Commission de l'éducation ont visité l'une de ces organisations : le Centre de développement de la formation et de la main-d'œuvre huron-wendat. On y offre une formation générale à l'éducation des adultes pour, notamment, l'obtention de préalables pour l'intégration d'une formation collégiale ou professionnelle, l'obtention d'un diplôme d'études secondaires ou d'études collégiales ou de cours optionnels. De plus, on y donne des formations régionales adaptées aux communautés autochtones différentes ayant des besoins différents.

Il existe d'autres formes d'organisation locale au service des communautés autochtones. Le Centre autochtone du Cégep de Baie-Comeau, par exemple, offre des services et des programmes de formation spécifiques aux communautés autochtones du Québec dont les buts sont de répondre aux besoins de formation exprimés par les communautés autochtones du Québec, faciliter l'intégration de la clientèle autochtone au fonctionnement du cégep, assurer une plus grande visibilité de la culture autochtone au cégep, intégrer dans les programmes d'études des connaissances et habiletés reliées à la culture autochtone (activités traditionnelles) afin de favoriser une meilleure identification culturelle du jeune et de l'adulte et de favoriser l'émergence de nouveaux projets de formation pour la clientèle autochtone du Québec. Parmi les programmes sur mesure, on note les trois programmes d'attestation d'études collégiales (AEC) sur la surveillance et le contrôle de travaux de chantiers, l'éducation en services de garde en milieu autochtone et le programme tourisme, accueil et animation : profil innu. Il existe aussi des formations sur mesure pour des interventions en psychopédagogie et pour devenir famille d'accueil autochtone. À la base, ces différents centres offrent un encadrement et un soutien personnalisés aux Autochtones souhaitant s'investir dans une formation. Leurs actions visent globalement l'intégration sociale, l'orientation scolaire et professionnelle et enfin l'aide pédagogique.

Bien qu'il existe une certaine offre de formation, plusieurs obstacles demeurent quant à l'intégration des membres des Premières Nations à la formation professionnelle et technique. Les parlementaires ont constaté, lors de leur tournée des communautés, qu'il semblait y avoir peu ou pas de programmes de formation professionnelle et technique pour les jeunes Autochtones dans

les écoles secondaires. Certains programmes existent dans certaines communautés, mais il s'agit d'une situation qu'on ne peut généraliser à l'ensemble des nations autochtones. L'offre de service est basée généralement sur des besoins ad hoc. Il est difficile d'obtenir un portrait tant de l'offre de service que du nombre de personnes ayant bénéficié de ces services. Il est difficile de déterminer quels types de services sont offerts, même si on sait que plusieurs communautés ont développé des ententes de service avec des cégeps ou des écoles secondaires offrant des programmes de formation professionnelle et technique. Il serait intéressant de voir à développer des approches pédagogiques qui tiennent compte des réalités des communautés (par exemple, des formules de compagnonnage). Les membres sont convaincus de l'importance à accorder au développement de projets et d'approches en matière de formation professionnelle.

Des études longitudinales permettraient de suivre l'efficacité des programmes d'emploi et de formation pour les jeunes Autochtones. Les organisations autochtones s'intéressent à ce genre d'information, qui met l'accent sur les points forts des programmes et les améliorations à y apporter. Il existe peu ou pas de recension des meilleures pratiques, des défis et des enseignements à en tirer, afin de les partager avec l'ensemble des communautés.

Convaincus de l'importance à accorder à la formation professionnelle et technique, les membres de la Commission appuient le MELS, qui s'est engagé à contribuer financièrement à la réalisation d'une étude destinée à faire le point sur cette question dont la maîtrise d'œuvre est confiée à la Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec et au Conseil en éducation des Premières Nations. Les membres de la Commission souhaitent être informés des résultats de l'étude.

Dans la suite des engagements du Forum socioéconomique, les membres de la Commission appuient également la mise en place de deux centres pilotes d'éducation des adultes autochtones à vocation régionale, dont un premier en 2008-2009, de façon à améliorer les services existants offerts au chapitre de la formation des adultes et de la formation professionnelle.

5.3 Le personnel enseignant et le personnel professionnel

Rappelons que la prise en charge de l'organisation scolaire par les Autochtones a entraîné la responsabilité du personnel enseignant. De plus, l'enseignement en langue autochtone a ouvert la porte au personnel enseignant autochtone, malgré le fait que celui-ci pouvait ne pas avoir les compétences conformes aux normes appliquées dans les autres régions du Québec. Quant au personnel allochtone qui enseigne dans les communautés autochtones, il s'agit souvent de jeunes enseignants qui viennent de terminer leur formation universitaire. Sans expérience, connaissant mal, voire ne connaissant pas du tout, la culture autochtone et devant l'ampleur des problèmes vécus par de nombreux élèves, plusieurs quittent. Les salaires inférieurs à ceux que touchent les enseignants dans les autres écoles seraient aussi un facteur important de dissuasion des candidats potentiels.

Les communautés autochtones font non seulement face à des difficultés de recrutement et de rétention du personnel enseignant, mais aussi du personnel professionnel. L'ampleur du défi professionnel que représentent la tâche et le peu de moyens des écoles pour y faire face expliquerait ces difficultés. Des représentants de la Commission scolaire Crie ont d'ailleurs mentionné que le manque d'enseignants et de personnel professionnel qualifiés a des répercussions importantes sur le taux de succès des élèves.

Des formules de partenariat ont été établies entre des universités et des nations autochtones en vue de la formation d'enseignants autochtones. Des programmes postsecondaires de formation sont offerts à l'échelle locale, ce qui permet aux étudiants de suivre leurs cours tout en demeurant dans leur communauté. Ces programmes sont conçus, entre autres, pour accroître les compétences professionnelles de ceux qui ont déjà une expérience comme aide-enseignant ou comme professeur de langue.

Ainsi, l'Université McGill collabore avec la Commission scolaire Kativik à la formation d'enseignants du primaire et de spécialistes de l'inuktitut. Les étudiants reçoivent leur formation dans leur propre collectivité, et après avoir obtenu leur diplôme d'enseignement, ils peuvent suivre des cours à l'Université pour obtenir un baccalauréat en éducation. L'Université a également utilisé ce modèle pour assurer la formation d'enseignants algonquins, cris, micmacs et mohawks.

L'Université du Québec à Chicoutimi donne, elle aussi, de la formation dans une quinzaine de communautés amérindiennes. Son Centre d'études amérindiennes a développé, en collaboration avec différents représentants et spécialistes autochtones, des programmes destinés à répondre aux besoins spécifiques des communautés. Ces programmes ont trait, entre autres, à la formation d'aides-enseignants et de suppléants en milieu scolaire autochtone, en apprentissage et en transmission d'une langue autochtone ainsi qu'en français écrit. De plus, en collaboration avec un groupe d'enseignants des écoles primaires et secondaire de la communauté de Mashteuiatsh, l'Université a réalisé un projet de recherche en intervention éducative qui a permis de développer un modèle d'enseignement différencié, compte tenu des différents styles et des différents rythmes d'apprentissage chez les élèves.

Depuis des années, l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue répond aux besoins exprimés par les communautés des Premières Nations et inuites. Dans le contexte de sa stratégie relative à la formation universitaire auprès de ces communautés, l'Université a mené une étude sur leurs besoins de formation et il apparaît que les besoins les plus pressants se situent d'abord dans le domaine de l'éducation. Pour y répondre, l'Université donne des cours et des programmes de certificats au sein même des communautés. Elle accueille aussi des étudiants autochtones sur son campus.

Quant aux enseignants allochtones, conscientes que le roulement de ce personnel a un effet important sur la réussite des jeunes, les commissions scolaires ont adopté des stratégies pour

favoriser leur intégration et leur rétention. Par exemple, la Commission scolaire Crie a mis sur pied un programme en vue d'aider les nouveaux enseignants à mieux s'adapter à leur environnement. Ce programme consiste notamment à jumeler le nouvel enseignant avec un enseignant expérimenté. Cette commission scolaire a également créé un programme pour les nouveaux enseignants. Celui-ci s'attache à leur donner de l'information, pendant deux ou trois jours, sur les ressources disponibles ainsi que sur la culture et les valeurs criées. Notons aussi que, dans la foulée du Forum socioéconomique, l'ICEM, verra à développer une formation sur les Premières Nations pour les professionnels non autochtones appelés à intervenir au sein de ces communautés. Le MELS participera activement, avec l'Institut culturel et éducatif montagnais et le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, à un comité chargé d'évaluer les besoins et les ressources en la matière.

Les membres de la Commission comprennent que le recrutement et la rétention du personnel éducatif représentent un problème de taille pour les écoles autochtones. Ils saluent les efforts déployés par les communautés autochtones pour assurer la formation des maîtres dans les collectivités et ils souhaitent vivement que ces efforts se poursuivent. Ils approuvent également les moyens mis en œuvre pour aider les enseignants allochtones à s'intégrer à leur nouvel environnement.

Les membres de la Commission recommandent :

8. Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport accorde un soutien financier aux écoles de bande et aux commissions scolaires qui souhaitent embaucher et former du personnel autochtone ou allochtone qualifié en vue de favoriser une continuité dans l'enseignement auprès des enfants et des jeunes;
9. Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, en collaboration avec les universités et les organisations autochtones en éducation, voie à ce qu'il y ait des programmes de formation d'appoint pour les futurs enseignants intéressés à enseigner en milieu autochtone pour les préparer à la particularité de l'exercice de leur profession d'enseignant dans ce milieu.

5.4 Le régime pédagogique et les programmes ministériels

Le régime pédagogique

Lors de la tournée des communautés, il a été beaucoup question de cette situation où l'on disait que les exigences du régime pédagogique québécois ne correspondaient pas aux réalités des communautés autochtones sur plusieurs points. Avant d'aborder ces points, il faut rappeler ces exigences et les spécificités rencontrées dans les écoles des communautés autochtones.

Si la durée normale du cours primaire est de six années réparties en trois cycles égaux de deux ans, chez certaines communautés autochtones, une septième année est souvent présente au primaire pour mieux préparer les jeunes à leur entrée au secondaire.

L'élève qui a suivi le programme de formation générale et qui a obtenu un DES peut accéder à des études supérieures. Dans certaines écoles, on offre aux étudiants une 6^e secondaire.

Le régime pédagogique du secondaire prévoit les matières obligatoires. Le nombre d'unités pour les matières obligatoires et les matières à option y est généralement précisé. Sauf pour les épreuves uniques, la commission scolaire est responsable de l'évaluation des apprentissages. Le ministre décerne un DES à l'élève qui a accumulé au moins 54 unités aux deux dernières années du secondaire, dont certaines sont acquises à la suite de la réussite d'épreuves uniques dont le cours d'histoire, qui est obligatoire²¹.

De façon spécifique, le cours d'histoire et d'éducation à la citoyenneté ne reflète pas la réalité sociale et historique des nations autochtones. Par exemple, l'enseignement du régime seigneurial français peut apparaître comme une réalité pour le moins difficile à cerner pour des jeunes élèves du Nunavik ou des jeunes Naskapis.

On a pu constater que plusieurs projets visant à transmettre l'héritage culturel existent dans les communautés. On note les expéditions de survie en forêt qui permettent de développer des habiletés indispensables pour la débrouillardise dans la nature. On remarque aussi des projets centrés sur les arts et l'artisanat. Des ateliers sur les légendes des Premières Nations et la formation sur le travail d'écorce sont offerts chez les Hurons-Wendat. De plus, les membres de la Commission ont été à même de voir par vidéoconférence des projets visant à ce que les jeunes puissent apprendre les danses traditionnelles et les chants de gorge chez les Inuits du Nunavik.

En vue de mieux refléter leur réalité sociale et culturelle, la Commission de l'éducation recommande :

10. Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport porte une attention spécifique aux demandes des commissions scolaires et des conseils de bande pour ajuster le programme pédagogique, notamment le contenu du cours d'histoire, et qu'on puisse y intégrer d'autres éléments de compétences à développer en lien avec les cultures autochtones. À titre d'exemple, il pourrait reconnaître des crédits pour des cours particuliers adaptés aux réalités autochtones;
11. Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport demeure à l'affût d'éléments qui pourraient être discriminatoires envers les membres des communautés autochtones dans les programmes scolaires.

²¹ La note de passage est établie à 60 sur 100. Les unités obligatoires sont en langue d'enseignement de la 5^e secondaire (6), en langue seconde de la 4^e ou de la 5^e secondaire pour les francophones (4), en langue seconde de la 5^e secondaire pour les anglophones (4) et en histoire du Québec et du Canada de la 4^e secondaire (4).

Les programmes du MELS

Le MELS a mis en place des programmes et des mesures en vue de favoriser la réussite des jeunes Autochtones. Notons, entre autres, la mesure intitulée *Réussite éducative des élèves autochtones* et le programme de soutien aux membres des communautés autochtones.

Mise sur pied en 2005, la première vise à appuyer les interventions des commissions scolaires en vue de favoriser la réussite des élèves autochtones et de permettre ainsi à un plus grand nombre d'entre eux d'acquérir un profil scolaire comparable au profil scolaire moyen des élèves des écoles qu'ils fréquentent. Cette mesure comporte deux volets : le premier concerne l'appui à fournir aux commissions scolaires qui présentent des projets visant l'amélioration de la maîtrise de la langue d'enseignement des élèves admissibles²²; le second, coordonné par la Direction des affaires autochtones et des services administratifs, concerne les outils dont les commissions scolaires ont besoin comme une recension des approches globales favorisantes et l'accès aux recherches universitaires qui traitent de l'acquisition d'une deuxième langue par les élèves autochtones. L'évaluation de la mesure sera faite en 2008-2009.

Le programme de soutien aux membres des communautés autochtones vise à accorder de l'aide financière à des universités qui veulent soit offrir des programmes d'enseignement adaptés aux étudiants autochtones inscrits dans leur établissement, soit offrir leur expertise dans des champs ou des secteurs bien ciblés par certaines communautés. L'offre de programmes aux communautés autochtones exige, en effet, de la part des universités des coûts supplémentaires liés, entre autres, à l'élaboration de nouveaux cours, au soutien pédagogique individuel et aux frais de déplacement, lorsque les programmes sont offerts dans les communautés.

5.5 Les problèmes de santé et les problèmes sociaux

De nombreux reportages dans les médias témoignent régulièrement de variables environnementales et psychosociales qui qualifient les conditions de vie souvent difficiles dans les communautés autochtones : la réalité socioéconomique des établissements autochtones, les problèmes de santé physique, de santé mentale, la pauvreté, les pratiques parentales, la consommation de drogues et d'alcool, le sentiment d'impuissance, de désespoir et de marginalisation et, enfin, l'acculturation.

Ces conditions sont autant d'embûches sur le chemin de la réussite scolaire. L'effondrement du modèle économique et la dissolution du tissu social et culturel amènent avec eux leur lot de problèmes sociaux.

²² La mesure vise d'abord les jeunes qui résident ordinairement sur une réserve et qui répondent aux critères associés à la déclaration des enfants autochtones dans le Système de la déclaration d'effectif scolaire des jeunes en formation générale (DCS). Les élèves autochtones qui, ordinairement, n'habitent pas sur un territoire réservé à une communauté autochtone peuvent également être considérés dans les projets.

De nombreuses communautés autochtones agissent pour tenter d'endiguer cette détérioration des conditions de vie et les problèmes psychosociaux qui les accompagnent. Le lot quotidien des personnes œuvrant en milieu scolaire n'en demeure pas moins difficile. Plusieurs communautés développent des projets alliant différents partenaires pour trouver des solutions communes en amont du problème de décrochage scolaire. Par la mise en place de conditions favorables au succès, les projets portent, entre autres, sur le développement d'habiletés parentales et la stimulation infantile.

Au Nunavik, lors de leur tournée, les personnes rencontrées ont fait mention d'un programme d'art parental qui « encourage les parents à se voir comme le premier enseignant de leurs enfants, à considérer leur foyer comme la première école et à passer du temps de qualité avec leurs enfants²³ ».

Un programme d'aide préscolaire aux autochtones parrainé par le Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or, *Tiknagin* et de Senneterre, *Chiannou* consiste à accompagner et à soutenir les familles ayant des enfants d'âge préscolaire et à les préparer pour leur rentrée scolaire. Il existe aussi des projets visant les jeunes en difficulté et leur famille. Par exemple, à Lac-Simon, ils ont développé un programme de prévention des abus.

D'ailleurs, le Module des sciences sociales de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue participe, depuis 1996, à une recherche intervention en collaboration avec des familles Anishnabek de Lac-Simon. Ce projet vise à promouvoir la communication au sein de la famille par le loisir et la diversité afin d'améliorer les relations entre les parents et leurs enfants. En prenant la forme d'un jumelage entre des familles algonquines en difficulté et des familles accompagnatrices, cette recherche, commandée par le conseil de bande, évolue dans un contexte de recherche de solutions en fonction de la culture de la communauté²⁴. Toujours à Lac-Simon, un projet d'école en santé a été mis en place pour prévenir l'obésité et le diabète.

Même si ces projets ne sont pas généralisables à l'ensemble des communautés autochtones, il n'en demeure pas moins qu'ils font ressortir l'importance de la prévention des problèmes psychosociaux et de santé, la mise en place de conditions favorables au développement des enfants et des jeunes pour leur assurer une entrée scolaire réussie et une plus grande persévérance scolaire.

L'importance des programmes de développement de compétences parentales, la présence de services de garde, de projets fortement ancrés (ou instaurés) dans les milieux et enfin une concertation des acteurs impliqués de la communauté comptent parmi les observations faites lors de la tournée pour améliorer la situation des jeunes Autochtones.

²³ COMMISSION SCOLAIRE KATIVIK, *Rapport à la Commission parlementaire sur l'éducation*, 18 septembre 2006.

²⁴ [<http://www.uqat.quebec.ca/Repertoire/services.asp?RefEntite=228&RefPav=UQ>] (Consulté en novembre 2006).

Pour plusieurs chercheurs, il serait pertinent de voir comment les problématiques psychosociales influent sur la trajectoire scolaire des élèves pour avoir une compréhension globale de la problématique de la persévérance et de la réussite scolaires des élèves autochtones²⁵.

Les membres de la Commission recommandent :

- | |
|--|
| 12. Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et le ministère de la Santé et des Services sociaux s'associent en vue de soutenir les communautés qui le souhaitent pour développer des modèles d'écoles communautaires multiservices. |
|--|

5.6 Les projets-pilotes, les infrastructures et le financement

Les projets-pilotes

Les cultures des nations autochtones sont intimement liées à la relation de l'homme avec l'environnement. Cela se traduit, par exemple, par leur très grand intérêt pour la fréquentation du territoire dans une optique de transmission des connaissances et de la culture.

Des communautés autochtones ont, en effet, mis sur pied des programmes culturels et patrimoniaux dans le but de protéger leur culture au bénéfice des générations futures. Soulignons, par exemple, le Centre de formation Nutshimiu Atusseun, situé sur la côte nord du Saint-Laurent, dont l'objectif est de favoriser la relance de la chasse et du piégeage. Ce centre offre un programme qui permet aux jeunes de passer quelques semaines dans la nature avec des anciens. Mentionnons aussi que, au Nunavik, l'Institut culturel Avataq offre annuellement un camp saisonnier inuit traditionnel à Inukjuak.

Des établissements d'enseignement ont pris également des initiatives en ce sens. Pour les représentants de la Commission scolaire Kativik, si l'enseignement de l'inuktitut a permis la survie de cette langue, il leur apparaît évident qu'il faut faire plus pour maintenir vivante la culture inuite. C'est pourquoi on a créé un programme de survie sur le terrain qui met l'accent sur la relation des Inuits avec la nature, un des éléments fondamentaux de leur culture. Ce programme exige la participation des anciens afin qu'ils puissent transmettre des connaissances qui, autrement, seraient perdues. De plus, les liens communautaires qui se tissent lors des échanges intergénérationnels permettent aux jeunes de mieux profiter de leur héritage culturel.

Ces mêmes représentants estiment que, en intégrant des bases culturelles aux programmes de formation, les élèves pourront développer davantage leur identité sociale et leur estime de soi. Cet aspect est particulièrement important au Nunavik, où les élèves évoluent dans un « environnement trilingue et triculturel ». Il s'agit également d'une composante de la stratégie de

²⁵ Annie PRESSEULT et collaborateurs, *Contribution à la compréhension du cheminement et de l'expérience scolaires de jeunes autochtones à risque ou en difficulté en vue de soutenir leur réussite et leur persévérance scolaire*. 2006, p. 15.

la Commission scolaire pour réduire le taux de décrochage et d'un élément « vital » pour la réalisation de son mandat.

Ce projet a été expérimenté dans deux communautés inuites et les résultats se sont avérés positifs. Malgré cela, la Commission scolaire n'est plus en mesure de l'offrir étant donné que le MELS limite son financement à une période de trois ans.

Considérant que des programmes de ce type peuvent contribuer à renforcer la fierté et l'identité des jeunes Autochtones ainsi qu'à favoriser leur réussite scolaire, les membres de la Commission recommandent :

13. Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport révisé ses paramètres de financement afin de favoriser, à partir de résultats probants, le développement et l'implantation de programmes locaux adaptés aux particularités des communautés, notamment pour des projets d'enseignement en ligne.

Les infrastructures

Lors de leur tournée dans les communautés autochtones, les parlementaires ont été à même de constater que la population y est très jeune, nettement plus jeune que la moyenne de la population canadienne et québécoise. La population autochtone connaît une croissance démographique presque deux fois plus rapide que celle de la population canadienne en général. En outre, près des deux tiers des Autochtones ont moins de 30 ans, et environ un tiers des résidents des réserves ont moins de 15 ans. Pour relativiser les choses, cependant, les Autochtones âgés de 15 ans ou moins ne représentent que 6 % de la population des jeunes du Canada.

Les besoins en locaux et en écoles pour accueillir cette population jeune sont importants. Il faut également prendre en considération que les écoles doivent refléter, dans leur architecture, un milieu de vie accueillant et stimulant faisant des rappels de la culture autochtone. Les députés ont pu visiter des écoles qui ont ces caractéristiques, mais aussi d'autres établissements scolaires qui nécessiteraient des réfections majeures, voire une reconstruction.

Outre l'établissement scolaire, second milieu de vie des enfants, les députés considèrent que les conditions de logement comptent parmi les nombreux facteurs qui peuvent avoir une incidence sur la réussite scolaire. En effet, le logement influe sur de nombreuses facettes de la vie : la santé et le bien-être, l'instruction, les interactions sociales, la participation au marché du travail et le sentiment d'appartenance à la communauté.

Dans son rapport déposé en 1996, la Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA) a conclu que les conditions de logement des Autochtones étaient inférieures à celles des non-Autochtones. Bien que le gouvernement fédéral ait déployé des efforts, au cours des dernières

années pour tenter d'améliorer la situation, l'écart persiste, ce qui montre que de nouveaux mécanismes et de nouvelles ressources financières s'imposent pour refermer l'écart.

Les membres de la Commission ont aussi constaté lors de leur tournée que dans certaines communautés, par exemple, le village de Chisasibi, il était difficile d'embaucher de nouvelles personnes (enseignants, psychologues, etc.) faute de logements disponibles.

Considérant que ces problèmes sont sérieux et peuvent entraver la persévérance scolaire des jeunes Autochtones, les membres de la Commission de l'éducation recommandent :

14. Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport soutienne les nouveaux projets d'infrastructure scolaire dans les communautés autochtones;
15. Que le gouvernement du Québec alerte le gouvernement fédéral de l'urgence de dégager des ressources supplémentaires et de trouver des solutions partagées avec les communautés autochtones pour résoudre le problème du logement.

Le financement

Outre le problème du logement, les membres de la Commission ont constaté, lors de leurs visites, des différences importantes²⁶ entre les écoles de bande et celles des nations conventionnées. À première vue, les écoles de bande semblent défavorisées par la formule de financement du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien par rapport aux écoles des nations conventionnées. Les conclusions d'une étude réalisée en 2005 par un comité conjoint formé de représentants du Conseil en éducation des Premières Nations et du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien²⁷ appuient ces observations. Les écoles de bande recevraient beaucoup moins de ressources financières, en moyenne par élève, comparativement aux écoles des commissions scolaires, en raison, notamment d'une formule de financement désuète adoptée en 1988 et n'ayant permis aucune indexation au coût de la vie.

Les membres de la commission recommandent:

16. Que le gouvernement du Québec exige du gouvernement fédéral qu'il dégage les ressources nécessaires afin de permettre aux communautés autochtones du Québec d'offrir des services éducatifs comparables à ceux offerts par le Québec, étant donné que la formule de financement adoptée par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien en 1988 ne répond pas aux besoins actuels;

²⁶ Les écoles de bande sont financées à 100 % par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, tandis que les écoles des nations conventionnées sont financées à la fois par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport : 75 % des Affaires indiennes et 25 % du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour la Commission scolaire Crie, proportions inversées pour la Commission scolaire Kativik et l'école naskapie.

²⁷ COMITÉ SUR LES FRAIS DE SCOLARITÉ CEPN/AINC (2005), *Une analyse des coûts relatifs à l'éducation et aux frais de scolarité : niveaux préscolaire, primaire et secondaire*.

17. Que le gouvernement du Québec alerte le gouvernement fédéral sur les lacunes de ses programmes de financement de l'enseignement secondaire, qui ne permettent pas aux jeunes Autochtones du Québec d'avoir accès à la formation professionnelle, alors qu'il s'agit d'une mesure efficace pour contrer le décrochage scolaire et améliorer leur employabilité;
18. Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport insiste auprès du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien sur la nécessité d'ajuster le financement accordé aux écoles de bande chaque fois qu'il y a des ajustements dans les programmes et les services offerts par l'école québécoise, afin de leur permettre d'offrir des services comparables sans délai.

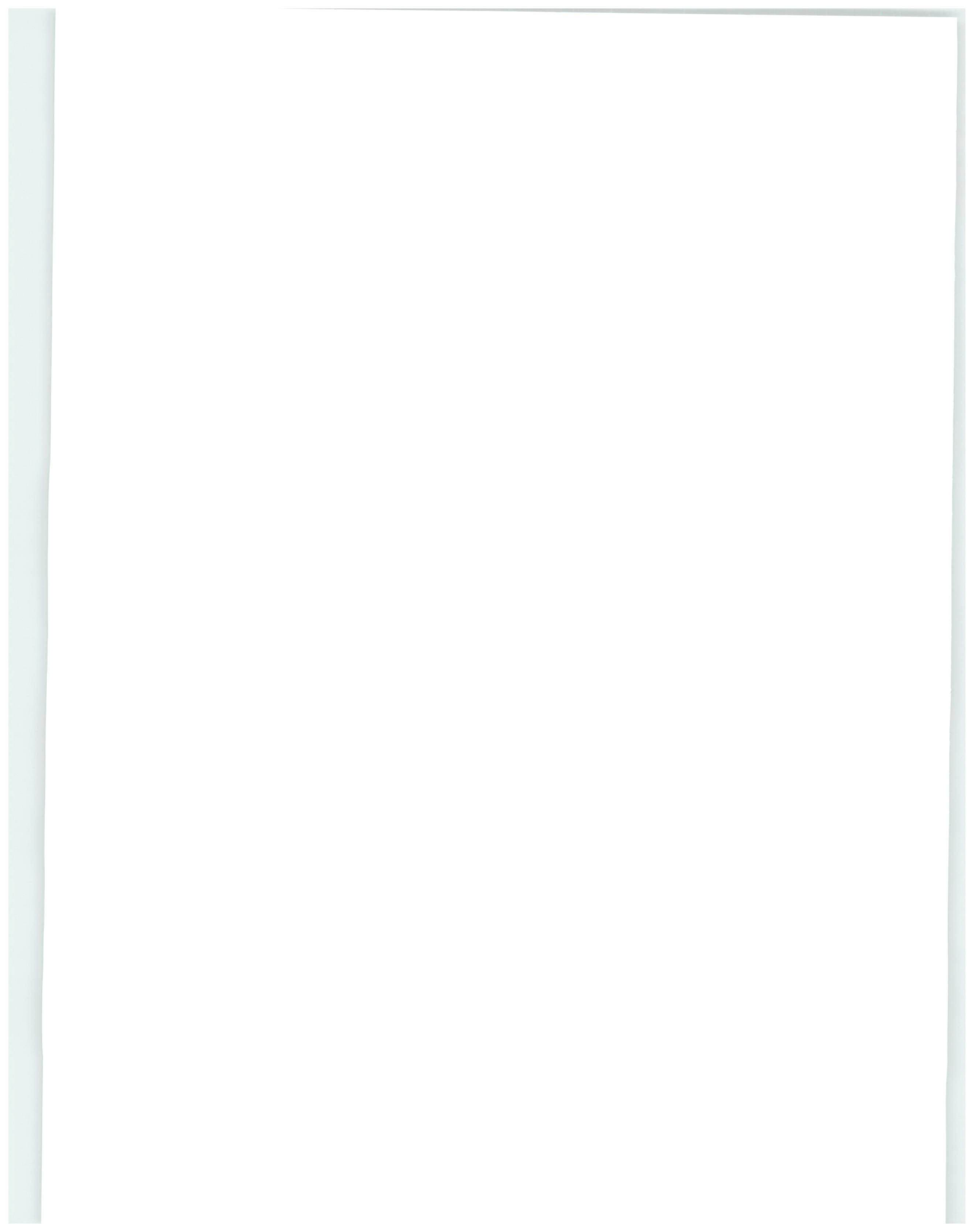
Enfin, les membres de la Commission de l'éducation souhaitent que ce rapport fasse l'objet d'un suivi d'ici cinq ans, lors d'une audition sur les suites données à celui-ci par les principaux interlocuteurs visés par les différentes recommandations.

CONCLUSION

Le rapport tente de présenter des exemples de mesures essentielles, mais ces mesures sont trop peu nombreuses, vu l'ampleur du problème qui gêne les progrès en matière d'éducation, et nous rappelle qu'il reste encore beaucoup à faire. Ces exemples montrent néanmoins que l'éducation des nations autochtones subit des changements positifs grâce à l'initiative des parents, des aînés et des collectivités autochtones.

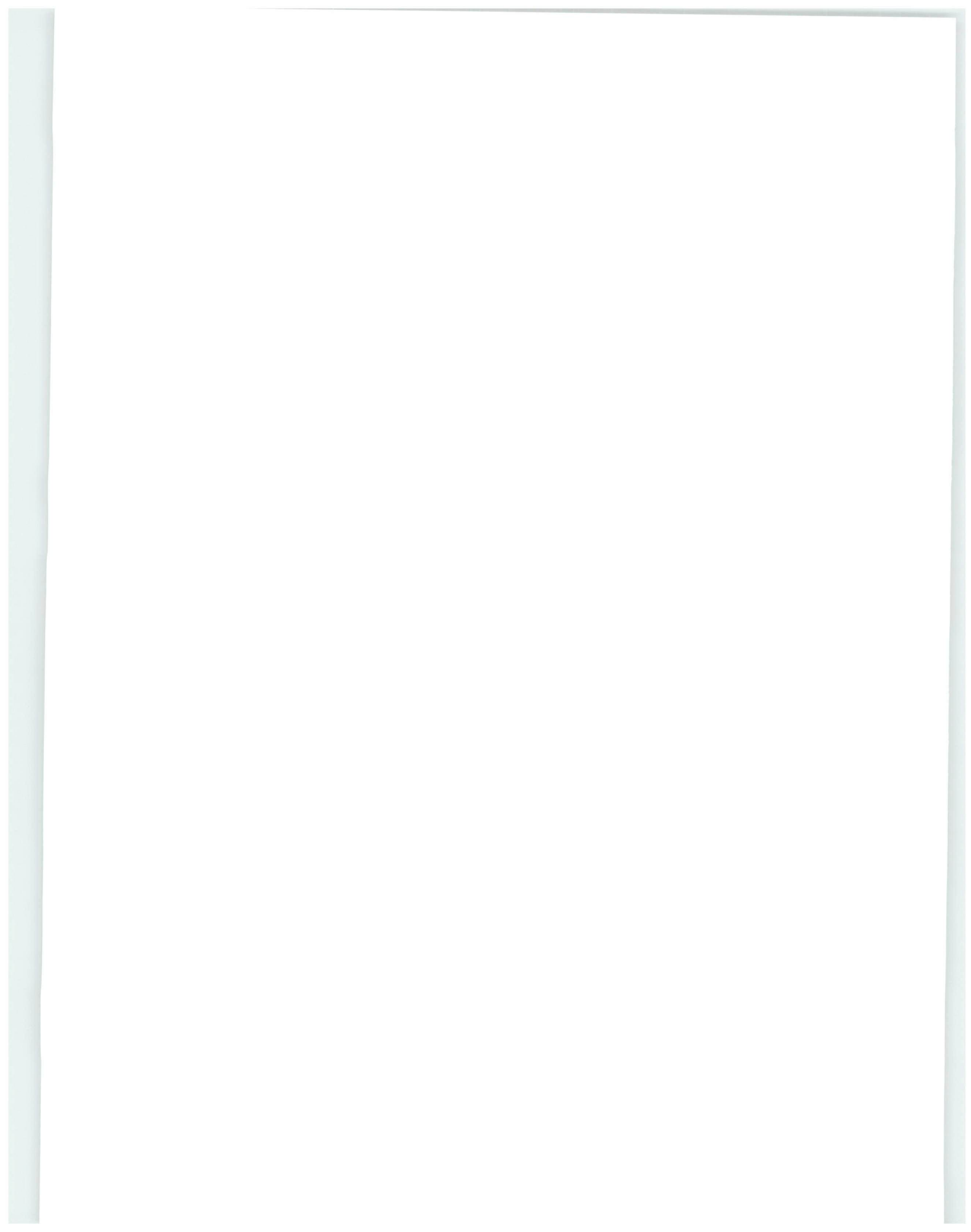
La Commission constate en effet ²⁸ que la situation s'améliore avec les années. Ainsi, les membres de la Commission ont été à même de constater les efforts déployés par les communautés autochtones pour encourager les nouvelles générations à connaître leur langue et leur culture. Ce rapport de la Commission de l'éducation se veut une contribution au processus déjà en cours de réappropriation de l'éducation par les communautés autochtones.

²⁸ D'un point de vue statistique, la proportion d'Autochtones âgés de 15 ans et plus avec un certificat d'études secondaires est passée de 29,91 % en 1996 à 36,3 % en 2001 (Source : Statistique Canada 1996 et 2001). De plus, pour les mêmes années de référence, on observe une légère augmentation du taux des études universitaires terminées.



ANNEXE I

Liste des experts rencontrés



LISTE DES EXPERTS RENCONTRÉS

Au cours du printemps 2006, les membres de la Commission de l'éducation ont eu plusieurs réunions afin de se renseigner sur la réussite scolaire des Autochtones. Ils ont ainsi rencontré les personnes suivantes :

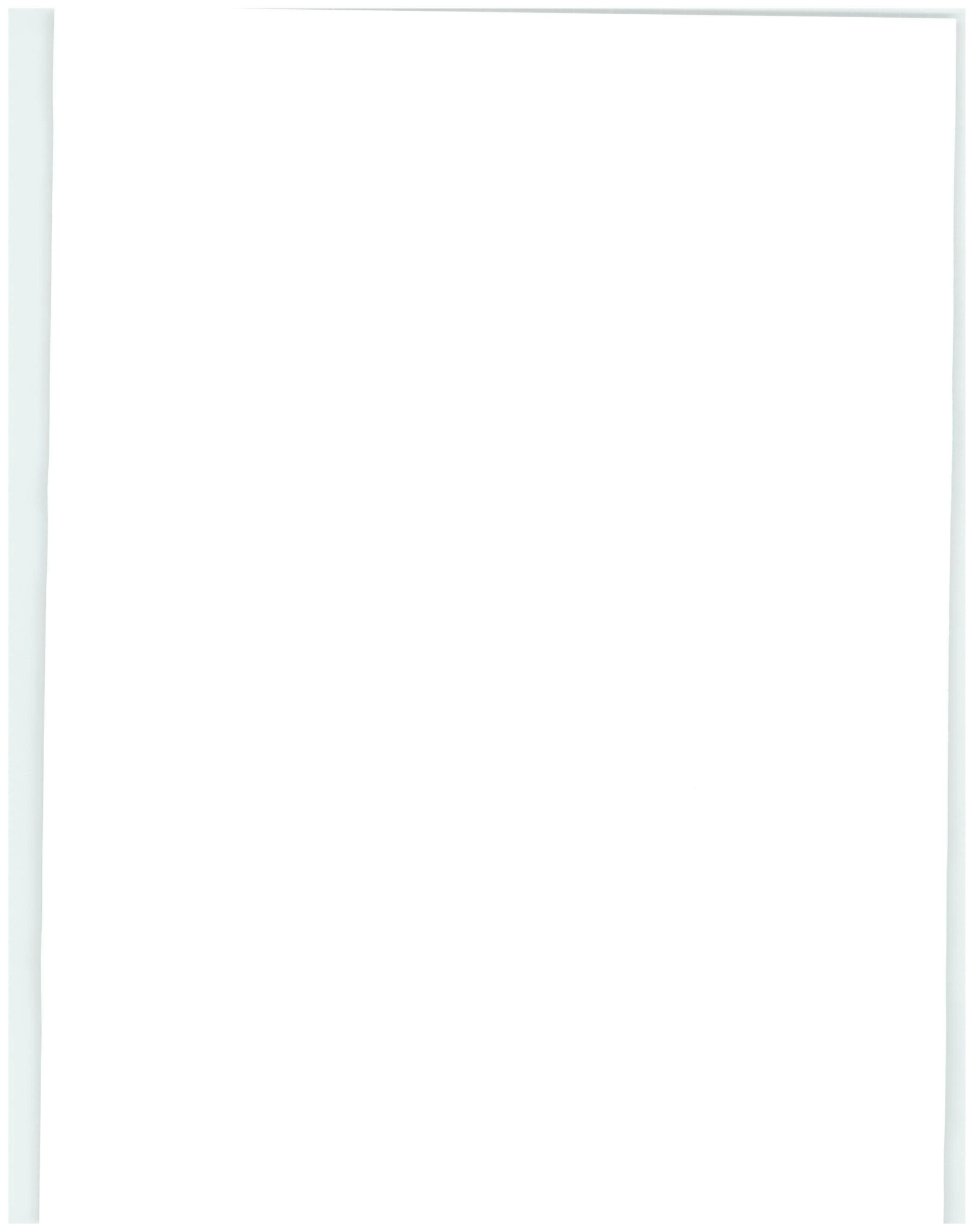
- ↳ M^{me} Lise Bastien, directrice du Conseil en éducation des Premières Nations;

- ↳ M. Sampson Einish, président du Comité naskapi de l'éducation et
M. Curtis Tootosis, directeur de l'école Jimmy Sandy Memorial de Kawawachikamach;

- ↳ M^{me} Carole Lévesque, professeure-chercheuse à l'INRS et
M. Jean-Claude Saint-Amant, professeur retraité de l'Université Laval;

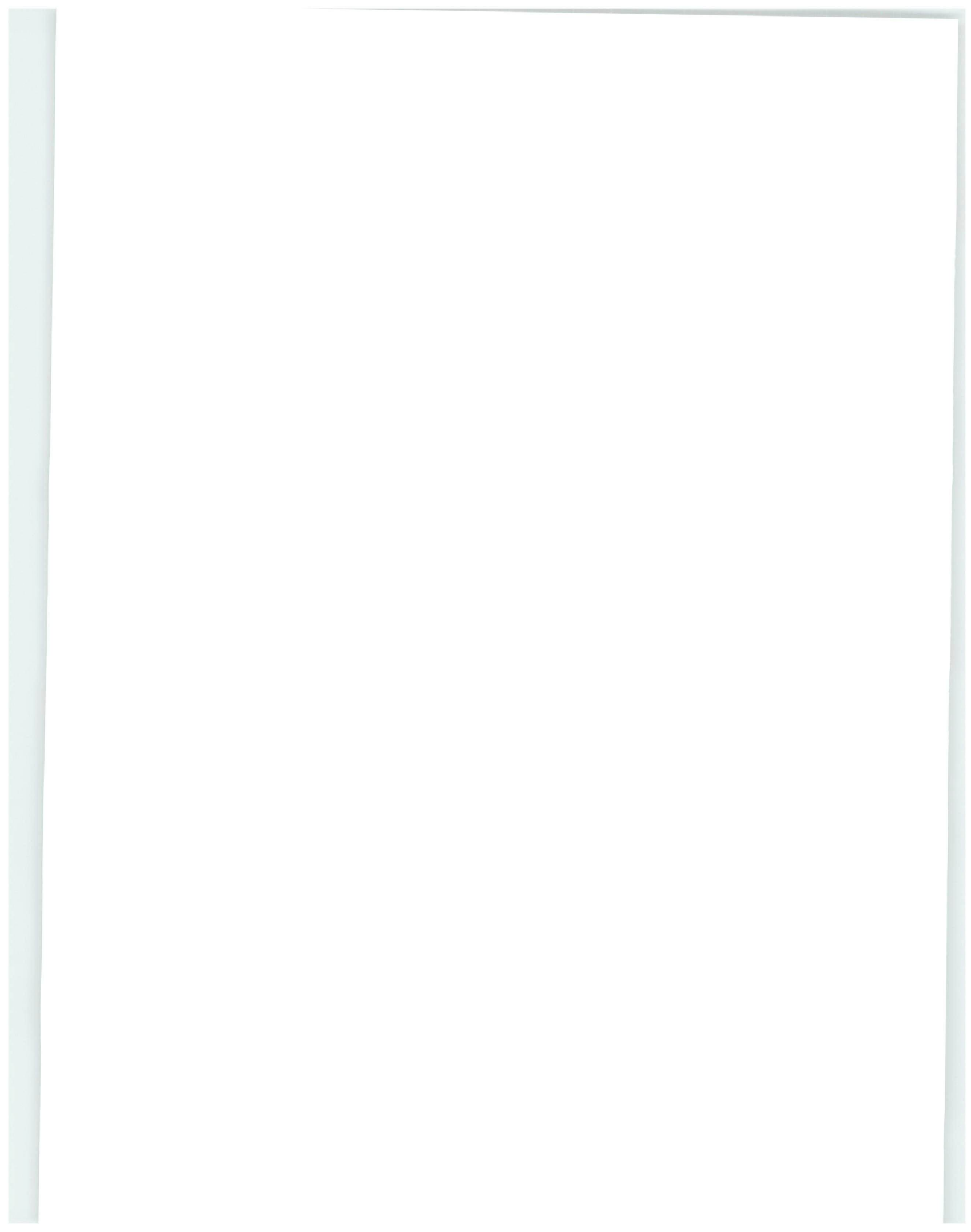
- ↳ M^{me} Andrée Bélanger, directrice des Relations gouvernementales au Secrétariat aux
affaires autochtones;

- ↳ M^{me} Anny Bussièrès, du Service des affaires institutionnelles et des affaires
autochtones au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.



ANNEXE II

**RAPPORT DES MISSIONS DE LA COMMISSION DE L'ÉDUCATION
DANS LE CADRE DU MANDAT D'INITIATIVE
SUR LA RÉUSSITE SCOLAIRE DES AUTOCHTONES**



**Rapport des missions de la Commission de l'éducation
dans le cadre du mandat d'initiative
sur la réussite scolaire des Autochtones**

18 au 21 septembre 2006 :

Kuujuaq, Shefferville, Chisasibi, Lac-Simon, Val-d'Or.

2 novembre 2006 :

Wendake

ACTIVITÉS

- Mission dans les communautés suivantes : Kuujjuaq (Inuits), Kawawachicamach (Naskapis), Matimekosh (Innus), Chisasibi (Cris), Lac-Simon (Algonquins).
 - Visite des écoles, rencontres avec les directeurs, professeurs et élèves, rencontres avec les dirigeants des commissions scolaires, rencontres avec les dirigeants de chacune des communautés.
 - À Val-d'Or : visites du Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or, du Centre de la petite enfance Abinodjic-Miguam et du Pavillon des Premières-Nations de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue.
-
- À Wendake : Visite de l'école primaire Ts8taïe, du Centre de développement de la formation et de la main-d'œuvre (CDFM) et rencontre avec les dirigeants de la communauté.
-

PARTICIPANTS À LA MISSION DANS LE NORD (du 18 au 21 septembre 2006) :

M. Jacques Chagnon
Député de Westmount–Saint-Louis
Président de la Commission de l'Éducation

M. Maxime Arseneau
Député des Îles-de-la-Madeleine
Vice-président de la Commission de l'éducation

M. Yvan Bordeleau
Député de l'Acadie
Adjoint parlementaire au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport

M. Camil Bouchard
Député de Vachon
Porte-parole de l'opposition officielle en matière d'éducation

M^{me} Sarah Perreault
Députée de Chauveau
Vice-présidente de la Commission de l'administration publique

M^{me} Michèle Rioux
Agente de recherche de la Commission de l'éducation

M. Robert Jolicoeur
Secrétaire de la Commission de l'éducation

PERSONNES RENCONTRÉES LORS DE LA MISSION DANS LE NORD

1. La communauté inuite de Kuujjuaq (18 septembre 2006)

Visite des écoles Jaanimmarik et Pitakallak :

- M. Denis Daigle, directeur
- M. Daniel Lafleur, responsable de l'enseignement des langues secondes
- Rencontres d'enseignants et d'élèves

Rencontre avec les dirigeants de la Commission scolaire Kativik :

- M^{me} Alacie Nalukturuk, présidente
- M. Charlie Watt Jr., vice-président
- M. Michel Gordan, membre exécutif
- M^{me} Annie Grenier, directrice générale
- M^{me} Mary Aitchison, directrice associée
- M^{me} Betsy Annahatak, directrice des services éducatifs
- M. Gaston Pelletier, directeur associé des services éducatifs
- M^{me} Valentina de Krom, directrice associée, Formation des maîtres et recherche

Rencontre de représentants de la communauté :

- M. Larry Watt, maire de Kuujjuaq
- M. Pita Aatami, président de la Société Makivik
- Des représentants du CRSSS, de l'hôpital et des conseillers municipaux

2. La communauté naskapie de Kawawachikamach (19 septembre 2006)

Visite de l'école Jimmy Sandy Memorial School :

- M. Curtis Tootosis, directeur
- Rencontres d'enseignants et d'étudiants

Rencontre avec des représentants de la communauté :

- M. Philip Einish, chef
- M. Curtis Tootosis, directeur de l'école
- Plusieurs membres de la communauté

3. La communauté innue de Matimekosh (19 septembre 2006)

Visite de l'école Kanatamat Tshitipetitamunu :

- M^{me} Yvette Vachon, directrice
- Tous les enseignants (aucun élève, l'école est fermée depuis le mois de mai et rouvre le 25 septembre)

Rencontre avec des représentants de la communauté :

- M. Thadée André, chef
- M. Léo St-Pierre, directeur général
- M. Mathieu McKenzie et M. Alexandre McKenzie, conseillers
- M. Robert Madden, directeur des services de santé et des services sociaux
- Plusieurs membres de la communauté

4. La communauté crie de Chisasibi (20 septembre 2006)

Visite de l'école James Bay Eeyou :

- M. Michel Beauchamp, directeur
- Rencontres d'enseignants et d'élèves

Rencontre avec des représentants de la communauté et de la Commission scolaire Crie :

- M. Gordon Blackned, président de la Commission scolaire Crie
- Mme Mabel Herodier, commissaire
- M. Jim Laird, coordonnateur des services aux écoles
- Plusieurs conseillers et employés du village et de la Commission scolaire

5. La communauté algonquine de Lac-Simon (21 septembre 2006)

Visite des écoles Amik-Wiche et Amikobi :

- M^{me} Virginia Damon, directrice
- M^{me} Marie-Jeanne Papatens, directrice
- Rencontres d'enseignants et d'élèves

Rencontre avec des représentants de la communauté :

- M. Daniel Pien, chef
- M^{me} Adrienne Jérôme, directrice générale
- M. Adrien Boucher, consultant (ancien directeur général de la Commission scolaire de Val-d'Or)
- Quelques membres de la communauté

6. Visite du Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or et du Centre de la petite enfance Abinodjic-Miguam

Rencontre avec :

- M^{me} Denise Naus, directrice générale adjointe du CAA
- Rencontre de plusieurs des employés et des bénéficiaires du CAA

7. Visite du Centre d'études supérieures Lucien-Cliche du campus de Val-d'Or de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

Visite du pavillon des Premières Nations et rencontre avec :

- M^{me} Johanne Jean, Rectrice de l'UQAT
 - M. André Bellavance, directeur du campus de l'UQAT à Val-d'Or
 - M^{me} Janet Mark, attachée d'administration et agente de liaison auprès des Premières Nations
 - M^{me} Rebecca Moore, M^{me} Nancy Crépeau et M. Paul Cormier, conseillers au Service aux Premières Nations
-

PARTICIPANTS À LA MISSION À WENDAKE (2 novembre 2006) :

M. Jacques Chagnon
Député de Westmount–Saint-Louis
Président de la Commission de l'Éducation

M. Maxime Arseneau
Député des Îles-de-la-Madeleine
Vice-président de la Commission de l'éducation

M. Yvan Bordeleau
Député de l'Acadie
Adjoint parlementaire au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport

M^{me} Marie Malavoy
Députée de Taillon
Porte-parole de l'opposition officielle en matière de relations internationales, de francophonie et de diversité culturelle

M^{me} Sarah Perreault
Députée de Chauveau
Vice-présidente de la Commission de l'administration publique

M^{me} Hélène Bergeron
Agente de recherche de la Commission de l'éducation

M. Robert Jolicoeur
Secrétaire de la Commission de l'éducation

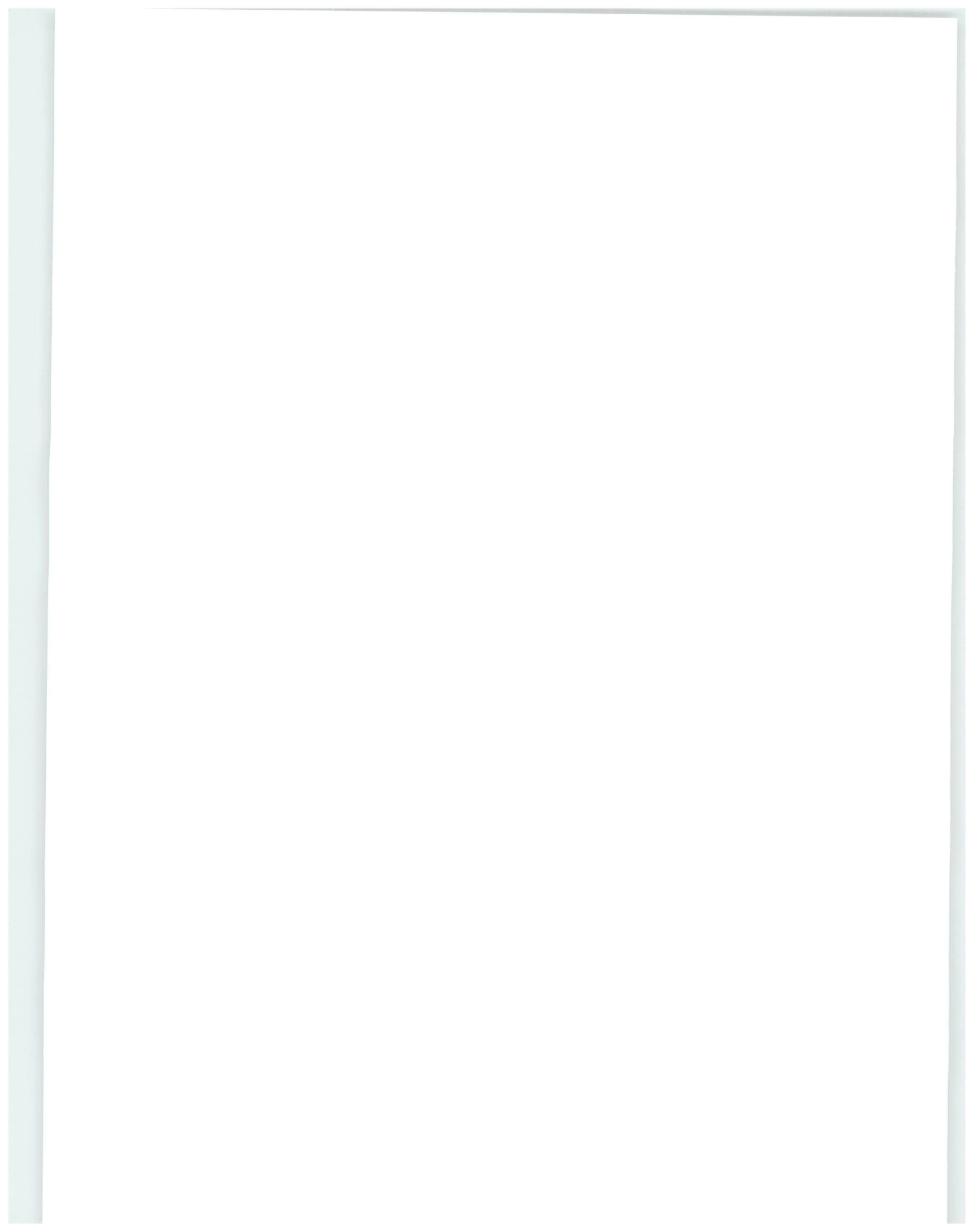
PERSONNES RENCONTRÉES LORS DE LA MISSION À WENDAKE

Visite de l'école primaire Ts8taïe et du Centre de développement de la formation et de la main-d'œuvre (CDFM) et rencontre avec :

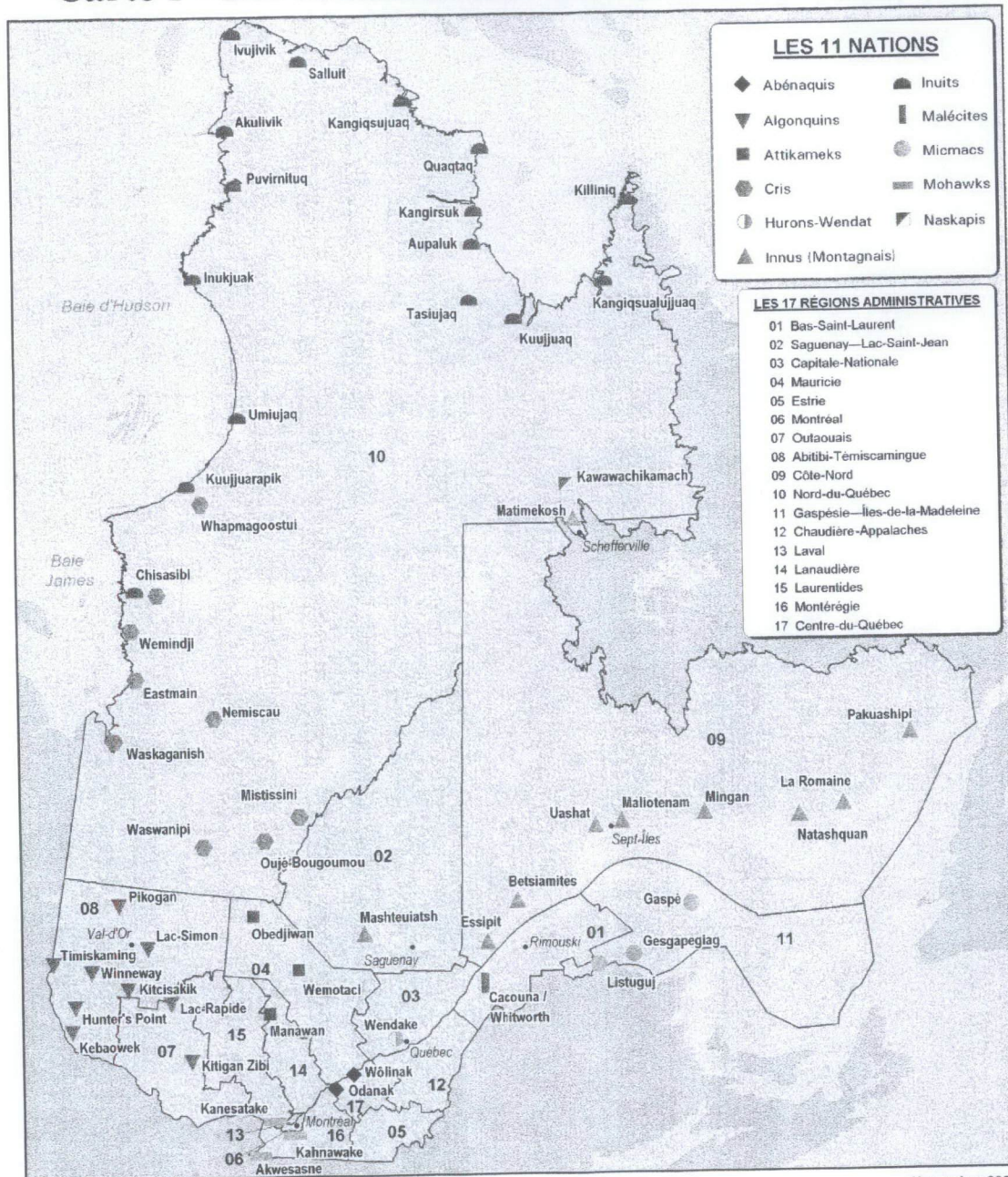
- M. Max "One-Onti" Gros-Louis, grand chef
- M^{me} Line Gros-Louis, chef déléguée au CDFM
- M. Yves Sioui, directeur de l'école Ts8taïe
- M^{me} Julie Vincent, directrice du CDFM
- Rencontre d'élèves, d'enseignants et de membres du personnel professionnel

ANNEXE III

CARTE

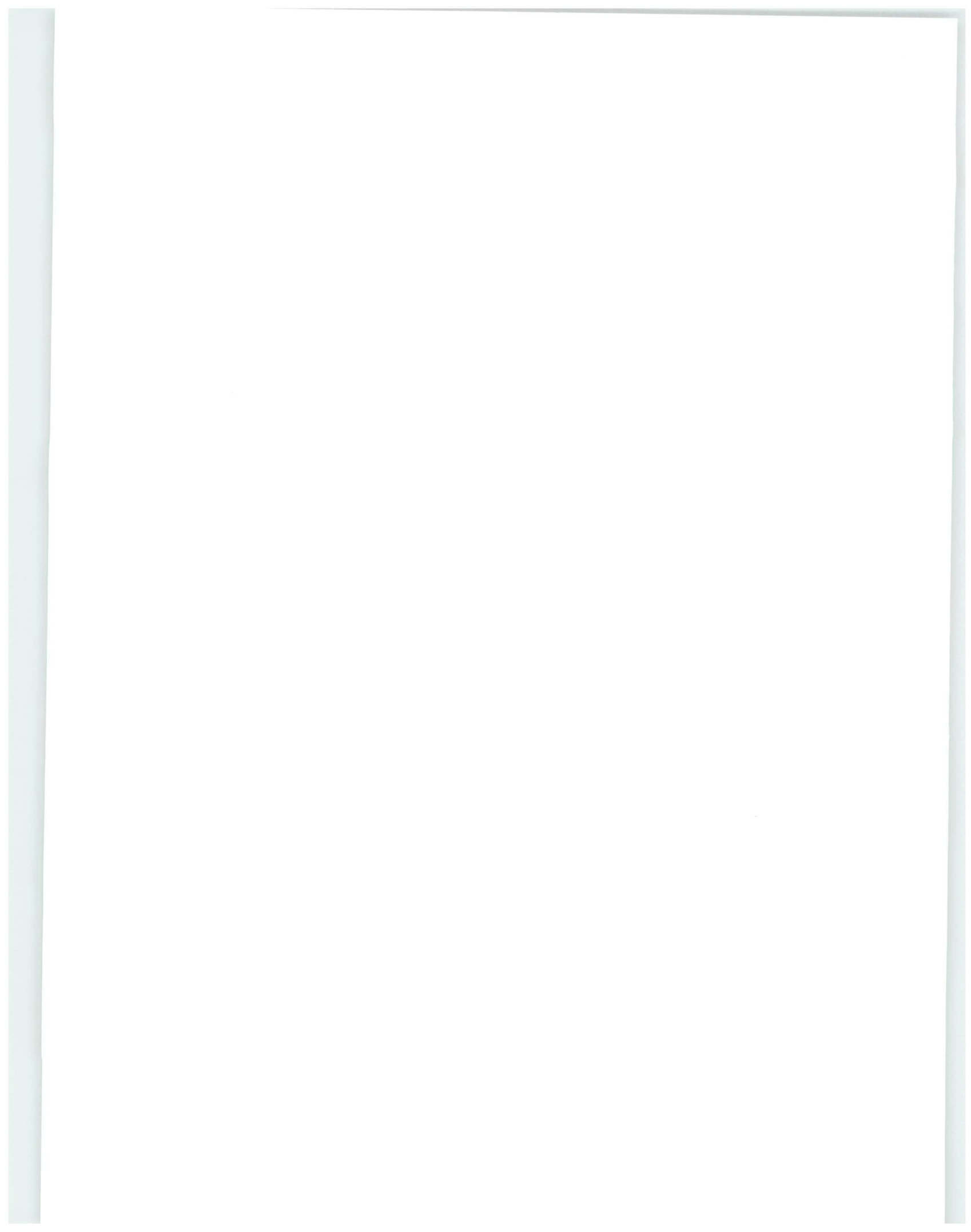


Carte 1 - Les communautés autochtones au Québec



Ministère de l'Éducation, Direction de la recherche, des statistiques et des indicateurs

Novembre 2003



ANNEXE IV

TABLEAUX

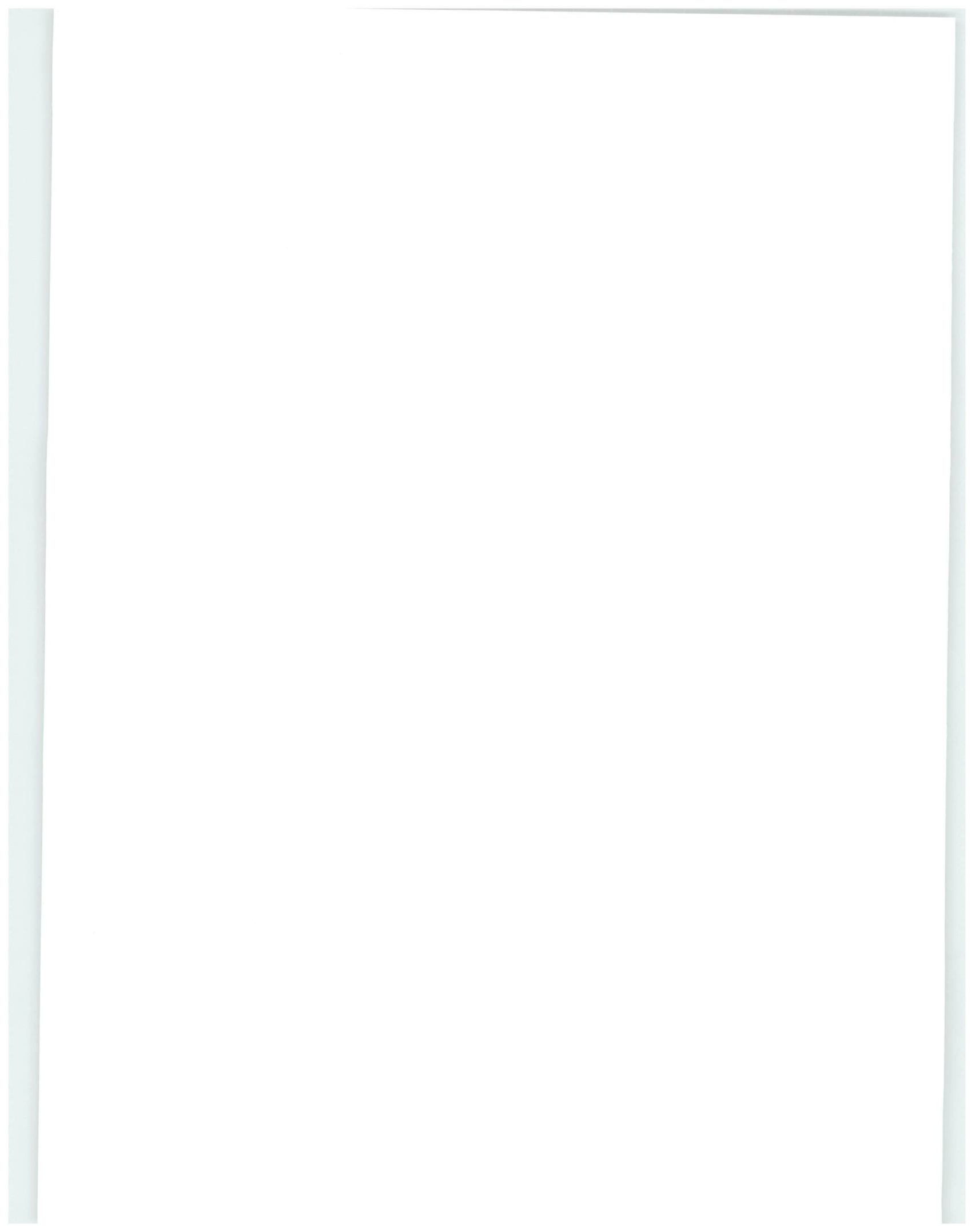


TABLEAU 1

Proportion du personnel enseignant, à temps plein						
	1989-1990			2001-2002		
	Préscolaire/ primaire	Secondaire	Total	Préscolaire/ primaire	Secondaire	Total
Langue maternelle	%	%	%	%	%	%
Commission scolaire Crie						
Autochtone	32	29	31	61	16	41
Non Autochtone	68	71	69	39	84	59
Commission scolaire Kativik						
Autochtone	52	26	43	51	19	40
Non Autochtone	48	74	57	49	81	60
Ensemble des commissions scolaires						
Autochtone	45	27	38	56	17	41
Non Autochtone	55	73	62	44	83	59

Source : MEQ, DRSI, Système PERCOS, Données annuelles, version 030220.

TABLEAU 2

Âge du personnel enseignant, à temps plein, Commission scolaire Crie, Commission scolaire Kativik et autres commissions scolaires au Québec, années scolaires 1989-1990 et 1999-2000				
Tranches d'âge	1989-1990		1999-2000	
	Crie et Kativik	Autres CS	Crie et Kativik	Autres CS
	%	%	%	%
Moins de 25 ans	8,4	0,7	4,2	0,9
25-29 ans	20,7	3,8	18,7	10,0
30-34 ans	21,7	6,4	14,0	12,7
35-39 ans	17,6	14,7	15,6	11,7
40-44 ans	15,1	30,3	13,6	11,5
45-49ans	8,4	24,7	12,5	17,4
50-54 ans	5,6	12,9	12,2	26,9
55-59 ans	1,5	5,2	5,8	7,8
60-64 ans	0,8	1,2	2,9	0,9
65 ans +	0,3	0,1	0,4	0,1
Âge moyen	36,1	44,0	40,0	43,9

Source : MEQ, DRSI, SIDE, PERCOS au 15 mars 2003 – Panorama F160.

TABLERAU 3

Expérience du personnel enseignant, à temps plein, Commission scolaire Crie, Commission scolaire Kativik et autres commissions scolaires au Québec, années scolaires 1989-1990 et 1999-2000				
Années d'expérience	1989-1990		1999-2000	
	Crie et Kativik	Autres CS	Crie et Kativik	Autres CS
	%	%	%	%
1 an	7,4	0,4	8,5	0,2
2-4 ans	34,9	3,0	30,9	11,2
5-9 ans	24,7	6,5	22,2	17,0
10-14 ans	14,0	11,3	14,7	13,8
15-19 ans	16,8	30,8	10,4	11,3
20-24 ans	1,8	22,7	9,8	14,3
25-29 ans	0,0	16,7	2,2	18,3
30 ans et +	0,3	8,6	1,3	13,9

Source : MEQ, DRSI, SIDE, PERCOS au 15 mars 2003 – Panorama F140.

TABLERAU 4

Scolarité reconnue du personnel enseignant, à temps plein, Commission scolaire Crie, Commission scolaire Kativik et autres commissions scolaires au Québec, années scolaires 1989-1990 et 1999-2000				
Années de scolarité	1989-1990		1999-2000	
	Crie et Kativik	Autres CS	Crie et Kativik	Autres CS
	%	%	%	%
14 ans et moins	26,5	15,5	26,0	5,5
15 ans	5,4	12,9	3,6	4,7
16 ans	34,2	19,8	33,8	28,3
17 ans	20,9	21,8	19,3	25,9
18 ans	7,7	15,3	9,6	17,7
19 ans	5,4	14,6	7,3	17,7
20 ans +	0,0	0,1	0,4	0,2

Source : MEQ, DRSI, SIDE, PERCOS au 15 mars 2003 – Panorama F150.

TABLEAU 5

Nombre d'élèves autochtones selon l'ordre d'enseignement et proportion par rapport à la fréquentation scolaire totale, 1987-1988, 1996-1997 et 2001-2002								
Ordre d'enseignement	Fréquentation scolaire dans les communautés					Total dans communautés	Écoles publiques (autres CS) et privées	Total
	Écoles fédérales	Écoles de bande	CS Crie Territoires conventionnés	CS Kativik	École naskapie			
1987-1988								
Préscolaire	377	413	417	213	–	1 420	174	1 594
Primaire	954	1 248	1 650	1 179	–	5 031	929	5 960
Secondaire	165	940	683	637	–	2 425	1 672	4 097
Total	1 496	2 601	2 750	2 029	–	8 876	2 775	11 651
1996-1997								
Préscolaire	32	1 164	543	283	37	2 059	111	2 170
Primaire	94	2 985	1 531	1 636	101	6 347	785	7 132
Secondaire	–	2 005	1 072	723	48	3 855	1 184	5 032
Total	126	6 154	3 146	2 642	186	12 254	2 080	14 334
2001-2002								
Préscolaire	–	1 120	533	227	40	1 920	93	2 013
Primaire	–	3 681	1 802	1 867	142	7 492	752	8 244
Secondaire	–	2 420	1 102	832	78	4 432	1 076	5 508
Total	–	7 221	3 437	2 926	260	13 844	1 921	15 765

Sources : Pour les années 1987-1988 et 1996-1997 : MEQ, Bulletin statistique de l'éducation, N° 7, Septembre 1998, p. 7-8.

Pour l'année 2001-2002 : AINC, Rapport : Inscription par bande, type école et année scolaire regroupée – Données en date du 30 septembre 2001. Pour les territoires conventionnés : MEQ, DRSI, Banque de cheminement scolaire (BCS) (SM3JS026) – Données en date du 19 février 2003.

TABLEAU 6

Taux de croissance des groupes d'âge scolaire et des effectifs de la population scolaire des communautés autochtones, aux mêmes âges, entre les années scolaires 1996 et 2001			
	1996-1997	Taux	2001-2002
Population scolaire potentielle			
5-9 ans	5 949	9,6 %	6 522
10-14 ans	5 046	18,3 %	5 971
15-19 ans	4 439	14,0 %	5 060
Total	15 434	13,7 %	17 553
Population scolaire déclarée*			
5-9 ans	5 771	9,4 %	6 314
10-14 ans	4 906	13,6 %	5 575
15-19 ans	2 738	5,1 %	2 876
Total	13 415	10,1 %	14 765

* Ces élèves sont inscrits à l'enseignement primaire et secondaire.

Source : Pour les Inuits : MSSS, Registre des Autochtones, Répartition des bénéficiaires par peuple d'appartenance, groupe d'âge et sexe (données au 31 décembre de chaque année). Pour les Amérindiens : AINC, Population du Registre des Indiens, selon le sexe et la résidence (données au 31 décembre de chaque année). Pour l'ensemble du Québec : Statistique Canada, Groupes d'âge et sexe pour la population, pour le Canada, les provinces et les territoires, recensements de 1921 à 2001 – Données intégrales (100 %).

Tiré de : MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Bulletin statistique de l'éducation*, n° 30, mai 2004, p.12.

TABLEAU 7

Répartition, en pourcentage, des inscriptions dans chaque classe, selon l'écart d'âge par rapport à l'âge modal au Québec, 1996-1997									
		Élèves autochtones (communautés)				Ensemble du Québec			
		Écart (en %)							
Âge modal	Classe	Aucun	1 an	2 ans	3ans+	Aucun	1 an	2 ans	3ans+
4	Maternelle 4 ans	98,8	1,2	-	-	100,0	-	-	-
5	Maternelle 5 ans	98,2	1,7	0,1	-	99,0	1,0	-	-
6	1 ^{re} primaire	90,6	8,3	0,7	0,4	95,7	2,9	0,5	0,9
7	2 ^e primaire	85,3	11,7	2,4	0,7	89,9	7,5	1,3	1,3
8	3 ^e primaire	80,4	17,1	2,1	0,4	89,5	9,1	1,0	0,5
9	4 ^e primaire	72,3	22,1	4,7	0,9	86,4	11,5	1,6	0,5
10	5 ^e primaire	70,8	23,4	5,5	0,3	85,4	12,8	1,7	-
11	6 ^e primaire	58,5	31,5	7,7	2,3	84,3	15,0	0,7	-
12	1 ^{re} secondaire	28,1	35,3	21,2	15,3	71,3	19,5	6,4	2,8
13	2 ^e secondaire	26,2	31,2	20,5	22,2	69,6	18,9	8,2	3,2
14	3 ^e secondaire	22,3	30,4	22,9	24,4	69,6	20,0	8,0	2,3
15	4 ^e secondaire	26,0	28,2	22,2	23,6	72,9	19,4	6,7	1,1
16	5 ^e secondaire	29,7	23,4	21,8	25,1	74,8	19,1	4,4	1,7

Source : AINC, Rapport : Élèves d'âge irrégulier par niveau, en date du 30 septembre 2001, pour les territoires conventionnés : MEQ, DRSI, Banque de cheminement scolaire (BCS) (SM3JS026) – Données en date du 19 février 2003, secteur régulier, études à temps plein et à temps partiel.

MEQ, DRSI, Banque de cheminement scolaire (BCS) (SM3JS026) – Données en date du 19 février 2003, secteur régulier, études à temps plein et à temps partiel.

Tiré de : MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Bulletin statistique de l'éducation*, n° 30, mai 2004, p.13.

TABLEAU 8

Taux d'obtention du DES après sept ans et retard à l'entrée au secondaire, pour les commissions scolaires Crie et Kativik et pour l'ensemble du Québec, cohortes de 1990 à 1995						
	Commission scolaire Crie		Commission scolaire Kativik		Ensemble du Québec	
	Taux d'obtention du DES (%)	Retard à l'entrée au secondaire (%)	Taux d'obtention du DES (%)	Retard à l'entrée au secondaire (%)	Taux d'obtention du DES (%)	Retard à l'entrée au secondaire (%)
Cohorte de 1990	31,5	61,2	22,8	90,1	73,7	23,1
Cohorte de 1991	27,2	58,3	23,4	91,3	73,7	22,7
Cohorte de 1992	19,9	61,9	19,4	91,7	72,8	23,8
Cohorte de 1993	26,1	63,8	23,2	92,8	72,3	24,5
Cohorte de 1994	35,5	56,6	21,7	94,9	72,2	24,5
Cohorte de 1995	27,1	58,7	20,6	95,3	72,2	24,0

Source : MEQ, RÉSULTATS aux épreuves uniques de juin par commission scolaire et par établissement d'enseignement privé et DIPLOMATION par commission scolaire.

Tiré de : MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Bulletin statistique de l'éducation*, n° 30, mai 2004, p. 16.

TABLEAU 9

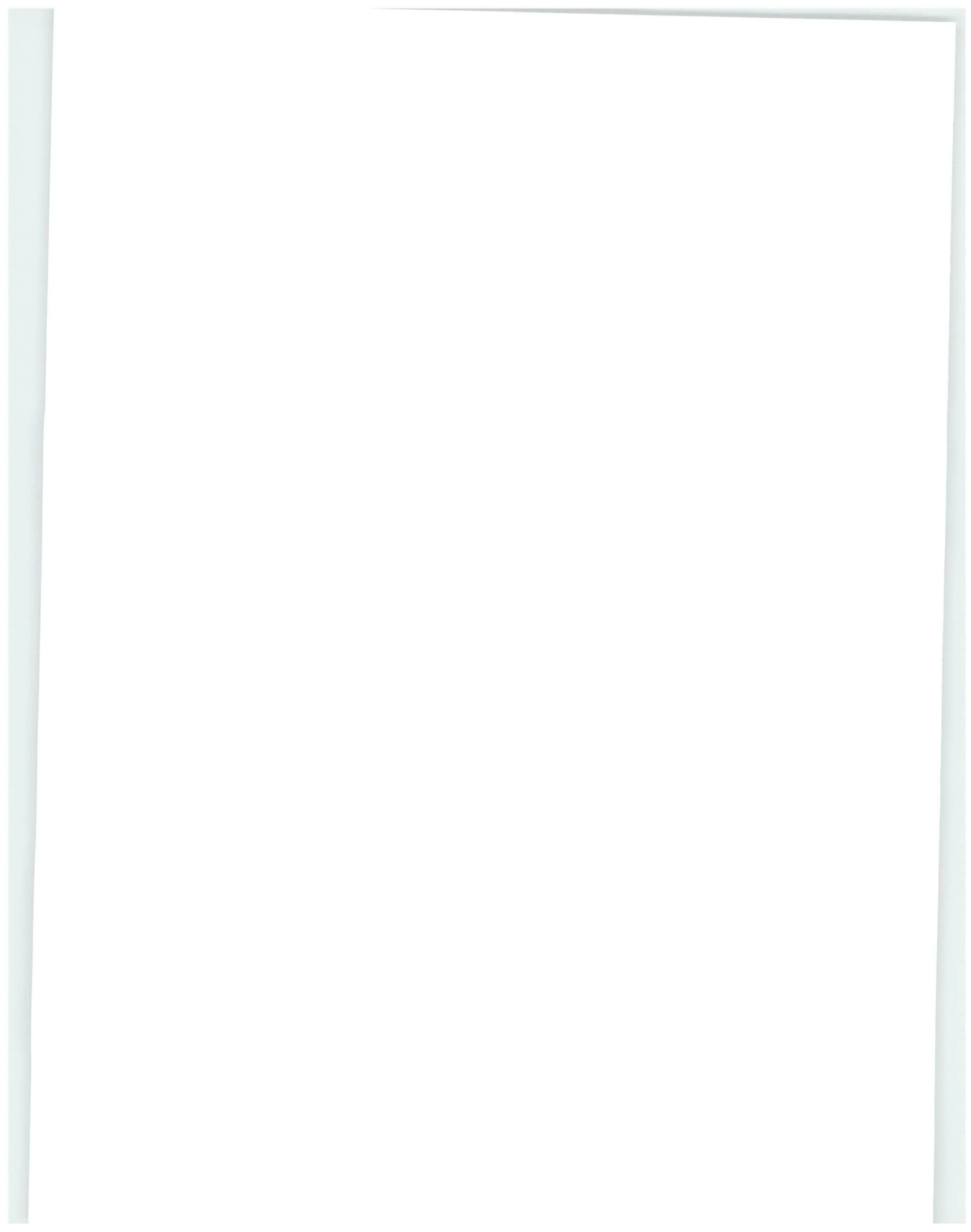
Taux de passage direct des élèves de 5^e secondaire (formation générale à temps plein) vers l'ensemble du réseau collégial (à l'enseignement ordinaire, à temps plein, dans des programmes de DEC), automnes 1995 à 2001								
	Taux de passage au collégial à la session d'automne (%)							Moyenne
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	
CS Crie	7,9	8,9	7,9	3,5	5,0	5,7	1,2	5,7
CS Kativik	8,1	10,1	7,0	11,7	14,7	5,5	6,3	9,1
Ensemble du Québec	64,9	63,4	59,6	58,6	58,5	57,8	58,1	60,1

Source : DEQ, DRSI, Système informatisé des prévisions de l'effectif étudiant au collégial (SIPEEC)

Tiré de : MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Bulletin statistique de l'éducation*, n° 30, mai 2004, p. 17.

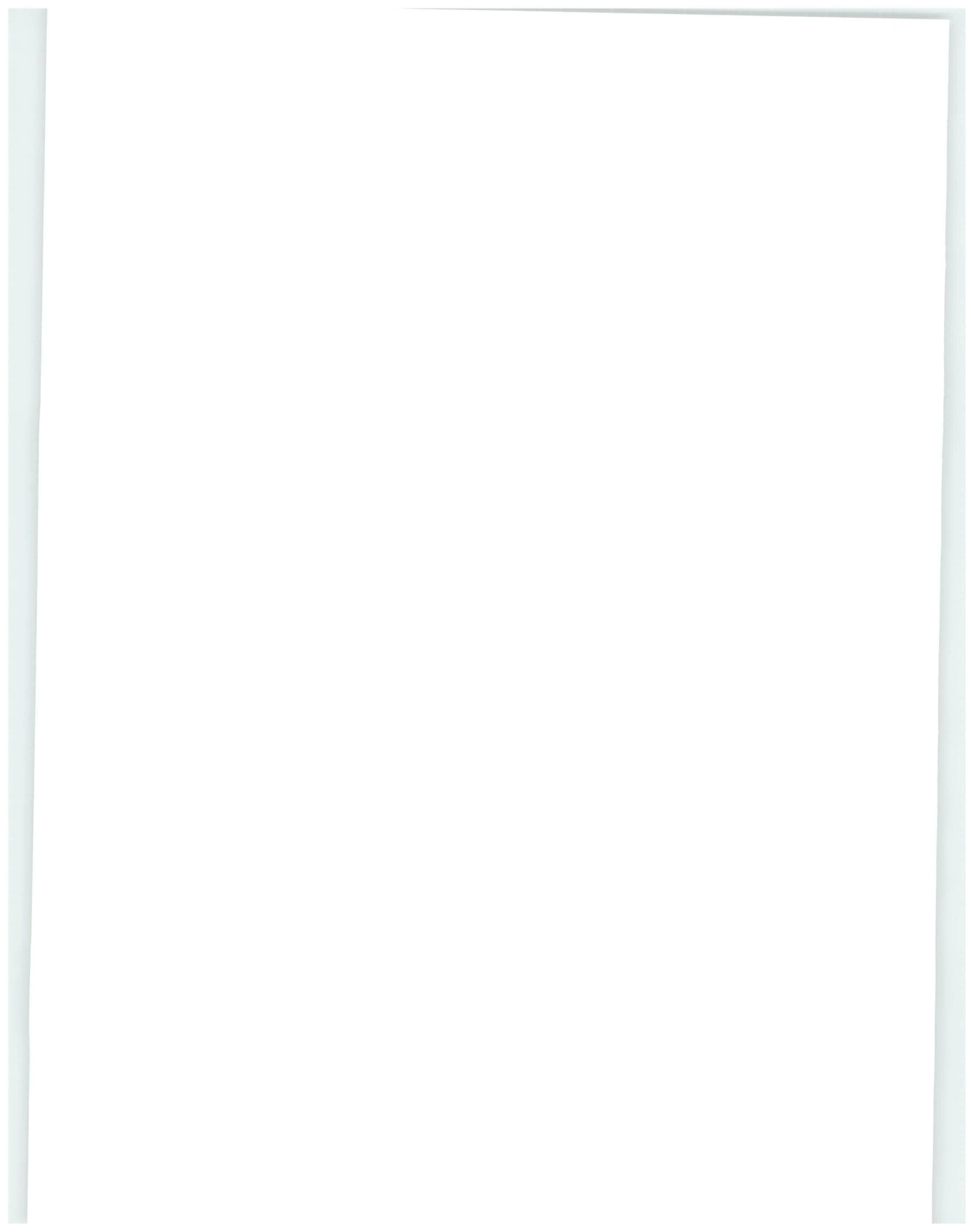
TABLEAU 10

Distribution de la population âgée de 15 ans et plus ayant déclaré une identité autochtone et distribution de la population non autochtone du Québec, selon le plus haut niveau de scolarité atteint, recensement de 2001				
Plus haut niveau de scolarité atteint (en %)	Identité inuite	Identité amérindienne (résidant dans une réserve)	Identité amérindienne (résidant hors des réserves)	Population non autochtone
Inférieure au diplôme d'études secondaire	67,9	62,5	40,1	31,5
Diplôme d'études secondaires seulement	6,5	5,7	15,8	17,2
Formation postsecondaire partielle	10,2	9,4	10,3	8,6
Certificat ou diplôme d'une école de métiers	9,3	11,8	10,6	10,8
Certificat ou diplôme collégial	4,3	6,5	13,7	14,6
Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat	0,9	1,3	2,1	3,3
Grade universitaire	0,9	2,8	7,5	14,0



ANNEXE V

Liste des recommandations



LISTE DES RECOMMANDATIONS

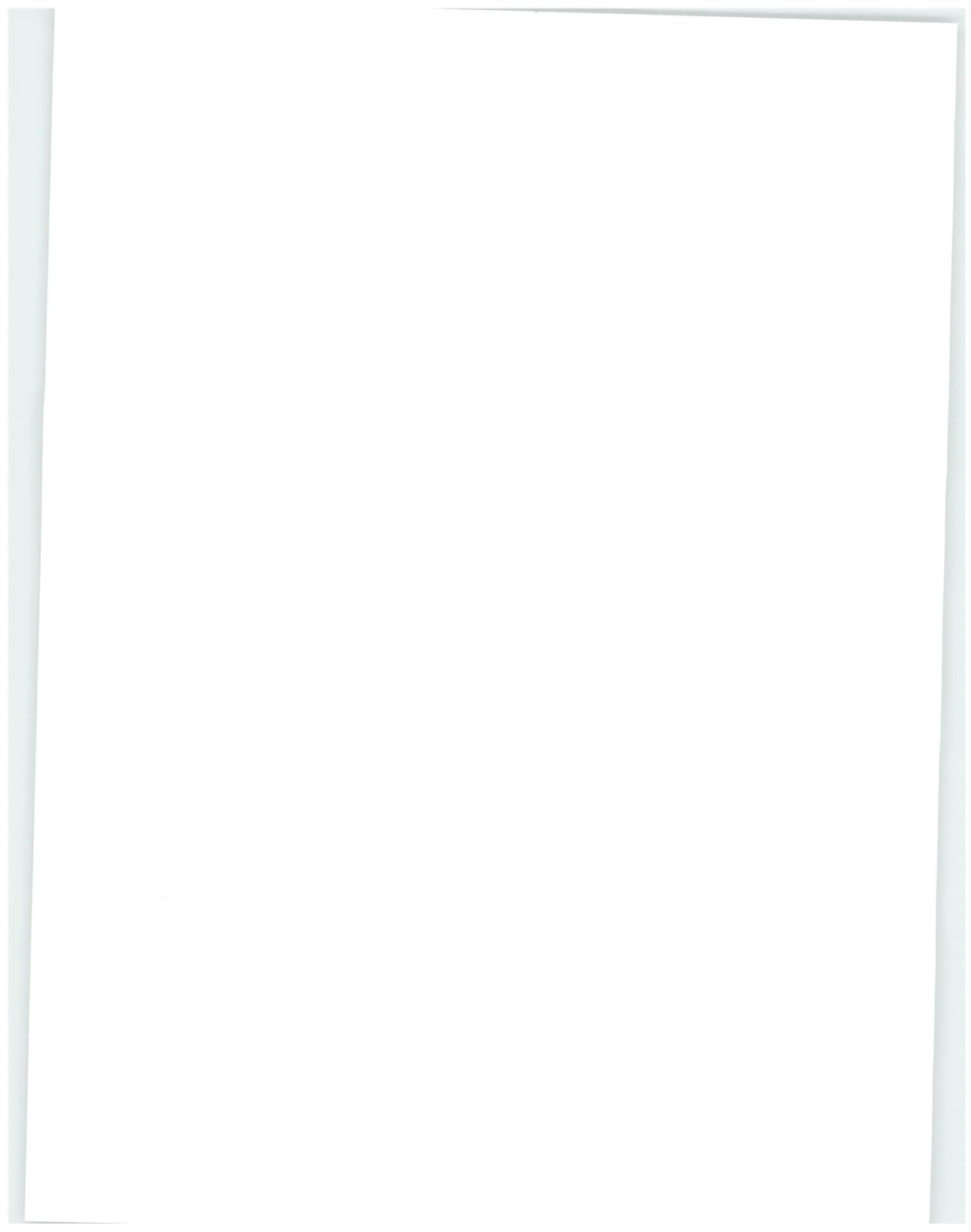
1. Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport élabore une série d'indicateurs compatibles avec une perspective de persévérance scolaire et qu'il les propose aux commissions scolaires et aux conseils de bande dans le but de mieux rendre compte du concept de réussite scolaire prévalant chez les nations autochtones;
2. Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport publie, sur une base régulière, un bulletin statistique pour rendre compte de la réussite scolaire des Autochtones et réalise régulièrement des études portant sur les défis auxquels sont confrontés les organisations et les individus afin de mener les élèves vers la réussite.
3. Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine et le ministère de la Santé et des Services sociaux dégagent les ressources nécessaires, pour les communautés qui le souhaitent, en vue de développer des programmes et des services pour appuyer les parents dans leur rôle de premiers enseignants de leurs enfants et afin qu'ils jouent un rôle primordial dans la planification, l'élaboration, le fonctionnement et l'évaluation du projet éducatif de l'école;
4. Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine et le ministère de la Santé et des Services sociaux dégagent les ressources nécessaires, pour les communautés qui le souhaitent, en vue de développer des programmes et des services pour appuyer les familles élargies dans l'éducation et le soin des enfants;
5. Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine et le ministère de la Santé et des Services sociaux dégagent les ressources nécessaires, pour les communautés qui le souhaitent, en vue de développer des programmes et des services pour favoriser la participation de la communauté autochtone locale à la planification, à l'élaboration, au fonctionnement et à l'évaluation du projet éducatif de l'école;
6. Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine et le ministère de la Santé et des Services sociaux dégagent les ressources nécessaires, pour les communautés qui le souhaitent, en vue de développer des programmes et des services pour appuyer notamment des projets d'aide aux devoirs.

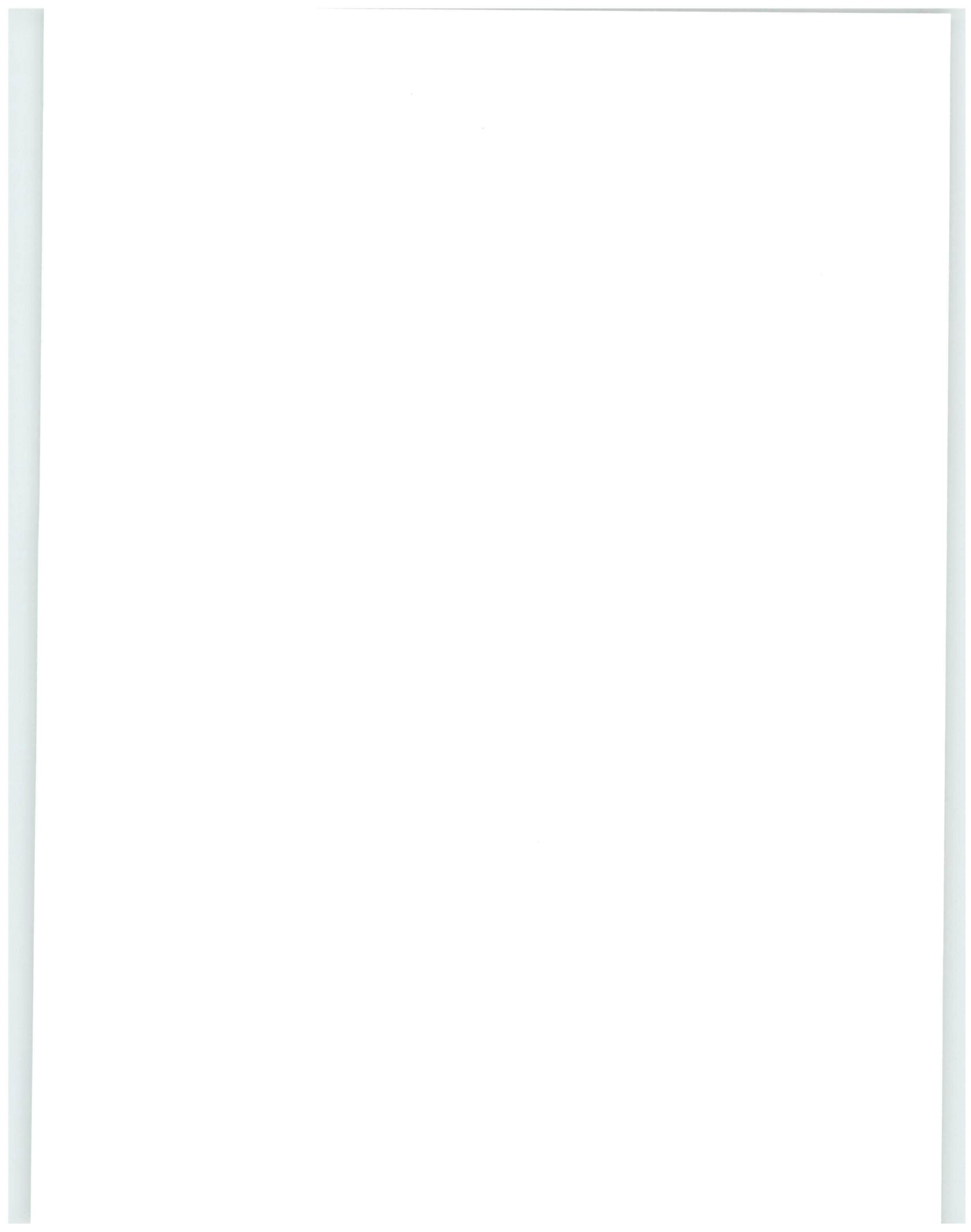
LISTE DES RECOMMANDATIONS

7. Que les autorités concernées, notamment le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, soutiennent davantage les établissements scolaires, les écoles autochtones et les organismes qui font la promotion de l'éducation des Autochtones dans leur volonté de renforcer l'apprentissage des langues autochtones.
8. Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport accorde un soutien financier aux écoles de bande et aux commissions scolaires qui souhaitent embaucher et former du personnel autochtone ou allochtone qualifié en vue de favoriser une continuité dans l'enseignement auprès des enfants et des jeunes;
9. Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, en collaboration avec les universités et les organisations autochtones en éducation, voie à ce qu'il y ait des programmes de formation d'appoint pour les futurs enseignants intéressés à enseigner en milieu autochtone pour les préparer à la particularité de l'exercice de leur profession d'enseignant dans ce milieu.
10. Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport porte une attention spécifique aux demandes des commissions scolaires et des conseils de bande pour ajuster le programme pédagogique, notamment le contenu du cours d'histoire, et qu'on puisse y intégrer d'autres éléments de compétences à développer en lien avec les cultures autochtones. À titre d'exemple, il pourrait reconnaître des crédits pour des cours particuliers adaptés aux réalités autochtones;
11. Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport demeure à l'affût d'éléments qui pourraient être discriminatoires envers les membres des communautés autochtones dans les programmes scolaires.
12. Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et le ministère de la Santé et des Services sociaux s'associent en vue de soutenir les communautés qui le souhaitent pour développer des modèles d'écoles communautaires multiservices.
13. Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport révise ses paramètres de financement afin de favoriser, à partir de résultats probants, le développement et l'implantation de programmes locaux adaptés aux particularités des communautés, notamment pour des projets d'enseignement en ligne.

LISTE DES RECOMMANDATIONS

14. Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport soutienne les nouveaux projets d'infrastructure scolaire dans les communautés autochtones;
15. Que le gouvernement du Québec alerte le gouvernement fédéral de l'urgence de dégager des ressources supplémentaires et de trouver des solutions partagées avec les communautés autochtones pour résoudre le problème du logement.
16. Que le gouvernement du Québec exige du gouvernement fédéral qu'il dégage les ressources nécessaires afin de permettre aux communautés autochtones du Québec d'offrir des services éducatifs comparables à ceux offerts par le Québec, étant donné que la formule de financement adoptée par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien en 1988 ne répond pas aux besoins actuels;
17. Que le gouvernement du Québec alerte le gouvernement fédéral sur les lacunes de ses programmes de financement de l'enseignement secondaire, qui ne permettent pas aux jeunes Autochtones du Québec d'avoir accès à la formation professionnelle, alors qu'il s'agit d'une mesure efficace pour contrer le décrochage scolaire et améliorer leur employabilité;
18. Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport insiste auprès du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien sur la nécessité d'ajuster le financement accordé aux écoles de bande chaque fois qu'il y a des ajustements dans les programmes et les services offerts par l'école québécoise, afin de leur permettre d'offrir des services comparables sans délai.





SECRETARIAT DES COMMISSIONS

Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
3^e étage, bureau 3.15
Québec (Québec) G1A 1A3

Téléphone : 418 643-2722
Télécopieur : 418 643-0248
sec.commissions@assnat.qc.ca

